



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

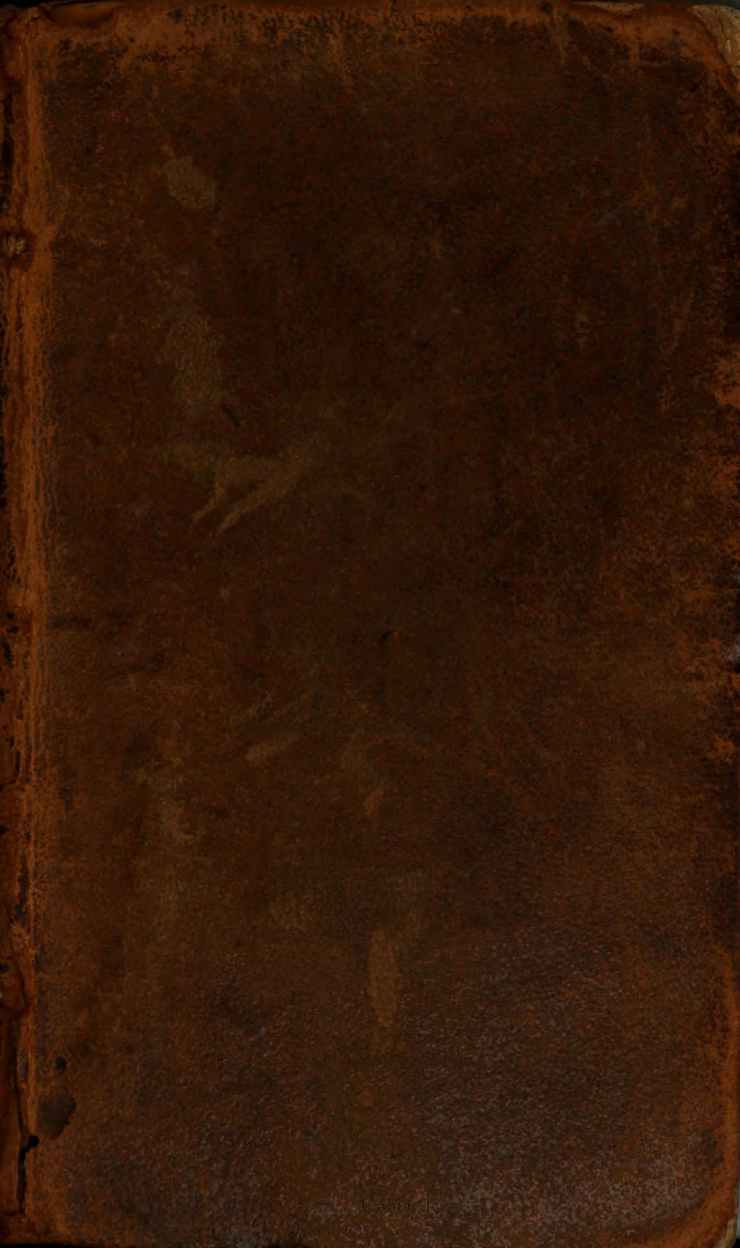
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





Digitized by Google

MERCURE

DE FRANCE, 426031

DÉDIÉ AU ROY.

NOVEMBRE. 1740



A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER,
ruë S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XL.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

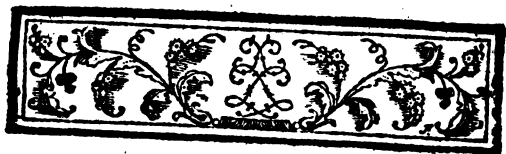
A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU , Commis au *Mercur* , vis - à - vis la Comédie Française , à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le *Mercur* , à Paris , peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment , quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste , d'avoir soin d'en affranchir le Port , comme cela s'est toujours pratiqué , afin d'épargner , à nous le déplaisir de les rebuter , & à ceux qui les envoient , celui , non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages , mais même de les perdre , s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers , ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le *Mercur* de France de la premiere main , & plus promptement , n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau , qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps , & de les faire porter sur l'heure à la Poste , ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X . X X X . S O L S .



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY

NOVEMBRE. 1740



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

EPI TRE

De M. de la Soriniere au Comte de Montmorenci, sur la promesse qu'avoit fait ce Seigneur de venir passer l'Automne à son Château des Buars en Anjou, avec la Comtesse de Montmorenci son Epouse.



Montmorenci, le tems s'avance ,
Déjà l'ardent Phebus volant dessus
son Char ,
Au sortir d'Erigone , entre dans la
Balance ,

A ij Tan-

Tandis que notre impatience
 Nous brûle , & t'invite au départ,
 Tu nous promettois que Pomone ,
 Hâtant ton aimable retour ,
 Loin de Paris , loin de la Cour ,
 Nous te verrions dans cette Automne ;
 Pour pressurer le vin nouveau ,
 T'occuper du soin de la Tonne ,
 Et d'en bien fournir ton Caveau.
 Hélas ! tu promettois encore
 Que l'aimable moitié que son Epoux adore (a)
 Et qui sur les bords Polonois
 Jugea si sagement du mérite François ;
 Cette Héroïne , à qui le Ciel annexe
 D'allier nos vertus aux vertus de son sexe ,
 Quittant Paris & ses attraits
 Viendrait ramenant sur ses traces
 Les Jeux , les Amours & les Graces ,
 Qui ne l'abandonnent jamais :
 Mais d'un bien si flatteur notre attente déçûë ,
 Détruit notre esperance aussi-tôt que conquëë.
 Que de beaux projets éclipsés !
 Nous devions , dès avant l'Aurore
 Déjà nos harnois endossés ,
 Armés d'un instrument sonore ,

(a) Ce Seigneur a épousé en Pologne la Veuve du
 Général Potoski.

Reveillon

Reveiller à grand bruit & Cerfs & Sangliers ,
Rembuchés dans tes bois au plus fort des halliers ;

Et je me ressouviens encore

Que hardi compagnon de tes nobles travaux ,

Montant superbement ma Mule ,

Et trotant par monts & par vaux ,

Je devois être ton émule.

Au retour , pour nous délasser

Après quelques momens de table ,

(Je n'irai point te retracer

L'image d'un vin délectable

Dont ont but chés toi l'an dernier ,

Un Hydropote (b) a son excuse :

Et tout Hongrois qu'il soit qu'il pardonne à ma
Muse

De préférer ton Cuisinier :) (c)

Nous devions, le Prisme à la main ,

Eprouver avec la lentille ,

Si c'est un fait assés certain

Que chaque rayon qui petille

Conserve invariablement

Le magnifique habillement

Qu'il reçoit de l'Astre qui brille :

Newton l'a dit ; il n'en faut plus douter.

(b) *Hydropote , buveur d'eau.*

(c) *C'est que les buveurs d'eau sont ordinairement
grands mangeurs.*

A iij De

De ces belles expériences,
 Tribut des sublimes Sciences
 Où Newton seul peut ajoûter,
 Nous devons, sans nous arrêter,
 Parcourant ta Bibliotheque,
 Porter nos regards curieux
 Sur ces monumens précieux
 De l'Histoire Romaine & Grecque;
 Puis laissant Thucydide, Hérodote, Platon,
 L'exact Polibe & Xenophon,
 De l'Histoire à la Poësie
 Passer jusqu'à la Quintinie.
 A ces nobles amusemens
 Où tu puisas les ornemens
 Dont tu décoras ton génie,
 On auroit vû dans peu le séjour des Buars
 Devenir celui des Beaux Arts.
 Projets évanouis, que mon ame regrette,
 Réalisez-vous l'an prochain :
 Et par un retour plus certain
 Venez tirer de sa retraite
 Un miserable Anachorète.
 Oûi, Comte, si tu veux sçavoir
 Ce qui m'occupe en la Province,
 Chagriné de ne l'y point voir,
 Je reste au fond de mon manoir,
 Sans qu'aucun importun m'évince

D'un

D'un Cabinet , ni d'un Boudoir ,
 Où du matin jusques au soir ,
 Pour accomplir mon horoscope,
 Je contrefais le Misanthrope..
 Voudrois tu connoître en détail
 Le prix , la valeur intrinsèque
 De ma mince Bibliotheque ?
 Elle est simple , & sans l'attirail
 De ces curiosités vaines
 Que bien des gens assés souvent ,
 Par un goût plus faux que sçavant ,
 Entassent à grands frais , en vendant leurs Domai-
 nes.

Sur vingt Historiens & quelques Orateurs
 S'élevent à la file autant de Voyageurs ,
 Qui, narrateurs constans de leurs lointains voyages,
 Nous laissent à coup sûr bien des Fables pour gages.
 Paroissent sur les rangs ces fameux Ecrivains ,
 Virgile , Juvenal , Plaute , Horace , Terence ,
 Perse , Ovide , Syrus , ces Poètes divins

Glorieux de la préférence
 Qu'on donne à Rome sur la France.
 S'avancent sur leurs pas les Poètes François ,
 Qui sectateurs zélés du beau siècle d'Auguste ,
 Et toujours du vrai beau reconnoissant les loix ,
 Sur la Nature & l'Art sçavent régler leur voix :
 Leur bon goût est la note où leur clavier s'ajuste :

A iij Tels

2348 MERCURE DE FRANCE.

Tels sont ceux dont j'ai fait le choix :
Et, s'il t'en faut donner la liste presque entière ,
Despreaux, un Corneille , un Racine, un Molière ;
Un Quinault , un Malherbe , un Marot , un Rousseau ,
La Fontaine , Renard , Voltaire & du Cerceau :
Et non de ces Rimeurs qu'au Parnasse on renie ,
Prototypes des vains abus ,
Qui loin de la belle harmonie
Du Rythme & de la Prosodie ,
Harcelant Pégase & Phébus
N'enfantent que de vrais bibus ,
Sans goût, sans art & sans génie.
Point de Scholiaste ennuyeux ,
Point de Critique sourcilieux ,
De Manuscrits qu'on ne peut lire ;
Ni cent Volumes rassemblés
D'originaux interpolés :
Je lis , mais sans vouloir écrire ,
Rollin , Prideaux , Locke & Newton ;
Columelle , Rapin , Pluche , Pope & Milton ,
Voilà ce qu' , fixant mes volages caprices ,
Fera jusqu'à la mort mes plus tendres délices ,
Avec les élémens & le style assorti
De Voltaire & d'Algarotti.
J'ai banni les Romans & les Historiettes ,
Qui , de mon Cabinet occupant les tablettes ,
S'éta-

S'étaoient avec pompe : & j'ai mis en leur lieu
 Les faciles Ecrits de Chapelle & Chaulieu.
 J'aime le vrai , le simple , & déteste l'enflure
 D'un Romanesque Auteur qui force la nature,
 Qu'un faiseur de Romans du fond de son cerveau,
 Arrache sans effort un volume nouveau ,
 Peu touché des progrès de sa verve féconde ,
 Ces riens interessans qui charment le beau monde ,
 N'auront jamais pour moi que glace & que froi-
 deur ,

Et je plains bien souvent les talens de l'Auteur,
 Qu'on cherche dans le vrai ces incidens sublimes ,
 Ces situations , qui par des traits intimes
 Sçavent saisir , frapper , & remuer le cœur ,
 Je permettrois encor que l'Ecrivain qui brode
 Avec la vérité mariât l'épisode ;
 Mais que , feignant par tout , & qu'en de vains pro-
 jets

Un Auteur égaré nous offre les objets
 Sous le verre imposteur du plus fin microscope ,
 Je le place au niveau des Tireurs d'Horoscope.
 Quelque pompeux habit , dont se pare un Roman ;
 Il est pauvre en effet , & n'est qu'un Charlatan ;
 Il ne nous peut fournir aucun trait profitable ,
 Qu'autant qu'il nous paroît Histoire véritable ;
 C'est là que le Lecteur avec plaisir conduit
 Voyage , & s'en revient utilement instruit.

A V L E S



LES SYRENE S.

IL y a quelque tems que nous avons été invités par une Lettre Anonyme, de donner par nous-mêmes, ou de procurer au Public par le moyen de ce Journal, quelque instruction exacte & solide, principalement au sujet des Syrenes, & par occasion, des autres Productions de la Mer, de la même nature. Nos occupations continuelles nous avoient fait perdre cet objet de vûë, lorsqu'il nous est tombé entre les mains un Ouvrage tout récent, dans lequel le sujet en question nous paroît bien traité, & capable de satisfaire la curiosité de la Personne qui nous a fait l'honneur de s'adresser à nous.

Cet Ouvrage est intitulé : CAPRICES D'IMAGINATION, ou *Lettres sur differens sujets, &c.* I. Vol. in-8°. à Paris, chés Briasson, 1740. lequel nous avons déjà annoncé au Public, dans le Mercure. Voici ce qu'on y trouve au sujet des Syrenes, &c. p. 35.

TROISIEME LETTRE Sur les Syrenes, Tritons, Néréïdes, & autres Poissons rares, qui se trouvent dans la Mer.

L'étendue prodigieuse de la Mer, & l'inépuisable

L'inépuisable fécondité de la Nature , ont donné lieu , M. à quelques Physiciens de s'imaginer qu'il n'est rien de propre aux autres Elémens , que la Mer ne renferme dans son sein. La ressemblance qu'ils ont trouvée entre certains Poissons & des Etres qui paroissent tellement particuliers aux Elémens à qui ils apartiennent , qu'on n'auroit point dû soupçonner que les Eaux en eussent des copies , les a confirmés dans cette idée. La Mer , outre ses Arbres & ses Plantes , a des Poissons , à qui , par raport à leur ressemblance , on a donné les noms de Panais , d'Ortie , &c. On trouve sous la ligne une quantité de Poissons volans ; il y a des Eperviers & des Hirondelles de Mer ; les Eaux donnent naissance à des Lyons , des Vaches , des Chevaux , des Chiens , des Loups , des Bœufs , des Veaux. On y trouve des Poissons ressemblans à la Lune & aux Etoiles , qui portent le nom de ces Corps lumineux , & dont les premiers , du moins , jettent pendant un tems assés long , une lumiere éclatante , qui justifie d'autant mieux leur dénomination. Il est cependant vrai , ceci soit dit par paranthese , que la Lune Marine n'a pas le privilege exclusif de donner de la lumiere ; mais cette faculté convient à merveille & à sa figure , & au nom qu'elle porte. On trouve même dans les Eaux des Hom-

A vj mes

mes Marins & des Femmes Marines. Cette dernière espèce de Poissons sera le principal objet de cette Lettre , après que je vous aurai observé que les Productions de l'Art trouvent aussi des copies dans l'Empire de Neptune , & qu'on y voit des Roües , des Scies , des Aiguilles & des Poignards.

L'Histoire fournit peu d'exemples d'apparitions d'Hommes Marins ; en récompense on en trouve beaucoup de Femmes Marines , vûës ou prises. Il semble qu'il soit attaché à l'espèce Fémmelle d'aimer à attirer les regards. Les anciens Naturalistes appellent les Hommes Marins *Tritons* , & les Fémmelles *Syrenes*. Schot , dans sa Physique curieuse , fait deux classes différentes des Femmes Marines : il conserve le nom de *Syrenes* à celles qui ne ressemblent aux Femmes que par le tronc & par les extrémités supérieures , & dont les extrémités inférieures sont remplacées par une queue de Poisson ; il nomme *Néréides* celles qui ressemblent parfaitement aux Femmes. Telle est celle dont parle Jonston , qui fut prise en 1403. dans un Lac de Hollande où elle avoit été jettée par la Mer , & qui se laissa habiller , s'accoutuma à manger du pain & du lait , & à filer , mais sans pouvoir apprendre à parler. Un mauvais plaisant ne manqueroit pas de dire , qu'à ce trait il voit parfaitement que cette Femme n'est pas une Femme

Femme de notre terre. Mais pour moi , je me garderois bien de le dire , quand je le penserois.

Voilà , M. le seul exemple de Néréide vûë , qui soit venu à ma connoissance. Il faut que l'espece en soit rare , aussi bien que celle des vrais Hommes Marins. Je n'en connois que peu d'histoires , que je vais vous rapporter.

La premiere est tirée de l'Histoire Naturelle d'Angleterre de *Childrey* , qui raconte d'après *Raoul Coggeshall* , Auteur fort ancien, qu'en 1187. on prit aux environs d'Oxford , un Poisson parfaitement semblable à un Homme. On le garda dans la Citadelle pendant six mois ou environ , au bout duquel tems , trouvant l'occasion de s'enfuir , il fut précipitamment se jeter à la Mer. *Childrey* dit d'après un autre Auteur , que ce Poisson fut pris dans les filets d'un Pêcheur.

Pareille Histoire , attestée dans la Vie de *Peyresc* par *Gassendi* , rend très-probable ce qu'on lit dans *Plin* , qu'un de ces Tritons fut pris sur les Côtes de Portugal , & un autre dans le voisinage du Détroit de Gibraltar.

Mais que dirons-nous de la suivante ? *Jean Philippe Abelinus* , dans son premier Tome de son Théâtre de l'Europe , raconte qu'en l'année 1619. des Conseillers du Roy de Dannemarck

Danne-marck naviguant de Norwege à Coppenhague , virent un Homme Marin se promener dans la Mer , portant une botte d'herbes. On lui lâcha un appas qui cachoit un hameçon , au moyen duquel on l'attira à bord du Vaisseau. Mais à peine y fut il , qu'il se mit à parler & à menacer le Vaisseau de sa perte , si on ne lui rendoit la liberté. Vous jugez bien que les Marins , gens fort superstitieux , ne la lui firent point attendre. C'est le seul exemple d'Homme Marin qui ait parlé. Aussi quelques-uns doutent si ce n'étoit point plutôt un Spectre qu'un Triton. Pour moi , qui ne conçois point d'où lui seroit venue la connoissance de la langue Danoise , ou de quelqu'autre que ce fût , je commence , & je me crois autorisé à le faire , par contester la vérité du Fait.

Les Syrenes , proprement dites , ainsi que les Tritons , qui probablement sont les mâles de cette espece de Poissons , peuvent encore se sousdiviser en plusieurs classes ; les unes ont un col , les autres n'en ont pas , & les unes ont la queue double , pendant que les autres l'ont simple.

Le Capitaine Anglois , Jean *Schmidt* , au rapport de plusieurs Auteurs , vit en 1614. dans la Nouvelle Anglaterre , aux Indes Occidentales , une Syrene ayant la partie supérieure du corps parfaitement semblable à une
Femme

Femme. Elle nageoit avec toute la grace possible , lorsqu'il l'aperçût du bord de la Mer où il se promenoit. Les yeux , le nez , le front , de longs cheveux verts de mer , flottant sur les épaules , auroient , à ce qu'il rapporte , fait une Fille très-aimable , si le dessous du nombril n'eût point été Poisson.

Aparemment que cette espèce n'est pas commune , car c'est le seul exemple que je connoisse de pareille Syrene. Mais je vais en rapporter beaucoup de celles à qui le col manque.

Bartholin rapporte dans la seconde Centurie de ses Histoires mémorables , qu'on en trouve dans la grande Riviere de *Cuama* , près le Cap de Bonne-Esperance , qui ne diffèrent des précédentes que par le défaut du col , & parce que leur tête tient immédiatement aux épaules. Elles ressemblent même aux Femmes par les mammelles qu'elles ont pleines de lait.

On en voit encore de pareilles dans les Indes Orientales , près de certaines Isles appartenantes aux Espagnols ; & si l'on en croit *Kirker* , près des Isles Philippines. Il dit que les Espagnols les nomment *Pesce Muguier* , & les Naturels du Pays , *Duyon*. Il les dépeint semblables aux Femmes , si l'on en excepte le col & quelque difference dans le nez. Il ajoute qu'elles n'ont point les mammelles

2356 MERCURE DE FRANCE.

melles flasques & molles , mais qu'elles les ont comme les filles , rondes & fermes ; qu'elles ont les bras larges & commodes pour nager ; mais qu'elles n'ont point de jointures , non plus que les doigts des mains.

Cette description convient assés à celle que donne *Monconys* dans son Voyage d'Egypte , page 252. de pareils Poissons qui se trouvent dans la Mer Rouge. Voici ses termes.

» Je fis picquer un petit chien par une vi-
 » pere ordinaire ; elle le prit à la jambe droi-
 » te de derriere , & lui fit deux trous dont
 » le sang sortit aussitôt. Je lui donnai 55.
 » grains de la raclure de dent de l'Homme
 » Marin que j'avois apporté du Tour, & qu'on
 » m'assûra être un souverain remede contre
 » toutes sortes de venins ; mais nonobstant
 » il en mourut trois heures après. Ces Hom-
 » mes Marins sont de gros Poissons qu'on
 » prend dans la Mer Rouge. Ils sont à peu
 » près de la grandeur d'un Chameau ; ils ont
 » la tête faite comme celle d'un Bœuf , & la
 » queue comme celle d'un Poisson. Le reste
 » du corps , depuis le ventre en haut , est
 » fait comme un Homme ou comme une
 » Femme , y en ayant de l'un & de l'autre
 » sexe , ayant la nature de même que celle
 » de l'un & de l'autre. Ils ont la poitrine ,
 » les mammelles , les bras , les mains , de
 » même que les Hommes , excepté que les
 » doigts

» doigts sont joints les uns aux autres , par
 » une peau ou cartilage , comme les pattes
 » d'Oye , ou les aîles de Chauve-Souris. Plus
 » sieurs personnes qui en ont vû , me l'ont
 » assuré , car pour moi , je n'en ai pas vû.
 » Du depuis, j'ai vû des mains où il n'y avoit
 » que des os écorchés. Ils sont joints les uns
 » aux autres , & ressemblent à la tête d'une
 » Merluche. Mais les Religieux m'ont pro-
 » mis de m'en envoyer si-tôt qu'on en pren-
 » droit. Il est impossible d'en avoir un en-
 » tier , parce que les Pêcheurs Turcs ont cet-
 » te superstition de n'en vouloir point don-
 » ner , & disent que leur Loi le défend ; &
 » si-tôt qu'ils en prennent , ils leur coupent
 » la tête & la jettent à la Mer. J'ai vû la
 » peau d'un , qui avoit quelques dix pieds
 » de long ; elle étoit plus épaisse que le plus
 » gros Buffle qu'on voye , & plus dure que
 » le bois. Ils en font des Rondaches à l'é-
 » preuve du pistolet , & des semelles de sou-
 » liers qui durent trois ans. La dent que j'a-
 » chetai douze Médains , semble une défen-
 » se de Sanglier.

Si cette Description est exacte , cette es-
 pece de Monstres Marins est différente des
 Tritons & des Syrenes. Mais il pourroit bien
 se faire que Monconys se fût mépris en pre-
 nant la mesure de la tête pour sa figure ; &
 ce qui m'engage à le croire , c'est le trait de
 superstition

2358 MERCURE DE FRANCE.

superstition des Turcs qu'il raporte. Leur Loi leur défend les représentations de têtes d'Hommes : aussi ont-ils mutilé toutes les Statuës & Bas-reliefs qui sont tombés sous leur puissance ; & c'est sans doute sur ce fondement qu'ils coupent la tête des Poissons à figure humaine , & la jettent à la Mer. Quoiqu'il en soit , cette espece differe certainement de quelques autres , dont nous parlerons ci-après , qui ont la peau aussi douce & aussi fine , que celle de la femme la plus délicate.

Christophe Furer de Heimondorf , dans son Voyage de la Terre Sainte , parle aussi d'une Syrene qu'il vit en 1565. dans la Ville de *Torre* , dont la description convient à celles dont parle *Kirker* , & à celle qui , au rapport de *Bartholin* dans l'endroit cité , fut dissequée par *Pierre Paw* , Professeur à Leyde. *Monconys* & *Bartholin* different cependant de *Kirker* , en ce que ce dernier prétend qu'il n'y a pas d'articulation dans leurs bras , & les premiers soutiennent le contraire. Mais il n'y a point de doute que *Bartholin* , en ayant fait la dissection , ne mérite plus de croyance.

Je ne sçais dans quelle classe il faut ranger la Syrene dont parle cet illustre Anatomiste au même endroit , qui fut prise en Danemarck , apris à filer , à parler , & même prédire

prédit l'avenir. Si elle eût joint à ces talens celui de la Musique , je la croirois descendue d'une de ces Filles du Fleuve Achelous & de la Nymphé Calliope , qui habitoient le Rivage de Sicile , où elles avoient vû enlever Proserpine , à qui elles étoient attachées , & je croirois , n'en déplaise à Ovide , que de rage d'avoir vû Ulysse leur échapper , elles se sont pour toujours renfermées sous les Eaux , au lieu de s'y submerger , comme le dit le Poëte Latin. Mais laissons la Fable ; que celle dont il s'agit ait été une véritable Syrene , c'est ce qu'il n'est pas permis de révoquer en doute. Elle avoit une queue de Poisson , & ce qui est remarquable , c'est que cette queue , au rapport de Bartholin qui l'a dissequée , n'étoit qu'une masse de chair informe , au lieu que celle des Poissons est toute musculeuse ; de sorte qu'elle paroît n'avoir d'autre usage que de servir de contre-poids à la partie supérieure du corps.

Kirker donne ailleurs la Description des Syrenes qui ont une longue chevelure , formée , non de poils , mais des filets charnus , qui forment des éminences ; ayant le visage agréable , les yeux vifs & gracieux , manquant de nez , ayant les bras plus longs que ceux des Hommes , les doigts des mains joints par un cartilage en forme de patte d'Oye , des mammelles rondes & fermes ,

&c.

& la peau couverte d'écailles extrêmement blanches & fines, que l'on prend pour une peau blanche & grasse. Il ajoute que les Tritons & les Syrenes ont autant d'adresse que les Singes sur terre ; qu'ils se construisent avec des rocailles des grottes dans des lieux inaccessibles aux hommes , où ils ont des caches pour mettre leurs provisions ; qu'ils se font des lits d'un sable doux pour s'y reposer de leurs fatigues ; qu'ils viennent sur la terre , comme les Amphibies , pour y mieux sentir la chaleur du Soleil , & qu'ils aiment passionément nos fruits & nos racines.

Mais si personne ne peut pénétrer jusqu'aux grottes des Syrenes , où *Kirker* a-t-il pris la Description qu'il en donne ?

Dimas Bosque , Médecin du Viceroy de l'Isle de Manara , rapporte l'Histoire suivante dans une Lettre inserée dans l'Histoire d'Asie de *Barthole*. Etant à se promener sur le bord de la Mer avec un Jésuite , une troupe de Pêcheurs vint inviter ce Pere à entrer dans leur Barque pour voir un prodige. C'étoient seize Poissons à figure humaine , neuf femelles & sept mâles , qu'ils apelloient , à cause de leur ressemblance , Hommes Marins & Femmes Marines , & qu'ils venoient de prendre d'un coup de filet. On les tira sur le Rivage , & on examina en détail leurs parties , qui ressembloient presque entièrement

ment à celles de l'Homme. Ils avoient la tête ronde , mais posée immédiatement sur les épaules. Leurs oreilles étoient éminentes comme les nôtres , cartilagineuses & couvertes d'une peau mince. Leurs yeux , semblables aux nôtres pour la couleur , la forme & la situation dans des orbites cachés sous le front , étoient de même garnis de paupieres , & n'avoient point , comme ceux des Poissons , differens axes de vision. Le nez ne differoit qu'en ce qu'il étoit aplati & fendu. La bouche , les lèvres , les dents , étoient parfaitement semblables aux nôtres ; les dernières étoient quarées & ferrées l'une contre l'autre. Ils avoient la poitrine large & couverte d'une peau extrêmement blanche , qui laissoit apercevoir les vaisseaux sanguins qu'elle couvroit. Les Femelles avoient les mamelles rondes & fermes , non pendantes & flasques , qui donnerent en les pressant une grande abondance de lait très-blanc. Leurs bras , longs de deux coudées , plus pleins que les nôtres , paroissoient sans jointures , & leurs mains attachées au *cubitus* ; ils avoient sous les aisselles des poils minces & mollers ; en un mot , la conformation interieure & exterieure , tant des mâles que des femelles , examinée anatomiquement , ne parut differer presque en rien de celle du corps humain. Il ne leur manquoit pas même cette difference

remarq

remarquée par Aristote entre les mâles & les femelles , que ces dernières ont plus d'embonpoint. Le dessous du ventre , à commencer aux anches & aux cuisses , se partageoit en une queue double , telle que celle des Poissons , & telle que celle avec laquelle on peint ordinairement les Syrenes.

L'Isle de *Manara* , où l'on pêche les Syrenes , est une Isle d'environ quarante milles de circuit , assés près de l'Isle de Ceylan. Elle a au Nord les Roches de Romanancor , contre lesquelles les courans , venant se précipiter , rejettent & brisent sur les Côtes d'Infanapatan , les Navigateurs qui ne se sont pas tenus sur leurs gardes.

Je finirai l'Histoire des apparitions des Syrenes par celle que Bartholin rapporte. Il dit qu'un beau jour d'Été de l'année 1669. une infinité de personnes qui étoient sur la Rade de Coppenhague , virent distinctement une Syrene auprès du Port de cette Ville , ayant le visage humain , sans barbe , & la queue double. Les relations ne differerent qu'en un point , c'est sur la couleur des cheveux , que les uns disoient rouges & les autres noirs ; mais il peut se faire que la differente réflexion des rayons de lumiere , par rapport aux Spectateurs , causât ces differentes impressions.

Je vous ai remarqué plus haut , M. que les Néréides paroissent rares dans la Mer ; elles
sont

Sont plus communes dans le Fleuve de *Tachni*, qui est sur les confins de la Province de *Lucornie*, à l'extrémité de l'Empire de Russie. Car Pierre *Petowitz* de Erlesund, rapporte, dans son Histoire de Moscovie, qu'on y trouve des Poissons entierement semblables aux Hommes, au défaut près de parole & de raison. Il dit que le goût de leur chair est extrêmement doucereux.

Il manqueroit quelque chose à l'Histoire des Poissons à figure humaine, si je ne vous remarquois pas que l'Auteur connu sous le nom d'*Alexander ab Alexandro*, parle de Tritons, vûs sur les Côtes d'Espagne & d'Epire, & que plusieurs Naturalistes, outre ceux que j'ai déjà cités, attestent de pareilles Histoires. Mais ce qui va peut-être vous surprendre, quoique la remarque faite au commencement de cette Lettre, sur la ressemblance entre des Poissons & des Ouvrages de l'Art, le rende probable, il y a des Poissons qui ressemblent à un Moine : Gesner donne la figure d'un. Olearius, dans la Description du Cabinet du Duc de Holstein-Gottorp, donne la figure d'un autre, n'ayant ni nageoires, ni écailles, pris en vie au Nord de la Hollande, & conservé dans le Cabinet du Duc de Holstein-Gottorp. *Aldovrandus* en dépeint un troisième, mais différent du dernier par les écailles dont il est couvert.

On

2364 MERCURE DE FRANCE

On voit aussi dans Gesner la figure d'un Evêque, c'est à-dire, d'un Poisson coëffé d'une Mitre telle que celle d'un Evêque.

Enfin, *Kirker* rapporte qu'étant à Malthe sur le bord de la Mer, dans le voisinage d'une Eglise dédiée sous l'invocation de la Vierge, connue vulgairement sous le nom *della Malesa*, il vit un Poisson monstrueux que le Fleuve y avoit jetté, & qu'on apelloit Diable Marin. Si l'on en excepte une longue queue qui le terminoit, il avoit la figure humaine, quant à l'arrangement & à la situation de ses parties; mais toutes ces parties faisoient horreur; la face entièrement défigurée, les yeux de travers, la barbe ridiculement taillée, les joues couvertes de rides, des cheveux mal rangés, supposé que ce qui en tenoit lieu puisse mériter ce nom; les mains monstrueuses & semblables en grand à des aîles de Chauve-Souris, & la peau couverte d'écailles raboteuses.

Je conçois bien comme une semblable figure est peu propre à inspirer de l'amour; mais je m'étonne que quelqu'une de ces gentilles Syrenes n'ait pas inspiré cette passion à quelqu'un des Spectateurs. Les Pigmaliions se sont assés multipliés, pour autoriser ma surprise.

Vous ne trouverez sans doute, M. rien de merveilleux dans ces différentes apparitions
de

de Monstres Marins. Physicien comme vous êtes , vous verrez d'abord que c'est par des raisons naturelles , qu'ils préfèrent certains endroits de la Mer à d'autres , ou qu'ils quittent leur Lieu natal , pour voyager sur des bords Etrangers. Mais l'ignorance de ces raisons a donné lieu à des esprits timides & superstitieux , (& d'où la superstition ne tire-t'elle point des forces ?) de donner carrière à leur imagination. Ils se sont donc persuadés que l'apparition de ces Monstres Marins, dans des Lieux insolites, présageoit des Guerres & d'autres malheurs. Peut-on en effet , se refuser à l'évidence de leur raisonnement ? En 1333. il y eut une Guerre cruelle entre les François & les Anglois. Une Baleine s'étoit échouée près de Lubeck. Les Suedois en 1642. firent une irruption dans le Holstein ; on y-avoit pris deux Poissons en forme de scie , l'un long de dix pieds , à Chilon , l'autre à Apenrade. Le Corsaire Chinois Coxini , en 1661. attaque & prend Taywan, dans l'Isle Formose , *Herport* avoit vû le matin un Homme inconnu sortir trois fois hors de la Mer , & une Syrene en faire autant à midi. On en croira , M. ce qu'on voudra ; pour moi , je me souviens qu'il y a environ vingt ans , un Cochon Marin , entièrement semblable par la hure , les oreilles , le col , la poitrine & les pattes de devant , à

B un

un Porc de notre terre , fut pris à la Rade de S. Valeri, en Caux. Le Flux l'y avoit apporté ; le Soleil l'invita à s'y divertir. Comme il étoit dans un fond , il ne sentoit pas que le Reflux alloit le laisser presque à sec , & quand il le sentit , il n'y avoit plus assés d'eau pour regagner la Mer. Les hurlemens dont il fit alors retentir le rivage , attirerent des Pêcheurs ; qui , après l'avoir assommé & éventré , pour le rendre plus portatif , car vous sçauvez qu'il avoit le ventre aussi gros , pour le moins , qu'une demi queue d'Orleans , le promenerent par les Villes du voisinage , où ils le firent voir pour de l'argent. Je ne fus pas des derniers attirés par la nouveauté du spectacle. Ainsi je parle en témoin oculaire. Sa peau étoit extrêmement dure , plus même que celle du Chien de Mer. Si c'étoit des écailles fines qui causoient cette asperité , c'est ce que je n'examinai point alors ; mais je remarquai qu'elle étoit hérissée de poils , très-clair-semés à la vérité , mais extrêmement rôides , & près desquels ceux des Sangliers n'étoient que du coton. Ce Monstre Marin , au dessous du ventre , se terminoit par une queue de Poisson , & , ce , qu'il y a d'assés singulier , cette masse énorme n'avoit point de nageoires , ou du moins elles étoient très-disproportionnées au volume du corps. Ainsi il rampoit plutôt qu'il ne nageoit. La
longueur

Longueur de ce Poisson étoit de huit ou neuf pieds. Cette observation peut servir à vous faire connoître l'erreur de ceux qui prétendent que le Marsoüin est le Cochon de Mer. Mais si ce dernier ressemble au Cochon de Terre par le goût qu'il a pour les mêmes nourritures, tous ceux qui le connoissent savent combien sa figure est différente de celle que je viens de décrire. Les Pêcheurs n'ayant pas eu la précaution de saler ce Poisson, il se corrompit à Amiens, & fut jeté dans la Rivière. Je vous assure cependant que, quoiqu'il n'y eût aucun exemple de pareil Monstre vu sur les Côtes de Picardie, cette apparition ne fut suivie d'aucun événement fâcheux, du moins sur notre Hemisphere. Qu'il n'en soit point arrivé à nos Antipodes, c'est ce que je n'oserois assurer. J'ai perdu le souvenir des Gazettes de ce tems-là, & je ne crois pas être tenté de les lire pour me les rappeler.

Je finirai cette Lettre par vous observer que Kirker prétend que les Os des Syrenes ont une vertu merveilleuse contre le Flux de Sang, & qu'on en pourroit tirer le vrai Baume de Vie; la Momie, si vantée des Philosophes Hermétiques, & l'Elixir de Vie, capable de retablir la chaleur naturelle. Ecrivons nous donc avec lui: Quel dommage que ces Poissons soient si rares! Mais, pour parler

B ij vrai,

2368 MERCURE DE FRANCE

vrai, quel dommage qu'un si grand Homme ait adopté des idées aussi chimeriques ! Car ne suis-je pas bien fondé à croire qu'il en feroit de ces magnifiques idées, à peu près comme de la vertu alexitere de leurs dents, que Monconys trouva parfaitement imaginaire, ainsi que le passage que j'ai extrait plus haut en fait foi ? Je suis „ &c.

Si la personne qui nous a écrit sur ce sujet, souhaite une plus ample instruction, elle lira s'il lui plaît, le Traité des Syrenes de l'Abbé Nicaise, & ce que nous avons rapporté nous-mêmes de l'aparition d'un Homme Marin, arrivée en 1724. dans les Mercurès de Septembre 1725. p. 1963. & de Novembre, p. 2657. & les autres Evenemens semblables, cités à cette occasion &c.



LA SOLITUDE,

CANTATILLE.

SEjour heureux, où mon ame tranquille

Jouit du plus parfait repos ;

En vain flaté des attraits de Ville ,

J'ai pû me délivrer de son fatal cahos.

Mon cœur dans cette Solitude

Ne goûte que de vrais plaisirs ;

Eloigné

Eloigné des soupçons & de l'inquietude.

Tout ici prévient mes desirs.

A la brillante Aurore

J'interromps mon sommeil,

Le soin de plaire à Flore

M'occupe à mon reveil:

Le Zephir favorable

Seconde mes travaux,

Et Pomone à ma table

Offre des mets nouveaux.

Je fis des ruses de Climene,

Sa beauté n'a pour moi que d'impuissans attraits;

Amour, auteur de mes regrets,

Je brise dans ce jour ma chaîne,

Pour ne la reprendre jamais.

Sur un verd gazon

Bacchus me caresse,

Et de Cupidon

Je brave l'adresse;

Sans soins, sans allarmes;

A de si doux charmes

Je livre mon cœur,

Ils font mon bonheur;

Tout cherche à me plaire;

L'Astre qui m'éclaire

Est toujours brillant,

Et loin de l'orage

Je sens l'avantage

De vivre content.



*ME' MOIRE Historique & Topographique
sur le Comté de Ponthieu. Par M. Godart
de Beaulieu, ancien Maire de la Ville
d'Abbeville.*

L'Etendue du Ressort du Comté de Ponthieu, aussi bien que du Siège Préfidal qui y a été établi, peut être considéré, 1°. dans toute l'étendue que ce Comté avoit auparavant 1225. époque du Traité de Chinon, fait entre Louis VIII. Roy de France, & la Comtesse de Ponthieu.

2°. Dans les bornes où il est restreint depuis 1369. que ce Comté est réuni à la Couronne, & que la Justice Patrimoniale de Ponthieu, qui ressortissoit pardevant le Bailly d'Amiens, est devenue Royale, & a ressorti nuëment au Parlement de Paris, suivant les Lettres en forme de Chartres, de Charles V. Roy de France, de la même année, rapportées dans l'Histoire des Comtes de Ponthieu & Mayeurs d'Abbeville, p. 382.

Auparavant 1225. le Comté de Ponthieu étoit un des plus beaux Comtés & de la plus grande étendue du Royaume, puisqu'il n'a-

voit

voit d'autre bornes du côté d'Artois , que la Riviere de Canche ; du côté de Normandie , que la Riviere de Seine , la Mer d'un autre côté , & le Comté d'Amiens de l'autre ; suivant qu'il sera justifié ci-après par les cinq Démembrements qui en ont été faits depuis l'année 1225. jusqu'à 1369.

Nous voyons même qu'auparavant 1200. le Duché ou Comté de Ponthieu , (car on s'est servi de ces deux Titres de Dignités en parlant du Ponthieu) dans ces anciens tems , il étoit d'une plus grande étendue du côté de la Flandre , puisqu'il comprenoit non-seulement les Comtés de Boulogne , S. Pol , d'Ardes & de Guisnes ; mais même qu'il s'étendoit de ce côté jusqu'à l'Escaut , suivant l'Histoire de Clovis , & les Chroniques de l'Abbaye de S. Riquier , écrites par *Aubin Alcuin* , qui rapportent qu'Alquaire , en épousant Damiane , fille du Duc ou Roy de Bourgogne , niece de Clotilde , Reine de France , fut par Clovis ordonné Duc de la France Maritime , *Francia Maritima* , seu *Bontica* , qui s'étendoit depuis l'Escaut jusqu'à la Seine , & qui lui fut donné en Fief ou Bénéfice perpétuel , dont Clovis reçut la foi & hommage , & qui a passé à plusieurs Comtes de Ponthieu , ses successeurs , sur lesquels une bonne partie a été usurpée par les Forestiers ou Comtes de Flandre , & les

B iij Comtés

Comtes de Boulogne, S. Pol & autres, qui ont servi de partage aux Puînés de Ponthieu.

Il s'est fait depuis 1200. cinq nobles Démembremens de ce Comté de Ponthieu.

Le premier & le plus ancien qui s'est fait vers 1200. est des Terres qui composent aujourd'hui le Comté d'Eu, dont les Danois ou Normans se sont emparés peu de tems après leur établissement en Neustrie.

Guillaume en fut le premier Comte, il étoit le quatrième fils de Richard sans Peur, Duc de Normandie, qui étoit fils du bon Duc Guillaume à la longue Epée, fils de Raoul, premier Duc de Normandie.

Guillaume, Comte d'Eu & ses Successeurs audit Comté, ont reconnu les Comtes de Ponthieu pour leurs Suzerains, & leur ont fait hommage.

Nous trouvons qu'en 1208. au mois de Juillet, Guillaume, Comte de Ponthieu, prend en sa garde & protection, les biens & possessions des Eglises de Notre-Dame & de S. Quentin de la Ville d'Eu; ce qui marque la Suzeraineté du Comté de Ponthieu.

Raoul, Comte d'Issoudun, Comte d'Eu, au mois de Juin 1217. a rendu son hommage au Comte de Ponthieu.

Simon & Marie s'apointerent en 1234. en qualité de Comte & Comtesse de Ponthieu;

avec

Avec Alix , Comtesse d'Eu , Veuve de Raoul d'Issoudun , pour l'hommage du Comté d'Eu & les services qu'elle devoit au Comte de Ponthieu , dans un Rôle des Assises de Ponthieu , tenuës en 1283. Jean, Comte d'Eu fut présent en Assises , par Beasmont Passemer , Bailly d'Eu , pardevant le Sénéchal de Ponthieu , au nom du Comte , le Service de trois Chevaliers y denommés.

Il est à observer que le Comte d'Eu , suivant les Traités, ci-devant repris, pour marque de sujétion, doit au Comte de Ponthieu le service de trois Chevaliers dans l'Armée du Comte de Ponthieu , que le Comte d'Eu doit lui présenter & tenir en Armes ; pour la solde desquels le Comte d'Eu reçoit chacun an du Comte de Ponthieu, la somme de 400 livres parisis, qui se paye encore actuellement sur la Vicomté de Ponthieu à Abbeville.

Jean, Comte d'Eu , en 1300. la veille de S. Barthelemy , fit hommage pardevant le Sénéchal de Ponthieu.

Jeanne, Comtesse d'Eu, en 1311. donna son aveu au Comte de Ponthieu.

Par la Couûume du Comté d'Eu , rédigée le 20. Janvier 1580. pardevant M. Pierre Tillet , Lieutenant Particulier en la Sénéchaussée de Ponthieu , en la présence de M. Charles Lamire, Procureur du Roy audit Ponthieu , dans l'Art. 2. de ladite Couûume,

B v il

il est porté que des cas & crime de leze-majesté Divine & Humaine , & crime de fabrication de fausse Monnoye, la connoissance en appartient au Sénéchal de Ponthieu , ou son Lieutenant, en son Siège d'Abbeville.

Le second Démembrement du Comté de Ponthieu, de 1225. par le Traité de Chinon, a été aussi très-considérable , puisque par ce Traité , qui est au Trésor des Chartes du Roy , Marie , Comtesse de Ponthieu , pour sauver partie de son Comté , confisqué pour crime de félonie de Simon de Dammartin, son Mari , cede & quitte à Louis VIII. Roy de France , le Château de Doullens , & la Ville de S. Riquier , avec toutes leurs appartenances en Fiefs & Domaines , & plusieurs autres Biens , sous les conditions reprises au long au Traité , auquel il faut avoir recours. Voyez l'*Hist. des Mayeurs d'Abbev.* p. 152.

Le troisième Démembrement de ce Comté a été fait en 1244. par cette même Marie , Comtesse de Ponthieu, & Mathieu de Montmorenci , son second Mari , en faveur de Robert , premier Comte d'Artois , de plusieurs Fiefs, situés au-delà de la Riviere d'Authie , du côté d'Artois ; qui étoient lors tenus du Comte de Ponthieu , pour l'être à l'avenir , avec l'Artois , de la Couronne de France , en un seul Fief, suivant la confirmation donnée à cette vente par le Roy Saint Louis ,

Louis, moyennant le prix & aux conditions portées au Contrat de vente, qui se trouve à la Chambre des Comptes à Paris, dans le Trésor des Chartes du Roy, & aux Archives d'Artois, contrat qui sert de preuve pour ce Démembrement, dont il reste encore une preuve par la Coutume ancienne & nouvelle du Bailliage de Hesdin, qui porte, Art. 13. que les Fiefs entre Canche & Authie, ci-devant tenus du Comte de Ponthieu, vendus à un Comte d'Artois, suivent, quant à ce, la Coutume de Ponthieu.

Il est aussi à observer que par la vente de 1244. les Comte & Comtesse de Ponthieu n'ont vendu au Comte d'Artois que certains Fiefs & hommages entre Canche & Authie; qu'il en reste plusieurs autres non compris dans la vente, qui appartiennent encore aujourd'hui au Comte de Ponthieu; quoique situés au-delà de la Riviere d'Authie, dans lesquels, suivant la Charte de S. Louis, Roy de France, donnée au Camp de la Massoure en Egypte, l'an 1249. le Comte de Ponthieu, ou ses Officiers, ont encore *placitum fundi*; la connoissance des Actions réelles, porte ce titre où le Comte a Fief & Domaine, & qu'il pourra y saisir les biens de ses Tenanciers, pour être payé de ses revenus, services & reliefs; il sera parlé ci-après de ces Fiefs.

B vj Le

Le quatrième Démembrement du Comté de Ponthieu, est de la Ville & Prévôté de Montreüil sur la Mer, avec ses appartenances du côté de Ponthieu.

Le Château de Montreüil, assis au très-fond de Ponthieu, en a toujours fait partie, il étoit l'ancienne Forteresse des Comtes de ce Pays, qui s'y refugioient dans les guerres. Ces Comtes se qualifioient souvent, pour cette cause, Comtes de Ponthieu & de Montreüil; quoique Montreüil n'ait jamais été un Comté ni un Fief séparé du Ponthieu, ni qu'il y ait eu aucun Domaine ni hommage dépendant dudit Château de Montreüil, proche duquel les Comtes de Ponthieu ayant fondé l'Abbaye dite aujourd'hui *S. Sauve*, sur le Mont de Montreüil, cela donna lieu à plusieurs d'y venir habiter; ce qui composa, dans la suite, un Bourg qui a été fermé de murailles depuis peu de siècles. Ce Bourg étoit assis, comme le Château & l'Abbaye de *S. Sauve*, au très-fond du Ponthieu, dont les Seigneurs avoient la Justice, aussi bien que tous les profits & revenus Vicom-
tiers.

Ces Comtes cedrent à l'Abbaye de *S. Sauve*; certains droits de Justice dans la dite Ville, qui seront expliqués ci-après; ils en donnerent une autre partie en Fief à différens Seigneurs, pour être tenus dudit Comté.

Comté. Et enfin , ils se réservèrent pour eux & leurs successeurs Comtes de Ponthieu , une autre partie de ces Droits de Justice & Vicomté , & y établirent un Vicomte pour la perception & conservation de leurs Droits , les plaids sur la Morhe le Comte dans la Ville de Montreüil , dont les appellations ressortissent pardevant le Sénéchal de Ponthieu.

Cette Vicomté de Ponthieu a Montreüil subsiste encore aujourd'hui , & appartient au sieur d'Ygnopré , ayant été aliénée en 1570. à faculté de rachat perpétuel , & consiste dans plusieurs Cens , Profits & Emolumens dans la Ville de Montreüil. La plus grande partie des Cens , Profits & Emolumens Vicomtiers de la Ville de Montreüil , donnée en Fief per les Comtes de Ponthieu , appartenoit avant 1200. à un Puîné de Ponthieu , qui en prit le nom de Montreüil , dont les Descendans prirent ensuite celui de Maintenay ; ils sont même Fondateurs de l'Hôtel-Dieu de Montreüil.

L'un de ces Seigneurs de Maintenay ceda partie de sa Vicomté , ou les Droits Vicomtiers qu'il avoit dans Montreüil , l'an 1224. au Roy Louis VIII. suivant qu'il apert par l'Inventaire des Chartes à Paris , & non la Forteresse de Montreüil , qui a toujours appartenu aux Comtes de Ponthieu jusqu'en 1369. que ce Comté a été uni à la Couronne de France.

Voilà

Voilà le premier titre qui a donné lieu au Roy d'établir d'abord un Prévôt à Montreüil, & dans la suite un Lieutenant du Bâilly d'Amiens, & de faire ressortir à ladite Prévôté devant ce Juge Royal, la Ville de Montreüil, les Villes & Comté de Boulogne & de Guisnes; les Villes & Châtellenies de S. Omer & Hesdin; la Ville & Comté de Therouanne; la Ville & Cité d'Aire en partie, & le Comté de S. Pol aussi en partie, suivant les Coûtumes générales d'icelle Prévôté, imprimées en 1512. à Hesdin; ce qui se doit entendre pour les cas Royaux, ou d'apels seulement de ces Justices patrimoniales.

Les Seigneurs de Maintenay ont réservé une partie de leurs Droits anciens dans la Ville de Montreüil, qui font partie & membre de leurs terres de Maintenay, tenue du Comté de Ponthieu, ayant encore aujourd'hui dans la Ville plusieurs Ceps, Profits & Emolumens Vicomtiers; quoiqu'ils en ayent éclipsé en 1380. une partie, qui compose aujourd'hui le Fief & Vicomté de *Fauquemberg* dans Montreüil, tenu pareillement de Ponthieu; ce qui comprend encore aujourd'hui plus des deux tiers de la Ville de Montreüil qui est en Ponthieu; compris quelques autres Fiefs y séans tenus de Ponthieu; néanmoins la présence du Juge Royal résidant à Montreüil, l'éloignement de dix lieues
pour

Pour venir à Abbeville y porter les appellations des Vicomtes & Juges de Ponthieu.

La vente & alicnation faites en 1570. de la Vicomté de Ponthieu à Montreüil, en faveur de M. Jean Charpentier, qui étoit lors Lieutenant du Bailly d'Amiens à Montreüil. La translation du Bailly Prévôtal de *Vuaben* dans la Ville de Montreüil, du consentement des Officiers du Roy en la Sénéchaussée de Ponthieu.

• Toutes ces causes jointes ensemble ont fait distraire de la Sénéchaussée de Ponthieu, les Causes des Vassaux & Tenanciers du Comté de Ponthieu dans Montreüil & ses environs; ils les ont portées devant le Lieutenant du Bailly d'Amiens à Montreüil, ainsi que les appellations des Sentences du Bailly Prévôtal de Vuaben.

Pour preuve de ces Faits, on raporterà la Charte de 1100. de Guy, Comte de Ponthieu, par laquelle il quitte à l'Abbaye de S. Sauve à Montreüil sur la Mer, tout le Droit de Justice que ses Prédecesseurs Comtes de Ponthieu, & lui, avoient dedans & dehors l'Abbaye, au dessous du Château de Montreüil.

Guillaume, Comte de Ponthieu, par ses Lettres de 1209. donne privilege aux Habitans de Montreüil, de pouvoir tourber un franc marais qui est sur la Riviere de Camche.

2380 MERCURE DE FRANCE

che ; se reservant le Comté & Domaine qu'il y avoit auparavant ; ce qui a été confirmé la même année par Philippe , Roy de France , dit Auguste.

Le Roy S. Louis , par Lettres écrites au mois d'Octobre 1254. adressantes aux Mayeurs & Echevins de la Ville de Montreüil sur la Mer, leur mande avoir reçu la Foi de Jeanne, Femme du Comte de Ponthieu , Reine de Leon & Castille , & que la Ville lui rendit ses devoirs en ladite qualité.

Amortissement fait en 1259. par la Comtesse de Ponthieu , d'une maison sise à Montreüil , rue du Paon, en faveur des Religieux de Valloires.

Par Arrêt du Parlement de Paris du mois d'Août 1286. *Edouard I.* Roy d'Angleterre & Comte de Ponthieu , & Leonor , Comtesse de Ponthieu & de Montreüil , sa Femme , prétendirent qu'à raison du Comté de Ponthieu , la Ville de Montreüil étoit assise sur leur très-fond ; & en conséquence que le Corps , Communauté & Habitans d'icelle Ville , étoient sujets à leur correction & Justice , & quoique par ledit Arrêt *pronuntiatum Regem & Reginam in sua petitione predicta non esse audiendos, nec eos posse iudicare dictam communiam nec etiam Burgenses dictæ Ville, nec eorum bona pro facto communia sed premissa ad nos pertinere ; ce*
qui

qui ne pouvoit appartenir au Roy qu'en conséquence des Lettres de confirmation de Commune qu'il avoit accordées aux habitans, qui les mettoit sous sa protection ; néanmoins cela donne lieu de croire que pour tout autre cas, les Habitans de Montreüil étoient justiciables du Comte de Ponthieu.

Les mêmes Comte & Comtesse*, la même année 1286. s'apointerent avec les Abbé & Religieux de S. Sauve à Montreüil pour le fait de la Justice ; ce qui a été confirmé par Philippe le Bel, Roy de France.

Par ce Traité, les Comte & Comtesse de Ponthieu accordent aux Religieux, toute Justice Haute & Basse, dans les murs & enclos de l'Abbaye, & en la place de S. Sauve de Montreüil, ainsi comme elle s'étend ; réservé auxdits Comte & Comtesse & leurs Hoirs, le chemin autour de la place, si comme elle s'étend pardevant les Marieres, quelques queques y soient & pardevers les Hotes ; lequel chemin doit contenir six pieds de large, à compter du seuil des maisons desdites, si avant qu'il se peut étendre sur la place ; auquel chemin toute Justice appartient aux Comte & Comtesse, qui retiennent & réservent encore la Haute & Basse Justice dans tous les autres endroits de la Ville de Montreüil, non repris ni spécifié dans l'Acte ; même la mouvance des Moulins assis
sur

2382 MERCURE DE FRANCE

sur la Riviere de Canche , près ladite Ville.

Vente faite en 1284. par Jean de Vascogne en faveur du Comte de Ponthieu , de tout le droit qu'il avoit en la Ville & Banlieue de Montreüil.

Arrêt du Parlement de 1300. pour ajourner les Maire & Echevins de Montreüil en reprise de Cause , pour être condamnés à prêter serment au Comte de Ponthieu.

Accord de l'an 1309. entre le Comte de Ponthieu , & les Abbessé & Religieuses de Ste Austreberte de la Ville de Montreüil , rouchant le marais à tourber de la Ville.

Par le Traité de Paix fait à Bretigni , lez Chartres, en 1360. au mois de Mai, a été accordé qu'Edouard, Roy d'Angleterre, Comte de Ponthieu , auroit ce que ses Prédecesseurs tenoient dans la Ville de Montreüil & les appartenances.

Parmi les Registres & cueilloirs du Comté de Ponthieu, il s'en est trouvé un renouvelé en 1390. contenant les Cens dûs au Comte dans la Ville de Montreüil à cause de la Vicomté de Ponthieu , laquelle a été aliénée , comme a été dit ci-dessus , au profit de M. Jean Charpentier ; vers 1570.

Le cinquième & dernier Démembrement du Comté de Ponthieu , est de plusieurs grands Fiefs du Pais de Vimeu , mouvans anciennement du Ponthieu , & rendus au Roy à cause

de son Bailliage d'Amiens, dans le tems que ce Comté de Ponthieu appartenoit aux Rois de Castille & d'Angleterre absens, & souvent en guerre avec la France.

Les Officiers Royaux au Bailliage d'Amiens ont reçu, sans cause légitime, les hommages de ces Vassaux, aussi bien que de ceux des Abbayes, Prieurés, Commanderies de Malthe & autres Gens de main-morte du Comté de Ponthieu, en vertu de Lettres Royales de Garde Gardienne; dans le tems que la Justice de Ponthieu étoit encore patrimoniale; lesquelles Eglises avec tous leurs biens, quoique situés en Ponthieu, fondés ou confirmés par les Comtes ou Vassaux de Ponthieu, sont restés depuis ce dernier tems au Bailliage d'Amiens, nonobstant les Ordonnances Royaux; depuis même 1369. que la Justice de Ponthieu est Royale.

La meilleure partie de la Prévôté Royale de *Vimeu*, établie à Oysemont au Bailliage d'Amiens, est composée de ces Fiefs & arrière Vassaux de Ponthieu.

Les preuves de ce cinquième Démembrement se tirent du Traité de Mariage fait l'an 1178. d'*Edelle*, fille de Jean II. Comte de Ponthieu, avec *Renard*, fils de Bernard de S. Valeri, Seigneur de Gamaches, de Bailleul & de Cayeux.

Le Seigneur de S. Valeri par ses Lettres de

2384 MERCURE DE FRANCE

de 1209. promet service au Comte de Ponthieu.

Procès verbal de 1205. entre le Seigneur de Cayeux & Bouillancour en Séri, qui avoit refusé de rendre l'Homage de ses Fiefs au Comte de Ponthieu.

Traité de 1238. entre le Comte de Ponthieu & le Seigneur de S. Valeri, sur le différend qu'il y avoit de sçavoir où le Seigneur de S. Valeri devoit aller aux Assises du Comte de Ponthieu.

Accord entre les mêmes Parties, de la Justice, de l'an 1247.

Lettres du Roy Jean de l'an 1361. adressantes à Mre Jean d'Artois, Comte d'Eu, pour *entrer* la Foy & Hommage du Roy Edouard, Comte de Ponthieu, pour raison des Fiefs de Cayeux, Ayraines, Hupy & Vergies.

Par l'article 6. de la Coûtume locale de la Prévôté de Vimeu, est dû le quint denier du prix de la vente des biens en roture, ou coterie, comme au Comté de Ponthieu.

Par l'opposition formée au 25. article de la Coûtume générale du Bailliage d'Amiens, reprise dans le Procès verbal de rédaction d'icelle, les Seigneurs de S. Valeri, Cayeux, Lambercourt, Bailieu &c. autres de Vimeu, ci-devant en Ponthieu, ont soutenu que leurs Vassaux, quoique tenant noblement
pour

pour 60. sols parisis de relief & 20. sols de chambellage, contre la disposition dudit article, n'avoient que Justice Vicomtiere dans leur Fief; comme il est d'usage en Ponthieu. Il se trouve dans le Ponthieu plusieurs Fiefs & Terres tenus de Cayeux, Bouillancour & autres susdites qui sont restées en Ponthieu; tel que la Mothe en Marquen-Terre, tenuë de Cayeux; Dominois, tenu de Bouillancour en Seri, & autres.

Commines, Livre 3. de ses Mémoires; Chap. 1. rapporte que aux Etats tenus en la Ville de Tours, M. le Comte d'Eu étoit plaignif contre le Duc de Bourgogne; lequel disoit que ledit Duc lui empêchoit S. Valeri & autres Terres qu'il tenoit de lui à cause d'Abbeville & de la Comté de Ponthieu, & qu'il n'en vouloit aucune raison au Comte d'Eu. Outre vouloit ce Duc contraindre le Comte d'Eu de lui faire Hommage envers & contre tous; ce que pour rien ne voudroit faire; car ce seroit contre l'autorité du Roy. Voyez Chopin, *Traité du Domaine*; il y met S. Valeri tenu du Comte de Ponthieu.

L'étendue du Ressort du Comté de Ponthieu, tel qu'il est aujourd'hui & depuis 1369. est beaucoup diminuée; néanmoins ce Comté, du côté de la Normandie, n'est pas borné entierement par la Riviere de Bresle, puisque les Villages de Soran, Lespinoy & Banival,

2386. MERCURE DE FRANCE

Baninval , qui sont au-delà de la Riviere ; sont encore en Ponthieu ; néanmoins on peut dire que cette Riviere , qui separe la Normandie de la Picardie , peut à présent servir de bornes au Comté de Ponthieu.

Le Comté de Ponthieu ne peut pas absolument avoir pour bornes la Riviere d'Authie du côté d'Artois ; puisque tout le Bailliage Prévôtal de Vuaben , composé de plus de 100. Fiefs , est situé au-delà de l'Authie , & n'est borné de ce côté-là , que par la Canche ; qu'il y a d'ailleurs plusieurs Fiefs & Hommages du Ponthieu qui sont au-delà de la Riviere d'Authie , du côté du Bailliage de Cressi , enclavés dans l'Artois , qui a pour bornes , du côté du Bailliage de Vuaben , *l'Epine Alverneuse* , suivant la Charte ci-devant citée de 1244.

Telle est l'Abbaye de Dommartin , quoique située au-delà de l'Authie vers l'Artois , déclarée être en Ponthieu en dedans les limites du Royaume en France , par Arrêt contradictoire du Conseil d'Etat , du 21. Novembre 1586. rendu entre le Procureur Général du Roy & celui du Comte d'Artois , qui a été suivi d'un autre Arrêt du Parlement de Paris , qui décide la même chose. Mais en 1740. cette Abbaye est du Bailliage d'Hesdin en Artois. Tels sont encore les Fiefs de Bretonval , Fiefs à dourier , Fiefs cuisiniers , & autres.

Le

Le Comté de Ponthieu a, du côté du Nord, la Mer pour bornes en beaucoup d'endroits. Il n'est pas possible du côté du Midi, de pouvoir trouver à présent, aucunes bornes certaines au Comté de Ponthieu, puisqu'au moyen des Prévôtés de Doullens & S. Riquier, qui ont été distraites, & qui sont actuellement du Bailliage d'Amiens, il y a tant de Fiefs de Ponthieu enclavés dans les Villages du Bailliage d'Amiens, & un si grand mélange de Fiefs du même Bailliage dans les Terres du Ponthieu, que l'on a de la peine à les distinguer, qu'il y a même de ces Fiefs du Bailliage d'Amiens qui vont jusqu'à la Banlieue d'Abbeville; de sorte qu'il seroit bien plus facile de dénombrer le Comté de Ponthieu par ses Fiefs que par le nombre des Villes & Villages qui composent ce Comté. Il en est de même dans le Vimeux, où les Fiefs de Ponthieu sont très mêlés avec ceux du Bailliage d'Amiens, depuis que les grands Vassaux & les arriere Vassaux du Comté de Ponthieu de ce côté, se sont soustraits de notre Sénéchaussée.

Mais comme ce n'est pas ici le lieu de faire l'état des Villes, Villages, Paroisses, Hammeaux & Fermes du Comté de Ponthieu, encore moins de remarquer ceux dont une partie est au Bailliage d'Amiens, je me contenterai d'observer que le Comté de Ponthieu

thieu comprend , sous cinq Bailliages Prévôt-
taux environ 950. Fiefs , sçavoir.

Au Bailliage d'*Abbeville* , tant en Pon-
thieu , qu'en Vimeu , plus de 440. Fiefs.

Au Bailliage de *Cressi* , plus de 200.

Au Bailliage de *Ruë* , plus de 100.

Au Bailliage de *Vuaben* , plus de 100.

Au Bailliage d'*Airaines* ou d'*Argoules* ,
plus de 100.

Les Listes du Ponthieu & du Comté d'Eu ,
sont jointes aux Notes de M. Maillart , sur la
Coutume d'*Artois* , Edit. de 1739.

Les appellations des Sentences de ces cinq
Baillifs Prévôtiaux , ainsi que celles des Bail-
lifs & Officiers dudit Comté , & des Maire
& Echevins qui seront ci-après déclarées ,
sont portées au Siège de la Sénéchaussée de
Ponthieu , sans oublier les Cas Royaux du
Comté d'Eu en première Instance , & par
appel des Sentences des Officiers du Comté
d'Eu , rendues au premier cas de l'Edit des
Présidiaux.

Les appellations des autres Sentences des
Baillifs & Juges du Comté d'Eu , se portant ,
recta , au Parlement de Paris , depuis que ce
Comté a été érigé en Pairie par Charles VII.
Roy de France , l'an 1459. en faveur de
Charles d'Artois , Comte d'Eu.

Les Maires & Echevins de la Ville d'Ab-
beville , de Noyelle , sur Mer , Ponthoile ,
Crétoy ,

NOVEMBRE. 1740. 2389

Crotoy , Ruë , Marquenterre , Vuaben ,
Crepî , S. Josse , sur Mer , Villeroy , sur Au-
thie , Vismes , Port , Ayraine , Long , ressor-
tissent en la même Sénéchaussée de Ponthieu.

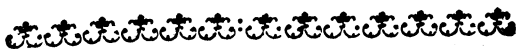
Remarquez que le Siège du Bailliage Pré-
vôtal de *Vuaben* , étant présentement dans la
Ville de Montreüil , les appellations s'en portent
communément au Bailliage de Montreüil.

M A D R I G A L

*A Madame V A T R Y , pour le jour de
Saint Louis 1740.*

JE voulois pour votre Bouquet ,
Obligante V A T R Y , faire votre portrait
Avec les couleurs du Parnasse.
Mais Apollon m'a dit , surpris de mon audace ;
Eh quoi ! pour coup d'essai tu voudrois , en ce jour ,
Peindre tout à la fois , une Muse , une Grace ,
Minerve & la Mere d'Amour ?
De cet engagement sens-tu bien l'importance ?
Cet avis m'éclairant sur mon insuffisance ,
A remplir mon projet je n'ai pû m'obstiner ,
Contentez-vous que j'aye osé l'imaginer.
Un zèle peu discret vaut moins que la prudence.

**PHILIPPE.
C L E T,**



*LETTRE de M. des Barbalieres, Commis
au Bureau de la Guerre ; sur la variation
du Goût.*

ON a proposé, M. dans le Mercure de Mai dernier, que, plus le bon Goût est porté à sa perfection, plus il est menacé d'une prochaine décadence; que, lorsqu'on a une fois passé dans les Sciences ce véritable point de perfection, on en est plus éloigné que lorsqu'on n'y a pas encore atteint. On ajoute qu'on feroit bien aise de voir quelques réflexions sur cela. J'ai l'honneur de vous envoyer celles-ci.

Je crois devoir attribuer la cause d'un effet si surprenant, à deux défauts principaux parmi les hommes, l'inconstance, & l'amour propre. On a beau être né avec ce précieux trésor de la nature, le bon sens, & avec ces riches talens, qui bientôt procurent aisément ce bon Goût en général, dont il est ici question; on n'est pas exempt de ces deux défauts qui empêchent de s'y fixer; l'ambition de vouloir atteindre à plus qu'on ne peut, l'amour pour la nouveauté & le changement, rendent incertain & flottant sur tout ce qu'on fait, on veut toujours rencherir; on est arrivé à ce point de perfection qu'on croit n'y être pas encore.

encore , de forte qu'on passe outre & qu'on s'égare ; c'est alors précisément qu'on en est plus éloigné que lorsqu'on n'avoit fait que s'y acheminer.

L'esprit aujourd'hui a la vogue , & le bon sens , de qui seul le bon Goût tire son origine , a le dessous ; ces deux Etres, rivaux l'un de l'autre dans l'homme , sont qu'il n'est pas long-tems d'accord avec lui-même ; l'un s'oppose à ce que produit l'autre , l'imagination enfante le caprice , & de-là vient l'inégalité & l'inconstance ; enfin, les Hommes ne sont pas tous pourvus des mêmes qualités ; les siècles en ont fourni de différente espece , & c'est cette vicissitude qui a causé plus d'une fois cette décadence du bon Goût ; il a paru tant qu'il y en a eu un certain nombre, qui a formé une autorité pour le soutenir , mais cette autorité s'est trouvée rare , conséquemment son effet de peu de durée , il ne se montre que comme un Phénomene merveilleux qui soudain disparoit.

D'où vient par exemple , (on en tombe d'accord,) qu'on ne voit pas tout-à-fait dans les Lettres le bon Goût aujourd'hui dans le même éclat qu'il étoit anciennement , & qu'un brillant , qui ébloût plutôt qu'il ne touche , Ouvrage de l'esprit , mais où le Goût n'a qu'une très-petite part, a pris la place de cette simplicité naturelle dont on n'a

C ij . main.

maintenant que le triste souvenir? D'où vient qu'on ne voit pas tant de fidélité dans l'Histoire, de vraisemblance & d'unité au Théâtre? Que sont devenus ces tableaux naturels, Ouvrages du Goût, que rendoit dans le siècle dernier le Cothurne François, qui aujourd'hui multiplié & rebattu par la foule de ceux qui se le disputent, a tant perdu de son lustre? A quoi enfin, doit-on attribuer un changement si notable dans tous les genres? ne seroit-ce point à la licentieuse fantaisie qui regne aujourd'hui, & qui peut-être est le fruit de cet amour propre & de cette présomption, qui font qu'on se croit allés pourvû de nouvelles lumieres, pour s'ériger en original, & qu'on croiroit être soupçonné d'un génie borné & insuffisant, si on se rava-loit à suivre continuellement des modèles, quelque bons qu'ils soient?

On veut peut-être se donner trop d'effor, produire de l'extraordinaire, & sans considération pour d'anciennes, de solides & de justes règles établies, en statuer de nouvelles, & cela pour acquérir, en qualité de Créateur, une gloire plus lumineuse & plus satisfaisante que celle qu'on auroit simplement en qualité d'Imitateur. On pourroit dire qu'il est difficile, & peut-être impossible, d'imiter fidèlement ces modèles, & que le plus court est de risquer à ses périls; si pourtant

ON

On n'avoit que cet unique but, je ne sçais si on trouveroit autant de difficulté, mais l'idée qu'on a de les surpasser peut faire prendre pour prétexte cette impossibilité; voilà l'erreur; & c'est précisément elle qui cause la ruine du bon Goût; on sçait cependant qu'il n'y a qu'un seul vrai, toujours le même, & qu'il n'y a qu'une seule façon de l'atteindre.

J'ai parlé du Théâtre, parce que c'est-là aujourd'hui où les productions abondent en foule; & où le Goût est le plus exposé; on trouve qu'il y est différent de celui qui fleurissoit du tems des Sophocles modernes; qu'on sacrifie à l'éclat du Vers & à la pompeuse expression, ce style naturel, brillant, mais touchant du célèbre Racine, & à la complication d'une foule d'incidens forcés, cette unité & cette vraisemblance qui regnent dans les Œuvres de cet Auteur, qui, joint à ce qu'il avoit le Goût pour première règle, a observé celles qu'avoient prescrites les premiers Législateurs Dramatiques. Il est à présumer qu'il n'avoit pas la funeste complaisance de travailler plutôt pour le Goût à la mode, que pour le vrai & le solide Goût; aussi il s'est pû faire qu'il n'ait pas eu, au moment que ces Pièces ont commencé à paroître, les mêmes suffrages qu'il a eû, depuis; & que la Posterité ne lui refusera jamais.

On doit convenir que ces deux especes de
C iij Goût;

Goût , mettent dans l'embarras tels Auteurs
qui , mûs par divers interêts , ne sçachant au-
quel donner , préfèrent le présent à l'avenir.

Au Goût d'aujourd'hui , par exemple , le
vrai & le beau ne suffisent pas seuls , il faut
du merveilleux & du brillant , & il arrive de
là que pour le satisfaire dans ces deux der-
niers points , on manque dans les autres.
Je suis , &c.

A Versailles , ce 11. Juillet 1740.

O D E

*A M. le Chevalier de S** G** , sur la
guérison de la jambe cassée de M. de L** ,
fameux Buvreur.*

Sors pour un tems des Coulisses ,
Triste sujet de tes pleurs ,
Où mille affreux précipices
Sont cachés dessous des fleurs.
Reçois trop tendre S** G**
D'un air gai , d'un cœur tranquille ,
La nouvelle que voici :
Notre illustre Patriarche
L** rit , boit pur , & marche ,
Ris donc , & bois pur aussi.



C'est

C'est le Dieu du vin lui-même

Qui sensible ; avec raison ,
A notre douleur extrême ,
Prend soin de sa guérison.
Un Satyre à rouge trogne ,
Bon Médecin , vieil Yvrogne ,
Fut député de sa part ,
Et , sans nul autre remède ,
A fait avec du vin tiède ,
Un chef-d'œuvre de son Art.



Je l'ai vû , tu m'en dois croire ,
Des Ménades entouré ,
Marcher d'un pas assuré
Jusques au buffet, pour boire ;
Deux Satyres seulement
Soutenoient le poids charmant
De sa grave corpulence ,
Et les Faunes à l'entour
Par une joyeuse danse
Célébroient un si beau jour.



Tel on voit le bon Sylène ,
Quand sur son Ane monté ,
Deux Satyres à côté
Le soutiennent avec peine :
Excepté que le Vieillard

2396 MERCURE DE FRANCE

Est plus laid & plus camard ,
Et n'a pas le mot pour rire ,
Au lieu que notre Héros ,
Même au fort de son martyre ,
Etoit fécond en bons mots.



Déjà sur son aventure
Couroient entre les Bûveurs
De scandaleuses rumeurs
Un sacrilege murmure.
Quoi ! le Dieu puissant des pots
Permet qu'un de ses dévots
Ait un sort si déplorable !
Et qui de nous désormais
Sera plus d'une heure à table ,
Ou voudra boire à longs traits ?



Faut-il donc en Bûveurs fades
Souffrir l'eau dans nos repas ,
Et de crainte des faux pas
Bannir rondes & rasades ?
Pardon , ô Pere du Vin ,
Nous reconnoissons enfin
Ta sagesse & ta puissance ,
Tu fis voir par ce malheur
Que la parfaite constance
N'est que chés un vrai Bûveur.



Tu

Tu fis voir que les paroles
 Des Cleanthes , des Zenons ,
 N'ont été que de vains sons
 Et des promesses frivoles :
 Que c'est chés toi seulement
 Que contre un cruel tourment
 On peut trouver du remede ,
 Et que pour braver les maux
 Il n'est sage qui ne cede
 A l'intrépide L * * .



Mais qui pourra le dépeindre
 Dans les douloureux élans
 De ses maux si violens
 Immobile & sans se plaindre ?
 C'est à ton docte pinceau
 Qu'est réservé ce tableau :
 Oüi , tu feras son Virgile ,
 Il est digne de tes Vers ,
 Poursuis , illustre S * * G * * ,
 Tu le dois à l'Univers.

*L'A Méthamorphose des Bequilles de L * *
 en Astres du Chevalier de S * * G * * ,
 à l'Auteur de l'Ode précédente.*

T Oi , dont la sçavante Plume
 Accompagne le pinceau ,

C Et Toi ,

1398 MERCURE DE FRANCE

Toi , qui sçais faire un tableau
Et composer un volume ;
Reçois ces Vers impromptus
Qu'à la hâte j'ai conçûs ,
Pour ne te point faire attendre ;
Mais trêve de complimens ,
Sçais-tu si j'ai le cœur tendre ?
Connois-tu mes sentimens ?



Pourquoi nommer les Coulissee
Triste sujet de mes pleurs ?
N'y peut-on parmi les fleurs
Eviter les précipices ?
Si pour un objet charmant
Je soupire vainement ,
Mon cœur sçait rompre sa chaîne ;
Et , changeant , pour choisir mieux ,
Las des rigueurs de Climene ,
Je brûle pour d'autres yeux.



C'est ainsi qu'un sage Yvrogne ,
Sans quitter le Cabaret ,
Las du Champagne clairer ,
Prend du velouté Bourgogne ,
Le Bûveur , comme l'Amant ,
Trouve dans le changement

Une

NOVEMBRE. 1740.



Une douceur sans pareille ;
Toujours exempt de chagrin
Il sçait changer de bouteille ,
Sans cesser d'aimer le Vin.



Mais quelle force imprévûe
Me transporte dans les airs !
O Dieux ! que d'objets divers
Viennent s'offrir à ma vûe !
L'antiquité , l'avenir ,
A la fois viennent s'unir,
Dans mes confuses pensées :
En faveur du grand L **
Joignons les choses passées
Aux événemens nouveaux.



Vers les climats de l'Aurore ,
Une fille de Minos
Regarde fuir sur les Eaux
Le vainqueur du Minotaure ;
Dans l'excès de son tourment
Elle apelle vainement
Un ingrat qui l'abandonne ;
Enyvré de ses beaux yeux ,
Bacchus fait de sa couronne
Un riche ornement des Cieux.

Cvj Pour

Pour le prix de la constance
 Qu'un Bûveur fit éclater ,
 Lorsqu'on l'entendoit chanter
 Au plus fort de sa souffrance ,
 Le puissant Dieu du Sarment
 Va placer au Firmament
 Deux Etoiles inconnuës ;
 Nous verrons Astres nouveaux ,
 Briller au-dessus des nuës,
 Les Bequilles de L * *.



Heureux Mortel , quelle gloire ,
 Et que ton destin est beau !
 Que ce prodige nouveau
 Surprendra l'Observatoire !
 Fameux Espion * des Cieux ,
 Perce d'un œil curieux
 Tes lunettes vigilantes ,
 Au travers de leurs cristaux
 Voi ces Bequilles brillantes ,
 Ce sont les Astres jumeaux.



* Cassini.

COMPLI.

COMPLIMENT

*Du Marquis de M** à la Bequille de L**.*

A Pui du grand L**, Bequille fortunée,
 Qui sôûtiens un Mortel si cher au Dieu du Vin,
 Quelle brillante destinée
 T'attend au sortir de sa main !
 Tu seras l'ornement & l'appui de la Vigne,
 Et pour prix du bienfait insigne
 D'avoir jusqu'au buffet aidé ses premiers pas,
 Tu sôûtiendras le fruit qui remplit la bouteille ;
 Que de Raisins va produire la Treille
 Où tu serviras d'Echalas !



*REMARQUES sur l'Ethymologie du nom
 du Château de Vincennes près Paris.*

L'Ethymologie des noms propres de Lieu ne doit point être négligée ; elle sert souvent à éclaircir quelque point d'Histoire intéressant : c'est dans cette vûë que M. R... me faisoit remarquer dernièrement que personne n'a encore donné aucune Ethymologie satisfaisante du nom de *Vincennes*, qui sans doute, n'a point été donné au hazard, mais par quelque raison particulière.

Les

Les uns prétendent que ce Lieu a été ainsi nommé à cause de la bonté de l'air qui rend la vie saine. Mais si c'étoit là l'Ethymologie, de son nom, on auroit écrit VIE-SAINE, & en Latin *Vita-Sana*, au lieu que l'on dit & on écrit VINCENNES, & en Latin, *Vincenna*, ou *Vincennia*, *Vicenna*, *Vicena*, *Vicenia*.

D'autres, du nombre desquels est M. de Valois dans sa Notice des Gaules, prétendent que ce Lieu se nommoit anciennement VICENES, d'où les noms VINCENNES & *Vincenna* se sont formés par corruption, & qu'ils ont été donnés à ce Lieu, parce qu'il étoit éloigné de Paris de 20. stades, qui font 2500. pas, c'est-à-dire environ une lieue, ce qu'il faut entendre dans le tems que la Ville de Paris étoit renfermée dans l'Isle du Palais.

Cette Ethymologie ne paroît pas non plus naturelle : car, outre que les termes, *vingt stades*, ne ressemblent guère aux noms François & Latins de Vincennes, les Romains & les Peuples soumis à leur domination, ne comptoient la distance d'un Lieu à un autre, que par Milles ; on ne comptoit pas Stades que chés les Grecs : il est vrai que chés les Romains il falloit huit Stades pour faire mille pas ; mais chaque Stade n'étoit point marqué, il n'y avoit que les Milles qui l'étoient

P'étoient par une grosse pierre dressée sur le chemin , d'où vint cette façon de compter ; *primum, secundum, &c. ab urbe lapidem* ; en sorte que vingt Stades ne formoient point un nombre qui eût rien de remarquable. Car ce que les Latins apelloient *lapis vicenarius* , n'étoit point une pierre destinée à marquer une distance de vingt stades, c'étoit la pierre tirée des carrieres depuis vingt ans , laquelle étoit estimée la meilleure , comme étant endurcie à l'air & éprouvée avant que d'être mise en œuvre.

On pourroit dire que la distance de vingt stades dont Vincennes se trouve éloigné de Paris , revient à peu près à l'étendue de la Banlieuë , que ce nombre de 20. stades étoit remarquable par cet endroit : en effet , Vincennes , du moins une partie de ses dépendances , se trouve dans la Banlieuë de Paris ; mais le nom de *Vicenes* ou *Vincennes* , est beaucoup plus ancien que la distinction des Banlieuës autour de Paris & des grandes Villes, laquelle ne fut établie qu'à l'occasion des Croisades , qui commencerent sous le Règne de Philippe I.

D'autres enfin , disent que l'ancien Parc de Vincennes contenoit environ 2000. arpens , ou vingt fois cent arpens , d'où , par corruption , on fit *Vincènt* , & ensuite Vincennes. On applique ici , mal à propos , au
Parc ,

Parc , ce qui ne peut , tout au plus , convenir qu'au Bois ; car lorsque le Bois fut nommé Vincennes , il n'y avoit point encore de Parc , puisque Philippe Auguste fut le premier qui le fit enfermer de murailles en 1183. d'ailleurs , suivant Piganiol de la Force , en son Etat de la France , Tom. 2. le Parc ne contient que 1467. arpens : or , nos Rois , qui se sont attachés à embellir ce Lieu , auroient plutôt augmenté le Bois que songé d'en diminuer l'étendue.

Il se pourroit néanmoins faire que ce Bois contint anciennement environ 2000. arpens , qu'une partie en eût été détruite dans le tems des Guerres , & qu'au lieu de dire 2000. on disoit alors vingt cent , de même que l'on dit encore les *quinze-vingt* , au lieu de dire trois cent.

Il est certain que dans les noms composés du nombre vingt & de quelque autre mot , on écrivoit *vin* par abréviation de *vingt* : tels sont plusieurs Villages nommés *Vincelles* , dont le nom a sans doute été composé du nombre vingt & du mot *celles* , qui signifioit Maisons , parce qu'il n'y avoit apparemment alors que vingt maisons dans chacun de ces Villages.

On peut encore donner quelques autres Ethymologies du nom de Vincennes , en remontant aux premiers tems , où l'on trou-

ve

ve qu'il est parlé de ce Lieu : & pour cela il faut observer que le Bois de Vincennes , qui fut détruit il y a quelques années pour y replanter celui que l'on y voit aujourd'hui, existoit long-tems avant le Parc & le Château, & même avant qu'il y eût aucune habitation dans cet Endroit : ainsi c'est au Bois que le nom de Vincennes fut donné , & le Parc , le Château , le Village, ont pris leur nom du Bois ; ce qui est si vrai, que les Edits & Lettres Patentes donnés dans ce Lieu par nos Rois , jusqu'au tems de Louis XIV. sont datés du Bois de Vincennes.

Vers la fin du III. siècle , tems où les Gaulois étoient soumis aux Romains , il y eut une faction de Païsans, surnommés *Bagaudes*, qui se revolterent contre les Romains , sous la conduite de deux Chefs , Hommes de grande experience, nommés *Amand* & *Elein* : ces Bagaudes n'avoient point de demeure certaine , & la Bagaudie , dont quelques Auteurs ont fait mention , n'étoit point une Province particuliere , c'étoit le Camp des Bagaudes qu'ils établissoient en differens Païs successivement , pour y lever des contributions.

Suivant une Chartre de Charles le Chauve , & ce que dit l'Auteur de la Vie de S. Babolene, Abbé , le Monastere de S. Maur des Fossés, près Vincennes, se nommoit anciennement

ciennement *Castrum Bagandarum*, Camp des Bagaudes : il est même à présumer que ce Camp fut aussi établi encore plus près de Paris, puisqu'on prétend que c'est de cette faction des Bagaudes que l'on a donné, par ironie, aux Parisiens le sobriquet de *Bagaudais* ; & on ne peut douter que les Bagaudes n'étendissent leurs courses sur le territoire de Vincennes : ils exigeoient peut-être quelque droit de vingtain, ou vingtième, par forme de contribution, & le nom de Vincennes pourroit bien venir de ce droit, parce qu'il se nommoit en Latin *Vincenum* ou *Vincennum*, *Vincenna*, *Vincena*, *Vicena*.

Il y a encore dans le Royaume des Seigneurs qui jouissent de ce droit de vingtain, & principalement dans la Province de Dauphiné. Guy, Pape, qui étoit de ce même País, en fait mention dans un Conseil, qui est à la suite de son Traité des Usures : il nomme ce droit *Vincenum bladorum & vini*, c'est-à-dire, la vingtième partie des bleds & du vin, & dit qu'il est dû *pro reparatione murorum villarum*, & *exinde ipsi muri nomen Vinceni sumpserunt à dictâ vigesimâ parte fructuum quæ pro ipsorum murorum reparatione solvitur*, & *Vincena nuncupantur ipsi muri sive mœnia villarum*, & il décide que le Seigneur qui vouloit exiger ce droit sur ses Habitans, étoit mal fondé, parce qu'il n'y avoit poin

point de murailles dans ce ce Lieu là ; que d'ailleurs ce n'est pas au Seigneur à entretenir les murailles du Château ou du Bourg ; que ce sont les Habitans qui y doivent contribuer, chacun selon ses facultés , ainsi qu'à tous les ouvrages publics , & que les Habitans de la Banlieuë , qu'il apelle *territorium vel mandamentum* , y doivent pareillement contribuer.

On peut induire de ce que dit Guy , Pape, qu'anciennement la même chose s'observoit pour l'entretien & réparation des murs de Paris ; qu'on y faisoit contribuer les Habitans & même ceux de la Banlieuë , ou Territoire adjacent , qui s'étendoit du côté du Levant jusqu'à Vincennes , & que ce Lieu a pris son nom de *Vincetum* ou *Vincennum* , du droit de vingtain que l'on y payoit pour l'entretien des murailles de Paris.

Les Habitans de Vincennes & des environs , payoient aussi anciennement une imposition par chaque feu , en considération des battues que l'on faisoit de tems en tems dans le Bois de Vincennes, pour détruire les Loups qui y étoient alors en grand nombre , & incommodoient les gens de ce Lieu : les Habitans de Montreüil , près Vincennes , furent affranchis de cette imposition par des Lettres Patentes du Roy Jean en 1360. confirmées par Charles V. par d'autres Lettres données

données à Paris en Mars 1364. qui portent
que de toutes Prises, Tailles & Impositions or-
données à payer par feu, pour cause, ou oc-
casion de prise ou chasse de Loups, ils soient
doresnavant quittes, &c. Cette imposition
 pouvoit bien être du vingtième des fruits,
 & de là ce Lieu auroit été nommé Vincen-
 nes.

Anciennement nos Rois avoient donné
 droit de chauffage dans le bois de Vincen-
 nes aux Religieux de S. Martin des Champs,
 de S. Lazare & de S. Maur des Fossés, les-
 quels en jouirent jusqu'en l'an 1164. qu'ils
 le retrocederent à Louis VII. Ce droit de
 chauffage étoit peut être réglé au vingtième
 de chaque coupe de bois, ou plutôt les cou-
 pes du bois étoient réglées à vingt ans, avant
 qu'on l'eût laissé croître en futaye, & ce
 bois pourroit avoir pris de là le nom de *ne-*
mus vicenarium, c'est-à-dire, bois âgé de
 vingt ans, de même qu'on apelloit *lapis Vi-*
cenarius la pierre tirée depuis vingt ans.

Il faut aussi remarquer que dans quelques
 anciennes Chartres, *Vicenna* est pris pour
Venna, qui signifie Vanne d'un Etang, ou
 Ecluse sur une Riviere, ce qui pourroit
 avoir quelque rapport avec le Bois de Vincen-
 nes, dans lequel il y a des Eaux qui y sont
 rassemblées : nous voyons, en effet, par des
 Lettres Patentes du Roy Jean, données à
 Paris

Paris en Mars 1360. que les Eaux de Montreüil étoient conduites aux dépens des Habitans de Montreüil dans le Parc de Vincennes.

Enfin , il faut encore remarquer que le nom Latin *Vincenna* , n'est pas particulier au Lieu de Vincennes , & que la Rivière de Vienne , qui passe à Limoges , est aussi nommée en Latin *Vincenna* , ou *Vicenus Fluvius* , V. Duchesne , in *Fragm. Reg. Franc.* tom. 1. p. ; 67. 704. ☉ 814.

Au reste , je ne prétens point décider ici sur la véritable Ethymologie du nom de Vincennes ; je ne donne ceci que comme des idées nouvelles , qui peuvent conduire à de plus grands éclaircissemens.



LE VARIN DE TOMBAC,

F A B L E.

T RÈS-rarement veut-on passer pour ce qu'on est;
Séduits par l'amour propre ou bien par l'intérêt,
Nous nous efforçons de paroître
Tout ce que nous ne sommes pas ;
Les hommes perdroient trop à se laisser connoître
Se montrant ce qu'on est ; montrer ce qu'on doit être,
N'est pas ordinaire ici bas,

U_n

2410 MERCURE DE FRANCE

Un Varin de Tombac un jour se mit en tête
De se donner pour or du plus parfait aloi ;
En public il s'expose ; à quiconque s'arrête ,
Des Metaux , d'un ton fier , dit-il , je suis le Roi :

Je fais la paix , je fais la guerre ,
Je prononce souvent les Arrêts de Themis ,

Je suis le maître de la Terre ;
Peuples & Rois , tout m'est soumis :
Le Souverain du tendre Empire
Lui-même obéit à ma Loi ,

Et le pouvoir qu'il a sur tout ce qui respire
Seroit bien limité sans moi.

Chacun avec transport le contemple , l'admire ,

Voudroit en être possesseur ;

On sçait que ce métal , que sert-il de le dire ?

A des autels dans chaque cœur.

Tandis que l'on vantoit sa grandeur , sa gravure ;

Un Orfèvre conduit par le sort en ces Lieux ,

De leur amoureuse posture

Voyons quel est , dit-il , l'objet délicieux ;

Il s'avance , le voit , n'en croyez pas vos yeux ,

Leur dit-il , & s'armant d'une pierre de touche ,

Par une prompte épreuve il leur fait voir soudain

Le peu de prix de ce Varin.

De honte & de dépit nul n'ose ouvrir la bouche ,

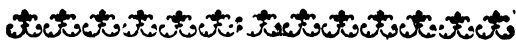
Et chacun fuit par le plus court chemin.

Quand on juge sur l'apparence ,

Tel

Tel que l'on croit sincere , ami de l'innocence ,
 Plein de probité , de candeur ,
 Est souvent faux au fond du cœur.

Par M. de S. R. de Montpellier.



LETTRE de M. . . . , écrite aux Auteurs du Mercure, en leur envoyant le Fragment de la Chronique rimée de Pierre Grognet.

L Es occupations de M. **** ne lui ayant pas permis de transcrire ce qui est en forme de Chronique dans son Supplément à Grognet , suivant qu'il vous l'a promis dans le Mercure de Mars 1739. p. 476. il m'a confié son Exemplaire , afin que je fisse moi-même l'Extrait en question pour vous l'envoyer , avant qu'il dispose de cet Exemplaire en faveur de ceux qui le lui demandent , & qui font la recherche de ces anciens Poëtes , par rapport aux Faits & aux expressions que leurs Ouvrages contiennent. Vous sçavez qu'on en forme à la Bibliothèque du Roy , un Recueil le plus complet qu'il est possible de faire , en continuant celui de M. Du Cangé , qui est aujourd'hui dans la même Bibliothèque ; de sorte qu'il n'y a pas d'apparence que les souhaits de ceux qui condamnent

damnent au feu tous les anciens Poètes François, soient jamais accomplis.

Je sens que dans ces sortes de versifications, qui nous paroissent aujourd'hui si plattes, il peut se rencontrer des noms, & même des Faits que quelques personnes voudroient avoir été ensevelis dans un éternel oubli, & que pour cette raison, ces Poësies peuvent déplaire aux oreilles délicates, autant que par l'insipidité de la composition. Mais puisqu'on ne retranche rien dans les Chroniques qu'on publie en Prose, soit Latine, soit Française; par exemple, dans le Journal des Règnes de Charles VI. & de Charles VII. dans la Chronique scandaleuse du Règne de Louis XI. y a-t'il plus de raison de retrancher & d'étouffer les petits Faits arrivés sous les Règnes immédiatement suivans, à cause qu'ils sont écrits en Vers ou en Rimes? Si les vieux mots passent dans la Prose, pourquoi ne passeront ils pas à plus forte raison dans la Poësie? Mais cette Poësie est mauvaise, dira quelque Puriste: n'importe; il faut que l'on connoisse de quelle manière on rimoit dans tous les tems, jusqu'à quel point on pouvoit la naïveté dans les Pensées, & en quoi consistoit le grotesque, ou le burlesque de ce tems là, que quelques personnes traitoient peut-être alors de beau. Seroit-on sans cela si avide de recueillir

cueïllir les Sermons du Cordelier Michel Menot, débités à Tours, moitié Latin, moitié François, aussi bien que ceux de quelques autres du même tems ? Il n'y a jamais eu que des esprits bizarres qui ayent pû jeter au feu ces sortes de Sermons, lesquels ont été imprimés à Paris en 1525. chés Claude Chevallon, en conséquence d'un *Vû de la Cour, fait en Parlement le VIII. Avril de la même année, signé Du Tillet, & d'un Certificat de la Faculté de Théologie, qui attestoit avoir visité ledit Livre qu'elle a trouvé assés tolerable & utile.*

Mais laissons chacun conserver son goût particulier : votre Journal est fait pour tout le monde. Ceux qui ne voudront point de l'ancienne Poësie, y trouveront de la nouvelle : ceux à qui les vieilles Histoires ne plaisent point, n'ont qu'à lire les nouvelles qui s'y trouvent abondamment.

Voici donc le Fragment de Chronique rimée qui vous a été promis, lequel fut composé vers l'année 1530. & que Pierre Grognet présenta à Jehan de Dinteville, Maître d'Hôtel ordinaire du Roy, le suppliant de *corriger le gros & trop rude langaige mal aorné, & cela fait, le présenter (avec les beaux mots dorés de Cason) à Messseigneurs les Enfans de France.*

*RECOLLECTION des merveilleuses
choses & Nouvelles advenues au noble
Royaume de France en notre tems , depuis
l'an de grace 1480.*

Pour racompter Histoires bien nouvelles,
Lisez ici , les verrez nompareilles ,
(1480.) Mil quatre cent avecques quatre-vingtz
Lors ès Celliers gellerent moult de vins.
(1481.) Mil quatre cent quatre - vingtz & puis
ung,

Gros & menus moururent en commun.

Triumphamment regnoit un Connestable ,
Mais son peché l'a fait trop variable ,
Dont fut pugny , décapité en Grève ,
En soutenant la mort qui lui fut grève.
J'ai ben du vin la pinte à trois solz ,
Et puis après pour ung denier affoulz ,
Ce qui est vil ay vû bien cher tenir
Et ce cher temps a viste revenir.

J'ai vû Seigneur moult renommé des Cordes ,
Qui cordeloit en tout tems les discordes ,
Qui les Flammans bien sçavoit accorder
Et tous Pays pour le Roy concorder.
Pour ramener à bon mémoire ,

(1493.) Mil quatre cens quatre-vingtz-treize ,

Vendredy

Vrendredy septiesme de Juing,
 Mené fut devant le commun,
 Et bruslé vif à la voirie
Jehan Langloys Prebstre qui varie
 En la Foy, lui natif d'*Iury*
 Etant réputé sans apuy,
 De bon lignaige, fils de Prebstre;
 Et Héretique contre l'estre
 De la saincte Foy véritable,
 De *Jesus-Christ* & proufitable;
 Car il avoit par hérésie
 Osté la très sacrée Hostie
 Des mains du Prebstre célébrant;
 Comme chacun est remembrant,
 En l'Eglise de Notre Dame,
 Dont il est réputé infâme.

J'ai vû enfant lequel avoit deux têtes,
 Et fut monstre tant jours ouvriers que festes;
 Mais comme sçeu congnoistre par mon esme,
 Il fut porté devant le Corps *Saint Edme*.

CHARLES j'ai vû huitiesme de ce nom,
 De France Roy, par tout avoir renom,
 Delà les montz armes lances porta
 Et vaillamment tout *Naples* conquesta.

L'an verole que l'argent fut peri,
 Et que le vin se vendit à vil pris,
 Lorsque larrons ont le bois encheri,

2416 MERCURE DE FRANCE

Et *Naples* fut des Ennemis repris ,

Et que grandz eaux eurent *Paris* compris

Le jour devant que *Messias* fut né ;

Claude Chauvrenulx de faulceté surpris

Fut par Airêt au Pillory mené.

(1496.) L'an mil cinq cens moins double deux

Pour vous le faire brief & court ,

Ce Conseiller nommé *Chauvrenulx*

Fut expulsé hors de la Court.

(1498.) Mil quatre cens quatre-vingtz deux & seize

Mirandula Picus de bon affaire ,

Grant élève régnoit Comte par excellence ,

Nul ne pouvoit estimer sa science.

J'ai vû *Paris* avoir Prédicateur

Ung Tisserant Frere & bon Orateur ,

Premier tourna les filles penitentes ,

Lesquelles ont à Dieu servir ententes.

(1499.) Mil quatre cens quatre-vingtz dix & neuf ,

Tomba le Pont Notre Dame de neuf ,

Ce cas advint en Octobre treizième ,

Jour du matin viron l'heure neuvième.

J'ai vû *Paris* crier le rouge & vert

Sans bon moyen & raison en appert ,

Ce gros abus par trop il a esté ,

Tant soit yver , aathonne , ver , esté.

J'ai vû le pain à ung denier pour vendre ,

Long-tems après l'ai vû à six revendre ,

Encore

Encores pas n'en pouvoit on trouver ,
Cela est vrai sans point le controuver.

J'ai vû *Standor* qui les Poures fonda
A *Montagu* & les recommanda ,
Qui chacun jour prient pour les Trespasfés ;
Et pour nous tous quand nous serons passés.

J'ai vû plusieurs de mauvais Esperitz
Moult tourmentés par dangereux perils ,
Dont vint cela & ce piteux malheur ?
On n'en sçet rien , Dieu l'envoye meilleur.

Durant mon tems on a trouvé des Isles
Dedans les mers qui sont beaucoup fertiles ,
Dont Habitans sont d'étranges manieres
Sauvages gens des trésors ont minieres.
(1503.) *Edmond de la Fosse* , Escollier ,
Héretique particulier ,

Avoit prins & cierge & chasuble
Saintement en pensée nuble ,
Comme le Diable le menoit
Et à son vouloir prouvenoit ,
Des mains d'ung Prebstre il osta
La Sainte Hostie , & la brisa ,
Dont l'une des parties cheut
Près l'Autel dont trop lui mescheut ;
L'endroit fur où elle cheut à terre
Près l'Autel Saint Pol & Saint Pierre ,
En la Sainte Chapelle au Lieu

2478. MERCURE DE FRANCE

De Paris dédié à Dieu ,
Et l'autre part comme on reveille
Près les degrés de la Chapelle ,
Tomba dont par cellui meffaict
En paroles de grant effect ,
Par trop viles & detestables
Qu'il disoit trop déraisonnables
Contre Dieu , fut jugé avoir
Le poing coupé pour son devoir ;
Ce qu'il eust devant les degrés
De celle Chapelle & aux grés
Du Juge eust la langue coupée ;
Et à sa très-malle journée ,
Sur tout vif os , chair , cuyr & peaulx
Bruslés aux marches des Pourceaulx.
Ce cas advint ung Vendredy ,
Vingt & cinquième jour en nombre ,
L'an mil cinq cent & troys je dy
Qui fut pour lui piteux en combre.
(1505.) J'ai vû l'an mil cinq cent & cinq ;
Es caves moult geler de vins ,
Par plusieurs fois l'eade a fait grant déluge
Où maintes gens n'avoient aucun refuge ,
Tant à *Paris* qu'à la *Cité de Romme* ,
Pour nos pechés a souffert chascun homme.
J'ai vû *Tournay* aux *Anglois* retourner ,
Laisant *François* sans plus à eux tourner ,

Aup24

Auparavant *Toroïenne* rasée ,
Mais puis après a esté réparée.

Rodes aussi la clef des Chrestiens ,
Prise a esté des *Tures* & des *Payens* ,
Dieu sçet bien tout dont est venu la faulte ;
Par trop souvent avons voulenté haulte.

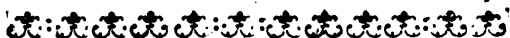
J'ai vû *Leusker* en la Foy varier ,
Et puis après follement marier ,
Dont dire fault souffre dedans salpestre
Ont bataillé , car c'est ung sale Prestre.

Les bontefeux j'ai vû régner long-temps
Dont viateurs avoient par tout contens ,
Les accusans de ce merveilleux cas
Lors on crioit tant fust hault comme bas.

J'ai vû par feu beaucoup de bonnes Villes ;
Aussi des Bourgs , qu'après ont été Villes ,
On dit bien vrai qu'après feu rien demeure.
Pensons en Dieu , qui en brief temps labeure.

J'ai vû regner gens d'armes miserables ,
Lesquelz étoient nommés *six milles Dyables* ;
Soubdain après ont été confondus ,
Les ungs bruslés & les aultres pendus.

J'ai vû au Ciel Planettes & Dragons
Ayant des queuës flamans comme charbons ;
Pour nos pechés nous avons grand presaiage
Qui bien vivra se trouvera moult saige.



REFLEXIONS NOUVELLES

*pour servir d'Eclaircissement au Mémoire
inséré dans le Mercure de Février 1740.
intitulé : Réflexions d'un Physicien sur la
petite Verole.*

LA petite Verole est regardée comme l'effet d'un venin particulier, qui se porte à la peau, lorsqu'il est développé par quelque cause que ce soit, & dont on ne guérit que lorsque la nature, ou les remèdes ont la puissance de chasser ce venin au dehors.

Cette définition s'accorde avec l'opinion universelle de presque tous les Médecins du monde ; cependant avant que de donner son consentement à une opinion, tout Esprit juste desiré, avec raison, que cette opinion porte avec elle une idée claire & distincte, dont il ne résulte aucune absurdité.

La Géométrie seule (il est vrai) atteint à une parfaite certitude ; mais vainement s'efforceroit-on d'acquérir de nouvelles vérités dans les autres Sciences utiles, si l'on exigeoit dans les recherches & découvertes qui s'y font tous les jours, une évidence égale à celle de la Géométrie : on doit donc se contenter de raisonner sur chaque matière, selon le degré de probabilité dont elle est susceptible.

susceptible. En Physique , par exemple , il est permis de supposer un principe , pourvu qu'il ne soit pas absurde & qu'il s'accorde dans ses conséquences avec tous les Faits connus ; alors on est en droit de le regarder comme vrai , de cette vérité dont la Physique est susceptible. On doit seulement éviter d'avoir recours à un trop grand nombre de ces principes supposés , quand même ils n'entraînent avec eux aucune absurdité & qu'ils s'accordent avec les Faits.

Ces suppositions trop fréquentes donnent une juste défiance de l'opinion qu'on veut établir. Examinons donc avec sincérité , si le principe du Venin particulier (cause de la petite Verole) n'est point absurde. 2°. S'il n'en résulte que des Faits reconnus pour vrais , & s'il n'a pas besoin d'un trop grand nombre de suppositions.

ARTICLE I. *Du Venin , cause de la petite Verole.*

Il y a des Venins reconnus de tout le monde , dont les effets sont sensibles & hors de toute contestation : ce n'est donc pas la supposition d'un Venin qu'on peut regarder comme absurde ; il est seulement question ici de sçavoir , si dans le cas de la petite Verole on peut en supposer un particulier , cause de cette maladie , qui s'accorde dans ses

D v effets

effets avec tous les Faits reconnus pour vrais, & qui n'ait d'ailleurs besoin pour être prouvé, que d'un petit nombre de suppositions.

Pour parvenir à cet examen, on doit, s'il est possible, remonter jusqu'à l'origine de ce Venin, savoir le lieu où il réside, celui qu'il attaque; enfin, quels sont ses effets.

On remarquera d'abord que les Médecins sont divisés sur le lieu de ce Venin contagieux. Les uns veulent qu'il réside dans l'air, d'autres soutiennent qu'il est renfermé dans la masse du sang dès les premiers momens de notre naissance; mais soit que ces Miasmes contagieux viennent de l'air, soit qu'ils se communiquent par l'aproche d'un corps attaqué de cette maladie, soit qu'ils soient inserés à la maniere des Anglois, ils conviennent que dans tous ces cas également, ces Miasmes dévelopent dans la masse du sang une matiere qui aparamment leur est anologue, & qui, à l'occasion de ce développement, se porte à la peau par une vertu qui nous est inconnüe, ou peut-être simplement, parce que les pores, ou les glandes de la peau, donnent un plus libre passage à cette matiere, que tous les autres vaisseaux, glandes &c. qui entrent dans la structure du corps humain.

Qu'on fasse une sérieuse attention à ce que nous

nous venons de dire , & qu'on suive avec exactitude ce Venin dans ses effets ; soit qu'on insere dans la peau une partie subtile , appartenante à la petite Verole , soit que ce venin répandu dans l'air penetre au travers des pores , il faut également qu'une petite portion de cette matiere aille chercher dans la masse du sang une autre portion de matiere , ou homogene à elle , ou d'une Nature differente , mais qui dans l'une ou l'autre suposition acquiert sur le champ , par cette aproche , la faculté , ou la qualité nécessaire pour revenir ensemble à la peau : ce n'est pastout, il faut que cette petite portion de Venin , étrangere au sang , se subdivise encore infiniment pour aller chercher chacune des parties qui lui conviennent , s'y unir , s'y apliquer , & leur communiquer à leur tour la disposition nouvelle qui les rend propres à se porter à la peau.

Voilà bien des supositions ; mais la Nature a encore plus de façons d'agir : allons plus loin , & ne perdons point de vûe ce poison étranger & subtil , soit qu'il soit de pareille nature que celui qu'il rencontre dans la masse du sang , soit qu'étant d'une nature differente , il n'ait d'autre faculté que celle de le développer. Dans le premier cas , s'il est de même nature , il semble qu'il en résulte une absurdité. En effet , il faut dans ce systê-

D vj me

me que l'on convienne que les parties semblables & interieures qui sont ainsi développées par celles qui viennent de dehors , ou étoient contenuës dans la masse du sang , ou fixées dans un lieu particulier. Si elles étoient contenuës dans la masse du sang , pourquoi, se rencontrant sans cesse dans le cours rapide de la circulation , ne se déveloperoient-elles pas entr'elles par cette rencontre ? & pourquoi restent-elles souvent dans cette inaction pendant tout le cours de la vie ?

Dans la supposition de l'attraction , elles auroient entr'elles les mêmes principes , les mêmes rapports que chacune d'elles peut avoir avec les parties de ce poison subtil & exterieur ; leur masse , leur figure étant la même , elles doivent être susceptibles des mêmes effets. Si l'on prétend qu'elles se dévelopent en effet entr'elles , & que souvent la petite Verole paroît , pour ainsi dire , par sa propre puissance , sans avoir besoin d'aucun levain contagieux & étranger , on répondra qu'il est bien singulier que ce venin (lorsqu'il nous est communiqué) ait presque toujours la vertu de produire tous les effets dont il est capable , ainsi que l'insertion le prouve invinciblement , & qu'au contraire lorsqu'il est dans nous , & qu'il est contenu dans nos vaisseaux , où il suit le cours de la circulation , sa puissance diminue.

nuë à proportion qu'il y est en plus grande quantité , & qu'il est (si l'on peut se servir de ce terme) plus près de nous : je sçais qu'on peut répondre à tout , mais cependant je doute qu'on réponde suffisamment à cette objection , sans admettre encore de nouvelles suppositions. L'absurdité sera encore plus grande si l'on suppose ce Venin renfermé dans un lieu particulier qui nous est inconnu , & qui ne peut s'échaper de sa prison, qu'à l'aide de celui qui lui est transmis par l'air , ou par l'insertion : car si ce Venin terrible est caché dans un lieu particulier , pourquoi cette matiere y étant accumulée en si grande quantité , échape-t-elle aux yeux connoisseurs des Anatomistes ? ou du moins pourquoi n'y cause-t-elle pas des désordres proportionnés à sa masse & à sa quantité ? Enfin , pourquoi ne se porte-t-elle pas à la peau , si la nature l'a destinée à cette route ?

Voyons si nous nous trouverons mieux de la seconde supposition , & imaginons une matiere étrangere à nous , mais qui a un certain rapport avec celle que nous apportons avec nous dès le premier moment de notre naissance. Imaginons que cette matiere extérieure , sans être homogène à aucune des parties de nos liqueurs , a cependant la faculté d'en développer certaines , qui produisent alors la petite Verole. Mais dans ce système

me

me même , en adoptant toutes les suppositions qu'il nous présente , il faudroit nécessairement supposer encore qu'il ne se trouveroit jamais qu'une certaine quantité de cette matiere contagieuse, soit dans la masse de notre sang , soit dans le lieu particulier de sa retraite ; car sans cette nouvelle supposition , pourquoi n'auroit-on pas la petite Verole deux fois dans tous les cas possibles ? La Nature sage & intelligente auroit-elle eu la précaution de ne se charger précisément de ce venin que dans la quantité nécessaire pour produire certaines petites véroles fort abondantes & fort malignes ?

On me répondra peut-être que lorsque la nature en est trop surchargée , elle y succombe & qu'on meurt. Cette réponse seroit bonne , s'il étoit prouvé que la petite Verole sortît toujours en entier ; mais l'expérience nous apprend que souvent tout le Venin n'est pas développé , puisqu'il arrive fréquemment qu'on a plusieurs fois cette maladie dans le cours de sa vie , lorsqu'elle n'est pas fort abondante la première fois. Ce retour funeste ne peut être produit , en suivant l'hypothèse , que par un nouvel abord de cette matiere étrangère & différente par sa nature , de celle que nous supposons renfermée dans la masse de notre sang ; cette dernière n'avoit donc pas pû être développée en entier

dans

dans la premiere attaque de cette maladie ; parce qu'il ne se trouvoit pas assés de celle que l'air , ou l'insertion avoient communiquée au sang, ou parce qu'elle n'avoit pas assés de vertu pour la développer toute. L'un & l'autre cas devoient arriver quelquefois ; lors même que toute la peau auroit été couverte de pustules ; c'est ce que l'expérience ne confirme pas.

On peut même ajouter que ce systême est moins conforme aux principes ordinaires de la Physique, & à l'expérience des Anatomistes. En effet, on est convenu jusques ici que les matieres homogènes ont entr'elles une disposition quelconque à se réunir , & qu'elles passent plus facilement que les autres par les mêmes filieres , glandes , vaisseaux &c. Mais on n'a pas encore démontré , ni par le fait , ni par le raisonnement , que les parties hétérogenes se lient entr'elles avec autant de facilité que celles qui sont parfaitement semblables ; il seroit donc un peu plus vraisemblable qu'elles sont pareilles.

Enfin , dans tout ce systême on ne peut s'expliquer avec clarté sur ses effets , ni sur sa cause ; on voit d'un coup d'œil combien de difficultés , combien de suppositions le rendent suspect ; mais les divisions des Médecins sur cet article , leurs inquiétudes sur les malades , les malheurs qui leur arrivent ,
l'obscurité

L'obscurité qui regne dans toutes les conséquences de ce principe, ne viendroient-elles point de sa fausseté ? Leurs erreurs peuvent intimider, mais elles ne doivent pas décourager; il n'en coûte rien de tenter une nouvelle route : & pourquoi se refuseroit-on à de nouvelles opinions si elles sont sujettes à moins d'inconveniens , si elles demandent moins de suppositions , & si elles s'accordent avec les faits reçûs ?

Le Mémoire imprimé dans le mois de Février , paroît embrasser une opinion différente de toutes celles dont nous avons parlé ; il semble que l'Auteur y veuille donner une théorie générale de toutes les fièvres, qu'il attribue uniquement à la raréfaction du sang porté au cerveau , cause immédiate de l'état nouveau des nerfs , dont il prétend que les fonctions doivent être changées à l'occasion de cet abord d'un sang trop rarefié. Jusque là on ne peut lui nier des faits conformes à tous ces principes qui ne sont point des suppositions , & je crois qu'on doit penser avec lui , que si les fonctions de quelque partie que ce soit sont lésées à l'occasion d'un trop grand abord de sang , les fonctions du cerveau ne sont pas exemptes de cette loi générale , & que par conséquent les nerfs peuvent en être affectés ; on ne peut nier non plus que les nerfs ne soient en plus grande quantité

quantité dans les tuniques des arteres , que dans celles de tous les autres vaisseaux , & que par conséquent les arteres ne doivent participer plutôt que ces autres vaisseaux au dérangement arrivé aux nerfs.

Mais l'Auteur suppose , sans aucune preuve , que ce sang rarefié porté au cerveau peut contracter les nerfs , & que les nerfs communiqueront cette contraction aux autres. Il paroît donc qu'il va trop loin , lorsqu'il avance que les nerfs ont la puissance de procurer aux parties qu'ils accompagnent le même état dans lesquels ils sont actuellement ; non-seulement cela n'est pas prouvé , mais même cela contredit des Faits Anatomiques reçûs : par exemple , on voit tous les jours un muscle en convulsion ou contracté , sans que les nerfs qui y aboutissent soient contractés ; ce Fait prouve combien on doit être réservé sur une pareille matiere , à supposer des Faits qu'une vraisemblance vague nous persuade , & que le desir de démontrer un principe nous engage à adopter sans preuve ; cependant il faut avoüer qu'on ne peut s'empêcher d'accorder en partie à l'Auteur cette supposition , lorsqu'elle ne changera pas directement les Faits reçûs , & si l'Auteur s'étoit contenté de dire que par une mécanique inconnüe , l'expérience paroît nous apprendre que les nerfs peuvent (soit qu'ils se contractent

tractent ou non , soit qu'ils ne se trouvent dans aucun de ces deux états) contracter ou relâcher les parties auxquelles ils aboutissent & qu'ils accompagnent , cette supposition me paroîtroit de la nature de celles qui sont permises en Physique , & il ne s'agiroit pour y donner , avec raison , son consentement , que d'examiner & comparer ensemble tous les Faits qui en doivent resulter , pour voir s'il ne naît point de ces Faits comparés , aucune absurdité ; alors , en attendant mieux , on doit suivre le principe dans ses conséquences.

En effet , qu'on fasse attention que si l'Auteur ne peut rendre raison de la nature des esprits , de leur séparation dans les glandes ou les vaisseaux du cerveau , de leurs effets dans le corps des nerfs ; que s'il ne peut même prouver invinciblement l'existence de ces esprits , à plus forte raison tenteroit-il en vain d'expliquer la Mécanique par laquelle il suppose que les nerfs contractent les artères dans tout le cours de leur propagation ; mais si cette théorie lui manque , elle manque également à ses Adversaires , qui ignorent comme lui cette Mécanique , & ne peuvent par conséquent le convaincre de fausseté sur une opinion dont ils ignorent les premiers principes. Elle ne renferme donc en elle-même aucune absurdité manifeste , & selon

selon nos principes , on est en droit de la supposer , pourvû que ce soit sous la condition expresse d'en tirer toutes les conséquences avec soin , & de les comparer ensemble , pour parvenir à connoître si rien ne répugne dans cette hypotese.

Suivons donc l'Auteur pas à pas , & voyons s'il ne s'égare plus dans la suite de ce système. Il prétend , d'après les suppositions précédentes , que si les arteres sont contractées , la partie rouge s'extravasera dans les vaisseaux lymphatiques , ayant plus de peine qu'à l'ordinaire à continuer sa route dans les capillaires. Ce n'est pas un principe nouveau qu'il annonce ici ; M. Helvetius a déjà prétendu , avec les grands Médecins de son tems , que les inflammations ordinaires venoient d'une extravasation de la partie rouge du sang dans ces lymphatiques : or , quelle mécanique peut mieux produire cet effet que le retrécissement des capillaires , dont les dernières ramifications ont des tuniques , d'où les lymphatiques tirent leur origine ? Enfin , le plus ou moins de contraction dans les lymphatiques paroît devoir encore produire les plaques ou les boutons , ainsi qu'il est expliqué plus au long dans le Mémoire de Février. Tout cela se peut faire ; rien dans toute cette mécanique ne paroît contraire à l'expérience ni à la raison , mais indépendamment

243.2 MERCURE DE FRANCE

damment des objections auxquelles le Mémoire a répondu , il s'en présente plusieurs qui méritent notre attention.

Le sang ne se porte-t'il pas souvent à la tête sans fièvre ? Donc cette cause ne suffit pas pour donner la fièvre.

L'Auteur peut répondre , que le sang rarefié & porté en quantité à la tête donnera toujours la fièvre , quoiqu'il se puisse faire que le sang porté à la tête par une autre cause que la rarefaction , ne la donne pas.

Et pour parvenir à démontrer la fausseté de cette supposition , il faudroit prouver que le sang étant non-seulement porté à la tête , mais , de plus , rarefié & dans une certaine quantité ; en un mot , dans toutes les conditions que ce principe suppose , ne causeroit cependant pas la fièvre ; mais il semble bien difficile de soutenir cette opinion , & encore plus de la prouver.

Il y a encore une autre objection plus considérable : on demandera pourquoi la toux attaque plutôt la poitrine dans la rougeole que dans les autres éruptions ? Il paroît vraisemblable que cet effet ne peut avoir pour cause qu'une matiere particuliere qui se porte à la poitrine par sa nature. Or , si la rougeole a pour principe un Venin particulier , pourquoi la petite Verole , qui cause pareillement une éruption à la peau , n'auroit elle pas

pas le sien ? Ici le raisonnement cesse , & l'expérience supplée.

On peut citer un Fait pour certain , c'est qu'on touffe toujours lorsque la transpiration est interceptée. Or , la rougeole sortant presque tout à la fois , & couvrant avec de grandes plaques une plus grande superficie de la peau dans le même espace de tems que les autres éruptions , doit produire cet effet , plutôt que celles qui en couvrent moins.

ARTICLE II. *Comparaison de ces deux Systèmes.*

Premier Point de Comparaison.

Dans le premier Systême on suppose une matiere particuliere à la petite Verole , & cette suposition paroît en entraîner une infinité d'autres, puisqu'il faut alors attribuer à chaque différente éruption une cause & une origine différente.

Dans le second , on ne reconnoît qu'une seule cause de toutes les fièvres intermittentes , continuës , malignes , & de celles qui produisent des éruptions à la peau. Cette cause est une matiere quelconque qui rarefie le sang , le porte à la tête , &c. On doit convenir qu'un pareil principe est au moins plus commode , & admet moins de supositions.

Dan

Dans le premier , on suppose que la Nature intelligente ne laisse jamais dans la masse de notre sang qu'une certaine quantité de cette matiere , suffisante pour couvrir la superficie de la peau ; dans le second on n'a pas besoin de cette supposition.

Dans le premier , on est obligé de convenir que ce Venin se cache dans certains cas , se développe dans d'autres ; qu'il est ou renfermé dans un endroit particulier , ou contenu dans la masse , sans qu'on puisse rendre une raison vrai-semblable de toutes ces suppositions. Dans le second , on dit seulement que le sang est rarefié , & qu'alors du même principe naîtront toujours les mêmes effets.

Dans le premier , on suppose que ce venin porté à la peau par l'insertion , a la vertu d'en aller chercher un autre , qu'il le ramene avec lui à la peau sans se dissiper ; que le pus qui se forme ne l'altère point ; que quoique très-subtil , il ne s'échape , ne se dissipe point par tant de détours differens , ni même pendant la supuration , & qu'après le dessechement même , cette partie subtile est encore conservée dans le bouton desseché , ainsi que l'usage de la Chine pour inserer la petite Verole , le prouveroit selon cette hypothese.

Dans le second , on ne suppose rien , sinon une matiere qui puisse rarefier le sang à un certain degré ; ce qui n'est pas douteux.

Dans

Dans le premier, on suppose que ce Venin a une vertu inconnue & particuliere à lui ; pour se porter plutôt à la tête que dans les autres visceres. Dans le second, la rarefaction rendant le sang plus léger, suffit pour produire cet effet dans toutes les fièvres plus ou moins, selon le degré de rarefaction.

Dans le premier, on ne sçait de quelle maniere ce Venin se communique ; les uns veulent que ce soit par l'air, d'autres par le sang lui-même ; les uns par des parties semblables, d'autres par des parties hétérogenes ; chacune de ces suppositions est sujette à de nouvelles difficultés.

Dans le second, on explique la communication de ce Venin comme simple maladie de la peau, ainsi que la galle, & lorsqu'on en est attaqué sans contagion, on a recours au même principe de la rarefaction.

La petite Verole paroît souvent regner plus fortement sur la fin de l'Eté & le commencement de l'Automne, que dans les autres saisons. Dans le premier Systême, on ne peut rendre raison de ce Fait, sinon que cela arrive par une vertu particuliere & inconnue ; mais selon l'hypothese du Mémoire de Février, cela doit arriver plus souvent dans le tems où le sang doit être au plus haut point de rarefaction. Or, quoique cette rarefaction puisse arriver par des causes diverses dans
d'autres

d'autres saisons , cependant la chaleur de l'Été doit y contribuer généralement dans tous les corps qui y seront disposés.

La petite Verole est communément moins dangereuse en Allemagne qu'en France. Dans le premier Systême , il faut nécessairement avoir recours à la qualité occulte de ce Venin , plus propre à attaquer le sang des François , que celui des Allemands. Dans le second , on se contentera de remarquer que le Climat est moins propre à rarefier le sang , & peut-être le sang des Allemands est plus épais naturellement.

Le sang se porte à la tête , il s'y extravase , il cause des dépôts , des supurations , des délirés , des convulsions dans les nerfs , la mort. Dans le premier Systême on peut rendre raison de ces Faits , en disant que c'est la nature du Venin de la petite Verole , & dans le second on verra que tous ces effets doivent se déduire d'un seul principe , la rarefaction au dernier degré , tandis que la fièvre ordinaire n'est que l'effet d'une rarefaction modérée , qui cependant porte toujours le sang à la tête , ainsi que le mal de tête (qui est un symptôme presque inséparable de cette maladie) le prouve invinciblement.

Dans le premier , on rend raison avec peine , ainsi qu'on l'a déjà vû , pourquoi on n'a pas la petite Verole deux fois , lorsqu'elle est

est fort abondante la première. Dans le second, on en donne la raison par un effet purement mécanique. L'endroit le plus foible des vaisseaux étant devenu le plus fort par les cicatrices visibles ou invisibles dont il est armé, & par conséquent ne pouvant plus se prêter à l'extravasation du sang hors des vaisseaux, ce qui peut (si ce Système est vrai) occasionner des maladies beaucoup plus dangereuses que la petite Vérole même, par le reflux du sang dans les parties intérieures.

ART. III. *Des Expériences.*

Dans le premier Système on n'a point encore fait d'Expériences qui pûssent nous éclairer; en effet, l'incertitude du but qu'on se propose dans ce Système, selon lequel il faut tantôt échauffer, tantôt rafraîchir, cause la diversité des Remèdes donnés dans des intentions différentes dans le cours de la même maladie, d'où il résulte que les Expériences sont équivoques.

Dans le second, une seule intention, un seul but, c'est d'empêcher l'éruption; rien de si aisé que de sçavoir si on parvient à ce but en donnant l'inoculation à des criminels, & en les traitant selon Boerhaave & selon le Système dont il s'agit; de la manière la plus efficace, pour empêcher toutes les inflammations de se
E porter

porter à la supuration. Il y a plus, c'est qu'on peut avancer sans crainte que ces Expériences sont presque entièrement achevées par M. de la Mettrie, Auteur d'un Livre nouveau, qui a paru quelques jours après le Mémoire en question, sur la petite Verole, où il assure que sur cent Expériences de petites Veroles, traitées selon ce principe, il ne lui est arrivé aucun accident, & qu'il a crû voir bien distinctement qu'il avoit toujours diminué la quantité des boutons. Il est vrai que M. de la Mettrie ajoute qu'il n'a jamais pû parvenir à empêcher l'éruption; mais quand il n'auroit fait que rendre benigne la plus terrible de toutes les maladies, cela suffiroit pour adopter le Systême en question.

Cependant on peut dire que les Expériences de M. de la Mettrie, loin de prouver qu'on ne peut atteindre à empêcher la petite Verole de sortir (pour me servir du terme ordinaire) peut nous porter à penser que s'il avoit été plus ferme dans ses propres principes, il seroit parvenu à ce but. L'exemple qu'il cite comme victorieux pour démontrer cette impossibilité, prouve précisément le contraire, puisque dans cet exemple il n'a suivi qu'en partie l'intention de la Cure, & que cependant il est parvenu, selon lui, à rendre très-benigne & très-peu abondante une petite Verole qui devoit être très-maligne

&

& fort abondante : Il a saigné quatre fois un enfant , mais il en a saigné trois du bras , & selon le principe de la révulsion , que le plus grand nombre des Médecins adopte , il ne détournoit pas le sang de la tête , & réduisoit le malade au seul bénéfice de l'évacuation , il a relâché la peau par le bain , ce qui favorise encore l'éruption ; il est vrai qu'il a porté les autres remèdes au plus haut point de rafraîchissement , mais , pour sçavoir s'il lui eût été possible d'arrêter entièrement cette éruption , il falloit saigner du pied & point du bras ; il falloit ne point relâcher la peau par le bain. On auroit tort de craindre d'arrêter la transpiration par cette Méthode , la révulsion relâchant les nerfs , en procurera une plus salutaire , selon l'avis de presque tous les Praticiens , & qui ne pourra jamais porter à l'éruption , selon le principe du Mémoire.

Mais quand ce Systême n'auroit pas pour lui les Expériences déjà faites , pourquoi n'en pas faire de nouvelles pour éclairer la pratique ? Il me semble que ce qui doit déterminer en général à faire des Expériences , se réduit à trois raisons principales. 1°. L'importance de la matiere , 2°. la facilité de faire ces Expériences , 3°. le degré d'espérance qu'on peut avoir de parvenir au but qu'on se propose. Je ne m'étendrai point

sur l'importance de la matiere , elle est assés prouvée par elle-même ; à l'égard de la facilité des Expériences , on sçait par celle des Anglois quelles sont les preuves qu'on peut avoir de la réussite de l'insertion , ainsi rien de si aisé que de voir si on peut s'opposer à l'éruption , & si cela se peut sans danger ; on peut risquer la vie d'un criminel , ainsi aucun scrupule ne peut arrêter ceux qui voudront suivre l'intention de cette Cure. A l'égard du troisième Article , je le laisse au jugement du Lecteur ; mais , quand il seroit peu vraisemblable que l'on pût parvenir à ce qu'on se propose , je ne vois pas l'inconvénient qu'il peut y avoir à faire des Expériences , peut-être même en n'atteignant pas au but proposé. Seroit-on assés heureux pour acquérir , chemin faisant , de nouvelles & utiles connoissances ?

CONCLUSION.

Enfin le second de ces deux Systèmes s'accorde avec l'opinion de Boerhaave , avec la Cure ordinaire , employée par les grands Médecins , avec le Discours de M. Chirac , qui disoit hautement qu'on ne devoit point faire d'attention à l'éruption dans cette maladie , mais à la fièvre seule , avec ce que l'Expérience (quoique contredite par la variété des Remedes) a pû faire apercevoir à tous les
grands

grands Médecins de l'utilité de la saignée du pied dans cette maladie, tandis que dans la première opinion il faudroit nécessairement, tantôt donner des Cordiaux, tantôt des rafraîchissemens; qu'il faudroit avoir principalement attention à l'éruption, contre l'avis de M. Chirac, & favoriser la supuration, contre celui de M. Boerhaave.

Un principe aussi simple, qui s'accorde avec l'opinion de ces grands Hommes dans la pratique, qui admet si peu de suppositions, dont les conséquences n'entraînent après elles aucune absurdité, & dont les effets se trouvent (si j'ose me servir de ce terme) si bien quadrer avec tout ce qui arrive dans cette terrible maladie, ne doit-il pas l'emporter sur une opinion vague, qui a été reçue sans examen, qui à tout moment a besoin de nouvelles suppositions pour se soutenir, & admet des qualités inconnues ou occultes? Enfin de quelle utilité ne seroit pas la nouvelle opinion, si l'Auteur étoit assez heureux pour avoir trouvé la vérité? On ne mourroit que très-rarement de la petite Verole; les femmes n'en seroient point marquées, & on éviteroit des maladies plus dangereuses qu'elle, qui doivent être très-fréquentes. Je conclus donc sans hésiter, qu'on ne sçauroit se dispenser de donner son consentement à cette opinion, ni en retarder les Expériences.

2442 MERCURE DE FRANCE

ces faciles à faire , sans avoir à se reprocher
une négligence qui interesse si fortement tous
les hommes & toute la Posterité.



O D E

*Sur la Grandeur de Dieu , tirée de
l'Ecclesiastique , Ch. 48.*

Vous vous abandonnez aux disputes frivoles
Sur le Dieu de cet Univers ;
Vous vous épuisez en paroles ,
Et vos raisonnemens se perdent dans les airs..



C'est Dieu dont l'esprit pur , dont la force infinie
Pénètre toute ame & tout corps ;
Du Monde il soutient l'harmonie ,
Il meut les Elemens par de puissans ressorts.



Voilà jusqu'à quel point l'homme peut le connoître,
Les cœurs les plus ambitieux ,
Pourroient-ils atteindre à cet Etre ?
Il regne sur un Trône élevé dans les Cieux.



Son nom est le Dieu fort & le Dieu des Armées ;
Nations , redoutez son bras ;

Ses mains sont du Tonnerre armées ;
Il porte d'un coup d'œil la vie ou le trépas.



Son immense grandeur remplit le vaste espace ;
Où roulent tant d'Astres divers ;
Du centre , il vole à la surface ,
Il traverse les Cieux , il descend sous les Mers.



Avant l'ordre des tems , sa puissance féconde
Du sein du néant fit sortir
Le Feu , l'Air & la Terre & l'Onde ;
Il créa l'Univers , il peut l'anéantir.



Terre Cieux , loüez Dieu ; vous Mortels , & vous
AnGES ,
Chantez , redoublez vos efforts ;
Formez un Concert de loüanges ;
Jusqu'au plus haut des Cieux élevez vos transports.



Tout se tait devant Dieu , la voix du Monde même
Ne pourroit loüer son Auteur ;
Et c'est le Créateur suprême.
Qui seul peut dignement loüer le Créateur.



Son Etre est un esprit , une pure pensée ,
Qui sans corps remplit tous les Lieux ;
E iij Par

N^o 444 MERCURE DE FRANCE.

Par qui sera-t'elle tracée ?

Et sous quelles couleurs se peindra-t'elle aux yeux ?



Qui pourra raconter ses grandeurs immortelles ?

Marquer l'éclat de sa beauté ?

S'élever aux Cieux sur des aîles,

Pour voler dans le sein de la Divinité ?

Par M. L. Tart.



OBSERVATIONS CRITIQUES

de M. COCQUARD, Avocat au Parlement
de Dijon, concernant son Histoire de la Vie
& des Ouvrages de TIMANTHE, imprimée
dans le Mercure de Juin, I. vol.

Après avoir réuni dans mon Histoire de la Vie & des Ouvrages de *Timanthe*, Peintre Grec, contemporain de *Zeuxis*, tous les traits qui m'ont paru véritables, il est à propos, pour ne rien laisser à desirer sur cette matière, de rassembler maintenant tous ceux que je crois faux ou supposés, & d'expliquer les raisons qui m'ont engagé à admettre les uns & à rejeter les autres.

SUA

*SUR le Lieu de la naissance de Timanthe ;
& sur le tems où il a vécu.*

Eustate (1) & *Madame Dacier*, (2) ont avancé que notre Timante étoit de Sicyone. *Franciscus Junius* (3) & *M. Rollin*, (4) se sont contentés de dire qu'il étoit, selon les uns, de Sicyone, & selon d'autres, de Cythne, sans rien décider. *M. de Piles* (5) a dit précisément qu'on ne sçavoit pas le Lieu de sa naissance, & *M. Dacier* (6) paroît persuadé qu'il avoit vécu sous Aratus de Sicyone. J'ai prétendu, au contraire, que ce fameux Peintre étoit de Cythne, & contemporain de Zéuxis, & je vais prouver que cette contrariété des uns & l'incertitude des autres, n'ont eû pour fondement que la confusion qu'ils ont faite de deux Peintres du nom de Timanthe, qui sont nés en differens Lieux & en differens tems.

D'un côté il est certain que Timanthe qui peignit avec tant d'art le Sacrifice d'Iphigénie, & dont j'ai écrit l'Histoire, est appelé

(1) Sur le 163. Vers du 24. Livre de l'Iliade d'Homere. (2) En ses Remarques sur le dernier Livre de sa Traduction de l'Iliade. (3) En son Catalogue des Peintres anciens, verbo TIMANTHES. (4) Hist. anc. Tom. XI. Liv. 22. Ch. 5. Art. 2. verbo TIMANTHE. (5) Abregé de la Vie des Peintres, L. 2 verbo TIMANTHE. (6) En ses Remarques sur la Traduction de la Vie d'Aratus par Plutarque.

E v par

par *Quintilien* (1) *Cythereus* de Cythne. Il est certain que ce Peintre vivoit du tems de Zeuxis; Plin (2) l'assûre : *Aequales ejus* (Zeuxidis) & *amuli fuere Timanthus, Androcydes, Eupompus, Parrhasius, &c.* Et quand Plin ne l'auroit pas déclaré positivement, on n'en pourroit douter, puisque notre Tymanthe remporta un Prix de Peinture (3) sur Parrhasius, qui sans contredit, étoit contemporain de Zeuxis.

D'autre part, il n'est pas moins constant qu'il y a eû un Timanthe, qui a vécu du tems d'Aratus de Sicyone; car Plutarque (4) atteste que le Peintre Timanthe peignit avec un grand succès le glorieux Combat de ce fameux Général contre les Etoliens.

C'est ce Passage de Plutarque qui a évidemment trompé les Auteurs contraires à mon opinion, & voici aparemment ce qui a donné lieu à leurs conjectures. La Ville de Sicyone, au raport de Plutarque (5) & de Strabon, (3) étoit florissante pour les Arts, & sur tout pour celui de la Peinture. Le Tableau du Combat d'Aratus de Sicyone étoit,

(1) Instit. de l'Orat. L. 2. C. 13. (2) Hist. Nat. L. 35. C. 9. (3) Plin, *ibid.* C. 10. Franciscus Junius, *loco citato*, verbo PARRHASIUS, Felibien, Entret. 1. sur la Vie & les Ouvrages des Peintres, M. Rollin, à l'endroit cité, verbo PARRHASIUS. (4) En la Vie d'Aratus. (5) *Ibid.* (6) Géograph. L. 8.

suivant

suivant le même Plutarque , un Ouvrage accompli du Peintre Timanthe, & ce Tableau étoit digne de la réputation du Peintre de ce nom, qui avoit si bien représenté le Sacrifice d'Iphigenie. De-là, les Auteurs que j'ose contredire, se sont imaginés que le Timanthe, Peintre du Sacrifice d'Iphigenie, étoit de Sicyone, qu'il vivoit sous Aratus, & que le Tableau du Combat d'Aratus étoit sorti du même Pinceau que le Tableau du Sacrifice d'Iphigenie; en un mot, qu'il n'y avoit eû qu'un Timanthe.

Mais après tout, quoique Sicyone, Ville du Peloponnese, fût célèbre pour la Peinture, s'ensuit-il nécessairement que le Timanthe même dont parle Plutarque, y ait pris naissance? S'ensuit-il que le Tableau du Combat d'Aratus y ait été peint? Et quand il auroit été fait dans cette Ville pendant la vie d'Aratus, seroit-ce encore une conséquence que le Peintre y fût né? Ne pouvoit-il pas y avoir été conduit par le desir d'y acquérir de la gloire, ou pour y perfectionner ses talens, ou pour y disputer quelque Prix? C'est ainsi que le grand Apelle ne dédaigna pas, quoique déjà connu & admiré, de s'y rendre Disciple de deux grands Maîtres, (1) à qui il donna un Talent, c'est-à-dire 1000. écus de notre Mon-

(1) Melanthus & Pamphilus. V. Plutarque, en la Vie d'Aratus.

noye, moins pour apprendre d'eux la perfection de l'Art, que pour participer à leur grande réputation.

D'ailleurs, & ceci me paroît décisif, comment a-t-on pû croire que le Timanthe de Pline étoit le même que celui de Plutarque, puisqu'il est absolument impossible que le premier ait vécu jusqu'au tems du second, ou que le second ait vécu du tems du premier ?

Le Timanthe de Pline (c'est celui qui peint le Sacrifice d'Iphigenie) étoit contemporain & l'émule de Zeuxis ; & le Timanthe de Plutarque, je veux dire le Peintre du Combat d'Aratus, vivoit sous Aratus même. Zeuxis fleurissoit déjà dans la XCV. Olympiade, (1) & Aratus avoit à peine 20. ans la dernière année de la CXXXI. Olympiade ; cela est si vrai que Plutarque (2) dit que lorsque Nicoclès, après avoir régné quatre mois, se vit sur le point d'être dépossédé par les Etoliens qui lui avoient dressé des embûches, Aratus commençoit à entrer dans l'âge d'homme, & que quand Aratus tenta lui-même de délivrer Sicyone de la tyrannie de Nicoclès, quelques-uns de ceux à qui il communiqua son entreprise, tâcherent en vain de l'en détourner, sous prétexte qu'il

(1) Pline, Hist. Nat. L. 35. C. 9. et Bayle, en son D.ét. verbo ZEUXIS. (2) En la Vie d'Aratus.
manquoit

manquoit d'expérience & de connoissance des affaires. Surquoi M. Dacier, dans une Note marginale, (1) observe non-seulement qu'Aratus n'avoit pas encore alors 20. ans ; mais dans la Chronologie qu'il nous a donnée (2) pour les Vies de Plutarque, il place l'exécution de ce projet sous la premiere année de la CXXXII. Olympiade. Or, de la XCV. Olympiade jusqu'à la CXXXII. il s'est écoulé 180. ans ; & le Combat d'Aratus contre les Etoliens est bien posterieur encore à l'expulsion du Tyran Nicoclès ; car Plutarque rapporte dans un autre endroit, (3) que lorsqu'Aratus eut reçu du secours de Lacedemone pour s'opposer aux mauvais desseins des Etoliens, Agis lui dit très-sérieusement qu'il feroit ce qu'Aratus jugeroit à propos, parce que celui-ci étoit plus ancien que lui, & d'ailleurs Capitaine Général des Achéens ; & M. Dacier (4) place Agis comme contemporain d'Aratus, sous la seconde année de la CXXXVIII. Olympiade. De sorte que depuis la XCV. Olympiade, tems où notre Timanthe, de même que Zeuxis, étoit en réputation, jusqu'au Combat d'Ara-

(1) En la Traduction de la Vie d'Aratus. (2) Tome IX. des Vies de Plutarque, pag. 116 Edition d'Amsterdam, 1724. in-12. (3) En la Vie d'Agis et de Cléomene. (4) A l'endroit ci-dessus de la Chronologie.

2450. MERCURE DE FRANCE

tus contre les Eoliens , il faut compter au moins 212. années.

Sur quel fondement donc Eustate & Mad. Dacier ont-ils pû avancer que notre Timanthe étoit de Sicyone ? Par quelle raison surtout M. Dacier a-t'il pû se convaincre qu'il étoit le même que celui qui vivoit sous Aratus de Sicyone , & s'étonner (1) que Plin n'ait pas fait mention du Tableau qui représentoit le Combat d'Aratus , parmi les Ouvrages qu'il rapporte de notre Timanthe ? N'y auroit-il pas bien plus lieu d'être surpris si Pline , qui assure que ce Peintre étoit contemporain de Zeuxis , lui eût attribué un Tableau qui ne fut fait qu'après le Combat d'Aratus ? Quel étrange anachronisme d'environ 212. années ! Le silence de Pline sur le Tableau du Combat d'Aratus , ne sert-il pas au contraire à autoriser la distinction qu'il faut faire , à mon avis , de deux Timanthes ?

Cette Critique est soutenue par l'opinion de Sébastien Corrado , dont les réflexions tendent au même but que les miennes, quoiqu'il allegue d'autres exemples. Je crois , dit-il , (2) que le Timanthe de Pline est un

(1) En ses Remarques sur la Traduction de la Vie d'Aratus. (2) Dans son Commentaire sur le Brutus de Cicéron , Chap. CLXX. Edition de Florence , 1522. *Nos credimus vel alterum Thimanthem fuisse , vel Plutarchum errasse , quando Plinius scribit Thi-*

autre

Entre que le Timanthe de Plutarque, ou que Plutarque lui-même s'est trompé. Pline raconte que Timanthe étoit le contemporain & l'émule de Zeuxis, & que Zeuxis fleurissoit la-XCV. Olympiade. Et selon le témoignage de Plutarque, Aratus étoit déjà vieux lorsque Philippe, qui fut vaincu dans la suite par les Romains, n'étoit encore que dans sa jeunesse. Or, depuis Zeuxis jusqu'à cette défaite de Philippe, il s'est au moins écoulé 220. années; d'où il s'ensuit que le Timanthe de Pline n'a pas vécu sous Aratus. Tel est le raisonnement de Corrado.

Il faut donc nécessairement distinguer deux Timanthes, l'un contemporain de Zeuxis, & l'autre d'Aratus; car je ne puis, par une alternative semblable à celle de Corrado, soupçonner Plutarque de s'être trompé, & d'avoir voulu parler de notre Timanthe sous le nom de celui qui peignit le Combat d'Aratus contre les Etoliens. Plutarque, l'un de nos meilleurs Historiens; qui étoit Grec d'origine, qui a composé son Histoire de la Vie d'Aratus, sur des Mémoires qu'Aratus

mantem Zeuxidis aequalem, & amulum fuisse, & Zeuxim Olymp. XCV. floruisse. Atqui Plutarchus idem est auctor Aratum, quamvis senem, vixisse juvene adhuc Philippo, qui postea fuit à Romanis victus: ad quod tempus à Zeuxide anni minimum ducenti & viginti numerantur, tantum abest, ut eodem tempore, Timanthes ille & Aratus fuerint.

lui-

1452 MERCURE DE FRANCE

lui-même avoit laissés, & qui l'a adressée à Polycrate, Concitoyen & descendant d'Aratus; Plutarque, dis-je, étoit, sans doute, bien instruit du Fait qu'il a exposé. Il n'est pas surprenant que l'Antiquité ait eû en différens tems, deux Peintres du même nom. Plutarque fait même encore mention d'un Timanthe, ami d'Aratus, en un autre endroit, où il est dit qu'Aratus & Timanthe se sauverent dans un Bois près de la Ville d'Adria, pour y passer la nuit, à couvert des poursuites d'Antigonus; mais je ne crois pas que ce Timanthe soit le même que celui qui peignit le Combat d'Aratus contre les Eoliens, & moins encore le Timanthe dont j'ai écrit la Vie.

Quoiqu'il en soit, il est évident, 1°. qu'Eustaté, Madame Dacier & ceux qui les ont suivis, n'ont pas dû avancer que notre Timanthe étoit de Sicyone. 2°. Que M. Dacier s'est mépris en s'imaginant qu'il étoit le même que le Timanthe dont parle Plutarque, & qui vivoit sous Aratus.

OUVRAGES DE TIMANTHE.

Franciscus Junius [1] & M. Dacier, [2] ont attribué à notre Timanthe le Tableau

(1) En son Cata'ogue des Peintres anciens, *verbo* TIMANTES. (2) En ses Remarques sur la Traduction de la Vie d'Aratus.

du

du Combat d'Aratus contre les Etoliens ; mais les Observations qui viennent d'être faites, ne prouvent-elles pas suffisamment leur erreur, & ne justifient-elles pas en même temps le silence que j'ai gardé, d'après Pline, sur ce Tableau dans mon précédent Discours ? Franciscus Junius, sur tout, auroit dû, en son Catalogue des Peintres anciens, distinguer deux Timanthes, & ne pas confondre, comme il a fait, en un seul & même article, les Artistes & les Ouvrages.

Cependant quoique le Tableau du Combat d'Aratus contre les Etoliens devienne étranger à l'Histoire des Ouvrages de notre Timanthe, je ne doute pas que comme il a ébloüi tant de bons Ecrivains, il n'intéresse assés la curiosité des Amateurs, pour ne pas désapprouver que je donne ici une idée de la représentation du Combat même d'Aratus.

Les Etoliens s'étant emparés de la Ville de Pellene, s'affoiblirent eux-mêmes par leur victoire, dont ils userent sans ménagement & avec insolence. Les Soldats se dispersoient dans les maisons, & en venoient aux mains entre eux pour le butin ; les Capitaines enlevèrent les femmes & les filles, & afin qu'aucun autre n'osât s'en saisir, & que chacun d'eux pût distinguer celle qui lui étoit tombée en partage, ils lui mettoient leur propre casque sur la tête. Ce fut précisément pen-

dant

dant cette occupation qu'Aratus, sans attendre que toutes ses Troupes l'eussent joint, fondit sur eux avec celles qu'il avoit. Les premiers surpris aux portes & dans les Fauxbourgs de Pellene, sont défaits, & leur fuite précipitée, jette l'épouvante parmi les autres qui se rallient pour les secourir. Bientôt le désordre & l'effroi regnent partout, & les Etoliens ne savent plus à quoi se déterminer. Dans une si grande confusion, une Fille de Pellene, aussi distinguée par sa haute naissance, que par sa taille avantageuse & sa beauté singulière, se leve promptement pour sortir du Temple de Diane, où un Capitaine Etolien l'avoit menée. A l'aspect de cette Fille, qui avoit encore le casque ombragé de trois Panaches, que ce Capitaine lui avoit mis sur la tête, les Etoliens croyant remarquer une véritable Déesse, furent à un tel point saisis de frayeur & d'étonnement, qu'ils perdirent absolument courage; & Aratus qui étoit entré dans la Ville pêle-mêle avec les Fuyards, en chassa les Ennemis, après en avoir tué sept cent.

Voilà le Combat célèbre que le Timanthe dont parle Plutarque, avoit peint avec tant de force & de naïveté, qu'on s'imaginait voir la chose même; ce qui a engagé M. Dacier à dire dans une Note, [1] » qu'il s'éton-

(1) Sur la Traduction de la Vie d'Aratus.

» noit

» noit que quelque grand Peintre de nos
 » jours n'eût point traité ce Sujet , qui se-
 » roit certainement un beau Tableau.

Le Cyclope dormant.

Notre Timanthe , pour faire juger de la grandeur du Cyclope, quoique peint dans un petit Tableau , avoit placé autour de lui des Satyres , qui mesuroient son ponce avec un Thyrses , *Thyrso pollicem ejus metientes*. Ce sont les termes de Pline , que du Pinet [1] me paroît avoir mal rendus par ceux-ci : *qui mesuroient son ponce avec des tiges d'herbes*. Pourquoi priver ces Satyres de leur Thyrses , tandis que le Latin le leur donne si formellement ? M. de Piles n'a pas fait la même faute en parlant de ce Tableau. Les tiges d'herbe de du Pinet, répondent-elles à l'idée que Timanthe avoit voulu donner de la taille gigantesque du Cyclope ? Il est vrai que ce Traducteur de Pline ajoute à la marge : *avec des perches* ; mais n'est-ce pas tomber dans une autre extrémité ? Le Thyrses que M. de Piles , à son tour , dit être *une espèce de bâton fort haut* , n'étoit qu'une Lance ou un Dard envelopé de sarmens & de feuilles de vigne , que les Poètes ont donné aux Satyres , de-même qu'à Bacchus & aux Ménades , parce qu'on croyoit que les Satyres

(1) Traduction de l'Hist. Nat. de Pline , L. 35. Ch. 10.

avoient combattu avec cette sorte d'Armes ;
comme Soldats de Bacchus.

Le Palamede tué par surprise.

Photius [1] parle de ce Tableau , sans l'attribuer à notre Timanthe ; & Pline , en parlant de ce Timanthe , ne dit rien du tout de ce Tableau. Cependant je n'ai pas laissé de le mettre au nombre des Ouvrages de ce Peintre , & j'ai pour garant Tzetzés , qui a dit qu'on en étoit redevable au Pinceau de Timanthe. Tzetzés [2] lui même avoit tiré cette particularité *ex Æschionis Mytilenai Ephemeridibus* , & Franciscus Junius [3] est de même sentiment.

Je prévois pourtant que , comme j'ai démontré , qu'il y avoit eû deux Timanthes , on ne manquera pas de me demander pourquoi j'attribuë plutôt cet Ouvrage au Timanthe contemporain de Zeuxis , qu'au Timanthe contemporain d'Aratus ; en voici la raison. Ce fut à Ephese qu'Alexandre le Grand fut troublé à la vûe de ce Tableau ; Alexandre fit son Entrée à Ephese la troisième année de son Regne , & le quatrième jour qui suivit la prise de la Ville de Sardis , [4] & la

(1) *Ex Ptolomei Hephestionis nova ad variam eruditionem Historia Libro 1.* (2) Chilia 1. 8. Hist. 198.

(3) En son Catalogue des Peintres anciens , verbo TIMANTHES. (4) V. les Supplémens de J. Freinsheimius à la Vie d'Alex. le Grand par Quint-Curce L. 2.

Ville de Sardis fut prise peu de tems après la Bataille du Granique. [1] Or, suivant les Chronologistes [2] la Bataille du Granique est placée sous la troisième année de la CXI. Olympiade, & j'ai fait voir que ce ne fut que la deuxième année au moins de la CXXXVIII Olympiade, que le Timanthe de Plutarque peignit le Combat d'Aratus contre les Eoliens. Desorte que depuis la troisième année de la CXI. Olympiade jusqu'au tems du Combat d'Aratus, il se trouve un espace de 133. années au moins. Comment donc le Timanthe, contemporain d'Aratus, auroit-il peint un Tableau qui étoit déjà à Ephese avant qu'Alexandre le Grand y arrivât? D'où il faut conclure que le Tableau représentant Palamede, étoit l'Ouvrage de l'autre Timanthe, contemporain de Zeuxis.

Le Héros.

J'ai dit dans mon premier Discours, que les plus justes proportions qu'un Pinceau, conduit par une main habile, puisse donner à la forme extérieure du corps humain, se trouvoient réunies dans ce Tableau, autorisé

(1) Arrian, des Guerres d'Alex. le Grand, L. 1. Ch. vi. (2) *Petauii Rationar. Temp.* L. 4. Ch. 15. L'Abregé Chronol de l'Hist. Univ. du P. Petau, par M. Collin, & la Chronol. de M. Dacier, pour les Vies de Plutarque, *verbo* Alex. le Grand.

par Pline. [1] Il est vrai que dans quelques Editions de cet Auteur, le Texte est un peu alteré en cet endroit. On lit, entre autres, dans l'Edition de Dalechamp: [2] *Artem ipsa in complexus viros pingendi*; ce qui ne forme aucun sens raisonnable; sur quoi Dalechamp cite à la marge un Manuscrit qui porte *Arte ipsâ complexus vires pingendi*, & c'est ainsi qu'a lû Franciscus Junius. [3] Mais dans le Pline du P. Hardoüin, on lit *Artem ipsam complexus viros pingendi*. Ces variantes font un sens different. Le Texte Latin, selon le Manuscrit qui a été cité par Dalechamp, & qu'a suivi Franciscus Junius, nous fait concevoir que notre Timanthe, en peignant son *Héros*, avoit employé tout ce que la Peinture avoit de force; au lieu que les expressions que renferme le Texte du P. Hardoüin, nous font comprendre que Timanthe excelloit à peindre des Hommes, comme d'autres excelloient à peindre des Femmes, ainsi que ce sçavant Jésuite les a interpretées: *Ut alii in mulieribus effingendis, sic ille in viris eximius*, & c'est l'idée que j'ai donnée des talens de Timanthe, dès le commencement de la Vie de ce Peintre.

Plusieurs raisons m'ont fait préférer le

(1) Hist. Nat. L. 35. C. 10. (2) Lyon, 1585. chez Barthelemi Honorat. (3) *De Picturâ Veterum*, Liv. 3. Ch. 6.

Texte

Texte du P. Hardoüin à celui du Manuscrit.

1°. Si l'on doit se prêter à conserver, autant qu'il est possible, le Texte d'un Auteur, n'est-il pas manifeste que celui qu'on lit dans l'Edition du P. Hardoüin, *Artem ipsam complexus viros pingendi*, se raproche davantage du Texte corrompu, *Artem ipsa in complexus viros pingendi*? Il n'y a qu'un seul petit changement d'*ipsa in* en *ipsam*. Les Copistes ont fort bien pû prendre par mégarde une *m* pour *in*, à cause de la ressemblance de ces caracteres, surtout la Lettre *i* n'étant presque jamais ponctuée dans les anciens Manuscrits. Au contraire, dans le Passage tel qu'il se trouve au Manuscrit cité par Dalechamp, & suivi par Franciscus Junius, *Arte ipsa complexus vires pingendi*, il y a trois corrections différentes; non-seulement on retranche l'*in*, mais on met *arte* pour *artem*, & *vires* pour *viros*. 2°. Comme il ne s'agit en cet endroit que du Tableau d'un homme, il paroît assés naturel que Pline, après avoir déjà vanté ce Tableau en ces termes *absolutissimi operis*, ait ajouté par forme de réflexion, que le caractere propre de Timanthe étoit d'exceller à peindre des hommes, *Artem ipsam complexus viros pingendi*. 3°. il n'y a qu'à faire attention que tous les autres Tableaux de ce Peintre, j'entens ceux dont les Anciens ont eû connoissance, ne représen-

toient

toient en effet que des hommes , si l'on en excepte le Tableau du Sacrifice d'Iphigénie ; encore dans ce Tableau même , y avoit-il cinq Personnages d'Hommes , pour un de Femme.

L'Ajax outré de colere , &c.

On a vû dans mon premier Discours , que selon moi , Timanthe vainquit Parrhasius dans le Tableau d'un Ajax outré de colere contre les Chefs des Grecs , de ce qu'ils avoient adjudgé les Armes d'Achille à Ulysse. Cependant , si l'on en croit du Pinet , [1] Sandrart [2] & Moreri, [3] ce ne fut pas Parrhasius , mais *Demon* , que Timanthe eut en cette occasion pour Concurrent.

A quoi je réponds , 1^o. que je ne connois point de Peintre appelé *Demon*, & que ni Franciscus Junius, en son Catalogue des Peintres anciens , ni Felibien , en ses Entretiens sur la Vie & les Ouvrages des Peintres, n'en font aucune mention. J'avoüe qu'on trouve *Demon* dans un Livre de Pline , étranger à la dispute de Timanthe , de laquelle il s'agit ici ; mais outre la difference de l'Orthographe dans les noms de *Demon* & de *Damon* ;

(1) En sa Traduction de l'Hist. Nat. de Pline , L. 35. Ch. 10. (2) Dans son Académie de Peinture , L. 2. Ch. 17. (3) Dans son Diction. Histor. verbo DEMON.

c'est que ce *Demon*, ainsi orthographié ; n'étoit qu'un Statuaire , & non pas un Peintre. [1]

2°. Tous les autres Auteurs , tant anciens que modernes , [2] qui ont parlé du Prix remporté en Peinture sur le Tableau d'un Ajax, nomment expressément Parrhasius, & non pas *Demon* pour le Vaincu.

3°. Les autres Tableaux & tous les Faits particuliers que du Pinet , Sandrart & Moreri , mettent sur le compte de ce prétendu *Demon* , sont attribués à Parrhasius , par les Auteurs anciens & modernes que j'ai cités en la Note précédente.

4°. Et voici la source de l'erreur grossière de du Pinet , de Sandrart & de Moreri ; Plin ne [3] s'étant déjà un peu étendu sur les talens de Parrhasius , ajoute immédiatement , *pinxit & Demon Atheniensium argumento quoque ingenioso* ; paroles que du Pinet , faute d'avoir compris le vrai sens de ce mot *De-*

(1) Plin , Hist. Nat. L. 34. C. 8. & Franc. Junius , en son Catalogue des Peintres anciens , *verbo* DEMON. (2) Elien , *de variâ Historiâ* , L. 9. C. 12. Athenée , L. 12. C. 21. Plin , Hist. Nat. L. 35. C. 10. Eustate , sur le 545. Vers de l'Odyssée d'Homere. Franc. Junius , à l'endroit cité , *verbo* PARRHASIUS. Felibien , Entret. 1. sur la Vie & les Ouvrages des Peintres. M. Rollin , Hist. Anc. Tom. XI. L. 22. C. 5. Art 2. *verbo* PARRHASIUS , &c. (3) Hist. Nat. L. 35. C. 10.

mon , a ainsi traduites en notre Langue :
Quant à Demon Athenien , il fut aussi tenu pour Peintre excellent & fort inventif de son tems. Et comme c'est précisément après ce Passage , que Pline continuë de parler des Tableaux de Parrhasius , & qu'il rapporte les autres Faits concernant ce Peintre , sans rappeler son nom , de-là vient que du Pinet , dans le cours de sa Traduction , a attribué à *Demon*, Peintre imaginaire , tout ce que Pline a réellement dit de Parrhasius : de-là vient aussi que Sandrart , qui est tombé dans la même faute que du Pinet , a osé reprendre les Auteurs qui ne favorisoient pas son opinion ; de-là vient enfin que Moreri , trompé ou par le même Passage de Pline , ou par la Traduction de du Pinet , a fait dans son Dictionnaire Historique , un Article exprès de *DEMON* , qu'il qualifie d'*ancien Peintre d'Athenes , vivant du tems de Parrhasius & de Socrate , vers la XCIII. Olympiade , 408. ans avant Jesus-Christ* : ajoutant entre autres , que ce *Demon fit un Tableau d'Ajax , en concurrence de Timanthe , qui l'emporta sur lui* : faute qui subsiste encore dans l'Edition de 1732.

Du Pinet , Sandrart & Moreri , n'ont pas pris garde que dans ce Passage de Pline , *pinxit & Demon Atheniensium argumenta quoque ingenioso* , le mot *Demon* n'est pas le nominatif d'un nom propre d'homme , mais l'accusatif

l'accusatif d'un mot Grec , qui vient de *Δῆμος* , & signifie Peuple , & proprement une Assemblée de plusieurs hommes , & quelque-fois un Etat populaire , d'où a été formé le mot *δημοκρατία* , Démocratie. [1] Platon a employé le même terme dans un de ses Ouvrages , [2] où il raporte que lorsqu'il voulut prendre part au Gouvernement , il trouva le Peuple d'Athenes déjà vieilli , c'est-à-dire au point de radoter , *δemon καλαβεν ἢ δὴ πρεσβύτερον*. Cicéron , qui a traduit ce Passage dans une de ses Epîtres , [3] n'a eû garde de dire que Platon trouva *Demon* déjà vieilli ; mais il rend le mot *δῆμον* , par ceux-ci , *Populum Atheniensem* , le Peuple d'Athenes : *Atque hanc quidem ille (Plato) causam sibi ait non attingenda Reipublica fuisse : quod cum offendisset Populum Atheniensem propè jam desipientem senectute* , &c. Pline veut donc dire à l'endroit ci-dessus , que Parrhasius peignit le Peuple d'Athenes ou l'Assemblée du Peuple d'Athenes. C'est pourquoi un des Commentateurs de Pline [4] a mis en marge de ces mots *pinxit & Demon* , cette Note courte , mais essentielle , *τὸν Δῆμον* , terme consacré pour désigner le Peuple ou l'Assem-

(1) V. *Lexicon Scapula* , verbo ΔΗΜΟΣ. (2) *Epist. ad Perdiceam*. (3) *Epist. 9. L. 1. ad Lontium*. (4) Dalechamp , L. 35. C. 10. de l'Hist. Nat. de Pline.

blée du Peuple. Le P. Hardouin, dans son Commentaire sur le même Historien, a fait aussi cette remarque, *Δῆμον*, *Hoc est Populi Atheniensis; seu Civium in communi concilio concessuque multitudinem*; [1] & M. Rollin, étant obligé de traduire le Passage de Plinè dans un de ses Ouvrages, [2] non-seulement s'est exprimé de la sorte : *C'étoit une Peinture fidelle du PEUPLE D'ATHENES, qui brilloit de mille traits sçavans & ingénieux*; mais en citant au bas de la page, le Latin de Plinè, il a eû l'attention de faire imprimer en gros caractères ces mots, **DEMON ATHENIENSIVM**, aparamment afin que le Lecteur y fît plus de réflexion.

Ce n'est pas la seule fois qu'on a représenté dans un Tableau ou dans un Ouvrage de Sculpture, le Peuple d'Athenes; il y en a entre autres trois exemples du Peintre Euphranor, & des Statuaires Léocharès & Lyson. [3]

Quelle bévûë donc de du Pinet, de Sandrart & de Moreri, d'avoir érigé en Peintre d'Athenes un Tableau qui représentoit le Peuple de cette Ville, & d'avoir faussement attribué à un *Demon* chimerique, la plupart des Ouvrages; des Faits & des Discours de Parrhasius!

(1) En son Commentaire sur Plinè, *ibid.* (2) Hist. Anc. Tom. XI L. 22. Ch. 5. Art 2. *verbo PARRHASIVS.* (3) Pausanias, Liv. 1.

J'ai encore aperçû une faute de même nature que la précédente , dans la Traduction de du Pinet. Comme Pline , après ces mots : *Pinxit & Demon Atheniensium argumens quoque ingenioso* , dit tout de suite : *Volebat namque varium , iracundum , injustum , inconstantem , eundem verò exorabilem , clementem , misericordem , excelsum , gloriosum , humilem , ferocem , fugacemque , & omnia pariter ostendere* : ce qui , suivant l'exacte Traduction de M. Rollin , signifie : » Car [Par-
» rhasius] ne voulant rien oublier touchant
» le caractère de cette Nation , il la repré-
» senta , d'un côté , bizarre , colere , injuste ,
» inconstante ; & de l'autre , humaine , clé-
» mente , sensible à la pitié : & avec tout
» cela , fiere , haïraine , glorieuse , féroce ,
» & quelquefois même basse , fuyarde & ti-
» mide. Du Pinet , qui avoit mal traduit le commencement du Passage de Pline , en di-
sant : *Quant à Demon Athenien* , il fut au-
sî tenu pour Peintre excellent , & fort inventif de son tems , du Pinet ; dis-je , ajoute aussi-tôt : *Car il vouloit représenter en un même Sujet & Pourtrait un Homme inconstant, colere & inique ; & néanmoins affable, clement, misericordieux , haut à la main , superbe & humble , furieux & coïart , & étoit après à représenter tout cela en un même Sujet*. C'est ainsi qu'à près avoir dans le premier Article , fait un

Peintre Athénien d'un Tableau représentant le Peuple d'Athenes, du Pinet prend dans le second, un Tableau du Peuple d'Athenes pour celui d'un seul & même homme. Mais si, suivant la judicieuse remarque de M. Rollin, c'étoit là merveille de l'Art que le Pinceau eût pu rassembler & réunir tant de traits différens dans un Tableau allégorique, qui représentoit le caractère d'une Nation; n'y a-t'il pas lieu de s'étonner que du Pinet ait pu se figurer qu'il eût été possible à un Peintre de représenter un seul & même Homme, sous tant d'aspects divers, & directement opposés les uns aux autres ?

Spectatum admissi rium tenentis, Amici ?

La suite pour un autre Mercure.

L'Auteur de ces sçavantes & curieuses Observations, nous permettra d'ajouter ici ce que nous avons trouvé dans des Mémoires manuscrits qui nous sont tombés entre les mains, sur la Vie & les Ouvrages des anciens Peintres, Sculpteurs, Graveurs & Architectes Grecs & Romains.

On lit dans ces Mémoires que *Damon*, Peintre d'Athenes, étoit contemporain de *Parrhasius* & de *Timanthe*; qu'il s'attacha beaucoup à l'expression, qu'il y excella & qu'il fit plusieurs Tableaux dont on fai-

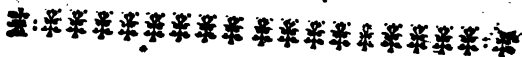
soit

Soit grand cas. Il y en avoit un à Rome qui représentoit un Prêtre de Cybele, que l'Empereur Tibere acheta 60. mille Sesterces, c'est-à-dire environ 3000. livres de notre Monnoye.

La vanité insupportable de *Damon* diminueoit beaucoup de l'estime qu'on avoit pour lui. Il étoit toujours vêtu d'une maniere distinguée, il se disoit descendu d'Apollon, & se vantoit d'avoir souvent communication avec Hercule.

On estimoit beaucoup deux Soldats qu'il peignit armés à la légère, avec tant d'art, que l'un sembloit courir au Combat, animé & tout dégoutant de sueur, & l'autre en sortir si las, qu'on le voyoit haletter en posant ses Armes.

Il fit un défi à *Timanthe* dans l'Isle de Samos, à qui représenteroit le mieux un Ajax, plaidant contre Ulysse pour les Armes d'Achille. Il en fut vaincu, de quoi étant fâché, il dit d'une maniere piquante contre son Adversaire, qu'il avoit moins de regret de se voir vaincu par l'artifice d'un Peintre, que de voir Ajax contraint de céder deux fois l'avantage du combat à deux personnes si peu dignes de le remporter.



O D È

Sur les Tableaux indécens,

LA Peinture dans son enfance
 N'avoit que des traits innocens ;
 Rien ne choquoit la bienséance ,
 Rien n'insultoit jamais les Sens ;
 Un Peintre délicat , habile ,
 D'un Art aussi noble qu'utile
 Soutenoit en tout la grandeur ;
 Et par cette aimable imposture ,
 Imitateur de la Nature ,
 Il ne corrompoit point le cœur .



Toujours des Sujets respectables
 Occupoient les naissans pinceaux ;
 Des Hommes les plus vénérables
 Ils éternisoient les travaux :
 Du Dieu qui commande à la foudre ,
 Et qui peut tout réduire en poudre ,
 Ils représentoient les fureurs ;
 Et suivant Minerve à la trace ,
 Ils jugeoient leurs tableaux sans grace ,
 Dès qu'ils bleffoient les bonnes mœurs .

Tout

Tout ressenloit le caractère
 D'une ame pleine de candeur ;
 Chaque Peintre étoit sûr de plaire ;
 En ne copiant que son cœur :
 Guidé par des regles sennées ,
 Religieux dans ses pensées ,
 Et prudent dans ses fictions ,
 Il agissoit d'une main sûre ,
 Et n'exprimoit dans sa peinture
 Que les plus nobles passions.



Mais quelle est cette main lubrique
 Qui vient profaner le pinceau ,
 Es du Licée & du Porriquer ,
 Obscurcir l'éclar le plus beau
 Par quelle coupable manie ,
 Abusant ainsi du génie ,
 Vous blesse-t-on , chere pudeur ?
 Peintre détestable & perfide ,
 Quel est le Demon qui te guide ?
 Le crime te fait-il honneur ?



Je les vois , ces Tableaux funestes ,
 De l'Art avortons odieux ,
 Les plus détestables Incestes
 Se renouellent sous mes yeux :

Déjà je resens dans mon ame
 L'aiguillon d'une impure flamme,
 Que malaisément on éteint,
 Un prestige trop délectable
 Me rend ainsi presque coupable
 Du crime que je vois dépeint.



De ces nudités scandaleuses
 Ciel ! quel est le trait séducteur,
 Qui des personnes vertueuses,
 Par leurs yeux va percer le cœur ?
 Peut-on avec indifférence,
 Voir dans toute leur ressemblance
 Les plus scandaleuses amours ?
 Pour blesser la délicatesse,
 Et succomber à la foiblesse,
 Un Tableau fait plus qu'un discours.



Là, par un mutuel commerce,
 De la vue & du sentiment,
 Au charme dont le trait nous perce
 Le desir succède aisément ;
 Des feux de l'Amante d'Ulysse
 Le Spectateur devient complice
 Du crime que le Peintre a fait ;

Par

Par une indécente Figure ,
Le mal qui n'est qu'une peinture ,
En produit un autre en effet.



Ah ! pourquoi , trop foible Nature ;
Te livrer ainsi des assauts !
De ta chancelante structure
Peut-on ignorer les défauts ?
Chaque pas annonce ta chute ;
Sans même qu'on te persécute
Tout marque ta légèreté ;
Faut-il donc qu'une main barbare
Avec adresse te prépare
Une amorce à l'impureté ?



C'est ainsi , jeunesse avide ;
Qu'on pervertit votre raison ;
C'est dans l'âge le plus timide
Qu'on vous présente le poison ;
C'est , quand on vous voit sans défense ;
Que l'on tend à votre innocence
Les pièges les plus dangereux :
Et par un puissant artifice ,
Pour vous accoutumer au vice ,
On n'a besoin que de vos yeux ,



F vj Soyez

Soyez confondu dans l'abîme
 Et dans les horreurs du tombeau ;
 Vous , qui ne portez que le crime
 Au bout d'un délicat pinceau ;
 Allez , Artisan téméraire ,
 Allez recevoir pour salaire
 Les plus épouvantables maux ;
 Que le plus violent supplice
 Soit le prix de votre malice ,
 Et le fruit de tous vos travaux.



Mais vous , dont les mains épurées ;
 Vous , dont le scrupuleux talent
 Par des couleurs bien ménagées
 Sçavez charmer en instruisant ;
 Oûi , vous , qui pour peindre avec grace ;
 Suivez toujours l'ancienne trace ,
 Et le sentier le moins battu ;
 Vivez , & jusqu'aux derniers âges ;
 Nous ne verrons que les images
 De la gloire & de la vertu.



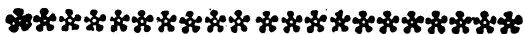
Qua manus obscenas depinxit prima Tabellæ

Et posuit castâ turpia visa domo ?

Propert. Lib. 2. Eleg. 5.

F. LAFUE , Cordelier à Toulouse.

VIII. LET.



VIII. LETTRE contenant la suite des
pensées diverses sur la Typographie
& la Pédagogie.

97°. **Q**ue l'on mette, M. un Enfant Typographe du Bureau de six rangs sur un Rudiment de College, il sera bien moins embarrassé qu'un Maître de la methode vulgaire vis-à-vis ce même Bureau; d'où peut venir cette difference, si ce n'est de la supériorité de la nouvelle maniere d'instruire les Enfans? La preuve en est encore plus grande, quand on interroge des Enfans de la methode vulgaire devant un Bureau, sur les lettres, les sons, l'orthographe, & sur les premières notions des Arts & des Sciences dont le bon Maître de Typographie donne quelque teinture aux Enfans, par le moyen des Thèmes variés, & de la conversation toujours mise à profit.

98°. Faute d'y avoir bien pensé, il y en a qui croient que le nom, ou la dénomination des lettres est arbitraire, en quoi on se trompe fort. L'arbitraire ne regarde que les yeux, & l'inutilité, & l'équivoque de ce même nom; par exemple, le mot *ache* désigne aux yeux la lettre *h*, mais ce mot ne donne pas à l'oreille le son aspiré du mot *heros*. Le mot *icse* montre aux yeux la lettre *x*, mais ce mot n'instruit pas l'oreille sur l'*i* muet dans l'application; exemple, dans *axe* on n'entend point la voyelle *i* du mot *icse*, &c. Il faut donc rectifier ensuite ce que l'on avoit mal appelé. Le nom des signes est arbitraire pour les yeux, mais le nom des sons ne doit pas être arbitraire, c'est-à-dire, que le son doit être contenu dans la dénomination de la maniere la plus simple, c'est pourquoi l'oreille de
l'Enfant

l'Enfant, Typographe entendant articuler *se*, *le*, *eu*, *re*, en conclut plutôt *fleur*, que si elle entendait, *esse*, *alle*, *e*, *u*, *erre*. La méthode élémentaire qui approche plus de la lecture doit être préférée à celle qui en éloigne.

99°. Si la méthode du Bureau est si bonne, pourquoi tous les Enfans des Princes & des Grands Seigneurs ne la suivent-ils pas? Cette objection est sans comparaison de la nature de celles d'un Turc, qui demande pourquoi les Empereurs Musulmans & Payens ne se font pas Chrétiens à la parole des Missionnaires. Les Maîtres des Grands Seigneurs sont ordinairement plus sçavans, plus prévenus, plus indifférens & moins dociles, que les Maîtres des simples Bourgeois. Il faut bien de la vertu & du courage pour oser suivre une nouvelle méthode, quoique la meilleure. La plupart des Maîtres ne songent qu'à eux-mêmes, & s'embarrassent peu de l'événement d'une éducation; on a toujours le prétexte de ne pas vouloir innover, ni risquer en faisant des expériences Pédagogiques.

100°. On dispute les Chaires des Professeurs qui doivent enseigner les Sujets d'un Souverain, pourquoi ne fait-on pas disputer la place des Maîtres nécessaires pour l'institution, l'éducation, & la formation de l'Héritier présomptif d'une Couronne? C'est qu'en général on n'a pas assez examiné cette matière, et qu'on n'a pas la force de s'élever au-dessus des préjugés. Il importe cependant à toute l'Europe, que les jeunes Princes reçoivent la meilleure des éducations, et qu'on ne voye jamais réparaître l'ignorance et la barbarie de certains siècles. Tel devient Gouverneur ou Précepteur d'un jeune Prince, qui n'auroit jamais pensé à le devenir.

101°. La plupart des Peres ont l'esprit si borné

en fait d'éducation , qu'ils s'imaginent que les Maîtres sont obligés d'avoir dans leur tête ce qu'ils doivent montrer à leurs Eleves , et refusent d'acheter les Livres élémentaires & d'usage ; en quoi ils font tort à leurs Enfans , parce qu'en attendant qu'ils puissent s'en servir , les Maîtres sont guidés eux-mêmes par les Livres methodiques , surtout par la Bibliothèque des Enfans *in-4^o*. que chaque famille doit lire et mettre entre les mains des Précepteurs et des Gouverneurs qui font gloire de suivre la meilleure route qu'on puisse leur indiquer. L'avis est d'autant plus nécessaire , que l'on trouve des Maisons de 50. et de 100. mille livres de rente qui refusent à l'éducation de leurs Enfans les Livres que beaucoup de petits Bourgeois n'ont pas fait difficulté de donner , en sacrifiant pour cela un sac de mille francs , et plus , quand il l'a fallu. N'est-ce pas une honte de voir de jeunes Seigneurs n'avoir que les Livres de leur Classe , comme un simple Externe , fils de quelque Artisan ?

102^o. Il y a eu des Gouverneurs , qui , pour entrer dans de bonnes Maisons , ont promis de suivre la nouvelle Methode du Bureau , ensuite i's ont fait entendre aux Parens que l'Enfant se dégoûtoit de cette machine , & qu'il seroit aisé d'instruire l'Enfant par d'autres artifices ; ils ont ajouté que les Parens ayant confiance en eux , devoient leur laisser la liberté de la methode &c. A quoi il fut répondu dans le tems. 1^o. Qu'avant que d'entrer dans la Maison il falloit dire qu'on ne vouloit pas suivre cette Methode. 2^o. Que le prétendu dégoût de l'Enfant n'étoit que le dégoût de son Maître. 3^o. Que c'étoit au Maître à chercher la cause du dégoût et à la surmonter. 4^o. On ne doit pas être surpris qu'un Maître plein de ses préjugés , ou qui a la vûe fort courte , préfere la Methode vulgaire

à celle du Bureau. 5°. Un Maître, ignorant le Système, fait de son mieux pour n'être pas obligé de s'en servir. 6°. Un Maître qui ne sait presque pas écrire, qui ignore l'orthographe, préfère la Méthode vulgaire; elle est plus commode pour les vûes courtes, pour les paresseux, et pour ceux qui ne savent pas l'orthographe. 7°. La confiance des parens n'exclut pas la sur-intendance de l'éducation, et cette confiance suppose de la docilité dans le Maître, qui n'a pas tenu sa parole, et qui par-là s'est rendu suspect &c.

103°. Quand les parens ont témoigné qu'ils vou-
loient un Précepteur pour la Typographie, il fal-
loit refuser les places, ou se soumettre aux condi-
tions. Il est permis de gêner un Gouverneur qui ne
va pas droit, et de lui rapeller son devoir et ses en-
gagemens avant que d'entrer dans la Maison. Quel-
que confiance que l'on ait, on ne se dépouille pas
de la qualité de Pere; d'ailleurs, quand on est Hom-
me de Lettres, on doit concourir au bien de l'édu-
cation de l'Enfant, et le Gouverneur est obligé de
faire connoître les raisons qui le déterminent à ne
pas tenir sa parole, et à préférer la Méthode vul-
gaire à celle du Bureau Typographique. Heureux
les Enfans dont les Peres pensent ainsi!

104°. On trouve, dit on, bien des Maîtres de
Typographie qui ne savent pas beaucoup; j'en
conviens, et j'en conclus deux choses: la première,
que la Méthode doit être bien bonne, puisque des
Maîtres ignorans, suivant le système du Bureau,
avancent beaucoup plus les Enfans que ne font les
Docteurs de la Méthode vulgaire: la seconde, que
ces Docteurs sont très-blâmables de ne pas se met-
tre au fait des exercices du Bureau, et de croupir
dans l'ignorance de leur préjugé. On prend les su-
jets qu'on trouve pour montrer la Typographie;

il vaut mieux employer des ignorans , que de n'employer personne. La Methode est si bonne , qu'un Enfant Typographe peut former un Maître , pourvu que ce Maître ait de l'esprit et de la sagacité , dont le système fait plus de cas , que de l'art de corriger des fautes & de so' ecismes. Le préjugé contre les Latinistes est d'autant plus fondé , qu'ils passent ordinairement leur vie à l'étude des mots , & meurent avant que d'arriver à l'étude des choses. Il vient de mourir un Maître de Typographie qui n'avoit presque point d'étude ; il ne sçavoit que le métier , ou l'art de la Typographie ; les Docteurs Latinistes qui lui ont succédé , l'ont fait regretter d'avantage ; c'est donc la bonté de la Methode qui produit cette difference.

105. Les anciens Critiques du Bureau conviennent aujourd'hui , que celui de quatre rangs est excellent pour la lecture et l'orthographe , mais ils ne veulent pas convenir , que celui de six rangs puisse servir utilement à montrer les premiers élémens de la Langue Latine.

On répond que ceux qui doutent de la bonté du Rudiment Typographique , ne conçoivent pas mieux le Bureau de quatre rangs que celui de six ; ils se rendent à des exemples & à des témoignages , sans apercevoir l'esprit du système. Le principe de l'a b. c. Typographique & le principe du Rudiment Typ. est le même , c'est la même methode , l'un va avec l'autre , même marche , même ordre , même facilité &c. le voit qui peut.

106. On a tort en général de crier contre les Ecoles & contre les Colleges , on ne doit crier que contre les Methodes & contre les Maîtres prévenus , ignorans , & qui refusent de mieux faire. Le bien public demande qu'il y ait des Ecoles & des Colleges pour les pauvres gens , ce sont les Hô-
pitaux

pitaux de la République des Lettres. Mais les gens riches n'envoyent pas leurs enfans malades à l'Hôtel-Dieu, ni à la Charité. Quand les Colleges auront des Régens aussi Philosophes que Latinistes, & qu'ils suivront une Methode plus judicieuse, qu'ils chargeront le Maître plutôt que l'Enfant, qu'ils feront travailler à la version plutôt qu'à la composition; qu'ils donneront des textes à la portée des Enfans; qu'ils chercheront à les soulager, à leur donner les idées & les sentimens des choses, plutôt que de simples termes & des regles avant la pratique: pour lors on dira que les Ecoles publiques sont peut être préférables à l'éducation privée & domestique, & c'est dans ce sens-là que M. l'Abbé de S. P. l'entend, lorsqu'il dit que les Colleges sont préférables à l'éducation privée & domestique.

107°. Le Maître doit avoir lu, et doit relire les Livres élémentaires pour l'instruction de son Enfant; il doit lire tous les originaux pendant le cours pédagogique, et mener l'Enfant comme par la main dans les beaux endroits choisis de ces mêmes Livres, en attendant que l'Elève les puisse lire dans la suite lui-même; car dans l'enfance tout est élémentaire, on ne peut rien apprendre à fonds; il faut donc se contenter du général, du superficiel: mais l'esprit d'ordre & de methode inspiré à l'Enfant, le met en état d'aprofondir tout, de développer ses idées, de les augmenter, de les comparer, de les multiplier, de les perfectionner; & de les lier ensemble. Tout ce qui paroissoit n'avoir pas de rapport, se trouve ingénieusement rassemblé pour le même bien. C'est une terre où peu à peu l'on a semé, planté, &c. et à la fin le jardin, le parterre, le verger, tout s'y trouve avec simetrie et proportion; on ne s'informe plus comment cela est venu,

on

On ne pense qu'à jouir en cultivant , &c.

108°. Il ne faut plus demander si l'éducation particulière et domestique est préférable à l'éducation publique des Ecoles & des Colleges. Il faut seulement demander , si un habile Professeur Latiniste et Philosophe , attaché à un seul Enfant , ne le rendroit pas plus habile , et en moins de tems , que s'il l'avoit dans une Classe avec cent Ecoliers ? Un Grand Seigneur riche est en état de choisir le Précepteur et le Gouverneur de son Enfant ; pourquoi le livre-t'il donc pendant le cours des Classes à une dizaine de Maîtres , dont la plupart sont incapables de le bien élever selon sa qualité , et selon les vûes des parens ? La plupart des Regens ne sont que des Ecoliers qui auroient besoin eux-mêmes d'avoir des Maîtres , non seulement pour le Latin , mais pour la Lecture , l'Ecriture , l'Arithmétique , l'Orthographe , la Géométrie , le Monde , la Morale , la Politique , l'Histoire , la Géographie , la Chronologie , & sur tout pour la Langue Française.

109°. Beaucoup de personnes , par économie , ont fait faire des Bureaux à leurs Ouvriers et à leur fantaisie ; ils les ont garnis un peu à la main , un peu avec des caracteres de cuivre , et ensuite ces mêmes personnes s'apercevant , mais trop tard , de l'imperfection et de l'inutilité de leur ouvrage , ont pris le parti de faire faire des Bureaux aux bons Ouvriers indiqués par l'Auteur , et ont par-là augmenté leur dépense ; il est vrai que les Bureaux manqués peuvent servir utilement à d'autres usages Typographiques , supposé que les Maîtres aient le talent de profiter de tout.

110°. Il y a d'honnêtes Artisans qui refuseroient de faire les machines inventées par quelque Confrere de leur voisinage. Plusieurs Menuisiers ayant vu le Bureau Typographique , ont eu la délicatesse

148 **MERCURE DE FRANCE**

de renvoyer les Bourgeois à M. Liez , Menuisier de l'Auteur au bout de la rue de Verneuil , au coin de la rue Poitier , Fauxbourg S. Germain , & l'on trouve , à la honte de la Pédagogie , des Précepteurs nourris , logés , bien payés , et même ayant des pensions , qui , aux dépens de l'éducation de leur Eleve , ont fait commerce de Bureaux , employant d'autres Menuisiers , et le Domestique de l'Eleve pour les garnitures des Bureaux à vendre , en se disant les Auteurs & les Inventeurs de leurs Machines Typographiques et Historiques. Qui auroit cru que des Gouverneurs attachés à de jeunes Seigneurs , eussent pû préférer un vil intérêt aux égards & à la reconnoissance qu'ils doivent à l'Auteur de la Methode Typographique , qui leur a prodigué généreusement tous les secrets de la Typographie ? Est-ce là donner de bons exemples du côté du cœur ? Suffit-il d'avoir de l'esprit , du sçavoir Pédagogique ? Et ne doit-on pas exiger d'un Gouverneur les qualités civiles , qui font le bon Citoyen ? On raporte ce Fait afin que les parens veillent un peu plus sur la conduite des Précepteurs , qui peu contents de leur honoraire , cherchent encore des Ecoliers en Ville. J'ai l'honneur d'être &c.



LE JEUNE HOMME ET LE FLEUVE,

F A B L E.

Les plaisirs , les honneurs , la gloire & la richesse
Sont au-delà d'un Fleuve dangereux ,
Et n'a qu'un Pont , & c'est pour les heureux ,
Qui

Qui nés dans l'opulence y passent sans adresse ;

Car tous les biens sont faits pour eux.

Un jeune Homme arriva sur la rive du Fleuve ;

Il se présente au Pont, & tente de passer ;

Mais il n'avoit aucune preuve

Qu'il eût droit de le traverser ;

Les gardes rudement sçûrent le repousser.

Il va s'asseoir sur le Rivage ,

Triste & pensif il pleure son destin :

Pourquoi , s'écria-t'il , n'ai-je pas l'avantage

De partager un si riche butin ?

Vivrai-je ici dans la misere ,

Tandis que d'autres jouïront

Des biens que j'aperçois au-delà de ce Pont ?

Pour tromper les Argus , hélas ! que puis-je faire ?

Le sommeil en fermant ses yeux ,

Fait trêve à sa douleur extrême ;

Bien tôt un Songe gracieux ,

Des Dieux l'interprète suprême ;

Lui dicte ce qu'il doit tenter,

Il se reveille , & plein de joye

Au plus digne projet il voit son ame en proye ;

Et sans un moment hésiter ,

Dans le Fleuve il entre à la nage.

Les écueils , les vents & l'orage ,

De concert semblent s'opposer

A son intrépide passage.

-Vin

Vingt fois il touche le Rivage ,
Vingr fois à ses desirs il sçait se refuser.

Enfin , redoublant son courage ,
Malgré les jaloux & le sort ,
De chacun recevant l'hommage ,
Il se voit heureux dans le port.
Ce qu'on vient de lire s'adresse
A la courageuse Jeunesse.
Avec de l'esprit , des talens ,
De la vertu , de la sagesse ,
Quoi qu'elle naisse sans richesse ,

Elle peut parvenir aux honneurs les plus grands.

E N V O I.

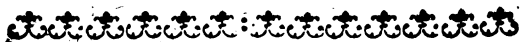
CHer B * * , je te félicite
D'avoir bravé par ton mérite
Ce qui sembloit reculer ton bonheur ;
Rien n'a jamais ralenti ton ardeur.
Je suis encor sur le Rivage ,
Où tu fis le projet de surmonter l'orage ;
Je te vois de l'autre côté ,
Parmi les jeux & l'allegresse ,
Savourant avec volupré
Les fruits charmans de la sagesse.
Mais que manque-t'il à mes vœux ?
Satisfait de mon indigence ,

Avec

Avec plaisir je vois ton opulence ,
Et ton bonheur me rend heureux.

Laffichard.

On a dû expliquer l'Enigme & les Logogryphes d'Octobre , par *le Cachet , Corneille , & Fusil*. On trouve dans le premier Logogryphe , *Corne , Cœur de Chasse , Licorne , Oeil , Conil , Cerne , Celle , Licol , Lin , Lien ;* & dans le second , *Fil , Fils , Fi , If , Lis , Suif , Vif , & Vil.*



ENIGME.

J' Ai plus d'un pere , & ne suis point bâtard ,
De tout mon corps , sans être illégitime ,
Chaque membre a son pere à part ,
Et l'on ne m'en fait point un crime.
Dè membres étrangers quoique je sois formé ;
Je ne suis pourtant point difforme ;
Loin que je sois un Monstre énorme ,
Je fais un tout dont le monde est charmé.
Aussitôt né ; je parle. Ingénieux , utile ,
Sçavant par fois , j'amuse & la Cour & la Ville.
Je veux plaire , je veux me rendre curieux ;

C'est

2484 MERCURE DE FRANCE

C'est là mon but , mais, quoique je pro,ette,
 Quoique j'aime à chanter toujours la chansonnette,
 On m'accuse pourtant souvent d'être ennuyeux.
 Le croira-t-on ? Je vois multiplier mon Etre ,
 Et sans quitter le Lieu qui m'a vû naître ,
 Je vole en mille Endroits divers ,
 Et deviens citoyen presque de l'Univers.
 Mon regne n'est pas long. Je vois bientôt un frere
 Sur mes ruines établi ,
 Qui me fait tomber dans l'oubli.
 Quoique je sois commun , quoique je sois vulgaire ;
 Il faut donner pourtant de l'argent pour me voir,
 Autrement il n'est point possible de m'avoir.
 Mais par un dernier trait faisons-nous mieux con-
 noître.

Je suis devant tes yeux , & dans tes mains peut être

J. A. Masson d'Arras.

LOGOGRYPHE ENIGMATIQUE.

D Es cinq lettres du nom de ce Dieu furieux
 A qui Neptune un jour dit , hola , Camarade ,
 Otez 1. vous aurez une grande salade ;
 Puisque le mot restant dit tout herbage au mieux.
 Après 5. 2. & 3. ajoutez la premiere ;
 Vous avez un poisson qui n'est pas de Riviere.
 Mettez

Mettez 5. 2. & 3. et puis 4. & puis un ,
 C'est de tout Créancier le langage importun.
 3. 1. 2. c'est le nom d'une bête feroce ,
 3. & 4. avec 2. après un crime atroce ,
 On paye ainsi bien cher en un juste tourment.
 5. 1. & 3. est bon pour l'affaïsonnement.
 4. 2. avec 3. mérite la potence.
 Qui n'a pas 5. 2. 4. est bien dans l'indigence.
 5. & 4. avec 2. le moindre Savetier
 Le fait tout en chantant , & c'est là son métier.
 5. 1. & 4. & 3. on ne peut toujours l'être ;
 Il nous faut un quelqu'un, vous sçavez bien peut-être
 Que 5. 2. avec 3. est un corps radieux.
 Sachez aussi le nom qu'un Art ingénieux
 Donne à l'un des Coursiers qui dans l'air le pro-
 mène :
 C'est 1. 2. 4. & 5. quand à perte d'haleine
 Il l'a caracolé en vrai cheval fougueux ,
 En quel état est-il ? 5. & 4. avec 2.
 4. 2. 3. & 1 expriment bien sa course ;
 Car il va constamment le train de la grande ourse,
 Ferré comme Pégase & sellé en oiseau.
 1. & 4. est le nom d'un Domaine fort beau ,
 Et Domaine titré , apanage de Prince.
 3. 2. & 5. veut dire , en langage bien mince ,
 Renom bon ou mauvais. 4. 5. avec un ,
 C'est sur tout ici bas du tems l'effet commun.
 2. 4. c'est tout lieu ; 2. & 5. ouverture

G Qu'on

2486 MERCURE DE FRANCE

Qu'on ne sçauroit jamais se conserver trop pure.

4. 2. avec 5. vous devez le sçavoir

Puisque de *vous* connoître est pour vous un devoir.

3. & 4. 1. & 5. c'est un mal effroyable ;

Fuyez-le, mais fuyez encore plus le Diable ;

3. 1. 4. avec 2. exprime un mouvement

Qu'on fait de bas en haut ; ou le soulagement ;

Mon mouvement, Lecteur, n'ayant plus rien à dire ;

Le voici ; 1. & 2. adieu je me retire.

Par un Ch,

LOGOGYPHE,

IL n'est rien ici bas

Plus commun que mon Etre.

Presque tous les Mortels me trouvent des apas ;

Le plus sage , sans me connoître ,

M'estime & ne m'approche pas.

Si par fois je mene à ma suite

Mille douceurs , mille plaisirs ,

Plus souvent je les mets en fuite ;

Et ne fais plus former que de tristes soupirs.

Ce portrait , cher Lecteur , est trop énigmatique ;

Pour me dévoiler à tes yeux ,

Je me sers de l'Arithmétique ,

Ce chemin est moins épineux.

De sept lettres ne prends que les quatre premières ;

C'est ma moitié , j'en ai reçu le nom ,

C'est

NOVEMBRE. 1740. 2487.

C'est mon chef , heureux s'il est bon !

Mes trois dernieres

Servent à distinguer les hommes & les tems.

Par elles toute la Nature

Est exposée à divers changemens.

Veux-tu dans ma structure

Pénétrer plus à fonds ?

Soit. Je vais t'aider , operons !

Par deux de mes lettres je donne

Isle en Pays d'Aunis , en Musique deux tons ;

Double pronom de premiere personne.

En trois lettres je suis un des quatre Elemens ;

Le séjour favori des vents ;

Une saison charmante , un terme de tendresse ;

Isle du bas Poitou , Ville , rare trésor

Plus précieux que l'or ;

De la brutalité la plus vive peinture.

Une lettre de plus , je présente d'abord

Un amas d'eau , la Mere de Mercure ;

Ce qui dans tous les chants sert à former l'accord ;

Une Ville d'Artois , une autre de Champagne ,

Un Lieu nécessaire en campagne

Pour préparer le grain , repos d'un Escalier ;

Nid d'un Oiseau de proie , un Saint à l'Ecolier

Rarement agreable ;

Un Oiseau dont l'orgueil est connu dans la Fable ;

Je suis Poisson de Mer , instrument de Marins ;

G ij Nom

2488 MERCURE DE FRANCE

Nom de plusieurs Sçavans qu'on met au rang des
Saints ;

Maladie à nulle autre égale ;
Des Etats du Mogol la Ville Capitale ;
Ce qu'il n'est pas aisé de joindre à la raison.

Enfin , j'exprime l'action.

En cinq lettres je nomme un art diabolique ,
Fort en vogue au siècle gothique ,

Mais qu'en France à présent nous ne connoissons
pas ;

Un des principaux Magistrats ;
La plus parfaite Créature ;
Le contraire de la douceur ;
Je sers à marquer la douleur ;
Tout ce qui vit dans la Nature
Etoit jadis ce que je suis.

Ami Lecteur , je crois t'entendre ,
C'est trop jaser , dis-tu , je le veux , je finis ;
Il n'en falloit pas tant pour me faire comprendre.

Disons encore cependant
Que de mon tout en ôtant une Lettre ,
Aussi-tôt je vais être
Le cruel ennemi de Carême prenant.

Par Mlle de la Caure.

NOU



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

OSSERVAZIONI LETTERARIE
che possono servir di continuazione al
Giornal de Letterati d'Italia , sotto la Protezione del Augustiss. Imperadore CARLO VI.
T. II. In Verona M. DCC. XXXVIII.
nella Stamperia del Seminario , per Jacopo Vallarsi.

Nous ne répéterons rien sur la methode & sur le mérite de ce nouveau Journal Italien. Le Public en est suffisamment instruit par ce qui en a été rapporté dans les deux derniers Mercurès de l'année 1738. Il s'agit aujourd'hui de lui rendre compte du second Volume de cet Ouvrage , assez rare en France jusqu'à présent.

Ce II. Tome est composé de X. Articles, dont le premier regarde une Nouvelle Edition des Œuvres de S. Ephrem , entreprise à Rome , sous les Auspices & par l'autorité du Cardinal Quirini , Bibliothécaire du Vatican , déjà bien avancée par le labour de deux sçavans Hommes ; sçavoir , M. Assemani & le R. P. Pierre Benedetti , Jésuite , Maronites du Mont-Liban. Voici le titre de cette

G iiij Edi-

Edition , d'après notre Journaliste. SANCTI PATRIS NOSTRI EPHRÆM SYRI *opera omnia quæ extant Gracè , Syriacè , Latinè. TOMUS I. Syriacè & Latinè. Roma , ex Typographia Vaticana. An. M. DCC. XXXVII.* Cette grande Entreprise avoit déjà été annoncée au Public , dans le Journal de Trevoux , *Septembre 1731. p. 1643.* avec quelque détail , & cette Annonce fit beaucoup de plaisir aux Amateurs de la Religion. Il y a eu depuis du changement pour l'exécution du Plan général ; car au lieu de 4. Vol. in-fol. d'abord projetés , il y en aura VI. en tout. Voici comment s'explique là-dessus le Journaliste Italien. » La Racolta è distribuita in sei Tomi , de quali i primi tre » sono impiegati nel Greco , e gli altri nel » Siriaco. Sono usciti finora i due primi tomi d'ammendue , le Parti. Precedette il primo di tutti *Gracè & Latinè* , dall'istessa Stamperia l'anno 1732.

Dans le second Article , l'Auteur du Journal rend compte du II. Tome de la Nouvelle Edition des Œuvres de S. Jérôme , faite à Veronne , par les soins principalement de M. le Marquis Maffei. Nous avons parlé de cette Edition à l'occasion du I. Volume du même Journal ; ce qui nous dispense de nous arrêter sur cet Article.

OSSERVAZIONI d'una Cometa fatte nell'Offer

Observatorio dell' Instituto delle Scienze di Bologna de mesi de febbrajo & Marzo 1737.
Cest le sujet du III. Article de ce Journal , lequel contient tout le détail des Observations faites à Boulogne sur le cours d'une Comete , depuis le 22. Fevrier jusqu'au 6. Avril 1737. le tout accompagné de Notes & Calculs Astronomiques , & d'une Carte bien gravée , qui met sous les yeux tout ce qui est contenu dans le détail en question.

Article IV. IN ROMANAS & Græcas Grævii & Gronovii Antiquitates Nova Supplementa. Tomus primus. Ven. M. DCC. XXXVII.

Rien ne peut être plus utile à la République des Lettres , & de plus agréable en particulier aux Antiquaires , que l'entreprise d'ajouter au Corps estimable des Antiquités Grecques & Romaines , de bons Supplémens , qui contiennent tout ce qu'on a trouvé , rectifié , ou perfectionné dans ce même genre , depuis les grandes Compilations de Grævius , de Gronovius &c. Le premier Volume de ces Supplémens contient les Ouvrages dont voici les titres.

Pauli Merula de Legibus Romanorum.

Ejusdem de Comitiiis Romanorum.

Ottonis Aicheri brevis Institutio de Comitiiis Romanorum.

Francisci Poletii Historia Fori Romani illustrata & aucta.

G iij M.

M. Antonii Majoragii de Senatu Romano.

Matthæi Egyptii Senatus Consulti de Baccanalibus explicatio.

Petri Burmanni de Væstigalibus Populi Romani.

Balthassaris Bonifacii de Archivis.

Albertini Barisoni de Archivis Commentarius nunc primum editus.

Scipionis Gentilis de Armis Romanorum, sive de Justitia bellica Romanorum.

A la tête de ce Volume , est une Préface du Marquis *Poleni* , dont le nom fait l'Eloge , & est seul capable d'illustrer tout Ouvrage rendu public par l'impression.

Article V. ORAZIONE in morte di Eugenio Francesco , Principe di Savoya. Padova.

1737.

Cette Oraison Funebre du Prince Eugene de Savoye , est un fruit des rares talens & de l'amitié de M. *Passionei* , Nonce du Pape à la Cour de Vienne. Il y avoit eu entre ce Prince & le Prélat Romain , une étroite liaison , fondée sur le mérite & sur l'estime réciproque , laquelle n'a fini que par la mort du premier. Elle fut prononcée à Vienne le 10. Juillet 1736. jour de sa Pompe Funebre , & extraordinairement applaudie. On ne l'a imprimée que plusieurs mois après , au grand contentement du Public , qui avoit marqué là - dessus beaucoup d'impatience.

C'est

C'est, selon notre Journaliste, une véritable Pièce d'Eloquence, & qui a mérité d'être dédiée, par l'Impression, à Sa Majesté Imperiale: on lit sur tout avec beaucoup de plaisir dans cette Pièce, le détail qui concerne le mérite Littéraire du Prince Eugène, qui a toujours aimé & cultivé les Sciences & les Beaux Arts. On y parle de son riche Cabinet, de son ample Recueil d'Estampes, de son amas de Tableaux les plus rares & des plus grands Maîtres, de l'acquisition enfin de la plus grande partie des Ouvrages de Raphaël, gravés par Marc-Antoine, son Eleve favori, &c.

Article VI. TUTTE le Opere di Giovan Giorgio Trissino, non piu raccolte. Verona, 1729.

Ce Recueil de toutes les Œuvres de J. Georges Trissin, qui n'avoit jamais été entrepris, est divisé en deux Volumes, dont le premier contient toutes les Poésies de cet Auteur. *Italia Liberata*, qui est à leur tête, est, dit notre Journaliste, le premier Poème qu'on ait vû, composé selon les règles d'Aristote, depuis la décadence des Belles Lettres. Le second Tome comprend tous les Ecrits en Prose, parmi lesquels on trouve une Traduction attribuée, *attribuita*, à Trissin, des deux Livres de Dante, de *Vulgari Eloquentia*. Le Texte Latin de Dante, qu'on

G v trou

trouve dans ce Recueil , étoit devenu fort rare , n'ayant jamais été réimprimé , depuis l'Edition de Paris , faite en 1577. par Corbinnelli. On assure que les autres Ouvrages qui suivent, sont également utiles & curieux. Il s'y agit particulièrement de Grammaire, d'Eloquence , & quelquefois de Morale. Le Journaliste n'oublie pas de dire que le Marquis Maffei a conseillé de faire ce Recueil , & qu'on voit à la tête une Préface de sa façon. Il fait ensuite un Extrait de cette Préface , qui en fait connoître l'importance par rapport aux Ouvrages du Trissin.

Article VII. DELLA Eloquenza Italiana di Monsignor Giusto Fontanini Libri tre. Roma. 1736. in-4°.

Depuis l'institution des Journaux , on n'en trouvera aucun qui contienne , sur quelque matière que ce puisse être , un Extrait d'une aussi longue étendue que celui que présente ici le Journaliste Veronois ; car il remplit au moins les deux tiers de son Livre : & de quoi s'agit-il ? d'un Ouvrage qui au commencement a été imprimé à Rome en l'année 1706. & en un fort petit Volume (*un Libretto*) contenant seulement un Catalogue raisonné de divers Livres écrits en Langue Italienne & sur differens sujets. Cependant le titre excita d'abord la curiosité publique ; mais on y chercha vainement quelque

Article

Article où il fût parlé de l'*Eloquence Italienne*, on ne trouva rien d'approchant. L'Auteur s'avisa alors de grossir extrêmement son Ouvrage, & de le mettre dans l'état où il se trouve aujourd'hui, sans oublier de dire pour sa défense, que par le terme d'*Eloquence*, il entend la *Langue*. Il n'y a point d'inconvénient, dit-il, que la Langue Italienne soit appelée par moi *Eloquence*, n'ayant pas cru devoir m'assujettir à ce que dit Pline [Liv. 5. Lettre 20.] *aliud esse Eloquentiam, aliud Linguam*. Sur quoi il s'appuye de l'Autorité de *Dante*, qui a intitulé dans ce même sens un Ouvrage de sa façon, où il ne s'agit que de la Langue Italienne, *de vulgari Eloquentia*. Nous laissons aux Sçavans le droit de juger si cette Autorité est suffisante, & si en bonne Litterature, cette espece d'équivoque peut être permise. Nous ne suivrons pas l'Auteur du Journal dans tout ce qu'il pense & dit sur ce sujet, & encore moins dans l'ennuyeux détail qui allonge si fort ce VII. Article ; car on y trouve presque toute la Bibliographie ancienne & moderne de l'Italie. Nous entrerons encore moins dans l'esprit de critique & de censure continuelle qui anime cet Extrait jusqu'à la fin. On est fort porté à croire que l'Auteur a eu ses raisons pour en agir ainsi, & qu'il est peut être personnellement intéressé dans les démêlés littéraires dont il est question.

Gvj Art.

*Article VIII. DE SENATORIS nominibus
Dissertatio, qua de iis qua in Cassiodorane
Editionis fronte immutata sunt, ratio redditur
& Romanorum Nominum argumentum animad-
versionibus plurimis illustratur.* Sans nom
d'Auteur ni d'Imprimeur.

Quel que soit l'Auteur de cette Disserta-
tion, la République des Lettres doit lui
sçavoir bon gré de son entreprise, qui con-
siste à corriger, à retablir le titre que por-
tent les Editions des Ouvrages de l'illustre
Sénateur Cassiodore, & par occasion, d'é-
claircir par des Remarques judicieuses, tout
ce qui concerne les Noms Romains, sou-
vent altérés en plusieurs manieres dans les
Manuscrits; ce qui est particulièrement ar-
rivé à l'Ecrivain respectable dont on vient de
parler. Cet Auteur a fait ses corrections sur
la dernière Edition de Cassiodore donnée dé-
puis peu en Italie, par les soins du P. Jean
Garet, *qui ampliorem nobis Editionem obtulit,
atque eruditè expolivit*, dit l'Auteur, lequel
ajoute en même tems, que ni le nouvel Édi-
teur, ni les Sçavans qui l'ont précédé, en
travaillant sur Cassiodore, ne se sont point
aperçûs des alterations qui sont dans le titre
qu'ils ont tout-à-fait mal entendu, *in singu-
lis fermè verbis aut pravè annuntiando, aut præ-
postere intelligendo, peccari suspicor.*

Nous sommes obligés de renvoyer à la
Dissert.

Dissertation même , pour apprendre de quelle maniere l'Auteur retablit le Frontispice des Œuvres de Cassiodore , & pour profiter de toute la Litterature qu'il étale à cette occasion sur les differens Noms Romains &c. Un tel détail ne sçauroit être renfermé dans les bornes que nous sommes obligés de nous prescrire.

Cette Dissertation est immédiatement suivie dans le Journal , d'une fort belle Lettre Latine , qui a un raport parfait avec la matiere qu'on vient de traiter. Elle est écrite par le Marquis Scipion Maffei au sçavant Abbé Bacchini ; car nous croyons qu'il n'y a point de rémerité d'expliquer ainsi l'adresse de cette Lettre , qui est telle dans le Journal , BENEDICTO BACCHINIO ABBATI S. M. S. P. D. On reconnoît en effet la plume & le génie Litteraire de M. Maffei dans tout son contenu , nous ne sçaurions en dire davantage , sans courir le risque dont nous venons de parler. Il nous suffira d'apprendre au Public que l'Auteur de la Lettre Latine qui est sans date , préparoit alors une nouvelle Edition de Cassiodore , ce qui l'a mis dans une relation nécessaire avec l'Abbé Bacchini, que nous croyons aussi pouvoir reconnoître pour l'Auteur de la Dissertation ci-dessus.

Article IX. GRAN TAZZA d'Agata orientale figurata nel Museo Farnese , ora Reale di Napoli. On

On a toujours regardé , dit l'Auteur du Discours qui suit ce titre , comme un trésor inestimable les trois grands Bijoux *Gioje*, gravés en relief & historiés de quantité de Figures , qui se conservent , l'un dans le Cabinet de l'Empereur , à Vienne , le second à Paris , dans le Trésor de la Ste Chapelle , & le troisiéme , dans le Palais Carpegna , à Rome. Tous les Curieux intelligens considèrent ces Pièces comme autant de témoins insignes du bonheur des Anciens , d'avoir pu trouver des Pierres précieuses d'une telle grandeur , d'une telle qualité , & avec cela d'avoir eu des Ouvriers capables de les orner de bas reliefs, travaillés & finis avec tant de grace & d'intelligence. La Pièce de Vienne fut d'abord gravée & publiée par les soins de Lambecius dans son second Volume. Elle a paru depuis dans d'autres Livres. Celle de Paris parut pour la première fois dans un Ouvrage de Tristan de S. Amant : d'autres sçavans Antiquaires l'ont ensuite aussi publiée. Celle de Rome , enfin , a été gravée par les soins de Philippe Buonarroti , dans le bel Ouvrage que nous avons de lui sur les Médaillons. Aujourd'hui , continué l'Auteur , on ne peut se dispenser d'ajouter à ce nombre , le quatrième Monument de pareille espece dont il s'agit ici : Monument véritablement merveilleux , non encore connu ,

NOVEMBRE. 1740.



nu, ni publié. Il vient de l'ancien Cabinet Farnese, & brille aujourd'hui dans la Royale & magnifique Galerie du Roy de Naples & de Sicile. D'abord pour le rendre public, un Homme de Lettres de distinction, appelé à Parme par le Duc François, pour certain travail, le fit exactement dessiner; mais ce Sçavant, distrait par beaucoup d'occupations, & ensuite prévenu par la mort, n'exécuta point son projet.

L'Auteur, que nous n'avons fait que traduire jusqu'à présent, a mis au commencement de son discours, deux belles Estampes qui représentent les Figures sculptées, tant en dedans qu'en dehors de ce précieux Vase, & ces Gravûres, chacune de grandeur pareille à l'original, paroissent très-bien exécutées. Nous ne pouvons que renvoyer à l'inspection de ces Estampes, sans lesquelles on ne sçauroit bien juger du mérite de ce Monument d'Antiquité, encore moins pénétrer les sujets que l'incomparable Ouvrier a voulu y traiter.

Ajoutons cependant une Instruction de notre Auteur, qui ne pourra que faire plaisir. Ce superbe reste de la magnificence de Anciens, est d'un seul morceau d'Agathe Orientale. Toute la partie qui est chargée de Figures, est saine & entiere, au lieu que celles de Paris & de Vienne ont eu le malheur d'être

d'être cassées ou fendues, ce qui a obligé de les rejoindre & de les réunir du mieux qu'il a été possible. De plus (a) sa forme n'est pas celle d'une table ou d'un quarré, comme celles qu'on vient de dire, mais d'un véritable Vase, & à parler plus proprement, d'une Coupe. La grandeur est, comme on l'a dit, telle qu'on la voit représentée dans le Dessin gravé. La hauteur du bord qui regne autour, est d'environ de quatre doigts, & l'épaisseur est semblable au Dessin. Au reste, ce qu'on doit principalement considerer dans ce morceau, c'est en général la beauté de l'Ouvrage, la correction du Dessin, & la perfection du travail; enforte que selon notre Auteur, il peut servir d'un merveilleux Modele & d'un Exemplaire achevé; car, ajoute-t'il, nul Peintre, nul Sculpteur ne peut se flater de faire un ouvrage considerable & parfait, *che non gusta le antiche idee, & che sopra i Monumenti antichi non ha studiato attento, & indefesso.*

Pour ce qui est des Figures gravées sur ce Vase, ou de l'intelligence du sujet que le Sculpteur a voulu traiter, il n'y a personne, comme dit l'Auteur, qui ne voulût en être bien instruit, mais ce ne sera pas lui, vrai-

(a) *La forma non è di tavola, cioè d'un quadrato.*

sembla-

semblablement , qui donnera cette satisfaction au Public ; car après avoir hazardé d'abord de dire , que c'est l'Apothéose d'ALEXANDRE , dont il donne quelques raisons de vraisemblance , il se retracte un moment après , pour reconnoître dans les Figures du premier Dessin , qui sont au nombre de sept, une Famille Grecque ; sçavoir , le Pere & la Mere , deux Fils & deux Filles , &c. & cette Famille pourroit bien être , selon lui , celle de *Ptolomée Auletes* , Roy d'Egypte , opinion favorisée par le Sphinx sur lequel l'une des Figures est assise ; mais après avoir débité là dessus beaucoup de belles choses, prises de l'Histoire ancienne & de la Mythologie, notre Auteur paroît n'être pas encore content de son interprétation , ne se dissimulant point les difficultés qui en résultent , &c.

Ce qu'il y a de certain , & qui saute aux yeux par la gravûre , c'est que dans cette rare Sculpture les Personnages ne sont point représentés dans une action grave & sérieuse , mais ils paroissent au contraire animés d'une certaine joye , & comme occupés de quelque Fête , ce qui donne occasion à l'Auteur d'hazarder encore quelques conjectures conformes à cette idée , & appuyées d'une certaine Litterature , qui cependant ne mene à rien de certain , par raport au sujet qu'il s'agit d'expliquer.

Finissons

Finissons par une singularité remarquable dans cette Coupe, qui est d'être sculptée non seulement dans son fonds intérieur, mais encore sur son revers ou dans le fonds extérieur; sur quoi notre Auteur va chercher dans Homère la Tasse de Nestor à deux fonds &c. au fonds extérieur de la nôtre, * ajoute-t'il, il y a une belle Gorgonne avec ses Serpens &c. artistement executée; en sorte que, si on en croit le Dessin gravé & l'Auteur du Discours, c'est une des plus belles & des plus accomplies Têtes de cette espee, qui ayent jamais paru dans aucun Monument antique.

Art. X. FRANCISCI BIANCHINI *Veronensis Astronomica ac Geographica Observationes selecta, ex ejus Autographis excerpta, una cum Meridiani Romani Tabula. Cura & studio Eustachii Manfredi. 1. vol. in-fol. Veronæ, M. DCC. XXXVII.*

M. Bianchini, dont l'Italie regrette encore la perte, a été un Sçavant des plus distingués de l'Europe, & ce n'est pas sans raison que notre Journaliste le qualifie de grand Homme. Il a laissé une infinité d'E-

* Nel fondo esterno della nostra Tazza é una bella Gorgone, come nella Stampa si monstra &c.

Par le fonds extérieur, on doit, sans doute, entendre le creux qui forme le pied de cette Coupe, & l'espace qu'il fournit dans le fonds, assés large pour contenir la gravure de la Tête en question.

crits

écrits, dont la plus considérable partie regarde l'Etude de l'Astronomie, Etude dans laquelle il s'est le plus signalé. Ces Ecrits, sur tout ceux qui concernent la Méridienne, à laquelle il avoit particulièrement travaillé, pour donner une Géographie exacte, juste & parfaite de l'Italie, étoient contenus en une infinité de Feuilles, & mêlés parmi quantité d'autres Papiers, qu'il n'étoit pas bien aisé à toutes sortes de personnes de distinguer, &c. Mais M. le Chanoine Bianchini, de la Congrégation de l'Oratoire à Rome, digne neveu de l'Auteur, & appliqué à toute sorte de bonne Litterature, a employé tous ses soins pour tirer de l'obscurité tout ce qui pouvoit être utile au Public, en quoi il a été secondé par d'autres Sçavans, sur tout par M. Eustache Manfredi, Astronome de l'*Institut des Sciences de Bonlogne*, lequel a achevé de débrouïller ce grand cahos, & enfin a mis la main à l'œuvre principale avec tant de succès, qu'il en est résulté le sçavant Ouvrage dont il est question dans cet Article. Nous nous dispensons d'en faire l'Analyse, par les raisons déjà marquées, outre que l'utilité de cet Ouvrage regarde plus particulièrement l'Italie, & que l'intérêt qu'on peut y prendre n'est pas universel.

Le Journal finit par un Discours assés long, intitulé, *Aurora Boreale apparsa la*
Nette

Notte delli 16. Decembre 1737. M. Manfredi dont on vient de parler, avoit observé une pareille Aurore Boréale au mois de Mars 1727. & il fit part de son Observation Astronomique; il y a lieu de croire que c'est lui qui parle ici sur le même sujet. Quoiqu'il en soit, ce Discours sent son habile Homme, & apprend plusieurs choses qu'on ne sçait pas communément, par exemple, que sous divers Consuls de la République de Rome, & encore sous l'Empire de Tibere, on vit paroître de semblables Phénomènes, suivant le témoignage de Pline & de Sénèque, sans parler de celui dont il est fait mention dans Grégoire de Tours, qui parut en l'année 584. N'oublions pas que l'Auteur, après avoir beaucoup dit sur cette matière, rend là-dessus toute la justice qui est dûe à l'un de nos plus illustres Membres de l'Académie des Sciences. *Ma di questa materia*, dit-il, *nuno ha scri to più di proposito ne più ampiamente, ne con più studio, ed erudizione del Sig. Mairan.* Il raporte ensuite le sentiment de M. de Mairan sur le Sujet en question, &c.

L'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, vient de donner son *douzième Volume contenant l'Histoire de cette Compagnie, avec les Mémoires de Littérature tirés de ses Registres, depuis l'année 1734 jusqu'à*

⊙ compris 1737. De l'Imprimerie Royale , 1740. in 4°. Et le 13. Volume, contenant les *Mémoires de Littérature, tirés des Registres de la même Académie, depuis l'année 1734. jusques ⊙ compris 1737. aussi de l'Imprimerie Royale, 1740. in 4°.*

La même Académie a ajouté à l'Histoire & aux Pièces de Littérature, qu'elle a données au Public, une Table ample, exacte & détaillée de toutes les matieres qui ont été traitées dans les dix premiers Volumes, & dont la plûpart ne sont point annoncées par le Titre des Ouvrages. Cette Table est alphabétique, & elle forme un Volume semblable à ceux des Mémoires mêmes, aussi de l'Imprimerie Royale, 1740. L'Académie en usera ainsi dans la suite de dix en dix Volumes.

HISTOIRE de l'origine & des premiers progrès de l'Imprimerie, par M. Prosper, Marchand, à la Haye, chés la veuve Lezvier, 1740. in-4°.

DESCRIPTION Géographique & Historique de la Haute Normandie, divisée en deux Parties, dont la premiere comprend le Pays de Caux, & la seconde, le Vexin, avec un Dictionnaire complet & les Cartes Géographiques de ces deux Provinces. A Paris :

1706 MERCURE DE FRANCE

Paris, chés *Nyon*, Pere, Place de Conty,
à Ste Monique; *Nyon*, fils, & *Didot*, Quai
des Augustins, & *Giffart*, rue S. Jacques,
1740. 2. volumes in-4°.

PANEGYRIQUES, Sermons, Harangues;
& autres Pièces d'Eloquence, par feu M. de
la Parisiere, Evêque de Nîmes. *A Paris*,
chés *Giffey*, rue de la vieille Bouclerie, *Bor-*
delet, *Lambert*, & *Durand*, rue S. Jacques,
2. volumes in-12. 1740.

LUDI Epigrammatici Festivis salibus à rupe
Parnassi deciduis ad jocum aspersi . . . & in
gratiam studiosæ potissimum Juventutis luce pu-
blica donati, &c. Augustæ, 1738. in-8°.

LIBRI quatuor de Imitatione Christi Joa-
nis Gersenii de Canabai Abbatis Vercellensis,
in Versus distributi, unà cum novis Concordan-
tiis, studiò R. P. Thomæ Ag. Erhard, &c.
Augustæ Vindeliciorum, in-8°. Cette Edi-
tion contient d'abord le Texte de l'Imita-
tion, ensuite une Concordance de toutes
les expressions qui se trouvent dans les qua-
tre Livres, & enfin le Texte même, mis en
Vers Latins hexamètres & pentamètres. *A*
Paris, chés *Debure*, le jeune, Quai des Au-
gustins, à l'Image S. Germain.

LA

NOVEMBRE. 1740. 2507

LA VIE du Pere Jean Rigoleu, de la Compagnie de Jesus, avec ses Traités de Dévotion, & ses Lettres Spirituelles. Quatrième Edition, revûë, corrigée & augmentée. *A Lyon*, chés Pierre *Valfray*, 1739. Vol. in-8^o de 514. pages.

LE CATECHISME Spirituel de la Perfection Chrétienne, composée par le R. P. J. J. *Surin*, de la Compagnie de Jesus, nouvellement revû & corrigé par le P. T. B. F. de la même Compagnie, 1740. 2. volumes in 12. Le premier Tome de 630. pages, & le second de 496.

HISTOIRE du Fanatisme dans la Religion Protestante, depuis son origine, par le P. François *Catrou*, de la Compagnie de Jesus, 1740. 2. vol in-12. Tous ces Livres se trouvent à *Paris*, chés André *Delaguette*, rue S. Jacques, au Bon Pasteur, & à S. Antoine.

LA MEDECINE, la Chirurgie, & la Pharmacie des Pauvres, par feu M. *Hecquet*, Docteur Regent, & ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, avec la Vie de l'Auteur, & un Catalogue raisonné de ses Ouvrages. *A Paris*, chés la veuve *Alix*, rue S. Jacques, au Griffon, 3. volumes in-12. 1740.

RECUEIL

1708 MERCURE DE FRANCE

RECUEIL des Pièces d'Eloquence présentées à l'Académie des Belles Lettres de Marseille , pour le Prix de l'année M. DCC. XL. Brochure in-12. de 96. pages. *A Marseille, chez Pierre Boy , &c.*

L'Académie a adjugé , selon l'usage , le 25. Août , Fête de S. Louis , le Prix fondé par M. le Maréchal Duc de Villars , son Fondateur , à un Discours en Prose sur le sujet qu'elle avoit proposé , dont l'Auteur est M. *Nicolas* , Avocat au Parlement de Paris.

Elle avertit le Public , que le 25. Août ; Fête de S. Louis de l'année prochaine 1741. elle adjugera le Prix à une Pièce de cent Vers au plus , & de quatre-vingt au moins , qui fera une Ode , ou un Poème à rimes plates , dont le Sujet sera LA PROVIDENCE.

Ce Prix fera une Médaille d'Or , de la valeur de 300. livres , portant d'un côté le Buste de M. le Maréchal Duc de Villars , de l'autre ces mots : *Premium Academia Mas-siliensis* , entourés d'une Couronne de Lauriers.

On adressera les Ouvrages , comme de coutume , à M. *de Chalamont de la Visclède* , Secrétaire perpetuel de l'Académie des Belles Lettres de Marseille , rue de l'Evêché , à Marseille. On affranchira les Paquets à la Poste , sans quoi ils ne seront point retirés ; ils ne seront reçus que jusqu'au premier Mai ,
inclusi-

inclusivement ; les Auteurs n'y mettront point leurs noms , mais une Sentence tirée de l'Ecriture Sainte , des Peres de l'Eglise , ou des Auteurs Prophanes ; ils marqueront à M. le Secrétaire une adresse à laquelle il enverra son Récepissé.

S'ils souhaitent que leurs noms soient imprimés à la tête de leurs Ouvrages , ils doivent l'envoyer , avec leurs titres , à une personne domiciliée à Marseille , qui les remettra à M. le Secrétaire , le 25. Juillet , non plutôt ni plus tard.

On prie les Auteurs de prendre les mesures nécessaires pour n'être point connus avant la décision de l'Académie, de ne point signer les Lettres qu'ils pourroient écrire à M. le Secrétaire, de ne point lui présenter eux-mêmes leurs Ouvrages en feignant de n'en être pas les Auteurs, ni se faire connoître à lui , ou à quelqu'autre Académicien ; & on les avertit que s'ils sont connus par leur faute , leurs Ouvrages seront exclus du concours , aussi bien que tous ceux en faveur desquels on aura sollicité , & tous ceux qui contiendront quelque chose de trop libre.

L'Auteur qui aura remporté le Prix , viendra le recevoir dans la Salle de l'Académie le 25. Août , jour de la Séance publique destiné à l'adjuger , s'il est à Marseille , & s'il est absent , il enverra à une personne domici-
H liée

liée à Marseille , le Récepissé de M. le Secrétaire , moyennant lequel le Prix sera remis à cette personne.

Le Recueil imprimé dont il est ici question , commence par la Pièce qui a remporté le Prix , dans laquelle on trouve de fort beaux traits. Suivent trois autres Pièces sur le même sujet , lesquelles ont aussi leur mérite. Le Livre finit par une Liste des membres de l'Académie de Marseille en la présente année 1740.

Le Catalogue des Livres de M. Bellanger , Trésorier Général du Sceau de France , se vend chés G. & C. *Martin* , Libraires , rue S. Jacques. Ce Catalogue est extrêmement détaillé & fait avec soin , & on y a joint une Table Alphabétique des Auteurs. La Vente de ce Cabinet doit se faire incessamment.

Nous sommes priés d'annoncer au Public la vente des Curiosités de feu M. Crozat , qui se doit faire au plus offrant & dernier enchérisseur , vers la fin de cette année , & au plus tard au mois de Janvier 1741.

Ces Curiosités consistent , 1^o. en une Collection de Pierres gravées , la plus nombreuse & en même-temps la mieux choisie qui ait peut-être jamais été faite par aucun Particulier , puisqu'elle est composée de 1382. Pierres gravées , tant en creux qu'en relief , toutes montées en Bagues ou environnées de Cercles

Cercles d'or, en forme de Médaillons. On n'entre pas quant à présent, dans le détail de cette portion précieuse du Cabinet de M. Crozat; si on se bornoit même à ne décrire que les Morceaux de marque, cela conduiroit trop loin, & d'ailleurs on en promet un Catalogue, dont on ne manquera pas de rendre compte lorsqu'il paroîtra. Il seroit encore plus difficile de décrire les Dessains originaux des Grands Maîtres, que M. Crozat avoit rassemblés au nombre de 19000. & qui seront pareillement vendus avec les Pierres gravées. Il y en a de tous les Maîtres, mais singulièrement de ceux qui ont acquis le plus de réputation dans les Ecoles d'Italie, de France, des Pays-Bas, d'Allemagne, &c. On seroit étonné du nombre de Dessains de Raphael, de Michel-Ange, du Parmesan, de Jules Romain, de Polidore, des Caraches, & généralement de tous les Maîtres de la première Classe, qui se trouvent réunis dans cette Collection, si on pouvoit en donner un Catalogue détaillé, mais on sent bien qu'il n'est guere possible de faire l'énumération de 19000. Dessains, aussi n'en promet-on qu'une Description sommaire à la suite du Catalogue des Pierres gravées.

M. Crozat avoit entrepris de faire graver les Tableaux du Cabinet du Roy, ceux du Duc d'Orléans, Regent, & des principaux Cabinets de France. Nous avons rendu compte dans le tems du Recueil qui en a paru, & qui contenoit l'Ecole Romaine; il a paru depuis, en deux tems differens, un grand nombre de Planches considerables, d'après les Tableaux des Peintres Vénitiens, qui sont dans ces Cabinets, gravés par nos plus habiles Graveurs, & généralement toutes ces Planches, & toutes les Estampes qui en proviennent, seront aussi vendues, comme les Pierres gravées, ainsi que les Dessains,

H ij M.

M. Crozat l'ayant ainsi ordonné par son Testament; & par un effet de sa charité envers les Pauvres, dont il avoit donné pendant sa vie, des marques bien sensibles, il a voulu que les deniers qui proviendroient de cette vente fussent distribués aux Pauvres des Paroisses de Paris.

On a omis, en parlant de l'Exposition du Salon, qu'il auroit été à souhaiter que les deux beaux Groupes dont M. Coustou a fait les Modèles pour le Roy, qu'on doit placer au Château de Marly, eussent pû y être transportés, mais cela ayant été impossible, les Curieux pourront les voir dans l'Atelier de M. Coustou, où ils ont été faits, dans la Cour du vieux Louvre.

Et pour ne rien dissimuler de ce qui s'est passé au sujet des Ouvrages exposés au même Salon, nous ferons part à nos Lecteurs de quelques reproches de la part du Public, ou espece de murmure, qui sont venus jusqu'à nous, au sujet des Peintres & Sculpteurs de la même Académie, dont le Public aime les Ouvrages, & qui négligent d'en orner le Salon; tels que Mrs Largilliere, Rigaud, &c. Et comme ces sortes de reproches n'ont rien de désobligeant pour personne, nous mettrons ici les noms que nous avons retenus de ceux qui sont dans le cas, sans oser assurer cependant que nous n'en ayons omis aucun; sçavoir, Mrs Caze, Professeur, Coypel, Premier Peintre de M. le Duc d'Orleans; le Cler, P. pour la Perspective; de Tourniere, P.; de Fremin, Premier Sculpteur du Roy d'Espagne; Galloche, P.; le Moine, Pere & Fils, Sculpteurs; Vanloo, le Pere; Dumont, le Romain, Gobert, P.; Van Schappen, P. & Directeur de l'Académie Aulique de Peinture & Sculpture de l'Empereur à Vienne; Chaufourier, Adjoint à Professeur pour la Perspective;

Perspective ; Vanloo, Fils , Peintre du Roy d'Espagne ; Parroffel , P. ; Du Change , Graveur , Conseiller de l'Académie ; Masse, P. ; Jean-Paul Panini, Peintre Romain , de l'Académie ; le Chevalier Servandoni , Peintre , Architecte , Eleve de Panini, de l'Académie ; M. Pellegrini, P. de l'Académie , Vénitien ; N. Cochin , Graveur ; N. Cars , Graveur ; Tocqué , Peintre ; de l'Académie , Surugue , Graveur , &c.

Le Dimanche 27. de ce mois , M. *Chardin* , de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture , fut présenté au Roy par M. le Contrôleur Général , avec deux Tableaux de sa composition , que S. M. reçut très-favorablement. Ces deux Morceaux sont déjà connus, ayant été exposés au Salon du Louvre au mois d'Août dernier. Nous en avons parlé dans le Mercure d'Octobre suivant. sous le titre de la *Mere Laborieuse* & du *Benedicite*.

ESTAMPES NOUVELLES.

Le Portrait du Pape en Buste , fort bien gravé d'après son Portrait original , peint à Rome , vient d'être mis en vente chés N. *Beauvais* , rue S. Jacques, à S. Nicolas. Autour on lit ces mots : BENEDICTUS XIV. PONT. MAX. ÆTAT. LXV. CREATUS ANNO M. DCC. XL. ANTEA CARDINALIS LAMBERTINI. Et au bas de l'Estampe , (grandeur in-4^o.) sont dans un Cartouche , les Armes de la Maison ; sçavoir, *Palé d'or & de gueule de six pièces.*

La Maison LAMBERTINI est une des plus anciennes parmi les plus nobles de la Ville de Boulogne, reconnue telle par des Titres du dixième siècle, ceux de cette Maison suivirent le parti des *Guelphes*.

En tous tems ils ont exercé les principales Char-

H ii j ges,

ges, tant Militaires que Politiques ; *Egano & Guido*, se distinguèrent dans le quatorzième siècle ; les Rois d'Arragon leur firent changer leurs premières Armoiries en celles qu'ils portent aujourd'hui, qui sont d'Arragon même, comme le marque l'Histoire.

Parmi les Illustres de cette Maison, & qui ont décoré la Ville de Boulogne, on compte la Bienheureuse *Imelda*, de l'Ordre de S. Dominique, qui mourut dans le XIV. siècle, & la Bienheureuse *Jeanne*, Religieuse de Ste Claire, dans le XV. siècle ; elle fut la Compagne de Ste Catherine de Boulogne, à qui elle succéda dans la Dignité d'Abesse du Convent de *Corpus Domini*, de la même Ville.

Les Lambertini obtinrent en 1440. par octroi des seize Réformateurs de Boulogne, la Seigneurie & l'entière possession de la Terre appelée *Poggio Rognatico*, dans le Territoire de Boulogne, ce qui leur fut confirmé par les Souverains Pontifes. Le Pape Jules II les agréa aux quarante Maisons principales qui composent le Sénat.

Cette Maison, après avoir été divisée en plusieurs Branches, se trouve aujourd'hui réduite & réunie sous un seul Chef, duquel est issu le Pape Benoît XIV. Il naquit le 31. Mars 1675, de Marcel *Lambertini*, & de N. *Bulgarini*, dont la sœur, qui vit actuellement, fut mariée dans la Maison des Comtes *Rossi*, & après le décès de ces deux sœurs, la Maison *Bulgarini* sera tout-à fait éteinte.

Jean Lambertini, frere du Pape, qui mourut il y a quelques années, épousa une Dame de la Maison des Marquis *Villa*, de Ferrare, & en secondes noces, il épousa une autre Dame de la Maison *Mansi*, de la Ville de Luques, qui vit encore.

Du premier Mariage est né le Marquis *Egano Lambertini*,

Lambertini, Sénateur, seul & unique Neveu du Pape, & une Fille, qui est Religieuse dans le Convent de *Ste Marie Nouvelle*, à Boulogne. Le Marquis Egano est seulement âgé de 20. ans, il a épousé une Dame de la Maison des Marquis *Spada*, de Boulogne.

Cette illustre Maison est aujourd'hui privée de la meilleure partie des Revenus dont elle jouissoit, principalement de la Terre de *Poggio*, malheureusement toute inondée par les débordemens des Rivières, calamité dont le Territoire de Boulogne se trouve affligé depuis un siècle & demi.

Le Pape ayant passé les premières années de sa jeunesse dans le Collège *Clementin* à Rome, s'appliqua à l'étude du Droit Civil & Canonique; il fut fait Secrétaire de *Rome* par M. Caprara, créé depuis Cardinal; Clément XI. le fit Avocat du Consistoire, Promoteur de la Foi, Chanoine de S. Pierre, Conseiller du Saint Office, Secrétaire du Concile, & ensuite il l'employa dans les Congrégations concernant les affaires les plus importantes de l'Eglise.

Le Pape Benoît XIII. en l'année 1718. le créa Cardinal, & Evêque d'*Ancone*, & Clément XII. lui conféra l'Archevêché de Boulogne en l'année 1731.

Le Soir, Paysage en large, éclairé par un Soleil couchant, d'une admirable composition, & très-bien gravé d'après le Tableau original de Berghem, par J. B. *le Bas*, Graveur du Roy, chés lequel elle se vend, rue de la Harpe, vis-à-vis la rue Percée.

Il paroît aussi une très-belle Estampe, de la même forme, d'après l'illustre Philippe *Wauvremens*, gravée avec beaucoup d'intelligence par M. J. *Moyreau*, Graveur du Roy, chés lequel elle se vend, rue Galande, vis-à-vis S. Blaize, sous le

H iij titre

titre du *PILLAGE DES REITRES, pendant les Guerres Civiles des François* sous HENRI III. en 1587. Le Tableau original, qui appartient au Graveur, a 25. pouces de large, sur 21. pouces de haut.

La Suite des Portraits des Rois de France, des Grands-Hommes & des Personnes Illustres dans les Arts & dans les Sciences, continué de paroître avec succès chés *Odieuvre* Marchand d'Estampes, Quai de l'Ecole; il vient de mettre en vente, toujours de la même grandeur, ceux de

CHARLEMAGNE, XXIII. Roy de France & Empereur, mort à Aix-la-Chapelle le 28. Janvier 814. après 48. ans de Regne, dessiné par A. Boizot, & gravé par J. G. Will.

JEAN TZERCLAES, COMTE DE TILLY, Général des Troupes de l'Empire, mort à Ingolstadt le 20. Avril 1630. peint par P. L. & gravé par L.S.

M. *Giannotti*, qui s'est rendu recommandable aux Amateurs de Musique, par les Ouvrages qu'il a mis au jour précédemment, nous a prié d'avertir les Personnes qui ont du goût pour cet Art, qu'il est dans le dessein de faire graver par souscription, son sixième Œuvre, composé de six Trios pour deux Violons & une Basse, dont il a obtenu le Privilege, aux conditions suivantes. 1°. Le Prix de ce Recueil sera de six livres pour les Souscrivans qui délivreront trois livres en souscrivant, & le reste en recevant leur Exemplaire. 2°. On souscrira chés l'Auteur, demeurant rue S. Honoré à la Ville de Constantinople, vis-à-vis les Peres de l'Oratoire jusqu'à la fin de Février 1741. 3°. Les Personnes qui n'auront pas souscrit, ne pourront avoir ce Recueil à moins de neuf livres. 4°. L'Auteur délivrera les Exemplaires dans le courant d'Avril 1741.

M. du Bouffet , Maître de Musique du Roy , pour les Académies Royales des Belles-Lettres & des Sciences , & Organiste de l'Eglise Paroissiale de S. André des Arcs , vient de mettre en Musique la premiere Ode de M. Rousseau , tirée du Pseaume 14. *Seigneur , dans ta gloire adorable , &c.*

Le goût & les talens de M. du Bouffet pour la Musique Spirituelle , sont connus par plusieurs autres Ouvrages , & il promet de donner successivement toutes les Odes Sacrées du même Auteur , si cette premiere est goûtée du Public.

Le prix en blanc est d'une livre 4. sols ; on trouve cet Ouvrage chés l'Auteur , à Paris , rue du Pâtre Ste Avoye; Boivin, rue S. Honoré, à la Regle d'or; le Clerc, rue du Rou'e, à la Croix d'or; & chés Delagnette, Libraire, rue S. Jacques , au Bon Pasteur & à S. Antoine.

NOUVELLE DECOUVERTE

Le beau Rouge sur la Porcelaine.

Le beau Rouge propre à être employé sur la Porcelaine , avoit toujours été regardé comme un de ces Secrets , pour la découverte desquels on ne pouvoit faire que des efforts impuissans , lorsqu'un Particulier inventa en Saxe le Rouge , tel qu'on l'employe aujourd'hui à la Manufacture de Dresde. Cette Découverte réveilla les espérances des Artistes , & on mit la main à l'œuvre pour tâcher de découvrir quelque chose de mieux. Après bien des recherches , on a enfin trouvé le moyen de perfectionner cette Couleur tant désirée ; on est en état à présent d'employer sur la Porcelaine le plus beau Rouge dans toutes les nuances dont il est susceptible ; outre les avantages qu'il a sur celui de Dresde , par raport au coloris, il a encore celui d'être

H v tre

tre inalterable ; aucun frottement ne peut l'enlever lorsqu'il est une fois employé ; c'est ce qui a été démontré par nombre d'Expériences réitérées. On est redevable de cette Découverte aux recherches laborieuses du Sr *Taunay* , Marchand Orfèvre-Jouaillier , Quai de Conty , au Petit Suisse.



CH A N S O N.

Belle Babet , qui pourroit se défendre ?
A de si doux accens qui pourroit résister ?
 Non , non , le Berger le moins tendre
 En vous voyant est forcé de se rendre ;
 Vos beaux yeux sçavent tout charmer.

*Par Mlle *****.*

CHANSONETTE.

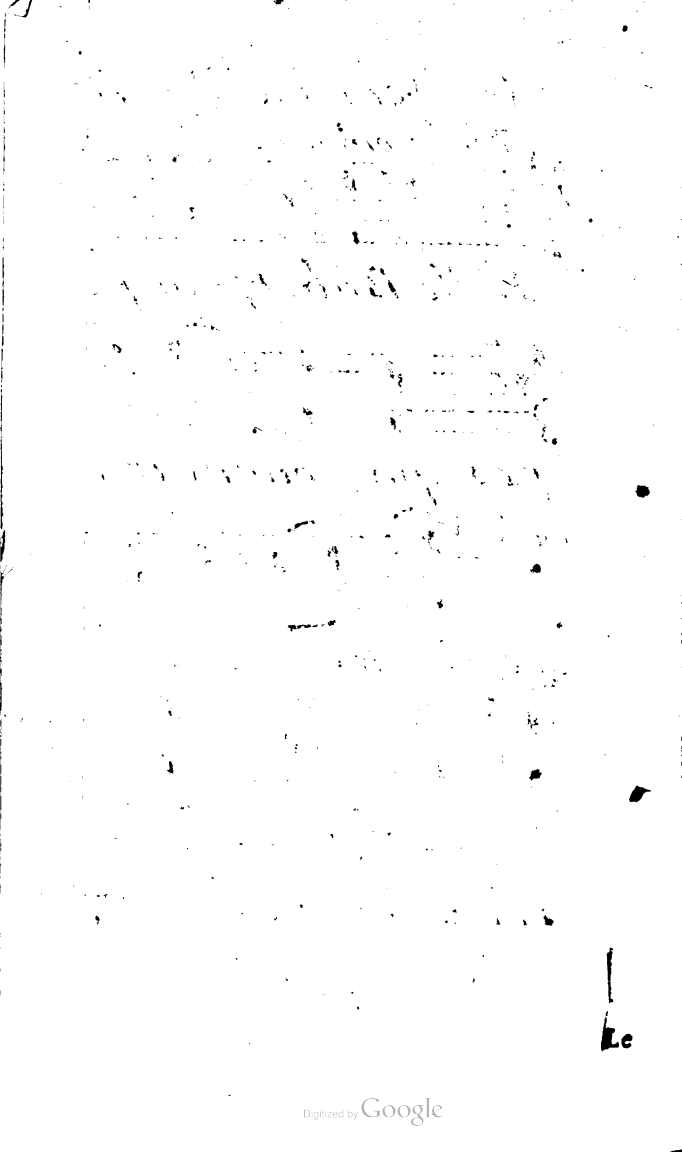
Fanchon , l'autre jour dans ce bois
 Tu faisois la folette ,
 Près de Lucas , qui quelquefois
 Te parloit en cachette ;
 Crainte de passer pour fâcheux ,
 Je m'enfuis sans rien dire ,
 Car j'aperçûs dans tes beaux yeux
 Qu'un tiers n'eût fait que nuire.



Le

10 novembre 1740.





NOVEMBRE. 1740. 2512

Le soir , de retour au logis ,
D'où vient es tu rêveuse ?
Tes yeux paroissent interdits ,
Ton humeur est grondeuse ;
Pour moi je pense bonnement ,
Te voyant chiffonnée ,
Que sur l'herbette un malin vent ;
Malgré toi t'a jetée.



S P E C T A C L E S .

EXTRAIT de la Comédie nouvelle en
Vers & en cinq Actes , intitulée *l'Heu-
reux Echange* , représentée au Théâtre Fran-
çois , le 22. Octobre dernier.

A C T E U R S .

Ormond ,	<i>Le Sr de la Thorilliere.</i>
Ariste ,	<i>le Sr Fierville.</i>
Damond , Fils d'Ormond ,	<i>le Sr Montmeny.</i>
Le Chevalier ,	<i>le Sr Dubois.</i>
Frontin ,	<i>le Sr Poisson.</i>
Araminte , Sœur d'Ormond ,	<i>la Dlle la Motte.</i>
Hortense , Fille d'Ariste ,	<i>la Dlle Conel.</i>
Angelique , Nièce d'Ormond ,	<i>la Dlle d'An- geville.</i>
Finette ,	<i>la Dlle Lavoy.</i>

La Scene est à Paris , chés Ormond.

H. vj Cette

Cette Comédie , dont l'Auteur est anonyme , ayant été retirée à la seconde représentation , il ne nous a pas été possible d'en donner un Extrait moins imparfait : nous nous contentons présentement d'en inserer dans ce Journal un argument très- succinct , en attendant que l'impression nous mette en état d'en parler plus au long. Voici sur quoi roule l'Action Théatrale.

Deux Amis , dont l'un s'appelle Ormond , & l'autre Ariste , pour mieux serrer les nœuds de leur amitié , veulent unir leurs familles par un heureux Hymen ; Ormond a un Fils , Ariste a une Fille ; Ariste , prêt à partir pour l'Amerique , où ses affaires l'appellent , prie Ormond de vouloir bien se charger de l'éducation de sa Fille ; Ormond lui confie son Fils ; ils conviennent entre eux qu'ils se diront l'un & l'autre Peres de l'Enfant qu'ils élèveront : Ariste , pour des raisons qu'on n'explique pas assés dans la Piece , renvoye à Paris , sous le nom d'Oronte le Fils que son Ami Ormond a mis en dépôt entre ses mains , en lui faisant promettre qu'il ne se dira pas son Fils. Il faut même supposer qu'il a exigé de lui , qu'il ne diroit absolument rien qui pût faire soupçonner son véritable état. Voilà donc Oronte arrivé à Paris ; le hazard fait qu'il vient loger dans le voisinage d'Ormond , ou peut-être Ariste lui a-t'il recommandé

commandé de rechercher l'amitié d'Ormond, par des motifs dont il lui a fait un mystère. Des visites qu'ils se rendent réciproquement lient entre eux une sympathie que se fortifie tous les jours ; Ormond fait un si grand cas de ce nouveau Voisin , qu'il souhaiteroit de tout son cœur que le Fils qu'il a confié à Ariste lui ressemblât. Ariste revient enfin de l'Amérique , & sans rien faire connoître de plus à son Ami Ormond , il lui dit que son Fils arrivera bientôt. Cependant Oronte devient amoureux d'Hortense ; c'est la Fille qu'Ariste a mis en dépôt chés Ormond. Cet amour , entre ces jeunes personnes , naît de la conformité d'humeurs , ils sont aussi vertueux & aussi sages l'un que l'autre ; Ariste garde son secret jusqu'à la fin du dernier Acte ; ce secret gardé , sans qu'on puisse savoir pourquoi , fait le nœud de la Pièce , & l'aveu qu'Ariste fait à Ormond du véritable état d'Oronte en fait le dénouement , à la satisfaction des quatre personnes intéressées. Voilà en quoi consiste l'Action principale ; voici ce que l'Auteur a imaginé pour en faire une Comédie en cinq Actes. Ormond a une Nièce appelée Angelique , qui peut être lui tient lieu de Fille ; cette Angelique ne semble entrer dans la Pièce que pour contraster avec Hortense , car elle est presque aussi folle qu'Hortense est sage ; pour faire

faire le même contraste avec Oronte , on lui donne pour Ami un Chevalier aussi étourdi qu'Oronte est prudent , & ce qu'il y a de surprenant , c'est que ces deux jeunes Gens , dont le caractère est diamétralement opposé , soient unis d'une manière si intime. Nous ne parlons point ici d'une Sœur d'Ormond , appelée *Araminte* , qui joue le personnage de ces vieilles folles dont le Public est si rebatu , & dont Moliere & Renard ont fourni des modèles ; le premier dans les *Femmes Sçavantes* , & le dernier dans le *Joueur*. Ce qui produit quelque intérêt dans la Comédie de *l'Heureux Echange* , c'est qu'Ormond ayant promis à Ariste de marier les deux Enfants échangés (si l'on peut appeler du nom d'Echange ce dépôt qu'ils se sont confiés l'un à l'autre) Ormond & Hortense se trouvent dans une situation bien affligeante ; Ariste , qui pourroit d'un seul mot leur épargner ce chagrin , augmente leur peine par la promesse qu'il fait à Ormond que son cher Fils se montrera bientôt à ses yeux ; le plaisir que cette promesse réitérée doit faire à Ormond , est même diminué par le malheur d'Oronte , qui par là se trouve très-malheureux.

Au reste , quoique cette Comédie ne soit pas des mieux conduites , l'Auteur anonyme ne laisse pas de mériter de justes éloges , par rapport aux portraits dont sa Pièce est semée ,

mée , & aux maximes qui y sont répandues ; cependant il seroit à souhaiter pour l'honneur du Théâtre , que les Auteurs s'attachassent un peu moins à ce qu'on appelle beautés de détail , & qu'ils en dédommageassent les Spectateurs par des choses plus réelles , qui ne sont que trop négligées , mais , par malheur , il n'est pas donné à tous les Gens d'esprit d'avoir de l'invention.

Le 5. Novembre , les mêmes Comédiens donneront une Pièce nouvelle en Prose & en un Acte , intitulée *Joconde* , suivie d'un divertissement , de laquelle on parlera plus au long , ayant été reçue favorablement du Public.

Les Vers qu'on va lire ont été envoyés trop tard pour être inserés dans le dernier *Mercur* , ayant été faits à l'occasion de la petite Comédie de la *Magie de l'Amour* , jouée à Fontainebleau le 27. Octobre dernier.

VERS à Mlle *Gauffin*.

J' Aimois sans le sçavoir , aimable Sophilette ,
Mais je le sçais depuis un jour.

Je n'aurois jamais crû que mon ame inquiète
Reffentît les traits de l'Amour.

A peine je te vis , ma raison allarmée
Me fit craindre l'enchantement.

Depuis

Depuis ce tems hélas ! la perte est confirmée ;
 Pour moi le plus beau jour brille sans agrément.
 Je desiré la nuit , mais rien ne me soulage ;
 Le sommeil sur mes yeux répand-il ses pavots ?
 Dans un songe flateur tu m'offres ton image ,

Et tu viens troubler mon repos :

Non , je n'en doute plus , l'Art de la Thessalie

N'est pas ce qui fait ma langueur :

Que j'étois simple , hélas ! d'accuser la magie ,

Du trouble secret de mon cœur !

L'Amour est l'enchanteur, lui seul ma rendu tendre,

Tes beaux yeux sont l'enchantement :

C'est en vain que les miens ont voulu te l'apprendre,

Quoiqu'ils parlassent clairement ,

Pour toi , belle *Gauffin* , sans cesse je soupire.

Je me plais à porter tes fers ,

Per mets qu'à tes genoux je te le puisse dire ,

Je le ferai bien mieux qu'en Vers.

M A D R I G A L

A la même en lui présentant les Vers précédens.

D'Un Amant qui porte tes chaînes
 Et dont tes yeux percent le cœur ,
 Si tu veux soulager les peines ;
 Accorde le tien au porteur.

Le

Le 19. Novembre , les Comédiens Italiens firent l'Ouverture de leur Théâtre depuis leur retour de Fontainebleau , par le *Superstitieux*, Comédie en Vers & en trois Actes du Sieur Romagnesy. Cette Pièce avoit été donnée au mois de Mars dernier , & avoit été interrompue à la seconde représentation par l'indisposition d'un Acteur ; elle a été reçue aujourd'hui aussi favorablement qu'elle l'avoit été dans sa nouveauté ; on en parlera plus au long. Cette Pièce fut suivie de la premiere représentation d'une petite Comédie en Prose & en un Acte , intitulée *l'Épreuve* , & d'un *Concerto* , Divertissement Pantomime nouveau , qui a été aplaudi & très-bien dansé par les Acteurs de la Troupe.

Le 8. Novembre , l'Académie Royale de Musique , remit au Théâtre *Amadis*, Tragédie de Mrs *Quinault* & *Lully* , laquelle n'avoit pas été reprise depuis le mois d'Octobre 1731. Les deux Rôles du Prologue de l'Enchanteur *Alquis* & de l'Enchanteresse *Urgande* , sont joués par le Sr le Page & par la Dlle Erremens ; les Dlls Antier & le Maître jouent les deux mêmes Rôles d'*Arcabonne* & d'*Oriane* qu'elles avoient jouées. en 1731. Le Sr Jelyot, joue celui d'*Amadis*, le Sr Albert remplit celui de *Florestan*. La Dlle Fel joue le Rôle de *Corisandre* , & le Sr le Page celui d'*Acalais*.

d'*Acalans*. Ce magnifique Opera a été reçu très-favorablement du Public, & rien n'a été épargné pour le remettre avec tout l'éclat qu'il mérite. On a donné un Extrait du Poëme dans le Mercure d'Octobre 1731. p. 2413. auquel nous renvoyons.

Le 17. on donna une représentation du Ballet des *Sens*, qu'on avoit remis au Théâtre au mois de Mai dernier. Ce Ballet fut suivi des Entrées Pantomimes, exécutées par le Sr *Rinaldi Fossano*, & la Dlle son Epouse dont on a déjà parlé; on doit continuer le même Ballet tous les Jeudis pendant l'hyver.

*PARODIE sur l'Air, Sortons d'esclavage;
du troisième Acte d'Amadis de Gaule.*

I. Couplet

Quel Champ plein de Charmes
Amadis, vous l'emportez;
Tout vous rend les Armes;
Amadis, vous l'emportez
Sur les nouveautés.



II. Calmons nos allarmes;
Le bon goût est rétabli,
R rend les Armes,
Le bon goût est rétabli,
Tout cede à *Lully*.

NOU



NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

L Es dernieres Lettres de Constantinople portent que le Grand Visir ayant fait sçavoir au Comte d'Uhlefeldt qu'il lui donneroit audience. le 24 du mois dernier, cet Ambassadeur se rendit avec toute sa suite dans la Plaine de Siabad, où le Grand Visir le reçût sous des Tentes qu'il avoit fait dresser pour leur entrevûe. Après l'audience, le Comte d'Uhlefeldt dîna avec le Grand Visir, qui fit servir plusieurs Tables pour les Genti shommes & les Domestiques de l'Ambassadeur. Le dîner fut suivi de diverses Joûtes, dans lesquelles les Pages du Grand Visir se distinguèrent par leur adresse, & le soir le Grand Visir donna au Comte d'Uhlefeldt un repas aussi magnifique que celui du matin. Pendant le dîner & le souper, la Musique de ce Premier Ministre exécuta plusieurs Fantares, & des Pantomimes, firent plusieurs tours de force sur un Théâtre élevé vis-à-vis de sa Tente. Les principaux Ministres du Grand Seigneur se trouverent à cette Fête, mais les Ministres Etrangers, qui y avoient été invités, s'excusèrent d'y assister, parce que la peste continuant de faire beaucoup de ravage à Constantinople, ils ont craint la communication du mal contagieux.

Lorsque l'Ambassadeur prit congé du Grand Visir, ce Premier Ministre lui fit présent de deux Fufils damasquinés en or, & d'un très-beau cheval, dont la selle, la housse & le harnois, étoient de velours cramoisi, couvert d'une riche broderie.

L'Ambassadeur

L'Ambassadeur, selon la coutume, fut revêtu d'une Pelisse de Martre Zibeline, & l'on distribua des Caffetans & des Mouchoirs brodés à toutes les personnes de sa suite. Il fut ensuite reconduit à Constantinople avec les mêmes cérémonies qu'en allant à l'audience du Grand Visir.

Les précautions que le Comte d'Uhlefeldt a prises pour garantir sa Maison de la peste, n'ont pu empêcher que plusieurs de ses domestiques n'en fussent atteints, & il y en a 28. de malades, du nombre desquels sont trois de ses principaux Officiers. Dès les premiers symptômes qu'ils ont eû de ce mal, on les a fait partir pour la campagne, & l'Ambassadeur n'a gardé auprès de lui que les personnes dont l'état n'a laissé aucun soupçon de contagion. On ne laisse plus entrer aucun Turc dans son Palais, & tout ce qu'on y apporte est visité & parfumé avec soin. Le Comte d'Uhlefeldt, pour plus grande sûreté, compte sortir lui même de Constantinople; aussi tôt après qu'il aura eû sa première audience du Grand Seigneur, il se retirera dans une Maison de Campagne, voisine de celle du Marquis de Villeneuve, Ambassadeur du Roy de France, & il ne retournera point à Constantinople, que la peste ne soit entièrement cessée.

Sur les plaintes que le Comte d'Uhlefeldt a faites de Gianihi Ali Pacha, par ordre de l'Empereur, la Porte a envoyé un Capigi Bachi à Vienne, pour prendre des informations au sujet de la conduite de cet Ambassadeur.

Le Marquis de Villeneuve a obtenu pour les Religieux Observantins, qui sont à Smyrne, la permission d'y bâtir une Eglise.

RUSSIE.

ON mande de Pétersbourg , que le Feldt-Maréchal Lescy avoit reçu avis de Vienne , que le feu Empereur l'avoit créé Comte de l'Empire.

On a appris que la Czarine , qui depuis plusieurs jours étoit incommodée de la goutte , se trouva très-mal le 16. du mois passé ; qu'elle eût ce jour-là un crachement de sang, & que la fièvre violente dont il fut suivi, fit craindre qu'il ne se formât une inflammation.

L'état fâcheux dans lequel S. M. Cz. se trouvoit, l'ayant engagée à regler l'ordre de sa succession , elle fit appeler le Duc de Curlande , le Comte d'Osterman , le Feldt Maréchal Comte de Munich , le Knées Czerkaskoy , & plusieurs autres Ministres & Généraux, & elle nomma en leur présence pour son Successeur le Prince Jean , Fils de la Princesse de Brunswick Bevern , auquel elle donna en même tems le Titre de Grand Prince de Moscovie.

Le 17. elle fit communiquer au Sénat la disposition qu'elle avoit faite en faveur de ce Prince , & la formule du Serment , qui devoit être prêté à cette occasion , ayant été dressée , la Princesse de Brunswick Bevern , le Prince son Epoux, la Princesse Elizabeth Petrowna , le Duc & la Duchesse de Curlande prêterent le 18. ce Serment ; leur exemple fut suivi par les Ministres, les Généraux, & les principaux Officiers des differens Tribunaux.

Le Prince Jean fut proclamé le lendemain, Grand Prince de Moscovie , & pendant cette cérémonie , ainsi que pendant celle du jour précédent, les portes de Pétersbourg furent fermées , la garde des principaux postes fut renforcée , & les trois Régimens des Gardes demeurèrent sous les Armes.

L'Acte

L'Acte par lequel la Czarine a réglé la succession au Trône , porte que l'attention avec laquelle S. M. Cz. a toujours travaillé depuis le commencement de son Regne à assurer le bonheur de ses Sujets , est si connue de tout le monde , qu'elle pourroit se dispenser d'entrer à cet égard dans aucun détail ; qu'elle a donné des preuves suffisantes de son affection pour ses Peuples par son zèle pour étendre la Religion ; pour faire observer la Justice ; pour protéger les opprimés ; pour défendre la Moscovie contre les entreprises des Ennemis ; par le soin qu'elle a pris de fonder des Collèges & des Académies pour l'instruction de la Jeunesse ; par son application à favoriser les progrès du Commerce , à établir des Manufactures , à faire réparer les chemins , & à mettre en usage tous les moyens qui pouvoient contribuer à la gloire de la Nation ; qu'elle remercie le Dieu Tout-Puissant, Dispensateur de tous les Biens, de ce qu'il a bien voulu , par un effet de sa bonté inexprimable , bénir les intentions pures & droites qui l'ont dirigée dans toutes ses actions , être son Bouclier & son Défenseur dans les Guerres qu'elle a été obligée d'entreprendre , & couronner ses démarches par des succès si heureux , que la tranquillité de l'Etat paroît être entièrement affermie , tant au-dedans qu'au-dehors ; que des graces si signalées lui imposent l'obligation de continuer avec la même ardeur , de faire tous les efforts pour assurer à ses Sujets la possession de ces avantages , & que ce motif l'engage à pourvoir à sa succession , en vertu du pouvoir que lui donne la Constitution du 16. Février 1722. dont l'observation a été jurée par tous ses Sujets , & par laquelle il a été statué que les Souverains de Moscovie pourroient se choisir tel Successeur qu'ils jugeroient à propos ; qu'ainsi elle déclare & institue le Prince Jean pour Héritier. Présomptif

somptif de la Couronne ; qu'en cas que ce Prince meure sans laisser d'Enfans mâles, elle lui substituë les Freres qu'il pourra avoir dans la suite , & qu'elle autorise celui qui restera le dernier , à nommer son Successeur ; qu'en conséquence de cette disposition , elle ordonne à tous les Sujets , sans aucune exception, de s'engager par un Serment solennel à s'y conformer , & d'invoquer le Tout-Puissant , pour qu'il lui plaise de répandre les Bénédiction sur les mesures qu'elle prend pour la prospérité de l'Etat.

Le bruit court que le Prince de Brunswik Bevern , sera Généralissime des Troupes.

On a appris par les dernières Lettres , que la Czarine quelques jours avant sa mort, a nommé le Duc de Curlande Régent de Moscovie , & qu'elle a ordonné par un Acte signé de sa main , que pendant la Minorité du jeune Czar , qui , suivant les Constitutions de l'Etat , ne doit prendre les rênes du Gouvernement qu'à l'âge de 16. ans accomplis , le Duc de Curlande eût le plein pouvoir d'administrer toutes les affaires de la Monarchie , tant celles du dedans que celles du dehors ; que les Alliances & les Traités qu'il concluroit avec les Puissances Etrangères , eussent la même force que s'ils étoient conclus par le Czar lui-même ; qu'il fût le maître de faire telles dispositions qu'il jugeroit convenables pour l'interêt de la Moscovie , en ce qui regarde l'entretien des forces de Terre & de Mer , l'administration des Finances, les récompenses pour les services rendus à l'Etat , & en général toutes les affaires publiques. Dans le cas de la mort du Czar , le Duc de Curlande conservera la même autorité , jusqu'à ce que le Successeur de ce Prince soit en âge de gouverner par lui-même , & si , contre toute attente , les Enfans ou les Freres qui pourront naître

naître au Czar , mouroient sans laisser d'héritiers légitimes , ou s'il n'y avoit pas assés de sûreté pour la succession , le Duc Régent a été autorisé par la Czarine , à prendre , conjointement avec les Ministres du Cabinet , le Sénat & les Feldts Maréchaux , les mesures nécessaires pour le reglement de la succession , à élire un nouveau Souverain & à lui assurer la possession du Trône. La Czarine a déclaré qu'elle vouloit que le Czar élu de la sorte par un accord commun , fût regardé & respecté dans la suite , comme s'il avoit été désigné par elle même.

Elle a ajouté dans l'Acte par lequel elle donne la Régence au Duc de Curlande, qu'elle ne doute pas, vû le zele & la fidelité que ce Prince lui a marqués depuis plusieurs années , qu'il n'ait pour toutes les Personnes de la Famille des Czars, le respect qui leur est dû , & qu'il ne prenne soin de pourvoir à leur entretien , d'une maniere convenable à leur rang. Le même Acte porte , que comme la Régence ne peut être qu'onéreuse au Duc de Curlande , & qu'il ne s'est déterminé à se charger de ce fardeau, que par une véritable affection pour la Maison Regnante, elle consent que si ce Prince vouloit absolument renoncer aux embarras du Gouvernement , il établisse , du consentement des Ministres du Cabinet , du Sénat , des Feldts-Maréchaux & des autres Généraux , une Régence qui puisse durer jusqu'à la Majorité du Czar , & que la nouvelle Régence étant établie , le Duc de Curlande puisse , selon son bon plaisir , demeurer à Pétersbourg ou se retirer dans ses Etats , pour lequel effet le Gouvernement lui donnera tous les secours nécessaires.

La mort de la Czarine ayant été cachée jusqu'au 29. au matin du mois dernier , on fit fermer dès la pointe du jour toutes les portes de Pétersbourg , avec ordre de ne les ouvrir que le 30. on a posé
des

des Corps de Garde dans toutes les principales rues & les trois Régimens à pied étant sous les Armes, on proclama Czar le Prince Jean, Grand Prince de Moscovie, fils de la Princesse Anne de Mekelbourg & du Prince Antoine Ulrich de Brunswick Bevern.

Les Ministres du Cabinet, le Sénat & les Généraux, ont en même-tems prêté Serment au nouveau Czar entre les mains du Duc de Curlande. Aussi-tôt après cette Cérémonie, on a publié une Déclaration signée par tous les Ministres & par les Généraux, dans laquelle le Czar, après avoir appris à ses Sujets la mort de la Czarine, leur enjoint, en conséquence de la disposition faite le 16. par cette Princesse pour régler l'ordre de sa succession, de le reconnoître pour Souverain de Moscovie, & de lui prêter serment d'obéissance. L'Acte par lequel la Czarine a déclaré le Duc de Curlande Régent pendant la Minorité, est joint à cette Déclaration, à la fin de laquelle le Czar recommande à ses Sujets, de le servir avec fidélité & de se conformer exactement, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 16. ans, à tout ce que le Duc Régent jugera à propos de décider pour le bien de l'Etat, conjointement avec les Ministres, le Sénat & les Généraux.

ALLEMAGNE.

LE jour de la mort de l'Empereur, les Chefs des Conseils & les principaux Officiers des différens Tribunaux, furent admis à baiser la main à la Grande Duchesse de Toscane, qui les a confirmés dans leurs Emplois, & qui a laissé provisionnellement toutes choses dans l'état dans lequel elles étoient.

L'Impératrice Douairière se rendit le même jour vers les sept heures du matin au Palais de la Favorite.

I rite,

rite, & elle emmena avec elle dans son Monastere, l'Impératrice & les Archiduchesses. La Grande Duchesse est restée avec le Grand Duc dans ce Palais, jusqu'au 26. du mois passé, qu'elle alla occuper celui de Vienne.

Cette Princesse a envoyé au Comte d'Uhlefeldt de nouvelles Lettres de Créance, avec ordre d'assurer le Grand Seigneur qu'elle est dans la résolution d'observer fidèlement le Traité conclu par l'Empereur avec Sa Hautesse.

Le Corps de l'Empereur ayant été transféré du Palais de la Favorite à celui de Vienne, & ayant été exposé à visage découvert sur un Lit de parade pendant un jour entier, il fut mis le 22. dans un Cercueil, & on le porta dans la Sale des Chevaliers, laquelle étoit entièrement tendue de noir, ainsi que tous les Appartemens du Palais; il y fut placé sur une Estrade couverte d'un Tapis de velours noir à fleurs d'or; les différentes marques de la Dignité Impériale étoient sur des coussins auprès du Cercueil, qui étoit sous un Dais de la même étoffe que le Tapis de l'Estrade; aux quatre coins de la Sale étoient des Autels, sur lesquels on a célébré des Messes pour le repos de l'ame de S. M. I. depuis une heure du matin jusqu'à midi, pendant tout le tems que le Corps y a été en dépôt.

Le 28. jour fixé pour la Pompe funebre, le Corps de l'Empereur fut porté à l'Eglise Aulique des Augustins Déchaussés, & ensuite à celle des Capucins, où est la sépulture des Princes de la Maison d'Autriche; & la marche du Convoy se fit dans l'ordre suivant.

Une Compagnie de Grenadiers; les Pauvres des Hôpitaux; les Freres de la Miséricorde; les Minimes; les Carmes Réformés & non Réformés; les Services; les Religieux de l'Observance; les Dominicains;

ains ; les Augustins ; les Barnabites ; les Bénédictins Ecoissois ; les Peres Trinitaires de la Rédemption des Captifs . les Chanoines Réguliers de S. Augustin ; les Augustins Déchaussés & les Capucins ; une Compagnie de Cuirassiers ; les Officiers de la Maison de S. M. I. le Recteur & les Doyens de l'Université ; les Magistrats de Vienne ; les cinq Tribunaux ; les Conseillers d'Etat ; les Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or qui sont à la Cour Impériale ; plusieurs Evêques & le Cardinal Archevêque de Vienne ; la Compagnie des Trabans & une Compagnie des Nobles Archers de la Garde de l'Empereur.

Les Chambellans de S. M. I. précédoient le Corps qui étoit porté par 12. d'entre eux. Le Grand Duc de Toscane marchoit immédiatement après le Cercueil, & il étoit suivi des Archiduchesses Marie-Anne & Marie-Magdeleine , qui étoient accompagnées des principales Dames de la Cour. Les Ministres d'Etat, les Généraux & un grand nombre de Seigneurs , venoient ensuite , & la marche étoit fermée par une Compagnie des Nobles Archers de la Garde de S. M. I. & par une Compagnie de Cuirassiers. Le Régiment des Gardes formoit une double Haye dans les rues par lesquelles le Convoy passa.

Lorsque le Corps fut arrivé à l'Eglise des Capucins , le Gardien du Convent à la tête de ses Religieux , le reçût avec les cérémonies accoutumées , & après qu'on eut célébré l'Office des Morts , le Corps fut mis dans le Tombeau des Princes de la Maison d'Autriche.

S. A. R.

ON a pris de Dresde , que le Conseil de Régence , sur la nouvelle de la mort de l'Empereur , a pris possession au nom du Roy de Pologne, I ij Electeur

6536 MERCURE DE FRANCE

Electeur de Saxe , des fonctions d'un des Vicaires
Généraux de l'Empire.

I T A L I E.

ON mande de Rome que l'on a dressé dans les
Assemblée qui se sont tenues au Capitole , le
Projet d'une Pragmatique, pour reformer le luxe, &
que les deux premiers Conservateurs l'ont remis au
Pape , qui a chargé les Cardinaux Pic de la Miran-
dole & Valenti Gonzaga, de l'examiner. On a pris
en même-tems que le Cardinal Aquaviva avoit en-
voyé ses grands carosses de cérémonie à Naples, où
il devoit se rendre pour tenir sur les Fonts de Bap-
tême , au nom du Roy d'Espagne, la Princesse dont
la Reine des deux Siciles est accouchée, & que cette
Eminence a fait faire de magnifiques livrées pour
paroître dans cette occasion avec l'éclat convenable.

M. Anastasi, Archevêque de Sorento, lequel
ayant été mandé à Rome, à l'occasion du meurtre
commis par ses Sbires en la personne du Vicaire
Général de Massa, avoit obtenu du feu Pape la per-
mission de différer son voyage, a reçu ordre de s'y
rendre incessamment.

Sa Sainteté a envoyé à la Duchesse de Modene
un Chapelet d'Emeraudes & de Diamans.

M O D E N E.

ON a pris de Modene, que le Frere du Prin-
ce Héritaire fut baptisé le 14. du mois passé
dans l'Eglise Collégiale de Sassuolo, & qu'il fut tenu
sur les Fonts de Baptême, au nom du Pape, par le
Cardinal de Rohan. Le Duc de Modene, accom-
pagné du Prince Héritaire, alla au-devant de ce
Cardinal jusqu'à Fiorano, & l'y ayant fait monter
dans

dans son carosse , il le conduisit à Sassuolo , où ce Cardinal fut reçu au bruit de plusieurs salves d'Artillerie.

Le Cardinal de Rohan , en arrivant au Château , trouva le Régiment des Gardes en Bataille , Tambours battans & Enseignes déployées. Les Suisses & les Gardes du Corps étoient en haye sous les Armes dans la seconde Cour , & la principale Noblesse de ce Duché , laquelle s'étoit renduë à Sassuolo , attendoit le Duc & le Cardinal au pied de l'escalier. Après que le Cardinal de Rohan eut salué la Duchesse de Modene , il passa dans l'appartement du Duc , qui eut avec lui un long entretien. Il dîna ensuite avec ce Prince & avec la Duchesse , & pendant le repas il y eut Concert. A quatre heures après midi, ce Cardinal ayant pris son Rochet & sa Chape de Cardinal, alla à l'Eglise dans un carosse du Duc, lequel étoit suivi de dix autres carosses , précédé de douze Pages , & aux côtés duquel marchoit un détachement des Gardes du Corps. Le Doyen de la Collégiale, à la tête des Chanoines , tous en Chape, le reçût à la porte & lui présenta de l'Eau Benite. Peu de tems après que le Cardinal fut entré dans le Chœur, où le Portrait du Pape étoit sous un Dais, le Frere du Prince Héritaire, accompagné de la Comtesse de Vezzani, sa Gouvernante, du Comte Alexandre Marciano & de plusieurs Gentilshommes & Officiers du Duc , y arriva en Chaise à Porteurs. On fit aussi-tôt la Cérémonie du Baptême, après laquelle le Cardinal de Rohan s'étant placé sur une chaise auprès du Dais sous lequel étoit le Portrait de S. S. le Doyen de l'Eglise Collégiale entonna le *Te Deum*, qui fut chanté à plusieurs Chœurs de Musique. Le Cardinal de Rohan se leva ensuite de sa chaise , & étant monté à la Tribune où étoient le Duc & la Duchesse , il leur présenta le Prince , à qui il a donné les noms de *Benoît-Philipe-Armand*.

ISLE DE CORSE.

IL est à présent certain que le neveu du Baron de Neuhoft est sorti de l'Isle de Corse, & on vient d'apprendre qu'il étoit arrivé à Livourne avec un Gentilhomme Prussien & 14. ou 15.^e Corfès, tous en très-mauvas équipage. Depuis cet événement, la tranquillité paroît être entièrement rétablie dans l'Isle; il n'y a plus que deux fameux Bandits qui y commettent encore des défordres, & comme on a arrêté depuis peu à Lento trois de leurs parens qui favorisoient leurs brigandages, on compte qu'ils prendront bien-tôt le parti de demander grâce.

Depuis que le neveu du Baron de Neuhoft est sorti de l'Isle de Corse, on y voyage presque partout en sûreté, excepté dans les environs de Lento, où les deux Bandits dont on a parlé, continuent de commettre des brigandages.

Le Marquis de Maillebois a fait remettre au Commissaire Général de la République toutes les Armes qu'on a ôtées aux Rebelles.

E S P A G N E.

UN Vaisseau qui est arrivé d'Amérique au Ferol le 16. du mois passé, a rapporté des lettres de Don Manuel Montiano, Gouverneur de S. Augustin dans la Floride par lesquelles on a reçu la confirmation de la levée du Siège que les Anglois avoient mis devant cette Place.

Ces Lettres marquent que les Ennemis après 38. jours de tranchée ouverte, avoient abandonné le 27 du mois de Juillet dernier leur Camp avec tant de précipitation, qu'ils n'avoient emmené ni leurs bagages ni leur Artillerie; que le Général Oglethorpe, avant que de décamper, avoit retiré du Fort
Saint

Saint Diegue les Troupes Angloises qu'il y avoit mises en garnison , & que de 1500 hommes avec lesquels il étoit entré dans la Floride , il ne lui en restoit qu'environ 800, lorsqu'il avoit levé le Siège.

Don Joseph Gonzalez , Enseigne de Vaisseau , qui commande un Vaisseau armé en course , s'est emparé d'un Bâtiment Anglois de 200. tonneaux , dont la charge consistant en Sucre & en Coton est estimée 70000. Piastras.

On a pris en dernier lieu de Madrid , que le 3. du mois dernier , l'Armateur Barrera conduisit dans un Port de Galice le Brigantin Anglois *la Branche d'Olive*, chargé de différentes Marchandises.

Un autre Brigantin de la même Nation , nommé *la Charmante Saly* , sur lequel il y avoit 170. Barils de Riz , fut pris le 16. à la hauteur de S. Sébastien , par la Barque Espagnole *la Notre-Dame de l'Assomption*.

Le même jour Don Félix Romero s'empara d'un Bâtiment Irlandois dans les environs de Peniche.

Don Joseph Gonzales , Enseigne de Vaisseau , qui commande un Bâtiment armé en course , enleva le 26. Septembre dernier , vers le 38. degré de Latitude Septentrionale , un Paquetbot qui revenoit de l'Isle de S. Christophe , & à bord duquel il y avoit une grande quantité de Sucre & de Coton.

Le 11. & le 17. du même mois , Don Juan de Escarza a fait deux prises , dont la charge est estimée 43000. Piastras.

On a reçu avis des Isles Canaries , que le 22. du mois de Mai dernier , un Armateur Espagnol étoit entré dans le Port de Sainte Croix , de l'Isle de Tenerif , avec un Pinque Anglois & une Corvette de la même Nation.

Deux Barques Espagnoles ont pris à quatre milles de Gibraltar , le Vaisseau *la Marguerite* , qui étoit destiné pour Livourne.

ON a appris de Londres, que le Vaisseau *la Licorne*, allant de cette Ville à Falmouth, a été pris à la hauteur de Folkstone, par un Armateur Espagnol.

L'Equipage d'un Bâtiment qui vient de la Jamaïque, a rapporté que l'Armateur Colt, qui croisoit à la hauteur de l'Isle de Cuba, avoit été pris par un Vaisseau de Guerre Espagnol, mais qu'ayant eû avant que d'être attaqué, la précaution de faire monter une partie de ses gens sur deux prises qu'il avoit faites, il avoit trouvé le moyen de sauver ces deux prises, qui avoient été conduites à la Jamaïque.

Les Vaisseaux Espagnols *la Nôtre-Dame del Rosario*, & *le Saint Joseph*, dont le Vaisseau de Guerre *le Dauphin*, s'est emparé, ont été déclarés de bonne prise.



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

LE 11. Octobre, Magdeleine-Augusténée *Princesse d'Anhalt-Zerbst*, & veuve depuis le 25. Mars 1732. de Frederic II. du nom, Duc de Saxe-Gotha, Chevalier de l'Ordre de l'Elephant, avec lequel elle avoit été mariée le 7. Juin 1696. mourut à Altenbourg, âgée de 60. ans, 11. mois 29. jours, étant née le 12. Novembre 1679. Elle étoit fille de Charles-Guillaume. Prince d'Anhalt-Zerbst, mort le 8. Novembre 1718. & de Sophie, née Duchesse de Saxe-Hall, morte le 31. Mars 1724. Elle avoit eû 16. enfans, tant mâles, que femelles, dont il en reste encore 7. fils & 2. filles. L'aîné des mâles,

masses, est Frederic III. Duc, Regent de Saxe-Gotha, né le 14. Avril 1699. & marié le 17. Septembre 1729. avec Louïse-Dorothée de Saxe-Meinungen, née le 10. Aoust 1710. fille d'Ernest Louis, Duc de Saxe-Meinungen, Chevalier de l'Aigle noire, Grand-Maitre de l'Artillerie de l'Empereur & de l'Empire, mort le 24. Novembre 1724. & de Dorothée-Marie de Saxe-Gotha, sa premiere femme, morte le 18. Avril 1713. De ce mariage est venu Frederic, Prince Hereditaire de Saxe-Gotha, né le 20. Janvier 1735. Les 2. filles de la Duchesse Douairiere de Saxe-Gotha, qui vient de mourir, sont Frederique de Saxe-Gotha, née le 17. Juillet 1715. mariée en 1735. avec Jean-Adolfe, Duc de Saxe-Weissenfels, né le 4. Septembre 1685. & veuf de Jeanne-Antoinette de Saxe-Eisenach; & Auguste de Saxe-Gotha, née le 30. Septembre 1719. mariée à Londres le 8. Mai 1736. avec Frederic Louïs Prince de Galles, né le 31. Janvier 1707.

Le 20. à une heure après minuit *Charles VI.* du nom, Empereur des Romains, Roy de Germanie, de Hongrie & de Bohême, Archiduc d'Autriche, Duc de Brabant, de Milan, de Luxembourg, de Mantouë, Parme & Plaisance, Comte de Flandres, du Tirol, &c. mourut à Vienne, âgé de 55. ans 19. jours, étant né le 1. Octobre 1685. La maladie de ce Prince a été de peu de durée. Elle a commencée par de violentes coliques, dont il fut fort incommodé pendant les derniers jours de son séjour au Chasteau de Halbturn; à son retour au Palais de la Favorite, qui fut le 13. Octobre, il se trouva mieux; mais le 15. au soir, les vomissemens qu'il avoit déjà eûs à Halbturn, recommencerent avec beaucoup de violence, ils furent suivis d'une grande douleur au côté, accompagnée d'une fièvre très-ardente. Il fût saigné 2. fois au pied pendant la
I v nuit,

nuit, mais ces saignées & les remèdes, qui furent
 employés depuis, n'eurent aucun succès. On jugea
 le 17. au soir que l'inflammation étoit formée, &
 qu'il n'y avoit plus d'espérance de guérison; le 18.
 après-midi, le Viatique lui fût administré par le
 Nonce Apostolique, & il fit ensuite son Testament
 en présence des Comtes de Sinzendorf, & de Star-
 remberg, & du Baron de Bartenstein. L'extême-
 Onction lui fut donnée la nuit suivante. Après sa
 mort son corps ayant été ouvert, on lui a trouvé
 • dans le foye une pierre de la grosseur d'une noisette,
 dont les parties inégales & pointues avoient déchiré
 les fibres du foye & avoient causé un épanchement
 de bile, dans toutes les parties intérieures du
 corps. Ce Prince qui avoit été nommé au Batême
 le 12. Octobre 1685. Charles, François, Joseph,
 Venceslas, Baltasar, Jean, Antoine, Ignace, étoit le
 troisième fils de Leopold premier du nom, Empe-
 reur des Romains, Roi de Germanie, de Hongrie
 & de Bohême, Archiduc d'Autriche, &c. mort le
 5. Mai 1705. & d'Eleonore-Magdeleine de Baviere-
 de Neubourg, sa troisième femme, morte le 19.
 Janvier 1720. Il disputa la Monarchie d'Espagne au
 Roi régnant Philippe V. avec différens succès, depuis
 1703 jusqu'en 1711. Après la mort de l'Empe-
 reur Joseph, son frere, il quitta Barcelone, où il
 faisoit sa résidence, & repassa en Allemagne pour
 recueillir les Etats Héritaires de la Maison d'Au-
 triche. Il fût élu Empereur des Romains, le 12.
 Octobre de la même année 1711. à Francfort, où
 il reçut la Couronne Imperiale, le 22. Decembre
 suivant. Il fût Couronné à Presbourg en qualité de
 Roy de Hongrie, le 22. Mai 1712. & à Prague en
 celle de Roy de Bohême, le 5. Septembre 1713.
 Il avoit été marié d'abord par Procureur, à Vienne
 le 23. Avril 1708. & ensuite en personne à Barce-
 lone

lone le 1. Aoust de la même année, avec Elisabeth-Christine de Brunswic-Lunebourg, née le 28. Août 1691. fille aînée de Louis-Rodolphe Duc de Brunswic-Lunebourg-Blankenbourg, puis Duc de Wolfenbutel en 1731. mort le 1. Mars 1735. & de Christine-Louïse, née Princesse d'Oettingen. Il a eu de ce mariage,

Leopold, Jean, Joseph, Antoine, François de Paule, Ermenegilde, Rodolphe, Ignace, Baltasar, Archiduc d'Autriche, né à Vienne le 13. Avril 1716. mort le 4 Novembre suivant.

Marie Thérèse Walburge, Amelie-Christine, Archiduchesse d'Autriche, née le 13. Mai 1717. mariée à Vienne le 12. Février 1736. avec François-Etienne, alors Duc de Lorraine & de Bar, & aujourd'hui Grand Duc de Toscane, né le 8. Décembre 1708.

Marie-Anne, Eleonore, Guillelmine, Joseph, Archiduchesse d'Autriche, née le 14. Septembre 1718. vivante, & non encore mariée, & Marie-Amelie, Caroline, Louïse, Ludomille, Anne Archiduchesse d'Autriche, née le 5. Avril 1724. & morte le 19. Avril 1730.

Charles VI. qui vient de mourir, étoit le dernier mâle de la Maison d'Autriche, & le 16. Empereur de sa race. La dignité Impetiale n'étoit point sortie de cette Maison depuis l'an 1438.

Le 28. Anne *Iwanowna*, Czarine, & Grande Duchesse de Moscovie, Souveraine de toutes les Russies, dont elle prenoit le titre d'Imperatrice, mourut à Petersbourg, âgée de 47 ans, 4 mois, 21. jours, étant née le 7 Juin 1693, après avoir régné 10. ans & 9. mois. Elle avoit succédé au Czar Pierre Alexiowitcz II. du nom, son Neveu, à la mode de Bretagne, après la mort duquel elle fut reconnue & proclamée à Moscow, Imperatrice & Souve-

I vj raine

raine de toutes les Russies, le 30. Janvier 1730.
 Elle fit son entrée publique à Moscov , le 26. Fe-
 vrier suivant , & elle y fût couronnée le 9. Mai
 de la même année. Elle étoit nièce du Czar Pierre I.
 mort le 8. Février 1725. & fille puînée de Iwan ,
 ou Jean Alexiowitcz , Czar & Grand Duc de Mos-
 covie , mort le 26. Janvier 1696. à l'âge de 33. ans
 & de Proscovie Fœderowna , Solticow-Apraxin ,
 morte le 24. Octobre 1723. âgée de 60. ans. Elle
 avoit été mariée le 13. Novembre 1710. avec Fre-
 deric Guillaume, Duc de Curlande, qui mourut sans
 enfans le 21. Janvier 1711. Cette Princesse avoit pour
 sœur aînée, Catherine Iwanowna, née le 15. Juillet
 1692. & morte à Petersbourg , le 25. Juin 1733.
 Celle-ci avoit été mariée le 19. Avril 1716. avec
 Charles-Leopold Duc de Mecklenbourg-Schwerin.
 Elle en a laissé une fille unique nommée Elizabeth-
 Catherine-Christine de Mecklenbourg , née le 18.
 Decembre 1718. & mariée à Petersbourg le 14.
 Juillet 1739. avec Antoine-Ulric, Prince de Brun-
 swic-Lünebourg-Bevern , né le 28. Aoust 1714.
 second fils de Ferdinand Albert , Duc régnant de
 Brunswic-Lünebourg-Wolfenbutel. De ce mariage
 est venu Jean de Brunswic-Lünebourg , né à Pe-
 tersbourg le 23. Aoust de cette présente année 1740.
 C'est cet enfant que la Czarine , sa grande Tante
 a nommé pendant sa dernière maladie , pour son
 successeur , l'aïant fait proclamer le 19. Octobre ,
 Grand Prince de Moscovie. La Czarine a fait cette
 disposition en vertu d'une Constitution du 16. Fé-
 vrier 1722. dont l'observation a été jurée par tous
 les Sujets de la Monarchie Rusienne, & par laquelle
 il a été statué , que les Souverains de Russie pour-
 roient se choisir tel Successeur qu'ils jugeroient à
 propos.

FRANCE.



FRANCE.

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE 30. du mois dernier, la Reine entendit la Messe dans la Chapelle de la Cour ovale de Fontainebleau, & S. M. communia par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand Aumônier.

Le 31. veille de la Fête de tous les Saints, le Roy & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Madame de France, assisterent dans la Chapelle du Château aux premières Vêpres, auxquelles l'Evêque de Comminges officia.

Le premier de ce mois, jour de la Fête, le Roy & la Reine, accompagnés comme la veille, entendirent la grande Messe célébrée pontificalement par le même Evêque, & chantée par la Musique.

L'après midi, leurs Majestés assisterent au Sermon du Pere Renauld, Jacobin, & ensuite aux Vêpres, auxquelles le même Prélat Officia. Le Roy & la Reine entendirent aussi les Vêpres des Morts.

Le 12. L'ouverture du Parlement se fit avec les cérémonies accoutumées, par une Messe solennelle célébrée pontificalement dans la grande Salle du Palais, par l'Evêque de Pamiers, & à laquelle M. le Peletier, Premier Président, & les Chambres assisterent.

CONSECRATION ET DEDICACE de l'Eglise de N. D. des Victoires.

LE Dimanche 13. jour de Novembre 1740. la Consécration de l'Eglise des PP. *Augustins*, près la Place des Victoires, fût faite par M. l'Evêque

1548 MERCURE DE FRANCE

Que de Joppé, qui officia pontificalement à la Grand'-Messe & à Vêpres.

La Cérémonie commença à 7. heures du matin, elle fût suivie de la Grand'-Messe à dix heures. L'après-midi Vêpres à 3. heures, suivies de la Prédication, par *M. l'Abbé Cheret*, Curé de S. Roch, Docteur de Sorbonne, Prédicateur du Roy, ensuite Complies, le Salut, & la Benediction du Très-Saint Sacrement, par *M. l'Archevêque de Paris*.

Le Lundi 14. La Grand' Messe fût solennellement chantée à dix heures, les Vêpres à trois heures : Prédication par *M. l'Abbé Causse*, Prédicateur du Roy, Complies & le Salut. *M. l'ancien Archevêque de Besançon*, y officia pontificalement.

Le Mardi 15. Prédication par le *P. de Neuville*, Jésuite, Prédicateur ordinaire du Roy. *M. l'Evêque de Carcassone*, officia pontificalement au Salut.

Le Mercredi 16. Prédication par *M. l'Abbé Clément*, Prêtre de la Paroisse de S. Mery. *M. l'Evêque de Mâcon*, officia pontificalement au Salut.

Le Jeudi 17. Prédication par le *P. Tainturier*, Jésuite, Prédicateur ordinaire du Roy. *M. l'Evêque de Joppé*, officia au Salut pontificalement.

Le Vendredi 18. Prédication par le *P. Segaud*, Jésuite, Prédicateur ordinaire du Roy. *M. l'Evêque de Langres*, officia pontificalement au Salut.

Le Samedi 19. Prédication par le *P. de S. Genes*, Prêtre de la Doctrine Chrétienne. *M. l'Evêque de Pamiers*, officia pontificalement au Salut.

Le Dimanche 20. jour de l'Octave. *M. l'Evêque de Meis*, officia pontificalement tout le jour. La Prédication par *M. l'Abbé Meney*. Après la Bénédiction du Très-Saint Sacrement, on chanta solennellement le *Te Deum*.

Cette cérémonie toute Sainte dans son Institution, a été des plus Augustes, & a attiré un concours extraordinaire.

M. l'Archevêque avoit accordé quarante jours d'Indulgence, à toutes les personnes qui, pendant l'Octave de cette solennité, après s'être confessées & avoir communie, auroient visité l'Eglise de N. D. des Victoires, & prié pour l'exaltation de la Foy, l'extirpation des Hérésies, pour le Roy, la Reine, Monseigneur le Dauphin, & toute la Famille Royale.

La Reine arriva à Versailles, de Fontainebleau, le 14. Monseigneur le Dauphin y étoit revenu le 12.

Le 15. Le Roi arriva de Fontainebleau à Choisy, vers les quatre heures du soir. S. M. profita du reste de la journée pour se promener dans les Jardins, & les deux jours suivans, le Roy visita les nouveaux Appartemens & tout ce qu'il avoit ordonné de faire au Château, dont S. M. parût très-satisfaite. Elle partit le 18. après souper pour se rendre à Versailles.

Il a paru ici, vers le 15. de ce mois, une feuille volante in 4^o, de 3. pages & demi, contenant les motifs qui ont occasionné le départ des Escadres de Brest & de Toulon.

Le 22. M. de Camas, Envoyé Extraordinaire du Roy de Prusse, eut son Audience publique de Congé du Roy, de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, & de Mesdames de France, il fut conduit à ces Audiences, par le Chevalier de Saintor, Introduceur des Ambassadeurs, qui étoit allé le prendre dans les carrosses de leurs Majestés, & après avoir été traité par les Officiers du Roy, il fut reconduit à Paris dans les mêmes carrosses, avec les cérémonies accoutumées.

Le premier Novembre, Fête de la Toussaint.

Il y eut Concert spirituel au Château des Tuilleries; on y executa une Sonate en *quatuor* de M. Boismortier, qui fut suivie du Motet *Exultate justi*, de M. de la Lande, & d'un Concerto de M. le Clair, joué par le sieur Dupont; le Concert fut terminé par le beau Motet *Diligam te*, de la composition de feu M. Gilles, qui est un excellent morceau de Musique.

Le 2. La Cour étant à Fontainebleau, la Reine entendit en Concert l'Opera de *Proserpine*, qu'on continua le 7. & le 9. les principaux Rôles furent chantés par les Dlls Deschamps, Huguenot, Mathieu, Abec & Romainville, & par les Sieurs le Cler, Godoneche, Tavernier, d'Angerville, Du-hourg, le Begue, Poirier, Benoît & Richer, de la Musique du Roy. La Dlle Huguenot chanta à la fin du premier, du troisième & cinquième Acte, trois différentes Cantatilles, de la composition de M. de Blamont, sur-Intendant de la Musique du Roy.

Le 11. l'Académie Royale de Musique, donna le premier Bal public, qu'on donne tous les ans à pareil jour sur le Théâtre de l'Opera, & qu'on continue pendant differens jours jusqu'à l'*Advent*. On les reprend ordinairement à la Fête des Rois, jusqu'au Carême.

Le 3. Novembre, les Comédiens François, représenterent à Fontainebleau, la Tragédie d'*Electre* & les trois *Freres Rivaux*.

Le 8. Le *Mariage fait & rompu*, & le *Grondeur*.

Le 10. *Zaire*, dans laquelle le sieur Rousselet nouvel Acteur, joua le Rôle de *Lusignan*, & la petite Comédie du *Florentin*.

Le 22. Les mêmes Comédiens représenterent à
Versailles

NOVEMBRE. 1746. 2545

Versailles le *Philosophe Marié & Crispin*, *Rival de son Maître*.

Le 24. Le *Comte d'Essex*, & la *Famille Extravagante*.

Le 5. Novembre, les Comédiens Italiens jouèrent aussi à la Cour, la Comédie de la **** dans laquelle le sieur Rochart, nouvel Acteur, joua le Rôle de *Marton*, déguisé en femme; cette Pièce fût suivie d'un très joli divertissement, intitulé les *Chinois*, dans lequel le même Acteur dansa; il fut suivi de la petite Pièce du *Retour de Tendresse*.

Le 23. les mêmes Comédiens représenterent à Versailles, les *Amours Anonimes*. & la *Joie imprévue*.



MORTS & MARIAGE.

Antoine *Viguiér*, Doyen des Perruquiers; mourut à Toulouse le 3. Octobre; âgé de cent cinq ans accomplis, ayant eû de deux femmes trente-sept enfans, dont un qui vit, âgé de quatre-vingt ans, est marié à Blaye. Ce fait est prouvé par pièces justificatives, & attesté par un fils d'Antoine Viguiér, qui est Organiste de la Cathédrale de Lavaur.

Le 6. Jean *Thomas*, Conseiller honoraire au Châtelet de Paris, où il avoit été reçu en 1676. mourut âgé d'environ 86. ans. Il étoit veuf de Marie-Anne Gigault, de laquelle il avoit eu feuë Marie-Magdeleine Thomas, qui avoit été mariée au mois de Juillet 1698. avec Charles-Joseph de Fortia, alors Conseiller au Parlement de Paris, aujourd'hui

1558 MERCURE DE FRANCE.

jourd'hui Conseiller d'Etat ordinaire, & Chef du Conseil du Prince de Condé. Elle mourut en 1719, ayant laissé 6. enfans.

Le 12. Frere Eustache *le Veneur*, Chevalier Provisé de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, Commandeur de la Commanderie de Haute-Havene, près d'Arras, ci devant Capitaine de Cavalerie dans le Régiment des Cravates, mourut au Château de Bailly, en Rivière, dans le Pays de Caux, dans la 64. année de son âge, étant né le 22. Decembre 1676. Il étoit deuxième fils de feu Charles le Veneur de Tillieres, Seigneur de Cessville, près le Pont-de-l'Arche, & de Crestot, & d'Elisabeth des Mazis. La Généalogie de *le Veneur* est rapportée dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, tom. 8. p. 216.

Le 24, Dame Marie Claire Genevieve de Bretagne d'Avaugour, veuve en secondes noces depuis le 7. Mai 1730 de Charles Roger, Prince de Courtenay, qu'elle avoit épousé le 17. Novembre 1704. mourut à Paris, âgée de 64. ans, & sans enfans. Elle étoit fille de Claude de Bretagne, Baron d'Avaugour, premier Baron de Bretagne, Comte de Vertus & de Goello Seigneur de Clifson, mort le 7. Mars 1699 & d'Anne-Judith le Lièvre, morte le 22. Decembre 1695. Elle avoit été mariée en premieres noces le 15. Aoust 1694, avec Gonçale-Joseph-Carvalho Patalin, Intendant des Bâtimens & Maisons Royales du Royaume de Portugal, Seigneur de la Ville de Azambugeira, Commandeur de la Commanderie de S. Pierre Aguiar dans l'Ordre de Chriff. La défunte avoit été élevée dans l'Abbaye de Malnouë, sous les yeux de Marie-Claire de Bretagne, sa tante, qui en étoit Abbessé. Son cœur y a été porté, & présenté par Auguste-Joseph de Montulé, Prêtre, Docteur en Théologie

gic de la Faculté de Paris, Abbé Commandataire de l'Abbaye de Liques, Diocèse de Boulogne, qui dans cette occasion a fait le discours suivant à la Dame Rossignol, actuellement Abbessse de ce Monastere, qui reçut le cœur à la tête de sa Communauté.

DISCOURS de M. l'Abbé de Montullé, en présentant le Cœur de M^{de} la Princesse de Courtenay, à M^{de} Rossignol, Abbessse de Malnouë, à la tête de sa Communauté.

Nous vous présentons le Cœur de Très-Haute, Très-Puissante & Très-Illustre, Marie-Claire de Bragne, veuve de T. H. & T. P. Prince de Courtenay. Ce Cœur formé à la pieté dans cette Sainte Maison, sous les yeux d'une sainte & illustre Abbessse, sa Tante vous appartenoit de droit, Mesdames, comme un dépôt que vous n'aviez confié au monde que pour l'édifier. Cœur tendre & compatissant pour les autres, & dur en même tems pour lui seul; Cœur bienfaisant, brûlant toujours de l'amour de son Divin Eoux; Cœur fidèle, généreux, digne du sang dont il sortoit, & de celui auquel il s'étoit allié; Cœur toujours occupé à remplir ses devoirs, toujours égal; eile en donna des marques dans sa dernière maladie; malgré les douleurs les plus vives, son Cœur fut toujours en paix; elle regardoit les souffrances comme une semence de l'immortalité, & ce Cœur qui n'aspiroit qu'après elle, bénissoit sans cesse la main paternelle de celui qui le vouloit rendre digne de lui être réuni. Si un Cœur aussi Chrétien peut mourir, celui-ci cessa de vivre; recevez-le, Mesdames, comme

un

2332 MERCURE DE FRANCE

un gage assuré de l'amitié constante qu'elle eût toujours pour cette Maison , où elle a commencé à puiser les semences du salut , & accordez lui le suffrage de vos prières.

Le 8. Novembre ; Jacques *Touchet* Lord , Baron d'Audley , en Angleterre , Comte de Castlehaven en Irlande , Pair de la Grande Bretagne , de la Religion Catholique , mourut à Paris , âgé d'environ 65. ans.

Le même jour , De Marie-Marguerite de *Vanolles* , veuve depuis le 11. Decembre 1714 de Jacques de Vanolles , Conseiller - Secrétaire du Roy , Grand-Audiencier de France , & Trésorier Général de la Marine , mourut à Paris , âgé d'environ 72. ans , laissant 2. fils , l'aîné , Maître des Requestes de l'Hôtel du Roy , & Intendant en Franche Comté ; & le cadet , Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Rheims.

Le même jour , Antoine *Lancelot* , ancien Conseiller-Secrétaire du Roy , Maison Couronne de France & de ses Finances , Censeur Roial , Associé de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres , & Inspecteur du College Roial , mourut dans ce College à l'âge de 65. ans. Il s'étoit fait connoître par ses talens dans l'Art Diplomatique , dans lequel il étoit fort versé. Il laisse une Bibliothèque nombreuse & choisie concernant l'Histoire de France , laquelle il avoit formée avec beaucoup de soins & à grands frais.

Le 16. Novembre , le Comte de la *Guiche* , Mestre de Camp , Lieutenant du Regiment de Condé , Cavalerie , épousa Mlle Henriette de Bourbon de *Vernueil* , fille légitimée du feu Duc de Bourbon Condé ; la célébration en a été faite à l'Hôtel de Madame la Duchesse Douairière.

NOVEMBRE. 1746. 2553
PRIERE A L'AMOUR.

O D E.

*A Mad. la Comtesse de la Guiche, pour
le jour de son Mariage.*

Forme les traits d'une Mortelle,
A la clarté de ton flambeau,
Deviens toi-même le modèle,
Tu n'en peux choisir un plus beau.



En elle assemble avec constance,
Même dès sa jeune saison,
Et l'Enjouement & la Prudence,
Les Graces avec la Raison.



Quels dons la rendroient plus charmante ?
Tu les as tous en ton pouvoir ;
A l'écouter fais qu'on ressente
Autant de plaisir qu'à la voir.



Si dans son Temple un jour conduite,
L'Hymen l'enchaîne sous sa Loi,
Que l'Amitié soit à sa suite ;
Elle est plus constante que toi.



Que

2554 MERCURE DE FRANCE

Que son bonheur soit ton étude ;
En captivant sa liberté,
Fais-lui trouver dans l'habitude
Les plaisirs de la nouveauté.



Qu'en elle un charme inexplicable
Puisse sans art si bien briller ,
Que tout ce qui veut être aimable
S'empresse de lui ressembler.



Mais j'abandonne un vain mystère ,
Eh pourquoi garder le secret ?
On voit assés que ma prière ,
Jeune *Flora* , est votre portrait.



Que l'esprit est peu nécessaire !
Quand le talent est d'imiter !
Il ne faut pas grand art pour faire
Un portrait qu'on ne peut flater,

A P P R O B A T I O N.

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier,
le *Mercur de France* du mois de Novembre, &
j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A
Paris, le premier Decembre 1740.

H A R D I O N.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. Epitre au Comte de Montmorency, &c.	2343
Les Syrennes, &c.	2359
La Solitude, <i>Contatille</i> ,	2368
Mémoire sur le Comté de Ponthieu, &c.	2370
<i>Madrigal</i> ,	2389
Lettre sur la variation du Goût,	2390
Ode à M. le Chevalier de **	2394
Remarques sur l'Ethymologie de Vincennes,	2401
Le Varin de Tombac, <i>Fable</i> ,	2409
Lettre sur la Chronique rimée de P. Grognet,	2411
Reflexions d'un Physicien sur la petite Vérole,	2420
Ode sur la Grandeur de Dieu, &c.	2442
Observations Critiques sur l'Histoire de la Vie & des Ouvrages de Timanthe, &c.	2444
Ode sur les Tableaux indécens,	2463
VIII. Lettre sur la Typographie, &c.	2473
Le jeune Homme & le Fleuve, <i>Fable</i> ,	2480
Enigme, Logogryphes &c.	2483
NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX-ARTS; &c. Journal Italien de M. Maffei, &c.	2489
Prix de l'Académie de Marseille, de 1741.	2508
Estampes	

Estampes nouvelles ,	2519
Chanson notée , &c.	2518
Spectacles. L'Heureux Echange , &c.	2519
Vers à Mlle Gaussin , &c	2523
Nouvelles Etrangères , Turquie ,	2527
Russie ,	2529
Allemagne ,	2533
Saxe ,	2535
Italie & Modene ;	2536
Isle de Corse & Espagne ,	2538
Grande-Bretagne ,	2540
Morts des Pays Etrangers ,	<i>ibid.</i>
France , Nouvelles de la Cour, de Paris , &c.	2545
Consécration & Dédicace de le l'Eglise de N. D. des Victoires ,	<i>ibid.</i>
Morts et Mariage ,	2549
Prière à l'Amour , Ode à Mad. la Comtesse de la Guiche ,	2553

Errata d'Octobre.

P Age 2319. ligne première , le Mariage , lisez ,
le Consentement.

P. 2320. l. 7. le 8. ôtez ces deux mots.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 2471. ligne 14. avide , lisez , timide.
Ibid. l. 16. timide , l. avide.

P. 2499. l. 26. de , l. des.

P. 2500. l. 10. de , ôtez ce mot.

La Chanson notée doit regarder la page 2518

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

DECEMBRE. 1740.

PREMIER VOLUME.



A PARIS,

Chés } GUILLAUME CAVELIER,
 ruë S. Jacques.
 La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
 à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XL.

Avec Approbation & Privilège du Roy.



A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

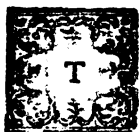
DECEMBRE. 1740.

PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

PRIERE

Du Prophete Habacuc, pour les Péchés.

I.



A voix, grand Dieu, vient de descendre;

Je suis saisi, qu'ai-je entendu ?

A la mort l'homme s'est vendu ;

Tu veux la forcer de se rendre !...

Hâte toi de rompre nos fers :

Opere & montre à l'Univers

I. Vol.

A ij Ce

Ce Midi (a) qui de ta colere
 Termine les justes effets ,
 Pour ouvrir à notre misere
 Un tems de grace & de bienfaits,

I I.

Il viendra , le Saint que j'adore ,
 Dans la plénitude des jours
 Je le vois commencer son cours
 Entre le Couchant & l'Aurore.
 Des Cieux l'immense profondeur ,
 Pleine de sa vive splendeur ,
 Est un abîme de lumiere ;
 Et la Terre sur mille Autels
 Lui présente dans sa carrière
 Les Sacrifices des Mortels.

I I I.

Tel que l'Astre , qui des ténèbres
 Fait évanouïr les horreurs ,
 Son état va de nos erreurs
 Dissiper les ombres funebres.
 Il tient en main des traits perçans . . .
 Hommes , qui vous croyez puissans ,

(a) Ce Midi ; on se sert de ce mot pour exprimer ce milieu des années que l'Apôtre S. Paul appelle Plénitude du tems. D'ailleurs, on est autorisé par le Style même du Prophete , qui dit tout de suite que Dieu viendra du Midi.

Vous

Vous ne le voyez que fragile ;
Pâle , mourant , percé de cloux ;
- Mais Dieu caché sous notre Argile ,
Se fera connoître à ses coups.

IV.

Devant sa face glorieuse
La mort sans Armes , s'enfuira ,
Par sa mort même il détruira
Le Trône de cette envieuse.
Chassé par le même Vainqueur
L'Ange rebelle & séducteur ,
Qui du Monde usurpa l'Empire ,
Ira du légitime Roi ,
Par qui la Nature respire ,
Dans les Enfers subir la Loi.

V.

J'ai (b) déjà vu ce Dieu terrible
De l'œil mesurer l'Univers ;
Regarder les Peuples divers ,
C'en est assés pour l'Invincible . . .
Tout se fond . . . les Monts orgueilleux
Sur leurs fondemens ruineux ,

(b) Le Prophete rapelle ici les Miracles anciennement operés en faveur du Peuple d'Israël , comme ayant été , selon l'expression de S. Paul , autant de figures qui annonçoient des Miracles d'un ordre encore plus relevé en faveur de l'Israël nouveau , &c.

A iij S'ébran-

2558 MERCURE DE FRANCE

S'ébranlent . . . tombent en poussière ;
Et du plus fastueux Mortel
La tête si haute , si fiere ,
S'abaisse aux pieds de l'Eternel.

VI.

Dans le Camp du Madianite
Regnent l'épouvante & l'horreur ;
Ce Peuple impie , & sans pudeur ,
Venge en mourant l'Israélite . . .
Mais sur le fluide 'Elément
Que vois je ? Quel renversement !
Le Jourdain est-il donc coupable ?
Le crime a-t'il soûillé les Eaux ?
Et sur la Mer , Dieu redoutable ,
Va-t'il attirer tes flaux ?

VII.

Toi qui fais ton Char d'un (c) nuage ,
De qui les vents sont les Coursiers ,
Et qui , pour sauver tes Guerriers ,
Presses , fais avancer l'Orage :
Dieu Saint , tu promis autrefois
De prendre l'Arc & le Carquois
Pour ce Peuple qui te révere ;
Tes Miracles sont tes garans ,

(c) *Qui ponis nubem ascensum tuum : qui ambulat
super pennas ventorum. Psalm. 103. 3.*

Et

Et je vois tout ce qu'il espere,
Quand tu divises les Torrens.

VIII.

L'Onde surprise , mugissante ,
S'élève & s'écoule à ta voix ;
L'abîme applaudit à tes Loix ;
Le fond des Rivieres te chante.
Le Soleil arrête la nuit ;
Le Tonnerre éclaire & conduit
Les Enfans de ton alliance ;
La Terre tremble sous tes pas ,
Et les Nations en silence
N'attendent plus que le trépas.

IX.

C'est toi , Grand Dieu , qui de nos Peres
Brisas les funestes liens.
Sous le joug des Egyptiens
Ils versaient des larmes ameres
L'Homme choisi par ta bonté ,
Pour les remettre en liberté ,
Vient , frappe l'Impie & son Trône ;
Le Tyran voit dans son Palais
Avec l'espoir de sa Couronne
Son nom s'éteindre pour jamais.

X.

Comme un tourbillon formidable ,
Sor Armée avance sur nous ;

A iij

Notre

2560 MERCURE DE FRANCE

Notre mort flate son courroux ,
 Le coup paroît inévitable.
 Le cruel rit de nos malheurs ,
 Comme l'usurier rit des pleurs
 Du Pauvre caché qu'il oprime ;
 Mais tu vois la sécurité
 D'un Prince endormi dans son crime ,
 Et maudis sa témérité.

X I.

L'Ennemi . . . la Mer . . . ô Moïse !
 Où fuirons-nous ? dit Israël . . .
 Le Ministre de l'Immortel
 Etend le bras . . . l'Onde est soumise,
 Devant ton Char , Dieu Protecteur ,
 La Mer s'enfuit avec frayeur ;
 Ses flots nous ouvrent un passage.
 Ton doigt , par ce chemin nouveau
 Nous conduit à l'autre Rivage ,
 Et nos Ennemis au Tombeau.

X I I.

Après ces Miracles de grace ;
 Quelle voix trouble tous mes sens ?
 Le sang (d) dans mes veines se glace.
 La crainte interrompt mes accens :

(d) *Habacuc prévoit & prédit les maux que l'infidélité d'Israël attirera sur ce Peuple ; & dans l'énumération abrégée de ces misères , on reconnoît aisément le tableau plus développé que Moïse en avoit tracé.*

Ab 1

Ah ! s'il se peut , pour mon repos ,
Que le mal passe dans mes os ;
Qu'il m'enflamme , qu'il me consume ,
Avant que le courroux des Cieux
Lance la foudre qui s'allume ;
Mort, viens m'unir à mes Ayeux.

XIII.

Leur ame fidelle & constante
Est heureuse au sein de la Paix ;
L'unique fin de leurs souhaits
Est le doux fruit de leur attente ,
Mais pour leurs perfides Neveux ,
Figuier maudit , infructueux ,
Vigne ingrate , Olivier stérile ,
Champs arides , mort de Troupeaux ,
Trompeur espoir , peine inutile ;
Le Ciel a juré tous ces maux.

XIV.

Le Nom (e) d'un Dieu Sauveur m'anime ;

(e) *Heureux état de ceux qui mettent toute leur confiance dans le vrai Dieu & dans son Envoyé J.C. La Synagogue incrédule a porté la peine qui lui avoit été prédite. L'Eglise ne cesse de chanter les loüanges du Rédempteur qui lui a donné la Foi & la Paix.*

La conclusion de ce Cantique est la même que celle du grand Cantique de Moïse. *Ego autem Domino gaudebo & exultabo in Deo Jesu meo*, dit Habacuc.

Laudate gentes . . . quia propitius erit terra populi sui , avoit dit Moïse.

Sa force soutient mon espoir ;
 Mon allégresse à son pouvoir
 Rend un hommage légitime ;
 Plus vîte que le Cerf qui fuit ,
 A l'ennemi qui me poursuit
 Je sçaurai dérober ma vie ;
 J'irai , conduit par le Vainqueur ,
 Sur les hauteurs de ma Patrie
 Chanter sa gloire & mon bonheur.



*REFLEXIONS de M. de Villemont ,
 sur la Guerre perpétuelle qui regne entre
 les Auteurs modernes.*

IL n'y a point d'homme , quelque habile
 qu'il soit en un genre d'écrire , qui ose
 s'assurer d'échapper à la critique. La paix se
 fait de tems en tems entre les Nations , on
 ne l'a point encore vûë , du moins générale,
 entre les Auteurs de nos jours. Les Esprits
 excellens ou sublimes , dont les Ouvrages
 passent pour être autant de chefs-d'œuvres ,
 regardent en pitié les conceptions d'autrui.
 Ils croient être les seuls capables de penser
 & d'écrire ; leur délicatesse ou leur vanité ,
 les empêche de rien aprouver. D'autres qui
 sont inférieurs à ces Maîtres de l'Art , ont
 contre

contre eux une jalousie inutile. Ils font ce qu'ils peuvent pour trouver des défauts dans leurs Ouvrages , ils perdent leur tems ; ce qui de soi est bon , subsiste toujours , & tout ce qu'on a écrit contre *Corneille* , *Racine* ; *la Fontaine* , *Despreaux* , *Fontenelle* , *Perrault* , *la Bruyere* , *Voltaire* , *Capiftron* , *la Moite* , *Rouffseau* , *Pirron* , & tant d'autres , n'empêchera jamais que chacun d'eux en leur genre , ne passe pour des Modeles difficiles à égaler. Il est vrai , comme je l'ai dit , que quelques-uns d'entre ces habiles , par un excès de délicatesse , ou peut-être par un peu de malignité , tâchent de répandre sur les Ouvrages d'autrui un ridicule , que les gens sans passion n'y remarquent pas.

Que n'a point dit , par exemple , l'Horace moderne , ou l'Auteur des Satyres contre les Ouvrages de Boursault ? Il n'est pas le seul , à la vérité , qui ait entrepris de ridiculiser les Ouvrages de cet Auteur , même sa Personne. Moliere dans son Impromptu de Versailles , en parle avec le dernier mépris , & si l'on en croit les Commentateurs des Caracteres de ce siècle , c'est lui , sous le nom de *Capis* , que M. de la Bruyere traite en quelque façon d'Ecolier ; cela est bien-tôt dit. Cependant ni lui ni les autres , ne nous marquent point en quoi consistent son ignorance & ses défauts , & c'est ce qui fait , qu'au jugement de beau-

A vj coup

coup de personnes d'un goût assés délicat, Boursault ne passe point pour un Auteur ennuyeux, ni méprisable. On voit encore aujourd'hui avec plaisir la représentation de plusieurs de ses Pièces de Théâtre, & l'on ne croit point deshonorer son esprit en trouvant dans ses Lettres du feu, du bon sens & de l'agrément. Il est même en quelque sorte étonnant qu'un homme, de son propre aveu, sans étude, d'une condition peu relevée & peut-être par cette raison, sans beaucoup d'usage du Monde, ou du moins d'éducation, ait sçu, par la seule lecture & les lumières du sens commun, acquérir ou se former l'art d'écrire aussi juste & avec autant de naturel & de délicatesse qu'il l'a fait. Quelle ironie le même Auteur des Satyres n'a-t'il pas employée contre le célèbre Quinault ! si on veut l'en croire, on jugera que Quinault étoit un génie fort médiocre. Il sçavoit rimer, disoit-il, mais la raison & les agrémens étoient bannis de ses Ecrits, cependant il passe aujourd'hui pour un Modèle, & malgré ce fameux Satyrique, le Public convient que dans la Poésie Lyrique ou Chantante, personne de nos jours ne l'a égalé. Il est vrai que dans une Préface il semble se repentir d'en avoir trop dit contre ce dernier. Il tâche aussi d'en apaiser plusieurs autres, principalement *Scudery* & *Chapelain*, aussi-bien que ce fameux Partisan

Partisan des Modernes, contre lequel, avant leur réconciliation, il s'étoit si fort déchaîné, malgré l'éloquence & l'érudition qui se font sentir en ses Ouvrages. Après de longs & de piquans combats de plume, une simple Epigramme fut le sceau de la paix qui se fit entre ces deux illustres & superbes Rivaux. La voici.

Tout le trouble poétique
A Paris s'en va cesser ;
Perrault l'Antipindarique,
Et Despreaux l'Homerique ;
Consentent de s'embrasser.
Quelque aigreur qui les anime,
Quand, malgré l'emportement,
Comme eux, l'un l'autre, on s'estime,
La paix se fait aisément ;
Mon embarras est comment
On pourra finir la Guerre
De Pradon & du Parterre.

Tout cela me persuade que la Philosophie a raison de dire que, qui prouve trop, ne prouve rien, & qu'il y a plusieurs traits de Satyre qu'on doit plutôt regarder comme un jeu d'esprit, que comme une décision sans apel.

Chacun a son talent particulier ; heureux
qui

qui sçait le connoître & s'en servir ! M. Despreaux a excellé dans la Satyre , & par la beauté de son génie , & par une heureuse & adroite imitation des Anciens. C'étoit son talent , & s'il eût voulu faire des Opera , ou donner dans le comique , ou dans le tragique , peut-être n'eût-il pas mieux réussi que quelques uns de ceux qu'il a critiqué. On sçait qu'il a eû d'habiles & puissans Adversaires , qui ne l'ont pas épargné , & tout autre en leur place en auroit fait autant , dès qu'il ne les avoit lui même ménagés en aucune façon. Mais ayant plutôt réussi à faire briller leur esprit qu'à détruire sa réputation & la bonté de ses Ouvrages , leur chagrin , qui sembloit être éteint , ou du moins assoupi , se réveilla à l'occasion de sa Satyre contre les Femmes , & de son Ode au Roy , sur la Prise de Namur. Ils crurent que ce grand Poëte dans ces deux dernieres Pièces , étoit fort inférieur à lui-même ; ce qui donna lieu à cette Epigramme d'un bel Esprit.

Grand Despreaux , vous radotez ;
 Vos nouveaux Vers que vous vantez ,
 Sont sifflés au Parnasse , & l'on n'en fait que rire.
 On va bien-tôt oublier votre nom.
 Si vous ne sçavez plus ni louer , ni médire ;
 A quoi diantre serez-vous bon ?

Les

Les Maîtres de l'Art, nos Apollons, ou soi-disant tels, ont effectivement prétendu que les dernières productions de M. Despreaux ne sont point de la force de ses premières Poësies, & qu'en lui la vieillesse, semblable à celle d'Homere, qu'on dit s'endormir quelquefois dans son Odissee, avoit éteint ce grand, ce pathétique, ce sublime, cet enthousiasme, ce feu d'imagination, qui sont l'ame de la belle Poësie, & qu'il sçavoit si bien faire valoir autrefois. Quoiqu'il en soit, il faudroit être tout-à-fait dépourvû de sens commun pour ne pas remarquer de grandes beautés jusque dans ses moindres Ouvrages. Ils en sont tous remplis, mais, pour quelques Auteurs qui ont eû la noble & louable hardiesse de lutter contre lui, sa Critique étoit si redoutée par d'autres, que la peur de se l'attirer, a porté quelques-uns de nos meilleures Plumes à prodiguer en sa faveur des Eloges souvent si outrés, qu'ils s'en sont rendus méprisables, au jugement de beaucoup de gens éclairés. Je ne doute point que M. Despreaux lui-même n'en ait parfaitement senti le ridicule, & ce qui le prouve, c'est qu'il n'en a pas épargné davantage quelques-uns des Membres d'un certain Corps, qui s'étoient dévoués, pour ainsi dire, à la fureur de lui donner de ces sortes de louanges déplacées. Tel nous a
donné

donné des préceptes excellens pour nous garantir de pecher contre les regles du beau style , qui , par un effet de cet usage servile , & plus encore par la témérité de son entreprise sur une matiere au dessus de ses forces , n'a pû se garantir de pécher lui-même contre les regles du jugement ; en quoi aussi a-t'il été justement repris , puisqu'il est beaucoup plus pardonnable de manquer par la construction de quelque phrase , ou par l'impropriété de quelques termes aux loix de l'usage , que de pécher , de quelque maniere que ce puisse être , contre les regles de la raison. Heureux donc encore une fois qui connoît son talent & qui s'applique à le faire valoir ! C'est , sans contredit , le plus sûr moyen de réussir dans les Arts comme dans les Sciences.

En vain en croyons-nous une sotte fierté ,
 Le plus vaste génie est toujours limité ;
 Tous n'ont pas obtenu tous les dons en partage ;
 Mais chacun a le sien ; qui le connoît est sage.

On en sçait d'autres qui ne peuvent goûter les Traductions , parce qu'ils entendent le Latin , le Grec & peut-être l'Hébreu ; ils veulent qu'on aille jusque dans la source s'instruire de ce qu'ont dit les Anciens. Un Auteur, fût-il aussi habile qu'un d'Ablancourt, ou qu'un Dacier , ou tout autre , qui les ha-
 bille

Bille à la Françoisse , est , selon eux , un Esprit subalterne ; il est incapable de penser , il n'apprend , il ne dit rien de nouveau , & quelque utiles & sçavantes que soient les Réflexions ou les Notes dont il accompagne sa Traduction , ce n'est au plus , à les entendre , qu'un Sçavantasse , un Pédant , un Compilateur , en un mot , un Plagiaire ; le Public équitable n'en juge pas de même , & il lui sçait un fort bon gré au contraire des peines qu'il a prises de transmettre en notre Langue & dans toute leur force les graces Attiques ou celles de la Latinité. C'est à ces secours que les personnes sans étude ou qui n'ont qu'une médiocre teinture des Sciences avec le sens commun en partage , doivent les connoissances qui ont servi à éclairer leur entendement & à former leur esprit à la politesse & à la vertu. Moliere a eû raison de jouer en plein Théâtre , sous le nom de *Vadius* , le ridicule & l'extravagance des Docteurs présomptueux.

Il y a quantité d'Auteurs que je me dispense de nommer , dont les Ouvrages sont fort critiqués. Il m'en est tombé plusieurs de cette espece entre les mains ; je les ai lûs & n'y ai point remarqué ce ridicule ni ce mauvais sens qu'on leur attribuoit. C'est un effet , me dirait-on , de votre peu de discernement & de votre mauvais goût ; point du tout : je n'ai pas eû

la

la présomption de m'en rapporter à mes foibles lumieres , cette garantie n'auroit pas eû assés de poids ; j'ai pris la précaution de consulter des hommes désintéressés , équitables , sçavans & reconnus pour tels , qui m'ont fortifié dans mon sentiment ; & j'ai de plus remarqué que la lecture de la plûpart de ces mêmes Ouvrages si décriés par la Satyre , ne laissoit pas de plaire à d'autres personnes d'un goût assés délicat ; mauvaise conséquence encore une fois , me dira-t-on , il est plus de sots ou d'ignorans que d'habiles gens. Vous avez donc oublié ce que je viens de dire , ou vous n'y avez pas fait d'attention ; je parle de gens d'esprit & de bon goût , non prévenus , & capables de juger de ces sortes de matieres.

Montagne a raison quand il dit que dans les Sciences humaines il n'y a point de principes si probables, ou, en aparence, si certains, qu'on ne puisse détruire , ou du moins affoiblir beaucoup par des raisonnemens ou des argumens contraires. L'oposition qui se remarque dans les différentes opinions des Philosophes anciens d'avec celles des modernes, ainsi que dans cet Art fameux de la Médecine , vraie matiere de controverse, le démontre assés clairement. *Aristote* , par exemple , exclut le vuide de la Nature. *Descartes* le suit en cela. Au contraire , *Gassendy* , *Pascal* & d'autres Philosophes , prétendent que le vuide

vuide est possible , même nécessaire , & ils
 le prouvent par des raisonnemens solides , &
 de plus par des Expériences qui semblent
 emporter conviction. Les Docteurs en Mé-
 decine ont aussi chacun leur Systême ; l'un
 est pour le purgatif , l'autre pour la saignée ,
 sans pouvoir au juste déterminer laquelle de
 ces deux Opérations est la plus convenable
 pour la conservation ou pour le rétablisse-
 ment de la santé du Genre humain , & il ar-
 rive assés souvent qu'elles se suplantent tour
 à tour , selon la fantaisie ou la mode. Il en
 est à peu près de même des Ouvrages d'es-
 prit ; il n'y en a point de si parfait auquel on
 ne se croye bien fondé à trouver à redire ; je
 dis plus , qu'on ne s'efforce même de ren-
 dre ridicule , par des Parodies extrava-
 gantes , comme sont celles qu'on a fai-
 tes sur quelques-unes des Pièces de M.
 Racine , & que les Comédiens Italiens ont
 eû la hardiesse de représenter sur leur Théa-
 tre publiquement. C'est dans ces sortes d'oc-
 casions qu'on peut bien dire , après M. de la
 Bruyere , que les meilleures choses ne ser-
 vent souvent à certains esprits qu'à leur faire
 rencontrer une sottise. Ce fameux Censeur
 du Genre humain n'a pû se garantir lui-mê-
 me de la censure ; on le remarquera ailleurs.
 Cela me fait souvenir de ce que me dit un
 jour un Homme de-Lettres & d'un bon ju-
 gement

gement. Il rencontra un de ces prétendus beaux esprits, qui lui aprit d'un air présomptueux & content, qu'il alloit critiquer tout Horace. Cet Ouvrage sera curieux, lui répartit-il, de sens froid. Je m'étonne seulement que tant d'habiles gens avant vous n'aient osé l'entreprendre. Il y a plusieurs manieres de s'immortaliser. On n'oubliera jamais qu'un fou fameux brûla dans cette intention un des plus beaux Temples du Monde.

Le dégoût, la malignité ou la plaisanterie d'un Censeur, n'operent pas toujours ce qu'il souhaite. Un Ouvrage est critiqué ou tourné en ridicule; donc il ne vaut rien. Cette conséquence, comme nous l'avons fait voir à l'occasion de Racine, est tout-à-fait déraisonnable; il faudroit, pour la rendre juste, qu'elle fût décidée par un consentement général, ce qui est presque impossible, si Dieu ne s'en mêle, sur tout à l'égard de certains Ouvrages qui ont leurs Partisans, puisqu'il n'y a personne qui n'ait prétendu, avec justice, que son jugement soit libre & indépendant de la prévention ou de l'opinion d'autrui; ou du moins il faudroit qu'un nombre égal d'esprits éclairés & partagés de sentimens sur un même Ouvrage, se réunissent de bonne foi pour convenir & prouver unanimement qu'il est mauvais; raisonnement qui

ne vaut pas mieux que le premier. Ce qu'on peut dire, ce me semble, de plus raisonnable sur la matiere dont il s'agit, est qu'il y a des Auteurs, tels que sont ceux que j'ai d'abord nommé, sur qui la critique ne peut s'exercer qu'à sa confusion. C'est le Serpent qui mord la Lime. On ne prétend pas conclure de-là que leurs Ouvrages soient exemts de toutes sortes de défauts. Qui oseroit se flater d'atteindre à la souveraine perfection? Mais les fautes dans ces fameux Auteurs, ou ce qui paroît de moins réfléchi ou de moins fortement rendu en certains endroits de leurs Ouvrages, doit être regardé comme des ombres un peu trop fortes, ou quelques légères négligences dans d'excellens Tableaux, qui, malgré cette obscurité, ou quelques traits moins achevés, n'empêchent pas qu'on ne remarque la noblesse, l'éclat, la magnificence & le beau choix des principales Pièces qui en font l'ordonnance & dont ils sont composés, & il ne seroit pas donné à leurs Censeurs, diroit à ce propos un la Bruyere, d'arriver à de telles fautes par leurs chefs-d'œuvres; mas ces esprits sublimes, qui devroient être au-dessus de la jalousie, méprisent quelquefois avec trop de hauteur, ou peut-être, comme nous l'avons dit, par un peu de malignité, tout ce qui est moins parfait que leurs Ouvrages.

Tous

Tous les hommes bien conformés ont les mêmes organes. Ils ont une ame qui vient d'un même principe & qui est esprit. Ils ne s'en servent pourtant pas tous de la même maniere, & l'on a peine à comprendre pourquoi il y a si peu de raport entre les humeurs, comme entre les esprits d'un même composé, & que l'on ne me dise pas que cela dépend de l'éducation & des préceptes, quoique l'un & l'autre soit nécessaires; pour éclairer notre entendement & pour nous apprendre à bien vivre; nous voyons tous les jours que de deux personnes formées du même sang, également cultivées, instruites avec les mêmes soins & par les mêmes Maîtres, soit dans les Arts, soit dans les Sciences, il s'en trouve ordinairement & presque toujours une dont l'adresse ou la pénétration l'emporte sur l'autre. Semblables à deux arbres de même espece, plantés en même terre, dans le même tems & par la même main, dont l'un assés souvent profite, augmente & s'embellit beaucoup plus que l'autre, ou produit de meilleurs & de plus beaux fruits. Les partisans des Atomes prétendroient, par parenthese, sur le Chapitre des hommes, que cela vient de la difference de leurs figures & de celle de leur arrangement dans la composition du corps humain; car quoique les Atomes soient imperceptibles

perceptibles à nos sens , il y en a , selon eux , de différentes figures , de ronds , de pointus , de droits , de crochus , de plus subtils & plus polis les uns que les autres , &c. Sur ce principe , il n'y a presque point de questions difficiles dans la Philosophie , ni dans les effets de la Nature qu'on ne puisse résoudre , du moins avec quelque aparence de vérité. Etablissons avant toutes choses , pour fondement , que les Atomes sont subordonnés à une suprême Intelligence qui les a créés pour servir de matiere à tout Etre composé ; dont la mort , ou la destruction arrive nécessairement par la décomposition ou desunion des mêmes Atomes , qui se détachent ou se dérangent avec le tems de leur situation naturelle. Que conclure de ce raisonnement ? Le voici : Il y a des hommes , pour ne parler que des Sciences , en qui la Nature a mis de plus heureuses , de plus faciles & de plus favorables dispositions qu'en d'autres ; des génies élevés , transcendans , superieurs , qui tiennent du Ciel plutôt que des préceptes , le sublime , le grand , ou , si vous voulez , le merveilleux , & qui le produisent comme un ruisseau sort de sa source ; en un mot , qui anoblissent les Sciences & vont au delà de ce qu'elles leur ont enseigné ; il y en a d'autres moindres , qui , malgré tous leurs efforts , ne peuvent atteindre ou égaler les premiers.

premiers. Ils pensent , ils écrivent , ils traduisent même , & l'on ne peut pas raisonnablement dire qu'ils fassent mal. On les critique , on tâche à décrier leurs Ouvrages , on veut les tourner en ridicule ; on en dit trop , le Public équitable se révolte contre ces Satyrès outrées , & , Juge sans passion & sans intérêt , il ne les met point au rang des mauvais Auteurs. Je n'entends pourtant pas prendre ici le parti ni me rendre le *Dom Quichote* de certains Ouvrages , où l'ignorance est si visible & si grossière , & les fautes sont en si grand nombre , qu'ils tombent nécessairement d'eux-mêmes. Je ne parle , encore une fois , que de plusieurs Auteurs de ces derniers tems , comme les *Scuderys* , les *Brebeufs* , les *du Riers* , les *Chapelains* , les *Théophiles* , les *Balzacs* , les *Ronsards* , les *Boursauts* & leurs semblables , dont les Ouvrages , quoique critiqués , ne laissent pas de plaire & d'avoir leur mérite : bien qu'inférieurs aux sublimes productions des grands modèles que j'ai ci-devant cités , si l'on s'en rapporte au sentiment des habiles de nos jours. On sçait que Théophile a fort mal parlé de Balzac , Balzac de Théophile ; malgré cela on ne sçauroit raisonnablement disconvenir que l'un & l'autre n'aient eu des talens , du mérite & de l'érudition.

Beaucoup de gens sont dans les Belles Let-
tres ;

ce que les Héros ou les grands Capitaines
 sont dans le monde , les premiers en leur
 genre ; mais ces Héros ont sous eux de bra-
 ves , d'illustres Officiers , qui , pour être un
 peu moins habiles , moins accomplis , ou
 moins expérimentés qu'eux , ne laissent pas
 d'avoir beaucoup de mérite & de grandes
 qualités ; & il y auroit en ceux qu'on admire
 davantage , beaucoup d'imprudence ; pour
 ne rien dire de plus , s'ils s'avisent de trai-
 ter avec hauteur & avec mépris ceux qu'on
 admire un peu moins.

Quoi ! parce que *Lucain* est inférieur à
Virgile , *Juvenal* à *Horace* , C** à Corneil-
 le & à Racine , Re* à Molière , Ro* à la
 Fontaine , R** à Fontenelle , conclura-
 t-on de-là que leurs Ouvrages sont à mépri-
 ser ? Parce que l'Abbé F** a moins de ta-
 lens pour la Chaire que n'en avoit le Pere Bour-
 dalouë & le Pere Cheminai , & que *Pascal*
 a été moins puriste que *Buffy Rabutin* , ou
 que le Pere *Bouhours* , est-ce une conséquen-
 ce que l'un ne devoit point prêcher & que
 l'autre ne devoit point écrire ? Quoi ! parce
 qu'un bon esprit , au lieu d'être Poète con-
 tre son talent , employe son étude & ses
 veilles à faire des remarques sur les plus
 beaux passages & sur les heroïques sentimens
 des Anciens , à l'exemple de M. l'Abbé de
 Bellegarde , ou qu'il enrichit le Public de
 I. Vol. B plusieurs

plusieurs belles & profitables Traductions ; doit-on le traiter de Compilateur ou de Plagiaire ? Si un Auteur judicieux & méthodique recueille avec soin tous les termes des Arts pour en composer, comme Guillet, un Dictionnaire utile, doit-on blâmer son travail ? Si les Entretiens sur les Vies & sur les Ouvrages des plus excellens Peintres, anciens & modernes, par M. Félibien, Secrétaire de l'Académie des Sciences & Historiographe du Roy, ne font qu'un Recueil ; ce travail, qui ne demandoit pas un esprit moins habile & moins consommé que le sien dans la connoissance de ce bel Art, pour nous en instruire, en sera-t'il moins digne de notre aprobation, & de notre reconnoissance ? Si quelque autre pour l'honneur de son Prince & de la Nation, & pour la satisfaction du Public, écrit d'un style aisé & naturel les Nouvelles du tems, & ce qui se passe de plus curieux dans les Régions, par rapport à nous les plus éloignées, doit-on le traiter de Copiste, de Compilateur, de foible Ecrivain ? En vérité ces sentimens seroient injustes & trop rigoureux, & la délicatesse de ceux qui ne peuvent goûter que des Ouvrages sublimes, ou de pure invention, s'il est vrai néanmoins qu'il s'en puisse faire aujourd'hui de ce dernier genre, est un peu trop subtile pour devoir être aprouvée ;

mais

mais puisque c'est un mal sans remede , &c
que la plupart des Auteurs semblent être
convenus entre eux de s'entre-déchirer tou-
jours , il faut faire ce que font les sages , ne
point prendre de parti dans leurs querelles ,
afin d'être toujours en état de rendre à cha-
cun la justice que méritent ses Ecrits. Sur ce
principe , qui paroît assés vrai, il est facile de
conclure que dans cette espece de guerre il
entre presque toujours beaucoup moins d'é-
quité que de jalousie ou de passion.



LA PARESSE,

O D E.

C'En est fait , je romps le silence ;
Disparois enfin à mes yeux ,
Paresse , ton aspect m'offense ;
Je brise tes fers odieux.
Rempli d'une audace sublime ;
Par l'effort d'un cœur magnanime
Je vais me soustraire à tes Loix ;
Et d'Esclave devenu Maître ,
J'entreprends de faire connoître
Le danger d'écouter ta voix.



B ij

C'est

2580 MERCURE DE FRANCE:

C'est toi , funeste Enchanteresse ,
Qui fais le plus de criminels ,
Par des poisons de toute espece
Tu corromps le cœur des Mortels ,
Par toi , dangereuse Ennemie ,
La Raison même est endormie ,
Tu fais nos plus cruels malheurs ,
Tu vins , & l'on vit sur tes traces
Les plus effroyables disgraces ;
Tu remplis l'Univers d'horreurs.



L'indigence toujours fatale ,
Et que suit de près le larcin ,
La faim au teint livide & pâle ,
Sortent-elles pas de ton sein ?
Oùi , ceux qui d'un culte frivole
Honorent ta funeste Idole ,
Tu les combles de tes bienfaits ;
Le désespoir qui les accable ,
Suivi d'une mort misérable ,
Est ce qui borne leurs forfaits,



Lorsque par de fausses délices
Un Mortel se laisse emporter ,
Dans les plus affreux précipices
Tu sçais promptement le jeter ;

Sa Raison alors éclipsee ,
 A son esprit , à sa pensée ,
 Ote toute leur liberté.
 Et sa coupable négligence
 Ne lui laisse dans l'indigence
 D'autres biens que l'oisiveté.



O Thémis , auguste Déesse ,
 Je crois entendre tes leçons ;
 Tu m'instruis , & de la Paresse
 Dans les airs se perdent les sons ;
 Au milieu de l'amas immense
 Des Loix que dicte la prudence ,
 Je vais discerner l'Equité.
 Hélas ! au fort de mes Ouvrages
 Je me vois couvert de nuages ,
 Je rentre dans l'obscurité.



Quittons Thémis , suivons Bellone
 Et le noble Dieu des Combats ;
 Chés la Troupe qui l'environne ,
 Paresse , on ne te connoît pas ;
 Que vois-je ? Un Guerrier intrépide
 Dans la noble ardeur qui le guide
 Va se faire un nom éclatant.
 Vain projet ! il quitte les Armes ,

2582 MERCURE DE FRANCE

Et court , trompé par tes faux charmes ,
Au précipice qui l'attend.



Dans ces Solitudes tranquilles
Où le vice semble inconnu ,
Je me retire ; en ces aziles
J'espere trouver la vertu ,
Trompeuse & frivole aparence !
Quand je crois trouver l'innocence ,
Je la vois fuir loin de mes pas ,
O toi , que dépeignent mes rimes ,
A la tête de tant de crimes
Qui peut ne te connoître pas ?



Acheve , homicide furie :
Que les bornes de l'Univers
Soient celles où ta tyrannie
Ne fasse plus porter de fers.
Mais non , dans l'horreur qui l'anime ;
Rien ne lui semble illégitime ,
Tout cede à son fatal courroux ;
Noblesse , honneur , grandeur suprême ,
Rois , Souverains , & les Dieux même ,
Ce monstre ose les braver tous.



Arrête , Muse , ton délire , . . .

Reconnois

Reconnois qu'il en est encor,
 Qu'une divine ardeur inspire,
 Pour qui la gloire est un trésor.
 Leur esprit est un Jardin vaste,
 Où par un aimable contrasté,
 Chaque fleur forme un vif émail;
 Mais, Muse, une gloire si belle,
 De quelle façon s'acquiert-elle ?
 C'est par l'étude & le travail.

Par M. P. T. J. Variq, de Roëen.



CONCILIATION de deux Passages,
 l'un de Cicéron, l'autre d'Hirtius, au su-
 jet du tems que César alla à la guerre d'A-
 frique. Avec un Etat de la Réformation
 faite par César de l'ancienne année Romaine.
 Traduite de l'Anglois, par M. J. B. BAZIN,
 Conseiller au Parlement de Dijon:

A Près avoir examiné les deux Passages
 de Cicéron & d'Hirtius, sur lesquels
 nous hésitions, parce qu'ils sembloient ne
 pas se concilier, je vous envoie, Monsieur,
 le résultat de mes Réflexions. Voici ce qui
 causoit notre embarras. Cicéron, dans son
 second Livre *De Divinat. Cap. 24.* dit que
 César alla à la guerre d'Afrique *ante bru-*
mam. Cesar cum à summo haruspice monere

B iiij tur,

tur, ne in Africam ante brumam transmitteret, nonne transmisit ? Hirtius au contraire, qui a écrit l'histoire de cette Guerre sur les propres mémoires de César, dit qu'il s'embarqua pour l'Afrique vers le 6. des Calendes de Janvier : *Navem conscendit ante diem sextum Calend. Januar.* Bell. Afric. cap. 2.

Il est donc question de sçavoir comment on peut ajuster ces deux Auteurs par rapport au tems ; c'est-à-dire, comment il se peut faire que César fût parti, comme le dit Hirtius, le 6. des Calendes de Janvier (qui, suivant Scaliger, répond au 27. Decembre) & que suivant Cicéron, il se soit embarqué *ante brumam*. Car si nous voulons prendre ce mot *bruma* dans sa plus ample signification ; (comme il faut le prendre souvent) pour tout l'hiver, le mois de Decembre y sera compris en entier, de façon qu'à dire en ce sens que César alla en Afrique *ante brumam*, ce seroit réellement dire que le 27 Decembre étoit avant le premier. D'autre part en prenant *bruma* pour un jour particulier de l'hiver, ce sera le jour le plus court, autrement le Solstice d'hiver ; en effet c'est l'étymologie qu'en donne Varron de L. Lat. lib. V. *dicta bruma quod dies brevissimus est.* Ovide en donne la même idée au premier Livre des Fastes : *Bruma novi prima et veterisque novissima solis.* Et dans ce sens il est souvent opo-

Le au Solstice d'Été, par Varron, Plin & Cicéron même *De Nat. Deor.* C'est aussi sans contredit en ce sens qu'il l'a employé dans le passage dont il s'agit ; car c'est ce qu'il signifioit dans le vieux Jargon des Aruspices, au moyen duquel ils vouloient faire accroire à César, qu'il ne falloit rien entreprendre *ante brumam* ; c'est-à-dire, dans le tems que l'année expiroit, avant que les jours commençassent à croître ; ainsi que l'observe Donat sur un passage du Phormion de Térence, dans lequel environ cent ans auparavant, le Poëte dit en ce même stile & par maniere de raillerie : *Aruspex vetuit ante brumam aliquid novi negoti incipere.* Act. 1. Sc. 4. En prenant, dis-je, *bruma* dans ce passage pour le Solstice d'hiver, on ne leve pas la difficulté ; car *bruma* en ce sens répondoit, suivant la maniere de compter, universellement adoptée du tems de Cicéron, au 8. des Cal. de Janvier, ainsi que l'attestent Plin, Columelle & Servius ; & c'étoit la place qu'il tenoit dans l'ancien Calendrier Romain. Desorte que, suivant ce calcul, César alla en Afrique deux jours au moins *post brumam*, parce que suivant Hirtius il n'y alla que le 6. des Calendes de Janvier. Il est donc clair que suivant cette signification, les deux passages ne peuvent être vrais. La seule façon néanmoins de les concilier, est de faire voir

B v que,

que, quoique le 6. des Calendes de Janvier ne puisse être avant le 8. qu'on suppose être le jour apellé *bruma*, cependant ces deux jours, c'est-à-dire, le 6. & le 8. des Calendes de Janvier, lorsque César alla en Afrique, étoient réellement *ante brumam*. C'est ce que je tâcherai de prouver. Pour y parvenir, j'observe que César revint d'Afrique au Printemps de l'année en laquelle il réforma le Calendrier, & que par conséquent Hirtius en écrivant l'Histoire de cette Guerre, a dû dater ce qui s'étoit fait avant la réformation, suivant qu'il le trouvoit dans ses mémoires, c'est-à-dire, suivant les jours & les mois de l'ancienne année. Or l'année dans sa première Institution étant lunaire de 354. jours, elle finissoit onze jours avant que le Soleil eût fait son tour, desorte que la Lune devoit anticiper d'onze jours, c'est-à-dire, parcourir ses douze mois, onze jours plus vite que le Soleil. A supposer par exemple qu'ils commençassent ensemble leur tour au premier de Janvier, la Lune reviendrait au premier de Janvier, tandis que le Soleil ne seroit qu'au 21. Decembre; l'année suivante le premier de Janvier suivant la Lune, ne seroit que le 10. Decembre par rapport au Soleil. Et par ce moyen Janvier & tous les mois qui suivent, dans l'espace de 33. passeroient par toutes les saisons de l'année, comme cela arrive dans l'année

L'année Mahometane , qui est *annus Lunaris vagus* , sans intercalation. Mais les Romains , quoique peu entendus en ces matieres , pourvûrent à ce défaut , & trouverent moyen d'ajuster les mois avec le Soleil , & les maintenir dans les saisons qui leur sont propres , en faisant de ces onze jours un mois intercalaire de vingt-deux jours tous les deux ans , & de vingt-trois tous les quatre ans , entre la Fête des Terminales & le *Regifugium* , c'est-à-dire , entre le 23. & le 24. Février , où depuis dans l'année Julienne , on plaça le jour bissextile. Or si l'on eût eu soin d'insérer régulièrement ce mois intercalaire , ou comme Plutarque l'appelle, *Mercedonius* , cela eût accordé parfaitement les mois avec le cours du Soleil , & les auroit maintenus dans leurs propres saisons ; mais comme on laissoit aux Pontifes le soin de cette Intercalation , long-tems avant César , ils commencèrent à abuser de la charge qui leur étoit confiée ; sans aucun égard pour les regles , *per intercalendi licentiam* , comme le dit Suetone (*in Jul.*) ils intercaloient , ou négligeoient de le faire ; suivant que cela pouvoit ou servir à leurs amis , ou nuire à leurs ennemis ; abus dont il est souvent parlé dans les Epîtres de Cicéron , & qui est exprimé dans Censorin , de cette sorte : *Horum plerique* , dit-il , *ob odium vel gratiam , quo quis Magistratu citius abiret* ,

B vj diutius-ve

diutius-ve fungeretur, aut publici redemptor ex anni magnitudine in lucro, damnove esset, plus minusve ex libidine intercalando, rem sibi ad corrigendum mandatam ultro depravarum. Mais cette dépravation, comme il est aisé de le voir, consistoit principalement en ce qu'ils négligèrent d'intercaler; & cette négligence mit les choses dans un tel degré de confusion, que du tems de César les mois avoient quitté les saisons dans lesquelles ils doivent être, ceux de l'Hyver se trouvant au milieu de l'Automne, ceux d'Automne en Eté, & ainsi du reste. Janvier par exemple, tomboit en Octobre, de façon que les Calendes de Janvier étoient à la place où devoit être le 3. des Ides d'Octobre. Suivant ce calcul, vous voyez que, lors que César alla en Afrique le 6. des Calendes de Janvier, comme le dit Hirtius, si on considère l'ordre des mois, & les saisons (car elles étoient fixes, quoique les mois variaissent) il y alla plusieurs semaines *ante brumam*, ainsi que l'affirme Cicéron. Il faut montrer que les mois étoient dans une telle confusion; je le ferai en mettant sous les yeux en deux mots la réformation faite par César. Comme il vit le désordre que les Pontifes avoient introduits dans l'année, & parce qu'il étoit Grand Pontife & Dictateur, il résolut avec l'aide de Sosigene Astronome d'Alexandrie, de rectifier le Calendrier,

lendrier , premierement en remettant les mois dans leurs anciennes places , & en les fixant sur l'année folaire telle que nous l'avons encore à present. Ainsi pour les remettre en ordre , il fut forcé non-seulement d'intercaler le mois *Mercedonius* de 23. jours en Février , parce que comme je l'ai dit ci-dessus , il falloit le faire de 23. jours au bout de quatre ans , mais encore de mettre de plus deux nouveaux mois , faisant 67. jours entre Novembre & Decembre , en tout 90. jours , qui étant ajoutés à l'année Lunaire de 354. ou de 355. jours , (car c'est ainsi que Numa l'avoit ordonné , *quia* , comme le dit Censorin , *impar numerus plenus & magis faustus habebatur*) faisoient une année de 445. ou suivant Suetone de quinze mois. Cela prouve évidemment combien les mois avoient reculé dans l'ancienne année. Quoiqu'il ne soit pas facile d'expliquer comment cette longue année remit tout en regle , je crois qu'on peut le faire en cette maniere. Cette longue année de la reformation qui comprenoit 445. jours , finit certainement lorsque commença la premiere année Julienne , qui fut , comme le dit Censorin , lorsque César entra dans son quatrième Consulat , c'est-à-dire , le premier Janvier 4669. suivant la Période Julienne , ou 45. ans avant J. C. Or si on compte ces 445. jours en retrogradant depuis là , ils rempliront l'année 46. avant J. C. & finiront au 13.

d'Octobre de l'année 47. Desorte que le premier Janvier se trouvoit , comme je l'ai dit , à la place qu'occupa dans la suite le 13. Octobre de l'année de César. C'est donc-là où commença cette longue année , & elle finit le dernier Decembre de l'an 46. avant J. C. sans contredit. En cette façon le premier jour de cette année , c'est-à-dire , le 1. de Janvier en l'année 47. avant J.C. étant , comme je l'ai montré , le 13. de notre mois d'Octobre , elle devoit suivant le cours de la Lune , finir l'année suivante *ante Christum* 46. le 2. Octobre ; mais comme on avoit intercalé en Février le mois *Mercedonius* de 23. jours , ces 23. jours la rapprochoient du mois de Janvier suivant , en sorte qu'au lieu de finir au 2. d'Octobre , elle alloit jusqu'au 25 ; ensuite les deux autres mois intercalaires de 67. jours ajoutés par César , la menerent précisément jusqu'au jour que la 1. année Julienne devoit commencer. Voilà la meilleure idée que je puisse donner de cette longue année de César , que Macrobe appelle *annus confusionis ultimus* , parce que , quoiqu'elle fût en effet très-dérangée en elle-même , elle mit cependant fin à la confusion , qui étoit précédemment dans l'année Lunaire , & introduisit la forme régulière qui est en usage parmi nous. Voyons à présent ce que raconte Hirtius de la Guerre d'Afrique, où César alla,

ainsi

ainfi que je l'ai dit , une année avant qu'il reformât le Calendrier. Chapitre I. il dit que César vint à Lilybée , pour de-là passer en Afrique le 14. des Calendes de Janvier , qui devoit nécessairement être le 30. de notre mois de Septembre , les Calendes de Janvier étant comme je l'ai fait voir , le 13. d'Octobre.

Au Chapitre II. font ces paroles , au sujet desquelles je vous ai tant rompu la tête :

Navem conscendit a. d. 6. Kal. Jan. qui par conséquent étoit le 8. de notre mois d'Octobre.

Dans le 6. Chapitre , il dit que César campa à Ruspine , aux Calendes de Janvier , c'est-à-dire , le 13. d'Octobre , qui fut le premier jour de la longue année. Au Chapitre 37. que César se mit en marche pour combattre Scipion & Labienus , le 6. des

Calendes de Février , qui étoit le 6. de Novembre , & c'est sur ce pied-là qu'il faut compter toutes les autres dates. Je ne puis m'em-

pêcher de remarquer ici que Plutarque (*in Casare*) & Dion (*l. 42*) quoiqu'ils aient

tous deux donné un état de la réformation faite par César , cependant ni l'un ni l'autre

ne semble avoir bien entendu la façon dont les mois avoient retrogadé dans l'ancienne

année , qu'il avoit dessein de corriger. Car en disant que César vint à Lilybée , & de-là s'em-

barqua pour passer en Afrique , ce qui se fit suivant l'ancien Calendrier , comme dit Hir-

tius ,

tius ,

tius, le 14. & le 6. des Calendes de Janvier ; ils disent que ce fut environ le milieu de l'hyver, ou au solstice d'hyver, comme si Janvier eût eu alors quelque raport avec ce qu'ils apelloient *Bruma*, comme cela arriva par la suite dans l'année Julienne, sans faire attention qu'en ce tems les mois de l'hyver tombent en Automne, en sorte même que suivant ces dates, à les compter exactement ; César alla en Afrique long-tems avant le solstice d'hyver. Car s'étant embarqué le 6. des Calendes de Janvier, c'est-à-dire, notre 8. d'Octobre, & le jour qu'ils appellent *Brumma*, ou le solstice d'hyver, étant comme je l'ai fait voir ci-dessus, le 8. des Calendes de Janvier, c'est-à-dire le 25. de notre mois de Decembre ; il est clair qu'il y alla justement onze semaines *ante Brumam*. Ainsi vous voyez qu'il est aisé de concilier l'oposition qui paroissoit être entre Cicéron & Hirtius, & qu'ils disent vrai l'un & l'autre. Mais quoique cela soit clair, je ne puis m'empêcher de vous faire remarquer un autre passage dans Hirtius même, qui confirmera de plus en plus le calcul que j'ai fait de ces dates, & dont en même tems je leverai la difficulté. C'est dans le 47. Chapitre, où il raporte un étrange accident qui arriva dans l'Armée de César, comme je le pense, environ le 3. ou le 4. des Calendes de Février. Car ayant ra-

conté

conté depuis le Chapitre 37. jusqu'au 43. ce que fit César le 6. des Calendes de Février & les trois jours suivans , & depuis le Chapitre 43. jusqu'au 47, ce qui se passoit pendant ce tems en d'autres endroits , il ajoute immédiatement (Chapitre 47.) que ce prodige arriva environ en ce tems : *Per id tempus fere Caesaris exercitui res accidit incredibilis auditu* , & que ce fut *vergiliarum signo confecto* , *circiter vigilia secunda noctis*. C'est le passage dont je parle , lequel a paru si embrouillé aux Commentateurs , qu'ils ont tous passé pardessus , faute de sçavoir comment accorder le coucher des Pleïades avec les Calendes de Février. Godwin , l'un d'eux , pour trancher la difficulté , a dit que *Vergiliarum* est une leçon vicieuse , que la véritable est , ainsi qu'il l'a trouvé en quelques Mss. *vigiliarum signo confecto* , c'est-à-dire , *dato*. Ensorte que ces mots signifient , que cela arriva précisément après le signal donné pour relever la Garde. Mais cette correction pèche contre les regles du bon sens & de la bonne Latinité. Car quel jugement y auroit-il à dire , après que le signal eût été donné , & d'ajouter , *circiter* , environ , c'est-à-dire , ou devant ou après ce signal ? D'ailleurs peut-on penser qu'un Ecrivain poli tel qu'Hirtius eût écrit *confecto* pour *dato* ? Si c'eût été son idée , il eût omis la première partie de

la phrase, & eût dit simplement, *circiter vigiliâ secundâ noctis*, ou il eût mis les deux parties en une, en cette maniere, *vigilia secundâ noctis signo dato*. Mais après tout, ces mots *vergiliarum signo confecto*, n'ont pas besoin d'être corrigés, & le sçavant homme qui a donné la dernière édition de César, le Docteur Clarck dans sa Note sur cet endroit, en trouve le sens si clair, qu'il paroît étonné de ce que des personnes d'un plus grand sçavoir que Godwin, telles que Cellarius, par exemple s'y soient arrêtées. Il demande de quel coucher des Pleïades Hirtius a voulu parler, puisque ce n'a pû être ni le Cosmique, ni l'Heliaque, ni l'Acronique, d'autant que, dit-il, en Février, le Soleil étant dans le signe des Poissons, les Pleïades se couchoient nécessairement *circiter vigiliâ secundâ noctis*. De quelle sorte donc de coucher faut-il entendre celui dont parle Hirtius ? Ce n'est, dit-il, d'aucune des sortes de l'observation annuelle mentionnée par Cellarius (qui étoit connue alors de tous les Romains) mais *occasu diurno astronomico* ; & ainsi le doute est levé ; comme si nous pouvions penser qu'Hirtius lorsqu'il a écrit son Histoire, ait fait un calcul astronomique du mouvement journalier & des distances du Soleil & des Etoiles, & nous ait dit plutôt comme un faiseur d'Almanach que comme un Historien, à quelle heure

les

les sept Etoiles se coucherent cette nuit-là ; chose peu connue de la plupart des Romains, à supposer même qu'elle le fût de quelques-uns. De plus, ce ne seroit pas une grande preuve du sçavoir d'Hirtius d'avoir marqué une époque, sans dire si c'est pour Rome, ou pour *Russine*, qui tient, comme l'entend le Docteur, l'espace de tout un signe, pendant la durée duquel la chose peut avoir été vraie & fausse. Car il est clair que les Pleiades pendant trente jours de suite ne peuvent pas se coucher *circiter vigiliâ secundâ*, c'est-à-dire environ le commencement de la seconde veille qui est ce que prétend Hirtius. Ce qui peut étonner est donc, que tandis que le Docteur fait ses efforts pour éclaircir ce passage par cet expédient, il ne peut avec toute sa science, venir à bout de trouver, au moyen de la circonstance que les Pleiades se couchoient environ le commencement de la seconde veille, en quelle partie du signe des Poissons, le Soleil étoit pour lors, & par conséquent environ quel jour de Février cet accident arriva. Mais quoi ! s'il arriva pendant que le Soleil n'étoit pas dans le signe des Poissons (car cela peut être arrivé en Février, & néanmoins plusieurs jours avant que le Soleil entrât au signe des Poissons) ou si cela n'arriva pas du tout en Février. Mais comme je l'ai montré ci-dessus, à

la

la fin de Janvier , n'est-il pas encore vrai en Astronomie que le Soleil étant dans le Verseau , les Pleïades ne peuvent se coucher que *circiter vigiliâ secundâ* ? Et si après tout , le mois de Février étoit réellement en celui de Novembre de l'année Julienne, que deviendra la solution Astronomique de la difficulté proposée par le Docteur ? Quoiqu'il en soit , quand on lui accorderoit que la supputation qu'il a faite pour Hirrius est juste & exacte , elle n'aboutiroit qu'à faire dire à cet Auteur deux fois la même chose , en ces mots , *Vergiliarum signo confecto , circiter vigiliâ secundâ* , quand même on lui passeroit que le coucher des Pleïades en Février & la seconde veille désignent le même tems de la nuit. De sorte qu'à présent on devoit plutôt être étonné de ce qu'Hirrius , au lieu qu'il pouvoit s'expliquer nettement en peu de mots , & dire simplement comme il a fait en d'autres endroits , *circiter vigiliâ secundâ* , ait ajouté une description inutile de ce même tems en ces paroles *Vergiliarum signo confecto* , & cela dans un sens inconnu aux Romains de son siècle. Car il est clair par tous leurs Ecrivains qu'ils n'avoient aucune autre notion du coucher des Pleïades , ou d'aucune autre Etoile , que par rapport aux saisons de l'année dans l'une ou l'autre des manières que j'ai rapportées ci-dessus.

Convenons

Convenons donc qu'Hirtius ne s'est point jetté dans cet embarras Astronomique, & qu'il a parlé *more Romano*, alors il n'y aura point de *Tautologie* dans ces mots, mais au contraire deux marques distinctes, l'une de la saison de l'année dans laquelle l'accident arriva, sçavoir *Vergiliarum signo confecto*, l'autre du tems de la nuit qui fut *circiter vigiliâ secundâ*. Et c'est si évidemment la pensée d'Hirtius, que le Docteur lui-même y revient à la fin, & dit; *Ceterum si hac verba, Vergiliarum signo confecto, omnino de anni tempestate sunt intelligenda*. C'est-à-dire, si nous sommes forcés d'abandonner son *occasus diurnus*, & d'entendre ces mots comme le font tous les Sçavans d'un coucher respectif à la saison de l'année, alors que faudra-t'il faire? car c'est en cela que gît la difficulté. Alors, dit-il, *cum Cellario dicendum est accidisse hac ineunte Martio, quod tempus propius abest ab heliaco Pleiadum occasu*. C'est-à-dire, qu'il faudra reculer l'accident à un mois plus convenable, & dire avec Cellarius (quoique contre la pensée d'Hirtius) que cela se passa, non pas en Février, mais en Mars. Pourquoi cela? Parce qu'alors, dit-il, les Pleiades alloient dans peu se coucher *heliacquement*.

Mais en accordant tout cela, la difficulté, comme vous pouvez le voir, ne laisse pas de subsister

subsister encore ; car Hirtius ne dit pas que lorsque le prodige arriva, les Pleiades n'étoient pas loin du coucher , mais que pour lors elles étoient déjà couchées. Puis donc que le coucher * *heliacque* ne sert de rien à notre propos , essayons si le coucher *cosmique* ne dissipera pas l'obscurité. Les Pleiades , comme on le sçait , sont une Constellation dans le Taureau , qui , lors que le Soleil est dans ce Signe , se levent avec lui , & par conséquent lorsqu'il se leve dans le Signe opposé , qui est le Scorpion , elles doivent se coucher cosmiquement. Or , le tems auquel le Soleil entre dans le Scorpion , suivant l'observation ancienne , étoit environ le 18. de notre Octobre. Car on suposoit communément que le 15. des Cal. ou environ , étoit le jour que le Soleil entroit dans chaque Signe , comme il paroît par Ovide , Columelle & Pline , et on le marquoit ainsi dans l'ancien Calendrier Romain. Le Soleil donc , suivant les Anciens , étoit dans le Signe du Scorpion depuis environ le 18. d'Octobre jusqu'au 17. Novembre , lorsque les Pleiades étant dans le Signe opposé , devoient , suivant leur calcul , se coucher *cosmiquement*. Or , que ce soit de ce coucher des Pleiades qu'Hirtius

* Le lever & le coucher des Etoiles , distingués par les Poëtes en Cosmique , Acronyque & Héliacque ou apparent , &c.

ais



ai voulu parler , cela paroîtra clairement
 nous considérons le tems auquel cet acci-
 dent arriva dans l'Armée de César ; ce fut ,
 comme je l'ai dit , environ le 4. ou le 3. des
 Cal. de Février. Car quoique , suivant la ré-
 formation , ces deux jours soient à présent
 le 29. & le 30. de Janvier , jours auxquels
 les Pleïades ne sont couchées en aucun sens ;
 cependant suivant l'ancienne façon de comp-
 ter l'année de Numa , dans la dernière des-
 quelles se fit la guerre d'Afrique , & ce pro-
 dige arriva , lorsque les mois eurent abandon-
 né leurs anciennes places , & se trouverent
 en des saisons dans lesquelles ils ne devoient
 pas être , nous trouverons que suivant la re-
 gle dont j'ai parlé plus haut , ces deux jours
 n'étoient autres réellement que nos 8. & 9.
 de Novembre , desorte que , si la chose arriva
 l'un de ces deux jours , ou peut-être quelques
 jours après , elle arriva , comme vous voyez ,
 lorsque les Pleïades étoient , conformément
 à l'observation commune , couchées *cosmi-*
quement. Mais après tout , j'observe que les
 anciens , parmi les marques qu'il avoient de
 l'entrée de chacune des quatre saisons , ont
 pris le coucher des Pleïades pour désigner
 particulièrement le commencement de l'hy-
 ver , que Pline met le 3. des Ides de No-
 vembre , Varron le 4. Columelle le 6. ce qui
 répond aux 8. 10. & 11. de notre mois de
 Novembre

Novembre, auquel jour la Constellation des Pleïades pouvoit être dite proprement , *sidus confectum* ou *peractum* , à l'entrée de l'hyver. Et suivant cela, je crois que le vrai sens d'Hirtius est que lorsque l'hyver étoit commencé, *Vergiliarum signo confecto* , c'est-à-dire environ l'onzième de Novembre, se fit cette tem-pête de Grêle , & parurent ces exhalaisons de feu , qui s'arrêterent sur les lances des soldats ; chose qui , quoique non incroïable , comme il le dit , est néanmoins très-rare en cette saison de l'année. Ce présage est cependant , comme je l'ai dit , une preuve évidente que les dates d'Hirtius doivent être rangées en la manière dont je l'ai fait , au moyen dequoi il n'y reste plus de difficulté : Pour prouver mon calcul d'une façon plus intelligible , j'ai composé une Table , qui est une Chronologie de l'ancienne année depuis la première date d'Hirtius , jusqu'à l'*annus confusionis ultimus* , comparée par un calcul retrograde avec l'année Julienne , dont la vérité paroît , en ce que l'une & l'autre s'accordent à tomber sur le premier Janvier de l'année Julienne.

Les Auteurs modernes étant très-partagés au sujet de cette longue année , j'ai , sans avoir égard à leurs sentimens , essayé de la décrire exactement , suivant l'idée qu'en ont donné Suetone & Censorin , en prenant l'année

née

née Julienne à rebours , pour une règle qui me conduisit à l'autre , & en même tems de montrer à quels mois & jours de l'année Julienne les dates d'Hirtius répondent ; & je crois que la vérité de ma supputation se prouve d'elle-même , en ce que les deux années , comme je l'ai dit , s'accordent à tomber sur le premier Janvier de l'année Julienne. Par cette Table on voit que le manquement des mois dans l'ancienne année , que la nouvelle devoit rectifier , étoit justement de 80. jours , parce qu'on en trouve autant en comptant à rebours l'année Julienne entre le premier de Janvier l'an 46. avant J.C. & le 13. Octobre 47. où étoient les anciennes Cal. de Janvier. Le seul doute qu'il puisse y avoir sur ce système , est de sçavoir si j'ai bien rangé les mois Intercaires. Je ne crois pas qu'il puisse y en avoir sur le *Mercedonius* , car il est certainement à sa place ; mais par rapport aux deux nouveaux mois de César de 67. jours , que je divise en 33. & 34. jours , en ne donnant à chacun que quatre jours de Nones. Ma raison pour le faire ainsi , est que c'est la plus naturelle division de 67. jours , & parce que c'étoit une attention religieuse , qu'ont eue Numa & César , de ne donner que quatre Nones à tous les mois , excepté ces quatre , Mars , Mai , Juillet & Octobre , qui depuis le tems de Romulus , ont

I. Vol. C toujours

toûjours eu 31. jours & six Nones. Trois ſçavans hommes , le P. Petau , Erycius , Puteanus & Gaſſendi , quoiqu'ils n'ayent pas expliqué cette longue année de la même façon , en donnant cependant une description aſſés exacte. Le P. Petau y comprend les 67. jours , mais ſimplement comme autant de jours , ſans dire comment ils étoient diviſés en mois.

Puteanus (*de Biſſexto*) dit qu'ils étoient partagés en deux mois de 29. & de 31. jours , à l'imitation des mois de Numa , (qui tous , excepté Février , étoient alternativement de cette meſure ,) & que les ſept autres jours étoient *παρόμεναι* , c'eſt - à - dire , ajoutés à la fin du 2. mois. Mais c'eſt une pure imagination. Car Céſar , comme il paroît , n'a jamais eu la ſuperſtition de Numa au ſujet des mois impairs , & ne prétendoit pas mouler les ſiens ſur ceux de l'ancienne année qu'il vouloit abolir , ſon deſſein étoit ſeulement d'inſerer en paſſant deux mois de longueur ſuffiſante , pour l'introduction de ſa propre année , & cela dans une forme de mois tout-à-fait différente de ceux de Numa. Ces ſept jours même ne peuvent pas être proprement apellés *παρόμεναι* , à moins qu'on ne donne le même nom aux 67. jours dont ils faiſoient partie , & ceux-là même n'étoient réellement pas tels ; mais plutôt *εὐθεταί* , ou
Intercalaires ,

Intercalaires, c'est à-dire, qu'ils étoient interposés entre les mois, au lieu qu'*ἡμέραι ἐπαιθεύμεναι* proprement dites, étoient, comme il paroît par la forme des années dans lesquelles on en usoit, quelques jours ajoutés à la fin d'une année pour en remplir la mesure, après que tous les mois étoient finis. Desorte, en un mot, que Puteanus fait une distinction, qui n'est fondée sur aucune différence réelle, & qui n'aboutit pas à plus que feroit une division tout-à-fait inégale de 67. jours en deux mois, l'un de 29. jours & l'autre de 38. Gassendi, dit en termes exprès (*Expof. Cal.*) que la division des 67. jours en deux mois, étoit telle que je l'ai faite : *Cæsar duos ex illis menses, alterum dierum 33. alterum 34. creavit.* Pour ce qui est du nom que je leur ai donné, *Mensis Intercalaris prior & posterior*, j'ai pour moi l'autorité de Cicéron, qui dans son Epître à Ligarius, appelle ainsi le premier. Mais je ne puis omettre de relever une bévue de Scaliger au sujet de ces mois Intercalaires, sur un passage de l'Epître de Cicéron à Ligarius, (non pas à Lepta, comme il le rapporte.) Cicéron en cet endroit, dit donc à Ligarius qu'il a été dans la maison de César interceder pour lui. *a. d. 6. Cal. Intercalares priores.* Or Scaliger fait de ce jour les *Cal.* du mois *Mercedonius*. Car Cicéron, dit-il, par *Cal.*

Cij *Intercalares*

Intercalares priores, entend le premier jour du mois *Mercedonius*. *Manifesto Cal. Intercalares priores diem primum Mercedonii vocat.* En quoi il confond totalement les noms de deux mois très-differens & très-éloignés l'un de l'autre, & par ce moyen il fait entendre que César étoit à Rome, tandis qu'il étoit en Afrique. Car le 6. des Cal. de *Mercedonius*, étoit comme on le voit le 29. Decembre, l'année 47. avant J. C. tems auquel César étoit au milieu de la Guerre d'Afrique : Au lieu que le 6. des premières Calendes intercalaires, qui est le tems auquel Cicéron intercedoit pour Ligarius, étoit dix mois après (lorsque cette Guerre étoit terminée, & César de retour à Rome,) c'est-à-dire, le 22. Septembre l'an 46. avant J. C. quoique je pense que ce soit le 23. c'est-à-dire, le cinq de ces Calendes, suivant les dernières Editions de Gruter, Grævius & Gronovius.

Je n'ai plus rien à ajouter, si ce n'est seulement par maniere d'attestation, que vous trouverez dans les annales d'Usher, plusieurs des dates d'Hirtius fixées aux mêmes jours de l'année Julienne, auxquels je les ai réduites.

L'original Anglois se trouve dans un Recueil intitulé : *Bibliotheca Literaria. Reing à Collection of inscriptions, Medals, Disertations &c. to be continuel Number VIII. Lomdom. 1723. in-4°.* C'est la troisième pièce de ce Recueil.

D E C E M B R E . 1740. 1665



TRADUCTION de la premiere
Elegie du IV. Livre de Tibulle : *Sulpitia*
est tibi.

P OUR la Fête aujourd'hui Celimene est parée ;
Dieux , venez admirer ses graces , ses apas ,
Et vous, Jeux & Plaisirs, qui suivez Citherée ,
En cette aimable Cour venez fixer vos pas.



Pour enflâmer les Dieux Amour du haut des nûës
Vient au feu de ses yeux allumer son flambeau ;
Sans cesse à ses côtés les Graces assiduës ,
Mêlent à ses attraits quelque charme nouveau.



Voit-on au gré des vents floter sa chevelure ?
Cet air simple lui sied , & sçait nous attirer.
L'art a t-il entrepris d'ajuster sa parure ?
Sa majesté nous charme & se fait admirer.



Sous quelques ornemens qu'elle change & varie ,
Toujours des mêmes feux elle enflâme nos cœurs
Tel Vertumne au milieu d'une Plaine fleurie ,
Râvit également sous diverses couleurs.

C iij

Celebre

Celebrez aujourd'hui l'aimable Célimene ,
 Muses , vous lui devez vos plus tendres accens ;
 Que souvent en ces lieux ce sujet vous ramene ,
 Jamais plus digne objet ne reçût votre encens.



LETTRE de M. Maillart, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Parlement de Paris ; à M. Secouffe, Avocat en la même Cour.

Du 31. Octobre 1740.

LA vénérable antiquité, Monsieur, que vous cultivez, avec tant d'assiduité, me procure le plaisir de vous adresser mes observations sur la qualification, **SANS-TERRE**, donnée à des Princes.

1°. L'ancien droit féodal n'admettoit point les Nobles, à la possession des fiefs, à moins qu'ils ne fussent en âge de les déservir, avec le secours des armes offensives & défensives : cet âge étoit celui de 21. ans.

J'ai rapporté cet usage en mes Notes sur la Coutume d'Artois, Edit de 1739, art. 154. N°. 83. page 879.

2°. Comme les Enfants puînés des Princes n'avoient pas présomptivement l'usage des armes avant cet âge suffisant, on ne leur assignoit

gnoit point d'Apanage , l'administration ne leur en étoit point confiée pendant leur minorité féodale.

3°. Voici quelques traces de cette qualification , *Sans-Terre*.

4°. André du Chêne , qui a si bien mérité du Public , rapporte ce qui suit , en son Histoire d'Angleterre, Edition de 1634. p. 478. à la fin de la vie du Roy HENRY II. décédé à Chinon, dans l'octave de la Fête de S. Pierre, c'est-à-dire , le 3. Juillet 1190. & inhumé dans l'Abbaye de *Font-Evrault* en Touraine.

» Le 4. JEAN , surnommé SANS-TERRE ,
» par son Pere même , d'autant qu'il étoit le
» dernier , & que , de son vivant , il n'eût
» presq'aucun Apanage.

» Et bien que depuis il possédât l'Irlande
» & la Normandie , & succedât même à son
» frere Richard , au Royaume , si est-ce que
» le surnom de SANS-TERRE lui demeura
» toujours.

5°. Le même défaut d'Apanage fit attribuer la qualité de *Sans-Terre* , à PHILIPPE de France , dit le Hardi , né 4. fils du Roy JEAN , le 15. Janvier 1341. Ce Prince ne fût Apanagé du Comté de Touraine que par Charte du mois d'Octobre 1360. & de la Duché-Pairie de BOURGOGNE que par Charte du 2. Juin 1364. Il avoit alors 23. ans : ce Prince a fait la souche de la dernière race de Bourgogne-Duché. C iij Tant

Tant qu'il n'eut point d'Apanage , il fut qualifié *Sans-Terre* ; je trouve cela dans une Transaction du 3. Decembre 1509. transcrite du Protocole de *Philibert Maignen*, Notaire Royal à Autun, en Bourgogne, & passée entre *Guillaume de Clugny*, & le Chapelain de Saint Benigne , à Saint Jean d'Autun.

Transaction imprimée dans les Mémoires de la famille de Clugny, fournis au Parlement de Dijon en 1723. dont voici les termes.

» A cause & raison de ce que par feu Noble Seigneur Maître *Guillaume de Clugny*,
 » Seigneur de Conforgien & de Burry, Bailly
 » d'Auxois, & depuis Bailly de Dijon, du
 » tems du Roy *Jehan*, Roy de France, &
 » de feu Monseigneur PHILIPPES SANS-
 » TERRE, Duc de Bourgogne.

6°. J'ai copié ce qui suit dans les SOUVERAINS de M. de Chazot, *Tome 2. pag. 77. & 79.* Edition de 1736.

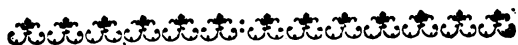
» La succession remonta à son grand-On-
 » cle PHILIPPES, Comte de Bresse, dit SANS-
 » TERRE, surnom qu'il s'étoit lui-même
 » donné, parce qu'il fut jusqu'à l'âge de 22.
 » ans sans avoir d'Apanage.

Ce puisné de la Maison de Savoye, né le 3. Avril 1438. décéda le 7. Novembre 1497. Il devint Duc de Savoye par la mort de son petit Neveu, le Duc *Charles-Jean Amé*, arrivée le 16. Avril 1496.

DECEMBRE. 1740. 2609

J'espere , Monsieur , avoir prouvé par le
Droit ancien , & par les Faits Historiques ,
que , dans les anciens tems , les cadets mi-
neurs de 21. ans , étoient qualifiés SANS-
TERRE.

J'ai l'honneur d'être , &c.



EPITHALAME,

*Sur le mariage de M. de la Bourdonnaye de
Blossac , & de Mlle le Pellerier de la
Houffaye.*

C'est THEMIS qui parle.

VOILEZ , ô tendre Amour , venez dans ces
Climats ,

Et vous , ô chaste Hymen , daignez suivre ses pas :

Je sçais , quoique vous soyez freres ,

Qu'ensemble on ne vous trouve gueres ;

Le destin des Amans , & celui des époux ,

Vous ont toujours rendus ennemis ou jaloux :

Suspendez votre broüillerie.

En faveur de Themis , elle a besoin de vous ,

Faites enfin la paix , c'est moi qui vous en prie ;

Mais vous reconnoissez ma voix ,

Cy

Puisque

2610 MERCURE DE FRANCE

Puisque sur les bords de la Seine
Déjà tous les deux je vous vois ;
Auprès de moi voici quel sujet vous amène.

Parmi ceux dont les cœurs me sont le plus soumis.
Ou parmi mes plus chers amis ,
J'ai toujours distingué deux familles en France
A qui j'ai confié cent fois
Le dépôt sacré de mes loix :
Je m'en suis bien trouvée , & ma reconnoissance
Entre elles veut former une étroite alliance.
Comme je pèse tout sans partialité :
Les honneurs , le bien , la naissance
De l'un & de l'autre côté
Tiennent égale ma balance.

L'aimable LA HOUSSE a tous les agrémens
Que dans le monde l'on souhaite ,
Et que peut posséder une fille parfaite.
Des mélodieux instrumens
Faits pour charmer l'oreille , avec art elle tire
Un son plein de mille douceurs ,
Et l'on diroit alors qu'à l'une des neuf Sœurs
Apollon a remis sa lyre ;
Mais avec tant de grace elle fait quelquefois
De ses pas mesurés admirer la cadence ,
Que tout ensemble je la crois

Muse

Muse de l'Harmonie & Muse de la Danse :
 Ce n'est pas encor tout , cette jeune Beauté ,
 Sçait de tous les Pays les mœurs & les usages ,
 En quel coin de la terre on voit chaque Cité ,
 L'origine des Rois , & leur postérité ,
 Dans quel tems ont vécu les plus grands Personnages ,
 Enfin ce qu'ils ont fait , & ce qu'ils ont été.

Des soins d'une prudente Mere
 Ce sont-là les fruits attendus ,
 Et c'est ainsi qu'aux siens on transmet ses vertus :
 Ce sont-là les leçons d'un Pere ,
 Que le Prince chérit , que le Public révère ,
 Et qui malgré les grands emplois ,
 Dont il soutient si bien le poids ,
 Pour former ses enfans prend le tems nécessaire :
 C'est ce que fit pour lui ce grand homme de Cour
 Dont il tient lui même le jour ,
 Et qui connoissoit l'art de plaire :
 Si ce célèbre Magistrat ,
 Ou plutôt cet homme d'Etat ,
 Qui sans relâche aima le travail & la peine ,
 Eut l'esprit & le cœur d'un Sénateur Romain ;
 Celle qui lui donna la main ,
 A toutes les vertus d'une Dame Romaine ,
 Avec la dignité qu'inspire un noble sang ,
 Joint à beaucoup de grandeur d'ame ,

2612 MERCURE DE FRANCE

En tout tems cette illustre Dame ,
De son illustre Epoux a soutenu le rang.

Celui de qui Bloffac^{ent} le bonheur de naître ;
Par ses rares talens se fit si bien connoître ,
Qu'il causa de l'étonnement ;
Mais hélas ! il n'est plus ; si la Parque ennemie
N'eût pas coupé le fil d'une si belle vie ,
Il eût été certainement ,
En dépit même de l'usage ,
Le Chef de son Areopage ,
Comme il en étoit l'ornement.

Bien loin que le Fils dégénère ,
Je sçais que dès ses jeunes ans ,
Les grands exemples d'un tel Pere
A son esprit étoient presens.
Que le sort d'une tendre Mere ,
En pareil cas est fortuné !
La peine du veuvage est sans doute légère ;
Avec un Enfant si bien né.

Après ses premiers exercices ;
La longue étude de mes loix
Fait sans aucun dégoût ses plus cheres délices ;
Sur le cœur de Themis il acquiert de grands droits
Et la plus importante affaire

Est

Est , qu'il fasse toujours tout l'honneur qu'on peut
faire

A l'état dont il a fait choix.

De toutes les vertus un si rare assemblage

Va rendre nos Epoux heureux ,

Et c'est un assuré présage ,

Que les Enfans qui naîtront d'eux ,

Seront dignes de leurs Ayeux.

Cependant tout est prêt pour ce grand mariage :

Tendre Amour, chaste Hymen, soyez ici pour nous;

C'est à vous aujourd'hui d'achever mon ouvrage ,

Voilà ce que j'attends de vous.

Vous consentéz à tout , & votre doux sourire

Dit plus , ô Dieux charmans , que vous ne pourriez
dire.

Allons célébrer ce beau jour ;

Auprès de nos Amans rassemblons notre Coug

Leur bonheur que tout favorise ,

Ne peut qu'être parfait , puisque l'Hymen unit ;

Par mon équitable entremise

Deux cœurs que l'Amour assortit.

E N V O I

de M. de Signy, frere de Mlle de la Houffaye.

Vous sçavez , mon aimable sœur ,

Que vous me fîtes toujours chere ,

Mais je dois partager mon cœur

Entre

2614 MERCURE DE FRANCE

Entre vous & celui que vous rendez mon frere ,

Et puisque vous ne faites qu'un ,

Recevez mes vœux en commun.

Je n'ai pas osé joindre à votre Epithalame ,

Tout ce que pour vous j'ai dans l'ame.

Cette grande Déesse , & ces deux petits Dieux

Me paroissent trop sérieux :

A mon âge on aime la joie ,

Et comme je m'y sens enclin ,

Voici ce que je vous envoie

Sur un ton un peu plus badin.

CHANSON, sur l'Air : *M. le Prévôt des
Marchands , &c.*

A La nôce on ne doit penser ,
Qu'à boire , chanter & danser ;
En attendant que l'on s'empresse
A se mettre de bonne humeur ,
Permettez que je vous adresse
Trois souhaits qui partent du cœur.

Souvent le défaut d'amitié
De l'une ou de l'autre moitié
Met du trouble dans le ménage ,
Faites donc que tous les époux
Afin de s'aimer d'avantage
Viennent prendre exemple sur vous.

J'ignore

J'ignore quelle est la façon
D'une fille ou bien d'un garçon ,
Et tout cela passe ma sphere ;
Vous comblerez pourtant mes vœux ;
Si vous avez soin de me faire
Moins de nièces que de neveux.

Surtout , que jamais votre ardeur
Ne reçoive aucune froideur ,
Et sous les loix de l'Hyménée
Puissez vous après cinquante ans ,
Comme la première journée
Etre l'un de l'autre contents !



EXTRAIT des Plaidoyers faits au College
de LOUIS LE GRAND.

Nous rendons volontiers justice à la sagesse des moyens qu'on employe dans ce College pour l'éducation de la jeune Noblesse , qu'on y forme à tous les genres d'Exercices les plus utiles. Nous mettons dans ce rang les Plaidoyers que les deux célèbres Professeurs de Rhétorique font travailler tous les ans à leurs Eleves , & qu'ils retouchent d'après eux ; on y reconnoît toujours une main d'habile Maître. Ceux dont nous
donnons

donnons ici l'Extrait, ont été faits sous la direction du Pere de la Sante, Jésuite, & prononcés publiquement, le 16 Août 1740. avec l'aplaudissement d'une illustre & nombreuse Assemblée. C'est une Cause d'invention, mais fondée cependant sur l'Histoire. En voici le Sujet, tel qu'il se lit dans le Programme imprimé.

S U J E T.

L'Empereur CHARLE-QUINT ayant abdiqué l'Empire, & fait des gratifications considérables aux principaux Officiers de sa Maison, destina son Portrait enrichi de Diamans, à celui d'entre eux qui lui avoit rendu de plus importants services pendant le cours de son Regne. Ce grand Prince, pour obvier à la jalousie que la préférence d'un seul pourroit donner aux autres, ne voulut gratifier aucun en particulier de ce précieux gage de son affection; mais il chargea PHILIPPE II. son Fils, de remettre le Portrait à celui, qui, après un mûr examen, seroit jugé avoir mieux servi le Prince & l'Etat.

Il se présente cinq Concurrans. Le premier, est un Général d'Armée, homme de cœur & de main, qui a signalé sa valeur en plusieurs Combats, & par un grand nombre de Victoires.

Le second, est un homme d'Etat & de Cabinet,

binet , sage & profond Politique , qui a suggeré à son Maître d'utiles projets , avec les moyens de les exécuter heureusement.

Le troisiéme, est un homme d'esprit & de tête , qui a régi les Finances avec beaucoup d'économie & d'habileté.

Le quatrième, est un Chef d'Escadre , excellent homme de Mer , qui a fait de nouvelles découvertes & de glorieuses Conquêtes dans le nouveau Monde.

Le cinquiéme , est un homme de vertu & de probité , Confident zélé de son Prince , auquel il a tâché d'inspirer un tendre amour pour ses Peuples , & une exacte précaution contre les écueils de la Cour.

PHILIPPE , suivant l'intention de Charles , nomme un de ses Conseillers d'Etat , pour examiner les raisons des Aspirans , & pour décider auquel des cinq sera donné le riche Portrait. Mais afin d'adoucir la peine que l'exclusion pourroit causer aux quatre autres , le jeune Monarque leur fait proposer en son nom quelques Bijoux ou Joyaux rares & curieux , dont la distribution sera réglée sur le mérite des services de chacun d'eux. C'est l'objet & la matiere de cette Délibération.

I. PLAIDOYER. *Pour le Général d'Armée.*

Nous ne ferons qu'indiquer quelques preuves & quelques endroits de ces Discours ,
qui

qui mériteroient d'être transcrits en entier ; pour n'en rien perdre de beau.

M. Pinon d'Avor de Villemain , qui parloit au nom du Général d'Armée , se proposa de faire voir que nul autre n'avoit tant contribué que lui , 1°. à la gloire du Souverain , 2°. à la sûreté de l'Etat. Il en tira les preuves & de l'Art Militaire en général , & de ses Exploits personnels en particulier.

Pour connoître le prix de la gloire Militaire , il faut voir à quel prix elle s'acquiert ; combien de périls , combien de travaux à essuyer pour un Général d'Armée. Le jeune Orateur en fit une description vive , qu'il releva par l'oposition de la vie douce & tranquille de l'Homme d'Etat dans le réduit d'un Cabinet délicieux , d'où il mande au Général d'attaquer & de vaincre ; ordre qui se donne plus aisément qu'il ne s'exécute. Il tire encore avantage du caractère de la plupart des Politiques , dont il peint la Profession. *Ce n'est souvent , dit-il , qu'un honnête tromperie couverte du masque de la prudence , & revêtuë du spécieux nom de génie ; c'est quelquefois le bel art d'aller à ses fins par des voyes obliques , & détournées en dépit de la bonne foi & de la probité. Maxime reçûe chés plus d'un Politique , intérêt avant toute chose , intérêt. Pourvu qu'on touche au but , qu'importe par quelles voyes , qu'importe à quel prix ?*

Qu'ils

Qu'ils viennent, ces Messieurs, qu'ils viennent au Camp; c'est-là qu'ils trouveront de la droiture, de la franchise, de l'ouverture de cœur, de la générosité, de l'honneur, mais du véritable honneur, qui se trouve rarement dans l'étroite enceinte de leur Cabinet.

Après ces preuves générales, le Guerrier passe à ses Exploits particuliers, soit dans les guerres domestiques, soit dans les guerres étrangères, double fleau de la tranquillité publique. A l'égard de celles-là, il prend pour exemple la sédition de Gand, plutôt réprimée par la force des Armes, que par celle des Arrêts. *Que les Loix sont foibles, s'écrie-t'il, si le fer ne les fait respecter! Un seul Colonel à la tête de son Régiment, vaut plus alors à l'Etat que cent Bourguemestres à la tête de leurs Compagnies....*

Quant aux Ennemis étrangers, que feroit contre eux le Politique avec ses grandes idées, l'Homme de Finances avec ses pistoles, le Chef d'Escadre occupé à ses Découvertes, si la valeur du Guerrier ne venoit au secours de l'Etat?

La guerre contre la France & contre François I. servit de preuve à l'Orateur, qui caractérisa ainsi la Nation Française. *Eh! à quels ennemis, grand Dieu! n'avions-nous pas affaire? Presqu'à toute l'Europe ligüée contre la Maison d'Autriche, qu'on soupçonnoit d'aspi-*
rer

rer à la Monarchie universelle , mais sur tout à cette Nation voisine , aussi émule de l'Espagne , que Carthage l'étoit de Rome ; à cette Nation aussi brave , aussi terrible dans le Combat , qu'elle est aimable & polie dans la Société ; à cette Nation dont l'humeur vive , bouillante , & active , a tant de fois déconcerté le phlegme Espagnol ; à cette Nation , qu'un échec anime , au lieu de l'abattre , qui semble tirer des forces de ses défaites même ; qui , au milieu des plus grands désastres , trouve dans son esprit & dans son courage des ressources inépuisables ; à cette Nation enfin , conduite par un Roy guerrier , dont la valeur a été pour le grand Charles-Quint même , un digne objet d'émulation & de noble jalousie ; par un Roy qui n'a jamais paru plus courageux que dans son malheur , jamais plus libre que dans nos fers , jamais plus Roy que dans sa captivité , &c.

II. PLAIDOYER. Pour l'Homme d'Etat.

Avant que d'entrer en matière , M. de Beaussan , chargé de cette Cause , crut devoir détruire le préjugé favorable qu'auroit pû faire naître dans l'esprit du Juge l'air de confiance avec lequel le Guerrier avoit fait valoir ses services ; ensuite , pour faire sentir la supériorité de sa Profession sur celle de ses Concurrans , il fit remarquer que le nom seul d'Homme d'Etat , avertit que c'est le
Membre

Membre le plus essentiel à l'Etat, que son Art est l'ame du Gouvernement & le principal mobile du vaste Corps de l'Empire; mais se bornant à deux avantages capables de faire pencher la balance de son côté, il entreprit de montrer que la Politique est le grand ressort qui fait tout mouvoir & au-dedans & au-dehors du Royaume.

PREMIERE PARTIE

D'abord il prouva que tout ce qu'il y a de plus important dans un Royaume, est l'objet des veilles de l'Homme d'Etat, qu'il doit partager avec le Prince les soins du Trône, que pour le soulager, pour lui épargner l'embaras d'un détail difficile, c'est à lui de débrouiller, d'éclaircir, de préparer ce que les grandes affaires ont de plus fatigant & de plus pénible; qu'enfin c'est par ces sortes de services qu'il doit s'établir dans la faveur & dans la confiance du Souverain; qu'après tout, *ce n'est pas assez de s'être rendu maître de l'esprit du Monarque, il faut encore se rendre maître des Evenemens par un effort de génie supérieur à tout ce qui s'appelle hazard & fortune* Les intérêts des Princes sont de magnifiques objets, dont on ne se forme de grandes idées, que parce qu'on se figure que les Grands n'agissent jamais que par de grandes vûes. Cependant on peut dire que les grands intérêts, comme les petits, se res-
sentent

sentent souvent de la foiblesse humaine, & qu'il y entre quelquefois plus de hazard & de caprice que de sagesse & de raison. Ce qui fait l'éloge de l'Homme d'Etat, c'est qu'il sçait par prudence se prévaloir de tous ces écarts de raison, profiter des fausses démarches d'autrui, se faire un plan suivi de l'inconstance des hommes, en faire partie de son système politique, fixer le sort par un prodigieux enchaînement de précautions, enfin triompher de la fortune, en faisant servir à ses desseins les bizarreries même & les caprices de cette aveugle Reine du Monde, &c.

L'Orateur ajoute à ces réflexions une idée magnifique de l'Homme d'Etat, qui doit être l'Oracle du Prince, l'Auteur des projets utiles, le Protecteur des Loix, des Arts, du Commerce, en un mot, l'homme universel.. Il montre que ses Rivaux ne sont que comme de simples Subalternes à son égard, qui n'ont agi que par l'impression & le mouvement de son génie qui les a dirigés. . . . Il relève le mérite de ses soins & l'étendue de ses lumières par la vaste étendue des Etats de Charle-Quint, qui comprenoient les Espagnes, la Flandre, une grande partie de l'Allemagne & de l'Italie, avec une partie du nouveau Monde. . . Il fait valoir contre le Guerrier le service qu'il a rendu à tant de Peuples, en réparant les maux causés par la valeur Martiale. . . *Si la Politique, dit-il, n'avoit*

n'avoit fermé les playes faites par la guerre , qu'auroit produit cette continuité de victoires & de triomphes ? Ce tissu de succès eût été une calamité publique ; la destruction de l'Etat eût peut-être bien-tôt accompagné celle de l'Ennemi . . . &c.

Il termine cette Partie , en concluant avec un Ancien *qu'une bonne tête vaut plus à l'Etat que cent mille bras , & que c'est à l'Homme d'Etat ; à la Politique , que pour l'ordinaire on rapporte les heureux Evenemens d'un regne & la félicité des Peuples , non-seulement au-dedans , mais encore au-dehors du Royaume ; sujet de la seconde Partie.*

L'Orateur y expose tous les devoirs de l'Homme d'Etat, devoirs qui s'étendent aux Peuples voisins , jusqu'aux Nations les plus reculées , & qui embrassent tous les genres d'affaires, & de négociations .. *Il faut, dit-il, se prêter à des Alliés faire tête à des ennemis, ménager avec adresse ceux qui restent dans la neutralité . . . &c.* Il désavoue la fausse Politique , objectée par le Guerrier , & qui est plutôt l'ouvrage de la fraude , que le fruit de la sagesse. *Les trompeurs se trompent , ajoutet-il , s'ils se flatoient de duper long-tems tout le monde . . .* Il définit la vraie Politique , celle qui est fondée sur la bonne foi , sur la probité, sur les lumieres d'une raison épurée , d'un bon sens raffiné , d'un esprit pénétrant qui découvre
la

la ruse sans la mettre en œuvre , qui la combat noblement & la subjugué par un effort de prudence , &c. Il conclut par cette réflexion , que Charle-Quint Politique a été , sans comparaison , plus grand que Charle-Quint Guerrier , & qu'ayant l'honneur de lui ressembler par son plus bel endroit , il mérite aussi le mieux son Portrait , comme l'extrait fidele de sa ressemblance Nous ne pouvons omettre sans regret un grand nombre de beaux traits répandus dans ce Discours.

III. PLAIDOYER. *Pour le Sur-Intendant des Finances.*

M. Daugeard, en qualité de Sur-Intendant, avança qu'il avoit pourvû pendant son administration , 1°. à la splendeur du Trône , 2°. au soulagement de l'Etat. Pour établir la premiere proposition , il fit remarquer d'abord qu'on juge bien differemment du mérite des Rois & de celui des Particuliers. Ceux-ci peuvent-être grands hommes avec le génie , la science , les talens ; un Roy sans opulence ne peut être grand Prince. *Il ne seroit*, dit il, *regardé que comme un vain fantôme de majesté Royale , moins connu par son nom , que par ses malheurs . . . Tranchons le mot , un Souverain sans épargne seroit une espece de Jean sans Terre.* C'est ce que comprit Charles-Quint , & ce qui l'engagea à regler ses Finances

Finances avant que de rien tenter pour l'intérêt de sa gloire. L'Orateur présente en cet endroit les traits les plus éclairans de l'Histoire de ce Prince. Il prétend que c'est à lui qu'il faut attribuer tous ces glorieux Evénemens ; non que ses Competiteurs n'en partagent la gloire avec lui , mais ils la partagent de telle sorte , que chacun d'eux est entré seulement dans quelque entreprise particulière , & que nul autre que lui n'embrasse le total des succès. La raison qu'il en apporte , c'est que leurs Emplois sont indépendans les uns des autres , & que tous dépendent du sien. *Que deviendroient , dit-il , les réflexions de l'Homme d'Etat , s'il ne comptoit sur d'autres ressorts que sur ceux de sa Politique ? Pour conclure une Alliance, un Traité de Paix ; pour découvrir le secret d'une Cour Etrangère ; de l'intrigue & de spécieux discours ne suffisent pas ; vous parlez en vain , si vous ne donnez du corps à vos paroles par quelque chose de plus solide : Eh ! n'est-ce pas de moi qu'on emprunte ce puissant mobile ?* Sur ce qu'on pourroit penser qu'il y a moins de danger dans la garde d'un Trésor , que dans l'attaque ou dans la défense d'une Citadelle , il fait voir qu'il a des ennemis plus redoutables que ceux de l'Homme de Guerre ; *Ennemis cachés & flatteurs , Courtisans avides & importuns , dont le crédit est dangereux , & à l'égard des-*

I. Vol. D. quels

quels une roideur inflexible peut rendre aussi criminel qu'une lâche condescendance : L'or n'est point de ces objets qu'on s'accoutume à regarder avec des yeux d'indifférence ; il a d'étranges charmes pour attirer les yeux & les mains , même les plus respectables Si quelqu'un doute du péril , qu'il se rappelle le sort de l'infortuné Marigny ; en lui , l'Espagne est instruite par la France , & quoique la réparation ait été plus glorieuse que le supplice n'avoit été honteux , il est toujours triste de n'être justifié que quand on ne peut plus goûter le plaisir de la justification . . . Il faut même quelquefois combattre l'inclination trop tendre & trop bienfaisante d'un Prince généreux à l'excès ; l'empêcher d'être prodigue , pour lui ménager les moyens d'être libéral . . . Pour s'élever au-dessus de la crainte dans ces occasions délicates , il faut une toute autre vertu que la vertu Militaire . . . Il faut pouvoir mépriser plus que la mort ; eh quoi ! la disgrâce , l'indignation du Souverain . . . &c.

La seconde Partie commence par un trait frappant. Le Riche fonde pour un Prince , que l'amour de son Peuple ! Que le Monarque est opulent quand il possède les cœurs de ses Sujets , & quand il peut dire comme ce Romain , qu'il souhaite moins avoir de l'or , que de commander à des gens qui en ayent ! . . . Le grand Art est d'enrichir le Prince sans apauvrir le Peuple . . . &c. Il montre la nécessité des subsides.

des. Puisque le Prince défend les biens des Sujets , il est juste que les Sujets contribuent d'une partie de leurs biens aux besoins du Prince . . . Il distingue trois sortes de conditions dans l'Etat; les unes riches, les autres médiocres, d'autres pauvres & indigentes. Il donne pour regle de faire tomber le poids des impôts sur ceux que leur opulence met le plus en état de le porter . . . Il veut encore qu'on mette une différence entre les choses d'une absolüe nécessité pour l'entretien de la vie , & celles qui ne servent précisément qu'au luxe & à la vanité. Il faut faire tomber sur celles-ci les taxes les plus considérables & faire grace aux autres qu'exigent les besoins de la Nature. *C'est opposer une digue à la fureur du luxe , que de rendre d'un accès difficile tout ce qui le favorise , &c.* Il finit par cette judicieuse réflexion , que si l'argent est , comme on dit , le sang du Peuple , il doit circuler aussi pour le soulagement du Peuple , tantôt passer du Prince aux Sujets , & tantôt des Sujets revenir au Prince , . . &c. Le choix nous embarrasse dans un grand nombre de traits interessans.

IV. PLAIDOYER. *Pour le Chef d'Escadre.*

M. de Barillat , représentant ce Chef , fit un parallele suivi & raisonné de ses services avec ceux de ses Compétiteurs . . . Il

Dij commence

commence par le Guerrier . . . Le Guerrier n'a eû affaire qu'à des hommes, & à des hommes dont les forces, dont le Pays, dont le caractère, dont la maniere d'attaquer lui étoient connus. Pour lui, il a eû à combattre des Barbares & des Sauvages, qu'il n'avoit garde de connoître; c'est-à-dire des gens qui, sous une figure d'hommes, avoient la fureur & la brutalité des bêtes féroces; des gens qui, pout n'être pas aussi braves, ni aussi aguerris que les Européens, trouvoient dans leurs ruses & dans leur rage un supplément de valeur & d'exercice dans l'Art Militaire. Il a eû à combattre contre les tempêtes, les vents, les flots, les écueils, le Ciel, la Terre, la Mer, tous les Elemens conjurés; il a eû à combattre contre son Equipage même, contre l'impatience, les murmures, les désobéissances, les plaintes amères de ses Compagnons de fortune, &c. *Montrez, montrez-moi, illustre Guerrier, de semblables périls dans vos Exploits, & je vous rends les Armes.*

Pout quelques Villes, pour quelques Provinces que le Général a conquises, l'Orateur se fait fort de montrer cent Peuples, cent Royaumes, un nouveau Monde tout entier, soumis à l'Empire de son Prince. *En quel endroit, dit-il, l'avez-vous fait connoître où il ne fût déjà connu sans vous? Pour moi je l'ai fait connoître d'un Pole à l'autre, du Couchant*

à l'Aurore. . . Il compare ensuite ce que l'un & l'autre ont fait pour la sûreté de l'Etat. L'Etat ne peut être attaqué que de deux manières; au-dehors par les Ennemis, ou au dedans par les Rebelles. Qui peut nier que les terres & les richesses immenses, acquises dans les Pays Etrangers, n'aient mis le Souverain des Espagnes en état de donner la Loi, & de ne la recevoir d'aucun autre Potentat? . . . &c. Et quant aux troubles domestiques, n'est-il pas évident qu'on les a prévenus en purgeant le Royaume d'une infinité d'ames viles, transplantées dans les Colonies, où elles deviennent utiles à la Patrie par leur travail? . . . &c.

Du Guerrier il passe au Politique. C'est un homme de tête, c'est un Aigle pour le Conseil; c'est un génie à grands projets, voilà tout son mérite; mais en est-ce un moindre que d'avoir scû prendre conseil de soi-même en mille rencontres périlleuses; où mille Politiques de sens rassis eussent peut-être perdu la tête? D'avoir non-seulement fait la fonction de Conseiller auprès d'un Roy, mais d'avoir rempli par soi-même tous les devoirs de Roy, de Gouverneur, de Législateur, d'Amiral, de Capitaine, de Soldat, de Sur-Intendant des Finances, des Bâtimens, des Manufactures; d'Inspecteur, de Directeur Général de toutes les Professions imaginables? Et tout cela, non dans un Royaume, mais dans vingt Royaumes differens; Royaumes où il a fallu

D iij établir.

établir des Loix parmi des Nations qui n'en connoissoient aucune ? &c Qu'on ne dise point que la maniere de traiter avec ces Peuples encore brutes , n'exige pas tant de souplesse & de délicatesse d'esprit qu'en suposent les Négociations où il faut entrer avec les Peuples civilisés d'Europe L'intérêt est un grand maître qui ouvre les yeux & l'esprit aux plus stupides en aparence . . . La malignité naturelle tient lieu de génie à ces Sauvages , dont la fourberie est d'autant plus dangereuse qu'elle n'est point tempérée par les bienséances & corrigée par l'éducation . . . &c.

Pour ce qui est du Sur-Intendant des Finances , l'Orateur se fit un jeu de sa défaite. Il n'eut qu'à faire voir que c'étoit aux soins & aux travaux du Chef d'Escadre qu'étoit dûe la plus grande partie des sommes prodigieuses qui avoient depuis peu rempli le Trésor Royal . . . Il demanda en finissant s'il n'étoit pas juste qu'ayant été long-tems privé de la présence de son Roy, il obtint au moins son Portrait, pour le dédommager. *Ces Messieurs*, dit-il, *ont toujours joint de l'aspect du Soleil ; m'en refusera-t-on un rayon échappé ?* Enfin pour parler aux yeux, il fit étaler la Carte des Pays qu'il avoit soumis à l'Empire des Espagnes , & voulut que les voix de tous ces nouveaux Sujets fissent l'office de la sienne . . . Les trois Parties de ce Discours sont pleines de force & d'énergie.

V. PLAIDOYER. *Prononcé par l'Ami
du Confident vertueux.*

M. Fargés, défenseur du Confident, avança que cet homme de vertu, en inspirant à Charle-Quint de l'amour pour ses Sujets, & en le préservant des écueils de la Cour, l'avoit conduit aux deux fins principales du grand Art de regner, 1°. au bonheur du Souverain, 2°. au bonheur des Peuples.

Le jeune Orateur commença par déplorer avec beaucoup d'éloquence la condition des Princes presque toujours environnés de Courtisans flatteurs & intéressés, qui étudient le foible du Maître, tâchent d'entrevoir sa passion favorite, la découvrent bien-tôt, la flatent, la servent, l'entretiennent, achètent par ces odieux services & ces criminelles complaisances, la faveur d'un Souverain, & visent à leur fortune aux dépens de son véritable bonheur . . . *Les Princes ont-ils de l'attrait pour le plaisir ? Les plaisirs volent sur leur passage & s'offrent en foule à leurs desirs. On leur montre le crime sous une face riante, on leur présente le poison dans une Coupe enchantée. L'enchantement secondé de l'ivresse qui accompagne la grandeur, leur persuade aisément que ce qui les flatte leur est permis, & que comme ils peuvent tout ce qu'ils veulent, ils ont droit de vouloir tout ce qu'ils peuvent . . .*

D iiii Le

Le Confident vertueux sçut préserver son Prince de tous ces écueils, & en même-tems assûrer son bonheur. *Il ne lui en coûta point de bassesses pour entrer dans la confiance du Monarque ; il ne rampa point pour s'élever. Certain air de noble franchise & de respectueuse liberté, saisit l'estime du Prince ; l'amitié suivit de près l'estime. Il se trouve entre les grandes âmes certaine sympathie d'inclinations & de sentimens qui les lie & les unit ensemble dès le premier abord. Le dégoût ne suit point de telles liaisons fondées sur un mérite réciproque, &c.*

L'Orateur fit valoir ensuite la prudence & l'adresse du Confident à ménager doucement l'entrée à la vérité dans le cœur du Prince. *La vérité ; dit-il, rebuterait, si on ne prenoit soin de la dépoûiller de ce qu'elle a d'âpre, d'austère & de farouche . . . En fléchissant un peu, elle parvient à coup sûr où elle n'arriveroit jamais de droit fil . . . En telle conjoncture on touche mieux le but en l'effleurant, qu'en le heurtant avec rudesse, &c. . . Quel zèle ne fallût-il pas encore, pour faire bien comprendre au Souverain que la flatterie est un outrage & un affront radouci ; que suivant la maxime de LA-DISLAS, c'est un soufflet poliment donné . . . Que le plus malheureux de tous les Princes . . . est celui qui accorde le plus à ses passions, que les ministres de ses plaisirs sont les plus mortels ennemis de son bonheur ; que quiconque est in-*
fide

dele au Maître des Souverains, le peut aisément être au Souverain même ? . . . Charles-Quint comprit ces maximes, il les pratiqua, au moins en partie ; car sa vertu souffrit quelque éclipse, mais cette éclipse ne fut pas de longue durée, & bien-tôt les sages conseils prévalurent à la passion, &c.

Dans la seconde Partie, l'Orateur montre que c'est au Confident vertueux que l'Espagne & l'Allemagne dûrent dans la personne de Charles, un Roy & un Empereur, avec lequel la plûpart des vertus purent assises sur le Trône, & contribuèrent à la félicité publique ; ce ne fut point au Guetrier, dont l'intérêt demandoit la prolongation d'une guerre, funeste au repos & au bonheur des Peuples. Ce ne fut point non-plus à la Politique, qui pensa renverser l'Etat de fond-en-comble, à force de ménager les faillies foudroyantes de l'Hérésarque Luther . . . L'Orateur n'avoit garde d'oublier ici l'*Interim* de Charles-Quint, Ouvrage de cet Esprit de mollesse, suggérée par la Politique, & si contraire aux vrais intérêts de la Religion ; *Interim* dont l'unique effet fut de mécontenter le bon & le mauvais parti. De la même source vinrent la Ratification du Traité de Francfort & l'union de l'Empereur avec les Protestans contre la France. Funestes ménagemens qui ne firent qu'enfler le cœur des Rébelles, & qui bien-

D y tôt

tôt eussent fait couler des flots de sang & de pleurs par toute l'Allemagne, si pour le bonheur des Peuples le vertueux Confident n'avoit conseillé au Prince d'user contre la Secte de tout le poids de l'autorité Impériale, & ne l'avoit bien convaincu qu'il ne faut dans un Royaume qu'un Dieu, qu'une Loi, qu'une Foi & qu'un Roy ! Après cela je demande qui a le plus contribué à la félicité des Peuples, de l'esprit de Religion, ou de l'esprit de Politique ? ... En quoi peut contribuer l'Homme de Finance au bonheur public, s'il n'est lui-même dirigé par les principes de la vertu ? ... Le Chef d'Escadre, en apportant les richesses des Pays conquis, n'en a-t'il point apporté les vices, tandis que l'homme vertueux a fait rendre par ses conseils le centuple à ces Peuples nouvellement soumis, en leur procurant le précieux trésor de la Foi ? ... &c.

L'abdication de Charles-Quint, étoit un Point délicat, qui paroïssoit donner l'avantage au Politique sur l'Homme de vertu ; car enfin celui-ci devoit-il souffrir qu'un Monarque si propre à faire des heureux, se lassât si tôt de l'être ? Le sage Orateur tourne cette circonstance toute entière à l'avantage du Confident vertueux ; il fait voir qu'il forma d'abord toutes les opositions que suggeroit la prudence à une résolution si extraordinaire ; mais enfin après de longues épreuves & de vives remontrances,

Remontrances, pouvoit-il, devoit-il oposer sa voix à celle du Ciel ? . . . Ignoroit-il qu'il est plus beau, plus glorieux de mépriser un Trône que de le posséder ? . . . Ne sçavoit-il pas que les yeux de la multitude ont trop de foiblesse pour n'être pas aussi offusqués de l'obscurité volontaire d'un Monarque abdiquant, qu'ébloüis de l'éclat d'un Souverain regnant ? . . . Un homme qui aimoit le salut de son Prince, n'avoit-il pas lieu de se réjouir, qu'après avoir regné sur la Terre, il prît des moyens pour regner dans le Ciel ? . . . Enfin il voyoit le Sceptre tomber entre les mains d'un Fils digne de remplacer le Pere. Cette dernière réflexion est un Compliment adroit pour le Monarque qui proposoit les Prix ajoutés à celui de Charle-Quint.

L'Orateur conclut que le Confident vertueux a d'autant plus de droit à l'honneur disputé, que tous ses Concurrans ont déjà reçu une récompense proportionnée à leurs services, au lieu que celui-ci, content de sa vertu & de celle qu'il faisoit pratiquer à son Prince, n'a jamais voulu profiter de la reconnaissance & de la libéralité du Maître, qu'il servoit si avantageusement . . . La délicatesse est ce qui regne le plus dans ce Discours, dont nous ne donnons qu'une légère ébauche.

EXAMEN DE LA CAUSE.

M. du Puis de Marcé, qui faisoit la fonction de Juge, après avoir fait l'examen de la Cause & balancé avec beaucoup de discernement & de précision les raisons exposées par les cinq Concurrens, prononça en faveur du Confident vertueux, & fit gagner le procès à la vertu. Ensuite il assigna par ordre à chacun des quatre autres, c'est-à-dire au Guerrier, au Politique, au Sur-Intendant des Finances, au Chef d'Escadre, les Bijoux qui convenoient le mieux à la nature des différens services rendus par eux au Prince & à l'Etat. Voici le précis de l'Arrêt définitif.

JUGEMENT.

» VOULONS & ordonnons que le *Portrait enrichi de Diamans* & destiné aux plus
 » importans services par l'Empereur abdi-
 » quant, soit donné en propre au Confident
 » vertueux . . . Rien de comparable aux
 » principes & aux sentimens de vertu, qu'il
 » a eû soin d'inspirer au Monarque qui l'hon-
 » oroit de sa confiance . . . Un Roy guer-
 » rier, un Roy Politique, un Roy aussi riche
 » & aussi puissant qu'on le puisse imaginer,
 » peut avec tout cela n'être qu'un fort mau-
 » vais Roy, s'il n'est vertueux . . . Ainsi for-
 » mer un bon Roy, qui aime ses de-
 » voirs

» voirs , & qui fasse son bonheur de celui
 » de ses Peuples , l'engager à maintenir
 » l'ordre & la Religion dans plusieurs grands
 » Royaumes ; c'est un service , c'est un bien-
 » fait sans égal , c'est donner au Monde un
 » modele de Souverain, & dès-là, c'est mérit-
 » er l'Image, à qui le plus grand Prince a ser-
 » vi de modele.

» ASSIGNONS le second rang au Chef du
 » Conseil , qui dans l'ordre Politique a le
 » plus contribué à tous les Evenemens d'un
 » beau Regne... Après la vertu , rien de si
 » estimable qu'un rare génie pour le Ministère
 » dans le Gouvernement d'un grand Peu-
 » ple... Décernons à cet excellent Ministre
 » *une Horloge singuliere* , travaillée par le plus
 » célèbre Artiste d'Allemagne , & conservée
 » précieusement parmi les Raretés de l'*Escu-*
 » *rial* Cette Horloge , unique dans son
 » espece , composée de ressorts cachés , mis
 » en mouvement par un poids invisible , n'a
 » point de montre extérieure , & n'annonce
 » aucun instant du jour , que celui seul où
 » l'heure est entièrement écoulée.... Symbo-
 » les mystérieux , qui nous rappellent les res-
 » sorts imperceptibles d'un Gouvernement
 » dont le secret a été l'ame , où tout a paru
 » réglé avec poids & mesure , où enfin nul
 » dessein n'a éclaté qu'à l'heure précise mar-
 » quée pour l'Evenement.

• » ADJUGEONS

» ADJUGEONS la troisième Place au fa-
 » meux Chef d'Escadre , Conquérant du
 » Mexique. Les Mines d'or que l'Espagne
 » doit à ses travaux , nous avertissent que
 » l'Espagne lui doit à son tour *ce magnifique*
 » *Collier de la Toison d'or* , que porta le pre-
 » mier, PHILIPPE le Bon, Duc de Bourgogne,
 » Bisayeul de Charle-Quint. Un si glorieux
 » Monument , transmis à notre Monarque
 » par le premier Instituteur de cet Ordre de
 » Chevalerie , ne convient mieux à nul autre
 » qu'au premier Fondateur de nos Colonies.
 » Les Exploits de Jason égalent-ils ceux de
 » notre Héros Marin ? La Toison d'Or de
 » Colchos fut-elle d'un aussi grand prix que
 » ces Lingots d'or dont l'Amérique paye tri-
 » but à notre Puissance ?

» Le quatrième Don sera le partage du Gé-
 » neral d'Armée , à qui nous ne pouvons dé-
 » cerner de Prix plus convenable que *le ter-*
 » *rible Sabre de Damas* , qui se trouva parmi
 » les dépouilles de Soliman II. forcé par
 » Charle-Quint à lever le Siège de Vienne....
 » Que notre Guerrier n'envie point au Chef
 » d'Escadre la préférence que nous lui avons
 » donnée. La conquête du nouveau Monde
 » est pour l'Espagne un tout autre objet qu'u-
 » ne ou deux Provinces conquises en Euro-
 » pe ; au plus grand avantage est dûe la plus
 » grande récompense.

» AVONS

„ AVONS-nous donc oublié le Sur-Inten-
 „ dant des Finances ? Non Le Prince &
 „ l'Etat sont trop redevables à ses soins, pour
 „ ne lui en pas marquer leur reconnoissance...
 „ Le Présent que nous lui adjugeons , quoi-
 „ que placé au dernier rang , n'est pas d'une
 „ moindre valeur que les autres C'est
 „ un beau & rare Médaillon ou grande Mé-
 „ daille d'argent , frappée au meilleur Coin ,
 „ & consacrée à la gloire de *Charle-Quint*
 „ par ses Etats de Flandre , pour lui rendre
 „ graces de l'abondance qu'il avoit fait re-
 „ naître dans le Pays , après une longue di-
 „ sette La face de ce Médaillon repré-
 „ sente la tête de cet Auguste Bienfaicteur . .
 „ Au Revers on voit une Corne d'abondance
 „ avec cette Inscription ou Légende : *Abun-*
 „ *dantia in Belgium revocata* STATUONS
 „ & reglons que ce Joyau précieux appartien-
 „ dra désormais à notre bienfaisant Trésor-
 „ rier , Auteur & Conservateur de l'*abon-*
 „ *dance publique*.

Il seroit inutile de faire ici l'éloge de la
 Cause dont nous venons de donner l'Extrait.
 Tout y est conforme au plan d'éducation
 qu'on se propose ; le choix du Sujet , la ma-
 niere dont on le traite , les principes de ver-
 tu qu'on y établit , les conditions élevées
 qu'on y met sur la Scene , les récompenses
 décernées aux grands services rendus au Prin-
 ce

ce & à l'Etat, tout cet assemblage est des plus propres à former le cœur & l'esprit des jeunes Seigneurs, & à les piquer d'une noble émulation. Nous souscrivons avec plaisir aux suffrages publics qu'a mérités l'Auteur ; il nous reste à dire un mot des cinq Concurrens.

M. *Pinon de Villemain* parla pour le Guerrier, avec toute la noblesse & la fermeté convenables à cette Profession.

M. *de Beauffan* exposa les droits de l'Honneur d'Etat, avec toute la finesse & la dextérité d'un habile Politique.

M. *d'Augéard* plaida au nom du Sur-Intendant des Finances, d'une manière aisée, naturelle & insinuante, qui plut beaucoup.

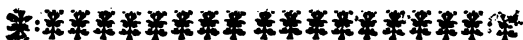
M. *de Bartillat* fit parler le Chef d'Escadre avec une franchise & une liberté dignes d'un grand Officier de Marine, & qui furent fort applaudies.

M. *Farge* intervint pour le Confident vertueux, avec un air de candeur & d'aimable ingénuité, qui prévenoit en sa faveur.

M. *du Puis de Marcé* fit l'exposé de la Cause, pesa les preuves, & prononça le Jugement avec une gravité douce & gracieuse, qui avoit déjà éclaté dans plus d'une occasion.

Le succès constant d'un tel Exercice est la preuve incontestable de son utilité.

EGLOGUE



EGLOGUE SIMPOSIAQUE

LE célèbre Gregoire & l'alteré Lucas
 Un soir , au Cabaret sur la fin d'un repas ,
 Tous deux sçavans dans l'art de chanter & de boire ,
 Tout deux du premier rang se disputoient la gloire ,
 Les mâles roulemens qui fouroient de leur creux ,
 Réveilloient des caveaux les échos ténébreux ,
 Et les tonneaux vuidés dans ces voûtes sacrées
 Répétoient des chansons qu'ils avoient inspirées ,
 Quand tout à coup Gregoire après un rouge bord ,
 Faisons , dit-il , Lucas , un genereux effort ;
 Du commun des Bûveurs quittons le sot ramage ,
 De Bacchus sur l'Amour qui n'a dit l'avantage ?
 Hasardons-nous tous deux sur des sujets nouveaux ,
 Et si le cœur t'en dit , osons chanter *Lavaux* :
 Dans un si beau sujet , qui manquera d'haleine ,
 Aura sur lui la honte & l'écot pour sa peine :
 Tope , répond Lucas ; & sans plus balancer
 Je bois , & je te suis , tu n'as qu'à commencer.

Gregoire.

Comme on voit une treille à l'ormeau qu'elle em-
 brasse ,
 Ajouter par ses fruits une nouvelle grace ,

Ainsi

Ainsi le *Grand Lavanx* au milieu d'un repas
Des mets & du vin même augmente les apas.

Lucas.

Telle étoit des Bûveurs la troupe désolée ,
Voyant ces jours passés la vendange coulée ;
Telle elle fut encor , entendant le récit
Du cruel accident qui mit *Lavanx* au lit.

Gregoire.

O *Bachus* ! il sortoit d'un joyeux sacrifice
Où l'on avoit tant bû pour te rendre propice ;
Qu'est devenu le soin de ta Divinité ?

Lucas

O *Bachus* ! c'est à toi que l'on doit sa santé ;
Son rétablissement causera plus de joye ,
Coûtera plus de vin que la Paix de Savoye.

Gregoire.

De quel air brava-t'il cette vive douleur ,
Puisque dans le moment qu'arriva le malheur ;
Vente entendant craquer ses os sur la poussière ;
Trompé , lui demandoit , est-ce ta Tabatiere ?

Lucas.

Mais quelle fermeté ? quelle foi pour le vin ?
Quand voyant venir yvre à lui son Medecin ;
Lorsque chacun pâlit , & s'opose à la cure ,
Travaille ami , dit-il , ma guérison est sûre ,
Je reconnois en toi le céleste secours ,

Un Dieu conduit ta main & prend soin de mes jours

Gregoire.

Le Printemps promettoit une pleine abondance ,
Et les bleds & les ceps, notre douce esperance ,
Se hâtoient à l'envi de croître & de fleurir ;
Et déjà nos melons étoient prêts à meurir ;
Le Ciel en un instant a tout changé de face ,
Et pleure de *Lavaux* la funeste disgrâce.

Lucas.

On voit dans la Nature un second changement ;
Les sègles sont à bas , on coupe le froment ;
D'où vient cette chaleur si fertile & si douce ?
Ce qui reste de fruits se maintient , & tout pousse ;
Le verjus plein de suc semble croître à nos yeux ;
Bois rasade, Lucas, *Lavaux* se porte mieux.

Gregoire.

Meurissez, doux Muscats, croissez belle vandange,
Sans crainte que l'Abeille ou la Guespe vous mange ;
Vous irez au pressoir sans courir de hasard ;
La Jambe de *Lavaux* doit fouler votre mard.

Lucas.

Pressoir de Chalandré , quelle immortelle gloire
Te va rendre à jamais célèbre dans l'Histoire !
Tu soutiendras bien tôt un Trophée orgueilleux ;
Quel objet de respect aux Bûveurs nos neveux ,
Qui verront sur ton arbre à deux vieilles chevilles

Pendre

1644 MÉRCURE DE FRANCE

Pendre du grand *Lavaux* les fameuses Bequilles !

Gregoire.

O Vin ! qui fis Poëte autrefois Saint Amant ;
Inspire-moi des vers pour un tel monument.

Lucas.

O Bouteille ! aujourd'hui l'Helicon de Liniere ;
Un quatrain seulement ; & je te salue entiere.

• *Gregoire.*

Lavaux à la Posterité

- Consacre ici son équipage ,
Pour un éternel témoignage
Qu'il ne doit qu'au vin sa santé

Lucas

Prenez part au destin de cet heureux Pressoir ;
Coulez , doux jus de la vendange ;
La vertu du trophée en Champagne vous change ;
Et supplée à votre Terroir.

Gregoire.

Lucas, cette matiere est trop vaste & trop belle ;
Et déjà Lucifer fait pâlir la Chandelle ,
Déjà tout se réveille & frémit dans Paris ,
Des vendeurs d'Eau-de-Vie entends par tout les cris ;
Vois aller en convois les Pois verts à la Halle.
Puisqu'entre nous encor la balance est égale ,
Comptons, le jour nous chasse & demain si tu veux ;
A la fin du souper recommençons tous deux.

DE



*DE L'ORIGINE & de l'utilité des Chansons ,
particulièrement des Vaudevilles. Par
M. Beneton-de-Morange-de-Peyrins.*

DANS tous les tems , & chés tous les Peuples , on a eû l'usage de certaines Pièces de Poësies Lyriques , de differens noms , propres à louer , ou à blâmer les actions des personnes qui ont parû avec éat sur le Théâtre du monde.

Les hommes ont chanté , presqu'aussi-tôt qu'ils ont parlé ; quand des réflexions très-simples ne leur auroient pas laissé apercevoir que les organes de la voix étoient susceptibles de differens sons , le chant des oiseaux auroit pû suffire à leur donner envie d'imiter ces petites créatures si avantageusement pourvûes d'une admirable flexibilité de gosier.

Dès que les hommes ont sçû chanter avec quelque méthode , c'est dans les Prières adressées à la Divinité qu'ils ont fait usage de cette capacité ; on a crû mieux honorer les Dieux en mettant les Prières qu'on leur adres-soit , sur des tons harmonieux. C'est donc à l'occasion de la Religion , que l'Art du Chant s'est perfectionné , & c'est de-là que la Musique a tiré son origine.

Les

Les premiers Actes de Religion furent des sacrifices accompagnés d'*Odes*, ou d'*Hymnes*, chantés par des Chœurs.

Les Payens , & particulièrement les Grecs , reconnoissoient deux sortes de Dieux , ceux du Ciel , & ceux qui avoient été hommes ; les Hymnes pour les premiers , étoient des remerciemens , & les Hymnes pour les seconds , étoient simplement des Panegyriques.

Les Actes de Religion , dont l'objet n'étoit que de faire connoître les vertus des hommes Déifiés , donnerent occasion aux premiers Philosophes , qui étoient aussi Poètes , de mettre en Chants les maximes qu'ils croyoient propres à exciter les hommes à la vertu , & à réprimer les vices ; ils débitoient en public leur Morale Lyrique , & celui d'entre eux qui réussissoit le mieux à faire goûter la sienne , recevoit pour récompense un Mouton , une Chèvre , ou une Peau de Bouc , pleine de vin ; tel étoit le prix ordinaire des instructions , & ces instructions donnerent naissance à ce qui fut appelé *Tragédie* , du nom de la chose qui étoit donnée pour Prix à chacun de ces Actes.

Je viens de faire regarder comme des especes de Panegyriques les Chants en faveur des Héros Déifiés ; ils en étoient en effet , puisque chaque Chant instruisoit des actions louables qu'avoit faites le Héros pour qui il étoit

étoit propre , mais comme dans l'Histoire de ces Heros , toujours flatée , il étoit aisé d'apercevoir malgré la flaterie , qu'il y avoit eû de l'homme en eux , c'est-à-dire , des choses dignes de blâme dans ce qu'ils avoient fait pendant leur vie , on introduisoit sur la Scène pour interlocuteurs , & après l'Hymne de loüange chantée par les Chœurs , d'autres Chantres : Ceux-ci , que je nommerai *Chantres Controversistes* , avoient pour fonctions , toujours en récit chantant , les uns de devenir les Défenseurs de ce que les autres pouvoient dire en forme de Glose contre le Héros Déifié ; ce que disoient les premiers de ces Chantres , tendoit à porter l'assemblée à honorer le Héros dont il étoit question ; & à l'imiter dans sa conduite ; & le discours des Chantres Glosateurs , étoit pour porter la même assemblée à éviter ce qui paroïssoit de reprehensible dans la vie de ce Héros.

Les premieres Tragédiës contenoient donc deux parties , l'Historique & la Critique , renfermées en une seule action, Dans la suite, l'action fut séparée en deux , la premiere à laquelle les Chœurs resterent joints , conserva le nom de *Tragédie* , & la seconde qui ne renfermoit plus que la correction des mœurs, prit le nom de *Comédie* : de la Comédie naquit la Satyre , parce qu'il est impossible de représenter

représenter des défauts sans donner des exemples & sans faire des portraits ; & on appella des Satyres les discours propres à relever les hommes des fautes dans lesquelles ils tomboient.

On a distingué dans tous les tems deux sortes de Satyres , l'une est une judicieuse Critique , qui sera toujours permise & utile , tant pour la correction des mœurs, que pour rectifier l'Histoire dont elle est comme le flambeau ; l'autre partie de la Satyre est une Critique mordante, & par conséquent moins permise , puisqu'elle ne reprend qu'en attaquant la réputation , & n'a souvent pour fondement que l'imposture & le mensonge.

Quant à l'Etymologie du nom de Satyre , quelques-uns prétendent la tirer du mot Latin *Satur* , dont on a fait *Satura* , & ensuite *Satyre* ; je le ferois plutôt venir de l'ancien mot Grec *Sathinn* , fait pour désigner ce qui avoit été Déifié sous le nom de *Priape* , & qui servit ensuite à dénommer les Demi-Dieux, habitans des Forêts, Compagnons de *Pan* , des *Sylvains* & des *Faunes* ; les *Satyres* étoient les symboles de cette verve échauffée qui caractérise à la fois & le libertinage & la causticité qui se trouvent dans les Ecrits licencieux.

La Satyre a été plus ou moins du goût des anciens Peuples , à proportion de leur génie ;

ce sont les Peuples les plus policés qui en ont fait le plus d'usage ; c'est à tort qu'Horace & Quintilien ont avancé que cette espece de Poësie n'a pas été connue des Grecs : *quam rudis & Græcis intacti carminis Auctor*, dit le premier (Sat. X. L. I.) *Satyra quidem tota nostra est*, dit le second (L. X. C. I.) il est seulement vrai que les Romains ont eû en ce genre plus d'Ecrivains que les Grecs, mais ces derniers étant constamment les Inventeurs de la Comédie, il est impossible qu'ils n'ayent fait usage de la Satyre, & qu'ils n'ayent eû des Pièces dans ce goût. Les Philippiques de Démosthene, qui fournirent à Cicéron l'idée d'un semblable Ouvrage, & les Cyclopes d'Euripide, peuvent en être un commencement de preuve.

M. Juvenel de Carlenas, qui vient de donner un ouvrage sur l'origine des Sciences & des Arts, imprimé à Lyon en cette même année, & qui ma cité à l'occasion de mon Eloge de la Chasse, s'est laissé prévenir par Horace : Voici ce qu'il dit sur cette sorte de Poëme, *la Satyre instruit agréablement, en décréditant le vice d'une manière vive, plaisante & variée ; c'est un Poëme que les Grecs n'ont jamais tenté, quoique leurs anciens Comiques en ayant donné l'idée aux Romains. Lucilius, contemporain de Terence, est le premier qui ait écrit des Satyres ; comme il s'étoit formé*

I. Vol. E sur

sur *Aristophane*, il prit de ce Poète assés d'agrément & de délicatesse, mais plein de son modèle, il laissa couler dans ses écrits quantité de mots Grecs : Je ne suis pas de ce sentiment, les Grecs eurent des Chançons satyriques, les Romains en firent aussi, & les François n'ont pas été des derniers entre les Peuples modernes, qui ont fait usage de la Satyre, à imiter les anciens qui leur en ont donné l'exemple.

Quant à l'espece de Chançon, dont j'entreprends dans cet ouvrage de démontrer l'utilité ; je n'admets cette utilité, qu'en tant que le *Vau-deville* restera dans le genre critique, dans la Satyre qui ne frapera que le vrai, & n'entrera point dans le Satyrique imposteur ; en ne sortant point de la place que je lui assigne, je lui conserve le droit qu'il doit avoir, de dire des verités ; il est vrai que ces verités sont souvent désagréables pour ceux qu'elles regardent, mais après tout, le general des hommes peut-il être fâché que ceux d'entre eux qui méritent d'être repris, le soient ? Il faut donc laisser aller la Chançonnette son petit chemin, quand elle ne sert qu'à corriger les mœurs en riant, & ne la proscrire que quand elle attaque la Religion, le Gouvernement, ou qu'elle se rend l'apologiste des Passions vicieuses.

Les François ont appellé Chançons, ce que
les

Latins apelloient *Carmina & Cantica*, c'est-à-dire, toutes sortes de Poësies faites pour être chantées; notre *Vaudeville* fait aussi pour être chanté par la Populace, est pour cette raison vulgairement apellé *Chanson des ruës*; il est la *Cantilina di trivio* des Italiens. Quant à son origine, c'est chés nous qu'il l'aura prise, si on en croit Despreaux. *Le François né malin forma le Vaudeville.* Arr Poët.

Ménage prétend (d'après les Auteurs qu'il a suivi) que cette Poësie triviale nous vient de Vire * en Normandie, & que du Lieu de sa naissance elle fut nommée *Vau-de-Vire*, comme qui diroit *Nouvelle-de-Vire* ou imitation de chose venuë de Vire.

Le Vaudeville nous vient d'Espagne, ainsi que la *Passé-caille* ou la *Passé rue*; les Espagnols par ce dernier terme voulurent exprimer une Chanson vulgaire de Ville, faite pour courir les ruës, en oposition de leur *Villanelle* ou Villageoise; nous, en imitation de la *Passé-rue* des Espagnols, nous avons fait de même notre *Vaudeville* par oposition à notre *Gavotte*; ce qui doit confirmer ce que j'avance, c'est que le Vaudeville n'a été commun parmi nous, que depuis François I. tems où nous avons commencé à reprendre, l'ancienne relation que nous avions eüe avec

* Voyez cette Etymologie plus exactement rapportée dans le *Mercur* de Decembre 1728. pag. 2644.

E ij l'Espagne;

l'Espagne , & qui n'avoit cessé qu'à cause de nos longues Guerres contre les Anglois.

Qu'il me soit encore permis de dire , que l'usage de la Satyre renfermé dans les bornes du raisonnable & du vrai , ne peut être que bon ; les personnes de tous Etats , tant celles que la Naissance ou les Dignités élèvent , que celles qui sont pour ainsi dire isolées , ont besoin de quelque chose qui les tienne continuellement en garde contre le mauvais usage que les unes pourroient faire de leur autorité , & les autres de leur loisir ; il faut regarder comme un bien , ce qui peut empêcher que nous ne succombions sous nos foiblesses ; la Louange est un éguillon qui excite à la Vertu ; la Critique est un frein qui arrête ; l'homme prudent doit craindre de devenir l'objet de l'un de ces portraits frapans qu'offre la Satyre , & s'il ne dépend pas de lui d'avoir autant de cette crainte qu'il seroit nécessaire pour pouvoir se corriger entièrement & éviter d'être ainsi dépeint , il en doit avoir au moins assez pour être plus réservé sur sa conduite.

Ce n'est que par des Ouvrages Satyriques de l'Antiquité parvenus jusques à nous , que nous sçavons plus au vrai quels ont été intérieurement les Personnages qui ont figuré dans le monde ; on a dans Suétone les caractères des premiers Césars ; Ovide & Ho-
race ,

face , Perse & Juvenal , font connoître les mœurs de leur tems ; ne serions-nous pas privés de la connoissance d'une infinité d'Anecdotes interessantes pour notre Histoire sans les Ouvrages de nos Anciens Chanfonniers , lesquels ont commencé sous Philippe Auguste , & sans ceux de nos *Troubadours* , Provençaux , par rapport aux Vau-de-villes seulement ? Si on avoit eû le soin de recueillir tous ceux qui ont été faits depuis que cette espece de Chanfon est en usage , combien n'auroit-on pas par ce moyen de portraits plus fidèles des personnes dont l'Histoire nous a transmis les actions , & combien serions-nous mieux en état de juger par ces portraits , plus que par l'Histoire , du mérite de ceux que nous regardons , peut-être fausement , comme de Grands Hommes ? Un pareil recueil de Vaudevilles choisis , seroit dès-à-present un Monument précieux , où un Historien , qui voudroit écrire avec sincérité , trouveroit de quoi se satisfaire ; les Vau-de-villes ne sont pas toujours des Satyres exagérées ; ils disent souvent de bonnes verités rimées ; s'ils n'épargnent personne & si depuis le premier Noble , jusques au dernier Artisan , tout homme répréhensible en doit craindre l'attaque , le petit mal qu'ils peuvent faire est bien compensé par le bien réel qu'ils apportent en réprimant les vices capi-

taux, tels que l'amour desordonné, le vint, le jeu, l'hypocrisie, l'ignorance, la mauvaise foi, la poltronnerie, l'arrogance, &c. De quels vices la Terre ne seroit-elle pas inondée, si ceux qui y sont enclins, & qui ont des mesures à garder, n'aprehendoient d'être chansonnés? Que de Gens démasqués par des chansons? l'une apprend le peu de capacité d'un homme de Cabinet, à qui la Renommée prodigue mal-à-propos des loüanges; une autre apprend qu'un homme de Guerre ne mérite pas la réputation qu'une Histoire flateuse lui donne; sans la chansonnette critique, la Posterité ignoreroit qu'un Général qui a scû faussement se faire honneur à lui seul du gain d'une Bataille, doit ce gain uniquement, ou au hasard, ou au courage de ses soldats, ou à l'habileté de quelque Officier, lequel a agi de sa tête, & non de celle de son General.

Sans la Chansonnette on ignoreroit encore qu'un homme que l'on croit très-régulier dans sa conduite est tout autre que ce qu'il paroît; qu'un Magistrat a vendu la justice; que quelqu'un chargé d'une grande entreprise en doit le conseil & la conduite de ce qui en a fait le succès, à des gens d'un esprit supérieur, dont les noms resteroient dans un oubli éternel sans le petit flambeau dont il est ici question; enfin la Chansonnette peut faire
rentrer

rentrer dans leur sphere le Bourgeois ridicule , la Coquette altiere , & certains Esprits fougueux & turbulens qui , quoique réduits à la vie civile , trouveroient les moyens de troubler la société , sans la crainte de n'avoir pas les rieurs de leur côté.

J'ai dit que c'étoit dans les Fêtes de Religion qu'avoient pris leur origine , tant les Pièces de Poësies Historiques , que celles de Poësies Morales, & que de ces dernières vinrent les Poësies Satyriques ; ainsi , outre les Poèmes qui ne regardoient que les Dieux , l'Antiquité eut encore l'usage des Chançons , propres à relever & à mettre au jour les actions vertueuses des particuliers, & des Chançons propres à ridiculiser les vices d'autres particuliers ; les gens de tous Etats pouvoient devenir des objets d'écrits de loüanges , ou d'écrits Satyriques, suivant leurs differens mérites ; c'étoit par des Pièces apellées *Paranymphes* , inventées d'abord pour entrer dans le Cérémonial des Nôces, que l'on eut le moyen de critiquer ; les Ecclesiastiques adopterent ensuite ces sortes de Pièces , pour s'en servir aux mêmes fins , & les *Paranymphes* sont encore en usage dans nos Universités.

Il y avoit d'autres Pièces qui attaquoient la conduite des Magistrats Publics. Nous en conservons quelque chose dans les *Mercuriales* qui se font aux rentrées des Parlemens.

E iij · Les

Les Généraux d'Armées , qui par de mauvaises manœuvres méritoient d'être chansonnés , ne manquoient pas de l'être ; on trouve dans le septième livre de Denis d'Halicarnasse l'origine des Satyres mordantes des Soldats contre leurs Officiers ; les Guerriers ont naturellement l'esprit railleur ; l'oisiveté où ils sont souvent , leur donne le moyen plus qu'à des gens de tous autres Etats , de s'exercer sur ce qui est de leur goût ; il est même à propos que des hommes qui ne doivent la sûreté de leurs jours qu'au Génie , & à l'humeur de ceux qui les commandent , soient alertes à relever les sottises que peuvent faire ces Commandans ; un Général qui craint que ses fautes ne soient ridiculisées , se tient mieux en garde pour n'en point commettre ; les fautes commises dans la conduite d'une Armée sont bien plutôt aperçûes par le Public , que celles qui se font dans le Conseil d'un Souverain ; une manœuvre de Guerre se montre tôt ou tard à découvert , trop de personnes y ont part pour que le fin n'en soit pas scû ; il en est tout le contraire d'une manœuvre de Cabinet ; delà les Chansons critiques ont toujours été bien plus communes parmi les Gens de Guerre , que parmi les Gens des autres conditions.

Les Grecs étoient grands faiseurs de Chansons , tant contre ceux qui les gouvernoient ,
que

que contre ceux qui les conduisoient à la Guerre ; un Général Grec , étoit si bien éclairé, que souvent, pour une faute si légère, qu'un General Romain , n'auroit pas été privé pour cela du Triomphe , il se trouvoit accablé de bons mots Satyriques ; Polybe en offre plusieurs exemples ; j'ai fait voir dans mon Traité des Marques Nationales , que les anciens Guerriers mettoient sur leurs armures des figures qui servoient à les faire reconnoître dans les Combats ; un Capitaine Athénien , dont ma memoire ne me fournit pas le nom , étant raillé de ce qu'il n'avoit mis qu'une mouche sur son bouclier , à dessein (lui disoit-on) de rester mieux confondu dans la foule , & de n'être point reconnu comme un Chef par les Ennemis , fit cesser la raillerie en disant qu'au contraire son intention étoit en prenant une aussi petite marque de s'approcher si près de l'Ennemi , que sa mouche deviendrait très-visible,

Philippe!, Roy de Macedoine , ayant perdu une Bataille dans la Thessalie, le Poëte Alcée fit une Chanson Satyrique contre le Roy , qui ne prit point d'autre vengeance que de répondre par une autre Chanson ; les Soldats Romains étoient dans l'usage de chanter des Chansons de dérision contre leurs Généraux, soit que ces Généraux fussent vainqueurs, ou vaincus ; on sçait que la premiere récompense

E v se

se d'un Général Romain qui avoit gagné une Bataille , étoit d'entrer en Triomphe dans Rome au retour de son Expedition ; cette entrée se faisoit avec une pompe extraordinaire, cependant au milieu des acclamations du Peuple , les Soldats victorieux qui suivoient celui qui les avoit fait vaincre, en exaltant les hauts faits de leur Général , y mêloient souvent la Satyre , & lui reprochoient ses défauts On apprend chés Plutarque dans la vie de *Camille*, que ce Dictateur, l'un des plus grands Capitaines de l'ancienne Rome , ne fut pas épargné dans son Triomphe ; jusques aux quatre chevaux blancs qui tiroient son Char , tout fournit matière aux Soldats licencieux , pour faire connoître que la conduite de leur Général n'étoit pas irréprochable.

Si toutes les Pièces Satyriques faites par les Soldats Romains contre leurs Généraux avoient mérité de parvenir jusques à nous , on auroit dequoi s'étonner en voyant jusqu'où la licence étoit portée sur ce point-là.

César de retour à Rome & triomphant, pour avoir vaincu les Gaulois , ne fut point attaqué sur ses faits Militaires, la Critique auroit eû peu de chose à mordre de ce côté-là, mais il le fût sur les foiblesses de sa vie, & même sur ses défauts corporels , on lui reprocha , au rapport de Suetone , son avarice & son tempérament

ment amoureux. Les Soldats par leurs Chant-
 sons convioient le Peuple Romain au specta-
 cle du Triomphe de leur Général, *venez,*
disoient-ils dans leurs Chants, venez voir un
Victorieux qui n'a pas son pareil, mais aupa-
paravant renfermez vos femmes, tenez les sous la
clef, si vous pensez qu'elles en valent la peine ;
en vous amenant des Gaulles le plus grand Ca-
pitaine du monde, nous vous amenons aussi le
plus grand paillard de la Terre, s'il est chau-
ve, le mal n'est pas grand, sa tête est si bien
souverte de Lauriers, qu'il ne paroît rien de sa
disgrace, & sa bourse est si bien remplie de l'or
des Gaulois qu'il a pillés, que nous avons tout
lieu d'espérer d'être contents de lui, s'il se plaît
autant à donner qu'à prendre.

Si à propos de ces discours Satyriques,
 qu'un Général étoit obligé d'entendre, & de
 souffrir le jour de son Triomphe, on fait at-
 tention à une autre Cérémonie d'usage dans
 les Pompes de cette espece, on conviendra
 qu'un Triomphateur ne devoit pas jouir de
 sa gloire dans une situation parfaitement
 tranquille ; il sembloit qu'on cherchoit à le
 mortifier, & à l'humilier dans le jour de sa
 vie le plus brillant, pendant que ce Général
 porté sur un superbe Char, traversoit la Ville
 & alloit au Capitole, suivi d'une Armée de
 vainqueurs & de vaincus, (ces derniers en-
 chaînés,) & que précédé d'Instrumens dont

l'air rétentissoit , il étoit environné d'une troupe de Héraults qui annonçoient ses hauts faits ; l'usage plaçoit derrière ce Général , & sur son même Char l'un de ces Héraults , pour lui répéter de fois à autre tant que dureroit l'action, ces mots. *Respice post-te. Hominem memento-te*, &c. L'objet de cette humiliante Formule, étoit de faire ressouvenir celui à qui elle étoit adressée ; qu'il ne devoit point s'enivrer de sa prospérité , qu'étant homme & sujet à l'inconstance de la fortune , il ne devoit point discontinuer à tâcher de la fixer par la pratique de la Vertu , &c.

Après avoir combattu les sentimens des Auteurs qui ont avancé que les Grecs n'ont point fait usage de la Satyre , il ne me reste plus qu'à fixer le tems à peu-près où ces Grecs ont commencé à avoir des Chançons de l'espece qui peut se raporter à nos Vau-devilles.

Thespis reconnu unanimement pour le premier Acteur Comique , doit aussi être regardé comme l'Inventeur de l'action, appelée par les Latins *Ludus Mimicus* , & par nous appelée *Farce* , action qui doit se mettre au-dessous de la Comédie , tant par la bassesse de sentiment qui en fait le sujet , que par la bouffonnerie dont ce sujet est toujours accompagné.

Les Eleves de *Thespis* alloient de Ville en Ville

Ville (le visage barbouillé , ou couvert de feuilles) débiter les Chançons que leur fournissoit la Critique scandaleuse ; voilà quelle fut l'origine de ces sortes de Chançons.

A l'égard des Romains , ce fut à l'occasion des Jeux apellés *Fesceniens* , qu'on chanta de semblables Chançons ; la Nation des *Osques* fit voir à l'Italie les premiers Farceurs ; ces Comédiens , ou plutôt Baladins , montés sur des Chariots , à l'exemple des Disciples de *Thespis* , se promenoient dans les rues de Rome , & chantoient les Poësies qui leur étoient fournies par les esprits Satyriques ; ces Scènes badines furent poussées si loin , & devinrent si licencieuses , que personne ne se trouvant plus à couvert des traits de la médisance , les Magistrats furent obligés de les défendre.

La France a eû de ces sortes de bas Comédiens, dès le onzième siècle, ils se nommoient *Histrions* , & les Censures dont l'Eglise les notoit de tems en tems , est la preuve qu'ils peuvent être regardés comme les premiers qui mirent le Public dans le goût des Chançons Critiques ; ces *Histrions* montés sur de petits Théâtres dressés dans les Places des Villes, y représentoient des Scènes de la composition des Poëtes du tems ; & ils entremêloient ces Scènes de Chançons qui furent apellées *Vaudevilles* , à cause du lieu où elles se chantoient.



IMITATION de l'Ode XI. d'Horace.

Tu ne Quasieris , &c.

LEuconoé ma bonne amie ,
 Vous & moi ne recherchons pas
 Combien durera notre vie ,
 Ni quand viendra notre trépas.



Il suffit que les Dieux le sçachent ;
 Gardons-nous de vouloir entrer
 Dans un mystere qu'ils nous cachent ;
 Et qu'eux seuls peuvent pénétrer.



Envain pour vous tenir en garde
 Contre les arrêts des Destins ,
 Sur ce que Jupiter vous garde
 Consulteriez-vous les Devins.



Qu'il prolonge votre carrière
 Ou qu'il veuille abréger vos jours ;
 Apprenez de moi la maniere
 De bien mettre à profit leur cours.

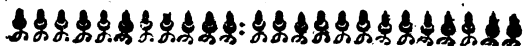


Buvez

Bûvez du bon , faites bombance ;
 Sur l'avenir , à peu de tems
 Sachez borner votre esperance ,
 Et menagez tous vos instans.



Le tems , ainsi que ma parole ,
 Toujours va son rapide train ,
 Le voyez-vous comme il s'envole ?
 Doutez qu'il revienne demain.



DIS S E R T A T I O N sur les Oiseaux de
 Passage , les Hirondelles , &c. appuyée sur
 des Observations exactement continuées pen-
 dant plusieurs années , avec des conjectures
 rapprochées au simple & au vrai-semblable.
 Par M. Carré.

LE Phénomene que j'entreprends d'expli-
 quer , quoiqu'aussi ancien que la Créa-
 tion, donne chaque jour occasion à des con-
 jectures frivoles. Tel est le Systême dont il
 se trouve un Extrait dans le Mercure du mois
 d'Octobre 1737. page 2145. L'Auteur fait
 passer dans la Lune les Oiseaux qui nous
 quittent en Septembre & Octobre ; ce Systê-
 me singulier ne paroît imaginé que pour en-
 tre

tretenir les Partisans du merveilleux dans leurs erreurs, & en imposer aux ignorans, ou aux amateurs du prodige.

Cet Auteur fronde son Systême avec raison, mais il ne nous communique aucune solution, pour déterminer ce que nous devons croire ou rejeter d'un Phénomene, qui se réitere deux fois chaque année. Me fera-t'il permis d'essayer de supléer à son silence ?

Rien de plus simple que les moyens que Dieu a employés pour varier cette admirable perspective, composée de Cieux, de Terres & d'Eaux, habitée par un nombre prodigieux d'Animaux de figures & d'especes différentes, dont les organes & les inclinations se ressembtent si peu.

Aucun Oiseau n'a jamais habité la Lune ; du moins ceux qui peuplent la Terre que nous habitons ; ils remontent tous au contraire, directement vers le Soleil, c'est-à-dire vers le Midi, excepté un très-petit nombre d'especes, telles que le Corbeau, la Corneille, la Pie, le Pigeon, la Perdrix, le Moineau franc, le Hibou, la Chouette & la Chauve-Souris. Ces trois dernieres especes passent l'hyver dans un sommeil léthargique, ainsi que le Rat-Loire, & les Reptiles. Tous les autres Oiseaux sont de passage pour nous.

Lorsque les Oiseaux, qui ne vivent que de Vermisseaux, de petits Insectes volans & rampans

Fampan, qui se trouvent sous la mousse, sous les écorces des grosses Plantes ; & de Reptiles ou de Graines , repassent du Midi vers nous ; les Oiseaux Aquatiques, dont les principaux alimens se trouvent dans les Eaux & les Bourbiers , se retirent vers le Nord , dont l'air frais & humide pendant la belle saison leur convient.

Dès le 15. Mars , on voit des Hirondelles dans le Haut-Languedoc, en très-petit nombre , couple par couple ; elles ne font que passer en descendant vers le Nord ; elles continuent d'arriver jusqu'au commencement de Mai. J'en ai vû arriver de grosses troupes en Avril.

L'Hirondelle revient toujours au même Lieu où elle est née. J'en ai vû en différens tems , qui voloient , ayant un brin de rom-pareille à leur patte, & des gens dignes de foi m'ont assuré que c'étoit la seconde , la troisième & la quatrième année qu'elles paroissent au même Lieu où on leur avoit attaché cette marque dans leur nid , qu'elles plaquent contre une Poutre , un Soliveau , ou sous la Saillie des Toits & des Cheminées , & autres Lieux couverts & chauds , hors de la portée des Rats & des Souris.

Il y a des Pays où on les mange. On voit dans les ruës à Toulouse des paquets d'Oiseaux qu'on vend par douzaines en Octobre
&

& au commencement de Novembre , composés d'Aloüettes , de Linots , de Chardonnerets , de Pinçons & d'Hirondelles.

La conduite invariable qu'elles tiennent pour passer successivement d'Europe en Afrique , doit convaincre qu'elles exécutent ponctuellement les Loix que leur instinct leur prescrit. On pourroit conjecturer que c'est le mauvais tems ou la diminution de leur nourriture , qui les chasse. Voici un fait assez remarquable. J'étois en 1734. à Lavaur, Ville située entre Montauban, Toulou e, Albi, Castres & Castelnau d'Aud. L'Eté fut variable ; vers le 15. Août , le tems devint serein & très-chaud , cette sérénité & cette chaleur se soutinrent jusqu'à la fin de Septembre ; les Hirondelles qui peuplent cette Ville & une étendue de la Contrée , s'en allerent au commencement de Septembre ; de là j'ai conclu que quelque tems qu'il fasse , rien ne peut différer leur départ.

L'ordre qu'elles observent dans leur transmigration , vient de leur instinct. Il y a lieu de croire qu'elles connoissent les Détroits de Mer qu'elles doivent traverser , & l'on a observé que celles qui peuplent les Provinces Méridionales , partent les premières pour l'Afrique. Le Pere *Loyer*, Préfet Apostolique des Missions , assure dans sa Relation du Royaume d'Issini , Côte de la Guinée , que
depuis

depuis le mois d'Octobre jusqu'en Mars, on y voit une multitude infinie d'Hirondelles qui ne multiplient point dans ce Pays-là.

Les Hirondelles qui sont plus avancées dans le Royaume, partent successivement & suivent de près celles qui ont quitté les Provinces Méridionales, auxquelles elles succèdent.

Celles qui peuplent le fond du Nord, n'arrivent dans les Provinces Méridionales, que vers la fin d'Octobre & au commencement de Novembre, environ deux mois après le départ des premières.

On a remarqué que le besoin de manger & de se reposer, leur fait faire diverses stations, que leur trajet, qui dure environ deux mois, se fait par troupes, & que celles des Contrées Méridionales d'Europe les ayant précédées, vont les attendre en Afrique, où elles arrivent par bandes, observant toujours les mêmes stations pour se reposer & pour repaître. On a aussi remarqué qu'elles n'arrivent qu'à la chute du jour aux endroits où elles doivent passer la nuit, d'où elles prennent leur vol dès la pointe du jour, chaque bande ayant son guide qui vole à la tête de la troupe, lequel s'arrête dans les matinées trop fraîches, pour attendre que le Soleil se leve & échauffe l'air. Ces Oiseaux ne se perchent que sur des arbres dépouillés de leurs feuilles,

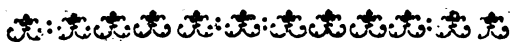
feüilles , sur des murs , des ruines ou habitations couvertes de chaume. Le moment du départ est marqué par un cri du Chef qui est à la tête , & toutes les Hirondelles suivent.

Celles qui remontent du fond du Nord ; pour passer les dernières en Afrique , en occupent les Parties Septentrionales , pour repasser les premières en Europe vers la fin de Mars , & celles qui sont le plus au Midi de la Guinée , suivent successivement , pour arriver dans nos Provinces Méridionales en Mai ; elles les abandonnent au commencement de Septembre. Quand elles ont un grand trajet de Mer à faire , ainsi que tous les autres Oiseaux , elles volent si haut , qu'il est presque impossible de les apercevoir sans Lunettes d'approche.

A l'égard des Cigognes , elles quittent vers la fin d'Octobre le Nord , l'Allemagne , la Hollande & la Flandre ; elles partent en troupes comme les Hirondelles , pour gagner le Midi. On sçait que la Cigogne fait ses petits en Europe , & qu'elle ne vit que de Reptiles , dont les Terres marécageuses fourmillent. En allant vers la Mer , elles cotoyent les Rivieres qui viennent & qui coulent au Midi , comme la Loire , le Rhône & la Garonne. On a remarqué qu'elles se divisent par troupes. J'en ai vû passer dans le Haut-

Languedoc

Languedoc de très-petites bandes de 6. de 8.
& de 10, le long des Rivières, & lorsque
ces Rivières se détournent, les Cigognes les
quittent, pour continuer la ligne de direc-
tion qui doit les mener à l'endroit où elles
veulent aller.



ELOGE DU SEJOUR CHAMPESTRE.

Sejour chéri des Cieux, Campagnes fortunées,
Où sur un fuseau d'or l'Innocence & la Paix
Ont pris soin de filer mes premières années,
Ne vous reverrai-je jamais ?

Dans le sein des Cités les soucis & les peines
Répendent leur venin sur les plus doux loisirs ;
C'est à l'ombre des Bois, c'est au bord des Fon-
taines,
Que résident les vrais plaisirs.

L'altière ambition, l'interêt, l'injustice,
Ne donneront jamais la Loi dans nos Hameaux ;
Si l'on a quelquefois recours à l'artifice,
Ce n'est que contre les Oiseaux.

Aussi n'y voit-on pas, chassé par l'imposture,
L'Orphelin, de ses cris fatiguer les Echos ;

2670 MERCURE DE FRANCE

Il ne s'y fit jamais entendre de murmure ,
Si ce n'est celui des Ruisseaux.

Paris, ne vante point la voix de ces Syrenes ,
Dont le Fils de Vénus anime les accens ;
Philomele, en chantant ses amours & ses peines,
Forme des accords plus touchans.

Les Spectacles pompeux qu'on étale à ta vûë ,
Ces chef-d'œuvres de l'Art ne charment point mes
yeux ;
Les Rives de la Marne , en leur vaste étendue ,
M'en offrent de plus gracieux.

Ici, c'est un Ruisseau tombant d'une coline ,
Qui roule entre des fleurs le cristal de ses Eaux ;
A ses divers détours , je juge qu'il s'obstine
A rester dans des Lieux si beaux.

Là, des Hêtres touffus , qu'a plantés la Nature ,
Couronnent un Vallon , retraite du repos ,
Où toujours les Zéphirs unissent leur murmure
Au doux ramage des Oiseaux.

Plus loin , des Papillons , aussi-tôt que l'Aurore
D'un jour serain & pur annonce le retour ,
Viennent d'un vol léger entre les bras de Flore ,
Offrir leur encens à l'Amour.

Des

Des présens de Cérés la Plaine se couronne ;
L'Epouse du Printems regne au bord des Ruisseaux ;
Bacchus , armé d'un Thyse, & Sylvain & Pomone,
Tiennent leur Cour sur les Côteaux.

Je voyois d'un-coup d'œil, il m'en sourient encôre,
De tous ces Dieux divers les séjours pleins d'at-
traits ;

Ah ! fortuné Désert , Rivage que j'adore ,
Ne vous reverrai-je jamais ?



LETTRE de M. de L. R. écrite à M. le
Marquis de B. au sujet de la Nouvelle
*Histoire de l'Académie Royale des Inscrip-
tions & Belles-Lettres, &c.*

Puisque vous n'êtes pas prêt, Monsieur,
de quitter votre Normandie pour venir
respirer l'air natal, & vous rassasier de Lit-
térature dans la source même, je continuërai
de vous faire part de ce qui se passe ici de
plus considérable & de plus distingué dans
ce dernier genre. Je commencerai aujour-
d'hui par un Livre assés nouveau, & qui mé-
rite à tous égards les qualifications que je
viens de dire. En voici d'abord le Titre.

*HISTOIRE de l'Académie Royale des
Inscriptions & Belles-Lettres, depuis son Eta-
blissement*

2672 MERCURE DE FRANCE

blissement , avec les Eloges des Académiciens , morts depuis son Renouvellement. Trois Volumes in-12. A Paris , chés Hypolite-Louis Guerin, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin, M. DCC. XL.

C'est , M. une Histoire particuliere de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres , depuis son Etablissement , pour laquelle le Public a témoigné beaucoup d'empressement ; on l'auroit vûe plutôt , dit le sçavant & modeste Auteur , si l'on n'avoit craint de paroître donner deux fois la même chose , car cette Histoire se trouve déjà , à peu de chose près , dans les Mémoires que l'Académie a publiés en differens tems & en plusieurs Volumes *in-4^o*.

Le scrupule disparût avec raison en faisant réflexion que l'Histoire & les Eloges dont elle est enrichie , ne s'y trouvoient que par morceaux détachés & coupés , suivant les années auxquelles répondent les Mémoires de Littératures , contenus dans chaque Volume ; que d'ailleurs , le nombre de ces Volumes étoit trop considérable pour ne pas fatiguer un Lecteur qui seroit forcé de passer sans cesse de l'un à l'autre , dans la vûe d'y recueillir ces parties dispersées ; au lieu qu'en les réunissant en un seul corps , c'est une lecture suivie & convenable aux personnes même qui se croient le moins à portée de faire usage du surplus.

On

On peut donc dire, M. que c'est ici un Livre nouveau, dont le Public avoit besoin, & qu'il désiroit extrêmement. Ses souhaits se trouvent d'autant mieux accomplis, qu'on a joint dans cet Ouvrage un Catalogue de ce que chaque Membre de cette Académie a composé en differens tems, & non-seulement ce qui est contenu dans les Mémoires de l'Académie, mais encore ce qui s'en trouve chés differens Libraires, en divers Pays & dans les Journaux Littéraires. Il étoit disgracieux à bien des Particuliers de se pourvoir de douze gros Volumes *in-4°*. pour y puiser les lumieres dont ils avoient besoin, & pour trouver dans l'un des douze ce qui fait l'objet de ses recherches. Le célèbre Auteur a prévenu & aplani toutes ces difficultés, & à la fin de son Ouvrage il a donné un Catalogue des différentes Dissertations contenues dans ce nombre de Volumes, où elles se trouvent rangées, chacune selon la Classe à laquelle elle appartient; ensorte que ceux, par exemple, dont l'objet est l'Histoire de France, y verront réunies sous un même Titre routes les Pièces Académiques de ce genre, avec l'indication du Volume qui les contient.

L'origine de l'Académie des Inscriptions étant fort connue par les differens Livres où se trouvent des Extraits de ce qui en est dit

I. Vol.

E dans

dans le premier Volume des Mémoires , imprimé en 1717. je me dispenserai , M. de m'étendre là-dessus. Comme elle ne fut composée d'abord en 1663. que de quatre Personnes, tirées du Corps de l'Académie Française , le Roy l'appella la *petite Académie*. Ces Membres étoient M. Chapelain , l'Abbé de Bourzeis , M. Charpentier , & l'Abbé de Cassaignes ; leur occupation étoit de travailler aux Descriptions , aux Devises , aux Médailles , qui regardoient les Actions & le Regne de ce grand Prince.

Depuis , sous le Ministère de M. de Pontchartrain & vers l'année 1691. la petite Académie s'accrut & devint plus connue sous le nom d'Académie Royale des Inscriptions & Médailles. Mais la liaison des connoissances que demandoient ces matieres avec celles des Médailles & Légendes Romaines & Grecques , ne fit l'impression qu'on avoit lieu d'attendre, qu'au commencement du Regne du Roy heureusement regnant. Ce fut en l'année 1716. que sa dénomination fut changée en celle d'*Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres* ; & l'année suivante elle fit paroître les deux premiers Volumes contenant les Eloges de XII. Académiciens & environ 140. Articles ou Mémoires de Littérature , tirés de ses Registres depuis le Renouvellement fait en 1701. jusques & compris

compris l'année 1710. Deux autres Volumes parurent en 1723. & contenoient les *Memoires* depuis 1711. jusqu'en 1717. Les deux qui furent publiés en 1729. renfermoient la suite jusqu'à 1725.

Vous lirez, M. avec une satisfaction particulière ce qui est rapporté au sujet de la visite que le Czar rendit en 1718. à l'Académie des Belles-Lettres, dans laquelle il souhaita savoir l'objet & la forme de ses Exercices. L'Académie trouva bien-tôt l'occasion de marquer au Prince une partie de sa reconnoissance, & la saisit le jour qu'il alla à la Monnoye des Médailles. Après avoir considéré de fort près la structure du plus grand Balancier, & en avoir bien examiné la force & le jeu, le Czar y voulut donner lui-même le mouvement; mais il fut extrêmement surpris de voir sortir de dessous le Coin une grande Médaille d'or, où il se reconnut d'abord dans un Portrait beaucoup plus ressemblant, & incomparablement mieux travaillé qu'aucun de ceux qu'il avoit fait graver en Moscovie & en Hollande; il sentit de même l'ingénieuse allusion du Revers, qui représentoit une Renommée, passant du Septentrion au Midi, avec ces mots: *Vires acquirit eundo*, lesquelles se raportoient à la réputation & aux diverses connoissances que S. M. Czarienne avoit acquises dans ses Voyages.

F ij On

On voit ensuite la maniere dont le Monarque entretint, tant qu'il vécut, une relation avec l'Académie. Il la pria en 1719. de travailler à une Inscription, pour mettre sur le Piédestal de sa Statuë Equestre, érigée dans la Ville de Pétersbourg. En l'année 1722. il envoya à l'Académie plusieurs Figures de Divinités, d'Hommes & d'Animaux, la plupart de Bronze, qui avoient été trouvées depuis peu auprès d'Astracan, & de la Mer Caspienne.

Quelque temps après, les Troupes du Czar firent une découverte plus singuliere. Un détachement ayant pénétré dans le Pays des Tartares Calmuques, quelques Soldats trouverent dans un vieux Château une espece de Bibliothèque, dont ils ne tinrent aucun compte; ils furent d'abord choqués de la forme des Livres, ils étoient extrêmement longs, n'ayant presque point de largeur. Le dedans ne leur parut guere moins bizarre; les feuillets étoient fort épais & composés d'une espece de Coton ou d'Ecorce d'Arbre, enduite d'un double vernis de deux couleurs. L'Ecriture en étoit blanche sur un fond noir. Les Soldats s'attacherent donc plus à détruire ces Livres qu'à les enlever; les plus curieux en apporterent quelques feuillets au Czar. Ce Prince ne trouvant personne dans ses Etats ni dans les Universités & Académies du Nord,

qui

qui pût connoître cette Ecriture ; encore moins l'expliquer , il en envoya un feüillet à M. l'Abbé Bignon , Président de l'Académie. Ce feüillet apporté en 1722. à l'Académie , fut aussi-tôt reconnu par Mrs Freret & Fourmont l'aîné , pour de l'Ecriture & de la Langue du Thibet , c'étoit un Morceau détaché de quelque Oraison Funebre , composée dans le goût & le génie des Tartares ; l'Auteur y paroissoit croire l'immortalité de l'Âme , &c. Le Czar donna ses ordres pour le recouvrement de ce qui pouvoit rester de cette Bibliothèque , mais sa mort , arrivée au commencement de l'année 1723. rendit ce projet sans execution.

L'Epoque la plus heureuse & la plus mémorable pour l'Histoire de l'Académie, M. est l'honneur qu'elle reçut le 24. Juillet 1719. lorsque le Roy voulut bien présider à son Assemblée. Il faut lire cet Evenement dans le Livre , pour ne rien perdre des graces & de la noblesse de la Narration de notre Historien.

Peu de temps après, M. Baudelot de Dairval , Académicien Pensionnaire , fit don à l'Académie , de ses Médailles , de ses Bronzes & Marbres antiques , & d'une partie de ses Livres. Et en l'année 1724. Mrs les Doyen & Chanoines de l'Eglise Métropolitaine, lui donnerent les Bas-Reliefs antiques , trouvés

en 1710. dans les fondemens du Chœur de cette Eglise , lesquels M. Baudelot avoit expliqués.

On trouve ensuite l'Histoire de ce qui a occasionné le Voyage de Mrs Sevin & Fourmont à Constantinople en 1728. dont ils rapportèrent, le premier, plus de six cent Manuscrits d'élite , & le second , entre autres Curiosités , la Copie figurée de près de trois mille Inscriptions des premiers tems , dont aucune n'a encore été publiée.

Vient en son rang la Fondation faite en 1732. par M. le Président Durey de Noinville , d'un Prix annuel de 400. livres pour l'Auteur , qui , au jugement de l'Académie , aura le mieux réussi à traiter le Sujet proposé par elle.

A la fin de cette Partie Historique , sont nommés les Sujets qui ont été traités pour le Prix , avec les noms des Personnes auxquelles il a été adjugé , ce qui est suivi des changemens arrivés dans la Liste de l'Académie, depuis le Reglement du mois de Juillet 1701. jusqu'à présent; en indiquant les Morts des Académiciens , & les noms des Personnes qui leur ont succédé. On trouve enfin une autre Liste qui représente l'état présent en (1740.) de l'Académie.

On entre ensuite dans une autre Partie de cette Histoire , qui n'est pas la moins curieuse ;

se, la moins utile & la moins interessante. Ce sont les *Eloges des Académiciens morts depuis le Renouvellement de l'Académie*, contenant proprement l'Histoire Littéraire de chacun de ces Sçavans, écrite avec toute l'exactitude & tout l'agrément possible.

Ces Eloges commencent dès le premier Volume par celui de M. Charpentier, & continuent dans les deux suivans. Les cinq qui suivent ont été lûs dans les Assemblées publiques par M. l'Abbé *Tallemant*, qui a fait les fonctions de Secrétaire jusqu'en l'année 1706. Les autres sont de la composition de M. de Boze, de l'Académie Française, Intendant du Cabinet du Roy, Secrétaire perpétuel de l'Académie, & son très-digne Historien.

Je m'étendrois, M. avec plaisir sur toutes les singularités qui frappent dans les différentes circonstances de la Vie de quelques Académiciens, si je ne craignois d'exceder de beaucoup les bornes ordinaires d'une Lettre; je choisirai seulement deux ou trois Morceaux qui me paroissent mériter plus particulièrement votre attention.

Dans le second Voyage que fit M. Vaillant, le Pere, en 1674. pour aller chercher des Antiques dans le Levant, un Corsaire d'Alger ayant attaqué & pris la Barque sur laquelle M. Vaillant s'étoit embarqué à Li-

F iiij vourne,

vourne , le conduisit avec les autres Esclaves
 à Alger. Le Consul de France le reclama in-
 utilement. Enfin , après plus de quatre mois
 de captivité , il lui fut permis de retourner
 en France , on lui rendit même une vingtai-
 ne de Médailles d'or qu'on lui avoit prises.
 S'étant embarqué de nouveau , il s'aperçût
 à l'approche d'un Bâtiment qu'il rencontra ,
 que sa liberté n'étoit pas encore trop assurée ;
 redoutant un nouvel esclavage , il avala ses
 20. Médailles d'or. Il continua néanmoins
 assés heureusement son voyage , & arriva à
 un des Rivages voisins de l'Embouchure du
 Rhône : cependant les Médailles qu'il avoit
 avalées , & qui pouvoient peser cinq ou six
 onces , l'incommodoient extrêmement. Il
 consulta là-dessus deux Médecins, l'accident
 leur parut singulier ; mais ils ne demeurèrent
 pas d'accord du remede , & dans l'incertitude
 M. Vaillant ne fit rien. La Nature le soula-
 gea d'elle-même de tems à autre , & il avoit
 recouvré plus de la moitié de son trésor ,
 lorsqu'il arriva à Lyon. Il alla voir un Cu-
 rieux de ses Amis , à qui il conta ses avantu-
 res , & n'oublia pas l'Article des Médailles.
 Il lui montra celles qui lui étoient déjà reve-
 nues , & lui fit la description de celles qu'il
 attendoit encore. Parmi ces dernières étoit
 un *Othon* , qui fit tant d'envie à son Ami ,
 qu'il lui proposa de l'en accommoder pour un
 certain

certain prix ; M. Vaillant y consentit pour la rareté du fait, & heureusement il se trouva le jour même en état de tenir son marché. Il revint à Paris , prit d'autres instructions , repartit & fit un dernier voyage plus heureux.

L'Eloge de M. Galland fournit encore quelque singularité. La plus remarquable est la fatale aventure , qui lui arriva à Smirne , lors de son troisième voyage du Levant : écoutons là-dessus M. de Boze lui-même.

» Il étoit prêt , dit-il , à s'embarquer à
 » Smirne, quand il pensa y périr par un prodigieux tremblement de Terre. La grande
 » & première secousse vint sur le midi ;
 » tems auquel il y a communément du feu
 » dans toutes les Maisons , & cette circonstance joignit au bouleversement general ;
 » un incendie épouvantable ; plus de quinze
 » mille habitans furent ensevelis sous les ruines , ou dévorés par les flammes. M. Galland fût préservé du feu par un privilege
 » assez ordinaire aux Cuisines des Philosophes ; & les décombres de son toit l'enterrèrent de manière que par des espaces de petits canaux interrompus , il jouissoit encore de quelque respiration : c'est ce
 » qui le sauva , car il ne fût retiré que le lendemain.

Peut-être , M. n'aurois-je pas été aussi
 F v heureux

heureux que M. Galland , si je m'étois embarqué sur un Vaisseau , qui alloit d'abord à Smirne , comme cela pensa arriver , lorsqu'à peu-près dans le même tems je partis de Marseille , pour faire le voyage de la Palestine. Je me souviendrai toute ma vie de la calamité de Smirne , par le récit pathétique , que nous en fit le Capitaine d'un Vaisseau François , lequel ainsi que beaucoup d'autres Bâtimens , ne se trouvant pas en sûreté dans le Port de cette Ville , furent obligés de prendre le large , de courir les Mers , & d'aller enfin chercher leur sûreté jusque dans le Port de Seyde , Ville située sur la Côte de Syrie , où j'étois alors.

Je reviens à M. Galland , avec lequel vous sçavez , M. que j'ai eû de grandes liaisons , pour ajoûter deux traits singuliers d'une assés rare Philosophie à son Histoire Littéraire. Lorsque M. Clement mourut , M. Galland m'inspira le dessein de postuler sa Place de Garde de la Bibliothèque du Roy , & ce dessein auroit pû réussir , si M. l'Abbé de Louvois avoit eû de moindres sentimens d'amitié & de reconnoissance pour M. l'Abbé de Targny , qui l'avoit instruit dans les hautes sciences , & suivî dans ses voyages Littéraires , &c. Je gagnai toujours beaucoup dans cette conjoncture , sçavoir l'utile connoissance de M. l'Abbé de Louvois , & j'ose dire la

la bienveillance dont il m'honora toujours depuis. Un jour en prenant du Caffé après le dîner, la conversation tomba sur le curieux *Traité de M. Galland, de l'Origine & des progrès du Caffé, &c.* Ce qui donna lieu à M. l'Abbé de s'étendre sur le mérite de l'Auteur, de relever, sur tout, son désintéressement, son amour pour l'Etude & pour la vie retirée, dequoi il voulut bien ajouter la preuve qui suit.

A la mort de M. Oudinet, Garde des Médailles du Cabinet du Roy, l'Abbé de Louvois crût que cette Place ne pouvoit être mieux remplie, que par notre Philosophe, qu'elle lui appartenoit même de droit par plusieurs raisons. C'est sur ce pied-là qu'il en parla au Roy, & Sa Majesté décida sur le champ en sa faveur; mais quelle fût la surprise de M. l'Abbé, quand au lieu des remerciemens auxquels il avoit lieu de s'attendre, Galland qui ne sçavoit rien de ce qui s'étoit passé à Versailles, & qu'on avoit voulu surprendre agréablement, parût, extrêmement triste, rêveur & silencieux. Il s'expliqua enfin & pria instamment M. l'Abbé de Louvois de remercier pour lui le Roy, de l'excuser envers S. M. d'accepter une telle Charge, qui l'exposeroit au grand monde, & le tiroit de son centre; c'est-à-dire, de la retraite

E vi pour

pour laquelle il étoit né , &c.

Que dites-vous , M. de ce trait original ? Je tiens encore de M. l'Abbé de Louvois que le Roy ne pût s'empêcher de l'admirer , & que ce Grand Prince qui aimoit la vertu , qui récompensoit volontiers le mérite , après avoir agréé M. Simon , proposé pour remplacer M. Galland , ajouta , *Je donne 600 liv. de Pension à Galland , qui aidera de ses lumieres , celui qui doit avoir soin de mon Cabinet.*

Je finis , M. par un autre trait moins brillant , mais que vous trouverez aussi singulier. Une place vacquoit dans l'Académie ; deux Sujets étoient sur les rangs , je fus prié par un ami d'engager M. Galland à favoriser M. B. l'un de ces deux Sujets ; M. Galland me promit de faire tout ce qu'il pourroit pour m'obliger. Quelques jours après M. B. fût reçu à l'Académie , surquoi mon Ami me pria de remercier M. Galland , lequel eût la bonté de me dire avec un flegme admirable , qu'il ne lui étoit dû aucun remerciement , parce qu'au lieu de donner son suffrage à M. B. du mérite duquel il convenoit , il s'étoit déclaré pour son concurrent par des raisons qu'il croyoit justes & valables.

L'équitable Auteur de son éloge l'a donc bien caractérisé , M. en disant de lui » Hom-
» me vrai , jusque dans les moindres choses ;
» sa

» sa droiture & sa probité alloient au point ,
 » que rendant compte à ses Associés de sa *
 » dépense , dans le Levant , il leur comptoit
 » seulement un fol ou deux , quelquefois
 » rien du tout pour les journées , qui par des
 » conjonctures favorables , ou même par des
 » abstinences involontaires , ne lui avoient
 » pas coûté d'avantage.

Je ne l'ai guère quitté que le jour de sa
 mort , arrivée le 17. Février 1715. dans la
 76 année de son âge. » Il pensa peu de jours
 » auparavant, que ses Ouvrages , le seul uni-
 » que bien qu'il laissoit , pourroient être
 » dissipés , s'il n'y mettoit ordre , il le fit &
 » de la façon la plus simple & la plus mili-
 » taire , se contentant de le dire publique-
 » ment à un neveu , qui étoit venu de
 » Noyon pour l'assister dans sa maladie , &
 » suivant cette disposition , qui a été fidele-
 » ment exécutée , ses *Manuscrits Orientaux* ,
 » ont passé dans la Bibliothèque du Roy : son
 » *Dictionnaire Numismatique* , est revenu à
 » l'Académie , & sa *Traduction de l'Alcoran* ,
 » a été portée à M. l'Abbé Bignon , comme
 » un gage de son estime & de sa reconnois-
 » sance. C'est avec une fortune si médiocre ,
 » que M. Galland a eu la gloire de faire le ,
 » plus illustres héritiers.

* Ce Voyage se fit aux dépens de la Compagnie de
 Indes Orientales.

Ainsi

Ainsi finit son Eloge , qui est suivi du Catalogue de ses Ouvrages qui sont en assés grand nombre , & ont tous leur mérite particulier. L'Auteur en a usé de même à l'égard de tous les Académiciens , dont les Eloges sont contenus dans le Livre dont j'ai l'honneur de vous rendre compte , ce qui forme une agréable & utile variété, & donne un nouveau prix à l'Ouvrage entier , lequel a d'ailleurs tous les avantages & les plus beaux ornemens de l'Art de l'Imprimerie & de la Gravûre.

Je ne sçais, M. si je dois vous faire excuse , ou me sçavoir gré de la longueur de cette Lettre : je sçais seulement que la matiere m'a plû , qu'elle m'a entraîné au-delà des bornes, & je conjecture sans risque , qu'elle sera de votre gout.

Le Voyage de Normandie , dont vous me faites l'honneur de me parler , est prêt à imprimer , j'espère pouvoir vous le présenter avant Pâques ; le terme seroit plus court , sans quelques gravûres qui restent à executer, telles que sont le superbe Dôme de l'Eglise de Coutance , dont M. l'Evêque veut bien faire lever le Plan , à mon intention , à la priere de M. le Marquis de Montaigu ; celui du Mont S. Michel dont j'ai plusieurs desseins , & quelques Médailles , &c. Je me suis au reste arrêté à ce titre que vous avez
aprouvé

DECEMBRE. 1740. 2687

aprouvé. VOYAGE LITTERAIRE de Normandie , contenant plusieurs remarques d'Histoire , de Littérature , & d'Antiquités ; avec des figures , &c.

J'ai l'honneur d'être , Monsieur , &c.

A Paris , ce 5. Decembre 1740.

On a dû expliquer l'Enigme & les Logogryphes de Novembre, par le *Mercur*, *Eolus*, & *Mariage*. On trouve dans le premier Logogryphe , qui est Enigmatique , *Olus*, *Sèle*, *Solve*, *Leo*, *Luo*, *Scl*, *Vol*, *Sou*, *Suo*, *Seul*, *Sol*, *Eoüs*, *Suë*, *Vole*, *Eu*, *Los*, *Use*, *On*, *Os*, *Vos*, *Lues*, *Levo*, *Eo*.



ENIGME.

JE fais tirer du sein de l'ombre
Tout le brillant du plus beau jour ;
Et cependant un lieu trop sombre
Pour mon usage est un mauvais séjour.
Sous mes pas on voit tour à tour
Se former l'eau , le feu , le serpent & les roses ,
L'Hyver , l'Automne , le Printemps :
Quoique légèrement, je traite à fond les choses ,
Et même

Et même en disant vrai , je ments.
 Triste victime du génie !
 Je m'épuise en productions ,
 Et la plus parfaite Harmonie ,
 Naît de mes contradictions.

LOGOGYPHE

A Mlle L

JE ne vous dirai rien , Iris, de ma nature,
 Il ne s'agit que de mon nom ,
 Qui n'est pas de fort grand renom ,
 Mais au moins de rare structure ,
Car si vous en ôtez certain membre tortu ,
 Il vous reste a , e , i , o , u .
 Remis en mon entier , que l'on jette en arriere
 Mes deux lettres du bout , je suis une Riviere ,
 Du nom de qui le membre avant dernier
 Etant par votre soin devenu le premier ,
 Dans l'instant à vous se presente
 Une parricide innocente ,
 Qui , par un déplorable sort ,
 Ne sert , qu'en assurant la mort .
 Au Pere infortuné qui lui donne la vie
 Sous vos Loix en la vit mainte fois asservie ,

Entre

Entre vos belles mains ,
 Par d'utiles replis enchanter les humains.
 Arrachez à son nom la tête ,
 Il devient aquatique Bête ;
 Ajoutez à mon tout certaine Lettre en chef ,
 C'est chose très-facile à faire ,
 Iris , je vous assure en bref ,
 Que vous me trouverez dans votre Baptistaire ?

A U T R E .

D'Onze Lettres formé, je chante les hauts faits
 De ces héros comblés de gloire ,
 De ces braves , dont la mémoire
 Doit être précieuse & célèbre à jamais
 Un de mes pieds ôté , qu'en deux on me divise ,
 La première moitié présente à vos esprits.
 Un athlète vainqueur qui remporte le prix ,
 Supérieur à ceux que l'on vantoit à Pise.
 Dans la seconde on renferme les foux.
 Dix , huit , neuf , cinq , trois , onze. Ah ! que je
 suis aimable !
 De moi tous les grands cœurs sont épris, sont jaloux.
 Quatre, cinq, dix, trois, onze, Animal redoutable;
 Un, deux, dix, cinq, & onze: un cas pendable;
 Quatre, cinq, trois : un Royaume cité
 En plusieurs lieux de l'Evangile ;
 Deux, cinq , donne un Vin fort vanté.
 Deux, trois, un, sept, cinq, six & onze : un menble
 utile , Dix

2690 MERCURE DE FRANCE

Dix, sept, deux : Lieu connu par l'Inquisition ,
Huit, neuf, cinq, dix & onze , est Riviere fameuse

Cinq, trois & onze , aveugle Passion ,
Un, sept, cinq, trois & onze , Etoffe précieuse ,
Un, deux, six, onze : Eau croupie & bourbeuse ,

Cinq , un & deux , dix & onze , autrefois
L'hérétique a tenté de détruire mon culte ,
Onze, huit, deux , d'Israël un des Rois ,
Trois , cinq , quatre, onze , avant l'Office on me
consulte.

Sept, trois, dix & onze , est un Grain ,
Dont quelquefois on fait du Pain ,
Un, deux, six, cinq , mon nom , belle Agnès, vous
fait rire ,

Deux, cinq & trois , l'on me respire ,
Quatre, deux, dix & onze, un Fleuve renommé,
Deux, un & cinq , chose rare en ce monde ,
Six, deux, un, onze, Instrument qui fend l'Onde

Un, deux, six, dix & onze, est à tout imprimé ;
Mais crainte qu'à la fin l'Esprit ne s'alambique ,
En quatre mots , cher Lecteur , on finit ,

On trouve en moi trois Notes de Musique ,
Et cinq Villes encore , et je n'ai pas tout dit



NOU



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE LITTERAIRE des principaux Ecrits qui se publient, Janvier 1739. Tome II. *A la Haye, chez Pierre Paupie. Petit in-12.*

Ce Volume commence par un Eloge historique fort étendu & très-circonstancié de feu M. *Herman Boerhaave.*

Voici quelques titres de Livres pris de ce Journal, que nous croyons devoir faire connoître.

TRAITE' DE LA PRUDENCE, contenant un grand nombre d'Instructions, de Sentences & de Proverbes choisis, *in-12. A Cologne.*

REFLEXIONS Historiques & Politiques sur les Moyens dont les plus grands Princes & habiles Ministres se sont servis pour gouverner & augmenter leurs Etats, *in-8°. 1739. à Leyde.*

TRAITE' SUR LES DEMONIAQUES, dont il est parlé dans le Nouveau Testament, qui contient

2692 MERCURE DE FRANCE

contient des Recherches de ce qu'il faut entendre par-là , par T. P. A. P. O. A. B. J. T. C. O. S. & une Réponse en forme de Lettre à l'Auteur des Recherches , par Léonard *Twel* , Maître ès Arts , Vicaire de l'Eglise de Ste Marie à Marlborough , & Prébendaire de S. Paul , traduit de l'Anglois sur la seconde Edition , à *Leyde* , chés *Bandoüin & Pierre vander Aa* , 1738. in-8°. de 232. pages , sans la Préface , qui en contient 19.

AMUSEMENS DES BAINS DE BADE, en Suisse , de Schintzenach & de Pfeffers , avec la Description & la Comparaison de leurs Eaux avec celles des Bains de Schwalbach , & autres de l'Empire ; le tout accompagné d'Histoires & d'Anecdotes curieuses. Ouvrage aussi utile que récréatif , enrichi de Tailles-douces , à *Londres* , chés Samuel *Harding* ; 1739. de 290. pages , in-8°.

PSEAUTIER , publié par les soins de Gott. Aug. *Frankius* , Professeur en Théologie dans l'Académie de Halle , imprimé aux dépens de la Maison des Orphelins de cette Ville , 1738. Petit in-8°. de 360. pages , à *Halle*. L'Ouvrage est en Latin.

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE , &c. Fevrier
1739.

HIS:

DECEMBRE. 1740. 2693

HISTOIRE de *Pierre d'Aubuffon*, Grand Maître de Rhodes, par le Pere *Rouhours*. Nouvelle Edition in-12. 1739. à la Haye.

AMUSEMENS LITTERAIRES, ou Correspondance Politique, Historique, Philosophique, Critique & Galante, pour l'année 1738. par M. A. de la Barre de Beaumarchais, in-8°. Deux Volumes 1739. à Francfort.

LETTRES D'ARISTENETE, auxquelles on a ajouté les Lettres choisies d'Alciphron, traduites du Grec, in-12. 1739. à Londres.

SPADACRENE, ou Dissertation Physique sur les Eaux de Spa, par Henri de Heers, Docteur en Médecine. Nouvelle Edition, revûë, corrigée & augmentée de Notes Historiques & Critiques, par M. W. Chronet, Docteur en Médecine, in-8°. à la Haye. 1739.

BIBLIOTHEQUE de Campagne, ou Amusemens du Cœur & de l'Esprit, in-12. Tom. IX. à la Haye, 1739.

LES EPITRES & le Panégyrique de Pline le Jeune, avec des Notes, la Vie de Pline, & d'amples Indices, par M. Jean-Matthias Gesner &c. A Leipsic, aux dépens de Gaspard

2694 MERCURE DE FRANCE

pard *Fritsch*, 1739. in-8°. de 652. pages ; sans l'Épître Dédicatoire , & une excellente Table des Matieres.

ESSAI DE PHYSIQUE , par M. *Pierre Van Musschenbroeck*, Professeur de Philosophie & de Mathématiques à Utrecht ; avec une Description de nouvelles sortes de Machines Pneumatiques , & un Recueil d'Expériences , par M. J. V. M. Traduit du Hollandois , par M. Pierre *Massuet*, Docteur en Médecine. *A Leyden*, chés Samuel *Luchtmans*, Imprimeur de l'Université. 1739. Deux vol. in-4°. de 914. pages pour le Corps de l'Ouvrage , sans compter le Recueil d'Expériences , qui en contient 63. la Préface , ni la Table des Matieres.

TRAITE' DE L'EAU COMMUNE & de la maniere d'en faire choix , par Jean *Heimreichius*, Docteur en Philosophie & en Médecine , & Professeur en cette dernière Science , en Physique & en Langues Orientales. *A Cobourg*, chés Jean-Georges *Steinmarck*. 1738.

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE , &c. MARS. 1739.

CHRONOLOGIE DE L'HISTOIRE SAINTE ;
&

& des Histoires Etrangères qui la concernent, depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la Captivité de Babylone, par Alphonse de Vignoles, 1738. in-4°. Deux Tomes, dont le premier est de 790. pages, & de 42. pour l'Épître Dédicatoire, la Préface & la Table des Chapitres; & le second de 866. p. & de 20. pour l'Indice des Matières, à Berlin, chés Ambroise Haude.

DESCRIPTION des Fêtes données par la Ville de Paris, à l'occasion du Mariage de MADAME Louise-Elizabeth de France, & de Don Philipe, Infant & Grand Amiral d'Espagne, les 29. & 30. Août 1739. A Paris, de l'Imprimerie de P. G. le Mercier, rue S. Jacques au Livre d'Or.

ANTIQUA NUMISMATA MAXIMI MODULI, &c. Médaillons Antiques d'or, d'argent, & de bronze, qui, du Cabinet du Cardinal Alexandre Albani, ont passé dans la Bibliothèque du Vatican, par ordre du Pape Clement XII. avec les Remarques de M. l'Abbé Rodolphino Venuti de Cortone. I. vol. fol. A Rome, chés Bernabé. 1739.

On trouve un parfaitement bel Extrait de cet Ouvrage dans le Journal des Sçavans, du mois de Septembre de cette année, ce qui nous dispense de faire autre chose que de l'annoncer

l'annoncer ici comme un Livre des plus importants en ce genre de Litterature.

HISTOIRE ROMAINE , depuis la Fondation de Rome jusqu'à la Bataille d'Actium , c'est-à-dire , jusqu'à la fin de la République. Par M. *Rollin* , ancien Recteur de l'Université de Paris , Professeur d'Eloquence au College Royal, & Associé à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres. Tome IV. *A Paris* , chés la veuve *Etienne* , Libraire , rue S. Jacques , à la Vertu , 1740. in-12. de 552. pages , sans deux Avertissemens & une Table des Matieres.

MEMOIRES pour servir à l'Histoire des Insectes , par M. *de Reaumur* , de l'Académie Royale des Sciences , de la Société Royale de Londres , & des Académies de Pétersbourg & de l'Institut de Bologne , Commandeur & Intendant de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis. Tome V. Suite de l'Histoire des Mouches à deux aîles , & l'Histoire de plusieurs Mouches à quatre aîles ; savoir , des Mouches à scie , des Cigales & des Abeilles. *A Paris* , de l'Imprimerie Royale , 1740. in-4°. de 728. pages , sans une Préface , Planches détachées 38. se vendent chés *Lambert* , rue S. Jacques , vis-à-vis la rue de la Parcheminerie.

TRA-

DECEMBRE. 1740. 2697

• TRADUCTION ITALIENNE de l'Histoire
• ancienne de M. Rollin , IX^e. Volume , à
• Venise chés Jean-Baptiste *Albrizzi* , Im-
• primeur Libraire , 1740. in-12.

• MEMOIRES de Maximilien Emmanuel Duc
• de Wirtemberg , Colonel d'un Régiment de
• Dragons au service du Roy de Suede , con-
• tenant plusieurs particularités de la Vie de
• Charles XII. depuis 1703. jusqu'en 1709.
• après la Bataille de Pultowa , par M. F. P. à
• *Amsterdam* , 1740. in-12.

• L'ACCORD DE LA GRACE ET DE LA LI-
• BERTÉ , Poëme accompagné de Remarques
• Critiques & Historiques , par le R. P. *le Vail-*
• *lant de la Bassadries* , de la Compagnie de
• Jesus , Théologien du Comte de Salme ,
• Evêque de Tournay , & Examineur Syno-
• dal du Diocèse. *ATournay* , chés Louis *Varlé* ,
• Imprimeur Juré , au Marché aux Poteries ,
• à l'Enseigne de la Bibliothèque Royale. Cet
• Ouvrage est composé de XII. Chants , avec
• des Sommaires à la tête de chacun de ces
• Chants , & une Dédicace à l'Evêque de
• Tournay , au commencement de l'Ouvrage.

• LA RELIGION PROTESTANTE convaincuë
• de faux , &c. pour servir de Replique , tant
• à un Ecrit intitulé : *Réponse à M. Maynard*

• I. Vol.

• G &c.

&c. qu'à la seconde partie de la *Réponse du Ministre Claude*, au Livre de M. Bossuet, Evêque de Meaux, &c. Par M. MAYNARD, *Prêtre, Docteur en Théologie*. 2. Volumes in-8°, d'environ 400. pages chacun. *A Paris*, chés *André Cailleau*, *Place de Sorbonne*, à l'*Image S. André*. M. DCC. LX.

Cet Ouvrage dédié à S. A. S. M. LE DUC D'ORLEANS, Premier Prince du Sang, est précédé d'une Préface, où l'on apprend quelle en a été l'occasion, quelle en peut être l'utilité, en quoi il differe des autres Ouvrages qui ont traité de la même matiere, & enfin, quelle en est la Méthode. M. ROBBE, Docteur de Sorbonne, & Grand Maître du College Mazarin, déclare dans son Aprobation, que cet Ouvrage lui a paru très-conforme à la Doctrine de l'Eglise Catholique, & très-propre à détromper les Protestans, soit sçavans, soit ignorans, de toutes leurs erreurs d'un seul coup. L'Auteur y démontre, dit-il, de la maniere la plus sensible la fausseté des principes de Foi de la Religion Protestante, & y répond très-solidement aux objections des plus fameux Ministres Protestans, contre le principe des Catholiques, mis dans l'Autorité de l'Eglise, &c. Enfin, le sçavant Censeur, juge cet Ouvrage fort digne d'être publié & répandu parmi les nouveaux Convertis, & ceux qui ne le sont pas encore.

DECEMBRE. 1740.



Les Livres suivans se trouvent chez
me Cailleau, Libraire.

*HISTOIRE de la dernière Révolution arrivée
dans l'Empire Ottoman le 28. Septembre 1730
avec quelques Observations sur l'état des af-
faires de la Ville & Empire de Maroc.* in-12.
1740.

La Découverte des Longitudes, avec la
Méthode facile aux Navigateurs pour en fai-
re usage actuellement, par M. De l'Isle,
in 12. 1740.

*COLLECTIO Judiciorum de novis Erroribus
qui ab initio duodecimi seculi. post Incarnatio-
nem Verbi, usque ad annum 1735. &c. Ope-
râ & studio Caroli Du Plessis d'Argentré,
Illustrissimi & Reverendissimi Episcopi &
Vice-Comitis Tutelensis,* in-fol. 3. Vol.

Histoire du Peuple de Dieu, par le R. P.
Berruyer de la Compagnie de Jesus, in-4.
8. Vol.

La même, in-12. 10. Volumes, Nouvelle
Edition, revûe, corrigée & augmentée,
1740.

Pensées sur divers sujets de Religion &
de Morale, par le R. P. Bourdalouë de la
Compagnie de Jesus, in-8.^e. 2. Vol.

Les mêmes Pensées in-12. 3. vol.

Observations curieuses sur toutes les par-
ties de la Physique, extraites & recueillies des

G ij meilleurs

1700 MERCURE DE FRANCE.

meilleurs Mémoires des Académies de l'Europe, *in-12.* 3. vol.

Description Historique des Château ; Bourg & Forêt de Fontainebleau, *in-12.* Deux Volumes avec Figures.

Les Prétendus Reformés convaincus de Schisme, par M. Nicole, *in-12.* 2. vol.

Les Préjugés Légitimes contre les Calvinistes ; Nouvelle Edition augmentée, *in-12.* du même.

L'Unité de l'Eglise, ou Refutation du nouveau Système de M. Jurieu, *in-12.* du même.

Histoire naturelle de l'Univers, dans laquelle on rapporte des raisons Physiques sur les effets les plus curieux & les plus extraordinaires de la Nature, enrichie de Figures en taille-douce, par M. Colonne, Gentilhomme Romain, *in-12.* 4. vol.

Les Principes de la Nature, suivant les opinions des anciens Philosophes &c. *in-12.* 3. vol.

Annales de Tacite, *in-12.* 10. Volumes.

Recueil des Ouvrages composés par feu M. Papin en faveur de la Religion, *in-12.* 3. vol.

Traité des Ponts & Chemins, Nouvelle Edition augmentée, par M. Gautier, avec Figures, *in-8°.* 2. vol.

Le Sr Cailleau donne aussi avis aux Amateurs

mateurs de la Philosophie Hermétique ; qu'il distribué les trois premiers Volumes de la Nouvelle Edition de la *Bibliothèque des Philosophes Chimiques*, augmentée d'un grand nombre d'Adeptes, avec des Notes sur leurs Ouvrages pour en faciliter l'intelligence à ceux qui ne sont pas encore accoutumés à leur façon d'exposer leur Doctrine en termes énergiques. Cet Ouvrage est enrichi de Planches en taille-douce, gravées par de bons Maîtres. On mettra incessamment sous Presse les trois derniers Volumes de cette Bibliothèque.

LE CUISINIER GASCON, contenant un nombre d'Entrées & d'Entrémets, avec la manière de les composer, se trouve à Paris, chés *Brunet*, fils, Libraire au Palais, & *Claude-François Simon*, Imprimeur-Libraire, rue de la Parcheminerie. L'Épître Dédicatoire qui est à la tête de cet Ouvrage, est ingénieuse & de bonne main ; il paroît que l'Auteur des Ragoûts peut, à juste titre, se piquer d'une délicatesse & d'un goût exquis. Il n'est pas étonnant que de telles Ecoles produisent des chefs-d'œuvres, & il seroit difficile de trouver de plus grands Maîtres & des Ecoliers plus parfaits.

Après l'Épître Dédicatoire, adressée au Prince de Dombes, on lit cet Avis au Lec-

teur, en ces termes. Cet Ouvrage est très-différent de la plupart de ceux qui ont paru sur le même sujet. Les uns remplis de préceptes communs, rebutent par leur longueur, les autres, bornés à de simples Catalogues des Sauces, n'apprennent que des noms à qui voudroit s'instruire du fonds des choses. On trouvera ici un choix judicieux des Mets les plus exquis, avec la maniere détaillée de les apprêter. L'Auteur des *Dons de Comus* est sçavant; le *Patissier Anglois* a de l'esprit; je ne me pique que de goût.

OEUVRES de M. Boileau Despreaux ;
Edition nouvelle, 2. vol. in-4. chez la Veuve
Alix, rue S. Jacques. M D C C X L.

On renouvelle avec confiance les Editions de ces Ouvrages qui sont de tous les tems, & propres à être mis entre les mains de tout le monde : telles sont les Oeuvres de l'Illustre M. Despreaux, si souvent réimprimées & lûes cependant toujours avec un nouveau plaisir. Le Texte seul de ce Poëte fit long-tems tout l'ornement de son Ouvrage, on s'en contentoit, & la noblesse, la force, l'énergie de l'expression faisoient passer sur certaines obscurités qui ne naissoient que de faits déjà un peu éloignés; cependant dans la suite on ne voulut rien ignorer de ce qui concernoit la Personne & les Ouvrages de

de M. Despreaux; ce fut ce qui produisit en 1716. une Edition en 4. vol. *in* 12. accompagnée de Notes & d'Eclaircissmens qui furent abrégés dans la suite pour en former l'Edition qui parut en 1735. en deux volumes *in*-12.

Celle qu'on donne aujourd'hui est à tous égards la plus exacte & la plus complète, qui ait paru jusqu'à présent; une main habile en a eu la direction, & a répondu parfaitement à ce qu'on étoit en droit d'en attendre. M. l'Abbé Souchay, Editeur de cet Ouvrage, l'a enrichi de plusieurs Notes nouvelles & curieuses, dont l'agréable précision répand une lumière suffisante pour éclairer le Lecteur dans l'obscurité de certains faits.

M. de Montchenay qui avoit toujours entretenu une liaison particulière avec M. Despreaux, a bien voulu communiquer quelques traits anecdotes, qu'il avoit jetés sur le papier à mesure que le commerce qu'il avoit avec son illustre ami les lui fournissoit. L'Académicien Editeur, leur a donné les agrémens convenables, & il les a placés à la tête du premier Volume sous le titre de *Bolæna*, ou *Entretiens de M. de Montchenay avec M. Despreaux*. On trouvera dans ce morceau des traits de détail instructifs & intéressans pour un Lecteur curieux, qui aime à suivre les Auteurs de réputation dans leur vie pri-

vée & dans les relations qu'ils ont entretenues ; on y verra l'Horace moderne honoré de l'Aprobation , & si cela se peut dire , de la familiarité de l'Auguste de nos jours ; chéri des Grands , recherché par les Sçayans , admiré même par le commun des Hommes , parmi lesquels il dut voir avec complaisance que ses Vers , même en naissant , étoient devenus proverbes ; en un mot , on y verra , qu'il a été universellement considéré tant à la Cour , qu'à la Ville , parce que le mérite supérieur sçait par tout emporter les suffrages.

Le Libraire de son côté , a répondu parfaitement aux soins du judicieux Editeur par les ornemens qui étoient du ressort de sa Profession ; cette Edition est en effet très belle par le choix du papier , des caractères , des vignettes , &c. tout est l'ouvrage du goût . Les Gravures répandues dans le corps de l'Ouvrage , & l'Estampe qui est à la tête , sont les prémices d'un jeune Burin , qui paroît marcher à grands pas sur les traces des Audrans , des Drevers , &c.

On mande de Rome qu'il y paroît un Livre intitulé , *Vindiciæ Canoniarum Scripturarum Vulgatae Latinae Editionis*. Ce Livre contient divers Fragmens qui n'avoient point encore été imprimés , & qui ont été recueillis par le P. Joseph *Blanchini* , de la Congrégation des Prêtres de l'Oratoire.

L'Académie Royale des Sciences tint son Assemblée publique le Samedi 12. Novembre , à laquelle présida M. de Réaumur , Directeur.

M. de Fouchi ouvrit la Séance par la lecture d'un Mémoire , dans lequel il donne le moyen de perfectionner un Instrument Astronomique, propre à prendre en Mer les hauteurs des Astres & leurs distances.

M. Morand lût ensuite une Dissertation curieuse sur le nouveau Remede Anglois de la Dlle Stephens, contre la maladie de la Pierre , &c.

M. de Cassini de Thuri lût un Mémoire contenant les Opérations Astronomiques-qu'il a faites cette année de Paris à Dunquerque ; pour déterminer le raport des Arcs Septentrionaux du Méridien , qui passe par l'Observatoire de Paris , aux Arcs Méridionaux du même Méridien , qu'il mesura l'année passée ; il résulte de cette comparaison que les Arcs Septentrionaux sont plus grands que les Méridionaux , d'où il conclut que la Terre est aplatie vers les Poles.

La Séance finit par la lecture que fit M. Lemery d'un Mémoire de M. de Buffon ; ce Mémoire contient une grande quantité d'Expériences que M. de Buffon a faites pour découvrir les poids propres à faire rompre toutes sortes de Pièces de Bois, même des Arbres entiers de toutes sortes de longueur & de grosseur.

Le 15. l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres fit sa rentrée par une Assemblée publique , à laquelle le Cardinal de Polignac présida. M. de Boze , Secrétaire perpétuel , commença par annoncer le Sujet du Prix , arrêté par l'Académie , & en même-tems on distribua le Programme suivant.

G v PRIX.

PRIX LITTÉRAIRE, fondé dans
l'Académie Royale des Inscriptions
& Belles-Lettres.

L'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, désirant que les Auteurs qui composent pour le Prix, aient tout le tems d'aprofondir les matieres, & de travailler les Sujets qu'elle leur donne à traiter, annonce dès à présent que le Sujet qu'elle a arrêté pour le concours au Prix qu'elle distribuera à Pâques 1742. consiste à examiner & à déterminer *Quelles étoient les Nations Gauloises qui s'établirent dans l'Asie Mineure, & que l'on y connut sous le nom de Galates. En quel tems elles y passerent. Quelle étoit l'étendue des Pays qu'elles occupèrent. Quelles étoient leurs Mœurs, leur Langue & la forme de leur Gouvernement. En quel tems les Galates cessèrent d'avoir des Chefs de leur Nation, & de former un Etat indépendant.*

Le Prix sera toujours une Médaille d'or de la valeur de quatre cent livres.

Toutes personnes, de quelque Pays & condition qu'elles soient, excepté celles qui composent l'Académie, seront admises à concourir pour ce Prix, & leurs Ouvrages pourront être écrits en François ou en Latin, à leur choix. Il faudra seulement les borner à une heure de lecture au plus.

Les Auteurs mettront simplement une Devise à leurs Ouvrages; mais pour se faire connoître, ils y joindront, dans un papier cacheté, & écrit de leur propre main, leurs nom, demeures & qualités, & ce papier ne sera ouvert qu'après l'adjudication du Prix.

Les Pièces, affranchies de tous ports, seront remises entre les mains du Secrétaire de l'Académie, avant le premier Décembre 1741.

M.

M. l'Abbé Sallier ouvrit la Séance par un Discours qu'il lût pour M. Racine, sur le Style Poétique, & sur le Langage figuré, dans lequel on remarqua une agréable & utile discussion des Ouvrages où les Auteurs ont peché contre les bonnes regles, ou les ont heureusement observées. C'est à l'occasion d'un Ecrivain entêté & rempli de figures outrées, de Métaphores & de Comparaisons hardies, que l'Académicien dit agréablement que *cet Ecrivain avoit mis toute la Nature à contribution, &c.*

Ensuite M. de Fontemagne lût pour M. de la Curne, un excellent Morceau de l'Histoire des anciens Poëtes nommés *Trouveres* ou *Troubadours*. Ce Morceau rouloit tout entier sur la Vie extrêmement variée de *Bertrand de Barne*, grand Poëte de la fin du XII. Siecle, qui a mêlé l'Histoire à la Poëse, en quoi la Posterité lui a quelque obligation, car sans lui on ignorerait quantité de faits que l'habile Académicien a sçu mettre en œuvre pour l'intérêt de la vérité & pour l'ornement de son Sujet. Ce Poëte Historien étoit Limousin, Homme de Condition, mais extrêmement brouillon, traître même & tout à fait malhonnête homme, qui occasionna, fomenta & allongea tant qu'il pût les cruelles guerres qui déchirèrent la France sous Philippe Auguste & Richard, Roy d'Angleterre, le plus puissant des Vassaux de la Couronne de France & le plus guerrier.

M. l'Abbé Fourmont termina la Séance par la lecture d'une Dissertation de sa composition au sujet de trois Inscriptions Grecques d'une haute antiquité, par lui rapportées de la Grece, dans le voyage fait par ordre du Roy, lesquelles bien méditées par ce sçavant Abbé, lui ont donné lieu d'exposer plusieurs choses curieuses & utiles pour l'intelligence de l'Histoire ancienne de cette belle Partie de l'Europe, qui est encore aujourd'hui l'objet des re-

2708 MERCURE DE FRANCE

cherches des Amateurs de la belle Littérature , &
en particulier des Antiquaires.

OUVERTURE du College Royal.

Les Professeurs du College Royal de France, fondé à Paris par le Roy François I. le Pere & le Restaurateur des Lettres , reprirent leurs Exercices, interrompus par les vacances ordinaires , le Lundi 21. Novembre. Voici les noms des Sçavans qui remplissent aujourd'hui les Chaires de ce fameux College.

Pour la Langue Hébraïque.

Mrs Sallier & Henri.

Pour la Langue Grecque.

Mrs Capperonnier & Vatry.

Pour les Mathématiques.

Mrs de Cury & Privat de Molieres.

Pour la Philosophie.

Mrs Terrasson & Privat de Molieres.

Pour l'Eloquence Latine.

Mrs Rollin & Souchay.

Pour la Médecine, la Chirurgie, la Pharmacie, & la Botanique.

Mrs Andry , Burette , Astruc & Dubois.

Pour la Langue Arabe.

Mrs de Fiennes , Séretaire Interprete du Roy , &
Fourmont.

Pour le Droit Canon.

Mrs Capon & le Merre.

Pour la Langue Syriaque.

M. l'Abbé Fourmont.

ESTAMPES

DECEMBRE. 1740. 2709

ESTAMPES NOUVELLES.

La Mere Laborieuse, Estampe en hauteur, gravée par M. Lepicié, d'après le Tableau original de M. Chardin, qui est dans le Cabinet du Roy. Cette Estampe est bien digne du Tableau, puisqu'elle est parfaitement au gré de tout le monde, & même des Connoisseurs les plus difficiles & les plus délicats. Cette Estampe se vend chés l'Auteur, au coin de l'Abreuvoir du Quai des Orphevres, & chés L. Surugue, Graveur du Roy, rue des Noyers, vis-à-vis le mur de S. Yves. On lit ces Vers au bas.

Un rien vous amuse, ma Fille,
Hier ce Feuillage étoit fait,
Je vois par chaque point d'éguille
Combien votre esprit est distrait.
Croyez-moi, fuyez la paresse,
Et goûtez cette vérité,
Que le travail & la sagesse
Valent les biens & la beauté.

Ces Vers sont de M. Lepicié; ils expriment très-bien le Sujet du Tableau.

Voici d'autres Vers à M. Chardin, dont les traits de louanges nous ont paru aussi vrais que bien tournés, sur le même Sujet & sur son Pendant, dont nous avons déjà parlé sous le Titre du *Benedicite*, & que le même M. Lepicié doit graver d'après le Tableau original, qui est aussi dans le Cabinet du Roy.

VERS

1710. MERCURE DE FRANCE

*VERS d'un Professeur du College du Plessis
à M. Chardin , Peintre de l'Académie
Royale de Peinture , sur les deux Tableaux
qu'il a faits pour le Roy.*

S Age Rival de la Nature ,
Par quel heureux talent sçais-tu plaire à nos yeux
Chardin , tout vit dans ta Peinture ,
Tout est riant , ingénieux.

D'un nouveau goût Inventeur & Modele ;
Tu montres la carrière & remportes le prix.
Que j'aime ton Dessein & ce Pinceau fidele ,
Qui sçait avec tant d'art placer le coloris !

Où , c'est la Nature , c'est elle ;
A sa simplicité je reconnois ses traits.
Mes yeux la trouveroient moins belle ,
Si tu l'ornois de plus d'attraits.

D'une Mere laborieuse
Quel Pinceau délicat pourroit, comme le tien ,
Tracer l'air imposant & l'austere maintien ?
Un enfant hypocrite écoute la grondeuse ;
Mes yeux de cet enfant sont ravis , enchantés ,
C'est à peindre cet âge , ami de l'innocence ,
Que tu fais éclater tes plus vives beautés.

Chardin , c'est à l'aimable enfance
Que tu dois de ton Art les traits les plus vantés ;
Près d'une sage Gouvernante
Ici la toile me présente

Deux

Deux Enfans, dont l'air seul annonce la candeur.

Le dîner les attend : mais il faut au Seigneur

Un petit mot préliminaire.

Le Frere joint les mains, & d'un ton bégayant

Prononçant la courte priere,

Jette sur le potage un œil impatient.

D'un air modeste & fin sa Sœur le considere

Quelle naïveté dans ces tendres objets !

Le Connoisseur que ton Ouvrage attire ;

Chardin, n'est jamais las d'en contempler les traits

Empressé, curieux, il regarde, il admire,

Sourit à ces Enfans, & se laissant charmer,

Seut encor plus qu'il ne peut exprimer.

Mais pourquoi m'étonner que tes heureux Ouvra-
ges

Du Public éclairé remportent les suffrages ?

Ton pinceau travailloit pour ce séjour pompeux

Où le goût rassembla de ces Maîtres fameux,

Des *le Bruns*, des *Mignards* les sçavantes mer-
veilles :

Pour prix de tes charmantes veilles,

Parmi tous ces grands noms le tien sera compté.

Tel auprès des Auteurs d'*Andromaque* & d'*Horace*

La Fontaine est assis au sommet du Parnasse,

Et jouit avec eux de l'Immortalité.

AUTRE PORTRAIT de Monseigneur le DAUPHIN;
ovale. gravé par J. Daullé, d'après la tête originale
de J. Louis Tocqué, Peintre de l'Académie. Il se
vend

1712 MERCURE DE FRANCE

vend chés *Daullé*, ruë S. Jacques, à S. François ; vis-à-vis la ruë de la Parcheminerie.

Le Sr *Huquier*, Graveur & Marchand d'Eftampes, ruë S. Jacques, au coin de la ruë des Mathurins, vient de mettre au jour une Suite de douze feüilles de nouveaux Caprices d'Ornemens, mêlés de fleurs & de fruits. Il efpere que leur singularité & leur nouveauté plaira autant au Public qu'à tous les habiles Dessinateurs d'Ornemens, à qui il a communiqué ses Delfeins, avant que de les graver. Il a encore nouvellement gravé plusieurs beaux Sujets propres à faire des Ecrans à Guéridon, à main, & autres, très-galans & amufans.

La Suite des Portraits des Rois de France, des Grands-Hommes & des Personnes Illuftres dans les Arts & dans les Sciences, continuë de paroître avec succès chés *Odièvre*, Marchand d'Eftampes, Quai de l'Ecole ; il vient de mettre en vente, toujours de la même grandeur, ceux de

LOUIS I. DIT LE DEBONNAIRE, Empereur, XXIV. Roy de France, mort à Ingelheim, près Mayence, le 20. Juin 840. après 27. ans de Regne, defliné par A. *Boizot*, & gravé par J. G. *Will.*

FREDERIC-HENRI, PRINCE D'ORANGE, mort à la Haye le 14. Mars 1647. âgé de 63. ans.

Le Sr *Lemau de la Jaille*, ancien Officier de la Maifon d'Orleans, de l'Ordre Royal de S. Lazare, Auteur de la Carte Générale de la Monarchie & du Militaire de France, ancien & moderne, dédiée & présentée au Roy en Janvier 1733. ainfi que des Abregés annuels de ladite Carte (en forme de Supplémens) aux Mutations Militaires fur Terre & fur Mer, doit mettre au jour fon feptième Abregé

du Militaire de France de 1740. à 1741. à la fin du mois de Decembre 1740 avec Approbation & Privilège général du Roy, qu'il a plu à Sa Majesté lui renouveler pour le tems & espace de vingt années consécutives, du 22. Janvier 1740.

Ce nouvel Abregé Militaire de Terre & de Mer, outre le grand détail & le bon ordre qu'il contient, sera augmenté cette année des Sujets suivans, pour l'utilité des Officiers des Troupes, qui le desireront, & pour la connoissance du Service du Roy, si nécessaire à la jeune Noblesse du Royaume. Sçavoir :

De la Table Sommaire des differens Sujets que ce septième Abregé Militaire contient, & qui précède la Table Générale & Alphabétique de ce Livre.

De la suite du Journal Historique du Militaire de France, contenant les Faits du Regne de Louis XV. jusqu'en Decembre 1740.

Des Corps des Troupes de la Maison du Roy & autres, dans lesquels ont servi, servent & d'où sortent aujourd'hui les Maréchaux de France, les Lieutenans Généraux, les Maréchaux de Camp & les Brigadiers d'Infanterie, de Cavalerie & de Dragons, dès leurs premiers Grades.

De la nouvelle Promotion, faite par Sa Majesté le premier Janvier 1740 des Maréchaux de Camp & des Brigadiers d'Infanterie, de Cavalerie, de Dragons, de l'Artillerie & des Ingénieurs, avec les Régimens accordés par le Roy aux nouveaux Colonels & Mestres de Camp.

Des noms & qualités des premiers Officiers commandans en général & en particulier les Compagnies à pied & à cheval de la Garde. & les Régimens des Gardes Françaises & des Gardes Suisses de la Maison du Roy, les Compagnies de la Gendarmerie, & les Corps de toutes les Troupes qui subsistent, ainsi que les premieres Milices, l'Artillerie

1714. MERCURE DE FRANCE

lerie & les Fortifications, lors des années de la création de chaque Corps par les Rois de France.

Des noms des 27. Gentilshommes à Drapeau, d'augmentation dans 27. Compagnies du Régiment des Gardes Françaises, par l'Ordonnance du Roy du 11. Janvier 1740.

Des noms des premiers Capitaines Factionnaires, des cent vingt-deux Régimens de l'Infanterie Française & Etrangere, sur pied.

Des noms des Officiers de la Compagnie des 60. Gentilshommes Gardes du Pavillon Amiral.

Des noms des Officiers des trois Compagnies de 60. Gentilshommes chacune, Gardes de la Marine.

Des noms des Officiers de la Compagnie des 30. Cadets Gentilshommes, destinés pour les Colonies.

Des noms des Officiers des 50. Compagnies Franches de Soldats de la Marine.

De la Création des 10. nouvelles Compagnies franches de Soldats de la Marine, par l'Ordonnance du Roy, du 29. Septembre 1740.

Des noms des Officiers de la Compagnie des 30. Gentilshommes Gardes de l'Etendart Réal des Galeres, à Marseille.

Des noms des Officiers des 15. Compagnies franches de Soldats des Galeres à Marseille.

De l'idée succinte des vivres des Hôpitaux & des Invalides de la Marine & des Galeres.

Des Armoiries gravées de toutes les Provinces du Royaume, placées en tête de chaque Gouvernement Général, par ordre Géographique, où les Régimens de Province qui existent, trouveront le Blason du nom de leur Régiment.

Du nouveau Régiment d'Infanterie Gardes-Lorraine, créé par l'Ordonnance du Roy du 6. Avril 1740. pour servir à la garde ordinaire du Roy de Pologne, & sous ses ordres à Luneville.

Des

Des deux Compagnies de Gardes ordinaires à cheval du Roy de Pologne à Luneville.

De la Compagnie des Cadets Gentilshommes entretenus par le Roy de Pologne à Luneville.

De la Compagnie des Maréchaussées de Lorraine & Barrois, créée par Edit du Roy de Pologne, du mois d'Octobre 1738.

De la Création des Régimens François & Etrangers, & de la filiation des premiers Colonels & Mestres de Camp d'Infanterie, de Cavalerie & de Dragons, ainsi que des Chefs des cinq Brigades du Régiment Royal de Carabiniers, qui ont été jusqu'à présent, suivant les Mémoires recueillis des anciens Officiers des Corps, envoyés par Mrs les Majors à l'Auteur en 1740.

Des années de réception des Prévôts Généraux des 30. Compagnies des Maréchaussées de France.

Des noms & qualités des Généraux qui ont commandé dans les Batailles mémorables gagnées par les François, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à présent, avec les trois Tables Chronologiques de la première, seconde & troisième Race de nos Rois, ornées de Légendes Latines, tirées des Médailles du Roy, qui ont été frappées pour chaque Regne, jusqu'à notre auguste Monarque Louis XV. 66e. Roy.

Ainsi que des obmissions Militaires du précédent Abregé, rétablies dans ce septième Abregé de 1740. à 1741.

Le présent Abregé Militaire se débitera par les trois Libraires de Paris, ci-après nommés, aux prix de quarante-huit sols, relié en veau, & de trente-six sols, en Brochure couverte de papier marbré. On y trouvera aussi la suite des précédens Abregés de 1714. 1735. 1736. 1737. 1738. 1739. A Paris, chés *Pauli*, Pere, Quai de Gesvres, au Paradis ;
Lamesle

1716 MERCURE DE FRANCE

Lamesle, Pere, rue de la vieille Bouclerie, à la Minerve; *Lamesle*, le jeune, Pont S. Michel, au Livre Royal.

Et la Carte Générale de la Monarchie & du Militaire de France, ancien & moderne, gravée en Taille-douce, se trouvera, chés l'Auteur, rue Guenegaut, près le Pont-Neuf; chés le Sr *Prevost*, à la Renommée, au prix de 24. livres, relié en veau, aux Armes du Roy dorées grand *in-folio*, et relié en vélin vert, qui se roule, au prix de 20 livres, avec le petit Livre *in-8º*. des Plans des 112. principales Places de Guerre, Frontieres du Royaume, aussi gravées en Taille-douce, aux prix de 4. livres 12. sols; relié en veau, & de 4. livres, en Brochure couverte de papier bleu d'Hollande. Les trois Libraires ci-dessus débiteront de-même sur ce pied, ses premiers Ouvrages Militaires.

Le Sr *de Geroncoly*, établi depuis 25. ans à Paris, professant les Langues Etrangères, enseigne l'Italienne, l'Espagnole, l'Angloise, la Portugaise, & la Françoisse aux Etrangers, & les traduit les unes & les autres. Il demeure vis-à-vis la Comédie Françoisse, chés l'Arquebuser.

Papillon, Graveur en Bois, & de la Société des Arts, demeurant présentement rue S. Jacques, à côté de l'Olivier, vis-à-vis le Chef S. Jean, au *Papillon*, donne avis que son petit Almanach de Paris pour l'année 1741. paroît actuellement, augmenté de plusieurs choses curieuses.

On nous assure que *M. Chiczyneau*, Premier Médecin du Roy, ayant vû la guérison d'un grand Prêlar, qui avoit des Boutons, Rougeurs & Dartres au visage depuis plus de huit ans, & ayant appris d'ailleurs la guérison de plusieurs autres Personnes considérables,

par

par les Remedes composés & débités par Mad. de Lestrade depuis plus de 40. ans , a bien voulu, pour l'utilité & le soulagement du Public , donner son Aprobation pour les débiter.

Ces Remedes sont une Eau pour la guérison des Dartres vives & farineuses , Boutons , Rougeurs , Taches de rousseur , & autres Maladies de la Peau.

Et un Baume blanc , en consistance de Pomade , qui ôte les cavités & les rougeurs après la petite vérole ; les taches jaunes & le hâle , unit & blanchit le teint.

Ces Remedes se gardent tant que l'on veut , & peuvent se transporter partout. Les Bouteilles de cette Eau sont de 2. 3. 4 6. livres & au dessus , selon la grandeur. Les Pots de Baume blanc , sont de 3. livres 10. sols , & les demi Pots d'une livre 15. sols.

Mad. de Lestrade , demeure à Paris , rue de la Comédie Française , chés un Grainetier , au premier Etage , il y a une Affiche au dessus de la porte.

Le Prélat dont on vient de parler , a gratifié la D^e de Lestrade d'une Pension savie durant.

Le Public est averti que le véritable Suc de Reglisse & de Guimauve blanc sans sucre, si estimé pour toutes les maladies du Poulmon , inflammations , enrrouemens, toux , rhumes , asthme, poalmonie & pituite , continué à se debiter depuis plus de trente ans , de l'aveu & aprobation de M. le Premier Médecin du Roy , chés Mlle Desmoulins , qui est la seule qui en a le secret de défunte Mlle Guy , quoique depuis quelques années des Particuliers ayent voulu le contrefaire, lesquels pour mieux tromper le Public , se sont dits Enfans de M. Guy, ce qui est une suposition , & la difference s'en connoitra aisément par la comparaison qu'on en pourra faire.

On

2718 MERCURE DE FRANCE

On peut s'en servir en tout tems, le transporter par tout & le garder si long-tems que l'on veut, sans qu'il se gâte et qu'il perde rien de sa qualité.

Mlle. Desmoulins demeure rue Guenegaud, Faubourg S. Germain, du côté de la rue Mazarine, chez M. Guillaume, Marchand de Vin, aux Armes de France, au second Appartement,

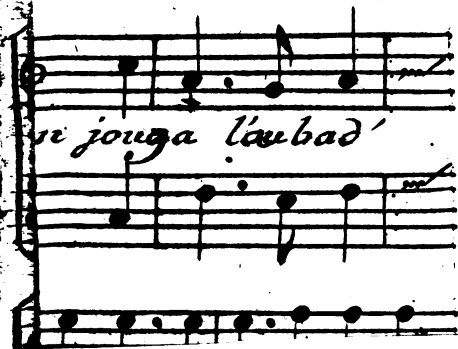
Le Sr Briart, qui demeure toujours dans l'Abbaye S. Germain des Prés, à l'entrée de la rue Abbatiale, à Paris, a composé depuis peu une Essence d'Ognifiori ou de toutes fleurs, d'une odeur agreable; on en met quelques gouttes dans l'eau dont on se lave après avoir été rasé, elle blanchit l'eau; les Dames s'en servent pour dégraisser & rendre la peau douce & unie, elle ne nuit point au teint; les plus petites Bouteilles sont d'environ 5. onces, on la vend 24. sols l'once.

Il continué avec succès à faire la véritable Essence de Savon à la Bergamotte, & autres odeurs douces, dont on se sert pour la barbe au lieu de Savonnettes; les Dames s'en servent aussi pour se laver le visage & les mains; on la vend 12. sols l'once. Il avertit que les Bouteilles sont toujours cachetées; au tour du cachet on y lit son nom & sa demeure, il y a une Bouteille dans le milieu du Cachet, où il y a le nom de la Liqueur, comme à l'Ognifiori, Il a été obligé d'augmenter le prix de ses Essences, attendu la cherté de l'Esprit de Vin, &c.

Il fait aussi de bons Cuirs à repasser les Rasoirs, avec lesquels il ne faut point de Pierre à aiguiser; il les vend depuis 40 sols jusqu'à 60. à un seul côté, & depuis 4. livres jusqu'à 8. à deux côtés differens. Il donne la maniere de s'en servir.

Voir

1^r Vol.





*Voici un ancien NOEL en Langue Provençale,
que nous tirons de l'oubli, à l'occasion des
Fêtes de Noel, dont la Musique nous a paru
très-ingénieuse.*

Y Ou ai mon Fifrè , pren ton Tambourin ;
Anen jouga l'aubado
A l'Accouchado
Qu'a fach lou Dauphin,
Quan li seren , veissi coumo fau faire
Parapatapan , parapatapan , Liretto ,
Aquo pou pa manca de rejoüi la Maire ;
Parapatapan , parapatapan , Liretto ,
Parapatapan , parapatapan ,
A quo pou pa manca de rejoüi l'Enfan.



S P E C T A C L E S.

LE 5. Novembre , les Comédiens François donnerent la premiere Représentation d'une petite Pièce en Prose & en un Acte , suivie d'un Divertissement , sous le titre de *Joconde*. Nous n'en donnons ici qu'un Extrait abrégé pour l'intelligence du Sujet.

AC

A C T E U R S.

Astolphe, Roy de Lombardie,	<i>Le Sr Dubois.</i>
Joconde,	<i>Le Sr Montmenil.</i>
Clorinde,	<i>La Dlle la Motte.</i>
Marcelle,	<i>La Dlle Conel.</i>
Susun,	<i>La Dlle Dangeville.</i>
Matasio, Philosophe,	<i>Le Sr Poisson.</i>

Astolphe, Roy de Lombardie, & Joconde, également trahis par leurs Epouses, dont ils se croyoient tendrement aimés, pour se consoler de leur disgrâce, entreprirent un voyage, dans lequel ils se proposerent d'en conter à toutes les femmes, & d'insérer dans un Livre les noms de toutes celles qu'ils auroient séduites.

C'est chés une Aubergiste que la Scene se passe. Cette Femme a trois filles, dont l'une s'appelle *Clorinde*, l'autre *Marcelle*, & la troisième *Susun*. Clorinde, qui se présente la premiere, se vante d'une insensibilité à toute épreuve. Joconde lui dit que ce n'est pas de ce jour seulement qu'il adore ses charmes; mais elle ne fait que rire de ce flatteur langage; cependant, toute inflexible qu'elle paroît, Joconde ne se rebute pas; il trouve enfin le secret de l'attendrir, en lui jurant qu'il l'aimera toujours, malgré sa rigueur, & qu'il lui consacra les tristes restes d'une vie que son insensibilité condamne à être

Être toujours infortunée. Clorinde ne peut tenir contre des protestations si tendres ; elle consent que Joconde la demande en mariage à sa mere ; elle souhaite ardemment qu'un Amant aussi passionné qu'il le lui paroît , obtienne cet heureux consentement. A peine s'est-elle retirée que Joconde écrit son nom dans la Liste de ses Maîtresses & de ses Conquêtes.

Astolphe entreprend une Victoire aussi parfaite sur le cœur de Marcelle , c'est une Philosophe , elle vient suivie de son Professeur. Le Roy de Lombardie , tâche de l'éblouir par l'éclat des Richesses ; elle oppose à cette attaque le rempart de sa science favorite , mais l'éclat d'un Diamant d'un grand prix , lui fait ouvrir les yeux ; elle demande conseil à son Maître , qui d'abord lui dit qu'il faut refuser le present qu'on lui offre ; mais il ne pratique pas la leçon qu'il donne à son élève ; une Tabatiere d'or qu'Astolphe lui met entre les mains lui fait changer de langage ; il l'accepte ; son exemple adoucit la ferocité de son Ecoliere , elle consent à accepter un Epoux si favorisé de Plutus. Passons à la troisième Sœur.

Suzon vient avec un air fâché , elle ne répond que par monosyllabes à la déclaration d'amour que Joconde lui fait ; il desespere presque du succès dont il s'est flaté ; il l'at-

taque du côté de l'ambition ; il fait briller à ses yeux tout ce que cette passion des grandes ames a de plus éclatant. Fille d'une simple Aubergiste, elle doit devenir une des plus grandes Dames de la Cour ; elle prête l'oreille à la promesse séduisante que son Amant prétendu lui en fait ; elle ne désire rien tant qu'un hymen qui va la placer dans un rang si fort - au-dessus de l'humble situation où la naissance l'a mise ; à peine elle capitule , que Joconde qui est témoin des articles du mariage , se presse de l'inscrire dans le livre des Exploits amoureux, qui sont communs entre son Roy & lui. Il se retire avec Astolphe ; ils laissent leur livre sur une table. Les trois Sœurs se font confidence de leur bonne Fortune , & se croient plus heureuses les unes que les autres ; mais elles sortent bientôt d'une erreur si flatteuse. La curiosité les porte à lire dans le Livre qu'elles n'avoient pas encore aperçû ; le titre qui frappe leur yeux les alarme autant qu'il les pique. C'est un Journal des Exploits amoureux d'Astolphe & de Joconde ; l'intérêt qu'elles y prennent le leur fait parcourir jusqu'à la dernière page , où , non sans un juste dépit, elles trouvent leurs leurs trois noms interés de fraîche date à la suite l'un de l'autre. Elles en font de vifs reproches à leurs faux Amans qui reviennent pour jouir de leur triomphe ; ils les apaisent
par

par un mariage convenable, dont Astolphe les prie en ami, & qu'il leur prescrit en Roy. Ce mariage qu'elles acceptent sans nulle répugnance, amène un divertissement que les deux malins Voyageurs ont déjà préparé, tant ils étoient sûrs du succès de leur dernière entreprise.

Cette petite Pièce, qui est de M. *Fagan*, a été bien reçûe. On croit qu'elle auroit eû plus de succès en trois Actes, qui auroient donné lieu à l'Auteur d'y mettre plus de jeu Comique. Le rôle de Suzon, joué par la Dlle *Dangeville*, a été généralement applaudi. La Musique du divertissement, est de M. *Grandval*; elle a fait beaucoup de plaisir.

Le 7. Decembre, les mêmes Comédiens remirent au Théâtre, la Tragédie d'*Inés de Castro* de feu M. de la Mothe, de l'Académie Française.

Le 11, ils remirent aussi au Théâtre la Comédie des *Dehors Trompeurs*, de M. de Boissy, & la petite Pièce de *l'Oracle*, que le Public a revûe avec plaisir. Nous avons donné l'Extrait de ces deux Pièces quand elles ont parû pour la première fois, au mois de Février & de Mars de cette année. La Comédie de *l'Oracle*, vient d'être imprimée chés *Prault*, le fils, Quai de Conty, à la Descente du Pont-Neuf, à la Charité, & se vend 24 sols.

H ij

2724. MERCURE DE FRANCE

L'Académie Royale de Musique, continue toujours les représentations d'*Amadis de Gaule*, que le Public ne se lasse pas de voir ; & qui fait toujours le même plaisir, à en juger par les nombreuses assemblées que ce spectacle attire ; on doit remettre au Théâtre l'Opera de Proserpine, dans le mois de Janvier prochain.

A Mlle le Maure, pendant la représentation de l'Opera d'Amadis, le 25. Novembre 1740. de la part du Public.

T Andis qu'au Parnasse on s'apprête
 A vous ériger maints Autels,
 Des hommages plus naturels
 Célébrent ici votre Fête.
 Dans ce Temple mélodieux, (1)
 Dont vos seuls Talens sont les Dieux ;
 Nos mains, (2) (du plaisir que vous faites
 Bruyantes interprètes,)
 Par un fracas mille fois répété,
 Bien mieux que Vers ou Prose,
 Y feront votre Apothéose,
 Et pour que rien ne manque à la solennité ;
 Nos transports, notre volupté,
 Seront l'encens & la couronne,
 (1) La Sale de l'Opera. (2) Les battemens de mains.
 Que

Que le goût vous décerne & que l'Amour vous donne.

Du Parterre de l'Opera , le 25. Novembre 1740. à 6. heures du soir.

Le 23. Novembre , les Comédiens Italiens remirent au Théâtre une Pièce Italienne en cinq Actes , intitulée , *Arlequin Prince* , jouée par les principaux Acteurs Italiens. La même Comédie avoit déjà été représentée sur le même Théâtre le 4. Juin 1716. sous le titre d' *Arlequin crû Prince par Magie* , en Italien , *Arlichino finto Principe* , Pièce très-ancienne dont on ignore l'Auteur. Il y a en Italie une Comédie en Musique , à peu-près semblable intitulée , *il Girello* (le Tonnelet) parce que c'est , par ce Tonnelet , qu'Arlequin est crû Prince.

Le 29 , ils donnerent une autre Comédie Italienne en trois Actes , qui a pour titre les *Jumeaux* , laquelle avoit été aussi représentée sur le Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne , le 15 Juillet 1716. sous le titre *des deux Le-lio & des deux Arlequins*. Cette Pièce n'est pas toute copiée des *Menechmes* de Plaute , elle est aussi tirée d'une Comédie Italienne , intitulée *La Moglie del Secchi* , qu'on croit ancienne d'environ 200 ans. La même Pièce a été ensuite réduite en Canevas , pour être jouée à l'impromptu , & l'on y a suivi l'origi-

H iij nal

mal de la Pièce que l'Auteur a conduit avec tant d'adresse que le même Acteur peut jouer les deux personnages, évitant par-là l'incommodité d'avoir recours au masque, ou bien de faire jouer ces Rôles par deux Acteurs qui ne se ressemblerent pas. Le Sieur *Riccoboni*, le pere, qui jouoit autrefois les deux Rôles de *Lelio*, paroissoit sur la Scène sous differens habits, & Arlequin son Valet, avoit par-dessus son habit ordinaire un petit Mantelet & une plume à son Chapeau pour distinguer l'Arlequin de Ville, d'avec celui qui arrivoit d'un très-long voyage. A cette dernière reprise, les Comédiens Italiens n'ont pas tout-à-fait suivi le Plan de l'ancienne Pièce dont le titre ne permettoit pas de supprimer la ressemblance des Maîtres, sans défigurer l'action de la Comédie.

Le 9. Decembre, le mêmes Comédiens remirent encore au Théâtre une autre Pièce Italienne en trois Actes, intitulée, *Arlequin, Voleur, Prevôt & Juge*, qui avoit été jouée le 2. Juin 1716. Cette Comédie est très-ancienne & connue en Italie, sous le titre de *il Ladro, Sbirro e Giudice*. Les Acteurs Comiques des Foires de S. Germain & de S. Laurent, l'ont accommodée à leur Théâtre.

On apprend de Luneville, que le 24. Novembre, veille de la Fête de Ste Catherine, dont

Dont la Reine de Pologne , Duchesse de Lorraine & de Bar , porte le nom , on y avoit célébré avec beaucoup de magnificence la Fête de S. M. P. Tous les Ministres Etrangers qui résident auprès du Roy à Nancy , accompagnés des Seigneurs & Dames de la Cour , en habits de Gala , se rendirent à dix heures du matin au Château , pour rendre leurs respects à la Reine ; on dit la Messe quelque tems après , chantée par un excellent Chœur de Musique , après laquelle L. M. P. dînèrent seules en public ; il y eût pendant le dîner une très-belle symphonie , exécutée d'une maniere fort brillante par la Musique de la Chambre ; on remarqua entre autres , une Femme qui joüa du Luth , avec une précision admirable. Outre la Table de L. M. P , il y en eût plusieurs autres servies avec autant de délicatesse que de profusion ; celle du Duc Ossolinski , Grand Maître de la Maison du Roy , étoit de 60 couverts. Vers le soir , on joüa la Comédie avec des divertissemens , dans les entre - Actes , dans lesquels la jeune Dlle Cammasse , dont nous avons déjà eü occasion de parler plusieurs fois , fit briller ses talens pour la danse ; elle dansa plusieurs Entrées avec beaucoup d'applaudissemens.

On exécuta ensuite une Pastorale , dont les paroles sont de M. le Chevalier de Solignac ,

H iij Secrétaire

Sécrétaire du Cabinet & des Commandemens du Roy de Pologne , mises en musique par M. de la Pierre , Maître de Musique de la Chapelle & de la Chambre de L. M. P.
Cette Pastorale se trouve imprimée à *Nancy*, de l'Imprimerie de Pierre *Antoine*.

Elle commença par les Vers qu'on va lire ;
& que le Dieu *Pan*, adresse à la Reine.

MADAME , ces Bergers, prêts à vous rendre hommage ,

Peuvent-ils se flater d'avoir votre suffrage ?

Garant des sentimens qu'ils viennent exprimer ;

Je connois leur audace , & n'ose la blâmer ;

L'Art n'a point embelli leur rustique langage ;

On peut vous consacrer de plus nobles accents ,

Mais en quels Lieux , dans quel Bocage ,

Peut-on offrir des vœux plus purs & plus ardents &c.

Au reste cette Pastorale a été exécutée au gré de L. M. P. & de toute la Cour ; les principaux Rôles qui sont *Jupiter* , *Mars* & differens Bergers , ont été chantés par les Sieurs *Cuignier* & *Aubert* , ceux de *Minerve* & de différentes Bergeres , par les Dlls *Framboisier* , *Roland* , *Gournay* , *Chevalier* & *Verniau* ; les Rôles de differens Bergers de la Pastorale , ont été exécutés par le sieur *Mechain* , & ceux des Faunes , des Silvains & des Bergers , ont été très-bien chantés en chœur

chœur par d'autres Sujets de la Musique du Roy.

Cette Pastorale fût exécutée dans le grand Salon de la Reine , en présence de L. M. P. & de toute la Cour ; on servit ensuite un grand souper , & les Tables y furent servies comme elles l'avoient été au dîner. Un Bal masqué succéda au souper , lequel dura fort avant dans la nuit.



NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

Les derniers avis de Constantinople portent, que le 20. Septembre dernier, le Comte d'Uhlenfeldt , Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur , eut sa premiere audience publique du Grand Seigneur , & qu'il y fut conduit par le Chiaoux Pacha, qui étoit allé le prendre à son Palais avec plusieurs Officiers de Sa Hauteſſe.

Ce Ministre , avant que d'être introduit dans la Sale d'Audience , fut revêtu d'une Pélisse de Martre Zibeline , & on distribua des Caffetans à 120. personnes de sa suite. On fit défilér ensuite sous les fenêtres de la Sale dans laquelle il s'étoit arrêté , les plus beaux chevaux des Ecuries du Grand Seigneur , les uns montés par les Ecuyers de Sa Hauteſſe , & les autres conduits par des Palfreniers , & après que l'Ambassadeur eut vû distribuer le prêt aux Janissaires, le Grand Visir alla le joindre, pour

H v le

le présenter au Grand Seigneur. Après l'audience , à laquelle on n'admit avec le Comte d'Uhlefeldt , que le Comte son Frere & douze autres Seigneurs Allemands , cet Ambassadeur fut reconduit en son Palais avec le même cortège qui l'avoit accompagné au Serrail,

Le Grand Visir donna quelques jours après au Comte d'Uhlefeldt un magnifique repas , auquel on dit que le Grand Seigneur se trouva *incognito*.

Au commencement du mois d'Octobre dernier ; le Chevalier Finochietti , Ministre Plénipotentiaire du Roy des deux Siciles , eut une audience publique du Grand Visir , lequel , après avoir reçu de lui la Ratification du Traité de Commerce conclu avec le Roy des deux Siciles , signée par S. M. Sic. lui remit la Ratification du même Traité , signée par Sa Hauteffe.

Le Kiaïa du Grand Visir fut déposé le 19. du mois de Septembre dernier , & on lui a donné la direction des Aqueducs que le Grand Seigneur fait construire à la Mecque.

R U S S I E.

ON mande de Pétersbourg, que le 30. du mois dernier, les trois Régimens des Gardes à pied s'étant mis sous les Armes, suivant l'ordre qu'ils en avoient reçu la veille, le Czar fut porté du Palais d'Eté à celui d'Hyver, & que la marche se fit dans l'ordre suivant.

Un Détachement de la seconde Compagnie des Gardes du Corps ; les Valets de pied du Czar ; les Pages ; plusieurs chevaux de selle , conduits par des Palfreniers ; les Ecuyers Cavalcadours & les Ecuyers de main , à cheval ; les Chambellans ; les Conseillers d'Etat & les Ministres , dans des caros-
ses

ses de S. M. Cz. attelés chacun de huit chevaux. Le Duc Régent dans son carosse, attelé aussi de huit chevaux, précédait la Chaise à porteurs, dans laquelle le Czar étoit avec sa Nourrice, & qui étoit suivie d'un autre carosse, dans lequel étoient le Prince & la Princesse de Brunswick Bevern. Plusieurs autres carosses remplis par les Seigneurs & les Dames de la Cour, venoient ensuite, & la marche étoit fermée par un Détachement de la première Compagnie des Gardes du Corps.

Lorsque le Czar fut arrivé au Palais d'Hyver, on y arbora l'Etendart de la Couronne, & on chanta le *Te Deum* dans la Chapelle, au bruit d'une salve de 51. coups de canon.

Le lendemain, le Duc Régent alla rendre visite au Prince & à la Princesse de Brunswick Bevern, ainsi qu'à la Princesse Elizabeth Petrowna. Ce Prince a fait assurer tous les Ministres des Puissances Etrangères, que le Czar rempliroit tous les engagements contractés par la feuë Czarine.

On a publié à Pétersbourg un Edit par lequel le Czar ordonne à tous ses Sujets de quelque condition qu'ils soient, de donner le Titre d'Altesse au Prince & à la Princesse de Brunswick Bevern, ainsi qu'au Duc & à la Duchesse de Curlande.

Le Duc Régent paroît avoir pour principal objet dans son administration, d'entretenir la tranquillité dans le Royaume, afin d'être en état d'assurer de plus en plus le bonheur & la gloire de la Nation.

Ce Prince, qui pendant la vie de la feuë Czarine avoit employé ses soins pour terminer les différends entre la Moscovie & la Suede, est dans la résolution de contribuer de tout son pouvoir à rétablir la bonne intelligence entre les deux Puissances, & il a dépêché un de ses Secrétaires au Ministre qui réside à Stockholm de la part du Roy de la Grande-

H vj Bretagne,

Breragne , pour le prier d'y contribuer par ses bons offices.

Quoique le Duc Régent désire que la Moscovie continuë de jouir des avantages de la Paix le plus long-tems qu'il sera possible , il ne néglige point de prendre les mesures convenables pour la sûreté de l'Etat ; les Troupes demeureront sur le pied où elles sont à présent , sçavoir , de 180000. hommes , & on les augmentera jusqu'à 200000. si les négociations commencées avec la Suede n'ont pas le succès qu'on en espere ; on laissera aussi plusieurs Vaisseaux de guerre dans le Port de Cromstadt. La Garnison de Pétersbourg a été renforcée de six Bataillons , & elle est composée à présent de 22. Bataillons & de 16. Escadrons.

Le Comte de Biron , frere du Duc Régent, conserve le Commandement général des Troupes qui sont dans les Provinces de Moscow , de Susdal & de Wolodimer , d'où l'on a appris que les Habitans de tous les ordres avoient prêté Serment de fidelité au Czar , & qu'ils paroissent fort satisfaits des dernieres dispositions faites par la Czarine.

Le Duc Régent , voulant signaler son avènement à la Régence par des Actes de clémence & de bonté , a accordé la liberté à tous les prisonniers qui n'ont point été arrêtés pour des crimes dignes de mort , et il a rapellé plusieurs exilés de Siberie. Il a aussi résolu d'abolir certains châtimens dont l'usage avoit été établi par les anciens Souverains de Moscovie.

Les dernieres Lettres reçues de Pétersbourg , du 20 du mois passé , portent que les commencemens de la Régence du Duc de Curlande avoient donné lieu de croire que son administration seroit passible , mais que plusieurs de ses démarches ont paru annoncer des desseins ambitieux ; qu'il s'est emporté à

à diverses violences contre quelques Seigneurs des plus considérables , & qu'il a même laissé échapper des discours dont la Princesse de Brunswick Bevern a été offensée. Ces excès ont déterminé à s'assurer de sa personne , & le Feldt-Maréchal Comte de Munich en ayant reçu l'ordre , se rendit le matin du 20. du mois dernier chés ce Prince , pour exécuter sa commission. Le Duc de Curlande d'abord fit quelque résistance , mais plusieurs Officiers qui avoient accompagné le Comte de Munich , étant entrés dans la chambre , on arrêta le Duc , & on le conduisit l'après midi à la Forteresse de Schließelbourg , où il sera gardé fort étroitement. On s'assûra aussi de la Duchesse son Epouse & de toute sa Famille.

On publia en même-tems une Déclaration du Czar , laquelle porte que le Duc de Curlande , au lieu de se conformer aux volontés de la feuë Czarine , qui en lui confiant la Régence , lui avoit recommandé principalement de n'agir en aucune occasion contre les Loix de l'Etat , & de conserver pour toutes les personnes de la Famille des Czars le respect qui leur est dû , a entrepris plusieurs choses contraires aux Loix , & a témoigné publiquement du mépris pour la Princesse & le Prince de Brunswick Bevern ; qu'il a même tenu des discours menaçans qui ne convenoient en aucune maniere , & par lesquels il a fait connoître des vûes aussi vastes que criminelles ; que par ces raisons le Czar a été obligé à la réquisition de tous les Ordres de l'Etat , d'ôter la Régence au Duc de Curlande & de la donner à la Princesse de Brunswick Bevern ; que S. M. Czarienne veut que cette Princesse gouverne avec la même autorité que la feuë Czarine avoit donnée au Duc de Curlande , & que tous les Moscovites , de quelque condition qu'ils soient , ayent

pour

pour les ordres de la Princesse de Brunswick Bèvern, pendant le tems de sa Régence, la même soumission que pour ceux du Czar. Le Titre de Grande Princesse de Moscovie est conféré à cette Princesse par la même Déclaration, laquelle a été signée par le Sénat, par les Ministres & par les Généraux

ALLEMAGNE.

ON a appris de Vienne du 12. du mois passé, que sur la déclaration que le Comte de la Pérouse a faite à la Grande-Duchesse de Toscane de la part de l'Electeur de Baviere au sujet des droits que ce Prince prétend avoir sur la succession de l'Empereur, la Grande-Duchesse a résolu de faire publier un Manifeste, pour combattre les raisons sur lesquelles l'Electeur de Baviere fonde ses prétentions. Cette Princesse a envoyé en même-tems ordre à tous ses Ministres dans les Cours Etrangères, d'informer les Puissances auprès desquelles ils résident, des différences qui se trouvent entre l'Acte original du Testament de Ferdinand I. & l'Extrait de ce Testament, qui est entre les mains de l'Electeur de Baviere.

Les réponses du Roy de Pologne, Electeur de Saxe & du Roy de Prusse aux Lettres que la Grande Duchesse leur a écrites, pour leur donner part de la mort de l'Empereur, ont fait beaucoup de plaisir à la Cour, & on assure que le Roy de Prusse a mandé que non-seulement il maintiendrait de tout son pouvoir l'exécution de la Pragmatique Sanction, mais encore qu'il fourniroit un Corps de Troupes auxiliaires, s'il en étoit besoin.

La Grande Duchesse de Toscane ayant ordonné le 6. de ce mois, qu'on remit en liberté les Feldt-Maréchaux de Wallis & de Seckendorff, & le Com-

te de Neuperg, elle a fait écrire au premier de se retirer dans ses Terres, au second, qu'on ne l'empêcheroit pas de se rendre à son Gouvernement de Philibourg, & au dernier de revenir à Vienne.

Le Catataque que la Grande Duchesse de Toscane avoit ordonné d'élever dans l'Eglise Aulique des Augustins Déchaussés, ayant été achevé le 14. du mois passé, on célébra le 16. dans cette Eglise, qui étoit tendue de noir jusqu'à la voute, & éclairée d'une grande quantité de lumieres, un Service solennel pour le repos de l'ame de l'Empereur. Le Cardinal, Archevêque de Vienne, y officia pontificalement, & l'Oraison Funebre fut prononcée par le Pere Bitterman, de la Compagnie de Jesus.

La seconde Messe de *Requiem* fut dite le lendemain par M. de Breitenbucher, Evêque d'Antigonie, & le Comte Esterhazi, Evêque de Dorien & de Sebenigo, officia le 18. à la troisième. Les Archiduchesses Eleonore & Marie Magdeleine, & le Grand Duc de Toscane, accompagnés des Seigneurs & des Dames de la Cour, assisterent au Service qui fut célébré le 16.

On a appris depuis, que le 19. du mois dernier, les Gouverneurs & les Magistrats de l'Archiduché d'Autriche prêterent Serment de fidélité à la Grande Duchesse de Toscane entre les mains des Commissaires nommés par cette Princesse. Les Grands Officiers Héritaires de la Province le prêterent le lendemain; les Magistrats de Vienne s'acquitterent du même devoir le 21. & les Députés des Etats de la Haute & Basse Autriche, rendirent le 22. leur hommage à la Grande Duchesse, qui étoit sous un Dais, ayant sur sa tête le Bonnet Archiducal, que le Prévôt de l'Abbaye de Closter Neubourg, où ce Bonnet est ordinairement en dépôt, avoit apporté au Palais le jour précédent avec les cérémonies accoutumées.

Le

Le Feldt-Maréchal Comte de Seckendorff & le Comte de Neuperge arriverent à Vienne , l'un le 19. & l'autre le 21.

On mande de Dresde , que le Baron de Grosschlag , Ministre Plénipotentiaire de l'Electeur de Mayence , remit le 26. du mois passé au Roy de Pologne , Electeur de Saxe , la Lettre que l'Electeur de Mayence a écrite à S. M. pour l'inviter à se rendre à Francfort.

On apprend de Berlin de la fin du mois passé , que le Roy de Prusse a reçu un Courier de Vienne , par les dépêches duquel la Grande Duchesse de Toscane témoigne sa reconnoissance des dispositions dans lesquelles est S. M. par rapport à l'exécution de la Pragmatique Sanction.

ESPAGNE.

ON mande de Madrid , que le 18. du mois d'Octobre dernier , l'Armateur Barrer conduisit dans un Port de Galice , le Brigantin Anglois *la Marie* , de 60. tonneaux , & que Don Augustin de Samano , commandant le Vaisseau *la Notre-Dame de l'Assomption* , prit le 24. dans les environs de l'Isle de Bas , un Vaisseau de la même Nation , dont la charge est estimée 40000. Piastras.

La Frégate *la Biscayenne* , entra le 5. du mois passé dans le Port de Saint Sébastien avec le Vaisseau Anglois *l'Illustre Couple* , dont elle s'est emparée le 31. Octobre dernier , vers le 48. Degré de Latitude Septentrionale , à 80. lieues du Cap de Finistère , après un combat qui a duré plus de trois heures , & dans lequel les Anglois ont eû quatre hommes de tués & plusieurs de blessés. On a fait 26. prisonniers sur ce Bâtiment , à bord duquel il y avoit des Marchandises pour 20000. Piastras.

On

On a appris des Isles Canaries, qu'un Brigantin & une Corvette des Ennemis ont été enlevés à la hauteur du Port de Sainte Croix de Tenerif, par une Balandre Espagnole, nommée *la Saint Elme*.

Une Barque nommée *la Galere de Guipuscoa*, que Don Trofime Andres a armée en course, prit le 24. du mois d'Octobre dernier à deux lieues de Douvres, le Vaisseau Anglois *la Licorne*, du port de 70. tonneaux, dont la charge est estimée 20000. Piaſtres.

Le 18. la Frégate *la Notre-Dame du Mont Carmel*, s'empara vers le 49. degré de Latitude Septentrionale, d'une Balandre Angloise qui étoit destinée pour Terre-Neuve, & elle enleva le 2. Novembre dernier à la même hauteur le Pinque *le Clement*, sur lequel il y avoit 1500. Quintaux de Moluë sèche, 160. Barriques de Suif & une grande quantité de Cuirs.

L'Armateur Sebastien Blanco entra le 6 dans la Baye de Cadix avec le Vaisseau Anglois *le Saint Antoine*, un des Bâtimens du dernier Convoy parti de Londres pour la Méditerranée, & qui en avoit été séparé par la tempête. Cette prise fait d'autant plus d'honneur à Don Sebastien Blanco, qu'il y avoit sur le Vaisseau ennemi, outre l'Equipage, plusieurs Officiers Anglois & 46. hommes de recrues, que le Capitaine devoit débarquer à Port Mahon & qui ont été tous faits prisonniers. Le Capitaine de ce Vaisseau a été tué dans le Combat, qui a été fort long & fort vif.

Don Martin de Perita, Commandant le Vaisseau *la Notre-Dame de Aranzazu*, a conduit à Lisbonne une prise Angloise qu'il avoit faite le 17. Octobre dernier, entre le 38. & le 39. degré de Latitude, & à bord de laquelle il y avoit pour 16000. Piaſtres de Marchandises.

Cinquante

Cinquante hommes de l'Equipage d'une Balandre qui avoit été armée à Gibraltar ayant fait une descente dans une des Isles Canaries, les Habitans les ont tous tués ou faits prisonniers.

N A P L E S.

ON mande de Naples, du 8. du mois passé, que les Troupes destinées à assiéger le Fort qu'on avoit construit dans les environs de Portici, pour donner au Roy & à la Reine le Spectacle de l'attaque & de la défense d'une Place, ayant fait toutes les dispositions nécessaires pour commencer le Siège, Leurs Majestés se rendirent le 25. du mois d'Octobre dernier dans le Camp des Assiégeans, & qu'elles virent l'ouverture de la tranchée.

Elles y sont retournées plusieurs fois les jours suivans, & elles ont assisté à toutes les principales opérations du Siège, ainsi qu'à la prise du Fort, qui fut emporté d'assaut le 31. Pendant tout le tems que le Siège a duré, le Roy a fait distribuer 20. sols par jour à chaque Soldat des Troupes qui ont attaqué ou défendu le Fort.

Le Roy & la Reine de Pologne, Electeur & Electrice de Saxe, ont envoyé à la Reine un Cabinet, dont tous les ornemens sont d'or massif, avec un Berceau d'argent pour la Princesse dont S. M. est accouchée.

Le Duc de Salas Secrétaire d'Etat, a écrit aux Gouverneurs des Places Maritimes & à tous les Commandans des Côtes, pour leur ordonner d'empêcher qu'on ne donne aucune atteinte au nouveau Traité de Navigation & de Commerce, conclu entre le Roy & le Grand Seigneur.

ITALIE.

ON apprend de Rome , que le Pape a fait vendre les Actions qu'il avoit sur plusieurs Monts de Pieté , pour en distribuer les fonds aux Pauvres.

Le 5. de ce mois, Sa Sainteté fit expédier un Bref pour rétablir l'Ordre de Chevalerie de Saint Etienne , Roy de Hongrie , qui étoit depuis longtemps enseveli dans l'oubli , & elle remit le même jour ce Bref à un Religieux Hongrois , de l'Ordre de S. Paul Hermite , que l'Empereur avoit envoyé à Rome , pour le solliciter.

On a appris depuis que le 8. Novembre dernier , le Comte de Daun , Auditeur de Rote , Allemand & Ministre de la Grande Duchesse de Toscane, eut une Audience particuliere du Pape , dans laquelle il donna part à Sa Sainteté de la mort de l'Empereur , & que le même jour le Pape tint un Consistoire public , pour informer le Sacré College de cet Evenement.

Sa Sainteté , dans le discours qu'elle fit aux Cardinaux , s'étendit beaucoup sur les grandes qualités & les vertus du feu Empereur . particulièrement sur sa Pieté solide & sur son attachement au Saint Siège. Après avoir exposé avec éloquence la nécessité de faire usage du Ministère Apostolique , pour détourner par de salutaires exhortations les inconvéniens qui pourroient survenir dans la vacance de la dignité Impériale , elle ajouta qu'on devoit faire d'ardentes prieres , pour demander à Dieu . que les Electeurs , procedant avec unanimité au choix d'un Empereur , fussent inspirés & éclairés dans ce choix par l'Esprit Saint , & que dans le nouveau Chef qu'ils donneront à l'Empire , l'Eglise y trouvât un de ses Protecteurs , & la Chrétienté un de ses défenseurs.

Le

Le Pape annonça dans le même Consistoire le Jubilé universel pour son Exaltation au Pontificat, & Sa Sainteté fixa le commencement de ce Jubilé au premier Dimanche de l'Avent.

L'Abbé Doria a été nommé par Sa Sainteté, pour aller résider à Francfort en qualité d'Internonce, pendant que les Electeurs y feront assemblés.

La Bulle par laquelle le Pape accorde un Jubilé pour son Exaltation au Pontificat, fut publiée le 24. du mois dernier, avec les cérémonies accoutumées, & ce Jubilé a commencé le 27. par une Procession. solennelle du Clergé Séculier & Régulier de Rome, & à laquelle le Pape assista avec le Sacré College. Cette Procession partit de l'Eglise de Notre-Dame des Anges, & se rendit à l'Eglise de Sainte Marie Majeure.

GENES ET ISLE DE CORSE.

ON mande de Genes que l'Equipage d'un Bâtiment arrivé au commencement de ce mois de Malaga, a rapporté qu'un Armateur Espagnol de Sant Andero s'est emparé d'un Vaisseau Marchand Anglois, armé en guerre, qui lui avoit donné la chasse.

L'Isle de Corse jouit à présent d'une parfaite tranquillité, et la sûreté des grands chemins n'y est plus troublée que par les deux Bandits de Lento qui ont volé et dépouillé le Chirurgien Major d'un Régiment des Troupes Françaises.

Il se tint à Genes le 17 du mois passé un grand Conseil, dans lequel il fut résolu d'inscrire, à l'imitation des Vénitiens, le frere et les neveux du Pape dans le Livre de la Noblesse.

On a appris de l'Isle de Corse, que le Marquis de Maillebois avoit envoyé le Comte, son fils, visiter

1. Province de la Balagna, qu'on dit avoir été fort maltraitée par les derniers Orages.

Un Armateur Mayorquain relâcha il y a quelque tems à Ajaccio avec une prise Angloise qu'il a fait conduire à Livourne.

FLORENCE.

Les Lettres de Florence du 5. de ce mois, portent que le 2. le Conseil de Régence reçût des dépêches, par lesquelles le Grand Duc, en lui annonçant la mort de l'Empereur, lui ordonne de prendre les mesures nécessaires pour la sûreté des Places du Grand Duché, et en particulier pour celle du Port de Livourne. En conséquence des ordres de ce Prince, on travaille à rendre les Troupes complètes, à remplir les Magasins, et à faire réparer les Fortifications des principales Villes, et on a envoyé une somme considérable à Livourne, pour payer ce qui est dû aux Officiers et aux Soldats de la Garnison. Le Marquis Caponi, qui est Gouverneur de cette dernière Ville, est parti pour y donner les ordres nécessaires.

On a appris de Milan, que le Commandant de cette Place a reçu ordre de mettre toutes les Places du Milanez à l'abri de toute surprise, & de renforcer les Garnisons de Tortone, de Lodi, & de Pizzoghitone,

GRANDE-BRETAGNE.

ON mande de Londres, qu'un Vaisseau Marchand de Bristol, a été pris par un Armateur Espagnol, qui l'a conduit à Saint Sebastien, & que six autres Bâtimens, dont cinq étoient destinés pour Liverpool,

Liverpool ; étoient tombés entre les mains des ennemis.

Le 29. du mois passé , le Roy se rendit à la Chambre des Pairs , avec les cérémonies accoutumées , & S. M. ayant mandé la Chambre des Communes , fit le discours suivant.

MY LORDS ET MESSIEURS. Je vous annonçai à la dernière Séance du Parlement , que je faisois des préparatifs pour soutenir de la manière la plus vigoureuse & la plus efficace la Guerre juste & nécessaire dans laquelle je suis engagé. Dans cette vue , j'ai armé de fortes Escadres , & j'ai ordonné qu'elles allassent aux Lieux pour lesquelles elles étoient destinées , tant en Europe qu'en Amérique , avec autant de diligence que l'Armement des Vaisseaux & la nature de ces Expéditions pourroient le permettre. On a embarqué un corps considérable de Troupes , lesquelles doivent se joindre à un grand nombre de mes Sujets qui ont été enrôlés en Amérique : toutes les choses nécessaires pour le transport de ces Troupes & pour les conduire à leur destination , étoient préparées depuis long-tems , & on n'attendoit qu'un tems favorable , pour leur faire entreprendre le voyage. Les differens incidens , qui sont survenus , n'ont fait d'autre impression sur moi , que de m'affermir dans ma résolution , & elles m'ont déterminé à renforcer mes armemens , bi n loin de m'obliger de renoncer aux mesures que j'avois prises pour soutenir l'honneur de ma Couronne & les Droits indubitables de mon Peuple. La Cour d'Espagne , ayant déjà ressenti quelques effets de notre vengeance , a commencé à être convaincue , qu'étant seule , elle ne pourroit plus long-tems se défendre contre les efforts de la Nation Britannique. Si quelque autre Puissance , en conformité de certaines démarches extraordinaires , qui ont éclaté depuis peu , vouloit prétendre de prescrire ou limiter les opérations de la

Guerre

Guerre contre mes Ennemis déclarés, l'honneur & l'intérêt de ma Couronne & de mes Royaumes, doivent me porter à ne perdre aucun tems pour me mettre en état de repousser toutes les insultes, & de rendre inutiles tous les desseins formés contre nous, en infraction de la foy des Traités, & j'espère que des démarches si difficiles à justifier, sous quelque couleur ou prétexte qu'elles puissent avoir été entreprises, seront connoître à mes Alliés le danger qui nous regarde, & les porteront à s'unir à nous pour soutenir & défendre la Cause commune; l'important & malheureux événement de la mort de l'Empereur, ouvre la porte à une nouvelle Scène d'affaires en Europe, dans lesquelles toutes les grandes Puissances pourront être ou directement ou indirectement engagées. Il est impossible de déterminer jusqu'où la Politique, l'Intérêt, ou l'Ambition pourroient porter certaines Cours dans cette conjoncture critique. J'employerai mes soins à observer exactement & à suivre leurs démarches, & à m'assujettir aux engagemens que j'ai contractés, afin de maintenir la balance du pouvoir & la liberté de l'Europe, & en agissant de concert avec les Puissances qui sont dans les mêmes obligations, & également engagées à conserver la sûreté & la tranquillité générale, j'emploierai les moyens les plus capables de détourner les dangers éminens qui peuvent nous menacer.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

J'ai ordonné qu'on vous présentât l'Etat des Depenses de cette année. C'est toujours avec regret que je demande des Subsides extraordinaires à mon Peuple, mais ce que je viens de vous communiquer, doit suffire pour vous convaincre, qu'il sera nécessaire de faire quelques augmentations, non-seulement pour soutenir la premiere Guerre avec vigueur; mais encore pour nous préparer aux événemens qui pourroient provenir de la nouvelle situation des affaires de l'Europe.

rope. C'est pourquoi je compte sur le zèle & sur l'affec-
tion que vous m'avez montrés pour ma personne &
pour mon Gouvernement, aussi-bien que sur l'atten-
tion que vous ferez à votre propre sûreté & à ce qui
peut intéresser la Cause commune, & je ne doute point
que vous ne m'accordiez les Subsidés que ces différens
objets pourront demander.

MY LORDS ET MESSIEURS, la disette de
Bled ; qui régné dans plusieurs Pays de l'Europe, a
déterminé différentes Puissances à faire des Reglemens
extraordinaires, pour prévenir les suites de ce mal-
heur, & quoiqu'en plusieurs endroits de ce Royaume
la récolte ait été plus favorable, cependant la pruden-
ce commune exige que nous pourvoyions, autant qu'il
se pourra, à une telle calamité, outre que dans les
circonstances où nous sommes, ce seroit une négligence
inexcusable de souffrir que nos ennemis tirassent aucu-
ne sorte de provisions de mes Etats, & d'exposer par-là
mes propres Sujets au malheur d'en être privés. Ainsi
je vous recommande instamment de préparer un Bill,
pour empêcher que cela n'arrive. Les difficultés qu'on a
eûes à fournir la Flotte de Matelots par les moyens
jusqu'ici pratiqués, font voir qu'on a besoin d'un Re-
glement Parlementaire à ce sujet. Il faut par cette
raison, que je vous conjure, de faire à cet égard, sans
perdre de tems, des Loix lesquelles pendant que nous
serons engagés dans une Guerre pour la défense du
Commerce & de la Navigation, puissent mettre la
Nation en état de se servir de ce grand nombre de
Matelots, qui sont un si ferme soutien de notre Puis-
sance. L'importance de ces considérations est si évi-
dente, qu'il est inutile que j'employe aucune preuve,
pour vous convaincre de la nécessité qu'il y a que vous
conserviez une parfaite unanimité, & que vous usiez
de la plus grande diligence dans vos Délibérations.

Deux Bâtimens Anglois ont été pris depuis peu à

à la hauteur d'Oporto, par un Armateur Espagnol.

Un autre Armateur de la même Nation s'est emparé d'un Brigantin de la Nouvelle York, à la vue d'un Vaisseau de Guerre Anglois, de 40. Canons, lequel lui avoit donné inutilement la chasse, parce que l'Armateur s'étoit approché si près de Terre, que le Vaisseau de Guerre n'avoit pu le joindre.

Le 10. Novembre dernier, les Seigneurs présentèrent au Roy leur Adresse, dans laquelle, après avoir exprimé à S. M. leur reconnoissance, ils l'assurent qu'ils concoureront à toutes les mesures qu'elle jugera à propos de prendre pour mettre la dignité & l'honneur de la Couronne à l'abri de toute insulte, & pour rendre inutiles tous les dessein qui pourroient être formés contre la Nation.

Ils ajoutent qu'ils sont véritablement persuadés que la mort de l'Empereur est un Evenement qui doit attirer l'attention de tous ceux qui désirent sincèrement la sûreté & la tranquillité générale de l'Europe, & qu'ils seconderont de tout leur pouvoir l'intention dans laquelle le Roy est de remplir les engagements qu'il a contractés, pour maintenir la Balance entre les principales Puissances.

A la fin de leur Adresse, ils supplient le Roy de leur permettre de lui témoigner les vœux ardens qu'ils font pour que toutes les entreprises de S. M. soient suivies des plus heureux succès.

Le Roy leur répondit.

MY LORDS, Je vous remercie de cette Adresse, qui contient des preuves de votre fidélité & de votre affection. Rien ne peut m'être plus agréable que le zèle que vous me témoignez pour continuer une Guerre juste & nécessaire; aussi-bien que pour soutenir mon honneur & ma dignité, & pour maintenir la Balance & la liberté de l'Europe, que j'ai entièrement à cœur.

La Chambre des Communes présenta le lende-

J. Vol.

I. mai

main son Adresse , laquelle porte que tous les fidèles Sujets du Roy sont pénétrés de la plus vive reconnaissance des mesures que S. M. a prises pour l'interêt de ses Royaumes , en équipant de si fortes Escadres , & en envoyant en Amérique un Corps considerable de Troupes de débarquement ; que la Chambre des Communes accordera au Roy avec toute la diligence possible , les subsides qui lui seront nécessaires , non-seulement pour soutenir la Guerre contre l'Espagne , mais encore pour que S. M. soit préparée à tous les événemens qui pourront arriver dans la situation nouvelle des affaires de l'Europe ; que la Chambre prendra aussi les mesures les plus convenables pour que les Flottes du Roy ne manquent point de Marelots.



MORT DES PAYS ETRANGERS.

LE Pere Lucas de Ste Catherine , Religieux & Chronologiste de l'Ordre des Dominiquains , Académicien de l'Académie Royale de l'Histoire , mourut à Lisbonne , le 7. du mois d'Octobre dernier. L'Académie Royale de l'Histoire l'avoit chargé d'écrire l'Histoire de l'Ordre de Malthe , & il en avoit déjà fait imprimer deux Volumes , qui font regretter qu'il n'ait pû continuer cet Ouvrage.



DECEMBRE: 1740: 2747



FRANCE.

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE 27. du mois dernier, premier Dimanche de l'Avent, le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles la Messe, qui fut chantée par la Musique. L'après midi, leurs Majestés, accompagnées de Madame, assistèrent au Sermon du Pere Regnault, Jacobin.

Le même jour, l'Evêque de Saint Malo fut sacré dans l'Eglise du Seminaire des Missions Etrangères par l'Evêque de Chartres, assisté des Evêques de Langres & de Mâcon.

Le 29. le Prince Cantimir, Ambassadeur Extraordinaire du Czar, eut en long manteau de deuil une Audience particulière du Roy, & il donna part à S. M. de la mort de la Czarine. Il fut conduit à cette Audience par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs.

Le premier de ce mois, le Roi prit le deuil en violet pour la mort de la Czarine.

Le 4. second Dimanche de l'Avent, le Roy & la Reine entendirent dans la même Chapelle

I ij

pelle la Messe chantée par la Musique. L'après-midi , leurs Majestés assistèrent au Sermon du Pere Regnaud , Jacobin.

Le lendemain , pendant la Messe du Roy ; l'Evêque de Saint Malo prêta serment de fidélité entre les mains de S. M.

Le Roy a permis à la Princesse de Chalais , Dame du Palais de la Reine , de se demettre de cette Place en faveur de la Marquise de Taleyrand , sa fille.

S. M. a accordé à M. Joly de Fleury , Procureur General du Parlement , la survivance de sa Charge en faveur de M. Joly de Fleury , son fils aîné , Avocat General du Parlement.

Le 8. Décembre , le Comte de Castellane , nommé par le Roy son Ambassadeur à la Porte Ottomane , partit pour se rendre à Constantinople : il doit s'embarquer à Toulon, où l'on a armé deux Vaisseaux commandés par M. de Gabaret. M. de Villeneuve, qu'il va relever , reviendra par les mêmes Vaisseaux.

Le même jour , Fête de la Conception de la sainte Vierge , le Roi & la Reine entendirent dans la même Chapelle la Messe chantée par la Musique.

L'après-midi leurs Majestés assistèrent au Sermon du même Prédicateur.

Le

Le même jour la Reine communia par les mains du Cardinal de Fleury , son Grand Aumônier.

Le Comte de la Marck , Ambassadeur Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire du Roy auprès du Roy d'Espagne , ayant été obligé , par l'état de sa santé , de demander à S. M. la permission de revenir en France , l'Evêque de Rennes a été nommé pour le remplacer.

Le 11. Décembre, le Roy arriva sur le soir au Château de Choisy , accompagné de quantité de Seigneurs de sa Cour.

Le 13. S. M. alla à la Chasse dans les Bois de Verriere , & le lendemain le Roy resta au Château pour se promener dans son Parc en bateau , quoique l'eau de la riviere y fut entrée par dessus l'apui de la Terrasse , qui est du côté du Salon en Lanterne , qui donne à l'encoignure du Village de Choisy. L'autre côté qui borde la riviere , & où le Roy a fait faire un Jeu d'Oye & un Labyrinthe a été pareillement inondé. S. M. partit le 15. pour retourner à Versailles.

Le 18. quatrième Dimanche de l'Avent , le Roy & la Reine entendirent dans la même Chapelle la Messe chantée par la Musique.

I iij . L'après

L'après-midi leurs Majestés assistèrent au Sermon du même Prédicateur.

Le 20. le Prince Cantimir , Ambassadeur Extraordinaire du Czar , eut une Audience particuliere du Roy , & il y fut conduit par le Chevalier de Saintot , Introduceur des Ambassadeurs.

Le 22. le Roy a quitté le deuil que S. M. avoit pris le premier de ce mois pour la mort de la Czarine.

Le Roy a nommé le Comte de Belle-Isle son Ambassadeur Extraordinaire , & son Ministre Plénipotentiaire à la Diette , qui doit se tenir à Francfort pour l'Electiôn d'un Empereur.

S. M. a donné au Marquis de Saint Serin , Lieutenant Général , le Gouvernement de Belle-Isle.

On a appris de Warsovie que la Reine de Pologne , Electrice de Saxe , accoucha le 10. du mois passé , d'une Princesse qui fut baptisée le même jour dans la Chapelle du Palais par le Primat du Royaume ; que cette Princesse a été tenue sur les Fonts au nom du Grand Duc de Toscane & de la Duchesse Douairiere de Parme , & qu'elle a été nommée

DECEMBRE. 1740. 2751

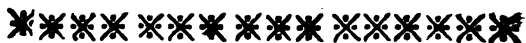
méc. *Dorothée*, *Cunegonde* ; *Hedwige* ;
Françoise, *Xaviere*, *Florence*.

Le 8 Décembre, Fête de la Conception de la Vierge, le Concert Spirituel du Château des Tuilleries commença par une Sonnade en *quatuor* de M. de Boismortier, qui fut suivie du Motet *Exurgat Deus*, Motet de M. de Lalande, après lequel le Sieur Rostenne executa sur deux Flutes à Bec un *Concerto*, joié par une seule personne ; le Sieur Guignon en executa un autre sur le Violon, & on termina le Concert par un second Motet à grand Chœur de l'Auteur du premier Motet.

Le 25. Fête de Noël, il y eut encore Concert Spirituel ; on y chanta l'*Exurgat Deus*, Motet à grand Chœur de M. de la Lande, qui fut suivi d'une suite des plus beaux Noël's anciens & modernes, exécutés par toute la simphonie ; on donna ensuite un petit Motet à voix seule de M. Gaumé ; & après plusieurs *Concerto* exécutés sur le Violon & la Flute, on finit par le Motet *Confitemini Domino*.



I iij MORTS



MORTS, NAISSANCE & MARIAGES.

LE nommé Bernard *Saluat*, natif de Narbonne en Languedoc, est mort dans l'Isle de Leon le 5. Octobre dernier, âgé de 120. ans. Il avoit été marié deux fois, & quoiqu'il eût plus de 80. ans lorsqu'il épousa sa seconde femme, il en a eu plusieurs enfans, dont un n'est actuellement que dans la quatorzième année de son âge.

Le nommé Antoine *Dupont* dit *Blanchet*, est mort à la fin du même mois au Village de la Ferre, Diocèse de Couserans, âgé de 103. ans.

On mande de Riom en Auvergne, que la Dame Bouteix y étoit morte le 12. Octobre, âgée de 100. ans, moins quelques jours.

Le nommé Jean *Billac* mourut dans la Paroisse d'Asquers, Diocèse de Condom, le 20. âgé de 102. ans.

Le 26. Louis de la Doüespe, de Saint Oüen, Avocat au Parlement de Normandie, & l'un des anciens Membres de l'Académie Royale des Belles Lettres de Caën, est mort en sa maison de Campagne d'Aguerny, proche le Bourg de la Délivrande, âgé de quatre-vingt ans. On peut connoître sa profonde Erudition, par quelques-uns de ses Ouvrages qu'on a vûs dans les précédens Mercurres; le dernier est un Poëme Héroïque en quatre chants, traduit du quatrième Livre de l'Eneïde de Virgile, inseré dans le premier volume du Mercure de Decembre 1738. Son infirmité le contraignit à la fin d'avoir recours à un Scribe pour achever cet Ouvrage.

Le 18. Novembre D. Anne *Bellinzani*, veuve

depuis le 31. Août 1723. de Michel Ferrand , Président honoraire des Requêtes du Palais du Parlement de Paris , avec lequel elle avoit été mariée en 1676. mourut dans le Monastere du Cherche-Midi, au Fauxbourg S. Germain où elle s'étoit retirée , âgée d'environ 82. ans : elle étoit fille de François Bellinzani , Conseiller du Roy en ses Conseils , Intendant Général du Commerce de France , auparavant Résident du Duc de Mantouë en France, mort en 1684. & de Louïse Chevreau, morte le 10. Août 1710.

Le 20. D. . . . de *Verthamon* , épouse de Denis-François Angran d'Alleray , Conseiller au Parlement de Paris , de la premiere Chambre des Enquêtes , avec lequel elle avoit été mariée au mois de Février 1738. mourut en couches dans ses Terres en Vendomois, âgée de 22. ans , sans laisser de posterité. Elle étoit fille unique de François-Antoine de Verthamon de Villemenon , Seigneur d'Emblois, S. Amant , & Poutines , Conseiller au Parlement de Paris , mort le 21. Décembre 1735. à l'âge de 44 ans , & de Geneviève - Jeanne Perrelle , sa veuve,

Le 23. Jean Louis *Marquis de la Tournelle* , Seigneur de Courancy, Chomard, &c. d'une ancienne Noblesse de la Province de Nivernois , Diocèse d'Autun , Colonel Lieutenant du Régiment de Condé, Infanterie , depuis le mois de Mars dernier, mourut à Paris , âgé de 22. ans sans posterité , laissant une sœur âgée de 18. ans pour son Héritiere. Il étoit fils de feu Roger , Marquis de la Tournelle , mort au mois de Novembre 1721. & de D. Jeanne Charlotte du Deffend de la Lande , aujourd'hui sa veuve , fille de feu Jean-Baptiste du Deffend , Marquis de la Lande , Lieutenant Général des Armées du Roy , & au Gouvernement de

Orléanois , Dunois , & Vendômois , & Gouverneur du Neuf Brisac. Le Marquis de la Tournelle qui vient de mourir , avoit été marié le 19. Juin 1734. avec Marie-Anne de Mailly , née en 1717. cinquième & dernière fille de Louis de Mailly , Marquis de Nesle & de Mailly , Chevalier des Ordres du Roy , & de feuë Armande Felicité de la Porte Mazarin , ci-devant Dame du Palais de la Reine.

Le même jour , *Jerome Louvel de Glizy* , d'une Noblesse de Picardie , Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem (ayant été reçu au grand Prieuré de France le 26. Octobre 1700.) Major du Régiment de Cavalerie de Vintimille , ci-devant Peyre , mourut en Avignon : il étoit neveu de Louis Louvel de Glizy , né le 6. Juillet 1649. reçu Chevalier de Malthe au grand Prieuré de France le 26. Août 1666. & qui devint Grand Prieur de Champagne.

Le 24. *Armand de Mormez de S. Hilaire* , Seigneur de Garges , Deulyon , & le Verniout , Lieutenant Général des Armées du Roy , Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis , Gouverneur de Belleisle en Mer , ci-devant Lieutenant Général d'Artillerie , mourut à Paris dans la quatre-vingt-neuvième année de son âge. Il servoit déjà dans l'Artillerie en 1675. & étoit auprès de son pere lorsque celui-ci eut le bras emporté du coup de canon qui tua le Maréchal Vicomte de Turenne le 27. Juillet de la même année. Il commanda depuis en Chef l'Artillerie dans plusieurs Provinces , & dans les Armées du Roy. Il étoit Brigadier d'Infanterie dès 1693. Il fut fait Chevalier de S. Louis le 6. Février 1694. Maréchal de Camp le 29. Janvier 1702. Lieutenant Général le 6. Octobre 1704. Commandeur de l'Ordre de S. Louis au mois de Février 1707. Conseiller au nouveau
Conseil

Conseil de Guerre en 1715. & Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis le 9. Octobre 1717. Le Gouvernement de Belleisle lui fut donné au mois d'Avril 1726. & il se démit alors de ses Emplois dans l'Artillerie. Il étoit fils de Pierre de Mormez, Seigneur de S. Hilaire, Lieutenant Général d'Artillerie, & Maréchal de Camp des Armées du Roy, mort le 21. Janvier 1680. âgé de 70. ans, & de Judith Frichet, & veuf sans enfans de Magdeleine de Jaucourt des Peüilles, morte le 13. Mai 1717. Il étoit frere de feuë Judith de Mormez de S. Hilaire, qui avoit épousé Daniel de la Vespierre, Seigneur de Liembrune, de Dive, Pleffis-Cachelen, Pleumont, Mièvre, le Quesnoy, dont elle laissa des enfans; & de Magdeleine de Mormez de S. Hilaire, veuve depuis le 17. Avril 1715. de Charles Leonor de Clermont, Marquis de Gallerande, Baron de Loudon & de Meru, & mere du Marquis de Clermont Gallerande, Chevalier des Ordres du Roy, & premier Ecuyer du Duc d'Orleans; du Comte de Clermont Gallerande, Colonel Lieutenant du Régiment d'Orleans Infanterie; du Vicomte de Clermont, Colonel d'Infanterie, marié depuis quelques mois avec la Dame de la Vigerie, veuve d'un Maître des Requêtes; & de deux filles non mariées.

Le 27. D. Antoinette Louïse-Therese de Beon de Luxembourg, épouse de Jean-Hippolite de Beaumont, des Seigneurs de Gibaut en Saintonge, Mestre de Camp de Cavalerie, & Exempt des Gardes du Corps du Roy, frere de Leon de Beaumont, Evêque de Saintes, mourut à Paris âgée d'environ 78. ans. Cette Dame qui étoit fille de Jean-Louis de Beon de Luxembourg, Marquis de Boutteville, & de Marie de Cugnac de Dampierre, avoit été mariée en premieres nôces le premier Mai 1684.

I vj avec

2756. MERCURE DE FRANCE

avec Hugues Betault , Seigneur de Chemault & de Montbarrois , Conseiller au Parlement de Paris , puis Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy , mort le 2. Mars 1712. Elle avoit de celui-ci deux fils , dont un mourut le 26. Février 1737. comme on l'a raporté dans le tems.

Le 30. Charles-René de Marescot , Seigneur de Mareq , la Concy , la Tourbelle & Marcilly , Clerc confuré du Diocèse de Paris , & ci-devant Titulaire de quelques Prieurés qu'il avoit résignés à la charge de pension , mourut à Paris dans la 92. année de son âge , étant né le 12. Juillet 1649. Il étoit parvenu à cet âge avancé sans aucune infirmité , & il a toujours conservé un esprit très-sain jusques au dernier moment de sa vie. Il jouissoit de 22000. livres de rente sur les anciennes Tontines. Il étoit le dernier des fils de Michel Marescot , Seigneur de Thoiry , de Morgue , le Mesnil-Durand , Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy , & d'Adrienne de Maupeou d'Ableiges , morte âgée de 84. ans le 22. Janvier 1706. alors veuve en secondes nûces d'Antoine Baron , Seigneur Baron de Cotrainville & de Pussay. Il laisse pour heritiere Angelique-Claude de Marescot , sa nièce , veuve en secondes nûces depuis le 5. Juin 1738. d'Angelique-François de Renouïard , Comte de Villayer & d'Auteuil , Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy.

Le 9. Décembre D Magdeleine Dagueffeau , veuve depuis le 27 Mars dernier de Pierre Hector le Guerchois , Seigneur de Sainte Colombe , Drozé , Percy , Conelle , la Garonne , S Germain & Saint Martin de Vareville , Foucarville , Averton , Courcité , &c. Conseiller d'Etat ordinaire , mourut à Paris âgée de 61. ans. On a marqué de qui cette Dame étoit fille dans le Mercure du mois d'Avril dernier.

dernier , en rapportant la mort de feu son mari.
page 819.

Le 2. Novembre il est né un fils à Henry-François de Lambert , Marquis de S. Bris , en Auxerrois , Baron de Chitri & Augi , Lieutenant Général des Armées du Roy , Gouverneur d'Auxerre , de son mariage avec Louise-Therese de Menou qui a été fait & célébré le 26. Février de la présente année. Cette Dame est troisième fille de feu François-Charles de Menou de Charnisay, Marquis de Nantignies , dit de Menou en Nivernois , Brigadier des Armées du Roy , ci-devant Capitaine Lieutenant des Cheval-Legers d'Anjou , mort le 13. Juin 1731. & de feue Marie-Anne-Therese Cornuau de la Grandiere de Murcé , morte le 28. Mai 1736. Ses deux sœurs aînées sont mariées , la premiere avec le Marquis de Jumilhac , Capitaine Lieutenant de la premiere Compagnie des Mousquetaires du Roy , & Brigadier de ses Armées ; & la seconde , avec Louis-Alexandre Damas , Seigneur Comte de Crux. Elles sont nièces d'Augustin - Roch de Menou de Charnisay Evêque de la Rochelle. Le Marquis de Lambert avoit épousé en premieres nôtches Angelique de Larian de Rochefort , Marquise Douairiere de Loëmaria , morte le 3. Mai 1736. à l'âge de 46. ans. Il est fils de la célèbre Marquise de Lambert , dont la mort & l'éloge sont rapportés dans le Mercure d'Août 1733. pag. 1843.

Le 12. Decembre , Gaspard - François Toussain , Seigneur de Richebourg , de S. Martin du Manoir , & de Sainte Croix , Gentilhomme de Normandie de l'Election de Bayeux , & Mousquetaire du Roy, fils de Marc-Anoine Toussain , Seigneur de S. Martin du Manoir , de Sainte Croix de Montivilliers ,
de

1738 MERCURE DE FRANCE

de Richebourg , ancien Officier dans le Régiment de Champagne , & de D. Marie-Françoise de la Houffaye , fut marié à Escresnnes , près Pithiviers , en Gâtinois , avec Damoiselle Louise-Emilie Touffain , sa cousine au quatrième degré , fille de François Touffain , Seigneur Châtelain Haut-Justicier d'Escresnnes , de Murs , Bejun , Montafilan & Javerly , ci-devant Capitaine dans les Régimens de Champagne & de Picardie ; & de Marie-Jeanne de Mailly de Frouville.

Le 16. Michel *Bouvard de Fourqueux* , Conseiller au Parlement de Paris à la quatrième Chambre des Enquêtes , où il a été reçu le 12. Août 1738. fils de Michel Bouvard , Seigneur de Fourqueux , Conseiller du Roy en ses Conseils , & Honoraire au Parlement , Procureur Général en la Chambre des Comptes de Paris , & de feu D. Claude-Marguerite Hallé , morte le 23. Septembre 1735. âgée de 34. ans , fut marié avec Damoiselle Marie-Louise Auger , née le 27. Mars 1728. fille unique de Jean-Baptiste Robert Auger , Seigneur Baron de Monthion , Jossigny , Minerval & Chambry , Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris ; & de défunte D. Catherine-Marie-Françoise Surinay de S. Remy sa première femme , morte le 28. Avril 1728. âgée de 18. à 19. ans.

On s'est trompé dans le Mercure de Septembre dernier , à l'article du mariage de la Demoiselle Cochin avec M. Michel de Montpesat , Conseiller au Grand Conseil , pag. 2124. en la disant fille de la première femme de M. Cochin , au lieu qu'elle est fille de Jeanne-Helene Renard , sa seconde femme , & que cette nouvelle mariée n'est née que le 27. Juin 1723.

DISCOURS

DISCOURS prononcé par *M. l'Evêque, Comte de Valence, dans l'Eglise de l'Abbaye des Religieuses de Soyons, le 16. Octobre 1740. en bénissant le Mariage M. le Comte de Maugiron & de Mlle de Sassenage.*

LE Mariage des Chrétiens n'est pas une alliance profane, ni un contrat purement civil; ce n'est pas même une simple cérémonie de religion; c'est une société ordonnée de Dieu, à laquelle l'Apôtre donne le nom auguste de grand Sacrement, & qui étant la figure de l'union de JESUS-CHRIST avec son Eglise, en doit être aussi l'expression & l'image la plus parfaite.

Elevez-vous donc aujourd'hui au dessus des sens; pour ne vous occuper que des grâces que l'Eglise vous présente, & qui vous vont devenir si nécessaires pour sanctifier les douceurs & les peines inséparables de l'état que vous embrassez.

Les agrémens de la jeunesse, les charmes de la beauté, sont de foibles avantages: La naissance la plus illustre, cette chaîne d'alliances par où l'on tient à ce qu'il y a de plus grand; ces distinctions flatteuses & prématurées qui sement de fleurs tous les pas que l'on fait dans les routes hazardeuses de la fortune sont aussi, bien peu de chose aux yeux de la Foi, qui ne connoît rien de grand, que la qualité d'enfant de Dieu, & de coheritier de JESUS-CHRIST.

Reconnoissez, Monsieur, que si ce qui brille le plus aux yeux des hommes dans les établissemens, peut venir des parens & de la tendresse généreuse d'un oncle qui vous tient lieu de père, une jeune épouse élevée dans la crainte du Seigneur, qui

compte

compte parmi les Ancêtres des Saints dans le Ciel, & des Héros sur la terre, est un don de Dieu, qui mérite toute votre reconnoissance.

Les profanes vous apprendront qu'elle est formée par les mains des graces, nous vous disons qu'elle est instruite & cultivée par celles de la vertu, aimez-la d'un amour tendre, d'un amour respectueux, d'un amour chrétien.

Qu'elle soit toujours à votre égard ce que la sagesse ne fut que pour un tems à l'égard de Salomon, l'objet de toutes vos complaisances.

J'ai aimé la sagesse. s'écrioit ce Prince du sein de ses prospérités : Passionné pour elle, j'ai recherché son alliance : Je me suis proposé de vivre avec elle dans une douce société : Je cherchois dans la douceur de ses entretiens, le calme à mes ennuis, & à l'agitation de mes peines.

Mais plus heureux que ce Roy d'Israël, ayez, M. la gloire d'une noble & constante fidélité : Que la sagesse & votre épouse fassent les délices de votre cœur : Soyez tout entier à l'une & à l'autre : Vous ne trouverez rien qui soit plus digne de vous.

Pour vous, Mlle, qui soumise à la voix de ceux qui vous ont donné le jour allez suivre la vocation du Ciel en acceptant un jeune Epoux, plus épris de vos vertus que de vos charmes, hâtez-vous de faire descendre sur lui toutes les bénédictions dont vous êtes dans les desseins de la Providence le gage le plus précieux.

Devenu par la grace & la force du Sacrement, la ressource & toute l'espérance de sa Maison, soyez-en toujours la consolation & la gloire. Vous y trouvez la meilleure amie dans la plus tendre & la plus respectable de toutes les Meres : Formez-vous sur son cœur & sur ses vertus. Il est bien doux de pouvoir imiter ce que l'on aime. Avec des senti-
mens

mens & de la docilité , une personne de votre sang & de votre âge , devient bien-tôt tout ce qu'elle doit être.

Persuadés que vous êtes l'un & l'autre dans ces dispositions , nous allons recevoir vos promesses , & les sceller du sceau redoutable de la Religion. Dieu en va être le témoin ; faites en sorte par votre fidélité à les remplir , qu'il n'en soit pas un jour le vengeur.

Puissent des feux si purs , que tant d'heureuses qualités vont allumer dans vos ames , ne s'éteindre jamais ; mais conserver toujours avec l'ardeur qui les anime , toute l'innocence de la vertu qui les accompagne !

Vivez , & que vos jours coulent dans les prospérités & dans l'innocence. Que la paix soit avec vous. Croissez & multipliez sur la terre : Vos noms ne sçauroient trop s'y répandre. Que d'années en années , Dieu comblant vos vœux par une heureuse fécondité , qui est la récompense de ceux qui le craignent , vous donne des héritiers dont vous formiez à votre tour l'enfance & la jeunesse par vos soins & par vos exemples , & qui transmettent la gloire de vos Ancêtres dans la postérité la plus reculée ! Ainsi soit-il.



ARREST



ARREST NOTABLE, &c.

EDIT DU ROY, portant Création de Six cent mille livres de Rentes viagères sur l'Hôtel de Ville de Paris. Donné à Versailles, au mois de Novembre 1740. Registré en Parlement le 13. du même mois, dont la teneur suit.

Louis, par la Grâce de Dieu, Roy de France &c. Le feu Roy notre très-honoré Seigneur & Bisayeul, de glorieuse mémoire, auroit par deux de ses Edits. des mois d'Aoust 1693. & Juillet 1698. créé un Million de livres de Rentes viagères sur l'Hôtel de notre bonne Ville de Paris, distinguées par Classes & à différens deniers, plus ou moins avantageux à proportion de l'inégalité des âges : Ces Rentes ayant été alors acquises en deniers comptans, le feu Roy ordonna par l'Article VII. de son Edit du mois de Decembre 1713. qu'il ne seroit rien innové à leur égard, en sorte que depuis qu'elles ont été constituées, jusqu'à présent, elles n'ont souffert aucune alteration. Comme il ne reste plus de ce Million, qu'environ Trente mille livres de rentes & que plusieurs particuliers ont paru souhaiter depuis quelques années, qu'il Nous plût de leur procurer un pareil moyen de rendre leur subsistance plus commode pendant le reste de leur vie. Nous avons résolu de créer Six cent mille livres de ces Rentes, d'autant mieux que, sans charger nos peuples de nouvelles impositions, Nous trouverons par là de quoi fournir à quelques dépenses extraordinaires que Nous avons été obligés de faire. A ces Causes. &c. Nous avons par notre present Edit perpétuel & irrévocable, dit, statué & ordonné, disons,

ions, statuons & ordonnons, voulons & Nous plaist.

ART. I. Que par les Commissaires de notre Conseil, qui seront par Nous députés, il soit vendu & aliéné à nos chers & bien amés les Prevôt des Marchands & Echevins de notre bonne Ville de Paris, Six cent mille livres actuelles & effectives de rentes viageres, à prendre sur tous les deniers provenans de nos Droits d'Aydes & Gabelles, & Cinq Grosses Fermes, lesquels Nous affectons, obligeons & hypothéquons par préférence à la partie de notre Trésor Royal, au payement des arrerages desdites Rentes.

II. Les constitutions particulieres desdites Rentes, qui ne pourront être moindres de Cinquante livres de jouissance actuelle, seront faites par lesdits Prevôt des Marchands & Echevins, à ceux qui en auront porté les Capitaux en notre Trésor Royal, pour en jouir, soit sur leur tête, soit sur celle de toutes autres personnes que bon leur semblera; & les Contrats seront passez pardevant tels Notaires que les Acquireurs voudront choisir, qui seront tenus de leur délivrer lesdits Contrats sans frais, & auxquels il sera par Nous pourvû de salaire raisonnable.

III. Il sera fait sept Classes differentes desdites Rentes Viageres, suivant la difference des âges des Rentiers: La premiere, de Quarante mille livres de Rente, depuis la naissance jusqu'à trente ans accomplis, dont les arrerages seront payés à raison du Denier quatorze: La deuxieme, de Soixante-dix mille livres, depuis trente ans jusqu'à quarante, à raison du Denier douze: La troisieme, de Quatre-vingt-dix mille livres, depuis quarante ans jusqu'à cinquante, à raison du Denier onze: La quatrieme, de Deux cent mille livres, depuis cinquante ans jusqu'à soixante, à raison du Denier dix: La cinquieme

quième, de Quatre-vingt-dix mille livres, depuis soixante ans jusqu'à soixante-cinq, à raison du Denier neuf : La sixième, de Soixante-dix mille livres, depuis soixante-cinq ans jusqu'à soixante-dix, à raison du Denier huit : Et la septième, de Quarante mille livres, depuis soixante-dix ans & au-dessus, à raison du Denier sept : & à cet effet, ceux qui acquerront desdites Rentes, seront tenus de justifier leur âge par des Extraits-Baptistaires ou autres actes équivalens, suivant & conformément à ce qui a été prescrit ci-devant en pareil cas.

IV. S'il arrivoit que quelqu'un des Acquéreurs desdites Rentes, sur un faux Certificat, ou par une supposition de nom, se fît comprendre dans une Classe plus avancée en âge que celle où il doit être, Voulons que la Rente demeure éteinte & supprimée, & qu'il soit condamné en Six mille livres d'amende, applicable un tiers au dénonciateur, & les deux autres tiers à notre profit, même qu'il soit procédé contre lui comme faussaire, suivant la rigueur des Ordonnances, sans qu'il puisse être rétabli, sous quelque prétexte que ce soit : Permettons néanmoins aux Rentiers, de faire réformer, lors de la passation des Contrats, les erreurs qui pourroient s'être glissées à ce sujet dans les Quittances qui leur seront délivrées par le Garde de notre Trésor Royal.

V. Les Acquéreurs desdites Rentes recevront les arrerages des trois mois du quartier courant, en quelque tems d'icelui qu'ils acquierent, dont la dépense sera passée & allouée sans difficulté, dans les Comptes des Payeurs : Et seront lesdits arrerages payés jusqu'au jour du décès de chacun des Rentiers, après quoi lesdites Rentes demeureront éteintes à notre profit ; mais les arrerages jusqu'au jour du décès, appartiendront à leurs Veuves, Héritiers ou
ayant

ayant cause , & leur seront payés sans difficulté.

VI. Les Etrangers non naturalisés , même ceux qui seront demeurans hors notre Royaume , Pays , Terres & Seigneuries de notre obéissance , pourront acquérir & posséder les Rentes viagères créées par le présent Edit , ainsi que nos propres Sujets ; & ils en jouiront avec tous les Privileges qui leur ont été accordés pour les autres Rentes dudit Hôtel de Ville , par l'Edit du mois de Décembre 1674. & autres subsequens.

VII. Et pour d'autant plus favoriser les Acquéreurs desdites Rentes viagères , Voulons que les arrérages , à quelques sommes qu'ils puissent monter , ne puissent être saisis sous quelque prétexte que ce soit , pas même pour nos propres affaires ; & en outre , que les Rentes qui seront acquises par les Etrangers , soient exemptes de toutes Lettres de marque & de reprélailles , pour quelque cause que ce soit.

VIII. Voulons au surplus , que les arrérages desdites Rentes viagères soient payés par les Payeurs des Rentes dudit Hôtel de Ville , de six en six mois , en la même forme et maniere que les autres Rentes viagères , et conformément aux différens Reglemens qui ont été faits pour la police desdites Rentes , et notamment par notre Déclaration du 27. Décembre 1727. et par l'Arrest rendu en notre Conseil le 23. Avril 1737. &c.

Le second Volume est actuellement sous presse & paroîtra incessamment, dans lequel seront inserées les Pièces qui n'ont pu trouver place dans le courant de l'année, avec la Table Générale.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, le premier Volume du *Mercure de France* du mois de Decembre, & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier Janvier 1741.

HARDION.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. Priere du Prophete Habacuc,	2555
Refflexions de M. de Villemont, Auteur Moderne,	2562
La Paresse, Ode,	2579
Conciliation de deux Passages de Ciceron & d'Hirtius,	2583
Traduction d'une Elegie de Tibule,	2605
Lettre de M. Maillart à M. Secouffe,	2606
Ephalame sur le Mariage de Mlle le Pelletier,	2609
Envoi de M. de Signy, frere de la Mariée,	2613
Chanson,	2614
Plaidoyers du College des Jésuites,	2615
	Eglogue

Eglogue Simposiaque ,	2647
De l'origine & de l'utilité des Chançons , Vaude- villes ,	2648
Imitation de l'Ode XI. d'Horace ,	2662
Dissertation sur les Oiseaux de Passage ,	2663
Eloge du séjour champêtre ,	2669
Lettre de M. de L. R. sur l'Histoire de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres ,	2671
Enigme , Logogryphes , &c.	2687
NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX-ARTS , &c. Nouvelle Bibliothèque Littéraire , Janvier , &c.	2691
Reflexions Historiques & Politiques ,	<i>ibid.</i>
Traité sur les Démoniaques ,	<i>ibid.</i>
Amusemens des Bains de Bade ,	2692
Nouvelle Bibliothèque , &c. Février ,	<i>ibid.</i>
Histoire de Pierre d'Aubusson ,	2693
Amusemens Littéraires ,	<i>ibid.</i>
Bibliothèque de Campagne ,	<i>ibid.</i>
Les Epitres & le Panégyrique de Pline le jeune ,	2693
Traité de l'Eau commune ,	2694
Chronologie de l'Histoire Sainte ,	<i>ibid.</i>
Description des Fêtes données par la Ville de Paris, à l'occasion de Madame de France ,	2695
Médaillons Antiques d'or , d'argent , &c.	<i>ibid.</i>
Histoire Romaine depuis la Fondation de Rome ,	2696
Mémoire pour servir à l'Hist. des Insectes ,	<i>ibid.</i>
Traduction Italienne de l'Hist. ancienne , &c.	2697
Mémoires du Duc de Wurtemberg ,	<i>ibid.</i>
L'Accord de la Grace & de la Liberté ,	<i>ibid.</i>
La Religion Protestante convaincuë de faux ,	<i>ibid.</i>
Livres nouveaux ,	2699
Le Cuisinier Gascon ,	2701
Ouvres de Boileau Despreaux ,	2702
Académie des Sciences & Belles-Lettres ,	2705
College Royal ,	2708
Estampes nouvelles ,	2709
	Vers

Vers à M. Chardin ,	2710
Militaire de France , &c.	2712
M. de Geroncoli , Professeur de Langues ,	2716
Chanson notée , Noël , &c.	2719
Spectacles. Comédie de Joconde ,	<i>ibid.</i>
Fête donnée à Luneville , à la Reine de Pologne ,	2728
Nouvelles Etrangères , Turquie & Russie ,	2729
Allemagne , Espagne , Naples , Italie , &c.	2734
Genes & Isle de Corse , &c.	2740
Florence & Grande-Bretagne ,	2741
Mort des Pays Etrangers ,	2746
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	2747
Morts , Naissance & Mariages ,	2752
Discours au sujet du Mariage de M. de Maugiron & de Mlle de Sassenage ,	2759
Arrêt Notable ,	2762

Fautes à corriger dans ce Livre.

- P** Age 2574. ligne 10. nécessaires, *lisez* nécessaire.
P. 2617. l. 11. cinquième, *l.* cinquième.
P. 2638. l. première, troisième, *l.* troisième.
P. 2647. l. dernière & avant dernière, nâqui,
l. naquit.
P. 2664. l. 4. son, *l.* le.
P. 2666. l. 2. Linots, *l.* Linotes.
P. 2669. l. 8. Séjour; *l.* Séjour.
P. 2685. l. penultième, le, *l.* les.
P. 2698. l. 7. LX. *lisez*, XL.
P. 2716. l. 10. & 11. relié, *l.* reliée.

La Chanson notée doit regarder la page

2719

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

DECEMBRE. 1740.

SECOND VOLUME.



A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER,
 rue S. Jacques.
 La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
 à la descente du Pont-Neuf.
 JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XL.

Avec Approbation & Privilège du Roy.



A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au *Mercur*, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le *Mercur*, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le *Mercur* de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

DECEMBRE. 1740.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

IMITATION des Vers Latins inferés
dans le I. Vol. du Mercure de Juin der-
nier, pag. 1180. *Sur les Pluyes du mois de
Mai.*



ELAS ! de quels forfaits si noirs, si
détestables,

Envers le Ciel vengeur sommes-nous
donc coupables ?

O Mois, qui fus jadis le Pere du beau temps,

Cher Mois, où le Soleil fertilisoit nos champs,

II. Vol.

A ij Mois

2770 MERCURE DE FRANCE

Mois où régnoit Zephire, où nous enchantoit Flore,
 Par ses dons enrichis des larmes de l'Aurore ;
 Où l'air retentissoit du doux chant des Oiseaux ;
 Où les Arbres s'ornoient de feuillages nouveaux ;
 Jadis du Siècle d'or image fortunée ,
 Mais , quel triste spectacle offre-tu cette année ?
 Une fatale Pluie abreuvant nos Guerets ,
 A la sterilité vient condamner Cerès. .
 En vain la Terre aspire aux fécondes caresses ,
 Du Soleil qui languit sous des ombres épaisses.
 Brillante Flore, & toi, Zéphire, son tendre Epoux,
 Quel Pays trop heureux hélas ! habitez-vous ?
 Ici le fier Borée attristant la Nature ,
 Souffle encor tous les jours la piquante froidure.
 La consternation des habitans de l'Air
 Les rend aussi muets qu'au plus fort de l'Hyver.
 O Mai , n'es-tu venu que pour priver l'Automne
 Et des dons de Baccus , & des dons de Pomone ?
 Froides nuits , jours obscurs , nuages pluvieux ,
 Nèges , glaces , frimats , Aquilons furieux ,
 Dans ce Mois désiré devions-nous vous attendre ?
 Sont-ce là les Concerts que nous devions entendre ?
 Quoi ! de Lait & de Vin sont-ce là les Ruisseaux ,
 Dont l'espoir enchanteur animoit nos travaux ?
 Quoi ! sont-ce là les fruits dont les pures délices
 Devoient être le prix de nos durs exercices ?
 Vous donc, Côteaux, jadis si charmañs à mes yeux,
 Bois ,

Bois, Prés, Sillons, Fruitiers, recevez mes Adieux.
Objets de ma douleur, je n'ai pas le courage
De vous considérer un seul jour d'avantage.

F. . .



SUITE des Observations Critiques de
M. COCQUARD, Avocat au Parlement de
Dijon, concernant son Histoire de la Vie
& des Ouvrages de Timanthe, Peintre
Grec.

L'Ajax outré de colère, &c.

C E n'est pas seulement au sujet du Con-
current de Timanthe, que quelques
Auteurs modernes se sont mépris; on a en-
core fait plus d'une équivoque sur les sujets
que ces deux Rivaux avoient choisi pour se
disputer le prix de la Peinture, & sur les sui-
tes de leur dispute.

Parrhasius, suivant le langage de Félibien;
(1), ayant fait un Tableau d'Ajax, *Timan-
the* le surpassa par un autre Ouvrage qu'il fit :
Ce qui nous fait comprendre que l'Ouvrage
de *Timanthe* rouloit sur un autre sujet que
celui du Tableau de *Parrhasius*, quoique
Pline (2) nous aprenne que ces deux Pein-

(1) Entret. 1. sur la Vie & les Ouvrages des Pein-
tres. (2) Hist Nat. l. 35. c. 10.

A iij tres

tres exercerent leur pinceau sur le même point d'Histoire. *Superatus à Timanthe Sami in Ajace armorumque judicio*. C'est ce que rapporte en termes plus clairs l'un des bons Commentateurs de Valere - Maxime (1) : *Timanthem intelligit. Is Ajacem armorumque judicium pinxit* : Et plus précisément encore Elien (2) , en disant que le sujet dont les deux Peintres avoient fait choix , étoit Ajax disputant contre Ulysse : *Propositum autem quod in manu sumpserant , erat Ajax dimicans cum Ulysse*. Il y a souvent plus de difficulté , & toujours plus d'honneur à triompher d'un concurrent par un Ouvrage sur un même sujet , que par un autre de notre pure imagination & de notre propre goût. On est plus gêné dans l'un , on est plus libre dans l'autre. Au premier cas , les armes sont égales : au second , elles peuvent ne l'être pas. C'est le seul talent des contendans , qui décide de la victoire , & le mérite du vaincu relève alors la gloire du vainqueur.

Du Pinet a fait une autre équivoque sur ce même passage de Plin : *Superatus à Timanthe Sami in Ajace armorumque judicio* , en le rendant en ces termes : *Timanthe le vainquit en un Ajax , & même au jugement des Armes en l'Isle de Samos*. Ne semble-t-il pas que ce

(1) Christoph. Colerus , *Animad. in Valer. Max.* l. 8. c. 11. (2) *De Variâ. Hist.* l. 9. c. 12.

Traducteur ait voulu nous faire entendre que Timanthe surpassa son Rival par deux Tableaux différens , ou que ces Peintres eurent aussi ensemble une querelle qui se décida par le sort des armes ? Et ce qui engage à le penser de la sorte , c'est l'adverbe *même* , qu'il a plû à du Pinet d'ajouter de son chef , car il ne se rencontre pas dans le Latin , où il est dit simplement : *in Ajace armorumque judicio* ; expressions concises qui n'offrent d'autre sens à l'esprit que celui que j'ai un peu étendu en parlant des deux Tableaux représentant *Ajax outré de colere contre les Grecs , de ce qu'ils avoient ajugé les Armes d'Achille à Ulysse*. C'est ainsi que M. Rollin (1) , dont l'autorité est d'un si grand poids , a exprimé en notre Langue le Passage de Pline : à quoi l'on peut ajouter une Note du P. Hardouin (2) , où il dit que le Tableau de Timanthe représentoit Ajax & Ulysse qui se disputoient les Armes d'Achille , *in tabulâ qua Ajacis & Ulyssis contentionem exhiberet de Achillis armis* : Ce qui est apuyé par les passages d'Elie & du Commentateur de Valere-Maxime , que j'ai raportés plus haut.

Ces observations contribuent à faire sentir toute la force & l'énergie de la fanfaronade de Parrhasius , qui dans le fond , piqué du

(1) Hist. Ancienne, Tom. XI. l. 2. c. 5. art. 2. verbo Parrhasius. (2) En son Com. sur Pline. l. 35. c. 10.

jugement des Spectateurs qui avoient préféré à son Tableau celui de Timanthe, dit à ses Amis, suivant Athenée (1), *quod ipse parum curaret, at cum Ajace condolerent, qui iterum vincendus sit* : & suivant Pline (2), *Heróis nomine se molestè ferre dicebat, quod iterum ab indigno victus esset* : & suivant Elien (3), *se quidem parvi pendere victoriam; condoleret potius filio Telamonis qui in eadem re bis jam adversario fuisset inferior* : Pensée ingénieuse que Fel. bien (4) n'a nullement renduë; en parlant de l'Ajax de Parrhasius, s'étant contenté de raconter froidement que le vaincu dit, *que son plus grand déplaisir étoit que son Ajax fût surmonté par un homme indigne de remporter cette gloire* ; tandis qu'il faut traduire avec M. Rollin (5) : *Voyez mon Héros ! son sort me touche encore plus que le mien propre. Il est vaincu une seconde fois par un homme qui ne le vaut pas. Quelle différence !*

Sur le sacrifice d'Iphigénie.

La première remarque que j'ai à faire à l'occasion de ce Tableau qui fit remporter un autre prix à Timanthe, regarde le concurrent

(1) Traduct. de Noël le Comte, l. xii. c. 21.
 (2) Hist. Nat. l. 35. c. 10. (3) *De variâ Hist.* l. 9. c. 17. (4) Entret. 1. sur la Vie & les Ouvr. des Peintres. (5) Hist. anc. To. xi. l. 2. c. 6. art. 2. *Verbo Parrhasius.*

de ce Peintre. J'ai dit dans mon premier discours, que ce fut *Colotès* ou *Colos*, fameux Peintre de Teïos, Ville d'Ionie. Voici le Passage de Quintilien (1) qui m'a fourni cette circonstance de fait : *Timanthes . . . in eâ tabulâ quâ Colotem Teïum vicit &c.* Comme cet Auteur n'a parlé du concurrent de Timanthe qu'à l'accusatif, *Colotem*, nos Modernes ont varié sur le point de sçavoir si le Nominatif étoit en Grec & en Latin, & doit être par conséquent en François *Colotès* ou *Colos*. Franciscus Junius (2) a écrit au Nominatif Latin, *Colotès* : & M. l'Abbé Gédoyen (3), dont la plume est si élégante, en traduisant le Passage de Quintilien, a dit en François *Colos*. M. Caritidès n'auroit pas été incertain sur le choix, lui qui disoit au sujet des noms propres d'homme,

- » Ceux qu'on habille en Grec ont bien meilleure mine,
- » Et pour en avoir un qui se termine en ès,
- » Je me fais appeller Monsieur Caritidès (4).

Dussai-je passer dans l'esprit du Lecteur pour un autre Caritidès, j'avoué que je pré-

(1) Instit. de l'Orat. l. 2. c. 13. (2) En son Catalog. des Peintres anciens, verbo Colotès. (3) Note marginale de la Trad. de l'Instit. de l'Orat. de Quintilien, l. 2. c. 13. (4) Moliere, dans les Fâcheux, Act. 3. Sc. 2.

ferre le sentiment de Franciscus Junius à celui de M. l'Abbé Gedoyn, & que *Colotès* est plus de mon goût que *Colos*, ne fût-ce que par une raison semblable à celle de M. Caritidès même, qui est que les noms propres d'homme ont plutôt en Grec une terminaison en *ès* qu'en *os*: si l'on ajoute à cela qu'il y a eu plus d'un personnage appelé *Colotès*, témoin celui qui Disciple & Ami d'Epicure, avoit dédié au Roy Ptolomée un Livre intitulé: *Que ce n'est point vivre que de vivre suivant les opinions des autres Philosophes* (1).

La seconde remarque concerne le tems où le Tableau de Timanthe existoit encore. J'ai osé avancer qu'il étoit à Rome du tems d'Auguste, & je me suis fondé sur ce passage du Poëme de l'Etna (2):

*Quin etiam Graja fixos tenuere tabella,
Signave; nunc etiam rotantes arte capilli;
Sub truce nunc parvi ludentes Cholchide nati;
Nunc tristes circa subjecta altaria cerva,
Velatusque pater, nunc gloria viva Myronis,
Quin etiam illa manus operum turbaque morantur!*

» Les Statues & les Tableaux des Peintres
» de la Grece charment encore nos regards.

(1) Diogene Laërce, en la Vie d'Epicure, Plutarque en son Traité contre l'Epicurien Colotès.

(2) Vers 589. & suiv.

» Ici]

» Ici, l'Art nous représente Venus sortant
 » de l'Onde. Là, de petits Enfans, qui jouent
 » sous le glaive fatal de Médée : C'est tan-
 » tôt Agamemnon le visage couvert d'un voi-
 » le, & tous les Généraux de l'Armée des
 » Grecs, accablés de tristesse devant l'Autel
 » de Diane, avant que la Biche eût été en-
 » voyée : nous admirons enfin la Vache de
 » Myron, qu'on avoit dit être vivante, &
 » qui lui acquit tant de gloire. Non-seule-
 » ment la beauté des Ouvrages de cette es-
 » pece, mais encore le nombre arrête les
 » yeux des Spectateurs. «

Je me fers ici de la Traduction de M. de
 Serionne (1), qui dans une note sur ces
 mots :

Nunc tristes circa subiecta altaria cerva ;

Velatusque Pater

a raison, ce me semble, de ne douter pas
 que le Poëte n'ait entendu parler du Tableau
 de notre Timanthe. Or puisque ce Poëte a
 vanté ce chef-d'œuvre comme existant de
 ses jours, il s'ensuit qu'il se voyoit encore à
 Rome du tems d'Auguste, soit qu'on doive
 attribuer le Poëme de l'Etna à Virgile, com-
 me quelques-uns l'ont crû, soit qu'on aime
 mieux l'attribuer à Cornelius Severus, com-

(1) A Paris, chés Chaubert & Cloufier, 1736.

me font plusieurs autres (1) avec plus de fondement ; ces deux Poètes ayant tous deux vécu à Rome sous le même Empereur (2)

Les autres remarques vont rouler sur les personnages représentés dans le Tableau de Timanthe.

Le R. P. Marfy , Jésuite , en a parlé en ces termes dans son excellent Poëme Latin sur la Peinture (3) :

*Sape etiam extremos quarentem effingere motus
Deficit ars , genioque negat pigmenta rebellis.
Hinc mutanda via est. Picteorem imitare Pelasgum,
Qui pavidam Atrida natam dum sisteret aris ,
Moerentes inter procures , Patruumque , Patremque ,
Desperans tantos pingendo attingere lucus ,
Oculuit velo vultus prudente paternos ,
Et tacuit solers qua reddere tela negabat.*

Suivant ce Poète , Timanthe avoit peint Iphigenie craintive auprès de l'Autel :

Qui pavidam Atrida natam dum sisteret aris ,

Mais cette idée ne s'accorde pas avec celle que nous donne M. de Piles (4) , lorsqu'il

(1) V. Senec. Fil. in Ep. 79. Vossius , de Poët. Lat. Et Girald , de Poët. Hist. Dial. 4. (2) Ovide a adressé à Cornelius - Severus , l'Eleg. 2. l. 4. de Ponto. (3) V. le Pour & Contre , tom. 9. nombre cxxii. (4) Abregé de la Vie des Peintres , l. 2. verbo Timanthe.

dit que cette jeune Fille paroissoit à l'Autel d'une beauté surprenante , & sembloit volontairement dévouée à sa Patrie ; ce qui suppose qu'elle attendoit le coup mortel avec confiance & non avec crainte. J'ai dans mon premier discours , d'autant plus volontiers suivi le passage de M. de Piles, qu'il m'a paru fondé sur quelques Vers d'Euripide , lequel , au jugement de plus d'un Critique (1) , avoit déjà fourni à Timanthe l'idée du voile que ce Peintre jetta sur les yeux d'Agamemnon. *O mon Pere !* dit Iphigenie dans Euripide (2) , au moment même qu'on la menoit au Lieu destiné pour son Sacrifice , *ô mon Pere ! me voici auprès de vous ; mais ce n'est point à dessein de chercher un asile contre ceux qui me conduisent à l'Autel de Diane pour y être immolée : non ; puisque l'Oracle demande mon sang , je me dévoue moi-même volontairement à ma Patrie & à toute la Grece. Puissiez - vous joür tous d'un heureux sort ! Que la victoire couronne votre noble entreprise , & vous procure un glorieux retour en votre Patrie ! Quant à moi , qu'aucun des Grecs ne m'approche clandestinement , pour me tenir au moment que Calchas voudra fraper sa victime , car je vais tendre ma tête au sacré couteau , avec courage & avec fermeté.*

(1) Dalechamp & M. Rollin. (2) Iphig. en Aulide , Act. V.

Aussi

Aussi Racine ; ce noble imitateur des Anciens , a fort bien compris qu'en cette occasion , la crainte , du moins à l'exterieur, eût été indigne d'une Princesse telle qu'Iphigénie , puisqu'il lui fait dire par Agamemnon :

« Ma Fille , il faut céder , votre heure est arrivée ;
 « Songez bien dans quel rang vous êtes élevée.
 « Je vous donne un conseil , qu'à peine je reçois ;
 « Du coup qui vous attend vous mourrez moins
 que moi.

« Montrez en expirant de qui vous êtes née ;
 « Faites rougir ces Dieux qui vous ont condamnée ;
 « Allez ; & que les Grecs qui vont vous immoler ,
 « Reconnoissent mon sang en le voyant couler. (1)

Iphigénie n'avoit pas attendu ce conseil ; pour donner des marques de sa fermeté , puisqu'elle avoit déjà dit à Achille :

« Vous voyez de quel œil & comme indifférente ;
 « J'ai reçu de ma mort la nouvelle sanglante ;
 « Je n'en ai point pâli (2) ;

puisqu'elle avoit déjà dit à son Pere même :

« Ma vie est votre bien, vous voulez le reprendre,
 « Vos ordres sans détour pouvoient se faire entendre ;
 « D'un œil aussi content, d'un cœur aussi soumis.

(1) Iphig. Act. 4. Sc. 4. (2) *Ibid.* Act. 3. Sc. 6.

Que

- « Que j'acceptois l'Epoux que vous m'aviez promis,
- « Je ſçaurai s'il le faut, Victime obéiffante ,
- « Tendre au fer de Calchas une tête innocente ;
- « Et respectant le coup , par vous-même ordonné ,
- « Vous rendre tout le ſang que vous m'avez
donné (1).

Si Iphigenie tâche enfuite d'attendrir Agamemnon , ce n'eſt point par la crainte de la mort ; mais par d'autres conſiderations :

- « Non, que la peur du coup dont je ſuis menacée
- « Me faſſe rapeller votre bonté paſſée ,
- « Ne craignez rien. Mon cœur de votre honneur jaloux ,
- « Ne fera point rougir un Pere tel que vous.
- « Et ſi je n'avois eû que ma vie à défendre ,
- « J'aurois ſçû renfermer un ſouvenir ſi tendre (2).

Enfin ſon cœur ſenſible à la gloire , lui dicte ſes genereux ſentimens qu'elle exprime à Achille :

- « Partez. A vos honneurs j'apporte trop d'obſtacles
- « Vous-même dégagez la foi de vos Oracles ,
- « Signalez ce Héros à la Grece promis ,
- « Tournez votre douleur contre vos Ennemis.
- « Déjà Priam pâlit , Déjà Troye en allarmes ,

(1) *Ibid.* Act. 4. Sc. 4. (2) *Ibid.*

- » Redoute mon bucher , & frémit de vos larmes ;
- » Allez , & dans ces murs vuides de Citoyens
- » Faites pleurer ma mort aux Veuves des Troyens.
- » Je meurs dans cet espoir satisfaite & tranquille ;
- » Si je n'ai pas vécu la Compagne d'Achille ,
- » J'espère que du moins un heureux avenir
- » A vos faits immortels joindra mon souvenir ;
- » Et qu'un jour mon trépas, source de votre gloire,
- » Ouvrira le récit d'une si belle Histoire (1).

Tant il est vrai que le sang des Héros ne doit point paroître susceptible des foiblesses du Vulgaire , & ne doit envisager que la gloire qui suit le sacrifice qu'on fait à sa Patrie , sur tout quand il se trouve conforme à la volonté celeste.

Je ne puis , au sujet des Personnages du Tableau de Timanthe , m'empêcher de relever une autre faute , quoique legere , de M. de Piles contre la pureté de notre Langue. *Les expressions* , dit-il (2) , *qui paroissent sur le visage du Frere & de l'Oncle de cette Victime , faisoient juger de l'état douloureux où pouvoit être le Pere.* Cette phrase ne me paroît pas assez nette , il y a une amphibologie. Il semble , ou que Menelas dont M. de Piles a voulu parler sous ces

(1) *Ibid.* Act. 5. Sc. 2. (2) *Abregé de la vie des Peintres*, l. 2. *verbo* Timanthe.

Mots, sur le visage du Frère & de l'Oncle de cette Victime, étoit tout à la fois & le Frère & l'Oncle d'Iphigenie, ou que Timanthe avoit peint Oreste, frère d'Iphigenie, avec Menelas Oncle de cette Princesse. Pour s'enoncer plus nettement, il falloit dire : les expressions qui paroissent sur le visage du Frère d'Agamemnon, ou bien : les expressions qui paroissent sur le visage de l'Oncle de la Victime, ou tout simplement : les expressions qui paroissent sur le visage de Menelas.

Quoique je n'ose qualifier du nom de faute une omission qu'a faite M. Rollin (1), en parlant du même Tableau, je n'ai pas laissé d'être un peu surpris que cet Ecrivain si éclairé, si judicieux, qui a voulu nous en donner une grande idée, ait négligé de mettre au rang des Personnages dépeints par Timanthe, Ajax qui sembloit pousser de grands cris. Il est vrai que M. Rollin s'est contenté de traduire sur ce sujet un passage de Quintilien, où Ajax ne se trouve point compris ; mais Valere-Maxime (2) a fait une expresse mention de ce Héros dans cette gradation de tristesse, d'affliction & de desespoir, *Calchanta tristem, mœstum Ulysses, clamantem Ajacem, lamentantem Menelaum*, &c. Et il faut convenir que ces cris d'Ajax, un des

(1) Hist. an. tom. xi. l. 2. ch. 5. art. 2. verbo Timanthe. (2) L. 8. ch. xi. n. 6.

principaux Chefs de la Grece , devoient produire un effet admirable , par la variété qu'ils jettoient dans le Tableau , qui en devenoit d'ailleurs plus animé. Valere-Maxime qui a vécu sous l'Empereur Auguste (1), n'avoit pas manqué de voir à Rome ce magnifique Tableau , qui , comme je l'ai prouvé , y existoit encore du tems de cet Empereur ; ainsi l'on peut dire que l'Historien nous en a fait la description d'après l'Original. M. de Piles a aussi compté Ajax pour un des Personnages du Tableau de Timanthe.

A propos de ce chef-d'œuvre de Peinture , je crois qu'on ne me sçaura pas mauvais gré de parler ici d'un autre Tableau d'un Peintre moderne qui a représenté différemment le Sacrifice d'Iphigenie , & qui pour s'être trop écarté des idées du Peintre Grec , a fait , selon moi , une faute considérable.

Les Auteurs , comme on sçait , ne s'accordent pas tous , entre eux , sur les particularités du Sacrifice d'Iphigenie , lequel n'étoit peut-être qu'une imitation fabuleuse de celui de la Fille de Jephthé (2).

Les uns (3) assûrent qu'on immola véri-

(1) *Ex Valer. Max. Vita , C. Mitaleio auctore.*

(2) Louis Cappel , *de Voto Jephthe* , Brown , Essai sur les Erreurs Populaires , l. 5. c. 14. M. Dacier sur le 199. Vers de la Sat. 3. du 2. liv. d'Horace.

(3) Eschyle dans Agamemnon , Sophocle dans Electramment

tablement Iphigenie , & qu'elle mourut en Aulide. Les autres (1) racontent que son sang n'y fut point répandu , & que Diane attendrie l'enleva , à la faveur d'une nuë , & la porta dans la Tauride , après avoir substitué une Biche en sa place.

C'est à cette seconde Tradition fabuleuse que s'est attaché le Peintre moderne , pour n'être pas un simple copiste du Peintre Grec. Car dans le Tableau moderne , qui est actuellement à Dijon , chés un de mes Amis , on voit au-dessus d'une nuë , Diane tenant Iphigenie entre ses bras. Auprès de l'Autel , Calchas le fer en main , paroît extrêmement surpris que la Victime ait échappé à ses coups. Agamemnon & plusieurs autres Spectateurs , saisis d'une certaine tristesse mêlée de joye & d'étonnement , suivent de vûe Iphigenie dans les Airs ; & ce Roi semble d'une main , avertir Clytemnestre pâle , prosternée & désespérée , de lever au Ciel ses yeux mouillés de pleurs , pour admirer une si consolante merveille.

Ce Tableau paroît d'un très bon goût , au premier coup d'œil ; mais la réflexion en diminuë un peu le prix. Car quoique Clytemnestre y fasse un fort bel effet , le Peintre

tre , Lucrece , liv. 1. Horat. Sat. 3. l. 2. &c.

(1) Euripide dans Iphig. en Tauride , Ovid. l. 12. de ses Metam. Cornelius Severius in *Ætna*.

moderne ;

moderne, quel qu'il soit, n'a pas dû la rendre présente à l'Autel où sa Fille devoit être immolée ; c'est une faute que Timanthe n'avoit eu garde de commettre.

La fidélité de l'Histoire, ou l'exactitude de la Fable dont il s'agit, répugne à l'idée du Peintre moderne ; Clytemnestre n'accompagna point Iphigénie en Aulide, puisqu'Ulysse, Député des Grecs à Mycènes, fut obligé de tromper adroitement la Mère pour emmener la Fille,

*Mittor & ad Matrem, qua non hortanda, sed astu
Decipienda fuit,*

dit Ulysse lui-même dans Ovide (1).

En vain voudroit-on excuser le Peintre sur ce passage d'Horace (2) :

Pictoribus atque Poëtis

Quidlibet audendi semper fuit aqua potestas.

Cette prétendue permission accordée aux Peintres & aux Poètes de tout entreprendre & de tout oser, n'est dans ce passage Latin qu'une pitoyable réponse des méchans Poètes opposés au judicieux sentiment d'Horace, qui prescrit de ne blesser jamais la vraisemblance, ou la vérité (3). Les Peintres ni les

(1) Metam. l. 13. Vers 193. & Hygin. Fab. cclx 1.

(2) Art Poët. (3) V. les Remarques de M. Dacier Poètes,

Poètes , quelques grands que soient leurs privilèges , n'en doivent pas abuser , & de tout tems , ces privilèges ont été surtout renfermés dans les bornes de la bienséance.

Agamemnon , après une longue résistance à l'Oracle de Calchas , crut , quoiqu'en suivant de fausses idées (1) , devoir le Sacrifice de sa Fille aux Dieux qui l'exigeoient , & à l'avantage de la Patrie : ce qui diminue un peu l'horreur de sa condescendance aux desirs des Grecs , qui ne pouvoient s'ouvrir que par là un chemin vers Troye : & la conduite de ce Roy Payen ne sort pas de la vraisemblance. Mais comme la tendresse des Meres pour leurs Enfans est infiniment plus grande que celle des Peres , ainsi que Clytemnestre le dit elle-même dans Sophocle (2) , ç'eût été une barbarie insigne & inexcusable de la part d'Agamemnon , de souffrir que cette Reine vînt repaître sans nécessité ses yeux de l'horrible spectacle du Sacrifice sanglant de sa Fille. Une telle tolérance eût été incroyable. Ce qu'Agamemnon , Ulysse & tous les Grecs avoient pris tant de soin d'éviter , le Peintre moderne ne l'a-t'il pas dû faire pareillement , à l'exemple de Timanthe ?

sur l'Art Poët. d'Horace , n. 9. & suiv.

(1) V. les Remarques du même, sur les 206. 207. & 208. Vers de la 3. Sat. l. 2. d'Horace. (2) Dans *Electra* , Act. 2. Sc. 1.

Je

Je ne dissimulerai pas que Clytemnestre dans une des plus belles Tragédies de M. de Crébillon, dit à Electre, en parlant d'Agamemnon lui-même ;

- » Soufcris, sans murmurer, au sort qu'on te prépare,
- » Et cesse de gémir sur la mort d'un Barbare,
- » Qui, s'il eût pû, trouver un second Ilion,
- » T'auroit sacrifiée à son ambition,
- » Le Cruel qu'il étoit, bourreau de sa Famille,
- » Osa bien à mes yeux faire égorger sa Fille (1).

Mais ce passage ne me paroît pas devoir être ici tiré à conséquence ; car outre qu'on peut penser que ces mots *à mes yeux* ne sont-là qu'une expression hyperbolique, ils font partie d'une fausse excuse que Clytemnestre, femme dissimulée & méchante, dans la Pièce de M. de Crébillon, comme dans l'Electre de Sophocle, allègue pour tâcher de colorer & l'assassinat d'Agamemnon & son second mariage avec Egyste. En effet, Electre, quoique retenue, dès sa tendre enfance, dans un rude esclavage, ayant été secrettement informée par quelques Amis, des circonstances du Sacrifice d'Iphigenie, & du meurtre d'Agamemnon, fait-elle une réponse qui en excusant son Pere, confond Clytemnestre :

(1) Electre, Act. I. Sc. 5.

» Tout

- » Tout cruel qu'il étoit , il étoit votre Epoux ,
- » S'il falloit l'en punir , Madame , étoit-ce à vous ?
- » Si le Ciel , dont sur lui la rigueur fut extrême ,
- » Réduisit ce Héros à verser son sang même ,
- » Du moins en se privant d'un sang si précieux ,
- » Il ne le fit couler que pour l'offrir aux Dieux ;
- » Mais vous, qui de ce sang immolez ce qui reste,
- » Mere dénaturée & d'Electre & d'Oreste ,
- » Ce n'est point à des Dieux jaloux de leurs Autels,
- » Vous nous sacrifiez au plus vil des Mortels.

On m'a objecté que comme Racine dans son Iphigenie fait arriver Clytemnestre au Port d'Aulide , afin d'exciter de plus grands mouvemens dans l'ame des Spectateurs , de même le Peintre moderne a pu l'y conduire aussi , pour ajouter un nouvel ornement à son Tableau , par le contraste de la grande consternation de cette Reine avec l'étonnement mêlé de joye des autres Personnages , qui s'aperçoivent les premiers que Diane dérobe Iphigenie au fer de Calchas.

Mais il n'y a qu'à faire attention que suivant le plan de Racine , les Grecs ayant prétexté le mariage de cette Princesse en Aulide , à dessein de l'y attirer , il n'étoit pas hors de vrai-semblance que Clytemnestre l'y accompagnât ; mais eût-il été vrai & semblable que les Grecs, & surtout Agamemnon , eussent souffert

souffert la présence d'une Mere à l'Autel même où l'on vouloit immoler sa Fille ? Aussi Racine en écarte-t'il toujours constamment Clytemnestre. Tantôt Agamemnon lui insinue qu'elle ne doit point y assister , tantôt il l'en prie , & le lui commande même en Maître souverain , tantôt il prend soin de placer des Gardes pour lui en fermer tous les passages , en un mot , elle ne sçauroit y aborder (1).

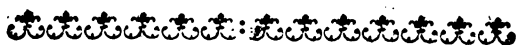
Le Peintre moderne est donc aussi blâmable de s'être trop laissé entraîner à son imagination qui l'a égaré , que Timanthe mérite d'être loué d'avoir été plus retenu, en ne donnant aucune place à Clytemnestre dans son Tableau ; car il ne faut pas se figurer que ce Peintre Grec ne s'y détermina que parce que son génie s'étoit déjà épuisé à peindre le désespoir de Menelas ; n'auroit-il pas pû se tirer d'affaire à l'égard de la Mere d'Iphigenie , en la faisant tomber évanouie au pied de l'Autel, comme il fit à l'égard du Pere en lui couvrant la tête d'un voile ?

*Si quid novisti rectius istis ,
Candidus imperti ; si non , his utere mecum.*

(1) Iphig. Act. 1. Sc. 5. Act. 3. Sc. 1. & 7, Act. 5. Sc. 4.

EPITRE

DECEMBRE. 1746. 279



E P I T R E

*A M. le Marquis de Can***, d'Avignon.*

E Sprit éclairé par les Dieux ;
Qui fus l'amour de ma Patrie,
Quand , d'une cruelle furie
Tu vins pour arrêter les efforts odieux ;
Toi , qui sçais allier à la haute Naissance
Les sentimens , la complaisance
D'une douce affabilité ,
Et dont le cœur plein de bonté ,
Au sein même de l'opulence ,
Ne connoît point la vanité ;
Amateurs des beaux Arts , Caumont , dont la
Science ,
A travers mille soins cherche la vérité ;
Et dissipant l'obscurité
Des nuages de l'ignorance ,
Nous dévoile l'Antiquité ,
Reçois de ces Rimes legeres
Le tissu préparé sans fard.
C'est inutilement qu'on a recours à l'Art ;
Dès qu'on trace du cœur les sentimens sinceres ;
Puisse ma Muse dans ses feux ,

II. Vol.

B A

1792 MERCURE DE FRANCE

A ce seul souhait satisfaire !

De t'amuser , & de te plaire ,

C'est d'elle tout ce que je veux.

Par quel faux préjugé , dans le siècle où nous sommes ,

Par quel étrange aveuglement ,

Esclaves de l'Erreur , est-il encor des hommes ;

Qui méprisent des Dieux le Langage charmant !

Inspides Esprits , Tyrans impitoyables ,

D'un sçavoir lucratif faisant seulement cas ,

Ils voudroient que leurs traits flétrissent les apas

Des Sciences toujours utiles , agréables ,

Fécondes en beautés , qu'ils ne connoissent pas :

Mais vainement ces cœurs farouches

Font éclore à nos yeux des projets détestés ;

Du poison qu'exhalent leurs bouches

Ils demeurent seuls infectés.

Victimes du dépit dont leur ame est saisie ,

Leur effort est bientôt détruit ,

Et l'ombre de leur frenésie

S'envole , se dissipe , & fuit

Devant le Dieu du Goût , dont la voix immortelle ,

Malgré leurs cris bruians , nous guide & nous conduit.

Ainsi l'Astre du jour par sa clarté nouvelle

Chasse les ombres de la nuit.

Muse que je chéris , adorable Maîtresse ,

Toi , qui pares de fleurs les jours de mon Printemps ,

Comble

DECEMBRE, 1740. 279

Comble mes Vœux , sois ma Déesse ,
D'une innocente vie enchaîne les instans.

A ta douceur enchanteresse.

Je livre pour jamais , je consacre mes ans
Tes charmes, de mon cœur, ont banni la tristesse ;
Et les Plaisirs pour moi cessent d'être inconstans.

Malgré nos soins , & notre envie ,

Plus rapide que le Zéphir

Le court espace de la vie

Vole pour ne plus revenir.

De peines , de douceurs , également suivie.

Tantôt sa voix pour nous fait naître le plaisir ;

Tantôt à mille soins lâchement asservie

Elle trompe notre désir.

De ce différent assemblage

Et de biens , & de maux , qu'elle vient nous offrir,

Chacun de nous doit faire usage ;

Et c'est , selon moi , le plus sage ,

Qui d'un bien , qu'un moment peut faire évanouir,

Sçait retirer tout l'avantage ,

Et qui sçait le mieux en jouir.

De ce judicieux système

Je veux suivre la douce voix ,

En goûtant le repos que j'aime ,

Dans l'étude dont j'ai fait choix.

Je préfère ce bien suprême

Aux Palais qu'habitent les Rois ;

B ij.

2794 MERCURE DE FRANCE

Et les fausses raisons, que d'une erreur extrême

On veut m'opposer quelquefois ,

A mes sens enchantés sont un diffus Problème ;

Que je ne puis résoudre , & dont je fuis les Loix

D'une douce Philosophie

Je savoure ainsi la douceur ;

Et c'est elle à qui je confie

Et mon repos , & mon bonheur

Vainement la mélancolie

Veut répandre sur moi sa mortelle vapeur ;

Pour la bannir loin de mon cœur ,

Le plus sur antidote , est un peu de folie.

Par M. B**, d'Aix



LETTRE de M. N. . . . à M. l'Abbé
Lebeuf, Chanoine & Sous-Chantre d'Au-
xerre.

J'Ai lû , Monsieur , avec beaucoup de
plaisir , votre troisième Tome de *Dissertations Historiques* , & en particulier celle
qui traite des anciennes Sepultures , où vous
avez répondu à une Note anonyme que je
fis mettre dans le Mercure du mois de Sep-
tembre 1738. pag. 2018. Au sujet de quel-
ques Cercueils de pierre qu'on trouva cette
année dans les fondations d'une Maison , sise
rue

ruë des Amandiers ; je n'avois osé décider que ce Lieu faisoit partie du Cimetiere de la Basilique de S. Pierre & S. Paul ; mais vous l'établissez si solidement que mes doutes sont entierement levés ; et comme je gagne toujours à vous les proposer , je vous adresse encore ici quelques observations que j'ai faites à l'occasion de ce que j'ai lû dans votre sçavant Traité.

En parlant du Tombeau de Ste Crescence, p. 299. vous dites qu'il devoit être quelque part vers la ruë de la Bucherie ; mais il n'y a guère d'aparence , selon vous , qu'il y ait encore sous terre des tombeaux de Pierre dans ce quartier-là , attendu qu'on y a beaucoup bâti dans les derniers siècles ; il y a cependant encore quelques endroits de ce terrain , qui pourront un jour vous fournir matiere à de nouvelles remarques sur les anciennes sépultures , tels que le Jardin & les Cours des Ecoles de Médecine, & même la plus grande partie des Bâtimens , sous lesquels il n'y a point de Caves ; on fera sans doute bientôt obligé de fouïller ce terrain pour en réédifier les Bâtimens qui ont près de 300. ans d'ancienneté. On pourroit aussi trouver de ces anciennes Sepultures dans le terrain d'une ancienne maison qui étoit dans la même ruë , du côté de la Riviere , près de l'Egoût de la ruë des Rats. Cette maison fût démolie

il y a quelques années, à cause de sa vétusté; il n'y avoit point de caves & on n'en a pas fouillé le terrain. Le Tombeau de Ste Crescencé pourroit bien être dans quelqu'un de ces deux emplacements, qui sont près de la Rivière, de l'Eglise Cathédrale, & vers le bout Oriental de la rue de la Bucherie, cette position se rapportant parfaitement à celle que vous donnez au Tombeau dont nous parlons.

Vous dites, Monsieur, un peu plus bas, que dans le *xii.* siècle, certains endroits de la rue *Garlande*, dite par adoucissement rue *Galande*, étoient encore si peu peuplés, que les Juifs y avoient un de leurs Cimetieres; qu'il ne sera pas difficile de distinguer leurs Tombeaux de ceux des Chrétiens, y ayant les exemples de ceux de la rue de la Harpe, où ils avoient un autre Cimetiere.

Cette Note me donne lieu d'observer qu'en effet la rue *Galande* étoit anciennement nommée *Garlande*, parce qu'elle étoit con-
tiguë à la Terre ou *Fief Garlande*, qui appartenoit aux Seigneurs de ce nom, lesquels étoient des plus considérables de leur tems. Ce terrain se nommoit auparavant le *Clos-Mauvoisin*, surnom qu'on lui avoit, sans doute, donné à cause du voisinage de la Rivière qui pouvoit y causer du dommage lors des grandes crûes, qui s'étendent quelquefois jusque dans ce quartier-là.

Le *Fief-Garlande* appartenoit à *Etienne de Garlande*, Archidiacre de l'Eglise de Paris, & à *Guillaume de Garlande Dapifer*, c'est-à-dire, Grand-Maître de la Maison de Louis le Gros. En 1120, *Etienne de Garlande* fonda la petite Eglise de Saint Agnan, qui est dans la rue de la Colombe, ce qu'il fit avec la permission de *Gibert*, Evêque de Paris, & du Chapitre de N. D, qui lui permitent de diviser sa Prébende, pour en revêtir deux Ecclésiastiques, qui ont été apellés de-là *Chanoines de Saint Agnan*. *Etienne de Garlande* donna aussi sa portion du *Fief Garlande*, pour fonder ces deux *Canonicats de Saint Agnan*, lesquels sont à présent affectés aux plus anciens Ecclésiastiques de la Musique de N. D.

Tronçon, l'un des premiers Commentateurs de la Coutume de Paris, dans la Liste des Seigneurs de Fiefs situés dans la Ville & Fauxbourgs de Paris, qu'il a mis à la suite de son Commentaire, dit sur la fin, que le *Fief-Garlande*, appartient aux Chanoines de Saint Agnan d'Orleans; cette méprise vient évidemment de ce que cet Auteur ignoroit qu'il y eût à Paris des Chanoines de Saint Agnan, & ne connoissoit que ceux d'Orleans, auxquels il a mal-à-propos attribué le *Fief-Garlande*, étant certain que ce Fief appartient toujours aux Chanoines de Saint Agnan,

B iiij fondés.

fondés en l'Eglise de Paris , puisque c'est à eux que toutes les Maisons bâties dans la directe de ce Fief , payent les Droits Seigneuriaux.

Une partie du *Clos-Garlande* , étoit encore en Vignes l'an 1238 , quoique ce terrain fût compris dans l'enceinte des murailles , que Philippe Auguste avoit fait bâtir : sous le Règne de ce Prince , les Juifs avoient un de leurs Cimetieres dans le *Clos-Garlande* , ils en payoient 4 liv. parisis de Cens & Rentes , aux Seigneurs de ce nom.

Il y a environ 25. ou 30. ans , qu'en fouillant dans les deux premieres Cours de l'Hôtel de Lesseville , sis rue Galande , on trouva plusieurs Cercueils de plâtre & de pierre tendre , dans lesquels il y avoit des ossemens humains , & on en trouva aussi beaucoup dans les terres qui furent remuées.

On trouva encore en 1739 , un de ces Cercueils de pierre , en fouillant les Fondations d'un Bâtiment , qui a son entrée par la même rue , dans le Lieu où étoit ci-devant une Hôtellerie apellée l'Hôtel de Bourgogne , ce Cercueil étoit à quatre ou cinq pieds avant dans terre ; il paroissoit tourné au midi & au Septentrion , mais on n'en découvrit qu'un bout qui étoit suporté par un gros dez de pierre.

Le Bâtiment qui étoit en cet endroit paroiss-



toissoit fort ancien ; l'escalier étoit dans une
espece de Tour hexagone, sur la porte de la-
quelle il y avoit un bas-relief qui représentoit,
à ce qu'on prétend , les Armes de la Maison
de Coligni : il auroit été facile d'éclaircir ce
Fait , si l'on eût conservé cette pierre , mais
les Maçons l'employèrent à couvrir une Fosse
d'aissance, & mirent les armoiries en-dessous,
ce qui embarrassera peut-être un jour quelques
Antiquaires.

Pour revenir aux Sépultures dont j'ai parlé,
qui sont sans doute fort anciennes, je ne crois
pas que le Cimetiere des Chrétiens que l'on
avoit formé depuis le bord méridional de la
Riviere , s'étendît jusques dans le terrain du
Clos-Garlande , il y a au contraire aparence
que la rue *Garlande* , qui étoit alors un grand
chemin , séparoit le Cimetiere des Chrétiens
de celui des Juifs ; & que les Cercüeils trou-
vés dans les Cours de l'Hôtel de Lesseville ,
étoient des Sépultures de Juifs, attendu qu'ils
avoient un de leurs Cimetieres dans le *Clos-
Garlande* , sous le Règne de Philippe Au-
guste , & que le Cercüeil trouvé dans la
Maison voisine , n'étoit pas tourné à la ma-
nière des Chrétiens.

On n'a pas suivi l'ancienne étymologie du
nom de la rue *Garlande* , lorsqu'on a marqué
en 1728 , les rues de Paris de leurs noms ;
l'Inscription de celle-ci porte , *rue Galande* ,

B v &c

& non *ruë Garlande* ; mais on a fait revivre son ancien nom en deux occasions.

La première , dans le Tableau des Avocats mis au Greffe de la Cour en 1738 , par M. Maillart , qui étoit alors Bâtonnier de l'Ordre , on voit en plusieurs endroits de ce Tableau , *ruë Garlande* pour *ruë Galande*.

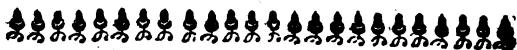
L'autre exemple qui est encore plus récent , se trouve sur un nouveau Missel de Paris , appartenant à la Chapelle de S. Blaise ; sise *ruë Galande*, en laquelle s'assembloient les Maîtres Charpentiers & Maçons , & qui fut interdite il y a trois ou quatre mois , à cause de sa vétusté ; on a imprimé en lettres d'or , sur ce Missel , qu'il a été donné à cette Chapelle , sise *ruë Garlande* , par l'un des principaux Administrateurs de la Confrairie. Ces Administrateurs qui ne sçavent pas l'Histoire , comme celui qui avoit dicté au Relieur cette Orthographe , en furent extrêmement surpris & demanderent naïvement si cela ne leur portoit point de préjudice.

Il seroit à souhaiter qu'en marquant les noms des ruës de Paris , on ne les eût pas défigurés la plupart , comme on a fait , tels que le sont ceux de la *ruë du Grand Hurlleur* , que l'on a ainsi apellé , au lieu de la *ruë du Grand Hüs-le* , qui est son véritable nom , suivant M. de Valois , dans le *Valesiana* , & ainsi de plusieurs autres dont l'ancienne étymologie

&

DECEMBRE. 1746. 2801

& la véritable orteographie fervent à éclaircir
plusieurs points d'Histoire de cette Ville,
J'ai l'honneur d'être , &c.



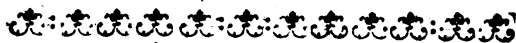
M A D R I G A L

*Sur le dérangement des Saisons , pendant les
années 1739. & 1740.*

L'Hyver , toujours jaloux des plus belles saisons ,
Veut soumettre à ses loix le Printemps & l'Aut-
tomne ;

Et, vainqueur du Soleil , par la grêle il couronne
Son pouvoir sur les Dieux , auteurs de nos moissons ,
Par des feux plus constans, Soleil, reprends ta course ,
Punis ce fier rival de son dessein pervers.

LOUIS , notre Soleil , notre unique ressource ,
Nous mettant par ses soins à l'abri des revers ,
Te fait voir comme il faut éclairer l'Univers.



IX. LETTRE contenant la suite des abus, des
avis & pensées diverses sur la Typographie.

111°. **L** Es Précepteurs, M., de la Méthode vul-
gaire , en se présentant pour la Typo-
graphie , se plaignent , 1°. de ce que je prends le
parti des Enfans et des Parens que je ne connois pas,
B vj plutôt

plutôt que le parti des Maîtres que je cherche à former. 2°. De ce que j'exige l'essai et le noviciat avant l'engagement. 3°. Que je ne fais pas assés payer pour la peine. 4°. De la difficulté à se placer par cette Méthode. 5°. Que la Typographie exige trop de minuties grammaticales. 6°. Que j'envoie trop de Maîtres aux Parens pour leur donner le choix. 7°. Que je ne défer pas assés aux promesses de ceux qui se présentent, et que je ne dois pas douter de leur bonne intention. 8°. Que je n'ai pas assés d'indulgence à l'égard des Maîtres paresseux, indifferens, ignorans ou novices dans la Typographie. 9°. De ce que je m'opose à la pension proposée avant l'essai et le noviciat Typographique. 10°. Que je suis trop long-tems à placer de pauvres Maîtres, et à leur donner de l'emploi. 11°. Que je ne dis pas assés de bien d'eux aux Parens. 12°. Que je suis trop rigide en corrigeant les Thèmes du Bureau Typographique. Je réponds que j'ai été trop crédule et la dupe de plusieurs Précepteurs, et j'espère que les Parens même auront la bonté de répondre à ces sortes de plaintes. J'avouë que je suis difficile, je crois devoir prendre le parti des Enfans avant celui des Maîtres, dont la plûpart sont des Sujets très-équivoques.

112°. Consulté bien des fois sur le choix d'un Précepteur et d'un Gouverneur, avant que de répondre, j'ai fait remarquer les especes différentes; car il y en a à tout prix, selon la taille, l'air, l'extérieur, l'âge, les qualités du corps; selon l'esprit, le caractere, les talens, les connoissances, les sentimens; selon les mœurs, les qualités du cœur, selon les preuves de patience, de sçavoir pädagogique; selon le témoignage des personnes sans reproche, et désintéressées, selon le parti auquel on tient; selon les connoissances, les manieres du monde,

monde, &c. Enfin j'en ai tant dit, que des Parens très-riches, voyant qu'un bon Gouverneur coûteroit beaucoup, se sont contentés de prendre un Ecolier de dix-huit ans, sortant du College. Voilà comme on passe d'une extremité à l'autre.

113°. En faveur des petits Bourgeois et des pauvres gens, qui ne peuvent pas donner un Louis par mois, on a formé quelques Maîtres externes sans étude, qui au lieu de 3. livres par mois, prix ordinaire de la Méthode vulgaire, prennent ensuite 5. ou 6. livres par mois pour la Méthode Typographique. Cette attention a fait plaisir à des Parens riches, mais trop œconomes, ils ont voulu des Maîtres à bon marché, mais ils en ont été bien-tôt dégoûtés, et ils auroient voulu trouver dans ces Maîtres tout le sçavoir des Maîtres à Louis d'or. Quand ces Maîtres ignorans cessent d'aller donner leçon, il n'est pas aisé de les remplacer à si bas prix, ils ne sont capables que de la dénomination des Lettres sans Bureau, ou-du seul Bureau de quatre rangs; car les Maîtres, Latinistes ou non, trouvent le Bureau de quatre rangs plus commode pour cacher leur ignorance ou leur paresse.

114°. Quand les Parens voudront examiner un Précepteur sur la Typographie, il faut prendre au hazard les Cartes de quelques Logettes, et leur demander l'usage, et des exemples de chaque Carte, ou bien leur dicter quelques mots à composer sur la Table du Bureau Typographique, ou enfin composer soi-même quelques mots avec des fautes typographiques, pour voir si le Maître les sçaura corriger. On peut aussi lui demander combien de sons il y a dans un certain mot, combien il faut de Cartes pour ce mot. Exemple, *jaugeage, fille, Saone, orgueilleux, &c.*

115°. Le grand nombre des Maîtres et des Maîtresses

resses externes se servent volontiers des Livres par demandes et par réponses, pour montrer la Géographie, l'Histoire, la Sphere, le Blason, la Fable, &c. Comme avec le petit Cathéchisme, on exerce la mémoire et la langue des Enfans avec des mots sans idées sensibles, sans intelligence; on ne cherche d'abord que des Enfans échos et Perroquets, qui articulent les mots. C'est un grand abus, auquel se prêtent certains Auteurs, pour mieux débiter leurs Ouvrages; les Gouvernantes sont charmées d'entendre leurs Enfans plus habiles qu'elles, le Livre à la main; il y a des Maisons où j'ai obtenu la réforme de cet abus, sur la remontrance que l'Enfant oublioit ces leçons en devenant plus grand et en acquérant les véritables idées des choses sensibles par l'usage de la conversation ou des études suivies et raisonnées à propos.

116°. Chacun a remarqué que les Ecrivains et les Copistes publics sont ordinairement le rebut de la République des Lettres, et souvent du Pays Latin, c'est la dernière des ressources Littéraires; on a observé en même-tems qu'à force de copier matériellement, sans comprendre ce qu'ils copioient, ils s'abruissoient et perdoient presque l'usage de leur intelligence. Ne pourroit-on pas dire quelque chose d'approchant d'un grand nombre de Linguistes et de Latinistes? Ce sont pour lors les plus mauvais Précepteurs et Gouverneurs du monde, on ne les doit employer que pour Répétiteurs seulement, faute d'autres. L'étude passionnée des mots sans idées nuit beaucoup à l'étude des choses.

117°. Les Critiques, comme feu M. G. disoient que le Bureau Typographique est inutile et au-dessous du moindre A. B. C. entre les mains du moindre Maître; la Réponse de M. Perquis les a fait taire. Les Critiques, qui approuvent le Bureau pour

la

la lecture et l'ortographe , et non pour les premiers Elémens de la Grammaire Françoisé et de la Grammaire Latine , peuvent lire la Réponse dans la Bibliothèque des Enfans in-4°. Ceux qui disent le Bureau bon pour un Enfant en particulier , non pour une Ecole , peuvent aller chés M. Chompré , le cadet , rué S. Louis du Palais , et à l'Ecole de l'Enfant Jesus , à l'Hôpital de la Pitié. Et enfin les Critiques , qui croient le Bureau propre pour une Ecole , et non pour un Enfant , sont priés d'aller voir quelque Enfant Typographe dans des Maisons particulieres. Ceux qui s'imaginent qu'un Bureau convient aux garçons et non aux filles , pourront également voir l'Ecole de Mlle Laine , au-dessous du College de la Marche , Montagne Ste Geneviève , ou bien dans des Maisons particulieres , en s'informant des bons Maîtres et des bonnes Maîtresses , qui montrent en Ville selon la nouvelle Méthode , comme Mlle Marion , l'ainée , à l'Hôtel de Nantiat , rué Beaubourg ; Mlle Giraud , rué des Boucheries , Fauxbourg S. Germain , chés M. Adam ; Mlle de Nizot , rué du Sépulchre , vis-à-vis la Cour du Dragon ; Mlle Rousseau , rué de Clery.

118°. Les choses de théorie et de pure intelligence peuvent s'apprendre assés vite , et quelque-fois sur le champ , selon le degré de compréhension , de sagacité , d'attention et de mémoire ; mais les choses de pratique et d'usage , comme la lecture , l'écriture , &c. demandent la continuelle répétition des actes pour acquérir l'habitude. Les Pères sont donc priés de ne point s'impatienter si les Maîtres ne se pressent pas de mettre les Enfans sur les Livres ; les bons Maîtres tirent grand parti du Bureau avant que de passer aux Livres , et les Maîtres médiocres ou indifferens sur le bien ou le mieux , passent aux Livres le plutôt qu'ils peuvent ,

vent , par complaisance pour les Parens trop prévenus.

119°. Pour rendre bien complete la garniture d'un Bureau , il faut que chaque Logette contienne le nom de chaque espece particuliere, que l'Enfant y va prendre , afin que de lui-même il puisse en apprendre le nom et l'usage ; par exemple un Enfant voit pour la premiere fois dans son Thème le signe , il cherche dans le paquet de cette Logette , et il trouve une Carte sur laquelle il lit *point d'interrogation* ? on l'interroge sur ce signe , il répond sans qu'on l'ait prévenu là-dessus, on doit, du plus ou moins, faire ainsi de tout le Bureau.

120°. Un homme de très-grand mérite , mort Conseiller d'Etat , trouvoit que l'Auteur et Inventeur du Bureau Typographique , avoit tort de prodiguer et de rendre public son secret. Ce grand Magistrat suposoit , que si dans une Ecole particuliere on avoit formé quelques Enfans , sans faire paroître le Bureau, et qu'ensuite on eût sonné de la Trompette pour donner quelques Enfans en spectacle , tout Paris y auroit couru ; on aime le merveilleux , sur tout lorsque la cause qui le produit est cachée. C'est la ressource inépuisable des charlatans , je n'ai pas crû devoir prendre cette route. Cependant, si la chose étoit à refaire, l'expérience & l'essai chés les Bourgeois auroient mieux réussi que chés les Grands Seigneurs ; on n'auroit pas trouvé en son chemin tant de Gouvernantes , de Valets de Chambres , de Précepteurs et de Gouverneurs contraires à cette methode. Quand le pere et la mere sont d'accord chés le Bourgeois , on peut compter sur eux , il n'en est pas de même dans les Grandes Maisons où souvent le pere et la mere y sont comme des étrangers, ignorans ce qui s'y passe.

121°. Il y a des Précepteurs et des Gouverneurs,
qui

qui trouvent mauvais qu'on interroge leurs Eleves; surtout devant les parens; qui disent qu'on leur tend des pièges, qui rougissent de voir qu'ils répondent mal sur de très-petites choses; qui voudroient les interroger eux-mêmes; qui voudroient qu'on eût cette complaisance pour eux, qui ne demandent que des éloges et des aprobateurs. Je réponds à tout cela, qu'il y a des momens d'examen et non d'instruction, qu'il seroit bon que le Gouverneur n'y fût pas, sauf à lui communiquer ensuite ce que l'on a fait à la priere des Parens, et ce que l'on pense des Eleves.

122°. On a trouvé de bons Peres, qui ont d'abord fait la dépense des Bureaux, avec plaisir; mais qui n'ont pas eû la force d'exiger que les Précepteurs et les Gouverneurs suivroient le système en plein, qui se sont contentés de la Méthode Vulgaire un peu renforcée. C'est foiblesse dans les Parens, de se laisser subjuguier par un homme que l'on paye bien, et tout cela vient de l'ignorance ou de l'indifférence dans laquelle vivent les Gens du siècle, abîmés dans les Affaires, dans les Plaisirs et incapables de la Sur-intendance de l'éducation de leurs Enfans. On ménage un Gouverneur, on craint de n'en pas trouver un autre aussi bien fait, aussi poli, aussi amusant, aussi agréable à la Mere, aux Parens, aux Amis, aux Etrangers, & enfin on craint de tomber entre les mains de quelques Pédant insupportable.

123°. De cent manieres de juger de l'esprit et de la portée d'un Précepteur, en voici une sûre; vous lui expliquez nettement un principe, qui étant compris, instruit sur 10, 20, 30, exemples différens; avec un peu de génie le principe est compris, et les 10, 20, 30. exemples trouvés, au lieu que le Maître dont l'esprit est bouché, et qui vous dit qu'il comprend le
principe

principe et l'exemple donné , ne comprend que l'exemple et non le *principe* , il faut lui expliquer les 10, 20, 30. exemples, comme 10, 20, 30. principes ; chaque chose selon lui est une règle, un *principe*. C'est l'espece de Précepteurs la plus inepte , qu'il faut laisser aux petits Bourgeois , ou aux mauvaises-Pensions où il ne s'agit que de corriger des Solécismes. Au commencement du monde les hommes n'étoient occupés que de leurs Actes , à la fin ils réfléchirent sur ces Actes , et ces réflexions s'appellerent *Science* , *Art* , *Métier*. Chaque science est le fruit des observations , des méditations sur les Actes en nous et hors de nous. Les Enfans sont d'abord dans le cas des premiers hommes , et les Précepteurs sans esprit sont aussi de la même trempe , desorte qu'ils ont besoin d'un Maître plutôt que d'un Eleve. Les Parens qui ont l'esprit bouché , s'accommodent quelquefois de leurs semblables plutôt que de la Typographie , et surtout les gens avarés.

124°. Des Maîtres ignorans , prévenus ou mal-intentionnés , jettent souvent sur les Enfans et sur le Système du Bureau leurs pitoyables objections : L'un dit , les Enfans ne sont pas capables de cette Méthode ; l'autre , cette machine est un casse-tête ; l'autre , les Enfans n'y veulent pas mordre ; l'autre , cette Méthode est trop composée , il y a trop de choses dans les Livres de la Typographie ; ils sont trop difficiles à comprendre , les Livres sont trop longs, ils suposent trop de connoissance. Vous pourriez dire, et vous diriez peut-être vrai. *Je suis une bête indigne et incapable de ma profession , les Enfans ont plus d'esprit que moi , ils me font la Leçon , j'en devrois rougir et profiter de leur exemple , &c.* Mais on doit croire charitablement que c'est la seule prévention qui retient tant de Maîtres dans l'ignorance de la Méthode vulgaire.

J'ai l'honneur d'être , &c.

ODE.

DECEMBRE. 1740. 280



O D E

*À Mad. la Comtesse de Saint E * * *, pour
le commencement de l'Année.*

*Par M. Tg * * *.*

O Vous, qui sans craindre l'insulte,
L'outrage, la fuite des ans,
Philosophiez loin du tumulte,
Aimez la retraite, les Champs.



Saint E * * *, dont la sagesse,
Dont le cœur mâle, vertueux
Illustre encore la noblesse
Que vous donnerent vos Ayeux.



Souffrez que du réduit champêtre
Où je jouis de vos bienfaits,
J'ose vous offrir des essais
Qu'une douce étude fait naître.



Un nouvel an va succéder
A l'an qui fuit & qui s'envole,
Et chacun, pour le retarder,
Exhale sa plainte frivole.

2710 MERCURE DE FRANCE

O déplorable aveuglement !
On gémit sur la destinée ;
Un an s'écoule , une autre année
Arrive , offre un nouveau tourment.



Heureux qui de son ame chasse
Les regrets vains & superflus ,
Qui jouit du présent qui passe ,
Sans pleurer le tems qui n'est plus !



Des erreurs du foible vulgaire
Loin d'avalier le noir poison ,
Il suit , comme vous , la raison
Qui le conseille , qui l'éclaire.



Qu'annonce la fin d'un beau jour ?
La nuit qui vient prendre sa place ;
Le tems & vieillit & s'efface ,
Renaît , disparoît sans retour.



Rien n'est constant , rien n'est solide ,
Et par lui tout est combattu.
Le Sage , que la vertu guide ,
Sous ses coups succombe abbatu.



Le plus grand Roy dans sa carrière ,
Semblable à l'habitant des Bois
Que couvre une simple chaumière ,
Ne peut se soustraire à ses Loix.



Le Chêne qui semble immobile ,
Et qui s'élève jusqu'aux Cieux ,
En poussière tombe à nos yeux ,
Comme un Roseau foible , futile,



Ce qu'on voit de plus merveilleux ,
Les Miracles de la Nature ,
Les agrémens de sa structure ,
Passent , nous passons avec eux.



Malgré le soin qu'au tems de Flore
Le Jardinier a d'arroser
Les fleurs que Phébus fait éclore ,
Le Midi les voit se passer,



Productions de l'industrie ,
Du bon goût, de tous les Beaux-Arts ,
Rien au Tems , à sa tyrannie ,
N'oposa jamais de remparts,



Des

281. MERCURE DE FRANCE

Des superbes Palais que Rome
Construisit pour l'Antiquité,
Hélas ! que reste-t'il à l'Homme ?
Le souvenir qu'ils ont été.



Sans l'art heureux de reproduire,
Les veilles des Grecs, des Romains,
Il eût de l'un & l'autre Empire
Effacé les Ecrits Divins.



Homère, Virgile, Tércence,
Horace dont on est épris,
Ces grands, ces célèbres esprits,
Auroient senti sa violence.



Mais, pour flétrir ces Ecrivains,
Il n'a que d'impuissantes armes ;
Sa vitesse, ses efforts vains,
Ajoûtent sans cesse à leurs charmes.



Ainsi, du Goût Restaurateurs,
Les Grands Hommes, auxquels la France
Autrefois donna la naissance,
Ont partout des Adorateurs.



Poë

DECEMBRE: 1746. 2813

Pour tous les tems , pour tous les âges ,
Corneille , Racine , Boileau ,
Riches d'un goût toujours nouveau ,
Reçoivent toujours des suffrages.



En sa Prase , & simple & charmant ,
Saint E * * * plein de justesse ,
Joignant au vrai le sentiment ,
Ne perd point son air de jeunesse.

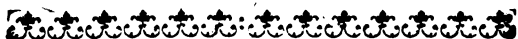


Héritiere de ses talens
Qui font respecter sa mémoire ,
Malgré l'inconstance des ans ,
Vous l'êtes aussi de sa gloire.



Il plaît , il amuse , il instruit ,
Et vous l'églez en maximes ,
Ainsi qu'en ses Œuvres sublimes
Brille en vous son solide esprit.





*TESTAMENT du dernier Empereur de la
Chine JUNGSCHING , tel qu'il a été publié
après sa mort , par son fils & successeur ,
l'Empereur de la Chine Régnañt Kungli ,
l'an 1735. le 27. Septembre,*

DEpuis que par la Grace de Dieu , je
soutiens avec un soin infatigable le pe-
sant fardeau du gouvernement de ce puis-
sant Empire de la Chine , qui a été de tout
tems une grande & inséparable Monar-
chie , je me suis sur-tout efforcé d'observer
les deux regles fondamentales d'un bon Gou-
vernement ; sçavoir , de maintenir la Justice
selon la volonté de Dieu , & de me confor-
mer à l'avis de gens âgés & sages , aussi bien
que d'agir suivant les louables Ordonnances
de mes Ancêtres.

Le très-puissant Monarque mon pere , de
glorieuse mémoire , m'a choisi pour son suc-
cesseur parmi tous ses enfans , & m'a ordon-
né de me charger du Gouvernement de cet
Empire après son décès.

J'ai tâché de remplir cette sainte volonté
par mes soins continuels pour le bien Pu-
blic , & le maintien des Loix dans toute leur
vigueur.

J'ai

J'ai eu soin que la Justice fût gardée , non-seulement parmi les Princes du Sang , mais encore dans tous les Etats ; que les Capitaines de huit divisions des Soldats fissent fidèlement leur service pour le bien de l'Empire ; que les six principaux Colleges de l'Empire , aussi bien que les autres Chancelleries , fissent exactement leur devoir ; que le bon ordre fût gardé parmi tous les Sujets de cet Empire , aussi bien qu'une discipline rigoureuse parmi le Soldat dans le Pays & sur les Frontieres ; que surtout , les places des Juges ne fussent point confiées à des Gens avarés & intéressés ; mais que la paix & la joye régnaissent par-tout le Royaume.

Pour obtenir ces fins salutaires à l'Empire , j'ai passé depuis treize ans mon tems dans un travail sans relâche , & une inquiétude continuelle , quand la nécessité le requeroit. Je n'ai pas manqué de punir la malice , l'injustice & la négligence des Grands , & j'ai tâché en même tems de les convaincre , que ce n'étoit que pour leur bien & celui de l'Etat que je les punissois.

Quoique je n'aye pû amener le tout à ce point de perfection , que j'avois souhaité ; cependant j'ai eu un vrai plaisir de remarquer que le bon ordre , la justice , la concorde entre les Grands & le Peuple , & une complaisance réciproque parmi tous les Sujets ;

augmentoient à chaque heure , & que le Ciel les a tellement bénis , que chacun d'eux , tant dans les Provinces éloignées , qu'ici près , peut vivre dans un profond repos , & jouir des fruits que la Terre fournit en abondance.

Cet état florissant de l'Empire , est une consolation particuliere pour moi , dans le tems que ma santé & mes forces sont très-
affoiblies ; de sorte que ma vie dans ce monde ne peut être de longue durée. J'en vois approcher la fin avec d'autant plus de modération , que ma conscience me rend l'agréable témoignage , que dans l'avancement de la prospérité de cet Etat , j'ai observé autant qu'il m'a été possible , la sainte volonté de mon pere , quoique je n'aye pû achever tout ce que j'avois commencé.

Mais afin que ce grand ouvrage du Gouvernement soit continué après ma mort à l'avantage commun , je confirme par la présente le choix que j'avois fait , il y a longtemps , d'un successeur à cet Empire , & j'ordonne que *Kungli (a) Bo Obayzin Wan* soit

(a) L'Empereur de la Chine d'à présent s'appelle *Kungli Bo Obayzin Wan* , qui signifie un Prince Impérial de la premiere classe ; car les Princes sont divisés en différentes classes , suivant leurs qualités & leur mérite. Quelquefois on les fait passer d'une classe plus distinguée à une moindre , pour les punir des crimes qu'ils ont commis.

mis

mis après ma mort , avec l'assistance divine ,
sur le Trône de nos Peres.

Il a l'ame bonne & le cœur noble. Mon
pere l'a aimé le plus de tous ses petits fils ,
& il l'a fait élever dans son Palais avec un
soin particulier.

Je l'ai déclaré mon Successeur dès le com-
mencement de mon Regne , c'est-à-dire ,
dans le huitième mois après mon avènement
au Trône , dans une Assemblée publique de
tous les Princes , des Ministres de Mansure
de la Chine , tenuë dans la grande Sale. (a)
Les Ordres sont scellés de mon sceau , &
gardés dans la haute place de la grande Sale.
Je l'ai élevé dès ce tems à la Dignité d'un
Kirwan , afin qu'il pût se mettre au fait des
affaires du Gouvernement.

Le commencement de son Regne sera
d'autant plus heureux , que tout l'Empire se
trouve dans une tranquillité profonde , &
qu'il peut tout se promettre des Grands aussi
bien que du Peuple.

J'ai établi de bonnes Ordonnances pour
la punition des méchans & des refractaires ,
de ceux enfin qui se laissent aveugler par des
présens. Il faut employer tour à tour la ri-

(a) Dans cette grande Sale est le Trône de l'Em-
pire. Il y en a d'autres petits dans les autres Apar-
temens du Palais Impérial , mais on ne les estime
pas autant que le Trône de la grande Sale.

gueur & la douceur ; chacune en son tems.

Ayant une fois pendant mon Regne voulu lâcher la bride , je m'aperçûs bientôt que quelques Grands de l'Empire (a) s'étoient énorgueillis & tramoient de mauvais desfeins , dans lesquels ils ont persisté sans avoüer leur faute , & n'en ont marqué aucun repentir. Je fus obligé de les punir pour donner l'exemple aux autres , afin qu'ils se gardassent de pareilles entreprises.

J'ai examiné les Reglemens des Colleges & des Chancelleries ; j'ai adouci ce qui m'y a paru de trop dur , & rendu plus severe ce qui étoit trop doux.

Ils avoient été dressés autrefois d'un consentement unanime par les Membres des Colleges. Je les ai corrigés dans mon Conseil Privé , & je les ai confirmés , afin qu'à l'avenir ils servent de regle dans toutes les affaires de l'Empire. Pour prévenir tout désordre , il faut toujours les garder inviolablement , jusqu'à ce qu'on trouve quelque

(a) Selon toutes les aparences , l'Empereur Jungschin parle ici de son propre frere , le neuvième fils de Kamhi , qu'on soupçonna de haute trahison. Il fut forcé d'avalier une tasse de poison , dont il mourut. Après sa mort , plusieurs autres personnes de qualité , furent tourmentées & exécutées,

chose

chose à y corriger , & qu'on puisse les rendre plus parfaits.

Vous , les Conseillers Privés , & vous , autres Ministres prudens , qui m'avez assisté fidèlement dans ce travail salutaire , & qui sçavez que ces Ordonnances sont bonnes , aussi bien que celles de mon pere , ayez soin de les faire exécuter ; gardez vos consciences pures , & ne les souillez par aucune injustice ; concourez unanimement à tout ce qui peut contribuer au bien public ; renoncez à toute partialité , qui provient de la haine ou de l'amitié qu'on a pour quelque personne ; soyez bienfaisans , & faites votre devoir avec le même zèle que vous l'avez fait durant mon Regne , & vous serez long-tems heureux.

Faites Empereur celui que j'ai destiné pour être mon heritier , & satisfaites à votre devoir , afin que son Regne soit heureux , & je pourrai paroître avec joye au Ciel auprès de mon pere & de mes prédécesseurs.

Mon cher Prince , *Kungli* , tu dois être un heritier heureux d'un puissant Empire.

Je te donne sur ce sujet mes conseils bien intentionnés.

Kuntscha Kualigka Kinvan , est ton frere cadet. Vous êtes nés d'une même mere. Aime-le sincèrement. Ne le surcharge pas

C iij d'af-

d'affaires. Fais - le travailler & reposer alternativement.

Sois ami des gens fidèles. Maintiens la Justice. Ecoute la vérité. Ne te laisse pas aveugler par les flatteurs , ni séduire par les menteurs.

Sois particulièrement gracieux envers les Familles qui descendent de nos Ancêtres. Défens les honnêtes gens , sur-tout ceux que tu employes pour le maniement des affaires d'Etat ; par ce moyen tu jouiras plusieurs années d'un Regne heureux , & tu participeras à la sainte bénédiction de nos Prédécesseurs. & tu rendras ton bonheur éternel.

Tob (a) Zinvan a le cœur droit. Il est sage & complaisant : il se trompe quelque-fois , mais il n'offensera personne de dessein prémédité.

Kenze (b) Zinvan est sincère & droit ; il est bien entendu & fort habile : en un mot, c'est un Prince fort utile à l'Etat. Mais par rapport à la foiblesse de son tempérament , il ne peut pas soutenir un grand fardeau d'affaires. C'est pourquoi lorsqu'il y en a eu de

(a) *Tob Zinvan* est le seizième fils de l'Empereur *Kamhi Tob* , est son véritable nom.

(b) *Kenze Zinvan* est le dix-septième fils de cet Empereur.

consé-

conséquence , tous les Princes & les Ministres , touchés de pitié , m'ont prié de le ménager, me représentant qu'il seroit fâcheux qu'un Prince si prudent & si bon , fût hors d'état d'assister à l'avenir aux Conseils , pour avoir été chargé de trop pénibles occupations.

Alika (a) Bitkeida Dschantingjuju , est sincere & juste. Il remplit fidèlement son devoir. Il a revû les Ordonnances de mon pere , & il les a perfectionnées ; ainsi il a rendu des services considérables à l'Empire.

Pendant ces dernières années , il a écrit & envoyé avec beaucoup de prudence , mes Ordres aux Magistrats & à mes autres Sujets.

Ortai (b) Alika Bitkeida , est fidèle , constant , & fort habile dans les affaires d'Etat. Il a apaisé le Peuple & tenu les Grands en bride. Il a maintenu la paix avec les voisins sur les Frontieres. Il y en a fort peu qui lui soient égaux en mérite. Je suis aussi assuré

(a) *Dschantingjuju* est son nom. *Alika Bitkeida* signifie Conseiller Privé.

(b) *Ortai* a été Conseiller Privé de l'Empereur *Jangsching*. Il est disgracié , ainsi que *Dschantingjuju* , à quoi l'envie des autres Ministres a le plus contribué.

Le voilà , ce Dieu redoutable ,
Qui par bonté pour un coupable ,
De Juge devient son Sauveur.

Si j'ai redouté sa Puissance ,
Quand il tonnoit pour me punir ;
Lui dois-je moins de confiance ,
Quand il daigne me soutenir ?
Sans craindre & sans braver sa foudre ;
Vers lui , moi qui ne suis que poudre ;
J'irai comme au Dieu du Salut ;
Il est ma force , il est ma gloire :
Me promettre en lui la victoire ,
C'est lui payer un doux tribut.

Espérez la fin de vos peines ,
Peuple , il comblera vos desirs ,
Vous puiserez à ses fontaines
Des eaux pures , de vrais plaisirs.
Dites alors plein d'allegresse ,
Qu'avec nous tout mortel adresse
Ses vœux , son encens au Seigneur.
Publiez son nom , ses ouvrages ;
Et songez que dans vos hommages
Tout doit répondre à sa grandeur.

Célébrez ses dons magnifiques ;
Annoncez-les à l'Univers ;

C

Que

Que l'amour porte vos Cantiques

A l'autre rivage des mers.

O Cité glorieuse & Sainte ,

Sion , tu l'as dans ton enceinte ,

Ce Dieu qu'attendoit Israël :

Eclate de reconnoissance ,

Fais voir que tu sens la présence

De l'immense, de l'Eternel.



QUESTION IMPORTANTE

Jugée au Parlement de Paris , *Consultis
Classibus.*

SI une Procuration *ad negotia* , & les Actes faits en conséquence , donnent une hypothèque au Mandant , sur les biens du Mandataire , & de quel jour peut être cette hypothèque.

F A I T.

En 1721. le Sr de la Rouziere passa en Province une Procuration devant Notaires , au Sr Carrel , ancien Contrôleur des Rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris , pour recevoir ses Rentes sur la Ville , ainsi que le Sr Carrel en recevoit pour differens Particuliers. Il envoya une Expedition de cette Procuration

curation au Sr. Carrel , qui la déposa chés un Notaire à Paris , le 17. Novembre 1721 ; comme les Payeurs des Rentes l'exigent pour leur sûreté , lorsque la Procuration est passée en Province & qu'elle doit servir à recevoir plusieurs payemens.

Le 12. Juillet 1725. le Sr de l'Espinay de Marteville , passa devant Notaires à Paris , une semblable Procuration au Sr. Carrel , avec pouvoit de substituer en son lieu & place telles autres personnes qu'il jugeroit à propos , & de les révoquer.

Par un Acte passé le même jour & devant les mêmes Notaires , au pied de la minute de cette Procuration du Sr de Marteville , le Sr Carrel subrogea les Srs Thuraull & Asseline en son lieu , pour recevoir les Rentes du Sr. de Marteville.

Cette substitution n'eût cependant point d'effet : le Sr Carrel reçût lui-même les Rentes du Sr de Marteville , de même que celles du Sr de la Rouziere.

Le Sr Carrel au tems de son décès étoit débiteur de 1453 liv. envers le Sr de la Rouziere ; & de 4230 liv. envers le Sr de Marteville , pour arrerages par lui reçûs de leurs Rentes.

En 1727. les heritiers bénéficiaires du Sr Carrel , vendirent à Pierre Fournier & sa femme , deux Maisons , sises à Vanvre près

Cvj Paris ;

Paris, moyennant 14000 liv. dont 1000 liv. furent payées à un créancier hypothécaire du défunt, & 6000 liv. à differens créanciers chirographaires, tous délégués dans le Contrat; & à l'égard des 7000 liv. restans, il fut stipulé qu'elles seroient payées après que les Acquéreurs auroient mis à fin le décret qu'ils devoient faire.

Les Acquéreurs ayant fait ce décret aux Requestes du Palais, il y survint des oppositions, entre autres de la part des Srs de la Rouziere & de Marteville. Ces oppositions furent converties en Saisies & Arrêts. Les Acquéreurs qui se rendirent Adjudicataires par décret, furent condamnés par deux Sentences des 4 Octobre 1729. & 17 Aoust 1731. à consigner le prix entier de leur Adjudication; & sur l'Instance d'ordre intervint une troisième Sentence en la premiere Chambre des Requestes du Palais, le 29 Juillet 1733. qui colloqua le Sr de la Rouziere par hypothèque du 17 Novembre 1721. & les héritiers du Sr de Marteville, par hypothèque du 12 Juillet 1725. comme ils y avoient conclu.

Les Acquéreurs ayant interjetté apel de ces Sentences, se plaignoient principalement de ce que les Srs de la Rouziere & de Marteville avoient été colloqués comme créanciers hypothécaires sur les Biens du Sr Carrel, pré-

prétendant que ni les Procurations qu'ils lui avoient données, ni les Actes faits en conséquence, n'avoient point produit d'hypoteque.

Pour soutenir cette proposition, les Appelans disoient qu'à considérer l'usage des Procurations en général, rien n'est plus utile dans la Société; que par cette voye, les hommes se rendent mutuellement divers offices, non-seulement utiles, mais même nécessaires: l'intérêt n'y a le plus souvent point de part, la seule amitié y engage: mais celui qui veut bien rendre un office d'ami, s'y portera: t'il avec la même ardeur, si le service désintéressé qu'il rend, a contre lui des suites telles que l'hypoteque de ses biens? Celui qui donne ses soins aux affaires d'autrui ne veut pas toujours engager ses biens.

Si l'on consulte les principes de la matiere, l'hypoteque apelée en Droit *jus ad rem*, est une obligation des immeubles qui assure l'exécution des engagements que l'on contracte.

Chés les Romains, il ne suffisoit pas de s'engager personnellement pour obliger aussi ses biens; l'hypoteque devoit être stipulée nommément.

Parmi nous, l'hypoteque n'a pas besoin d'être stipulée. Il y en a de deux sortes, expresse & tacite.

L'hypoteque expresse est conventionnelle ou légale: la premiere résulte des engagements

2828 MERCURE DE FRANCE

mens volontaires contractés par des Actes authentiques : l'autre naît des engagemens forcés que l'on contracte en Jugement par les condamnations qui y sont prononcées.

L'hypoteque tacite s'acquiert par le seul bénéfice de la Loi , dans certains cas où elle affecte les biens aux engagemens tacites & non exprimés : il est inutile d'aprofondir cette derniere espece d'hypoteque ; les Intimés conviennent qu'il n'y a point de Loi qui leur donne une hypoteque tacite , ils ne prétendent d'autre hypoteque que la conventionnelle expresse.

Ce n'est point la stipulation qui donne l'hypoteque dans notre Droit François ; c'est l'obligation personnelle qui la produit ; l'hypoteque expresse suppose une obligation personnelle expresse , & la tacite, une obligation personnelle non exprimée. C'est ce que nous attestent Neguzantius de Pign. Donellus, *ibid.* Basnage des hypot. & ce qui résulte de l'article 107. de la Coutume de Paris.

Il est donc constant que l'Acte le plus authentique ne sçauroit produire d'hypoteque expresse, à moins qu'il ne renferme une obligation personnelle expresse. Un engagement tacite ne suffit pas pour donner une hypoteque , à moins qu'elle ne soit accordée par la Loi ; mais ce n'est pas ici le cas.

Les Parties conviennent qu'il ne résulte
aucune

aucune hypoteque d'une Procuration ; qu'elle ne donne même pas d'action contre celui à qui elle est adressée : ordinairement le Mandataire n'intervient pas dans l'Acte qui contient la Procuration ; quand il y seroit présent , le Notaire n'en fait pas mention , & le plus souvent n'écrit pas le nom du Mandataire , qui ne contracte par conséquent dans cet Acte , ni expressément , ni tacitement.

Les deux Procurations données au Sr Carrel , n'avoient donc produit aucune hypoteque sur ses biens ; le dépôt qu'il a fait de la premiere , & l'Acte par lequel il a subrogé à la seconde , n'en ont pas non plus produit.

Premierement, pour ce qui est de l'Acte de subrogation, loin que le Sr Carrel ait déclaré qu'il s'obligeoit d'exécuter la Procuration , il a déclaré au contraire qu'il ne vouloit pas l'exécuter , il ne s'est donc pas encore obligé par cet Acte , il n'a commencé à s'engager tacitement , que lorsqu'il a reçu lui même les Rentes qui étoient l'objet de la Procuration.

A l'égard du dépôt de l'autre Procuration , ce n'est qu'une formalité qu'exigent les Payeurs des Rentes pour leur sûreté ; cet Acte ne contient aucun engagement de la part du fondé de Procuration , qui conserve la liberté d'agir ou de ne pas agir , en vertu de la Procuration : sa personne & à plus forte raison ses biens ne sont point engagés par un Acte

Acte de cette qualité. Il dépose la Procuration , il l'a certifie véritable afin que l'on y ajoute foi , s'il juge à propos de l'accepter & de l'exécuter ; il ne fait rien de plus.

Il est vrai que le Mandataire qui dépose sa Procuration , témoigne en quelque sorte que son intention est d'en faire usage , & que le Sr Carrel a confirmé que telle étoit son intention , en remplissant l'objet des deux Procurations , mais tout cela ne peut produire qu'un engagement tacite , qui soumet le Mandataire à rendre compte de ce qu'il a geré , & à remettre au Constituant les sommes qu'il a reçues pour lui. Cet engagement tacite qui résulteroit de même du seul fait de sa gestion & des quittances qu'il donne , ne produit qu'une action personnelle contre lui pour le faire condamner à exécuter cet engagement tacite , en cas qu'il n'y satisfasse pas volontairement ; mais il ne peut jamais résulter delà une hypothèque expresse conventionnelle , n'y ayant dans tous ces Actes aucune obligation personnelle expresse , telle qu'il en faut une pour produire cette hypothèque.

C'est ce qui fut jugé en 1723. contre le Sr de Malezieux , par Sentence renduë en la Premiere Chambre des Requestes du Palais , qui fut confirmée par Arrest du 4. Juin de la même année, au raport de M. l'Abbé Pucelle.

On

On convient que tout Contract authentique , qui contient une obligation personnelle expresse , ou un de ces engagemens tacites , auxquels la Loi attache l'hypothèque , produit de plein droit l'hypothèque ; mais hors ces cas , l'authenticité seule de l'Acte ne donne pas l'hypothèque , s'il n'y a une obligation expresse.

Par exemple , le Tuteur n'a point d'hypothèque sur les biens de son mineur pour la restitution de ses avances , quoiqu'il ait une action pour les répéter , parce que l'Acte de Tutelle ne contient point d'engagement de la part du Mineur.

De même, la quittance donnée devant Notaires au Débiteur qui paye plus qu'il ne doit, produit contre le Créancier une obligation tacite de rendre ce qu'il a reçu de trop , & une action personnelle au Débiteur pour le redemander, mais la quittance donnée par le Créancier ne produit point d'hypothèque , suivant le Reglement des Mercuriales de 1666. & cela parce que la quittance ne contient point d'obligation de la part du Créancier.

Quoique la contrainte par corps ait lieu contre les Mandataires qui reçoivent pour le Public des Rentes sur l'Hôtel de Ville , il ne s'ensuit pas delà , qu'on ait une hypothèque expresse sur leurs biens, sans qu'ils aient expressement engagé leur personne.

Au

Au contraire de la part des Intimés , on disoit que la question intéressoit tous ceux qui ont des Rentes sur l'Hôtel de Ville. Qu'ordinairement on ne les reçoit pas soi-même , que la plupart de ceux qui en ont , ne pourroient le faire sans se déranger. On s'adresse à des personnes qui se sont volontairement attachées à faire cette Recette pour chaque Particulier , moyennant la rétribution qu'on leur donne : on est dans l'usage de s'y confier , même sans les connoître particulièrement ; la grande commodité qu'on y trouve , fait que leurs fonctions sont devenuës publiques, de confiance, & en quelque sorte nécessaires. Où seroit la sûreté , si les Procurations devant Notaires que prennent ces sortes de personnes, ne produisoient pas contre elles une hypoteque sur leurs biens pour la restitution de ce qu'elles ont reçu ?

Indépendamment de ces considérations , & suivant les principes , l'hypoteque dans l'espece étoit acquise aux Constituans , du jour des Actes de dépôt & de substitution.

Un Mandataire ne dépose une Procura-tion que dans l'intention de l'exécuter : son intention marquée par le dépôt , opère le même effet que l'exécution ; c'est à-dire , que l'acceptation de sa part , est aussi bien marquée par le dépôt que par l'exécution même.

La

La seconde Procuration , portant pouvoir en général au Mandataire d'en nommer un ou plusieurs autres , & le Mandataire n'en ayant nommé que sans s'exclure de la faculté qu'il avoit de recevoir par lui-même , par-là il a accepté cette Procuration , & l'a exécutée , d'autant plus que par l'événement , il a reçu lui-même les Rentes , sans avoir révoqué la subrogation qu'il avoit fait.

Quoique le Mandat soit un Contract synallagmatique, il n'est pas nécessaire que les obligations réciproques se rencontrent dans un même Acte ni dans le même tems. Deux personnes sont réciproquement obligées sur un même objet , l'une par un Acte & au moment qu'elle l'aura passé , quoique l'autre qui doit aussi être obligée , ne se soit obligée que depuis & par un Acte différent. Ce ne sont pas les mots qui forment l'obligation , c'est le consentement. Peu importe de quelle maniere il soit donné.

Toute obligation autentique emporte hypothèque ; or, les Actes de dépôt & de subrogation , faits par le Sr Carrel ont été passés devant Notaires , ils sont par conséquent authentiques & produisent l'hypothèque qui est attachée aux obligations authentiques.

Il y a même une stipulation expresse d'hypothèque dans ces Actes par ces termes de style qui se trouvent à la fin , *promettans, &c. obligeans.*

obligeans, &c. il n'est pas douteux que ces termes, qui sont le commencement de clauses que l'on abregé comme étant de style, comprennent en abregé une stipulation expresse d'hypothèque sur tous les biens, c'est ce qui a été jugé par deux Arrêts rendus, l'un en la cinquième Chambre des Enquêtes le 17. Novembre 1587. rapporté par Goujet, des hypothèques, Question 10. l'autre, en la première des Enquêtes le 13. Aout 1608. rapporté par M. le Prêtre, I. Cent. Chap. 63.

Ainsi, de même que le Mandant s'est valablement obligé envers le Mandataire, quoique ce dernier ne fût pas présent, de même le Mandataire a valablement obligé sa personne & ses biens envers le Mandant, par les Actes de dépôt & de subrogation, qui contiennent une véritable acceptation des deux Procurations.

Si le Mandataire n'avoit pas eû intention de les accepter, il ne les auroit pas déposées, & n'auroit pas subrogé quelqu'un, il les auroit renvoyées, ou s'il avoit subrogé quelqu'un en vertu de la seconde, il auroit déclaré qu'il se démettoit totalement du pouvoir qui lui étoit donné, afin de ne s'engager en aucune maniere, ce qu'il n'a pas fait; & ce n'étoit pas son intention, puisqu'au contraire il a reçu lui-même les rentes en conséquence des deux Procurations.

Peu

Peu importe que le Mandataire n'ait reçu que long-tems après les Actes de dépôt & de subrogation, il suffit que ces Actes aient une date certaine & qu'ils soient authentiques; l'obligation qui en résulte & l'hypothèque qui en est la suite, tirent leur origine de ces Actes, & par conséquent la date de l'hypothèque qu'ils produisent remonte au tems où ils ont été passés. Il y a bien d'autres cas où l'obligation est née avant que l'action soit ouverte, comme l'explique M. Cujas, *Ad Legem. 1. ff. qui potiores.*

La Procuration signée en même-tems du Mandant & du Mandataire, emporteroit incontestablement hypothèque réciproque du jour que l'Acte seroit passé, quoi qu'il ne fût exécuté que long-tems après; ainsi ce n'est pas le tems de l'exécution qui règle la date de l'hypothèque, c'est la date de l'obligation, laquelle, à l'égard du Mandataire dans l'espece présente, est du jour de l'acceptation qu'il a contractée par les Actes de dépôt & de subrogation.

Tels étoient en substance les moyens allégués de part & d'autre dans cette affaire qui a été discutée solennellement. Elle avoit été distribuée en la troisième Chambre des Enquêtes, où M. de Loffendiere, Conseiller, en fit le Rapport en présence de toute la Chambre; mais Meilleurs y ayant trouvé de
la

la difficulté , arrêterent que la Question se-
roit consultée aux autres Chambres , comme
cela se pratiquoit quelquefois anciennement.
Et ayant fait part de cet Arrêté à la Grand'-
Chambre & aux quatre autres Chambres des
Enquêtes , ces cinq Chambres envoyèrent
chacune deux Conseillers pour assister &
avoir voix délibérative au rapport qui devoit
être fait de l'Affaire en la troisième des
Chambres ; ce qui fut ainsi exécuté. Il y
avoit 33. ou 34. Juges , dont dix étoient les
Députés de la Grand'-Chambre & des qua-
tre Chambres des Enquêtes , & le surplus
composé de Mrs les Présidens & Conseillers
de la troisième.

L'avis qui prévalut , fut que le Mandant
avoit hypothèque sur les biens du Sr Carrel du
jour des Actes de dépôt & de substitution ,
& la Sentence qui l'avoit ainsi jugé , fut con-
firmée par Arrêt du 27. Août 1740. On dit
que l'Arrêt passa de 26. ou 27. opinions con-
tre 7. ou 8.

Il y avoit 68. ans que l'on n'avoit point
rendu d'Arrêt *Consultis Classibus* , le dernier
Arrêt rendu en cette forme , étant celui de
1672. rapporté au Journal des Audiences, qui
donne hypothèque aux Procureurs *ad lites*
pour leurs frais & salaires sur les biens de
leurs Clients , du jour de la Procuration qui
leur est donnée pour occuper.

DECEMBRE. 1746. 2837

Il n'y avoit point eû depuis d'Arrêt rendu *Consultis Classibus*, mais seulement divers Arrêts rendus en forme de Reglement par la Grand'-Chambre seule.

On ne sçait au surplus si l'Arrêt du 27. Août 1746. dont on vient de parler, doit être qualifié d'Arrêt rendu *Consultis Classibus*, car anciennement, lorsqu'on vouloit rendre un Arrêt de cette espece, le Rapporteur alloit faire le raport de l'Affaire dans chaque Chambre & y résuinoit l'opinion qui avoit passé à la pluralité des voix, au lieu qu'ici l'on n'a pris que l'avis de deux Députés de chaque Chambre, comme cela s'étoit déjà pratiqué en quelques occasions, notamment lors de l'Arrêt de Reglement du 19. Juin 1674. rapporté au Journal des Audiences, par lequel on jugea de nouveau, comme en 1672, que l'hypothèque des Procureurs *ad lites*, pour leurs frais & salaires, est du jour de la Procuration.

Il y a encore actuellement une autre Affaire pendante au Parlement, qui a été renvoyée pour être jugée *Consultis Classibus*, entre M. l'Evêque de Laon & les Habitans du Comté d'Anizy, sur la Question de sçavoir si dans la Coûtume de Vermandois, on se peut dire exempt des Droits de Lods & Ventes, par la simple possession, ou s'il faut un Titre formel pour jouir de cette exemption.

Autrefois

Autrefois Mrs du Parlement, tous en Robes rouges, s'assembloient la veille des grandes Fêtes & prononçoient les Arrêts les plus solennels qui avoient été rendus depuis la dernière prononciation ; on choisissoit les Arrêts qui pouvoient servir de regle sur quelque point de Jurisprudence, c'est ce qu'on apelloit *Arrêts en Robes rouges*, & que quelques personnes, peu versées au Palais, confondent, mal à propos, avec les Arrêts qui se rendent encore aux grandes Audiences de la Grand'-Chambre, où Mrs les Présidens à Mortier sont en Robes rouges ; mais ces prononciations d'Arrêts en Robes rouges ont cessé depuis l'Ordonnance de 1667. laquelle, Tit. 26. Art. 7. abroge en toutes Cours & Jurisdctions, les formalités des prononciations des Arrêts & Jugemens.



R O N D E A U

A M. Destouches, de l'Académie Française.

Vive l'esprit, c'est lui seul qu'on encense ;
 De la Nature on ne fait plus de cas ;
 Dans l'art des Vers, dans celui des Cambras,
 C'est être Goth d'offrir sa ressemblance ;
 On ne veut plus que clinquant & fatras.

Un

Un Madrigal qui brille en aparence ,
 Sur le solide obtient la préférence ,
 Ah ! que ces traits , dit-on , sont délicats !
 Vive l'esprit.

De tout Ouvrage il commence l'essence ,
 Du double Mont les autres Potentats
 Ont beau crier , tout tombe en décadence
 Si mais en vain , on ne les entend pas ,
 Et chaque Auteur prend pour devise en France ,
 Vive l'esprit.

ENVOI.

Digne Rival de Plaute & de Terence ,
 Grand *Nericaud* , de ce sel plein d'apàs
 Tu nous fais voir que la folle dépense
 Fait tous les jours éclore cent fatras ,
 Et tu ne dis qu'au goût qui le dispense ,
 Vive l'esprit.

Par M. de St Roman , de Montpellier.





INSTRUCTION de M. l'Abbé L. B.
au sujet d'une Lettre qui regarde la situa-
tion d'Epaone, où se tint un Concile des
Gaules vers le commencement du sixième
siècle.

Quoique la Lettre qui suit ne soit pas nouvelle , elle mérite d'être publiée , non seulement à cause de la réputation de l'Auteur , qui est le même duquel on a une Lettre décisive sur la même matière dans les Mémoires de Trévoux , *Novembre 1737.* mais encore pour mettre ceux qui soutiendront la même cause que lui , en état de répondre aux objections qu'on pourroit faire dans la suite contre la Comté d'Abbon , en faveur de l'Eglise de S. Romain , située à un quart de lieuë de Vienne , & en faveur du Lieu nommé *Ebao* ou *Tortilianum*. Les raisons de M. Didier détruisent suffisamment ces objections , & nous font voir comment cet habile Ecrivain est enfin parvenu à trouver *Epaone* dans la Comté d'Abbon , après avoir prouvé que plusieurs Lieux où on le croyoit situé , ne peuvent pas le représenter.

LETTRE de M. Didier, grand Archidiacre & Chanoine de Vienne, à M....

Vous souhaitez, Monsieur, que j'écrive les Reflexions que nous fîmes il y a quelques jours, en lisant la Dissertation de M. de Valbonnais, Premier Président de la Chambre des Comptes de Dauphiné, sur le Lieu où s'est tenu le fameux Concile d'*Epaone*; je suis persuadé qu'en cela nous entrons dans les vûes qu'a eues cet illustre Magistrat. Ainsi c'est très-volontiers que je soumets mes conjectures à la docte censure; mais ce sera, s'il vous plaît, sous votre nom ~~quelles~~ iront jusqu'à lui, puisque vous avez l'honneur d'en être connu particulièrement.

Si M. le P. P. s'étoit déterminé lui-même, j'aurois pris d'abord le parti qu'il auroit embrassé; mais comme il attend les découvertes qu'on peut faire, en suivant les routes qu'il a marquées, je vous avouë que je suis plus indéterminé qu'auparavant; j'avois crû devoir me fixer à croire que *Ponas* étoit le Lieu du Concile d'*Epaone*; je m'y étois déterminé sur ce que le sçavant Dom Mabilon m'avoit assuré que dans le Lieu d'*Epaone* il y avoit deux Eglises, l'une dédiée à saint André, Apôtre, & l'autre à S. Vincent, Martyr. J'ai encore son Mémoire écrit de sa main;

D ij où

où le nom. de l'Eglise de saint Vincent est écrit plusieurs fois ; & j'avois trouvé deux Eglises de Paroisse autour de Ponas , dont l'une est dédiée à saint André , & l'autre à saint Vincent ; à la vérité , ni Ponas , ni les Eglises n'appartiennent en aucune façon à l'Eglise de Vienne ; mais dans dix siècles , il arrive bien des changemens dans les possessions.

Le Diplôme de Louis le Debonnaire que M. le P. P. ajoute à sa Dissertation , me dépaïse ; car au lieu de saint Vincent , je trouve S. Romain, Titulaire d'une de ces deux Eglises ; ainsi il faut chercher cette Eglise de saint Romain , c'est ce que nous pourrons faire vous & moi ; Monsieur , en allant sur les Lieux quand il vous plaira ; peut-être que la Topographie de Ponas nous donnera quelque connoissance particuliere pour asseoir notre jugement.

J'embrasserois volontiers le nouveau système que M. le P. P. voudroit établir , que cet Epaone pourroit bien être quelque Château du côté du Pont Evêque , si nous y pouvions trouver l'Eglise de saint André ; car pour celle de saint Romain Martyr , elle est constante , non-seulement parce que M. le P. P. rapporte de l'ancien Terrier de l'Archevêché de Vienne , mais aussi parce que l'*Ordo Viennensis Ecclesie* , qui a été réformé en

1385. & qui subsistoit bien des siècles auparavant , met la Station du second jour des Rogations à cette Eglise de saint Romain.

Die secundâ Rogationum Processione procedente... dum pervenerit propè pontem geria procedat Processio sancti Severi ad sanctum Martinum , deinde ad sanctum Romanum . . . Extra civitatem Clericuli recitent Antiphonas usque ad sanctum Romanum Statio ad sanctum Romanum. Litaniam decantent duo Sacerdotes mandato Magistri Chori , ante altare unus Coadjutor & duo Prasbyteri prostrati Litaniam dicant ex mandato Magistri. Oratio Deus qui culpas , &c. Cantoriam ad Missam Capellanus sancti Andrea monialium, & alius de forma , &c.

Je marque exprès que le Chapelain de *S. André les Nonains* faisoit la Chantrerie , parce que cela peut conduire à établir que ce Monastere avoit l'Eglise de *S. Romain* ; attendu que dans les autres Eglises où le Chapitre faisoit Station , les Chapelains de ces Eglises faisoient la Chantrerie , ce qui donneroit lieu de croire que l'Eglise de *S. André* & celle de *S. Romain* , dont il est parlé dans le Diplôme de Louis le Debonnaire , auroient été unies.

Les ruines de l'Eglise de *S. Romain* paroissent encore à la tête du grand Pré de l'Archevêché ; les Fonds Capitulaires , & les

D iij Directes

Directes que l'Eglise de Vienne a encore autour de ces ruines , peuvent encore fortifier la conjecture de M. le P. P.

Mais avec tout cela je vous avouë , Monsieur , que je ne puis encore me rendre à cette opinion , quand je considère la situation du Lieu , qui ne pouvoit être guere commode pour une si auguste Assemblée ; il ne paroît dans tous les environs que Bois & que Lieux pleins d'eau ; on n'y voit point de vestige qu'il y eût de ce côté là quelque Château assés vaste pour loger les vingt-quatre Evêques & leur suite , n'eussent-ils mené qu'un Diacre chacun ; & d'ailleurs , quelle raison auroit eu l'Evêque S. Avite de tenir cette Assemblée à un quart de lieuë de son Eglise & de son Palais , si toutefois les Evêques avoient alors des Palais ?

L'idée & la notion que nous avons de *Villa* , ne peut guere s'accommoder à un Lieu qui ne paroît pas avoir jamais été habité ; cependant la Lettre de convocation de S. Avite , dit qu'il choisit *Epaone* , comme un Lieu commode pour l'Assemblée.

L'endroit où étoit l'Eglise de S. Romain & tout le voisinage , peut encore moins convenir au Lieu d'Epaone , si l'on veut qu'Epaone fût en vûë de l'Eglise de Vienne , puisqu'il est constant que de nul endroit de Vienne , pas même des Châteaux qui sont sur les éminences ,

éminences , on ne peut voir ni l'endroit de l'Eglise de S. Romain , ni les environs ; ce Lieu étant surmonté par plusieurs côteaux qui sont autour de Vienne.

Je ne vois pas aussi qu'on puisse dire qu'*Epaone* fût à la vûe de Vienne ; il est vrai que dans la vente que le Monastere de S. Martin d'Autun fit du Lieu apellé *Tortilianum*, il est dit que ce *Tortilianum* (qu'on prétend être la même chose qu'*Epaone*) étoit *in vicinia & prospectu eorum*, c'est-à-dire, de l'Archevêque & de son Chapitre.

Mais en premier lieu , ce *vicinia & prospectus* ne paroissent pas se devoir prendre ici littéralement , & pour ainsi dire , physiquement ; mais comme une maniere de parler , par rapport au Monastere de S. Martin d'Autun , qui étant fort éloigné de *Tortilianum*, l'Eglise de Vienne pouvoit dire qu'elle l'avoit sous ses yeux.

En second lieu , lorsque l'Eglise de Vienne acquit ce Lieu là pour le prix de cent livres d'argent, il n'y avoit que quatre-vingt-quinze ans que Louis le Debonnaire lui avoit restitué *Epaone* ; car le Rescrit de cet Empereur est de 831. & la vente de *Tortilianum* est de 926. il n'est pas possible que l'Eglise de Vienne eût si-tôt perdu la mémoire de cette restitution ; d'où vient cependant qu'on n'en dit

D iiij pas

pas un mot dans la vente de *Tortilianum* ? Il semble qu'on y auroit au moins exposé que ce Lieu avoit autrefois appartenu à l'Eglise de Vienne : il n'y a rien même d'aprochant ; les Députés remontrent seulement à l'Abbé de S. Martin d'Autun , que *Tortilianum* est un Lieu fort éloigné de son Monastere. L'Abbé représente à ses Moines qu'ils ne jouissent pas paisiblement de cette Terre , qu'elle leur a été enlevée & pillée plusieurs fois ; que d'ailleurs , la dépense des voyages en consommoit tout le revenu ; ce qui marque que depuis long-tems ce Lieu lui appartenoit ; mais ils ne disent point qu'il eût appartenu auparavant à l'Eglise de Vienne : l'Acte est une vente pure & simple.

Je ne vois pas non plus qu'il y ait grand fondement à faire sur l'Acte de 888. pour dire que *Tortilianum* & *Epaonum* sont la même chose : il est vrai que dans cet Acte , par lequel un Archevêque de Vienne remet ce *Tortilianum* au Comte Theutbere, pour en jouir sa vie durant , on se sert du mot *Ebaonem sive Tortilianum* , ce qui fait voir qu'*Ebaon* ou *Ebaona* & *Tortilianum* sont la même chose ; cela est constant , mais il ne l'est point du tout qu'*Ebaon* soit la même chose qu'*Epaona* ou *Epaonum*. La ressemblance des noms ne prouve pas l'identité des choses.

Combien

Combien de Lieux avons nous très-differens, qui ne le sont guere dans le nom. *Amborniacum* & *Ambroniacum*, sont loin l'un de l'autre, & très-aprochans de nom; celui-là est un Prieuré, & l'autre est une Abbaye en Bugey, dont M. de Maugiron, Comte de Lyon, ci-devant Agent du Clergé, est Abbé.

Je suis persuadé, qu'il faut chercher cet *Ebao* ou *Tortiliannum* du côté de Romans, depuis Mantaille jusques à Genissieu. L'Acte rapporté dans le *Spicilegium* de Dom Luc d'Achèry me détermine à cette opinion; car l'Archevêque qui aparamment vouloit donner au Comte Theutbere ce qui étoit à sa bienséance, en lui remettant trois Terres exprimées dans l'Acte, *tres villas, Mantulam, Ebaonem & Geniciacum*, met toujours cet *Ebaonem* entre Mantaille & Genissieu. Vous sçavez que Mantaille étoit une Terre de l'Eglise de Vienne; c'est là que l'Archevêque Otramne tint l'Assemblée pour l'Electiion du Roy Bozon, & ce n'est que dans le dernier siecle que les Archevêques ont échangé cette Seigneurie pour acquérir une partie de la *Leide* de Vienne, s'en réservant pourtant les dixmes; Genissieu qui est près de Romans, fait partie de la Terre de Triol, mouvante de l'Eglise de Romans, laquelle y a la dixme,

D v &

& ce sont les Archevêques qui ont fondé le Monastere de Romans , qui est aujourd'hui un Chapitre de Chanoines.

Vous avez fort bien remarqué , Monsieur , qu'en mettant *Tortilianum* entre Mantaille & Genissieu , dans l'Acte de vente fait par l'Abbé de S. Martin , on aura pû dire même littéralement que *Tortilianum* étoit *in vicinia & prospectu* de l'Archevêque & de son Chapitre , par raport à leur Château de Mantaille , d'où aparamment on pouvoit voir *Tortilianum*.

Je ne doute pas que M. le Premier Président ne pût trouver dans les titres de l'Abbaye de Romans , quelques vestiges de cet *Ebaona* ou *Tortilianum*. M. de Fontenille , Maître du Chœur de cette Eglise est très-instruit de ses droits : il sçait tous ses titres , & il pourroit sans trop de peine , faire cette recherche. M. le Président de Murat , dont les Terres sont près de Mantaille , M. de Mitral , Conseiller , & autres Magistrats des Cours supérieures de Grenoble , & qui ont des Terres de ce côté là , peuvent aussi avoir des titres qui donneroient quelque jour à cette recherche. Il y a du côté de Romans des Paroisses dont le nom paroît venir des anciens noms Latins , *Ebaona* & *Tortilianum* , comme Tersanne , Tournain ou Tournés ,

Tournés , le Village apellé *Vaune* , &c.

Au reste , sans quelque nouveau * secours , je ne crois pas que l'on puisse bien s'assurer du Lieu précis où étoit *Epaone* ; & si la sagacité & la pénétration de l'esprit de M. le P.P. ne rendent pas ce service à la République des Lettres , je crois qu'on sera toujours là-dessus dans l'incertitude ; ce qu'il y a néanmoins de bien assuré, c'est que le Lieu d'*Epaone* étoit dans le Diocèse de Vienne , & qu'il apartenoit à l'Eglise de Vienne , ce qui détruit seul la plupart des systèmes que les Sçavans ont bâtis sur le Lieu de ce fameux Concile.

En finissant ma Lettre , il me vient un scrupule trop bien fondé ; il se pourroit bien que le Lieu apellé *Mantula* dans l'Acte de 888. fût aussi bien *Mente* que *Mantaille* , parce que dans nos Registres , ce premier est souvent apellé *Prioratus Mantula* , comme qui diroit *la petite Mantaille*. En effet , *Mente* n'est pas loin de *Mantaille* ; c'est un Prieuré de Cluny , & de là on ne pourroit pas conclure qu'il n'eût pas appartenu à l'Eglise de Vienne. On sçait qu'avant que le Concile de Latran eût défendu aux Evêques d'aliéner le temporel de leurs Eglises ,

* Ce secours est venu à l'Auteur en 1737. comme il paroît par la Lettre des Mémoires de Trévoux du mois de Novembre de la même année.

ils fondoient très-souvent des Monasteres & leur donnoient des dixmes ; nos anciens Archevêques avoient tellement apauvri leur temporel , que sans les Abbayes qu'on y a unies , ils n'auroient pas aujourd'hui de quoi subsister. Enfin que *Mantula* soit Mente ou Mantaille , cela ne doit faire aucun changement dans nos Reflexions sur le Lieu de *Tortilianum*. Je suis M. &c.

Le 19. Avril 1714.



L'AMOUR ET PSICHE,

F A B L E.

P siché , sans avoir vû l'Amour ,
 Devint sa moitié bienheureuse ;
 Mais son ame trop curieuse
 Tenta, mal à propos , de le connoître un jour.
 Elle craint de trouver quelque mōstre effroyable ;
 A l'éclat d'une lampe , avec étonnement ,
 Elle aperçoit un jeune homme charmant ,
 Qui goûtoit un repos aimable ,
 A son aspect sa main fait un vacillement.
 D'une goutte d'huile boüillante
 Elle éveille en sursaut le plus tendre des Dieux ,
 Qu

Qui , pénétré de sa douleur cuisante ,
S'envole aussitôt dans les Cieux.

Pfiché vainement le rapelle ,

Il l'abandonne sans retour.

Epouses , sur ce beau modele ,

Craignez dans vos Epoux d'épouvanter l'amour :

Vos défauts égalent les nôtres ;

Ce n'est que par votre douceur

Que vous parvenez au bonheur

De nous faire oublier les vôtres.

Laffichard.



*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Senlis ;
le 8. Septembre 1740. sur une Cérémonie
singulière.*

MR Gabriel-François Daraine , Ecuyer ,
Seigneur d'Outreval , né à Compiègne
au mois de Mars 1650. & installé le 21.
May 1680. dans les Charges de Premier &
Ancien Président , Lieutenant Général Civil
& Criminel , & Commissaire Enquêteur &
Examineur au Bailliage & Siège Présidial
de cette Ville , solennisa avec les Officiers
de sa Compagnie par un grand repas qu'il
leur donna le 6. de ce mois , la soixantième
année de l'exercice de ses Charges. Il
avoit en 1730. fait pareille Cérémonie pour
la

la cinquantième année. Ce Magistrat qui s'est acquis l'estime & la considération de tout le Public , a encore l'esprit & le corps aussi sains que dans sa jeunesse , & on se flatte qu'il sera en état de remplir long-tems une carrière , que sa bonne santé fait espérer ne pas devoir finir aussi tôt que son grand âge , qui est de 90. ans & six mois , sembleroit le faire craindre.



ENIGME.

TANDIS que de Phebus le flambeau nous éclaire,
 Sur un Lit à trois pieds gissantes sur le dos ,
 Sans soins & sans emploi nous goûtons le repos ;
 Mais dès que terminant sa course circulaire ,
 Ce Dieu va chés Thétis & fait place à la nuit ;
 Nous sortons de notre réduit :
 Alors notre double machoire
 Devore à chaque instant & la flâme & le feu ;
 Et quoique de tels mets doivent nous plaire peu ,
 On nous les fait manger sans boire.

Par M. Flocard, à Paris.





LOGOGYPHE.

UN des plus Saints Prélats de France ;
Une Ville de grand renom ;
Mot qui peut garantir d'Erreur , de Médisance ;
Autre dont les Enfans apprennent la Leçon ;
Instrument dont se sert la severe Justice ;
Et dont maint criminel redoute le suplice ;
Fleuve très-renommé du plus rapide cours ;
Métal au Roy d'un grand secours ;
Lieu d'azile & de résidence
En certain Canton de la France ;
Païs où des Chrétiens on ne suit par les Loix ;
Héros fameux par ses Exploits ;
Poisson des plus petits qui soient dans les Rivieres ;
Avec un peu d'attention
Vous verrez tous ces caracteres
Dans cinq traits qui forment mon nom.

Girot de Fecamp



NOU:



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX-ARTS, &c.

LA MYTHOLOGIE & les Fables, expliquées par l'Histoire, par M. l'Abbé *Ba-
nier*, de l'Académie des Inscriptions & Bel-
les-Lettres. Troisième Volume, in 4°. *A*
Paris, chés *Briasson*, Libraire, rue S. Jac-
ques, à la Science, 1740.

ESSAIS sur l'Histoire des Belles-Lettres ;
des Sciences & des Arts, par M. *Juvenel*,
1740. in-12. de 443. pages, sans la Préface.
A Lyon, chés *Duplain*, pere & fils, & à
Paris, chés *Prault*, fils, Quai de Conty, à la
Charité.

HISTOIRE des Empires & des Républi-
ques, depuis le Déluge, jusqu'à J. C. où
l'on voit dans celle d'Egypte & d'Asie la liai-
son de l'Histoire Sainte avec la Profane, &
dans celle de la Grece, le raport de la Fable
avec l'Histoire. Par M. l'Abbé *Guyon*, To-
me V. Macédoniens, Seconde Partie. *A*
Paris, chés H. L. *Guerin*, & autres Librai-
res in-12. de 662. pages, non compris la
Table des Matieres, 1740.

Jean

DECEMBRE. 1740. 285

Jean-Baptiste *Albrixi*, Imprimeur-Libraire, a imprimé & débite à *Venise*, les Lettres de M. Ant. *Ferratius*, sous ce Titre: *M. Ant. Ferratii Epistolarum Libri sex, in quibus omnia ferè, qua in Orationibus M. Tullii dubia occurrunt, polemicè illustrantur.* 1740. in-4°.

On trouve chés le même, *Compendio dell' Architettura generale da Vitruvio Opera di M. Parraval*, 1740. in-8°. Fig.

L'HISTOIRE de la Religion de Malthe, en Italien, par M. Barthelemi *Pozzo*. C'est la continuation de celle de Jacques *Bosius*, depuis 1571, jusqu'en 1688. Deux Volumes in-4°. Cet ouvrage se trouve aussi à *Verone*, dans la même forme.

Dominique - Marie *Manni*, Imprimeur-Libraire, débite depuis peu à *Florence*, un *Abregé de la derniere Edition du Dictionnaire de la Crusca*, en cinq Volumes in-4°. L'Ouvrage est en Italien.

SUPPLEMENT de la Méthode pour Etudier l'Histoire, avec un Suplément au Catalogue des Historiens & des Remarques sur la bonté & le choix de leurs Editions, par M. l'Abbé Lenglet Dufresnoy, in-4°. Paris, chés *Rolin, fils & de Bure, l'aîné*. Deux Volumes en grand

grand ou en petit Papier. Le même in 12. trois Volumes , chés les mêmes Libraires.

La Méthode pour étudier l'Histoire de M. l'Abbé *Lenglet Dufresnoy*, parut en quatre Volumes in-4°. l'année 1729. L'accueil favorable, que le Public a fait à cet ouvrage, a engagé l'Auteur à le revoir, à l'examiner avec un œil critique. Et enfin il a trouvé qu'on pouvoit encore y ajouter des choses essentielles pour sa perfection. C'est ce qui l'a engagé à faire ce Supplément qui est en état de paroître depuis environ cinq ans, & qui est sous presse depuis près de deux ans.

On peut diviser cet Ouvrage comme en trois parties; la première regarde l'Ancienne Histoire; la seconde traite de l'Histoire Moderne, enfin on voit dans la troisième un Supplément très - curieux au Catalogue des Historiens.

Ce Livre est partagé non pas en Chapitres, mais en 33. Discours. Les xviii. premiers regardent l'Histoire Ancienne; on y trouve quelques parties que l'Auteur n'avoit pas traitées avec un aussi grand détail, & d'autres qui sont nouvelles, entre autres, l'Histoire Ancienne de l'Italie, de la Sicile, de plusieurs Etats de l'Europe & de l'Afrique, & même celle des Amazones, qui sont un des Phénomènes les plus singuliers de l'Ancienne Histoire. Les treize Discours qui suivent

vent depuis le 18. jusqu'au 32. comprennent un Etat du Gouvernement de tous les Royaumes ou Souverainetés principales de l'Europe. On sçait combien cette matiere est nécessaire pour l'Etude de l'Histoire Moderne. L'Auteur a rassemblé sous un seul point de vûë ce qu'on trouveroit à peine dans un grand nombre de Volumes ; ainsi ce sont des Lectures épargnées & facilitées pour ceux qui , par la situation de leurs affaires , sont pressés de lire.

Les deux derniers Chapitres regardent la nécessité & l'usage de l'Histoire pour les différentes parties de la vie , & même pour le Droit Public ou la Politique : ce sont ces quinze derniers Discours que l'on peut regarder comme la deuxième Partie de cet Ouvrage.

Enfin la troisième Partie contient un Supplément très-curieux au Catalogue des Historiens , avec des renvois au premier Catalogue de la Méthode. On sçait que comme on imprime beaucoup en Histoire , tant en France , que dans les Pays Etrangers , cette Partie sera toujours susceptible de Supplémens. Et on peut assurer que dans cet Ouvrage , il y a beaucoup de choses curieuses , & même des traits d'Histoire Anecdotes.

Les Libraires prient de donner avis , que n'ayant imprimé de ce Supplément que la moitié

moitié du nombre qui s'est imprimé des différentes Editions de la Méthode, c'est à ceux qui en ont besoin à s'en pourvoir le plutôt qu'ils pourront.

L'Ouvrage *in-4°*. grand Papier, 2. Volumes, se vend 20 liv. Le petit Papier *in-4°*. 2. Volumes, 14. liv.

Et l'*in-12*. 3. Volumes, 9. liv. Le tout relié.

DESCRIPTION Géographique & Historique de la Haute Normandie, divisée en deux Parties, dont la première comprend le Pays de Caux, & la seconde le Vexin. On y a joint un Dictionnaire Géographique complet, & les Cartes Géographiques de ses deux Provinces, 2. vol. *in-4°*. A Paris, chés Nyon, Pere, Place de Conty, à Sainte Monique, chés Didot, Quay des Augustins, à la Bible d'Or, chés Giffart, rue S. Jacques, à Sainte Thérèse, & chés Nyon, fils, Quay des Augustins, près le Pont S. Michel, 1740.

Voici un Ouvrage des mieux travaillés entre ceux qui ont paru en ce genre de Littérature, & qui peut à tous égards servir de Modèle aux Ecrivains qui auront assez de courage & de sagacité pour en entreprendre de semblables, en prenant pour objet les Pays dont ils seront le plus à portée, ou le mieux instruits. Par un semblable travail on auroit enfin une Notice exacte de toute

la France à remonter depuis les premiers tems , où l'Histoire commence à parler des Gaulois , jusqu'au siècle où nous sommes , ce qui répandroit de grandes lumieres sur toutes les Parties de notre Histoire.

M. de Valois avoit formé cette grande entreprise , & l'exécuta dans la Notice qu'il fit imprimer en 1676. Notre Auteur en parlant de lui & de son Ouvrage , s'exprime en ces termes.

» Cet Homme illustre , le premier qui ait
 » débrouïllé le cahos de nos Antiquités ,
 » étoit sans contredit le seul de son siècle ,
 » qui pût remplir avec honneur le Projet
 » d'une Notice des Gaules. Quel Trésor
 » pour les Géographes, que sa précieuse No-
 » tice ! Néanmoins outre les omissions , qui
 » composeroient plus d'un juste Volume ,
 » combien de fautes réelles n'y rencontre
 » t'on pas , malgré le sçavoir & la sagacité
 » de l'Auteur ? Si l'Ouvrage de M. de Valois
 » est un prodige pour le siècle où il a parû ,
 » il faut avouer que de son tems l'ancienne
 » Géographie de la France n'étoit pas en-
 » core assés éclaircie, pour qu'il lui fût possi-
 » ble de satisfaire pleinement l'attente de son
 » Lecteur.

C'est ainsi qu'en rendant justice au mérite Littéraire de M. de Valois , & à son excellent Ouvrage , l'Auteur ne dissimule pas les fautes

fautes & les omissions que les Sçavans y trouvent tous les jours ; & à propos de fautes , quand il en reconnoît lui-même dans les Auteurs Modernes , qui ont traité les mêmes sujets , il les relève avec liberté pour l'intérêt de la vérité. On en trouve un exemple entre autres à la page 146. du I. Tome » *Neuf-*
 » *Chastel* , dit-il , est une Ville du Pays de
 » Brai , située à 8. ou 9. lieues au Nord - Est
 » de la Ville de Rouën , dans une Vallée ri-
 » che & abondante en fruits , en grains , en
 » pâturages. Un Géographe (1) récent à re-
 » pris Thomas Corneille & Baudrand , de
 » ce que l'un & l'autre placent cette Ville ,
 » tantôt dans le Pays de Caux , tantôt dans
 » le Pays de Brai : *ce sont des fautes qui écha-*
 » *pent souvent*, dit-il, *dans les Ouvrages d'une*
 » *aussi grande étendue que les leurs.*

» Mais dans les Ouvrages d'une aussi pe-
 » tite étendue que le sien , puisqu'il n'entre-
 » prenoit que la Description de la France
 » seule , devoit-il lui échapper à lui-même de
 » mettre une si grande différence entre le
 » Pays de Brai & le Pays de Caux ? L'un est
 » renfermé dans l'autre , comme la partie est
 » renfermée dans le tout ; nous l'avons ob-
 » servé plus haut. Une Ville du Pays de Brai ,
 » du moins du Brai Normand , est donc né-

(1) *Piganiol de la Force , Nouv. Description de la France , Tom. V. pag. 212. 213.*

» cessairement

» cessairement une Ville du Pays de Caux ;
 » & il n'y a point de faure sur ce sujet , ni
 » dans Baudrand, ni dans Thomas Corneille.

Les deux Volumesj qui contiennent ce grand détail de Géographie & d'Histoire , dans lequel nous ne sçaurions entrer , sont disposés & travaillés de la même maniere & selon la même Méthode , l'un pour le Pays de Caux , l'autre pour le Vexin. On prend dans le second encore plus de liberté que dans le premier , quand il s'agit de relever certaines méprises échapées à differens Auteurs , & rétablir autant qu'il est possible , la vérité de certains Faits d'Histoire ou de Géographie. Ces Auteurs sont , Nugerel , qui a écrit une Chronique , le P. du Moutier dans son *Neustria Pia* , le P. Mabillon dans ses *Annales* , M. de Boulainvilliers , *Etat de la France* , &c.

ECLAIRCISSEMENTS donnés par M. Maillart,
*Ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au
 Parlement de Paris à l'Auteur de la Descrip-
 tion Géographique & Historique de la Haute
 Normandie , Edition de 1740. Tome II.
 pag. 162.*

Vous vous étonnez , Monsieur , de ce que j'ai pû assurer que l'Eschiquier de Normandie , n'a eu le dernier ressort qu'en 1499. par l'Edit de Louis XII.

Réponse.

Réponse. J'ai pour garant le sçavant François *Ragueau*, décédé le 13. Septembre 1605. en son Indice des Droits Royaux , & Seigneuriaux , au mot *Eschiquier*. En voici les termes.

» L'Eschiquier de Normandie , qui ne tenoit pas ordinairement , & pour lequel il n'y avoit aucun arrêté , ni déterminé , a été érigé en Cour Souveraine & ordinaire par le Roy Louis XII. en l'an 1499. «

Le même *Ragueau* énonce les Eschiquiers d'Alençon & de l'Archevêque de Roüen ; Choppin celui du Roy de Navarre. Tout cela étoit des Cours de *Grands-Jours*.

Vous demandez , Monsieur , à quel Parlement on pouvoit appeler des Jugemens de l'Eschiquier de Roüen ?

Réponse. 1°. L'Apel interjetté du Juge Délégué , se porte au Déléguant. *Legibus prima & ult. digest. XLIX. Quis & à quo appelletur.*

2°. Ainsi les Grièfs proposés contre la Commission de l'Eschiquier , se portoient au Roy , lequel en personne , ou par d'autres Commissaires , les jugeoit selon le Droit , ainsi qu'il se pratique présentement par la voye de cassation.

3°. Lisez , Monsieur , les Notes sur Artois , Edition de 1739. page 1005. & vous y trouverez que la Charte accordée par le Roy Louis XI. aux Trois Etats de Normandie;

mandie , au mois de Novembre 1470. *viel Style* , fut d'abord registrée au Parlement de Paris , le 3. Janvier suivant , & à la Chambre des Comptes le 4. Mai , & qu'elle ne fût re-
registrée à l'Eschiquier de Normandie , que le 10. Février 1470.

Delà j'infere que, même dans les affaires majeures Normandes , nos Rois en communiquoient à cette Cour de France & des Pairs , c'est-à-dire , au Parlement de Paris ; qui ne pouvoit juger les Apellations de l'Eschiquier de Roüen , selon l'Article xiii. de l'Ordonnance du Roy Lœuis X. dit *le Hutin*, datée du 19. Mars 1314. & l'Article xviii. de celle du 22. Juillet 1315. Cette dernière excluait même le Pourvoi au Roy : Prohibition , qui blessant la Souveraineté du Prince , étoit censée non écrite.

Le Verbe Allemand *Scheken* , c'est-à-dire *mittere* , envoyer , est l'origine de *Scacarium* , Eschiquier : puisque cette Cour n'étoit tenue qu'en vertu d'une Commission du Prince. Je tiens cela de Choppin en son *Traité De Domanio, Lib. II. Tit. xv. N°. 2.*

Cette Etymologie me plaît mieux que celle que j'ai lûe dans D. B. de Montfaucon , *Bibliotheca Maxima* , Tome II. p. 848. En voici les termes.

» Il sera remarqué , même selon l'écriture
» dudit Registre , qu'on ne sçait si c'est *Sta-*

II, Vol.

E

» *tarium*

» *tarium* ou *Scacarium*, d'autant que les *T*;
 » sont courbés comme les *C*; de laquelle er-
 » reur est procédé le terme d'*Eschiquier*. «

Vous dites, Monsieur, que le Roy Phi-
 lippe le Bel fixa pour toujours la Cour de l'Es-
 chiquier dans Roüen : donc l'origine en est
 antérieure à ce Prince. M. du Souillet en
 son *Roüen*, Edition de 1731. p. 23. l'a con-
 sidérée comme bien reculée jusqu'à *Rollon*,
Raoul ou *Robert*, premier Duc de Norman-
 die, reconnu par la France, & décédé en
 917. En voici les termes.

» Ce grand homme, qui n'ignoroit rien,
 » voulut encore mieux affermir son Etat,
 » c'est pourquoi il établit, ou plutôt il con-
 » tinua, & confirma la Justice, qu'il nom-
 » ma *Eschiquier*, & ordonna le Grand *Séné-*
 » *chal*, pour corriger les Sentences des Vi-
 » comtes & des Baillis, pour visiter la
 » Province, & pour juger de toutes les cau-
 » ses provisoires en attendant la Séance de
 » l'Eschiquier, qui se tenoit en tel lieu, &
 » en tel tems qu'il plaisoit au Prince : Cet
 » Eschiquier étant, à proprement parler, une
 » *Assemblée* de tous les Notables de la Pro-
 » vince, ou un Parlement ambulatorie, qui
 » se tenoit deux fois par an, à sçavoir au
 » commencement du Printems, & à l'entrée
 » de l'Automne, à chacun trois mois, tan-
 » tôt à *Roüen*, puis à *Caën*, & quelquefois
 » à

» à *Falaise*, où les plus grandes causes, &
 » les appellations des premiers Juges se déci-
 » doient. «

Les idées que fournit cet Auteur, me
 font considérer l'origine de l'Eschiquier,
 comme celle des Commissaires que les an-
 ciens Princes envoioient dans les Provinces,
 surquoi on peut voir *Fr. de Roye, Antecess.*
Andegaven. De Missis Dominicis, eorum of-
ficio & potestate, ubi multa ad Ecclesiasticam
& forensam disciplinam; Andegavi, apud
Petrum Avril Regis & Academia Typogra-
phum 1672. in-4.

A l'égard de l'Eschiquier Normand, on
 peut encore lire le laborieux *Rasnage sur*
Normandie, au Titre 1. des Jurisdictions &
Art. xxxvi 11. & les Du Cangistes au mot
Scacarium.

Au *Mercure de France Novembre 1740.*
p. 2770. & suivantes, on trouvera une ex-
 cellente Dissertation sur le *Ponthieu*, où il y
 a des choses interessantes pour le Comté
 d'Eu, qui fait une partie intégrante de la
 Haute-Normandie: Comté d'Eu, dont il y
 a une Liste exacte, tant en Domaines qu'en
 mouvances, jointe aux Notes sur *Artois*,
 Edition de 1739.

Jean-Baptiste *Coignard*, Imprimeur du
 Roy, rue S. Jacques, vient de publier une
 E ij nouvelle

2866 MERCURE DE FRANCE

nouvelle Edition du *Dictionnaire de l'Académie Française* en 2. Vol. in--f°. Cette Edition est si considérablement changée & avec tant de soin, que ce Livre doit être regardé comme le meilleur en son genre, & le plus autorisé pour servir de règle en matière d'Orthographe, & pour connoître les diverses acceptions de chaque mot, avec la pureté, la correction & l'élégance des Phrases de notre Langue.

Le même Libraire, & H. L. *Guerin*, débitent une *nouvelle Traduction de l'Imitation de Jesus-Christ*, par le P. *Lallemant*, Jésuite, connu par d'autres Traductions qui ont été fort goûtées.

L'ART DE LA GUERRE, ou Maximes & Instructions sur l'Art Militaire, par M. le Marquis de *Quincy*, Lieutenant Général de l'Artillerie, auquel est joint un Traité des Mines, & des Tables pour l'approvisionnement des Places de Guerre, par M. le Maréchal de *Vauban*, en deux Volumes in-12. A Paris, chés *Coignard, Mariette, Dessepine & Hérissant*, rue S. Jacques.

DISSERTATION, dans laquelle on recherche depuis quel tems le nom de FRANCE a été en usage pour désigner une portion des Gaules.

Gaules , l'étendue de cette portion ainsi dénommée , & ses plus anciennes divisions depuis l'établissement de la Monarchie Française qui a remporté le Prix dans l'Académie Française de Soissons , en l'année 1740, par M. *Lebenf*, Chanoine & Sous-Chantre d'Auxerre , à Paris , chés J. B. *Delepine* , rue S. Jacques , 1740.

Ceux qui s'appliquent à l'Histoire de la Nation Française , sont assés informés qu'il y a eû en deçà du Rhin , une certaine portion de Terrain , apellée *Francia* , par des Ecrivains qui ont précédé Clovis. Mais depuis quand ce nom s'est-il communiqué à tout le Pays conquis par les Francs jusqu'à la Loire ? C'est ce que M. l'Abbé L. détermine au milieu du vi. siècle. Il dit que Cyprien Evêque de Toulon , en sa vie de S. Césaire d'Arles , est le plus ancien Ecrivain qui s'en serve dans le sens dont il s'agit ici , distinguant la France d'avec les Gaules , comme étant deux différens Pays , dans lesquels S. Césaire envoie ses Sermons.

S. Nizier , Evêque de Trèves , aussi - bien que Marius , Evêque d'Avenches , aujourd'hui *Lanzane* , en sa Chronique , sont des témoins pour ce tems-là , que le nom de France étoit restreint à une partie de la Belgique & des Lyonnoises. Mais Soissons fût compris dans la France , dès le Regne de
E iij Clovis

Clovis , & le P. de Longueval (1) ne paroît pas bien fondé à resserrer , comme il fait, l'ancienne France d'alors entre l'Oise , la Marne & la Seine. L'Auvergne & le Poitou n'étoient pas encore de la France , quoique possédés par les fils de Clovis. Les Textes de Gregoire de Tours & de Fortunat de Poitiers , sont formels là-dessus ; le Limosin n'étoit pas non plus encore réputé du Territoire des Francs, quand S. Eloy le quitta pour venir en France. C'est le langage de S. Ouën , qui devoit se connoître en fait d'expressions usitées de son tems. On voit à la page 24. dans la Note , le mot *Francias* au pluriel pour signifier l'Austrasie & la Neustrie. Mais l'Auteur de la vie Manuscrite , où se lit cette expression , n'écrivoit qu'au ix. siècle.

M. L. s'étend beaucoup sur l'origine du mot *Neustria* , & il dit là-dessus des choses qu'on ne trouve pas ailleurs , fondé sur le Manuscrit de Frédégaire du vii. siècle , conservé chés les Jesuites du Collège de *Loüis le Grand*. Il remarque aussi que le mot de *Neustria* n'est point dans Gregoire de Tours , & que ce n'est qu'une altération du Terme *Neptrechum* ou *Neptricum* , usité dans le Manuscrit de Frédégaire , en sorte que selon lui , cette expression n'a aucun rapport avec les mots d'Est , ni d'Oüest, mais qu'elle

(1) *Histoire de l'Eglise Gallicane.*

signifie

signifie seulement *præcipua sedes potentis*, ou *præcipuum Regnum*.

L'étendue du Royaume de Clovis, lors de sa mort, qui est le second point que l'Académie de Soissons avoit donné à traiter, ne peut guères se prouver que par le nombre des Evêques qui assisterent au Concile d'Orléans par son ordre. Nous nous contenterons de faire remarquer ici après M. L. que les Evêques de *Rennes* & de *Vannes*, y furent mandés par Clovis, & qu'ils y assisterent. L'Auteur insere une Remarque toute nouvelle dans la Note de la page 42. Il y marque à l'occasion du Concile d'Agde de l'an 506. dont il a été obligé de dire un mot, que vraisemblablement le *Petrus Episcopus de Palatio*, dont on cherche tant le Siège, étoit *Pierre*, alors Evêque de la Saintonge, qui auroit siégé en cette année-là, dans une Bourgade de son Territoire, dite *Palais*, parce qu'on a des preuves de semblables résidences d'Evêques en d'autres Lieux, que dans la Capitale des Peuples confiés à leurs soins, & il en rapporte quelques-uns. La raison qu'il apporte plus bas pour laquelle on ne trouve pas le nom de S. Remi au Concile d'Orléans, ni d'aucun autre Evêque du Royaume, qu'on apella depuis l'Austrasie, paroît aussi meilleure que celle que Marlot ou d'autres Rhémois ont produite. L'Auteur n'a pas oublié de rassembler dans

E iiij une

une autre Note , une partie de ce qui peut combattre la Tradition assés récemment introduite à Nevers sur un Evêque nommé *Tauricianus* : & regardant ce *Tauricianus* , comme un Evêque de la Province Séquanoise , il envisage Nevers , comme un Lieu du Royaume des Francs & non pas des Bourguignons.

La troisième Partie contient la moitié de la Dissertation de M. L. Il y examine quel fut le partage des Etats de Clovis entre ses Enfans , & quels furent les motifs de la division , telle qu'elle fut faite entre eux. Il adopte en partie le sentiment de M. l'Abbé du Bos , dans son Histoire Critique de la Monarchie , & il convient que Thierry , Clodomire & Childébert , eurent , outre le Gros de leurs Etats , qui se tenoit de proche en proche , quelques Pays détachés. Il fait remarquer dans une Note , que les expressions de partage fait *ordine solidato* , doivent s'entendre du Territoire d'une même pièce & ne faisant qu'une même consistance. Il croit que le Royaume de Clotaire fût dans ce cas : il fût le plus petit en étendue , mais le plus peuplé ou garni de Villes remplies de Francs , en sorte que par l'égalité souvent répétée en fait de partage , dans Gregoire de Tours , il faut entendre que celui qui avoit le plus grand Territoire, n'avoit pas plus que

Les autres ; parce que dans ce grand espace ;
 il y avoit moins de Cités , ou , s'il y en avoit
 également , elles étoient moins garnies de
 Quartiers de Francs. Orléans , par exemple ,
 & son voisinage , étoient remplis de François ,
 delà vint que Clovis apostrophant les Saints
 Moines de Micy , leur disoit : *Vos ergo ,*
Euspici & Maximine , desinite inter Francos
esse peregrini. Sur la fin de cet article , M. L.
 revient à la raison , pour laquelle S. Remi
 & les autres Evêques du côté de la Meuse ,
 la Moselle & le Rhin , n'assisterent pas au Con-
 cile d'Orléans. Il remarque dans un Canon
 de ce Concile , une expression qui indique
 qu'il y avoit des Diocèses , dont les Evêques
 pouvoient être de la dépendance de deux
 Rois , & il conclut delà , que vraisemblable-
 ment Thierry régnoit dans son Royaume de
 Metz ou d'Austrasie , & que ce fut pour cela
 que Clovis n'envoya pas une Lettre de con-
 vocation aux Evêques de ce Territoire. Les
 raisons qu'il donne de la forme dont on crût
 devoir arranger les portions du Lot de cha-
 cun des quatre Freres , paroissent fort proba-
 bles. La prudence demandoit que ces quatre
 Freres vécuissent en paix , & pour cela il étoit
 nécessaire que l'un ne pût pas entreprendre
 sur l'autre , sans risquer la perte de ses Etats.
 C'est ce que l'on voit qui a été observé dans
 la division , telle qu'elle est représentée par

E v la

la Dissertation dont nous venons de rendre compte , laquelle fait honneur à son Auteur , & interesse toute la Nation.

NOUVEAUX AMUSEMENS DU CŒUR & de L'ESPRIT. Tome VI. Se vend à Paris , chés la Veuve Piffot , Quai de Conty au coin de la rue de Verdun , à la descente du Pont - Neuf , & chés Antoine - Claude Briasson , rue S. Jacques , à la Science. Le prix est de trois livres.

Second Extrait.

En continuant de faire connoître un Ouvrage qui paroît être agréable au Public, voici un échantillon du *Prologue* qui a été récité à l'occasion d'une Pièce de Théâtre que des Personnes de la plus haute Noblesse jouèrent , il y a quelques mois , pour leur amusement , & celui d'une Compagnie choisie. Il est de M. l'Abbé de Grécourt , pag. 316.

LA Critique judicieuse

Qui , d'un ton charitable & doux

Reprend , sans être fastueuse ,

Les fautes des sots & des fous ,

A place en bonne Compagnie :

Mais sa Rivale , avec raison ,

En est méprisée & bannie ,

Comme une peste de Maison ;
 Elle se nomme la Censure,
 Et veut perpétuellement ,
 A l'aide d'un peu de Lecture ,
 Triompher dans son sentiment.
 Tout est criminel à sa vue ,
 Tout est ignare & non lettré ,
 Tout n'est que vice , erreur , bévûë ;
 Et tout est fait contre son gré.
 A cette Megère inquiète ,
 Sur son échine il fait beau voir
 L'habit d'une vieille Coquette ,
 Ou les lambeaux d'un manteau noir.
 De même à peu-près accoutrée ,
 Elle se glisse en un séjour
 Où les Plaisirs du tems d'Astrée
 Tiennent leur agréable Cour.
 Elle y trouve la Comédie ,
 Nymphé révérée en ces lieux ;
 Et d'abord comme une étourdie ,
 Lui jette un regard furieux.
 Comment donc ! Muse Pantomime ;
 On dit que depuis quelque tems
 Vous osez vous mettre en estime
 Parmi les plus honnêtes gens ?
 Songez que vous êtes proscrire
 Par des décrets cent fois rendus :

E vj

Nos

Nos saintes Loix vous ont inscrite
 Dans l'Index des Jeux défendus.

Toujours , toujours les mœurs timides
 Ont fui vos dangereux attraits ,
 Et de vos discours homicides
 Le cœur a ressenti les traits.

Alte-là , lui répond la Mûse ;
 Je sçais bien ce qu'on dit de moi ;
 Mais souffre aussi que je m'excuse ,
 En distinguant mon double emploi.
 A tes clameurs je m'abandonne ,
 Lorsqu'aux yeux d'un bruyant Public
 Un Spectacle forcé se donne
 Par un mercenaire trafic.
 Que ton strident courroux s'enflâme
 Contre ce tendre & doux poison ,
 Qui pourroit dans une jeune ame
 Donner atteinte à la raison , &c.

Les Remarques de Mad. la Présidente F** ,
 au sujet de la Dissertation de M**** , sur les
 Théâtres des Anciens ; & celles de Mad. V** ,
 sont judicieuses & bien écrites.

» Les Anciens , dit Madame V** page
 » 329. n'avoient qu'un genre de Spectacle
 » pour le Dramatique : nous en avons
 » deux. Pourquoi ne peuvent-ils être par-
 » faits l'un & l'autre dans leur goût diffe-
 rent ?

» rent ? Il me semble que l'Opéra est fait
 » pour le Poëme dans tout son merveilleux ;
 » & pour des actions d'éclat qui demandent
 » des Chœurs ; la Comédie pour le Poëme
 » plus simple , mais infiniment intéressant ;
 » qui ne représente , à la vérité , que l'inté-
 » rieur de la Cour des Princes , les passions ;
 » les intrigues des Grands , dont le peuple
 » ne doit point être instruit. Mais ces Tra-
 » gédies, toutes simples qu'elles sont, n'ont-
 » elles pas tout le pathétique , le passionné ;
 » l'instructif que vous demandez ? J'en
 » appelle à l'effet qu'elles causent ordinaire-
 » ment. Pourquoi donc les blâmer ? Est-ce
 » parce que les Anciens ne pensoient pas de
 » même ? A l'égard de la magnificence des
 » habits , permettez-moi de vous demander
 » si elle pouvoit s'accorder avec ce vraisem-
 » blable si scrupuleux & si exact des An-
 » ciens. Un peuple qui se trouve sur une
 » place dans ses habits naturels , doit-il être
 » bien magnifique ? Et doivent-ils donner
 » beaucoup d'éclat à un spectacle ? Non ;
 » assurément.

» Souffrez que je vous demande encore ;
 » si les Anciens avoient l'usage de siffler
 » les Pièces , pour marquer qu'ils les trou-
 » voient mauvaises. Trouve-t'on quelques
 » monumens qui prouvent qu'ils avoient des
 » sifflets ? Je serois bien curieuse de sçavoir
 » comment ils étoient faits.

A

A la page 337. & suiv. on trouve une Parodie critique de l'Opéra de Dardanus. Puis une trentaine d'Epigrammes traduites d'Owen, outre des Odes, des Chansons, des Parodies, les Statuts de l'Ordre *des Trancardins*, en couplets sur l'air de *M. le Prevôt des Marchands*, & sur celui des *Infiniment petits*.

» Cet Ordre, dit-on pag. 403. étoit fore
 » brillant sur la fin de la Régence. Il étoit
 » composé de quantité de personnes de la
 » première distinction, jusqu'à celles d'une
 » condition honnête. Il y avoit sept Offi-
 » ciers, qui après une information de vie &
 » de mœurs, donnoient des Lettres de ré-
 » ception, avec lesquelles on avoit droit
 » d'hospitalité chés les Freres Trancardins &
 » les Sœurs Trancardines pendant deux jours.
 On promet de donner dans les Volumes sui-
 vants un très-grand nombre de Pièces compo-
 sées par des Membres illustres de cet Ordre ;
 dont il reste encore quelques Freres & Sœurs.

Voici une Epître de Madame Vary, à
 M. l'Abbé Dauchel, qui avoit envoyé de la
 conserve faite par une Religieuse, qui refusa
 d'en faire des cœurs.

Votre conserve est merveilleuse,
 Je vous en fais mille remerciemens :
 Vous en devez autant de complimens

A

DECEMBRE. 1746. 2877

A l'aimable Religieuse

Qui la fit de sa blanche main.

Mais , au sujet des Cœurs , d'où lui vient ce dain ?

D'en façonner elle s'excuse ,

De les toucher elle refuse !

Pour moi je ne suis pas de même sentiment :

Je forme là-dessus tout un autre système.

Je fais grand cas du cœur : source du mouvement ;

C'est lui qui nous élève au-dessus de nous-mêmes :

Il porte nos desirs jusques au Firmament ,

Et nous fait accomplir le précepte charmant

Que saint Jean répétoit souvent dans sa vieillesse.

Mais , que l'on trouve peu de cœurs de cette
espece !

Je regarderois donc comme un fort grand bon-
heur

D'être ouvrière en fait de Cœur ;

Et que de les toucher je serois satisfaite ,

S'ils étoient faits comme je les souhaite.

La Lettre sur l'origine & le progrès des
Opéra en France , avec l'établissement de
l'Académie Royale de Musique , à Paris ,
est un bon Mémoire Historique , où l'on
trouvera plusieurs traits particuliers , qui
étoient échappés aux recherches de ceux qui
ont traité précédemment ces matières. C'est

1378 MERCURE DE FRANCE

aparamment la seule bonne raison qui ait déterminé à donner cette Lettre au Public.

Nous ne dirons rien de l'Avanture Historique (pag. 437.) elle est courte & ne fatiguera pas les Lecteurs.

L'Ode de M. d'Arnaud, intitulée *la Fausse Gloire*, a le mérite ordinaire aux Poësies de cet Auteur.

M. le Chevalier *de Neuville Montador*, a composé l'Elegie suivante, adressée à Mademoiselle D. L. D. C.

Pendant que tu me crois encore
Dans les enchantemens d'un sommeil gracieux ;
Une source de pleurs vient de m'ouvrir les yeux :
Un souvenir affreux m'agite & me dévore.
Hélas ! pourquoi faut-il que l'ombre de la nuit
Ait apésanti ma paupiere ?
Que n'ai-je préféré quelque veille guerriere
A de fausses douceurs que tant de trouble suit !
A peine renonçant aux traits de la lumiere ,
Et tel qu'à mon heure derniere ,
J'oublois mon ardeur , mon Etre & l'Univers ;
Qu'un essain de songes perfides
Sortis , pour m'allarmer , du goufre des Enfers ;
S'offrent à mes esprits amoureux & timides ,
Non plus , comme l'Amour te peint , riche d'apas ;
Le front serein, la bouche animée & vermeille ;

Le

Et par une heureuse merveille,
Qu'un moins tendre que moi ne démêleroit pas,
Les yeux tout à la fois, vifs, languissans, modestes.

Les symptômes les plus funestes
Décoloroient ton teint, flétrissoient tes beautés.
Languissante ou plutôt, *Thémire*, évanouie,
Tu promenois par tout tes regards irrités;
Et tu me reprochois que mes légeretés

Te couteroient bien-tôt la vie;
Tu regrettois l'excès de ta bonté :

« Ingrat, c'est donc ainsi que tu traites ma flamme ;

» Disois-tu ? Ma sincérité

» Méritoit bien de captiver une ame

» Qui connût tout le prix de sa félicité.

» Que je déteste, hélas ! la coupable fierté

» Que j'eus pour des amans sans doute moins vo-
lages !

» Seul tyran de ma liberté,

» Que n'ai-je reçu leurs hommages !

» Tu le sçais : chacun d'eux, encor que rebuté,

» Préfere de languir sous le poids de mes chaînes,

» A goûter ailleurs des plaisirs.

» Et toi, dont je prévins les amoureux desirs,

» Pour t'exemter les plus légères peines,

» Toi, qui n'as à me reprocher

» Que d'avoir trop payé ta légère tendresse,

» Et de n'avoir pû te cacher

Que

» Que si tu voulois t'attacher
 » A triompher de ma sagesse ,
 » Tu-pouvois. Mais c'est trop détailler ma foiblesse.
 » Tu connois ton crime , & sçais bien
 » Ce que j'ajouterois si tu pouvois poursuivre...
 » Adieu.. mais souviens-toi.. que j'ai cessé de vivre.
 » Pour avoir comparé mon amour & le tien.

C'est ainsi , charmante Thémire ,
 Que , par un injuste tourment
 Qu'on imagine mieux qu'on ne sçauroit le dire ,
 Tu suppliciois ton Amant.

Je voulois m'excuser & te faire comprendre
 Que j'étois toujours aussi tendre ,
 Aussi fidele , aussi constant.

Je prens tes belles mains , rivales de l'albâtre ;
 J'embrasse tes genoux , tes piés que j'idolâtre.
 J'allois bien faire plus; mais, dans le même instant,

En remarquant sur ton visage
 La colere mêlée aux horreurs du trépas ,
 Tout mon sang s'est glacé ; je ne me souviens pas
 Si tu m'as parlé davantage.

Bien-tôt , plus abbattu que toi ,
 Je n'ai pû rompre le silence :
 Mais pour prouver mon innocence ;
 Mon ardeur & ma bonne foi ,

De mes jours malheureux j'ai fait un sacrifice.

» Puisse le Ciel , te disois-je en mourant ;

Te

» Te rendre, ma Themire, un aussi tendre Amant !

» Mais ignore ton injustice ;

» De vains remords font un cruel supplice.

» Que ma parfaite ardeur te voudroit épargner.

» Je meurs de tes chagrins , mais je meurs de tendresse.

» Adieu... si chés Pluton Cupidon peut regner ,

» Tu seras toujours ma Maîtresse.

Soudain l'horison s'embellit

Des feux de la naissante Autore :

A leur douce clarté mon songe s'évapore.

Je me croyois au Styx , je me trouve en mon lit ;

Ce réveil arrêta la source de mes larmes.

» Eh ! fy ! me diras-tu , quelles basses allarmes !

» Peux-tu mieux terminer ton sort ?

» Comment , pleurer ! eh quoi !.... ce n'étoit pas ma mort :

Hélas ! je regrettois de ne plus voir tes charmes.

Ce sixième Tome finit par des Parodies de deux airs de l'Opéra des Fêtes Vénitien-
nes. Le septième est en vente à Paris , chés la Veuve PISNOT , & chés BRIASSON.
On avertit que les Libraires de Province doivent s'adresser à ces deux Boutiques pour avoir des corps complets de cet Ouvrage périodique. On leur fera une remise honnête , soit qu'ils prennent les Volumes en blanc , ou qu'ils les demandent reliés. Ils doivent seulement s'adresser là directement.

De

De Boulogne. On a imprimé tout récemment dans cette Ville deux Ouvrages de Pieté, l'un & l'autre de M. le Cardinal Prosper *Lambertini*, Archevêque de Boulogne, élevé sur la Chaire de S. Pierre.

Le premier est intitulé : *Annotazioni sopra le Feste di nostro Signore, della B. Virgine.*

Le second : *Annotazioni sopra gli Atti d'alcuni sancti di Bologna, è sopra il sacrificio della Missa. In Bologna 1740.*

Le quatrième Volume du Recueil *delle Notificazioni, Editti, e istruzioni dal Signor Cardinale Lambertini, Arcivescovo di Bologna*, avoit été publié quelque tems auparavant.

On a publié aussi dans le même tems le quatrième Volume du grand Ouvrage du même Auteur, *de Servorum Dei Beatificatione, & Beatorum Canonizatione, Liber 4. in fol.*

De Venise. Jean-Baptiste *Pasquali*, Imprimeur-Libraire, a publié depuis peu l'*Histoire d'Aquilée*, composée par le R. P. *Bernard de Rubeis*, Dominicain.

Il paroît encore un autre Ouvrage : *Sotto il nome d'Academico intronato*, intitulé : *Trattato de gli Studii delle Donne in due parti diviso. In Venezia, 1740.*

La

DECEMBRE. 1740. 2883

La Relazione di una nuova Isola Scoperta nel nuovo Mondo sopra le Coste dell'Isola Caribdoïn America , tradotta dallo Spanolo in Venezia , 1739. cette Relation est de D. Louis Campo Bello , Capitaine du Vaisseau la Stella.

D'Amsterdam. Histoire de Thamas Kouli Kan , Sophi de Perse.

MEMOIRES ou Essai pour servir à l'Histoire de M. le Tellier , Marquis de Louvois , Ministre & Secrétaire d'Etat de la Guerre sous le Regne de Louis XIV, à Amsterdam , 1740. in-8°.

De la Haye. On a imprimé chez Van Duren les Ouvrages suivans , tous avec Figures , 1740. in-8°.

LA TACTIQUE , ou l'Art de ranger des Bataillons , & de faire faire à une Armée en Campagne tous les mouvemens qui conviennent suivant les différentes occasions.

FONCTIONS & Devoirs des Officiers , tant d'Infanterie que de Cavalerie.

GEOMETRIE-PRACTIQUE à l'usage des Officiers , laquelle enseigne toutes les opérations les plus nécessaires , tant sur le papier que sur le terrain.

TRAITE

TRAITE' de l'Architecture Civile , à l'usage des Officiers.

Nous avons reçu depuis peu le *Prospectus* suivant, d'un Ouvrage qui fera , sans doute , beaucoup de plaisir aux Sçavans , & que nous croyons devoir donner ici en son entier.

LETTRES de Critique , d'Histoire & de Littérature, &c. écrites à divers Sçavans de l'Europe. Par feu M. Gisbert Cuper , Bourguemaitre de la Ville de Deventer , Député des Etats de la Province d'Over-Yssel à l'Assemblée des Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-Bas ; ensuite Conseiller-Député de la même Province , & enfin Député de Leurs Hautes Puissances à l'Armée des Alliés en Brabant & en Flandres , en 1706. Recueillies par M. de Boyer , Gentilhomme Hollandois , Petit-Neveu de M. Cuper , & dont on propose l'impression au Public par Souscription. *A Amsterdam* , chés *Henri du Sauzet*. M DCC. XL.

PROJET DE L'ÉDITEUR.

J'ai dessein de faire présent au Public d'un beau Recueil de Lettres , que feu M. Cuper écrivit autrefois à feu M. la Croze , & dont une Personne d'un grand sçavoir & d'un mérite distingué , m'a fait la faveur de me mettre en possession , ses Amis de Berlin , aussi généreux que sçavans , n'ayant pas refusé , à la considération , de me communiquer un pareil Trésor , dont je leur ai la plus sensible obligation

Pour rendre ce Recueil plus parfait , j'avois espéré d'obtenir par le même canal , les Réponses de M. la Croze aux Lettres de M. Cuper ; mais il ne m'a pas été possible de les recouvrer. Elles étoient en

1732.

1732. entre les mains du sçavant M. Mosheim, de même que les Lettres de M. Cuper à M. la Croze. M. Mosheim le dit lui-même dans une Lettre à M. Uffenbach, datée du 6. Juin 1732. Voici ses paroles, *Habeo adhuc Gisberti Cuperi Epistolas ad M. V. la Croze cum hujus responsionibus, in quibus multa sunt eximia. & scitu dignissima: sed qui eas dono mihi dedit illustris la Croze, se vivo in alias manus thesaurum hunc vetat venire.* * Comment les Lettres de M. Cuper ont été séparées des Réponses de M. la Croze, avec lesquelles elles faisoient un tout, il n'y a que huit ans, c'est ce que j'ignore, mais il est à craindre que ces Réponses ne soient trop bien cachées. Quelle obligation n'auroit-on pas à M. Mosheim, si cet illustre Abbé pouvoit en procurer la communication ! De ma part il n'y a rien que je ne fisse pour l'y engager, & si je ne me suis pas adressé directement à lui-même, c'est que mon nom lui étant parfaitement inconnu, je n'ai point osé prendre cette liberté. Je me flatois d'ailleurs que des personnes très-propres à m'aider dans une pareille recherche, trouveroient le moyen d'y réussir, sans qu'on fût obligé de détourner M. Mosheim de ses sçavantes occupations.

Mais s'il faut absolument se passer des Réponses de M. la Croze, j'ai pris le parti de publier seules les Lettres de M. Cuper, & d'y en joindre quantité d'autres écrites par ce même Sçavant à Mrs Bagnage, Jurieu, Jean le Clerc, Martin, Pasteur à Utrecht, van Dalen, à Dom Bernard de Monfaucon, & à d'autres illustres Sçavans de France. Toutes ces Lettres feront ensemble un beau Volume in-quarto, très-digne d'être offert au Public. Ces Pié-

* V. Joh. Georgii Schelhornii *Amoenitates Historiæ Ecclesiasticæ & Litterariæ*. Tom. II. pag. 761.

ces diverses m'ont été communiquées de la manière du monde la plus gracieuse & la plus polie, par des personnes d'érudition & de mérite, à qui j'en marque ici publiquement ma vive reconnoissance. En m'obligeant ainsi, elles s'attireront infailliblement des Eloges de la part du Public intelligent.

On peut assurer que ce ne sont point ici des Lettres remplies d'une Erudition commune. Tous ceux qui sont un peu au fait de la belle Littérature, savent que M. Cuper étoit un Sçavant & un Homme du premier Ordre. Tout le monde sçait combien d'Ouvrages utiles & remplis de la plus solide Erudition, il a mis en lumière; mais tout le monde n'est pas également instruit que malgré son attachement pour l'Etude, il n'a point négligé de se rendre utile à sa Patrie. En effet, il s'est acquitté dignement des Emplois les plus honorables auxquels il a été élevé; Emplois, comme le remarque fort bien le Pere Nicéron, qui n'ont point affoibli l'amour qu'il avoit pour les Belles-Lettres, qui faisoient son délaçement, & auxquelles il donnoit tous ses momens de loisir. A l'Armée même, & au milieu des Camps, il écrivoit de longues & sçarantes Lettres, qui font connoître la sagacité de son esprit & l'étendue de ses connoissances. *

* *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres*, Tom. VI. pag. 90. On verra quelques-uns des Titres de M. Cuper dans l'endroit cité. Les voici tels qu'on les trouve dans le Recueil de M. Schelhorn, & que nous les avons marqués à la tête de ce Projet.

Gisbertus Cuperus Consul & Camerarius Daven-
trienfis. Ab Ordinibus Transsylvania pridem per mul-
tos annos adscriptus Potentissimorum Ordinum Gene-
ralium Foederata Belgica Concessui; inde Depu-
torum Transsylvania Collegio, tandemque Anno 1706.

C'est

C'est dans ce double point de vûe de sçavant Homme & d'Homme distingué par plusieurs Charges honorables , que je conjure les Personnes judiciaises, qui voudront souscrire à ce Recueil , d'envisager M. Cuper. Son mérite fut universellement reconnu. L'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres l'ajouta à la Classe des Académiciens honoraires , ce qu'il avoit coutume d'appeler son *enrôlement d'honneur*. * Les Sçavans se faisoient une affaire sérieuse de le consulter sur leurs Etudes , & même dans sa Patrie on reconnut sa vertu , & on estima ses grandes connoissances ; marque peu équivoque d'un Génie supérieur , qui par les plus nobles moyens , sçait se faire jour à travers l'ignorance , l'envie & les préjugés du Vulgaire.

M. Cuper étant tel que je viens de le représenter, on me croira facilement si je dis que ses Lettres rendent témoignage de son rare sçavoir , & qu'on y remarque par tout une candeur éclairée , & une noble modestie , qui sied si bien aux Sçavans du premier Ordre. On y verra aussi combien l'amour qu'avoit M. Cuper pour la Religion , étoit sincère , & quel étoit son zèle pour le bien de l'Etat. Un tel Homme pouvoit par la supériorité de ses connoissances , trouver le foible d'un Système & apercevoir des obscurités , si je puis m'exprimer ainsi , où des esprits moins attentifs ou prévenus , n'aperçoivent que lumière ; mais rien ne pouvoit l'empêcher de rendre justice aux Auteurs en blâmant modestement leurs Ouvrages. C'est ce qu'on remarquera dans plusieurs endroits de ce Recueil , où M.

a Republica Legatus missus ad exercitum, qui in Brabantia & Flandria militabat, summa cum Auctoritate.

V. Schelhornii Amœnitates Hist. Eccles. & Lit. Tom. II. pag. 762.

* V. le P. Nicéron , *ubi supra*.

II. Vol.

F

Cuper

Cuper traite le Système étonnant du P. Hardouin d'un peu chimérique, mais le nom de ce Reverend Pere y paroît toujours accompagné des éloges qu'un Sçavant aussi célèbre méritoit à si juste titre.

Il est bon de prévenir le Public sur deux choses. La premiere, c'est que les Lettres de M. Cuper ne roulent pas uniquement sur l'étude des Antiquités & des Médailles, puisqu'il est certain qu'il n'avoit pas une connoissance médiocre des matieres de Théologie, d'Histoire, tant Sacrée que Prophane, de Philosophie & même de Physique. Il en parle dans ses Lettres, avec cette satisfaction, qui fait connoître qu'il sentoit tout le charme qui est attaché à la possession d'un grand nombre de connoissances différentes.

Les génies bornés, qui ne sont tout au plus capables que de retourner sans cesse un seul & même objet, ne sçauroient jamais goûter un plaisir si sensible. C'est pourquoi M. de Voltaire a fort bien dit quelque part : » Que le plus grand Génie & sûrement le plus désirable, est celui qui ne donne » l'exclusion à aucun des Beaux-Arts. Ils sont tous » le plaisir de l'ame : y en a-t'il dont on doive se » priver ? Heureux l'esprit, *ajoute-t'il*, que la Philosophie ne peut dessécher, & que les charmes » des Belles-Lettres ne peuvent amollir ; qui sçait » se fortifier avec *Locke*, s'éclairer avec *Clarke* & » *Newton*, s'élever dans la lecture de *Cicéron* & » de *Bossuet*, s'embellir par les charmes de *Virgile* » & du *Tasse* !

La seconde chose qui paroît mériter attention, c'est que les Lettres de M. Cuper ne sont pas seulement sçavantes, elles sont encore écrites d'un style tout-à-fait convenable aux Sujets que l'on y traite, & au caractère de celui qui écrit. Et que personne ne s'imagine que M. Cuper étant Etranger,

ac

ne pouvoit ſçavoir le François que fort médiocrement. Il avoit voyagé en France , & il en avoit étudié la Langue , dont il ſe faiſoit un plaſir de ſe ſervir en écrivant à ſes Amis. Auſſi ne ſera-t'il pas néceſſaire de toucher à ſon ſtyle , & ſi on change quelque choſe, cela ne regardera que certains mots, qui, viſiblement, ne ſont pas à leur place. & que M. Cuper lui-même n'auroit pas conſervés, ſ'il eût revu ſon Manuſcrit. Il échape aux perſonnes même qui n'ont jamais écrit qu'en François , & qui n'y ont pas mal réuſſi , des négligences , qu'il ſeroit ridicule de ne point corriger quand on ſ'en aperçoit à tems , & qu'on donne leurs Ouvrages au Public.

Dans les Lettres de M. Cuper , où regne une érudition ſi variée , les Antiquaires trouveront de quoi ſe ſatisfaire ſur diverſes Médailles rares, & ſur quelques Antiquités de Tartarie , de Siberie , &c.

Les Lettres à M. la Croze ont été écrites depuis le 13 Mars 1708. juſqu'à la fin de 1716. & il paroît par ces Lettres que M. Cuper étoit en commerce de Littérature , non-ſeulement avec les ſçavans de ces Provinces, *Perizonius*, *Graevius*, *Reland*, *Rhenferd*, *Heyman*, *Almeloveën*, *De Wuxen*, *Brinkman*, *Maſſon*; mais avec les plus célèbres ſçavans de l'Europe, *Leibnitz d'Hanover*, *Fabricius de Hambourg*; *Huet*, Evêque d'Avranches, *Banduri*, *Monſaucon*, l'Abbé *Bignon*, *Galland de Paris*, *Aſſorius & Bourguet de Veniſe*, *Bianchini*, de la Torre, Evêque d'Adria, *Vignoli*, Garde de la Bibliothèque Vaticane, *Valsechi*, *Benedictin*, *Gerard*, Conſul d'Angleterre à Smirne , & pluſieurs autres Perſonnages du premier Ordre.

Si la Famille de M. Cuper aimoit affés les ſçavans pour vouloir les obliger , ou ſi une Perſonne qui touche de fort près cet Homme célèbre, eût eû quelque égard aux politèſſes & aux attentions que

je lui ai marquées dans cette rencontre, je crois qu'il en seroit revenu un avantage très-considérable à la République des Lettres. Car jamais Sçavant n'eut peut-être un commerce de Lettres plus étendu que M. Cuper, & je sçais de bonne part qu'il existe, de ses Lettres & de ses autres Ouvrages non imprimés, un grand nombre de Volumes. Le tems & des circonstances plus favorables, feront peut-être quelque chose de plus que je n'ai pû faire jusqu'ici. Il eût seulement à remarquer que plusieurs Sçavans, tant de ce Pays que de France & d'Allemagne, approuvent extrêmement mon Entreprise, & si elle a quelque succès, c'est à eux seuls que le Public & moi en aurons l'obligation. Je n'ai pas besoin de les exhorter à me continuer leur secours & leur bienveillance. Ils ont trop bien commencé pour demeurer en si beau chemin, & je n'ai que des remercimens à leur faire.

M. du Sauzet, connu & estimé depuis long-tems d'un grand nombre de Sçavans, n'a rien oublié pour m'encourager dans mon dessein, soit en y interessant des Personnes d'un rang & d'un mérite distingués, qui m'ont déjà donné des secours réels, accompagnés de marques de considération bien flatteuses pour moi, & que je voudrois pouvoir mériter; soit en acceptant de se charger de l'impression de l'Ouvrage, que je lui offris d'abord. Son zele pour le bien de la République des Lettres m'est un sûr garant qu'il n'épargnera rien pour donner à mon Recueil toute la beauté que l'impression peut lui procurer, & qu'on aura tout lieu d'applaudir à mon choix. Il enrichira l'Edition de toutes les Médailles & autres Figures que j'ai pû recouvrer. Et comme dans cette entreprise, je n'ai d'autre intérêt que la satisfaction & l'utilité du Public intelligent, je suis persuadé aussi que le même motif est le principal objet du

Libraire,

Libraire, qui s'est chargé de l'exécuter. Je le connois assez pour pouvoir répondre qu'il sera fidele à remplir ses engagements.

Enfin j'ose conjurer toutes les Personnes qui aiment l'étude, de suivre l'exemple des Sçavans, qui ont déjà secondé mon Projet, & pour comble de grace de m'honorer de leurs avis, de leurs lumieres & même de leurs Critiques. Je promets bien sincerement de me rendre à la justesse de leurs raisons; quand même elles ne me seroient point favorables, ce qui pourroit fort bien arriver, & assurément je ne manquerai pas de reconnoître un service de cette importance, ayant toujours fait profession d'aimer la vérité par-dessus toutes choses, & de me rendre à sa lumiere, autant que la foiblesse de mon esprit a pu me le permettre.

Avertissement du Libraire.

H. du Sauzet, qui a entrepris de donner au Public une belle Edition des Lettres de feu M. Cuper, sur du Papier & avec un Caractere pareils à ceux du Projet, promet de n'en imprimer que 500. Exemplaires, à moins que le nombre des Souscriptions ne l'oblige à en tirer une plus grande quantité; & dans ce cas on peut s'assurer qu'il n'imprimera pas un seul Exemplaire au-delà du nombre souscrit. Il espere que les Gens de Lettres, à qui ce Recueil peut être utile, voudront bien l'encourager dans une Entreprise qui les intéresse si particulièrement.

Ce Volume *in-quarto* contiendra environ 100. feuilles d'impression, qui, à un sol la feuille font

Pour le Titre & la Vignette,	2.
Pour 11. Figures gravées,	1. 2.
Pour 12. Médailles gravées,	6.

En tout Fl. 6. 10.

F iiij On

On payera la moitié de la somme en souscrivant, & le reste en recevant l'Exemplaire. On n'imprimera sur du grand Papier Royal que le nombre précis qui aura été souscrit, & dont le prix sera de 10. Florins.

Si l'Ouvrage a plus ou moins de 100. feuilles d'impression, on ajoutera ou l'on rabattra un sol pour chaque feuille.

La Souscription sera ouverte depuis le 10. Novembre 1740. jusqu'au premier Avril 1741. auquel tems on commencera l'impression, & on peut être assuré qu'elle aura lieu, soit qu'il y ait beaucoup de Souscriptions, soit qu'il y en ait peu.

Les Personnes qui n'auront pas souscrit ne pourront avoir le Livre à moins de 8. Florins 10. supposé qu'il en reste des Exemplaires.

Au reste, le Libraire aura une attention particulière à remplir exactement les conditions qu'il propose. Il n'a garde de prendre pour modele ces Libraires qui n'ont que trop abusé de la confiance du Public, en vendant pour la moitié du prix marqué les Livres qu'ils ont imprimé par voye de Souscription. Le Public n'a rien à craindre de pareil de la part de l'Imprimeur des Lettres de feu M. Cuper. Il n'imprimera que le nombre marqué, il en maintiendra le prix, & enfin l'Edition aura lieu, même indépendamment de la Souscription. Il espere de la délivrer un an après l'expiration du terme marqué pour la Souscription.

On pourra souscrire à Amsterdam, chés *H. du Sanzet*, & chés les principaux Libraires, tant de ces Provinces, que des Pays Etrangers.

DECÈMBRE. 1740. 2893.

QUESTION DE MÉDECINE.

*La connoissance des Plantes est-elle nécessaire
à un Médecin ?*

Si tout le Monde pensoit de la même manière ; Son n'auroit pas proposé comme un Problème une vérité des plus incontestables ; & c'est dans la vûe de rendre quelque service au Public , qu'on souhaiteroit le de delabuser des sentimens qu'on a tâché de lui inspirer, que la Théorie de la Botanique n'étoit nullement nécessaire à un Médecin.

La Botanique , il faut l'avouer , ne seroit qu'une Science fort stérile, ou plutôt une simple curiosité , si elle ne se raportoit à la Médecine ; c'est aussi sous ce rapport que l'on tâchera de montrer que la connoissance parfaite des Plantes est indispensable à un Médecin.

Connoître parfaitement les Plantes, c'est sçavoir les noms qu'on leur a donnés, démêler les genres, discerner les différentes especes, & enfin les distinguer les unes d'avec les autres; c'est-là précisément ce qu'on appelle la Théorie de la Botanique , qui est très-différente de cette partie qu'on nomme ordinairement Botanique pratique & usuelle , qui consiste à connoître les vertus des Plantes , & à sçavoir s'en servir avec prudence dans les Maladies.

Cette Science a été la Science de tous les tems & de tous les Médecins. La nécessité de chercher une nourriture & des Remedes dans les Maladies , obligea nos premiers Peres à connoître les Plantes. La Médecine même n'a pris naissance que de cette connoissance , elle n'employoit dans ces tems heureux d'autres Remedes que le suc de quelques herbes : *Hac erat antiqua Medicina (Pline, Hist. Nat.)* ou comme dit un ancien Philosophe : *Medicina*

F iiij. *paucarum*

paucarum herbarum olim scientia erat. (Senec. Epist.)
 Et on croyoit avec fondement que les Plantes pou-
 voient suffire à tout. *Nihil non herbarum vi effici*
posse plerique existimarunt. (Plin. Hist. Nat.)

Les Médecins Grecs & Arabes s'appliquerent
 beaucoup à la connoissance des Plantes, ils ne met-
 roient aucune différence entre découvrir une Plante
 & avoir prolongé la vie : *Aequalis quippè censebatur*
gloria herbam invenisse & vitam juvasse. (Id.)

Les Romains, avides de sçavoir toutes les Scien-
 ces : *Romani omnium utilitatum & virtutum rapa-*
cissimi: (Id.) cultiverent avec soin la Botanique ;
 Antonius Musa , Médecin d'Auguste , Dioscoride ,
 Galien & un grand nombre d'autres grands Méde-
 cins , se distinguèrent beaucoup dans cette partie de
 la Médecine.

Quoiqu'Hippocrate n'ait pas jeté les fondemens
 de la connoissance parfaite des Plantes ; où il n'y a
 presque rien à désirer aujourd'hui , nous devons re-
 connoître ce grand homme, dit un célèbre Botaniste,
 (*Tournefort, Elem. Botan.*) pour le premier qui
 nous ait instruit de leurs vertus , il paroît par ses
 Ouvrages, qu'il sentoît la nécessité de la Théorie
 de cette Science , puisqu'il veut qu'un bon Méde-
 cin aye une connoissance parfaite des Remedes ; &
 comme les Plantes étoient ses Remedes les plus fa-
 voris, il a voulu nous marquer par-là que leur con-
 noissance devoit faire en partie un des devoirs du
 Médecin. Il ajoute que si les Remedes que le Mé-
 decin employe , sont par lui connus tels qu'il n'en
 doit point employer d'autres , il n'a rien à attendre
 du hazard. *Si quidem explorata sunt Medico Mor-*
borum medicamenta, quemadmodum reor, ea ut Mor-
bis sanitatem adferant , minimè morantur , (Hipp.)
De locis in homine.)

Mais ce grand Génie en Médecine parle bien plus
 explicitement

expressément de l'amour qu'on doit avoir pour l'étude de la Botanique, dans une Lettre à Cratevas, Médecin, son Contemporain, dans laquelle après l'avoir prié de ramasser & de lui envoyer autant de Plantes qu'il pourra, pour guérir un de ses Malades : *Quantas & qualescumque poteris herbas lege, easque ad nos trans mitte, ad curandum virum. (Id. Epist. ad Crat.)* il fait un aveu sincere qu'il a toujours admiré & fait beaucoup de cas de la connoissance des Plantes : *Rem herbariam semper miratus sum. (Id. ibid.)*

Ajoutons à l'autorité d'Hippocrate, celle d'un des plus sçavans Médecins de nos jours, il ne se peut rien dire de plus décisif, ni de plus sensé sur cette matiere : » Ceux qui sont persuadés (dit ce » grand Homme) comme ils le doivent être, avouè- » ront qu'un Médecin qui ne connoît pas les Plan- » tes, est très-indigne d'en porter le nom. *

Après de si grands témoignages, un Médecin peut-il se flater de remplir dignement les devoirs de son ministère, s'il ne connoît pas les Plantes, d'où la Médecine tire de si puissans secours dans les maladies ? Il est donc hors de doute que la connoissance des Plantes est nécessaire à ceux qui s'attachent par Profession à la Médecine.

La facilité avec laquelle nous pouvons nous servir des Plantes qui naissent parmi nous, doit nous porter avec plus d'ardeur à les connoître. Quand on veut que la Botanique soit utile, c'est la Botanique de son Pays qu'il faut le plus étudier.

Il est déjà avoué que l'on trouve dans chaque Contrée la plupart des Remedes qui sont nécessaires pour la guérison des maladies des Habitans. La

* Feu M. Fagon, Premier Médecin de Louis XIV. dans l'Aprobation de l'Histoire des Plantes des environs de Paris.

terre où nous naissons , dit Pline , produit tous les Remedes dont nous avons besoin , pour rétablir ou pour conserver notre santé , ces Remèdes sont simples , faciles à trouver , & coûtent peu : *Ex terra nascentibus nata Medicina , hac sola natura placuerat esse remedia , parata vulgo , inventu facilia & sine impendio.* (Plin. Hist. Nat.)

Le grand Sidenham ne doute nullement que la Providence n'ait été soigneuse de mettre dans chaque Pays les secours nécessaires pour guérir les maladies même les plus remarquables , ou pour s'en préserver : *Nallatenus dubito , quin in exundanti illa plenitudine , quâ turget natura diffusaque , ita jubente optimo maximo rerum omnium Conditore , in singulorum preservationem prospectum pariter sit de curatione malorum magis insignium , qua homines vexant ; idque pro foribus & in patrio cujuslibet solo.* (Sydenham , Praefat.)

Le Roussillon , & sur tout nos Pirenées , sont des riches trésors de Botanique (comme l'Auteur espere , Dieu aidant , de le faire voir un jour.) Est-on donc excusable de ne pas connoître tant de secours qui viennent chés nous ? Secours que nous foulons aux pieds , & qui peuvent nous servir avec plus de sûreté & avec moins de dépense.

La véritable connoissance des Plantes , suppose une parfaite notion & une exacte recherche des parties qui les composent , & c'est ce qu'on appelle l'Anatomie des Plantes , Anatomie qui fut digne de toute l'aplication des grands Médecins , & des plus célèbres Anatomistes. * Mais cette Dissection n'est pas une curiosité purement spéculative , qui ne sert qu'à

* Malpighi , Premier Médecin d'Innocent XII. Grew , sçavant Anglois ; Ruysch , un des plus grands Anatomistes de ce Siècle ; Rai , célèbre Botaniste.

amuser

amuser l'esprit d'un Médecin , elle l'éclaire au contraire pour la guérison des Maladies.

Car comme l'Anatomie comparée , ou celle des Animaux , est recommandée en Médecine par les grands Maîtres , à cause de la parfaite ressemblance qu'il y a entre les corps des Animaux & celui de l'Homme ; de même la dissection des Plantes , par l'affinité qu'elle a avec l'Anatomie de l'Homme & celle des Animaux , mène l'esprit d'un Médecin à la vraie connoissance de l'économie animale , & de la structure des parties qui composent le corps humain.

La Dissection des Plantes , en second lieu , nous découvrant la structure particulière & le caractère essentiel de chaque Plante , nous conduit nécessairement à faire le juste choix des parties d'une même Plante , qui doivent être employées par préférence en Médecine ?

D'ailleurs si on ne connoissoit les Plantes que par l'extérieur , outre que ce seroit les connoître par une aveugle routine , à combien de méprises ne seroit-on pas exposé tous les jours , puisqu'il y a nombre de Plantes qui se ressemblent si tort par le port extérieur , qui sont cependant très-différentes par leurs vertus ?

Ce n'est donc que par l'examen intérieur des Plantes , qu'on peut en acquérir une parfaite connoissance , & que l'on peut éviter ces écueils si dangereux ; on démêle aisément les Plantes , dit un des plus sçavans Botanistes , (*Tournefort , Elem. Bot.*) quand on les connoît par des endroits si remarquables. Voilà donc encore pour la connoissance des Plantes , de nouveaux Titres de recommandation , & pour les Médecins de nouveaux motifs de s'appliquer à l'étude de cette Science.

Mais après tout , la raison n'inspire-t-elle pas

E vj, qu'un

qu'un Médecin qui voit des Malades , connoisse les Plantes dont il doit tirer les Remedes les plus assurés , pour la guérison des maladies ? Car enfin il s'agit de guérir les Malades , ou par un régime bien entendu , ou par des Remedes appliqués à propos ; & comment un Médecin peut-il remplir ces deux vûes , s'il ne connoît pas les Plantes , soit qu'on les employe simplement à titre de Remedes , soit qu'elles deviennent des alimens médicamenteux ? Devra-t'il s'en rapporter à d'autres , peut-être encore plus étrangers que lui dans la matiere médicale ? Comment après cela un Médecin , sensible à son honneur , sera-t'il en état d'éclairer ceux qui devroient le seconder dans ses desseins , s'il n'est point éclairé lui-même ? Comment secourir des Malades dans des cas pressans , où il faut employer ce qu'on a sous sa main , ou dans une occasion où l'on sera dénué des secours ordinaires de la Pharmacie ? Faudra-t'il abandonner à leur sort ces Victimes infortunées , qui auroient pû échapper à la violence du mal , par l'aide d'un peu de Botanique ? Si l'on fait alors de dangereux *Qui pro quo* , quelle sera la destinée des Malades ? Et un Médecin qui verra tout cela d'un front serein , n'aura-t'il rien à se reprocher ?

Avoüons donc de bonne foi , qu'on ne sçauroit dissimuler la nécessité de la connoissance des Plantes , dont on sent & toute l'utilité , & tous les avantages ; combien d'honneur ne seroit pas cette connoissance aux Médecins , & combien d'ennuis ; disons mieux , combien de tristes catastrophes n'épargneroit-elle pas aux Malades ? On doit donc convenir que ceux qui exercent la Médecine , doivent connoître au moins les Plantes qu'ils ordonnent tous les jours.

Pourquoi n'ajouterons-nous pas que la nécessité
de



de connoître les Plantes se trouve , pour ainsi dire , scellée du témoignage des Livres Sacrés , qui en ordonne l'usage comme nécessaire , & qu'il est insensé , dit le Sage , de les mépriser ou de les décrier ? *Altissimus creavit de terrâ Medicamenta , & Vir prudens non abhorrebit illa. (Ecclesiast)*

Mais tant de raisons d'estime acquises à la Botanique par des Rois & des Princes qui l'ont honorée de leur attachement , qui se sont apliqués à bien connoître les Plantes , & qui ont permis qu'on leur fit porter leurs noms , ne devroient elles pas , ce semble , nous exciter à l'étude de cette Science , & faire convenir les plus prévenus contre la Théorie de la Botanique , de son mérite & de sa nécessité ?

S'il restoit encore quelque doute sur la nécessité indispensable où sont les Médecins , de connoître les Plantes , il suffiroit pour persuader , du moins les Personnes éclairées qui reviennent plus facilement des préjugés communs , de rapeller la sage précaution du feu Roy Louis XIV. qui ordonne à tous les Professeurs en Médecine , de faire à leurs Etudiants la Démonstration des Plantes. Le sage Edit (*Edit du Roy du mois de Mars 1707.*) (que ce grand Roy a rendu à ce sujet , fondé sur la raison , & qui n'a en vûe que de bannir l'ignorance , & de faire de bons Médecins ,) veut que tous ceux qui se destinent à la Médecine , ayent une connoissance des Plantes.

Qu'il me soit permis encore , pour nous exciter à l'étude des Plantes , d'ajouter à toutes ces raisons un autre motif qui naît du même principe , & qui tient en quelque sorte à ce sage Edit , par des liaisons naturelles ; c'est l'esprit de l'établissement des Jardins Royaux. Les dignes Professeurs des ces Ecoles de Botanique , ont toujours été chargés , non-seulement

seulement du soin d'enseigner les vertus des Plantes, mais encore d'apprendre à les bien connoître par Principes & par une Méthode tirée de la structure des Fleurs & des Fruits, & des parties qui les composent, telles que sont les Pétales, les Etamines, les Sommets, le Pistile, le Calice, les Semences, les Capsules, &c. C'est ainsi qu'ont pensé les Gelsners, les Columna, les Cesalpini, les Jungius, les Morissons, les Rais, les Plumiers, les Tourneforts, les Magnols, les Hermans, les Boerhaaves; c'est ainsi que pensent encore * Mrs de Chicoyneau, Mrs de Jussieu, l'illustre M. Linnæus, & autres Sçavans du premier ordre : *Viros quos vel nominare, laudare est.*

Après cela, pouvoit-on s'élever sans témérité contre la Théorie de la Botanique, & s'efforcer de répandre un ridicule sur ces mots de Petale, de Pistile, de Calice, &c. Noms consacrés par les grands Maîtres de la Botanique, à caractériser les genres, à démêler les especes, & à former une Méthode qui a été jugée si nécessaire à la connoissance parfaite des Plantes? Ne pourroit-on pas dire d'un si mauvais Censeur, qu'il juge de ce qu'il ne connoît pas : *Nec supra crepidam sutor.* (*Plin. Hist. Nat.*) ou qu'il est plutôt du nombre de ceux dont parle un Apôtre : *Quicumque ignorant, blasphemant.* (*B. Jud. Apostol. Epist.*)

Au reste que penser de cet Antibotaniste, le croi-

* M. de Chicoyneau, ci-devant Chancelier de l'Université de Médecine de Montpellier, Professeur en Botanique au Jardin du Roy, aujourd'hui premier Médecin de Louis XV.

Feu M. de Chicoyneau, fils, qui a rempli les mêmes fonctions à Montpellier pendant quelques années.

ra-t-on

ra-t-on? Après cet écart, il paroît se rapatrier avec la Botanique, au moins devoit-il sentir qu'il est tombé en contradiction avec lui-même, en décrivant hautement la Théorie de cette Science, & en montrant presque dans le même instant, du haut d'une Chaire, quelques herbes potageres à une Assemblée qui ne lui attribua jamais des connoissances qu'on pourroit lui disputer à juste titre.

Peut-on se retrancher à dire qu'il suffit qu'un Médecin connoisse les vertus des Plantes, ou qu'il sçache la Botanique-pratique, sans se mettre en peine d'en sçavoir les noms differens, d'en discerner les genres, d'en démêler les especes, moins encore de connoître les Plantes par méthode?

C'est certainement penser en homme qui n'a aucune idée des Sciences, comme s'il étoit possible d'acquérir parfaitement la connoissance d'un Art, ni d'aucune Science, sans en avoir appris les premiers élémens, ou si la pratique ne supposoit pas par avance une parfaite notion de la Théorie. Disons donc que la connoissance des Plantes doit précéder celle de leurs vertus, & que pour les bien connoître il faut se servir d'une méthode sûre, aisée & invariable.

On ne peut disconvenir qu'un Médecin doit connoître les Plantes usuelles; mais l'expérience montre, dit un des plus grands Maîtres en Botanique, (*Tournefort, Elem. Bot.*) » qu'il n'est guere possible de distinguer les Plantes dont nous venons de parler, sans en connoître un très-grand nombre d'autres qui leur ressemblent si fort, » que l'on peut s'y tromper facilement. D'ailleurs quelle assurance a-t-on que ces Plantes que l'on croit inutiles & d'aucun usage, soient telles qu'on les pense? Si l'on est quelquefois dans l'impuissance de pouvoir secourir les Malades, ce n'est pas la faute.

faute ni le manque de Remedes , mais c'est le plus souvent notre ignorance. *Nulla usquam est Remediorum penuria , sed nostra eorum plerumque surpis ignoratio. (Fernel. Metho. Med.)*

N'est-ce pas assés , dira-t'on , qu'on aye des Livres de Botanique , ou quelque Histoire des Plantes , pour se rendre habile dans cette Science ? Cela seul ne doit-il pas suffire ? Non , on n'est jamais devenu Botaniste à peu de frais. » La Botanique , dit » un grand Génie , * n'est pas une Science séden- » taire & paresseuse , qui se puisse acquérir dans le » repos & dans l'ombre du Cabinet ; elle veut que » l'on coure les Montagnes & les Forêts , que l'on » gravisse contre des Rochers escarpés , que l'on » s'expose aux bords des précipices. Les seuls Livres » qui peuvent nous instruire à fond dans cette ma- » tiere , ont été jettés au hasard sur toute la surfa- » ce de la terre , & il faut se résoudre à la fatigue » & au péril de les chercher & de les ramasser.

En effet , combien de figures & de descriptions des Plantes , peu exactes , ne trouve-t'on pas dans la plupart des Ouvrages de Botanique , quand on a été accoutumé de bonne heure à étudier cette Science dans le grand Livre , c'est-à-dire dans la Nature même ? Ce seroit donc une espece de prodige de voir un homme , sans avoir la moindre teinture des Elemens de Botanique , sans avoir fait d'ailleurs aucune course , devenir tout à coup habile dans une Science , où il est si rare d'exceller.

Ne dissimulons donc pas l'enchaînement des conséquences , qui naissent nécessairement de cette erreur , que la connoissance des Plantes n'est nullement nécessaire à un Médecin. Car si la Théorie

* M. de Fontenelle , *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Paris* 1708.

de

de la Botanique , ou la connoissance parfaite des Plantes n'est nullement nécessaire à un Médecin , ainsi qu'on a tâché de l'inspirer au Public ; donc toutes ces Ecoles de Botanique établies par les Souverains , pour apprendre aux Médecins à bien connoître les Plantes , vont être désormais inutiles ; tous ces illustres Professeurs en Botanique ne font qu'amuser le Public . au lieu de l'instruire ; c'est en vain que les Médecins s'appliquent à connoître les Plantes par Principes, c'est à-dire par l'examen des Fleurs & des Fruits , des Pétales , des Etamines , du Calice , &c. Ils ne font donc que se repaître d'idées creuses , & ils sont dans l'erreur & dans l'illusion ; il n'y aura plus que le nouveau Professeur en Botanique qui pense sainement.

Mais si au contraire le Théorie de la Botanique , ou la connoissance parfaite des Plantes , relative à la Médecine , est nécessaire à un Médecin , comme il est avoué dans tout le Monde sçavant ; tous ces Jardins de Botanique sont donc des Ecoles utiles au Public , & sagement établies ; les vrais Professeurs en Botanique sont des hommes respectables & dignes de tous Eloges , de-même que les Médecins qui se font un devoir de connoître parfaitement les Plantes ; le Professeur en Botanique , de fraîche date , doit se raviser rentrer en lui-même , & affectionner la Théorie de la Botanique , ou la connoissance parfaite des Plantes , autant qu'il a tâché de la décrier ; & on doit conclure enfin que la connoissance parfaite des Plantes est nécessaire à un Médecin.

Par M. *Barrere*, Médecin de l'Hôpital Militaire de Perpignan , Docteur & Professeur Royal en Médecine dans l'Université de la même Ville , ci-devant Botaniste du Roy dans l'Isle de Cayenne.

1904 MERCURE DE FRANCE

EXTRAIT du Mémoire de M. de Fouchi, contenant la Description & l'usage d'un nouvel Instrument de son invention, destiné pour prendre en Mer les hauteurs & les distances des Astres.

Cet Instrument est composé d'un Secteur d'environ 60. degrés 14. pouces de rayon, presque semblable aux quartiers de M. Hadley, usité à présent dans la Marine; sur l'un de ses rayons est fixement attachée une Lunette, ayant par un bout un oculaire, & par l'autre un autre verre, qui au lieu d'être placé perpendiculairement à l'axe du tuyau, lui est incliné, de manière que son plan fait avec le plan de l'Instrument, un angle de $67^{\circ} 30'$. vis-à-vis le tuyau, & sur son axe prolongé est placée une monture perpendiculaire au plan de l'Instrument & inclinée à l'axe de la Lunette de $70^{\circ} 30'$. Cette monture contient deux verres, l'un étamé dans un $\frac{1}{3}$ de sa surface, & l'autre qui n'est point étamé; ces deux verres ensemble formant dans la partie qui est transparente un objectif de la Lunette; & comme ils sont inclinés dans un sens, & que le verre qui est au bout du tuyau, l'est dans un autre, cette double inclinaison remédie à la confusion des objets qu'entraîneroit la pente du premier verre, & c'est une des singularités de cette Lunette, dans laquelle on voit pour la première fois des verres inclinés à l'axe de la Lunette, sans défigurer les objets, ce qui jusques ici avoit paru impossible.

Sur le centre de l'Instrument roule une alidade, chargée à ce même centre d'un verre étamé ou miroir Sphérique; ce miroir reçoit les rayons & les renvoie sur la partie étamée du verre dont nous

venons

Venons de parler, & de-là dans la Lunette à laquelle ces miroirs forment ensemble un autre objectif, & comme le grand miroir est entraîné par le mouvement de l'alidade, il s'ensuit qu'il est exposé successivement à plusieurs objets que la Lunette représente toujours joints avec celui qui est vû directement, pendant que l'alidade marque sur le limbe les degrés de cette distance.

La division n'est que par points de 20'. en 20'. & pour avoir les divisions intermédiaires, M. de Fouchi a ajouté à l'alidade une longue aiguille mobile sur un clou tourné au bas de l'alidade, & presque aussi longue qu'elle; cette aiguille porte en bas, près de son centre de mouvement, le fil index de l'Instrument, & va se terminer près du centre, tout au haut de l'alidade, sur un limbe de cuivre, sur lequel elle décrit un cercle par son mouvement; elle est poussée d'un côté par une vis, & de l'autre par un ressort, & comme il y a vingt fois plus loin de son centre de mouvement à sa pointe, que de ce même centre à l'endroit où sont les points de la division de l'Instrument, l'espace parcouru par cette pointe, est aussi 20. fois plus grand que celui que le fil parcourt sur ces points, ce qui permet d'avoir sur le petit limbe de l'alidade, des minutes aussi grandes que les espaces de 20'. le sont sur le limbe, & par conséquent très aisé à partager en quarts ou en espaces de 15".

Cet Instrument se vérifie comme ceux qui sont à présent en usage, & l'usage en est le même pour les hauteurs, c'est-à-dire que regardant l'horizon par la Lunette, on fait venir l'image du Soleil se joindre à ce même horizon, & l'alidade marque la hauteur.

Mais son principal usage, & qui lui est même en quelque sorte particulier, c'est de pouvoir prendre
des

des distances d'Etoiles à la Lune, ce qui se fait en pointant la Lunette à l'Etoile & faisant venir le bord de la Lune s'y joindre, auquel cas l'alidade marquera la distance entre ce bord & l'Etoile.

Le mouvement du Navire ne fait point séparer les objets une fois joints ensemble, & de plus la Lunette se pouvant allonger, ou racourcir, s'ajuste à toutes les vûes différentes.

Nous espérons donner incessamment de pareils Extraits des autres Mémoires qui ont été lûs dans la même Académie.

ASSEMBLEE publique de l'Académie des Beaux-Arts de Lyon, tenue le Mercredi 7. Decembre 1740 dans laquelle M. de Ruolz, Président, a parlé de la maniere qui suit.

MESSIEURS,

Nous allons, suivant nos usages, faire part au Public des Discours & Mémoires qui ont fait le sujet de nos Séances particulières depuis la dernière Assemblée publique.

» M É M O I R E servant de Réponse à une Question proposée, qui étoit de sçavoir si les Vignerons ont raison de croire que lorsqu'ils plantent de la Vigne dans une terre où la neige se trouve mêlée & ensevelie dans la tranchée cette Vigne acquiert une qualité froide, qui affecte pour tous jours le Raisin & le fasse couler, en sorte que le suc qui devoit le nourrir & lui servir de substance, échape avant qu'il soit formé.

L'Auteur de ce Mémoire a fait sentir en général les avantages que la neige procure à la terre, & il

a remarqué cependant qu'il est des terres d'une qualité à rendre ce mélange très-nuisible, il a fait le détail de leurs différentes espèces, mais à ce sujet il a attaqué avec force le pouvoir que l'on prétend donner à la Lune, & s'est élevé contre un préjugé qui tendroit, sans aucune apparence de fondement & de raison, à la rendre comme le Soleil, l'arbitre absolu de la végétation.

Il est donc aujourd'hui de notoriété dans tous les Tribunaux Académiques, que cette Planète n'a aucun pouvoir ici bas, ses démarches sont toutes indifférentes à la Terre, mais au Ciel, sa conduite n'est pas irréprochable.

Bien qu'elle soit vieille Planette,
Elle met en jeune Coquette
Du Rouge & des Mouches souvent,
Et se farde sous sa cornette,
On le sçait de plus d'un Sçavant
Qu'elle reçoit à sa Toilette.

C'est le reproche que lui a fait de nos jours
gne Muse de poids & d'autorité dans le monde.
(*le P. du Cerceau.*)

» Mémoire sur le Mercure, & la manière la plus
» parfaite de le purifier, avec des preuves de l'uti-
» lité de l'Eau qui en résulte pour la guérison des
» maladies causées par les Vers.

Le Chimiste observe en passant que le Rouge,
cette couleur si éclatante & si vive, n'est autre chose
bien souvent qu'une préparation de Mercure, dont
le beau Sexe ne connoît pas tout le danger, par
rapport à la santé, lorsqu'il l'employe comme un
agrément au visage.

» Projet

2908 MERCURE DE FRANCE

» Projet d'un Traité Physique & Historique sur
 » les Métaux , ou idée générale d'une Géographie
 » & Chronologie Métallique.

M. Moeglin, l'un de nos Correspondans, nous
 a envoyé un Mémoire sur les Boules de feu , qu'il
 prétend être de la même nature que la Foudre ,
 mais d'une matière plus épaisse , à en-juger par
 leurs exhalaisons.

Mémoire sur le Toisé, ou nouvelle Méthode de
 » Toiser & Arpenter, fondée sur une application as-
 » surée des principes.

Quel intérêt ne doit point prendre la Justice dans
 tout ce qui est recherche du vrai? la capacité, on
 le sçait, n'est pas toujours le partage de ceux qui
 sont reconnus pour Experts, & qui cependant de-
 cident en Maîtres sur ces sortes de matières, par
 l'autorité de fait qui leur est confiée, la balance se
 trouvant alors dans leurs mains. Les Loix Romaines
 ne punissoient que le Dol dans les Arpenteurs,
*Si Mensor falsum modum dixerit, actio hac Dolum
 duntaxat exigit.* (ff. Tit. Si Mensor, &c.) Il fal-
 loit s'imputer leur ignorance, & c'est précisément
 cette ignorance que l'Académicien se propose de
 bannir de la Société, par la facilité des lumières
 qu'il inspire pour toutes les opérations du Toisé.

» Méthode pour tracer une Méridienne par les
 » hauteurs du Soleil quelques jours de l'année que
 » ce soit, suivant laquelle l'usage des hauteurs cor-
 » respondantes est prouvé être préférable à d'autres,
 » même à la manière assez connue dont on les tra-
 » ce dans les tems des Solstices, par divers Cercles
 » Concentriques, & un Style.

» Dissertation sur le Mécanisme de l'imagi-
 » nation humaine, dont l'Auteur prétend que la
 » substance médullaire du cerveau est le siège.

On juge qu'une pareille matière suppose beaucoup
 de

de méditation ; elle offre un Tableau, qu'en vain on voudroit décrire , il faut le voir & le suivre dans toutes ses parties.

L'Académicien finit en disant avec une juste modestie, qu'il a marché sur les bords de l'infini, & que d'autres d'un génie élevé y entreront peut-être avec plus de succès.

» Suite d'un précédent Mémoire sur l'Imprimerie , contenant plusieurs précautions propres à sa perfection , avec un moyen proposé pour imprimer à la fois les mots les plus usités , tels que les Adverbes , sans être obligé d'en composer les Lettres.

Le Reverend Pere Delozeran Dufescq , l'un de nos Correspondans , nous a envoyé un Discours qu'il a fait sur la force de la Poudre , & le recul des Canons.

Ce Discours nous a paru très-profond dans ses calculs , & bien digne de l'Auteur de la sçavante Dissertation sur le Tonnerre & autres ; couronnées par différentes Académies du Royaume.

En fait de Science les recherches se soutiennent aisément , & un bon Auteur peut être toujours égal dans ses productions. En diroit-on autant dans les matieres de pur esprit ?

Nous annonçons ici avec empressement un Ouvrage qui aura pour titre : *Journal du Ciel au Méridien & à la Latitude de Lyon* , calculé par ordre de cette Académie , & qui sera imprimé chés le Sr Delaroche.

L'Académicien qui en est l'Auteur , auroit bien souhaité pouvoir le donner pour l'année où nous allons entrer , mais il sera nécessairement retardé jusqu'à l'année suivante.

Nous donnâmes dans la dernière Assemblée publique l'Extrait d'un Mémoire sur les Couleurs , appliqué

qué aux Fleurs & aux Papillons ; l'Académicien en a donné la suite & il y explique le mécanisme de la colorisation des fleurs, & entre les Opérations Chimiques propres à nous en donner l'idée, il a choisi la filtration, laquelle distribuant les suc dans les différentes parties des fleurs, sert principalement à les colorer, en effet le suc qui nourrit les Végétaux, coule & monte le long de leurs fibres.

Il falloit appuyer ce raisonnement par une Expérience. L'Académicien a fait la dissection d'un *Torus Albus*, fleur assez connue ; & l'Anatomie de cette Plante ainsi faite sous nos yeux, a soutenu son idée.

L'Art est venu à son secours pour découvrir la Nature ; un tuyau de Pompe, placé dans une Cuve remplie d'eau, de vin & d'huile, un Piston pour y faire refouler les Liqueurs, trois Bouchons de différentes matières, pour former les différentes filtrations, ont concouru à fournir une Expérience très-plausible de l'idée de la Colorisation.

De cette connoissance, l'Académicien prétend nous mener à grands pas à celles des Teintures, & à leurs principes. En effet, il a fini en nous faisant voir 16. couleurs meres ou nuances, présentées dans de petites boîtes d'ivoire, & qu'il a extraites de la dissolution de sept fleurs ordinaires,

Ce détail paroîtra un peu long, mais en pouvoit-on moins dire pour offrir une idée légère d'un travail extrêmement curieux ?

Plusieurs Mémoires sur les Thermometres à l'Esprit de vin & au Mercure, & sur leurs constructions, comparés à ceux de M. de Reaumur. L'Académicien s'est aperçu que la plupart des Thermometres que l'on répand dans le Public sous le nom de ce grand Homme, sont infidèles par un défaut de correspondance; cette remarque est essentielle,

tielle, en effet ce qui peut rendre l'usage des Thermometres agréable dans la Société & utile dans les Expériences de Physique, n'est autre chose, sans doute, qu'une marche en degrés comparables des uns aux autres.

Tout ce qui a raport à un pareil Sujet, mérite bien notre attention; la Société Royale de Montpellier vient de nous apprendre qu'un certain degré de température dans l'air, que respirent les Chenilles ou Vers à Soye, degré, dis-je, déterminé par le Thermometre, a fait faire depuis quelques années à Alais une double récolte à ceux qui s'y sont prêtés. Fera-t'on après cela, pour me servir des termes dont se sert cette Académie, le reproche à ceux qui cultivent les Sciences & les Beaux-Arts, de ne s'attacher qu'à des choses inutiles & purement curieuses? Tel devient dans un Etat le mérite des recherches Académiques, & telles sont les richesses qui sont le fruit de ces recherches.

» Dissertation sur la Simpathie & Antipathie, ou
» réunion de toutes les différentes especes de Sim-
» pathies & Antipathies, avec les Remarques aux-
» quelles elles ont donné lieu.

L'Académicien s'est proposé seulement de nous donner quant-à-présent l'idée d'une matiere qui est des plus vastes, ce n'est ici que la partie historique & critique; il suivra chaque especie de Simpathie, & s'attachera à établir ce qu'il y a de moins incertain dans un sujet si souvent discuté & si peu éclairci.

» Observations sur la chaleur du feu de Charbon
» de pierre & de terre, comparée à celle du bois par
» des Expériences faites dans des poëles. L'Académicien qui a fait ce Mémoire pour obéir aux ordres de la Cour, a vérifié que les avantages du Charbon de terre sont en raison supérieurs à celui du bois de Hêtre pour la durée & pour la chaleur, comme de cinq à un.

Je ne parle point de l'Analyse qu'il nous a présentée du Charbon de terre, pour en déterminer toutes les qualirés.

» Discours sur l'Alun, dans lequel l'Académicien
» examine en Chimiste si l'Alun mis dans le vin,
» est indifférent à la santé, & il se détermine à
» en juger la mixtion très-pernicieuse au corps.

L'usage d'une boisson aussi familière que le vin, fait comprendre l'intérêt de ces recherches & du point de vérité qui en doit résulter.

» Expériences qui prouvent que les Observations
» des hauteurs du Mercure en des Barometres différens,
» dont on veut faire la comparaison en
» différens Pays, doivent être faites avec des
» Barometres simples, égaux, & qui soient remplis du même Mercure, précautions qui même
» ne sçauroient procurer des mesures bien exactes.

La Physique, il est vrai, aidé à la Géométrie, mais suivant l'expression d'un des plus grands Académiciens du Royaume, elle ne lui sert que dans les *à peu près*.

Telle est l'idée générale de notre travail depuis la dernière Assemblée publique; elle auroit pû, sans doute, vous être offerte d'une façon plus intéressante, si la vérité seule ne nous avoit pas paru devoir faire l'unique intérêt d'un Discours de cette nature.

L'Instrument & la Carte qui sont mis ici sous les yeux sont deux Ouvrages dans lesquels nous sommes persuadés qu'on remarquera l'art dont le travail peut venir à bout, & le travail qu'il a fallu pour cet Art; c'est une Carte itinéraire de nos Provinces, que M. Deville a faite & dessinée.

A l'égard de l'Instrument, M. Bordes en avoit médité le Projet depuis un tems considérable; il auroit été difficile à tout autre de l'exécuter; il falloit
comme

DECEMBRE: 1740. 2913

comme il a fait, joindre la pratique à la théorie ; l'une & l'autre chés lui sont le fruit du goût & de l'inclination , il voudra bien après l'Assemblée nous présenter l'explication de cet Instrument & de tous les avantages qui y sont attachés.

Lû dans l'Assemblée publique le 7. Décembre 1740 & remis à l'instant à M. le Secrétaire. *Signé,*
D^S RUOLZ.

Ensuite M. Mathon lût un Discours sur la Philosophie de Newton , & M. l'Abbé Cahier , un autre sur les Vents , ces deux Ouvrages se trouvent au nombre de ceux qui avoient été rapportés dans la dernière Assemblée publique.

Nous sommes priés d'insérer dans notre Journal la Liste de Mrs de l'Académie des Beaux-Arts de Lyon, érigée par Lettres Patentes du Roy en 1724.

M. le Duc de Villeroy, Gouverneur des Provinces de Lyonois, Forêts & Beaujolois, Protecteur.
M. Pallu, Intendant de la Généralité de Lyon, Directeur.

MATHEMATIQUES.

Géometrie.

M. Mathon de la Cour, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de la même Ville.

M. l'Abbé du Gaybi.

Méchaniques.

M. de l'Horme.

M. Bordes.

Astronomie.

M. l'Abbé Cahier, Chanoine de Fourrières.

Le R. P. Beraud, Jésuite, Professeur de Mathématiques au grand Collège.

G ij

Asses

2914 MERCURE DE FRANCE

Affociés libres.

M. Grollier de Servieres , ancien Lieutenant Colonel d'Infanterie, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de la même Ville.

M. l'Abbé de Valernod , Chanoine d'Ainay.

M. de Regnault de Parcieu , de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres.

M. Besson.

PHYSIQUE.

Anatomie.

M. Rey , Docteur en Médecine , Aggrégé au College de Lyon , de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de la même Ville , & de la Société Royale de Montpellier.

M. Garnier , Docteur en Médecine , Aggrégé au College de Lyon.

Botanique.

M. Pestalozzi , Docteur en Médecine , Aggrégé au College de Lyon , de l'Académie des Sciences & des Belles-Lettres , & de la Société Royale de Montpellier.

M. Joanon.

Chymie.

M. Albouy , Apoticaire.

M. Gavinet , Apoticaire.

Affociés libres.

M. de Ruolz , Conseiller en la Cour des Monnoyes , &c. à Lyon.

M. l'Abbé la Croix , Obeancier de S. Just , Trésorier de France au Bureau des Finances de la Généralité de Lyon , & de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de la même Ville,

M.

. D E C E M B R E . 1740. 2915

M. de Ville , Ingénieur du Roy.
Le R. P. Tolomas , Jésuite.

A R T S .

Musique.

M. Bollioud Mermet , de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de la même Ville.

M. Cheinet, aussi de l'Académie des Sciences, &c.

Architecture.

M. de la Monce , Peintre & Architecte.

M. Soufflot , Architecte.

Affociés libres.

M. Gacon , ancien Echevin de la Ville de Lyon.

M. Beraud de la Vaure , Conseiller à la Cour des Monnoyes de Lyon.

M. Clapasson , Avocat.

M. du Gas , Président Honoraire à la Cour des Monnoyes , ancien Prévôt des Marchands , de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de la même Ville.

M. Claret de la Tourrette de Fleurieu , Président Honoraire à la Cour des Monnoyes , ancien Lieutenant Criminel , de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de la même Ville , & Prévôt des Marchands.

Sécretaire perpétuel , M. Christin.

A C A D E M I C I E N S H O N O R A I R E S .

M. Perrichon , Conseiller d'Etat , ancien Prévôt des Marchands , & ancien Directeur.

Honoraires Correspondans.

Le R. P. Grégoire , du Tiers-Ordre , à Marseille.

Le R. P. Morand , Jésuite , à Aix.

G iij Le

1916 MERCURE DE FRANCE

Le R. P. du Chatelard , Jésuite , Hidrographe du Roy , à Toulon.

M. Chrétien-Louis Moegling, Docteur en Médecine, de l'Institut de Boulogne , à Tubinge.

Dom Charles Hébert de Quincy, de l'Institut de Boulogne , à Boulogne.

Le R. P. de Lozeran du Fesc, Jésuite, à Tournon.

Le R. P. du Clos , Jésuite , à Aix.

M. l'Abbé Goiffon , Correspondant de l'Académie Royale des Sciences, à Toissey , en Dombes.

ESTAMPES NOUVELLES.

Alte Flamande, & Retard de Chasse, deux Estampes en large, gravées par le sieur F. P. *Beaumont*, sur le Pont Notre-Dame, au Griffon d'or couronné, chés lequel elles se vendent, d'après deux beaux Payfages de Philippe Vauvremens, dédiées à M. Félix Aubery, Chevalier, Marquis de Vastan, Baron de Vieux-Pont, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître des Requêtes Honorable de son Hôtel, Prévôt des Marchands.

La Suite des Portraits des Rois de France, des Grands-Hommes & des Personnes Illustres dans les Arts & dans les Sciences, continué de paroître avec succès chés *Odièvre*, Marchand d'Estampes, Quai de l'Ecole; il vient de mettre en vente, toujours de la même grandeur, ceux de

CHARLES II. DIT LE CHAUVRE, Empereur, XXV. Roy de France, mort à Nantua, dans le Bugéy, le 10 Octobre 377. après 37. ans de Règne, dessiné par A. *Boizot*, & gravé par F. *Avelina*.

THEODORE DE BEZE, Ministre de Genève, né à Vezelai le 24. Juin 1519. mort à Genève le 3. Octobre 1605.

HENRI

HENRI RUZE' D'EFFIAT, MARQUIS DE CINQ-MARS, Grand Ecuyer de France, décapité à Lyon le 12. Septembre 1642. ; âgé de 22. ans, peint par A. H. & gravé par Daret.

LOUIS LE GENDRE, Prêtre, Chanoine & Sous-Chantre de l'Eglise de Paris, Historiographe de France, né à Roüen, mort à Paris le premier Février 1733. âgé de 78. ans, peint par F.N. & gravé par S. P.

CATALOGUE de Musique Françoisë & Italienne, que le Sr le Clerc, Ordinaire de la Chambre du Roy & de l'Académie Royale de Musique, a fait graver, qui se vendent à Paris, aux adresses ordinaires, & chés lui, rue S. Honoré, près l'Oratoire.

Il continuë de faire graver tous les meilleurs Auteurs, tant anciens que nouveaux.

Sonates à Violon seul & Basse.

Corelly, cinquième Oeuvre,	9 liv.
Rane, premier Oeuvre,	4 liv. 12 s.
Guillemain, premier Oeuvre,	12
Guillemain, II. Liv. troisième Oeuvre,	12 liv.
Tremais, premier Oeuvre,	12
Veracini, premier Oeuvre,	12
Locatelli, sixième Oeuvre,	12
Geminiani, deuxième Oeuvre,	12
Guerini, premier Oeuvre,	6
Telemann, Sonatine,	3
Caprice & Boutade de Rebel,	2 liv. 8 s.

Sonates à deux Violons.

Tessarini, premier & second Oeuvre,	7 liv. 4 s.
Forster, à 2. Violons & Basse. <i>ad libitum</i> ,	6
Fesch, premier Oeuvre,	4
Tremais, second Oeuvre,	6
Guillemain, 4. & cinquième Oeuvre,	12

G iiij

Pièces

2918 MERCURE DE FRANCE

Pièces de Clavecin.

Handel , premier Livre ,	12 liv.
Le même , second Livre ,	12
Le même , troisième Livre ,	6;
Le même , quatrième Livre ,	8
Scarlatti , premier Volume ,	9 ^s
Le même , second Volume ,	9

Sonates à Flutes & Basse.

Locatelli , second Oeuvre ,	8 liv.	
Mahault , premier Oeuvre ,	4	
Quantz nouveau ,	4	
M. B * * *	4	
I. Partie du 5e Oeuvre de Corelly ,	6	
Santis , quatrième Oeuvre ,	8	
Hasse , premier Oeuvre ,	8	
San Martini , premier Oeuvre ,	4	10 f.
Weidemen , premier Oeuvre ,	7	

Sonates à deux Flutes.

Telemann , à 2. Flutes ou 2. Violons ,	6 liv.	
Lœuillet, cinquième Oeuvre à 2. Flutes,		
2. Violons ou 2. Hautbois ,	4 liv.	
Groneman , premier Oeuvre ,	3 liv.	12 f.
II. Partie du 5e Oeuvre de Corelly ,	3 liv.	12 f.
Quignard , second Oeuvre ,	3	12
Valentini . . . à 2. Fl. ou 2. Violons ,	3	12

Vielles & Musettes.

Dérochet , Menuets & plusieurs Airs ,	1 liv.	4 f.
Les nouvelles Bagatelles , du même ,	3 liv.	12 f.

Trios pour les Violons , Flutes & Hautbois.

Corelly , premier , second , troisième & quatrième Oeuvre ,	30 liv.
Vivaldy , premier Oeuvre ,	7

Abaco

D E C E M B R E. 1740. 2919.

Abaco, troisième Oeuvre,	7 liv.	
Trietty de Telemann,	5	
Corellyzantes de Tellemann;	16	
Pichler, premier Oeuvre,	6	
Handel,	6	
Porpora,	6	
Differens Auteurs, premier & second Oeuvre,	12	
Smalle, premier Oeuvre,	7	
Brevio, premier & second Oeuvre,	8	
Alberto Gallo, second Oeuvre,	6	
Tortoriti, premier Oeuvre,	6	
San Martini, premier Oeuvre,	6	
Locatelli, cinquième Oeuvre,	6	
Guillemain, second Oeuvre,	6	
Le même, sixième Oeuvre,	6	
Le même, huitième Oeuvre,	3	12 f.

Quatuors & Concertos.

Premiers Quatuors de Telemann,	10 liv.	
Vivaldi l'Estro Armonico 3e Oeuvre	21	
Le même, les 4. Saisons, 8e Oeuvre	21	
Premier Concerto de Tremais,	2	8 f.
Guillemain, septième Oeuvre,	8	

Sonates pour le Violoncelle.

Lanzetty, premier Oeuvre,	10 liv.	
Triemer, premier Oeuvre,	6	
Batta Somis, douze Sonates,	6	
Defech, second Oeuvre,	4	
Giacomo Klein, second Oeuvre,	6	
Vivaldy,	5	
De Fesch, troisième Oeuvre,	5	
Klein, le jeune, premier Livre,	5	

G v Le

4920 MERCURE DE FRANCE

Le premier Livre de Sonnettes à Violon seul, avec la Basse-continuë, dédiées à M. le Clair, l'aîné, composées par Mlle de Hauteterre, & gravées par son Mari, vient d'être mis en vente, chés l'*Auteur* rue du Bour, Fauxbourg S. Germain, près la rue Princesse, à la Reine d'Espagne; chés *Boivin*, rue S. Honoré, à la Règle d'Or, & chés *Le Cler*, rue du Roule, à la Croix d'Or.

On trouvera à la fin de cet Ouvrage, une recherche de traits d'Archets pour les Ecoliers. Le prix est de 10 liv. en blanc. A Paris, 1740.

Nouveaux Livres de Musique, qui se vendent chez M. Boivin, rue S. Honoré, à la Règle d'Or.

Une nouvelle Méthode pour la Flûte Traversière; dans laquelle sont démontrés plusieurs tons & cadences qui n'ont jamais été enseignés, avec des principes de Musique, & beaucoup de Leçons à une & deux Parties. Prix. 4 l.

Nouvelles Pièces de Clavecin, d'Escarlati, Maître de Clavecin du Prince des Asturies. Ces Pièces font beaucoup briller la main. Le prix est de . 9 l.

Tons de Chasse & Fanfares à deux Trompes, pour faire connoître aux Veneurs le Cerf que l'on court; ses divers mouvemens, & les différentes opérations de la Chasse du Cerf. Prix. . 1 l. 4 s.

Les plus beaux Vaudevilles, Chançons & Contredanses Angloises, accommodés pour deux Flûtes ou Violons, par M. Corrette. Prix. . 3 l. 12 s.

Le neuvième Œuvre de Locatelli, pour deux Flûtes. Prix. 5 l.

La Vente de la Bibliothèque de feu M. le Maréchal

chal Duc d'Estrées, commencée au mois d'Août dernier, & interrompue en Septembre, à cause des Vacances, recommencera le mois de Janvier prochain, après les Rois, dans le même endroit rue de Richelieu, à l'Hôtel de Louvois. Cette Bibliothèque est trop connue des Sçavans, pour entrer dans aucun détail sur la qualité & la quantité des Volumes rares & singuliers en tous genres.

Cette Vente sera suivie de celle des suites de Médailles antiques, Consulaires & Impériales, d'argent, grand & moyen Bronze, Monnoyes de France or & argent, Recueil d'Estampes & grand nombre de Tableaux.

Le Catalogue en est imprimé chés Jacques Guérin, Quay des Augustins.

Le Spectacle de la Nature dans toutes ses parties, considérablement augmenté de Pièces très-intéressantes. Aux Amateurs de l'Histoire Naturelle, & autres Curieux.

L'Histoire Naturelle est aussi agréable qu'instructive, & l'ardeur avec laquelle on s'applique depuis quelques années à la connoître, a donné des preuves de ses agrémens à ceux qui s'y sont attachés. Le désir d'être utile au Public, a engagé un Particulier d'exposer à ses yeux un amas considérable de Morceaux les plus rares & les plus singuliers que produise la Nature. Il seroit impossible de donner le détail d'une collection aussi nombreuse, & qui a coûté bien du tems & de la dépense, pour la pousser au point où on la verra : on se contentera de dire que dans ce qui regarde les productions de la Mer, on y remarquera l'Espadon, un Fœtus de Baleine, le Requin, le Poisson volant, & plusieurs

Gvj autres

1922 MERCURE DE FRANCE

autres des plus rares ; avec une suite de Coquillages des plus agréables & des mieux conservés, des Plantes Marines , des Madreporés , des Coraux de toute espèce , des assemblages de diverses productions , qui jointes ensemble , forment des Jeux admirables de la Nature , &c. Dans ce qui regarde la Terre , on verra des Mines d'or, d'argent & autres, des Cristaux , des Pétrifications, des Congellations , une Licorne , un Armadile ou Tatou , plusieurs Crocodiles , l'Araignée mâle & femelle, une quantité nombreuse de Phioles remplies d'Insectes & Reptiles des plus singuliers , l'Oiseau de Paradis & autres , avec une collection de Papillons étrangers, très-bien conservés : plusieurs Animaux terrestres ; & entr'autres l'Asne Rayé mâle & femelle , très-rare ; enfin pour donner une idée du coup d'œil agréable & vaste que doit donner l'amas prodigieux de cette Collection , il suffit de dire qu'elle remplit deux grandes Salles garnies d'Armoire & de Gradins.

On a joint à ce Cabinet quantité d'autres Curiosités , comme Armes antiques , Ouvrages de Sculpture & de Tour , Ouvrages en Cire , & autres de toute espèce. On espere que les Curieux seront satisfaits de la vue de toutes ces raretés , & qu'ils voudront bien répondre , par leur présence, aux intentions que l'on a eue de leur être utile en les amusant.

Ce Cabinet qui a été vu pendant le cours de la dernière Foire de S. Germain, est si considérablement augmenté depuis ce tems , de Pièces curieuses d'Histoire naturelle & de Plantes de Mer, qu'autres morceaux singulier , que ce supplément seul merite l'attention des plus grands Curieux.

Ce Cabinet se verra tous les jours depuis deux heures après-midi jusqu'à sept heures du soir , excepté les Fêtes

Fêtes & Dimanches pendant le Service Divin , au Carrefour de l'Ecole , vis-à-vis la rue des Prêtres.

Si quelques personnes veulent examiner ces Curiosités seuls & tranquillement , on pourra les leur faire voir le matin , en avertissant la veille.

Si quelqu'un se présenteoit pour acquérir en totalité toutes ces Curiosités , on lui en fera une composition honnête & raisonnable.

Le Cabinet dont on vient de parler , contient des Morceaux assés rares & assés singuliers pour exciter , tant les Amateurs en ce genre , que ceux qui veulent s'instruire sur cette matiere , à venir le voir , & l'on ose se flater que leur démarche ne sera pas infructueuse ; & comme ce qu'on ne voit que légèrement , ne laisse aucune impression , surtout à ceux qui n'ont pas une connoissance acquise sur ces matieres , celui qui a fait la Collection de ces diverses Curiosités , a fait la dépense pour l'utilité du Public , de faire faire un Catalogue de toutes les Pièces nombreuses que contient ce Cabinet , & le distribuera *gratis* à tous ceux qui lui feront l'honneur de le venir voir , afin que chacun puisse être en état d'examiner avec fruit tout ce que renferme ce Cabinet , en voyant pièce à pièce ce qu'il contient. Ce Catalogue est fait de façon , que l'on peut commencer par un des côtés & finir de suite par l'autre , en suivant le tout le Livre à la main ; ce qui instruit de ce que l'on a sous les yeux. Il suffit de dire que ce Cabinet est composé de plus de sept à huit mille Pièces , tant grandes que petites , & pour la plûpart , de morceaux les plus précieux qui se trouvent dans l'Histoire naturelle , & dans ce que l'Antiquité & l'Art peuvent offrir de plus rare.

Le Sieur Rousselot Clerisseau , Marchand Gan-
tier , Privilegié du Roy , demeurant à Paris , rue
Tire

Tiré-Chappe, au *Gand de Paris*, à la *Porte-Cochere* par laquelle on traverse dans la rue des Bourdonnois, vend des Gands pour femmes, d'une nouvelle teinture, qui imite les couleurs de Soye, en toutes sortes de couleurs. Ces Gans ne se déteignent point, & on peut les laver sans faire tort à la teinture, qui reste toujours dans sa première couleur. Ils conservent & nourrissent la peau, ils sont très-doux, & tiennent chaud pendant l'Hyver & sont frais pendant l'Eté. Le même Marchand espère d'en fournir aussi pour hommes, incessamment.

Le *Sieur Bunon*, reçu à *Saint Côme*, pour la conservation des Dents & des Gensives, exerce son Art, à Paris, rue *S. Honoré*, vis-à-vis celle de *Grenelle*, à la satisfaction du Public; comme on perd les Dents, souvent faute de connoître les soins qu'elles demandent, & les moyens de les conserver, on est reçu chés lui sans intérêts à se faire visiter la bouche, & lorsqu'elle a besoin de quelque secours, il pratique toutes les opérations convenables, & donne les remèdes propres, soit pour conserver les Dents & les Gensives, soit pour prévenir & remédier aux accidens qui leur surviennent. Les personnes dont il a l'honneur d'avoir la confiance, ont lieu d'être contentes de la manière dont il gouverne leur bouche; il donne un opiate & une poudre pour blanchir les Dents, des racines & éponges préparées pour la propreté de la bouche; il a une excellente Fabrique de Dents artificielles qui imitent les naturelles, étant très-solides. Toutes personnes non aisées sont reçues & secouruës gratuitement.

La *Veuve Bailly*, renouvelle au Public ses assurances, qu'elle n'a point quitté son Commerce, & que les véritables Savonettes de pure Crème de Savon,

DECEMBRE. 1740. 1925

Savon , se débitent toujours chés elle rue du petit-Lyon , à l'Image S. Nicolas.

Guérison des Rhumatismes inveterés , gouteux , douleurs de nerfs , sciatiques , &c.

Le Sr le Carlier , Gendre du défunt sieur Porcheron , continuë la même Pomade composée de Simples , autorisée par Lettres Patentes du Roy , accordées à défunt Porcheron & à ses successeurs , enregistrées au Parlement , approuvée de M. le Premier Medecin du Roy , de M. Helvetius , Medecin ordinaire de Sa Majesté , & Premier Medecin de la Reine , & de Messieurs les Doyen & Docteurs de la Faculté de Medecine de Paris , lesquels ont eux-mêmes guéri par le seul liniment & frottement de cette Pomade , plusieurs Malades de Rhumatismes inveterés , gouteux , douleurs de nerfs , Nerfs retirés , Sciatiques , Paralyties & Enquillauses dans les boëtes des genoux , qui ne cédoient point aux remedes ordinaires : Elle guérit aussi les playes abandonnées , le lait répandu aux femmes & enflures de jambes ; elle fait transpirer l'humeur au dehors sans aucunes cicatrices ; elle ne se corrompt jamais , & peut se transporter en toutes sortes de Pays. La même Pommade guérit les maux de tête , les fluxions , & les hemoroides. Il donne la maniere de s'en servir. Les pots sont de cinquante sols , & de cent sols , cachetés de son cachet.

Il demeure à Paris , rue Pavée , Quartier S. Saviour , derriere la Comédie Italienne , proche la rue Françoisse , au premier Apartement , où son Tableau est exposé.



SPEC-



SPECTACLES.

*EXTRAIT d'une petite Comédie nouvelle
en Prose & en un Acte, intitulée l'Epreuve,
par M. de Marivaux, représentée au Théâ-
tre Italien, le 19. Novembre 1740.*

ACTEURS.

Lucidor.	<i>Le Sr Romagnesy.</i>
Mad. Desmartins, Mere de Marianne,	<i>La Dlle Belmont.</i>
Marianne, sa Fille,	<i>La Dlle Silvia.</i>
Lisette, Servante de Ma- dame Desmartins,	<i>La Dlle Thomassin.</i>
Blaise, jeune Fermier,	<i>Le Sr Deshayes.</i>
Frontin, Valet de Lucidor,	<i>Le Sr Riccoboni.</i>

Cette Pièce a été très-bien reçûe du Public.
On l'a trouvée pleine d'esprit, simple en ac-
tion, & élégamment dialoguée. En atten-
dant que l'Impression nous mette en état d'en
parler plus au long, on n'en donnera ici
qu'une espece d'Argument.

Lucidor étant tombé malade dans une de
ses Terres, y est devenu amoureux de Ma-
rianne, fille de Mad. Desmartins, sa Fer-
miere. L'Amour est entré dans son cœur à
la faveur de la reconnoissance. L'aimable
Marianne

Marianne lui a parû si sensible à sa maladie , qu'il a crû avoir lieu de se flater qu'il ne lui étoit pas indifférent , ce qui l'a déterminé à la demander en mariage à sa mere , malgré l'inégalité des conditions. Prêt à faire une demande dont il doit attendre tout le bonheur de sa vie , il veut par délicatesse s'assurer de la possession du cœur , avant que d'obtenir celle de la personne ; cette délicatesse , qui le porte à faire l'épreuve qui donne le titre à la Pièce , lui fait craindre que Marianne n'aime en lui que ses richesses ; pour pénétrer ce qui se passe dans le cœur de sa future épouse , il ordonne à Frontin , son Valet de Chambre , de se prêter au stratagème , dont il s'est avisé , & de passer , non pour son Domestique , mais pour un homme riche à qui il veut faire épouser Marianne. Frontin feint d'arriver de Paris chés Lucidor , richement habillé , pour jouer le personnage que son Maître exige de lui ; il paroît surpris du dessein que son Maître a formé , pour posséder une Fille de sa Fermiere , & lui dit qu'il pourroit l'avoir à moindre prix. Lucidor lui ferme la bouche , sur tout ce qui peut deshonoré l'objet de son amour , & le renvoye. Dans la premiere conversation que Lucidor a avec Marianne , il lui dit qu'il veut la marier avec un homme qui puisse la rendre heureuse ; il lui en fait le portrait d'une
maniere

manière à lui faire penser que c'est de lui-même qu'il lui parle ; il lui présente une boîte remplie de bijoux , pour présent de nûces , qu'il lui donne en qualité d'Ami ; Marianne le reçoit avec plaisir , se confirmant de plus en plus dans la pensée , que l'Épouseur & l'Ami qui donne le présent de nûces , ne sont qu'une même personne. Mais sa joie est bien-tôt détruite par une seconde conversation, ou le même Lucidor, qui lui est si cher , la détrompe de son erreur , en lui disant, en termes trop intelligibles pour elle, que c'est à un de ses amis qu'il la destine , & que dans cette boîte qu'il lui a déjà donnée , elle trouvera le portrait d'une aimable personne qu'il veut épouser. Marianne paroît comme frappée d'un coup mortel ; elle est saisisse , qu'elle n'a pas la force de dire un seul mot , mais la boîte de bijoux qu'elle rend sur le champ à Lucidor , est une réponse bien plus énergique pour ce tendre Amant , il ne peut plus retenir les transports de son amour ; il se jette à ses pieds & lui déclare tendrement qu'il n'adore que la charmante Marianne. Mad. Desmartins qui arrive pendant qu'il est aux pieds de sa Fille , ne sçait que penser de ce qu'elle voit. Lucidor lui déclare son amour pour Marianne , & la prie de consentir à le rendre heureux en l'acceptant pour Gendre.

Voilà

Voilà tout ce qui concerne l'action Théâtrale dans le court argument que nous donnons de cette Pièce ; quant à l'épisode de *Blaise*, jeune Fermier, à qui Mad. Desmarts a promis Marianne, elle ne sert qu'à fournir quelques Scènes Comiques, qui ne font qu'amuser & qui ne sont nullement nécessaires pour arriver au but que l'Auteur s'est proposé, cette seconde épreuve étant subordonnée à celle que Lucidor fait sur le cœur de Marianne, par la proposition d'un mariage infiniment plus flatteur pour la Fille d'une Fermière ; cet Amant pouvoit aisément s'en passer ; mais ces sortes de superfluités ne laissent pas d'être utiles, surtout quand elles donnent lieu de faire paroître un Acteur aussi aimé que le Sr Deshayes, qui fait toujours beaucoup de plaisir, dans quelque Rôle qu'on le place. La Dlle Silvia & le Sr Romagnesy, qui jouent les deux principaux Rôles de la Pièce, ont eû des applaudissemens très bien mérités.

Cette Comédie paroît imprimée depuis peu. *A Paris*, chés F. G. Merigot, Quai des Augustins, à la descente du Pont S. Michel, à S. Louis, 1740. prix 24. sols.

Le 19. Decembre, les mêmes Comédiens donnerent la premiere Représentation d'une Comédie nouvelle, intitulée, *Amadis*, Parodie d'*Amadis de Gaule*, qu'on joue actuellement

lement à l'Académie Royale de Musique. Cette Pièce, dont les sieurs Romagnesy & Riccoboni, sont les Auteurs, a été reçûe favorablement du Public. Elle est ornée de trois Intermedes de Chants & de Danſes très-bien executés, dans des caracteres convenables, au ſujet de la Parodie. Un nouveau Danſeur & une nouvelle Danſeuſe, y ont danſé enſemble différentes Entrées dans les Divertiſſemens de la Parodie, dont la Muſique, qui eſt très-bien caractérisée, eſt toujours du ſieur Blaiſe, & la compoſition des Ballets, des Srs Riccoboni & Deſhayes.

Le S. Rochart de Bouillac, nouveau Comédien, qui a débuté à Fontainebleau, a été reçû depuis dans la Troupe de l'Hôtel de Bourgogne.

Le 27. Decembre, les Comédiens François remirent au Théâtre, la Comédie du *Triomphe du Temps*, en trois Actes, dont chaque Acte forme un différent Sujet de Pièce. Elle eſt précédée d'un Prologue, & ornée de trois Divertiſſemens de Chants & de Danſe. Cette Comédie, qui eſt du feu ſieur le Grand, avoit été donnée dans ſa nouveauté, le 18. Octobre 1724. avec ſuccès. Nous avons donné, dans le tems, des Extraits ſéparés de ces trois Actes & du Prologue, avec les couplets des trois Intermedes, dans le Mercure

de Novembre 1724. pag. 2443. auxquels nous renvoyons nos Lectures.



NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

ON mande de Constantinople , que le bruit y couroit , que Thamas Kouli-Kan , ayant reçu le secours de Troupes que le Prince son fils lui a amené , avoit remporté une Victoire complete sur les Usbechs & sur les Aghuans.

RUSSE.

LEs dernieres Lettres de Petersbourg , du 17 Novembre dernier , portent qu'on ne pût le même jour de la détention du Duc de Curlande , être instruit de toutes les particularités de cet événement , & que ce ne fût que le lendemain qu'on scût exactement de quelle maniere le Feldt Maréchal Comte de Munich avoit exécuté l'ordre qu'il avoit reçu à ce sujet.

Ce Général s'étant rendu à pied en habit uniforme avec ses Adjudans, au Palais d'Eté, vers les deux heures du matin , il entra dans le Corps de Garde , où sont les Troupes qui font le Service auprès du corps de la feuë Czarine. Il leur demanda si elles le reconnoissoient , & les Troupes ayant répondu qu'elles se feroient toujours honneur de marcher sous son Commandement , il leur dit qu'elles sçavoient avec quel zèle il s'étoit exposé plusieurs fois pour le Service de l'Etat ; qu'elles l'avoient glo-

rieusement

rieusement suivi ; qu'il comptoit qu'elles ne l'abandonneroient pas dans une occasion où il s'agissoit de l'interêt du Czar , & qu'il falloit détruire en la personne du Régent , un traître & un usurpateur de l'autorité. Les Officiers & les Soldats l'assurèrent qu'ils étoient disposés à faire tout ce qu'il ordonneroit , & il détacha aussi-tôt vingt hommes , pour se saisir du Duc de Curlande. Ce Prince au premier bruit qu'il entendit appella la Garde ; mais on lui annonça que la Garde n'étoit plus à ses ordres , & ceux qu'on avoit chargés de l'arrêter , s'étant saisis de lui , ils le menerent du Palais d'Été au Corps de Garde de celui d'Hyver. On arrêta en même tems la Duchesse de Curlande , ses trois enfans , le Général Gustave Biron , & M. de Bestucheff , Ministre du Cabinet , & l'on conduisit ces deux derniers au même Corps de Garde où étoit le Duc de Curlande.

A neuf heures du matin , lorsque les trois Régimens des Gardes à pied eurent été assemblés , la Princesse Elizabeth Petrowna , fut mandée ainsi que les Ministres & les Généraux chés la Princesse de Brunswick Bevern , & il s'y tint un Conseil qui dura jusqu'à cinq heures du soir. En conséquence des résolutions qui y furent prises , le Duc de Curlande fut mis dans un équipage des Ecuries du Czar , avec un Médecin & deux Officiers. Il étoit précédé de l'Adjudant Général du Comte de Munich , & escorté d'un détachement des Soldats des Gardes , la Bayonnette au bout du Fusil. La Duchesse de Curlande , le Prince Charles , son second fils & la Princesse , sa fille , partirent en même tems dans d'autres Voitures , & ils furent conduits , ainsi que le Duc de Curlande , au Convent de S. Alexandre Newsky , éloigné de Petersbourg d'un quart de lieue , où ils passerent toute la nuit , & d'où ils furent

ont été transférés le 21. du mois dernier à la Forteresse de Schlussembourg , près le Lac de la Doga. Le Général Gustave Biron & M. de Bestucheff , partirent le même jour que le Duc & la Duchesse de Curlande ; mais on ignore en quel lieu ils ont été conduits. Le fils aîné du Duc de Curlande , étant fort malade , on s'est contenté de le transporter du Palais d'Été dans l'Hôtel où logeoient les personnes de la suite du Duc son pere , & l'on y a mis une Garde.

On a dépêché un Courier à Moscou , pour donner ordre de s'assurer de la personne du Général Charles Biron , qui y commande , & qui est frere aîné du Duc de Curlande.

Le Général Bismarch , Gouverneur de Riga , y a été arrêté aussi le 23. par ordre de la Princesse Régente.

Le 21. cette Princesse fit la cérémonie elle-même du Colier de l'Ordre de S. André , & elle annonça en même tems que le Czar déclaroit le Prince de Brunswick-Bevern, Lieutenant-Colonel de la Compagnie des Gardes à Cheval.

Le Comte de Golofkin a été nommé Vice-Chancelier ; le Grand Maréchal de la Cour a obtenu une Gratification de 400000. liv.

S. M. Cz. a accordé au Feldt Maréchal Trubeskoy , une Pension de 20000 liv. & Elle lui a fait en même tems la remise d'une somme de 400000 liv. qu'il avoit empruntée de la Couronne. Elle a donné des Terres pour plus de 20000 liv. de rente au Général Apraxin , beau-Fils du Général Owzakov , & pour environ 12000 liv. à M. de Chaploff , Maréchal de la Cour.

Le Baron de Mengden , a été déclaré Conseiller Privé , & le Czar a disposé du Régiment de Cuirassiers du Prince de Brunswick , en faveur du Feldt Maréchal

Maréchal Lasci , que le feu Empereur a nommé Comte de l'Empire.

La plupart des personnes qui étoient attachées au Duc de Curlande ont été privées de leurs emplois , & l'on a arrêté quelques-uns de ses principaux Officiers. M. Asfendiel , Capitaine dans le Régiment des Gardes Simonowky , a été conduit à la Forteresse de Schlusselfbourg ; & l'on cherche partout le Juif Liepman , qui a pris la fuite dès qu'il a été informé de la détention du Duc. Comme ils avoient l'un & l'autre beaucoup de part à sa confiance, on s'attend à tirer d'eux plusieurs éclaircissemens dont on a besoin.

M I T T A U.

ON a pris le mois passé que le Conseil de Régence reçût il y a quelque tems une Lettre par laquelle le Duc de Curlande mandoit aux Etats de ce Duché , que pour condescendre à la volonté de la feuë Czarine , il avoit été obligé d'accepter la Régence de Moscovie ; que les soins attachés à l'Administration des affaires d'un si grand Etat , ne l'empêcheroient point d'avoir l'attention la plus exacte pour tout ce qui pourroit contribuer à l'avantage de ses Sujets, qu'il se trouveroit même plus en état d'y travailler avec succès , & qu'il esperoit que les Curlandois continueroient de lui témoigner le même attachement qu'ils avoient fait paroître pour sa personne depuis son Election.

Les Etats avoient nommé des Députés pour aller féliciter le Duc sur la nouvelle marque de confiance & de distinction qu'il avoit reçûe de la feuë Czarine , & ces Députés se dispoient déjà à partir , pour s'acquitter de leur Commission , lorsqu'on a appris que le Duc avoit été arrêté à Petersbourg ,

avec

avec la Duchesse & ses Enfans, & qu'on parloit même de lui faire son Procès.

Les derniers avis portent qu'on attendoit incessamment à Mittau un détachement de Troupes Moscovites, dont le Commandant avoit ordre de se saisir de plusieurs effets appartenans au Duc de Curlande, & qu'on y étoit dans une grande impatience, de sçavoir si les Etats de Curlande auroient la liberté d'élire un nouveau Souverain, ou si la République de Pologne feroit valoir ses Droits sur ce Duché, & sur celui de Semigalle, conformément à ce qui a été réglé dans la Diette générale de 1689.

ALLEMAGNE.

ON apprend de Vienne, du 3. de ce mois, que lorsque les Députés des Etats de la Haute & Basse Autriche, rendirent le 12. du mois dernier, leur hommage à la Grande Duchesse de Toscane, le Comte de Sinzendorff, Grand Chancelier de la Cour, leur exposa par ordre de cette Princesse, les raisons pour lesquelles l'Assemblée des Etats avoit été convoquée. Le Comte de Harrach, qui en qualité de Maréchal Héritaire de la Province, étoit à la tête des Députés, répondit au discours du Comte de Sinzendorff, & il assûra la Grande Duchesse de Toscane au nom des Etats, que les Autrichiens auroient toujours pour elle la même fidélité & la même soumission qu'ils avoient eûs pour le feu Empereur.

Après la Harangue du Comte de Harrach, la Grande Duchesse de Toscane déclara que pour le bien de ses Sujets, elle avoit résolu d'associer le Grand Duc, son époux, au Gouvernement, & elle ajouta qu'elle informeroit plus amplement les Etats de ses intentions à ce sujet.

Les Députés des Etats ayant prêté le serment de fidélité, cette Princesse précédée des Chevaliers de la Toison d'Or, qui étoient à Vienne, des Ministres d'Etat, des Conseillers Privés, des Chambellans de la Clof d'Or, des Officiers Heréditaires & des Députés des Etats, se rendit en Chaise à Porteurs à l'Eglise Métropolitaine de S. Etienne, où elle entendit la Grande Messe, célébrée par le Cardinal Archevêque de cette Ville, & elle jura sur l'Evangile de conserver aux Etats leurs Privileges, & de gouverner ses Sujets en Mere de la Patrie. Elle retourna au Palais avec le même Cortège, & elle assista dans la Chapelle au *Te Deum*, pendant lequel on fit plusieurs Salves d'Artillerie & de Mousqueterie.

A midi, la Grande Duchesse de Toscane dîna avec le Grand Duc, qui se plaça à la gauche de cette Princesse, & elle fut servie par les Officiers Heréditaires de la Province.

La Grande Duchesse étant sortie de table, les Députés des Etats & les Officiers Heréditaires furent conduits dans une Salle, où on leur servit une table de 80, couverts. Il y en eut seize autres, chacune de douze couverts pour les Seigneurs & les Dames de la Cour.

On avoit élevé dans la Place de Graben, un Arc de Triomphe, sous lequel étoit le Portrait de la Grande Duchesse, qu'un Ange couronnoit.

Cette Princesse, après avoir donné Audience le 18. du mois dernier, à l'Université de Vienne, fut harangée par M. François - Antoine de Spaur, Recteur, en Latin; & elle répondit en la même Langue.

La Grande Duchesse de Toscane a conféré au Grand Duc la prérogative de regner sur l'Archiduché d'Autriche & des autres Pays Heréditaires, & l'Acte en a été enregistré dans tous les Tribunaux de cet Archiduché.

Cette Princesse déclare dans cet Acte, que son intention est de ne point donner la moindre atteinte à la Pragmatique Sanction ; qu'elle reconnoît qu'il n'est nullement en son pouvoir d'y déroger, & que le Grand Duc n'est pas moins éloigné qu'elle de rien entreprendre qui n'y soit entièrement conforme ; mais qu'elle a jugé, que l'on ne pourroit point regarder comme une chose contraire à l'ordre établi par l'Empereur au sujet de la succession, si en réservant expressement tous les Droits qui à l'avenir & selon les événemens futurs, pourroient appartenir en vertu de cette disposition aux autres héritiers ou héritières de la Maison d'Autriche, elle se déterminoit à en disposer en faveur de quelqu'un, tel qu'il fût, afin d'en jouir & de les gouverner conjointement avec elle, & si elle lui transportoit de cette manière une partie des Droits qui lui appartiennent uniquement & à l'exclusion de tout autre, qu'en conséquence de cette maxime fondée sur le Droit & ayant considéré d'ailleurs par rapport à son sexe, que la prospérité, le repos & la sûreté de ses Etats & Pays Héritaires, pourroient exiger en plus d'une occasion, qu'elle fût soulagée du pesant fardeau du Gouvernement par l'aide & les soins d'une personne de confiance, elle a cru ne pouvoir mieux faire que de partager son autorité avec le Grand Duc de Toscane, en faveur duquel concourent la haute naissance, les grandes qualités & le mariage qu'il a contracté avec elle, bien entendu qu'elle ne prétend point se défaire de la propriété de ses Etats qui doivent toujours demeurer indissolublement unis, qu'ainsi après une mûre délibération & de son plein gré, elle confère au Grand Duc la prérogative de régner ; qu'elle est au surplus dans la ferme attente, que dans le cas où celui de ses enfans qui lui succédera, auroit at-

teint sa 18. année , il n'oubliera jamais le respect filial qu'il doit au Grand Duc , pour oser lui disputer en rien la prérogative de régner , qu'elle lui confere.

Le Grand Duc , en acceptant l'association , a promis solennellement qu'il n'en prendroit point occasion d'exiger la préséance sur la Grande Duchesse ; qu'il observeroit & accompliroit fidèlement toutes les Clauses contenues dans l'Acte , par lequel cette Princesse consent de partager avec lui son autorité , sans qu'aucune raison ni prétexte puisse jamais l'engager à se départir de cette résolution ; qu'il se conformeroit à ce qui a été réglé par la Pragmatique Sanction , qui statue que le règne sur le corps d'Etats laissés par le feu Empereur sera unique & indivisible , pour les héritiers de la maison d'Autriche , & qu'il n'entreprendroit rien contre les Droits qui leur appartiennent.

On a appris de Dresde du 12. de ce mois , que les Commissaires chargés de l'Expedition des Affaires qui concernent le Vicariat Général de l'Empire , sont le Baron de Gersdorf , Vice-Chancelier de l'Electorat de Saxe , Mrs de Looff , Rex & de Studnitz , Conseillers Intimes , & Mrs de Gartner & de Schrotte , Conseillers Auliques. Ils s'assemblent regulierement tous les jours , & après chacune de leurs séances , le Baron de Gersdorff , rend compte au Roy de Pologne , Electeur de Saxe , du résultat de leurs délibérations.

Le 8. du même mois , Fête de la Conception de la Sainte Vierge , pendant la Messe qu'entendit la Grande Duchesse de Toscane , M. Adam Gerster , Recteur de l'Université de Vienne , & les Doyens des quatre Facultés , jurèrent suivant la coutume , de soutenir l'Immaculée Conception.

BAVIERE.

LES avis de Munich , portent que la protestation que le Comte de la Perouse , Ministre de l'Electeur de Baviere à la Cour de Vienne, a remise aux Ministres de la Grande Duchesse de Toscane, a été rendue publique, & qu'elle renferme que l'Electeur conjointement avec quelques autres Etats de l'Empire , a fait connoître combien il étoit attentif à maintenir ses droits , depuis que le feu Empereur a demandé à l'Empire la garantie de la Pragmatique Sanction , & de l'Ordre de succession qu'il a établi ; que l'Empire avoit sur ce sujet des considérations générales qui interessent sa conservation & sa sûreté , & qui devoient le porter à prévenir les dangers auxquels l'une & l'autre pouvoient être exposées ; qu'à ces considérations se joignoient les Droits de l'Electeur , Droits fondés sur diverses dispositions , tant par rapport aux Pays Heréditaires de la Maison d'Autriche , que par rapport à une partie de l'ancien Patrimoine de la Maison Electorale de Baviere , dans le cas où la Branche Masculine de la Maison d'Autriche viendrait à s'éteindre ; que l'Electeur constamment attaché à ses principes , s'est crû obligé de ne négliger aucune occasion de se garantir lui & sa Maison du préjudice que pouvoit lui causer l'acceptation de la Pragmatique Sanction ; qu'on ne peut ignorer que les acceptations ou les renonciations que l'Electrice a faites avant son Mariage , & que l'Electeur a confirmées depuis , ne donnent ni ne peuvent donner aucun poids à cette Pragmatique , & que la simple lecture de ces Pièces peut suffire pour établir cette vérité ; que l'Electrice en qualité de Princesse de la Maison , n'a pû renoncer qu'aux Droits venant de son chef , & non aux

Droits particuliers qui étoient acquis à la Maison de Baviere ; qu'il n'a pas été fait la moindre mention de ces Droits dans le Contrat de Mariage de cette Princesse ; qu'ainsi l'Electeur a pu , sans le moindre inconvenient , confirmer ces renonciations, puisqu'elles n'influoient en rien sur ses Droits, & qu'il avoit été pourvû d'une autre maniere à ceux de la Maison Electorale ; que le consentement de toute la Maison de Baviere , antoit pu être nécessaire en cette occasion , mais qu'on n'a point pensé à le demander , parce que les Droits particuliers de cette Maison ne pouvoient souffrir aucun préjudice par ce mariage ; que la Grande Duchesse de Toscane , ayant , sous le Titre d'Unique Héritiere des Etats de la Maison d'Autriche , pris possession de tous les Pays Heréditaires de cette Maison, cette démarche prouve qu'elle prétend se les approprier , & faire valoir l'ordre de succession établi par la Pragmatique Sanction ; qu'une entreprise de cette nature est trop contraire aux Droits de l'Electeur , pour qu'il lui soit possible de la regarder avec indifférence , malgré les sentimens d'estime & d'affection qu'il conserve & qu'il conservera toujours pour la Grande Duchesse de Toscane ; que par ces raisons il se voit obligé de prendre les mesures nécessaires pour prévenir le tort qu'on veut faire à sa Maison , qu'il est d'autant plus autorisé à s'y opposer , que le feu Empereur dans le Décret de Commission qu'il a envoyé à la Diette , a déclaré expressément que la garentie que S. M. I. demandoit de la Pragmatique Sanction , ne devoit causer aucun préjudice à personne , & qu'il est probable que c'est cette déclaration qui a engagé quelques Etats de l'Empire à se charger de la Garentie ; que l'Electeur , déterminé par des motifs si puissans , ne peut se dispenser de protester de la maniere la plus solemnelle contre

des

des entreprises prématurées & contraires à ses Droits, se réservant sans aucune restriction & en la meilleure forme que faire se peut, le maintien de ses Droits & de ceux de la Maison, & qu'afin que le Public soit informé de leur nature, l'Electeur fait travailler actuellement à un Manifeste, dans lequel ils seront amplement déduits.

Le bruit court que ce Prince fait distribuer un nouvel Ecrit intitulé : *Observations, tant sur la Lettre Circulaire adressée par la Cour de Vienne, à ses Ministres dans les Cours Etrangères, que sur les Extraits qui y sont joints, du Testament & du Codicille de l'Empereur Ferdinand I. touchant la Succession aux Etats de la Maison d'Autriche.*

HAMBOURG.

ON apprend que les Troupes qui se sont rendues par ordre du Roy de Prusse, dans le Duché de Grossen, sont entrées en Silesie, & que S. M. Pr. a fait remettre aux Ministres Etrangers qui sont à Berlin, une Déclaration, laquelle porte qu'en faisant entrer ses Troupes dans cette Province, elle ne s'étoit déterminée à cette démarche par aucune mauvaise intention contre la Cour de Vienne, & moins encore dans le dessein de vouloir troubler le repos de l'Empire; qu'elle s'est crüe indispensablement forcée au parti qu'elle a pris pour faire valoir les Droits incontestables de sa Maison sur la Silesie, fondés sur d'anciens Pactes de Famille & de Confraternité entre les Electeurs de Brandebourg & les Princes de Silesie, de même que sur d'autres Titres respectables; que les circonstances présentes & la crainte de se voir prévenir par ceux qui forment des prétentions sur la Succession du feu Empereur, ont demandé de la promptitude dans cette entre-

H iij prise;

prise ; mais que si ces raisons n'ont pû lui permettre de s'éclaircir préalablement avec la Grande Duchesse de Toscane, elles n'empêcheront jamais S. M. de prendre fortement à cœur les intérêts de la Maison d'Autriche , & d'en être le plus ferme appui dans toutes les occasions qui se présenteront.

Il doit paroître incessamment un Manifeste , dans lequel seront exposés les Droits de la Maison de Brandebourg sur le Duché de Silésie.

S. M. Pr. a fait présent de son Portrait enrichi de Diamans au Marquis de Beauveau qui étoit allé en Prusse en qualité d'Envoyé Extraordinaire du Roy de France , pour la complimenter sur la mort du feu Roy.

P O L O G N E.

ON a appris de Pologne que le Sénat s'est assemblé extraordinairement à Warsovie , pour délibérer sur les mesures que la République prendra par rapport au Duché de Curlande.

Les mêmes nouvelles portent que le détachement qui étoit allé à Mittau , avoit enlevé tous les Effets que le Duc de Curlande y avoit fait transporter de Petersbourg.

E S P A G N E.

ON apprend de Madrid , que le Pacquetbot Anglois *la Nôtre-Dame de la Solitude* , dont le Vaisseau *le St. Ignace* s'est emparé , & sur lequel il y a 106378 livres de Tabac , entra le 6 de ce mois dans le Port de Fontarabie.

Le même Vaisseau a fait à la hauteur des Isles du Vent une autre prise Angloise , dont la charge consiste en 157. barriques d'Eau-de-Vie de Canne.

ITALIE.

ITALIE.

ON mande de Rome , que le 27. du mois d'Octobre dernier , jour fixé pour l'ouverture du Jubilé , le Pape accompagné du Sacré College , du Tribunal de la Rote , des Evêques Assistans du Trône , de tous les autres Prélats , du Connétable Colonne , du Gouverneur de cette Ville , des Prieurs & Conservateurs du Peuple Romain , & de la principale Noblesse , assista à la Procession solennelle que le Clergé Séculier & Régulier fit de l'Eglise de Notre-Dame des Anges à celle de Ste Marie-Majeure.

Sa Sainteté a établi une nouvelle Congrégation , composée des Cardinaux Aldrovandi , Valenti-Gonzaga & Passionei , dans laquelle on examinera toutes les affaires qui auront rapport à l'Election de l'Empereur.

Au commencement du mois passé , le Cardinal Valenti-Gonzaga , a eû plusieurs Conférences avec l'Ambassadeur de Malthe , au sujet des differends survenus entre le Conseil de la Religion & M. Gualterio , qui réside à Malthe , en qualité d'Inquisiteur , & qui a menacé d'excommunier le Grand Maître & les Chevaliers , s'ils n'obligeoient le Fils du Bey de Tunis de sortir de leur Isle.

Les Lettres de Florence , marquent qu'après quelques jours d'un tems assés beau , pour faire esperer la cessation de la pluye , elle recommença la nuit du premier au deux de ce mois avec une si grande abondance causée par une fonte de Neiges si prodigieuse , que la Riviere de l'Arno , s'est débordée la nuit suivante. Ses eaux ont monté dans cette Ville jusqu'à 40. pieds de hauteur , elles ont couvrent toutes les Arches des Ponts , à l'exception de
H v celle

1944 MERCURE DE FRANCE

celle du milieu , & elles ont passé pardessus les parapets des Quais. Toutes les Maisons basses de la Ville ont été submergées , & l'eau a monté jusqu'aux appartemens du premier étage , de sorte que plusieurs personnes se sont trouvées enfermées dans leurs Maisons sans pouvoir en sortir ni recevoir aucun secours : parce que l'impétuosité de l'eau avoit brisé ou emporté tous les Bateaux qui étoient sur la Rivière. Il y a encore plusieurs Maisons dont il n'est pas possible d'approcher , & dans lesquelles on ne fait passer des Vivres qu'avec de grandes Perches. Cette inondation , dont on n'a point d'exemple , a d'autant plus surpris , qu'elle est arrivée en très-peu de tems , sans avoir été précédée d'aucun vent ni orage.

Les eaux avoient baissé quelques jours après , de près de vingt pieds , & on eseroit qu'elles diminueroient encore beaucoup ; on commençoit à être rassuré de l'allarme que cette inondation a causée dans cette Ville avec d'autant plus de raison , que si elle avoit fait encore quelques progrès , on eût été obligé d'abandonner la Ville.

Le débordement de la Rivière a causé un dommage très-considérable , & il est aisé de juger par ce que les eaux ont entraîné & qu'on a vu passer , que les campagnes , où la Rivière s'est débordée , ont beaucoup souffert , & qu'il y a eu un grand nombre de personnes noyées , & de Maisons renversées.

L'eau ayant gagné une Verrerie , qui est à l'extrémité de la Ville , près de la Porte *San-Franco* , & ayant pénétré jusqu'au Fourneau qui étoit allumé , elle a fait sauter en l'air toute la matière qui y étoit , & cette matière a mis le feu aux Bâtimens. Cet incendie , quoique très-considérable , n'a pas eu des suites aussi fâcheuses qu'on le craignoit , parce qu'on a fait des coupûres , pour empêcher la communication des flâmes.

On a depuis appris de Rome, que le 3. de ce mois, on célébra dans la Chapelle du Palais du Quirinal, un Service solennel pour le repos de l'ame de l'Empereur, & que sa Sainteté y assista avec le Sacré College. Le Cardinal Annibal-Albani, Camerlingue de la Ste Eglise, y officia pontificalement, & l'Oraison Funèbre fût prononcée par M. Jean - Charles Boschi, Camérier Secret du Pape.

Sa Sainteté a donné un Bref, par lequel elle relève des Censures & des peines Ecclesiastiques tous Religieux qui ayant abandonné leur Ordre, ou même ayant apostasié, se présenteront à un Vicaire Apostolique, avec un sincere repentir, pour obtenir l'absolution. Le Pape ordonne par le même Bref, à tous les Superieurs des Convens, de les recevoir dans leurs Maisons, & de ne leur faire éprouver aucun mauvais traitement, & il accorde aux Religieux, que l'Austerité de leur Ordre pourroit détourner d'y rentrer, la permission de passer dans un Ordre dont la règle soit moins difficile à observer.

N A P L E S.

L Es Lettres de Naples portent que le 17. du mois passé, le Cardinal Aquaviva, que le Roy & la Reine d'Espagne avoient chargé de tenir en leur nom sur les Fonts de Baptême la Princesse dont la Reine des deux Siciles est accouchée, se rendit en grand cortège au Palais, étant accompagné de Dom Joseph de Miranda, Premier Ecuyer du Roy, qui étoit allé le prendre à l'Hôtel de Conversano, dans les carosses de leurs Majestés. Le carosse dans lequel étoit ce Cardinal, étoit précédé de dix-huit de ses Valets de pied, de six Coureurs & de ses Pages, & il étoit environné de plusieurs Gentilshommes.

H v j mes

2946 MERCURE DE FRANCE

mes à cheval. Le Cardinal Aquaviva fut reçu au bas du grand Escalier par les Premiers Gentilshommes de la Chambre , & il fut conduit par Don Barthelemy Rossi , l'un d'entre eux , dans l'appartement du Roy , qui le reçut avec beaucoup de marques de bienveillance. Il accompagna ensuite leurs Majestés à la Chapelle , où la jeune Princesse reçut le Baptême par les mains de M. Simonetti , Nonce du Pape.

On mande de la même Ville , du 29. Novembre , que le Traité de Navigation & de Commerce , qui se négocioit entre le Roy & la République de Hollande , venoit d'y être conclu , & qu'il avoit été signé pour le Roy , par le Prince Dardore Milano , Ministre Plénipotentiaire de S. M. & pour les Etats Généraux , par M. d'Egmont de Nyenbourg , leur Envoyé extraordinaire à Naples.

Le Cardinal Aquaviva , se rendit le 24. du mois dernier en grand Cortège au Palais , & il présenta à la Reine la Rose d'Or , bénite par le Pape.

GENES ET ISLE DE CORSE.

ON apprend de Genes , qu'un Armateur Espagnol a conduit à la Spekte , un Vaisseau Hollandois , sur lequel on dit qu'il y a pour 30000 Pistres de Marchandises , & dont il s'est emparé vers le Cap-Corse , sous prétexte qu'il y avoit à bord de ce Bâtiment , cent Barils de Poudre & une grande quantité de Caisses remplies de Fusils & de Pistols , qu'il portoit en Turquie.

Le Comte de Maillebois est parti de la Bastie , pour revenir en France.

On mande que le 7. Decembre , il y avoit eu pendant trois jours consécutifs des Vents si violens , qu'on ne se souvenoit point d'en avoir jamais

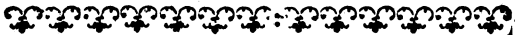
mais effuyé de pareils . & que la Mer avoit été si agitée , que plusieurs Bâtimens qui étoient dans le Port de Genes , avoient été extraordinairement endommagés. Un Vaisseau Suedois , qui n'avoit pu se mettre à couvert , comme les autres , derrière l'ancien Mole , a eû tous ses cables rompus , & il est allé se briser vers S. Théodore , près le Palais du Prince Doria. Tout l'équipage a eû le bonheur de se sauver.

GRANDE BRETAGNE.

ON mande de Londres , qu'un Vaisseau de Guerre du Roy , s'est emparé d'un Bâtiment Hollandois , sur lequel il y avoit une grande quantité de Marchandises qui appartenoient à des Négocians de Cadix.

Les Vaisseaux *le Nanci* & *le S. Thomas* , l'un de Waterford & l'autre d'Edimbourg , sont tombés entre les mains des Espagnols.

Un Armateur de la même Nation , a conduit à Barcelonne le Vaisseau *la Wilhelmine* , commandé par le Capitaine Backir , qui alloit d'Amsterdam à Livourne.



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

ON mande de Rome , que le Pere *Dom Mucaire* , y étoit mort le 27. Novembre dernier , dans l'Hospice de S. Etienne des Maures , âgé de 108. ans , & qu'il n'avoit eû aucune incommodité pendant le cours de sa vie. Il avoit été Abbé de Séethe dans la Thébaïde en Egypte. Il étoit Copte Catholique de Nation.

Le 14. Decembre , Benoit *Erba Odescalchi*, natif de Milan , Cardinal , Prêtre du titre des douze Apôtres , ancien Archevêque de Milan , mourut à Milan , âgé de 61. ans , 4. mois & 4. jours , étant né le 19. Août 1679. Il étoit Créature du feu Pape Clement XI. qui le fit successivement son Camerier d'honneur au mois de Mars 1703. Vice-Légat de Ferrare au mois de Mai 1706. & Ponent de la Visite en 1707. Etant Vice-Légat de Bologne, il fut nommé au mois d'Août 1711. à la Nonciature de Pologne. Il prit alors le nom d'Odescalchi, D. Livio Odescalchi , son Cousin Germain maternel, l'ayant ainsi souhaité. L'Archevêché de Thessalonique , *in partibus Infidelium* , fut proposé pour lui dans un Consistoire le 18. Decembre de la même année 1711. Pendant sa Nonciature en Pologne , Clement XI. l'ayant nommé à l'Archevêché de Milan , au mois d'Août 1712. proposa pour lui cette Eglise en Consistoire le 5. Octobre , & lui accorda le Pallium le 21. Novembre. Il le créa & déclara Cardinal le 30. Janvier 1713. à son retour de Pologne. Il fit son entrée à Rome le 10. Mars 1715. & s'étant rendu en Cavalcade au Consistoire le 14. du même mois , il y reçut le Chapeau. Le premier Avril suivant , le Pape après avoir fait la cérémonie de lui fermer & ouvrir la bouche , lui assigna le titre Presbyteral des Ss. Nerée & Achillée. Il quitta depuis ce titre & opta celui des douze Apôtres. Il fit au mois de Juin 1736. à cause de ses indispositions actuelles, sa démission de l'Archevêché de Milan , & il la ratifia le 16. Janvier 1737. Il étoit fils d'Alexandre Erba , Sénateur de Milan , & de Lucrece Odescalchi, Sœur du Pape Innocent XI. nommé auparavant Benoit Odescalchi , mort le 12. Août 1689. âgé de 78. ans. Baithasar Erba Odescalchi , Duc de Bracciano , Prince de Firmio , Frere aîné

ainé du Cardinal qui vient de mourir, a été substitué au nom & aux Armes d'Odescalchi, par D. Eivio Odescalchi, son Cousin, mort le 7. Septembre 1713. La Généalogie de la Famille d'Odescalchi se trouve dans les Généalogies des Maisons Souveraines, qui ont été données au Public en 1736. Tom. II. contenant celles d'Italie avec les Familles Papales, pag. 661.



F R A N C E.

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE 19. de ce mois, pendant la Messe du Roy, l'Evêque d'Agde prêta Serment de fidélité entre les mains de S. M.

Le 24. veille de la Fête de la Nativité de Notre Seigneur, le Roy & la Reine, accompagnés de Madame, assisterent aux premières Vêpres qui furent chantées par la Musique, & auxquelles l'Evêque d'Agde officia.

Le 25. jour de la Fête, le Roy & la Reine, qui après avoir assisté à Matines, avoient entendu trois Messes à minuit, assisterent à la grande Messe célébrée pontificalement par le même Prélat. Leurs Majestés étoient accompagnées de Monseigneur le Dauphin, de Madame, du Duc de Chartres & du Duc de Penthièvre.

L'après-midi , leurs Majestés entendirent le Sermon du Pere Renaud , Jacobin , & ensuite les Vêpres auxquelles le même Prélat officia.

Depuis le 24. Decembre , les Eaux de la Riviere de Seine ont tellement grossi par les pluies continuelles , par la fonte de neiges , & par le débordement des autres Rivières , que la Ville de Paris en a beaucoup souffert , l'eau ayant pénétré dans differens quartiers , où l'on étoit obligé d'aller en Bateau pour pouvoir entrer dans les Maisons. On prétend que cette inondation a été plus considérable que la dernière , arrivée en 1711.

Le Prevôt des Marchands , & le Lieutenant Général de Police , trouverent à propos quelques jours auparavant , de faire déloger tous les Habitans, qui avoient leurs domiciles dans les Maisons bâties sur les Ponts , pour prévenir les accidents qui pouvoient arriver, ce qui fut exécuté le même jour de la publication des Ordonnances de ces Magistrats , dont la vigilance & le zèle ne peuvent s'exprimer , cette Ville immense n'ayant manqué d'aucune des choses nécessaires à la vie , & les Marchés publics ayant toujours été abondamment fournis.

Le

Le 30. le Prevôt des Marchands , accompagné des Echevins , s'étant rendu à la Grand Chambre du Parlement, représenta à la Cour, les Gens du Roy présens , que les dangers dont la Ville de Paris étoit menacée par une inondation si subite & si extraordinaire , les engageoit à recourir à Dieu , par la puissante protection de Sainte Genevieve , & à la Cour , pour la supplier d'ordonner que la Chasse de la Sainte fut découverte , ce qui fût accordé , & en conséquence , la Cour rendit un Arrêt qui fut porté le même jour , par le Greffier en Chef , à l'Abbé de Sainte Genevieve , lequel fit découvrir aussi-tôt la Chasse au son de toutes les Cloches de cette Abbaye Royale , &c.

Le même jour , l'Archevêque de Paris , fit publier un Mandement, à la même occasion, dont voici la teneur.

CHARLES-GASPARD-GUILLAUME DE VENTIMILLE des Comtes de Marseille du Luc , par la Misericorde Divine , & par la grace du saint Siége Apostolique , Archevêque de Paris , &c.

Que de traits de la colere de Dieu sont tombés sur nous depuis quelque tems ! Un Hyver, dont la rigueur & la longue durée ont augmenté la misere de plusieurs Familles indigentes, établies dans cette Capitale , a fait périr sur la terre une partie des sémences qui lui avoient été confiées ; à une saison si fâcheuse ont succédé des pluyes presque continues, lesquelles ont endommagé nos Campagnes,

gnes, & ont à peine permis de moissonner & de ferrer les grains, qui étoient parvenus à maturité. La cherté du Pain & l'augmentation de l'indigence des Pauvres ont été les suites de la modicité d'une Recolte, que les Peuples attendoient comme une ressource extrêmement nécessaire à leurs besoins. Après tant de coups affligeans, la main du Seigneur s'étend encore aujourd'hui sur nous, une nouvelle calamité jette la consternation dans tous les cœurs. Une inondation, dont on a vu jusqu'à présent peu d'exemples, cause des pertes immenses à une infinité de Particuliers, & fait appréhender au Public de plus tristes accidents. Quoi de plus convenable dans de pareilles circonstances, que de conjurer le Seigneur par nos larmes, nos gémissemens & nos prières, de nous accorder un secours, que tout le pouvoir des hommes ne sçauroit nous procurer; que de demander à celui qui a dit à la mer, *vous viendrez jusqu'à-là, & vous ne passerez pas les barrières que je vous ai marquées; vous briserez contr'elles l'orgueil de vos flots*, qu'il arrête la violence & le débordement de ces rivières, qui portent la terreur & la désolation en tant de lieux?

A CES CAUSES, ayant égard aux représentations qui nous ont été faites par les Magistrats, après en avoir conféré avec nos Venerables Freres les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Eglise Métropolitaine, nous ordonnons que Samedi prochain trente-unième du present mois, & les deux jours suivans, le Saint Sacrement sera exposé dans notre Métropole & dans toutes les Eglises de cette Ville & de la Banlieue, que le matin en l'exposant, après avoir chanté l'Hymne *O salutaris Hostia*, avec le Verset & l'Oraison du Saint Sacrement, on récitera le Pseaume *Miserere*, & l'Oraison intitulée *Ad coe-*
scendam

etndam aquarum inundantiam, & que le soir il sera fait un Salut auquel on dita les prieres accoustumées avec le Trait *Domine non secundum*, & la Benediction à la fin. Voulotis que les mêmes prieres soient faites dans toutes les autres Eglises de notre Diocèse, aussi-tot après la reception de notre présent Mandement.

Nous exhortons les Fideles de visiter les Eglises pendant lesdits jours, -particulierement celles de Notre-Dame & de sainte Geneviève, où les Chartres de S. Marcel & de cette Sainte seront découvertes; nous leur recommandons surtout de travailler à apaiser le Seigneur par un prompt changement de vie & par une sincere pénitence, & de se souvenir qu'en vain ils imploreroient sa misericorde, s'ils continuoient à provoquer ses vengeances par de nouveaux crimes, ou s'ils négligeoient d'expier leurs iniquités passées.

Il y eût aussi ce même jour un Mandement, publié par le Reverendissime Pere, Abbé de l'Abbaye Royale de sainte Geneviève, qui s'exprimoit en ces termes.

FRANÇOIS PATOT, Abbé de l'Abbaye Royale de Sainte Geneviève au Mont de Paris, dépendante immédiatement du Saint Siège, & Supérieur Général des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France: Aux Chanoines Réguliers de notre dite Abbaye, & à toutes autres Personnes dépendantes de notre Jurisdiction Abbatiale, SALUT. Les fléaux dont le Seigneur se sert pour châtier son Peuple se multiplient de jour en jour. Un long & rigoureux Hyver a été suivi d'une stérilité presque générale, la Terre a refusé d'ouvrir son sein pour produire les fruits qu'elle devoit porter; & les Saisons confonduës par un affreux dérangement ont fait évanouir toutes nos espérances, C'en étoit assez pour
vous

nous faire ouvrir les yeux sur la cause de tant de malheurs, & nous engager à recourir, dans la sincérité de notre cœur, vers celui qui nous frappoit dans les jours de ses vengeances : mais nous avons affecté d'ignorer d'où partoient ces coups. Bien loin de chercher à apaiser, par des œuvres dignes de notre Religion, un Dieu offensé, nos iniquités sont montées à leur comble, & leur cri s'est élevé jusqu'au Thrône de sa Justice. Sa colère, selon l'expression du Prophete Isaïe, s'est répandue sur les Eaux; il les a dispersées; elles ne connoissent plus de bornes; elles inondent & la Ville & les Campagnes; elles portent par tout l'horreur & la crainte, & nous présagent des maux plus accablans encore que ceux que nous avons éprouvés. Prévenons les par les larmes & les gémissemens d'un cœur contrit & humilié; sentons ce que peut un Dieu irrité contre un Pécheur endurci; offrons-lui nos Vœux & nos Prières, afin de désarmer son bras vengeur. Adressons-nous à notre Sainte Patrone qui, dans des circonstances pareilles à celles qui font le sujet de nos allarmes, donna autrefois à cette Capitale du Royaume des preuves d'une Protection marquée au prodige le plus surprenant, & esperons qu'elle nous obtiendra la même faveur dans ces jours d'affliction.

A CES CAUSES, nous ordonnons, conformément à l'Arrêt du Parlement de ce jour, rendu à la requisiion de Messieurs les Prevôt des Marchands & Echevins de cette Ville, que la Chasse de Sainte Geneviève, Patrone de Paris & du Royaume, sera entierement découverte ce jourd'hui, dont la Ville sera avertie par le son de toutes les Cloches de notre Abbaye; que le même jour on commencera les Prières publiques par un Salut qui se fera après Complices, & demain Samedi par une Messe solennelle, que

que nous célébrerons pontificalement à neuf heures du matin ; que pendant le tems que la Chasse demeurera découverte, on dira au Grand Autel des Messes, depuis cinq heures du matin jusqu'à midi ; & que tous les soirs après Complies, sera fait un Salut qui commencera par une Procession dans l'Eglise, à laquelle on chantera, 1^o. Les Litanies, *Aufer à nobis, &c.* 2^o. L'Antienne de Sainte Geneviève, *O felix Ancilla, &c.* Le Trait, *Domine, non secundum.* L'Antienne de la Sainte Vierge, *Sub tuum praesidium.* Et *Domine, salvum fac Regem.* Et l'Antienne, *Da Pacem.* Le *ψ.* *Domine, legem pone aquis.* *R.* *Ne transgrediantur fines suos.* Les Oraisons ; la premiere, *Ad coercendam nimiam aquarum abundantiam. Deus, qui in ministerio aquarum salutis tua nobis Sacramenta sanxisti, jubo terrores inundantium cessare aquarum, ut qui se regeneratingibus aquis gaudent renatos, gaudeant his castigantibus esse correctos. Per Dominum.* La deuxième, de la Sainte Vierge, *Concede nos.* La troisième, de Sainte Geneviève, *Praesta, quasumus.* La quatrième, pour le Roy, *Quasumus, omnipotens Deus.* La cinquième, pour la Paix, *Deus, à quo sancta desideria.*

Nous ordonnons de plus, que pendant que la Chasse demeurera exposée à la dévotion des Fideles, tous les Prêtres qui célébreront la Messe dans notre Eglise, continueront de dire les Collectes, Secretes & Postcommunions que nous avons fait imprimer à cet effet : Et enjoignons à tous les Chanoines Réguliers de cette Abbaye, de faire en leur particulier des Prieres pour obtenir de Dieu, qu'il exauce son Peuple, resserre les Eaux dans leurs limites, & accorde un temps favorable pour les biens de la Terre.

Donné à Paris, en notre Abbaye Royale de Sainte

te

2956 MERCURE DE FRANCE

re Geneviève , le 30 Décembre 1740. *Signé*, Fr.
FRANÇOIS PATOT, Abbé de Sainte Geneviève.
Et plus bas, Par mon Révérendissime Abbé, Fr.
REONIER, Secrétaire.

Le même jour , le Grand Prieur de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prés , donna aussi son Mandement sur le même sujet , dont voici la teneur.

JEAN-BAPTISTE FLOYRAC, Grand Prieur de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prés immédiate au Saint Siège , & Grand-Vicaire de S. A. S. Monseigneur le Comte de Clermont, Prince du Sang , Abbé Commandataire de ladite Abbaye : A tous les Fideles de notre Jurisdiction , SALUT, en Notre Seigneur.

Dieu justement irrité par nos crimes , & encore plus par l'endurcissement de nos cœurs , lance sur nous depuis long-temps les traits les plus marqués de sa colere. Un hyver long & rigoureux, une terre ingrate , des pluyes presque continuelles sur le peu de moisson que la rigueur de la saison avoit épargné , nos vignes gelées lorsqu'une dernière esperance nous restoit , la cherté du pain , l'extrême indigence d'un nombre innombrable de Familles ; tel est l'enchaînement de calamités publiques dont Dieu s'est servi jusqu'ici pour nous rapeller à nous-mêmes. Une nouvelle calamité , le ravage de l'inondation qui succede à tant de fléaux , nous menace aujourd'hui des accidens les plus terribles , si nous ne nous hâtons de désarmer le bras qui nous frappe. Réveillons-nous donc enfin de notre assoupissement. La Foi nous apprend qu'au moment que les Pécheurs s'adressent à Dieu avec un repentir sincere , il oublie leurs péchés. Méritons au plutôt par une amere pénitence , & par de
ser-

ferventes prières qu'il jette sur nous des yeux de miséricorde, & qu'il se souvienne en notre faveur de ses promesses consolantes.

A CES CAUSES, nous ordonnons que Samedi prochain, trente-unième du présent mois, & les deux jours suivans, le Saint Sacrement sera exposé dans notre Eglise avant la grande Messe; après laquelle on chantera le *Trait Domine non secundum*, & l'Oraison *Ad coercendam aquarum inundantiam*, & que le soir il sera fait un Salut, auquel après l'Hymne *Tantum ergo*, on chantera le Pseaume *Miserere*, & les Oraisons ordinaires. DONNE' en l'Abbaye Royale de Saint Germain des Prés, le trentième jour de Décembre mil sept cent quarante. Signé, Fr. JEAN-BAPTISTE FLOYRAC, Grand Prieur & Vicaire Général de S. A. S. Et plus bas. Par Commandement du R. P. Grand Prieur, & Vicaire Général de S. A. S. Signé, Fr. JEAN-FRANÇOIS DE BRZILLAC.

Le 28 Novembre, le 3 & le 5 Décembre, il y eut Concert chés la Reine. M. de Blamont, Surintendant de la Musique du Roy, fit chanter son Ballet Héroïque des *Fêtes Grecques & Romaines*, dont les principaux Rôles furent très-bien exécutés par les Dlls Deschamps, Mathieu, Romainville & Huguénot; cette dernière chanta à la fin du dernier Concert, le *Parnasse Lyrique*, Cantate du même Auteur. Les autres Rôles furent remplis par les Srs Romainville, d'Angerville, le Begue, Benoît, Jelyot, Poirier & Godoneche.

Le

2958 MERCURE DE FRANCE

Le 10, le 12 & le 17 Décembre, on concerta l'Opera de *Phaëton*. Les mêmes Acteurs remplirent les principaux Rôles avec les Sieurs du Bourg & d'Egremont.

Le 19, la Reine entendit le Ballet des *Caracteres de l'Amour*, lequel fut exécuté par les mêmes Sujets.

Le premier Décembre, les Comédiens François représenterent à la Cour la Tragédie d'*Inès de Castro*, & la petite Comédie de l'*Etourderie*.

Le 6, Le *Menteur*, & la petite Piece nouvelle de *Joconde*.

Le 15, *Rodogune*, & l'*Esprit de Contradiction*.

Le 20, les *Débors Trompeurs*, & le *Dédit*.

Le 22, *Phédre & Hippolite*, & le *Billard*.

Le 29, le *Distrait* & les *Vendanges de Surenne*.

Le 14 du même mois, les Comédiens Italiens représenterent aussi à la Cour la Comédie des *Contretemps*, & la petite Piece nouvelle de l'*Epreuve*.



DECEMBRE. 1740. 2959

BENEFICES DONNES.

LE Roi a nommé à l'Evêché de Tulles, en Limosin, Suffragant de Bourges, vacant du 27 Septembre dernier par la mort de Charles du Plessis d'Argentré, François de Beaumont d'Autichamp, Prêtre-Doyen de l'Eglise Cathédrale d'Angers, & Abbé Commandataire de l'Abbaye d'Oigny, O. S. A. D. d'Autun, depuis le mois d'Avril 1731. Il est fils de Charles de Beaumont, Seigneur d'Autichamp, & de Roche sur Graye, & de Gabriel de la Baume Pluvinel. Il a pour frere aîné Antoine-Louis de Beaumont, Seigneur d'Autichamp, de Roche & S. Martin, au Mandement de Montelimart & de S. Rambert, près de Vienne en Dauphiné, Lieutenant de Roy dans la Province d'Anjou, & Commandant pour S. M. dans la Ville & Château d'Angers, lequel a un fils, second Cornette des Chevaux-Legers d'Orleans, depuis le mois d'Avril 1738, dont on a rapporté le mariage dans le Mercure d'Octobre 1737, p. 2316, où le nom de sa mere est défiguré. Elle se nommoit Jeanne Olimpe Binet de Montifroy. Louis-Imbert de Beaumont, Chevalier d'Autichamp, Mestre de Camp de Cavalerie, Exempt des Gardes du Corps du Roy, & Brigadier de ses Armées de la Promotion du 15 Mars dernier, est frere puîné du nouvel Evêque. Joseph de Beaumont, appelé le Comte d'Autichamp, Enseigne des Gardes du Corps du Roy, & aussi Brigadier de ses Armées, dont la mort est rapportée dans le Mercure de Janvier 1739, p. 183, étoit leur frere. Cette Maison de Beaumont est d'une très-ancienne Noblesse. Elle tire son origine & son nom du Lieu de Beaumont, près de la Mure en Graisivaudan dans le Dauphiné. Allard en a donné une Généalogie imprimée. Le Laboureur en a

II. Vol. 1 aussi

1760 MERCURE DE FRANCE

aussi donné une dans les Mazures de l'Isle-Barbo ,
tom. II. p. 239.

Et à l'Evêché de Quebec en Canada , vacant par la mort de François-Louis de Pourroy de Quignonas de Lauberivière , Dauphinois , qui y avoit été nommé au mois de Mars 1739 , Henri Marie du Breil de Pontbriand , Prêtre-Docteur en Théologie de la Faculté de Paris , du 11 May 1736. Chanoine & Vicaire Général de S. Malo. Il est fils de Joseph-Yves du Breil, Seigneur Comte de Pontbriand, Gouverneur de l'Isle & Fort des Hebyens , Inspecteur des Milices , Garde-Côte dans les Evêchés de S. Malo , Dol & S. Brieux , mort en 1710 , & de Marie-Angélique-Silvie Marot de la Garaye, morte en 1732. à l'Hopital de Josselin en Bretagne , où elle s'étoit retirée pour se donner entièrement au service des Pauvres. Elle étoit sœur du Comte de la Garaye , qui dans la vûe de se rendre utile aux Pauvres malades , s'est appliqué à l'étude de la Médecine , de la Pharmacie et de la Chirurgie, et qui y a fait plusieurs découvertes. Il tient chés lui un Hôpital, dont il prend soin avec la Dame son Epouse. On a déjà parlé de la Maison du Breil dans les précédens Mercurés , entr'autres dans celui du mois de Juillet 1729 , p. 168 , à l'occasion du mariage de la Comtesse de Chabot-Rohan , qui est de cette Maison , et héritière de la Branche de Raiz , et dans celui du mois de Mai 1738 , p. 1029 , où l'on a rapporté le mariage de la Comtesse de Bruc , propre nièce du nouvel Evêque de Quebec

Le feu Comte de Pontbriand laissa en mourant neuf enfans, actuellement vivans, trois filles , et six garçons. Les trois filles sont Religieuses à la Visitation de Rennes. Trois des garçons sont dans l'Estat Ecclésiastique , et les trois autres au Service du Roy. Ceux-ci sont , Claude du Breil , Comte de Pont-

Pontbriand , aîné de sa Branche , Capitaine Général Garde Côte aux Evêchés de S. Malo , Dol & S. Brieux , & Gouverneur de l'Isle & Fort des Hebyhens , ayant obtenu ces Charges à la mort de son pere. Il épousa en 1722 , François-Gabrielle d'Espinay , fille de Barthelemy-Gabriel d'Espinay , Comte d'Espinay en Bretagne , Colonel du Régiment de Charolois , & Brigadier des Armées du Roy , mort au mois de Septembre 1716 et d'Anne d'Hautefort. Il n'en a eu que la Comtesse de Bruc. du Breil , Sieur de Nétuil , son frere , est actuellement Capitaine de Dragons dans le Régiment de Vibraye , et a servi ci devant en Italie en qualité d'Aide de Camp du Maréchal de Coigny.

Le troisième , qui est le Chevalier de Pontbriand , est Chevalier de l'Ordre de S. Lazare , et ancien Capitaine dans les Milices de Bretagne , et a servi dix ans dans le Régiment de Périgord. Il a un Brevet de Gentilhomme de la Chambre du Roy de Pologne , Duc de Lorraine et de Bar.

Le premier des trois Ecclésiastiques , est Guillaume-Marie du Breil de Pontbriand , Prêtre Docteur en Théologie , Chanoine-Théologal , et Grand Chantre de l'Eglise Cathédrale de Rennes , Abbé Commandataire de l'Abbaye de N. D. de Lanvaux , O. de Cit. Dioc. de Vannes , depuis 1735.

Le second , Prêtre Licentié en Droit , est connu à Paris. C'est lui qui a fait dans cette Ville l'établissement charitable pour l'instruction des Savoyards qu'on y voit aujourd'hui.

Le troisième , et qui a donné occasion de parler de cette nombreuse Famille , est le nouvel Evêque de Quebec.



M O R T S.

LE 27. Novembre, mourut à Paris, Barthele-
mi-Jean *Nouveau*, Conseiller - Secrétaire du
Roy, Maison, Couronne de France & de ses Fi-
nances, depuis 1719, & Seigneur de Chennevières,
en France, qui étoit veuf de Jeanne Guerbois,
morte le premier Avril 1727.

Le 4. Decembre, D. Marie-Anne *Guerin*, veuve
depuis le 24. Septembre 1729. d'Etienne Piochard,
Sieur de la Brulerie & de Beauchêne, ancien Ca-
pitaine d'une Compagnie de Dragons, dans le Ré-
giment de Vassé, depuis Espinay, & à present Vi-
braye, mourut à Joigny en Bourgogne, âgée de
71. ans, laissant 1. fils & 2. filles, qui sont Eliza-
beth-Marie-Alexandrine Piochard de la Brulerie,
née le 8. Août 1697. restée fille, & Angelique-
Julie Piochard de Beauchêne, née le 22. Août
1698, & mariée en 1730. avec Louis - François
Chollet, Avocat en Parlement, & Lieutenant Gé-
neral de la Ville de Joigny, qui en a des enfans.
Leur frere est Jean-Etienne Piochard, Sieur de la
Brulerie, né le 31. Mai 1696. Chevalier de l'Ordre
de S. Louis, depuis le mois de Juillet 1736. & Sous-
Brigadier depuis le mois de Juin 1737. de la pre-
miere Compagnie des Mousquetaires, dans laquelle
il sert depuis le 25. Juillet 1713. ayant été aupara-
vant Enseigne - Colonel du Régiment de Piffond,
Infanterie. Il avoit été marié le 24. Decembre 1725.
avec Louise-Jeanne de Bouteville, morte âgée de
33. ans, le 31. Juillet 1734. Elle étoit fille de def-
sunt Jean-Edmond de Bouteville, Chevalier, Sei-
gneur

gneur de Lumierès-sur-Meuse, & de Villers-devant-Mouzou, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ancien Capitaine dans le Régiment de Soissonnois, Infanterie, & de D. Marguerite Herbert, aujourd'hui veuve en secondes nœces d'Albert-Eugene de Custine, Comte d'Auflans, Seigneur de Buzy, en Lorraine, dont elle a eû le Comte de Custine, ancien Capitaine de Cavalerie dans le Regiment Roial Pologne, & le Chevalier de Custine, Capitaine de Cavalerie dans Roial Piémont. De 5. Enfans, il n'est resté à M. de la Brulerie, que Louis-Nicolas Piochard, né le 8. Octobre 1726. La mere de M. de la Brulerie, dont on rapporte la mort, étoit fille aînée d'Etienne Guerin, Sieur de la Carthoderie, & des Verdiers; & de Marie de la Prée, sœur de François de la Prée, Seigneur de la Baronnie de Bontin, des Ormes, de Sornecaize, &c. Huissier, Prevôt de l'Ordre Militaire de S. Louis, & Maréchal Général des Logis, des Camps & Armées du Roy, mort en 1723. laissant des enfans de Henriette-Nicole Lamblin, sa femme, morte en Février 1739. & sœur du Conseiller de la Grand' Chambre du Parlement de Paris, du nom de Lamblin. La Famille des Piochard est une des plus anciennes de la Ville de Joigny.

Le 7. mourut à Paris, D. Marie-Magdeleine *Guillebauld de Grancour*, veuve depuis le premier Avril 1735. de Louis le Maire, Ecuyer, Sieur de Launay, ancien Capitaine au Régiment de Condé, Cavalerie & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis,

Le 14. D. Marguerite-Gabrielle *le Noir*, épouse d'André-Guillaume-Nicolas France, Conseiller-Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France, mourut à Paris, âgée d'environ 30. ans.

Le 16. mourut à Paris , âgé de 83. ans 3. mois , Hubert-François *Collin de Blamont* , Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis , & Lieutenant Colonel de Cavalerie , à la suite du Régiment d'Heudicourt. Il étoit Oncle de M. Collin de Blamont , Sur-Intendant de la Musique du Roy.

Le même jour Anne de *Montmorency-Luxembourg* , appelé le Comte de Montmorency , & auparavant le Comte de Ligny , Maréchal des Camps & Armées du Roy , de la promotion du 15. Mars , en laquelle qualité il servoit dans les Troupes Françaises , dans l'Isle de Corse , mourut à Toulon , en repassant en France , âgé de 32. ans , 11. mois & 14. jours , étant né le 2. Janvier 1707. Il n'a point été marié. Il avoit été fait Colonel d'un Régiment d'Infanterie , à l'âge de 14. ans , par Commission du premier Janvier 1721. & il fut fait Brigadier le premier Août 1734. Il étoit deuxième fils de feu Charles-François-Frédéric de Montmorency Luxembourg , Duc de Piney Luxembourg , & de Beaufort-Montmorency , Pair de France , Prince de Tingry , Chevalier des Ordres du Roy , Lieutenant Général de ses Armées , Gouverneur de Normandie , &c. mort le 4. Août 1726. & de Marie-Gillette Gillier de Clerambault , sa seconde femme , morte le 15. Septembre 1709.

Le 17. D. Marguerite de *Chancel de la Grange* , veuve de Jean-Baptiste Stoppa , Capitaine au Régiment des Gardes Suisses du Roy , avec lequel elle avoit été mariée le 21. Février 1702. mourut à Paris , laissant une fille mariée avec le Comte d'Erlach. La défunte étoit fille de Leonard de Chancel , Ecuyer , Seigneur de la Grange , & de D. Anne de Bertin.

Le 24. D. Marie *Becdeliévre* , épouse du Marquis de la Rivière , aîné de la maison de ce nom ,

-en Bretagne, mourut à Paris, dans la 33. année de son âge, étant née le 16. Août 1706. Gui Marie-Hilarion Becdelièvre, son frere, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, & Lieutenant au Régiment des Gardes Françaises, où il servoit depuis 1728. mourut un jour ou deux avant elle. Il étoit dans la 28. année de son âge, étant né au mois d'août 1713. Ils étoient l'un & l'autre enfans de Guillaume-Jean Baptiste - François Becdelièvre, Seigneur de la Busnelais. & de Tréambert, Premier Président de la Chambre des Comptes de Nantes, mort le 7 Novembre 1733. âgé de 46. ans, & de Françoise Renée le Nobletz.

Le 16. Jean Soanen, natif de Riom, en Auvergne, Evêque & Seigneur de Senez, en Provence, mourut dans l'Abbaye de la Chaise-Dieu, Diocèse de Clermont en Auvergne, dans la 95. année de son âge. Il étoit de la Congrégation de l'Oratoire, célèbre Prédicateur, & ayant un Brévet de Prédicateur ordinaire du Roy, lorsqu'il fut nommé le 8. Septembre 1695. à l'Evêché de Senez, qu'il fut préconisé & proposé pour lui à Rome les 20. Février & 21. Mai 1696. Il fut sacré le premier Juillet dans l'Eglise des Prêtres de l'Oratoire de la rue S. Honoré, par l'Archevêque de Paris, assisté de Evêques de Vence & de Glan-deve, & il prêta Serment de fidélité entre les mains du Roy le 18. du même mois. Il assista en 1705. à l'Assemblée Générale du Clergé, en qualité de Deputé de la Province d'Embrum, & il y prêcha le 2. Juin, à l'ouverture de l'Assemblée.

Le 30. mourut à Paris D *Bauyn*, Epouse & troisième femme d'Isidore-Marie Lotin de Char-ny, Seigneur de Charny, Châtelain de Chauny, avec lequel elle avoit été mariée le 12. Novembre 1725. Elle étoit sœur de feu Nicolas - Prosper

I. iiii. *Bauyn.*

Bauyn , Seigneur d'Angervilliers , Ministre & Secrétaire d'Etat , ayant le Département de la Guerre , mort le 15. Fevrier dernier.



ARRESTS NOTABLES.

ARREST du 27. Septembre , qui ordonne que les Officiers pourvus des Offices y dénommés , seront reçus au payement du Prêt & Annuel sur le pied de la moitié des évaluations d'iceux , pendant les neuf années de la Déclaration du 19. Juin 1740, nonobstant que par le troisième Article d'icelle il soit ordonné qu'ils seront admis au payement desdits droits sur le pied des évaluations en entier.

DECLARATION DU ROY , du 9. Octobre , qui ordonne que ceux qui ont acquis depuis le premier Janvier 1736. les Rentes sur les Postes , en jouiront , à commencer du premier jour des trois mois du quartier courant au tems de la date des quittances.

ORDONNANCE DU ROY , du 10. pour regler les rangs des Officiers du Régiment Royal-Corse d'Infanterie , dont voici la teneur ,

Sa Majesté ayant , par son Ordonnance du 10. Août 1739. résolu de mettre sur pied un Régiment d'Infanterie Italienne Corse , sous le titre de Royal-Corse , & jugeant nécessaire pour le bien de son service , de prévenir les contestations qui pourroient survenir entre les Capitaines qu'elle a choisis pour commander les Compagnies qui composent ce Régiment, Elle a trouvé à propos de regler les rangs
suivant

DECEMBRE. 1740. 2967

suivant lesquels ils doivent y marcher, ainsi qu'il suit : sçavoir, le sieur Comte de Vence, auquel elle a donné la Charge de Colonel-Lieutenant du Régiment, le sieur de Comeyras, Lieutenant - Colonel, le sieur Binet, ^e Sergent - Major, & les sieurs Visconti Tavera, Colonna, Buttafoco, Perriconi, Lafond, Capitaine-Ayde-Major, Carbuccia, Grimaldi, Baldasari, Costa, Sanlonetti & Matras, Capitaines dans ledit Régiment. Mande & ordonne Sa Majesté aux Gouverneurs & ses Lieutenans Généraux en ses Provinces, Intendans esdites Provinces, Gouverneurs ou Commandans dans ses Villes & Places, aux Commissaires des Guerres, & à tous autres ses Officiers qu'il apartiendra, de tenir la main à l'exécution de la présente, &c.

AUTRE du 18. qui fixe les limites de la Navigation au petit Cabotage, & règle les formalités à observer pour la réception des Maîtres ou Patrons des Bâtimens qui sont employés à cette Navigation.

DECLARATION DU ROY, du 26. qui exempte de tous Droits les Bleds, Grains & Légumes qui entreront dans le Royaume; & ordonne la fixation des Cens, Rentes & Redevances qui se payent en Grains. Registrée en Parlement le 27. dudit.

ARREST du 8. Novembre, qui proroge pour un an, à compter du premier Janvier 1741. au premier Janvier 1742. l'exemption de Droits sur les Bestiaux, ordonnée par Arrêt du 16. Février 1740.

SENTENCE de M. le Lieutenant Civil, du 9. qui ordonne que, conformément à la Déclaration du Roy du 26. Octobre 1740, il sera fait un Tarif de l'évaluation en argent des Droits qui se perçoivent

2968 MER CURE DE FRANCE

vent en espèces sur les Grains, les Farines & les Légumes dans les Marchés dans Villes, Bourgs & Villages de la Prévôté & Vicomté de Paris, ou étant dans l'étendue de la Jurisdiction du Châtelet, ou de ceux dans lesquels le Châtelet a la connoissance des cas Royaux.

ARREST du 22. qui exempté jusqu'au dernier Mars 1741. les Vins du Roussillon & du Languedoc, qui seront amenés au Havre, Honfleur, ou à Rouën, pour la destination de Paris, de la moitié des Droits du Tarif de 1664. des Droits de double subvention, & de ceux des grandes Entrées.

AUTRE de la Cour du Parlement, du 30. Décembre, qui enjoint à tous Mandians de se retirer dans les Paroisses dont ils sont nâifs, ou dans celles de leur domicile, six semaines, au plus tard, après la publication de l'Arrêt qui leur fait défenses, sous peine afflictive, de demander l'aumône, & pourvoit en même tems aux moyens de les faire subsister, ainsi qu'il est dit plus au long par le même Arrêt, &c.

APPRO-

A P P R O B A T I O N.

J' lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, le second Volume du *Mercur*e de France du mois de Decembre, & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le dixième Janvier 1741.

HARDION.

T A B L E.

P IECES FUIGITIVES. Imitation des Vers Latins inserés dans le premier Volume de Juin dernier, sur les pluies du mois de Mai,	2769
Suite des Observations Critiques de M. Cocquard, sur la Vie & les Ouvrages de Timanthe,	2771
Epître à M. le Marquis * * *, d'Avignon,	2793
Lettre de M. N. à M. l'Abbé Lebeuf, &c.	2794
Madrigal sur le dérangement des Saisons,	2801
IX. Lettre sur la Typographie,	<i>ibid.</i>
Ode à Mad. la Comtesse de Saint E * * * pour le commencement de l'année, par M. Yg * * *	2809
Testament du dernier Empereur de la Chine Jung-sching,	2814
Cantique d'Isaïe,	2822
Question importante, jugée au Parlement,	2824
Rondeau à M. Destouches,	2838
Instruction de M. Lebeuf, au sujet de la situation d'Epaone,	2840
L'Amour & Pêché, Fable,	2840
I vj	Extrait

Extrait d'une Lettre sur une Cérémonie singulière ;	2851
Enigme , Logogryphe , &c.	2852
NOUVELLES LITTÉRAIRES DES BEAUX-ARTS , &c.	2854
La Mythologie & les Fables expliquées par l'Histoire ,	<i>ibid.</i>
Essais sur l'Histoire des Belles-Lettres ,	<i>ibid.</i>
Histoire des Empires & de la République , &c.	<i>ibid.</i>
Livres nouveaux, imprimés en Italie ,	2855
Histoire de la Religion de Malthe en Italien ,	<i>ibid.</i>
Suplém ⁿ de la Méthode pour étudier l'Histoire	<i>ibid.</i>
Description de la Haute Normandie ,	2858
Eclaircissémens de M. Maillart, sur le même sujet ,	2861
L'Art de la Guerre , ou Maximes sur l'Art Militaire ,	2866
Dissertation pour sçavoir depuis quel tems le nom de France est en usage ,	<i>ibid.</i>
Nouveaux Amusemens du Cœur & de l'Esprit ,	2872
Differens Livres des Pays Etrangers ,	2882
Géométrie pratique à l'usage des Officiers ,	2883
Lettres de Critique , d'Histoire & de Littérature ,	2884
Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres ,	2886
Question de Médecine ,	2893
Instrument pour prendre en Mer les hauteurs & les distances des Astres ,	2904
Assemblée de l'Académie de Lyon , & Liste des Académiciens de la même Académie ,	2906
Estampes nouvelles ,	2916
Musique Françoisse & Italienne , &c.	2917
Vente de la Bibliothèque du Maréchal d'Estrée ,	1921
Le Spectacle de la Nature , & Curiosités &c.	<i>ibid.</i>
Gands d'une nouvelle fabrique ,	2924
Bunon ,	

Bunon , Guérison des Dents & des Gencives , <i>ibid.</i>	
Spectacles. Théâtre François & Italien ,	2930
Nouvelles Etrangères , Turquie , Russie , Mitrau ,	
&c.	2931
Mort des Pays Etrangers ,	2947
France , Nouvelles de la Cour, de Paris , &c.	2949
Inondation , Découverte de la Châsse de Ste Gé-	
neviève , Mandemens , &c.	2950
Bénéfices donnés ,	2959
Morts ,	2962
Arrêts Notables ,	2966

Errata du premier volume de Décembre.

P Age 2732. ligne antépénultième , paisible , *lis-
sez* , paisible.
P. 2759. l. 4. M. l. de M.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 2770. ligne 6. Mais , *lisez* , Mai.
Ibid. l. 11. Zéphire , l. Zéphir.
P. 2791. l. 13. Amateurs , l. Amateur.
P. 2836. l. dernière , la difficulté , l. la difficulté.
P. 2837. l. 7. *Consultis* , l. *Consultis*.
P. 2893. l. 8. de , *ôtez ce mot*.
P. 2896. l. 19. des , l. de.
P. 2905. l. 28. aise l. aîsés.
P. 2906. l. dernière , le , l. les.
P. 2907. l. 21. gne , l. une.
P. 2910. l. 22. celle , l. celles.



TABLE

TABLE GENERALE

De l'Année 1740.

A.

A Bulfedr ,	1331
Abeilles ,	1614
Académie des Sciences ,	964. 1415. 2068. 2705
— Des Belles-Lettres ,	322. 963. 2504. 2671. 2705
— D'Angers ,	554
— De Soissons ,	109. 1416
— Des Jeux Floraux ,	1050. 2048
— De Marseille ,	1195. 2508. 2824
— De Lyon ,	15. 3. 1967. 2906
— De la Rochelle ,	4. 1284
— De Montpellier ,	1416
— De Caen ,	354
— De Pau ,	3416
— De Bordeaux ,	2007
— D'Arras ,	551
— De Villefranche ,	2052
— De Peinture ,	2068
— De Chirurgie ,	303. 1758
— De Madrid ,	1816
— De Lisbonne ,	324. 743. 2746
— De Petersbourg ,	1417
— De leur utilité ,	1285
<i>Acta eruditorum</i> ,	1619
Adultere innocente (1 ^{re}) Comédie ,	126
Amadis , Parodie ,	2929
Amans magnifiques (les) Comédie ,	835
Amant	

DES MATIÈRES.

Amant Auteur & Valet (1 ^{re}) Comédie ,	330. 769
Amboise (Georges d')	705
Amour secret (1 ^{re}) Comédie ,	2291
Amputation à Lambeau ,	1775
Amusemens du Cœur & de l'Esprit (les nouveaux)	925. 1159. 1794. 2016. 2241. 2822
Anatomie colorée ,	969
Andeol (S.)	436
Anneaux magiques (les deux) Comédie ,	993
<i>Antiquitatum nova Suplementa</i> ,	2491
Antiquités ,	411. 1116. 1621. 1814. 2497
— De la Maison de France ,	1370. 1982
Ans sans ouverture ,	1768
Arlequin amoureux par complaisance (Comédie)	126
— Barbier paralitique , Comédie .	126
— Crû Prince , Comédie ,	2725
— Dans le Château enchanté , Comédie ,	523
— Dévaliseur de Maisons , Comédie ,	995
— Militaire , Comédie ,	2090
— Prodigue , Comédie ,	523
— Voleur , Prévôt & Juge , Comédie ,	2726
Armorial de France ,	321. 952
Arrêts célèbres ,	34. 555. 883. 1709. 2191
Arts (connoissance des beaux)	47
Avis salutaires d'un Philosophe Chrétien ,	944
Aurore Boreale ,	2503
Auteurs (Guerre des)	2562

B.

B Ajazet I. Tragédie ,	1184. 2241
Basile & Quitterie , Comédie ,	569
Bauffan (Eloge de M. de)	398
Beauchateau ,	846
Beaupré (de)	844
Begon ,	2145
Bejar ,	843
	Belk-

T A B L E

Belle-mere supposée (la) Comédie ;	2427
Bellerose ,	847
Bianchini Francisco ,	2502
Bibliothèque Germanique , 305. 2009. François ,	
501. Nouvelle ,	1591. 1806. 2691
Boileau ,	2702
Bonnart ,	1766
Bonquet ;	1403. 2295. 2389
Bouts-Rimés , 161. 174. 253. 370. 380. 639. 659.	
882. 903. 919. 1123. 1129. 1324. 1330. 1513	
Brie (de)	847
Briquetage de Marfal ,	1164
<i>Врѣмя</i> ,	2584
Bureau Typographique , 16. 213. 466. 625. 1116.	
	1485. 1697. 2473. 2801

C.

C Adrans Solaires ,	1363
Calendrier réformé ,	2588
Cantates , 617. 623. 850. 1473. 1735. 2199.	2368
Cantique d'Isaye ,	2822
Caprices de l'imagination (les)	2350
Cartes Géographiques , 114. 744. 1621. Du Systé-	
me Solaire ,	970
Cassiodore ,	2496
Cérémonie singulière ,	2851
César , quand il passa en Afrique ,	2583
Chaaïs ,	1502
Châteauneuf (de)	845
Chirurgie ;	287
Clairambault (Pierre)	108
Cocu imaginaire (le) Comédie ;	838
College Royal	2708
Comédienne (la) Comédie ,	2090
Complimens ,	761. 763. 768. 788
Communion faite avec la main gauche ,	2154
Conte ,	

DES MATIERES:

Conte ,	2167
Convulsions de femmes enceintes ,	1777
Coûtumes d'Artois ,	1412
Critique de l'Ecole des Femmes, Comédie ,	1130
Croix (Histoire de la)	2171
Cuper (Lettres de)	2884

D.

D Ardanus , Parodie ,	116
Daneche-Mend Kan ,	1752
Dehors trompeurs (les) Comédie ,	335. 557
Dépit amoureux (le) Comédie ,	837
Destouches ,	1477. 1690. 1924. 2119
Discours , 254. 444. 1050. Sur la simplicité des mœurs & des caractères ,	1287
Dorimont ,	848
Double dénouement (le) Comédie ,	330
Double Mariage d'Arlequin (le) Comédie ,	1427
Duclos ,	845

E.

E Chiquier de Normandie ,	2861
Ecole des Femmes (l') Comédie ,	1130
Ecole des Maris (l') Comédie ,	839
Ecole des Petits-Maîtres (l') Comédie ,	2078
Ecole du Monde (l') Comédie ,	118
Edouard III. Tragédie ,	125. 748
Education , 634. Des Filles ,	1151
Eglogues ,	681. 2641
Elegies , 111. 482. 1259. 1352. 1548. 2878. Tra- duites de Tibulle ,	2605
Elemens de Géométrie ,	947
Eloquence ,	9
<i>Eloquenza Italiana</i> ,	2494
Enigmes , 82. 282. 514. 699. 920. 1147. 1386. 1585. 1784. 2002. 2232. 2483. 2687. 2892	
Epaone ,	

T A B L E

Epaone ,	1840
Ephrem , Opera .	2489
Epigramme ,	1229
Epithalames ,	2107. 2609
Epitres en Vers , 31. 45. 203. 205. 246. 261. 439.	
888. 1343. 1519. 1564. 1719. 1755. 1778.	
1962. 2147. 2208. 2246. 2313. 2343. 2791.	
Imitée d'Horace ,	1493
Epreuve (l') Comédie ,	2525. 2916
Estampes , 111. 327. 553. 743. 971. 1622. 1816.	
2068. 2273. 2513. 2709. 2916	
Etourdi (l') Comédie ,	836
Etreennes ,	1
Eventails ,	1263

F.

Fables 16. 168. 235. 473. 606. 694. 864.	
1749. 2028. 2189. 2244. 2409. 2480. 2850	
Fâcheux (les) Comédie ,	840
Félibien ,	2141
Festin de Pierre (le) Comédie ,	1132
Flambards ,	166 660
Fleurs-de-Lys ,	1083
Floridor ,	1133
Foire S. Germain ,	489. 853
Force du sang & de l'Amour (la) Comédie ,	1426
Fossiles (Traité des)	737
France ,	2866
François de Ste Therese (le P.)	109

G.

G Alilée (Empire de)	476
Garcie de Navare (Don) Comédie ,	838
Genealogia Diplomatica Aug. Gentis Habsburgica ,	
	940
Goût ,	2390
Gourte ,	

DES MATIÈRES.

Goutte,	535
Grognet (Pierre)	2481
Guillemeau;	1762
Guyot ,	847

H.

H Alicot ,	1766
Harangues ,	1433. 1453
Hauteroche ,	1139
Hermenigilde , Tragédie ,	2075
Hernie de l'estomach ,	1773
Heureux Echange (l') Comédie ,	2298. 2519
Histoire du Nivernois , 236. 670. De Paris , 271. De Bourgogne , 516. Ecclesiastique de Montpel- lier , 1168. Des Sciences , 1570. De la Philoso- phie ,	2009
Homme à bonne fortune (l') Comédie ,	1637
Hongrie (Révolutions d')	685
Horlogerie ,	741. 1810
Hydropisie ,	696

I.

I Acob (Louise ,	848
Jalousie imprévûe (la) Comédie ,	1638
Jésus-Christ , Epoque de sa Naissance ,	1944
Jettons ,	113. 1076
Imprimerie ,	2141
Impromptu de Versailles (l') Comédie ,	1131
Instrument pour prendre les hauteurs & distances des Astres ,	2904
Joconde , Comédie ,	2523. 2719
Isaac , Tragédie ,	1209
Isles découvertes au Nord ,	347
Ivara (Abbate Philippo)	536
Jumeaux (les) Comédie ,	2725

L.

T A B L E

L.

L Ambertini ,	2513
Langue Grecque , si elle étoit celle des Gaulois ,	640. 1737
Lavaux ,	2394
Le Breton ,	1766
Le Comte ,	1142
Leçons gratuites de Mathématiques ,	968
Logogryphes , 83. 283. 515. 700. 921.	1148.
1387. 1586. 1785. 2002. 2232. 2484.	2688.
	2853
Losme de Monchénai (Jacques de)	1938
Luynes ,	1598

M.

M Achine pour battre la mesure ,	2038
Madrigaux , 117. 1463. 1683. 2046.	2801
Mandemens ,	550. 1896. 2953
Manuscrit de Poésies pieuses ,	2262
Mariage forcé (le) Comédie ,	1151
Mariages mal assortis (les) Comédie ,	1832
Marié sans le sçavoir (le) Comédie ,	986
Marque (Jacques de)	1759
Médailles , 1299. 2137. Science des Médailles ,	289. 904
Mémoire , moyen d'en acquérir ,	2031
Mémoires de Condé , 294. Du Gai-Trouitt ,	1410
Méthode pour étudier l'Histoire ,	2855
Mithras ,	413
Moliere ,	840. 1130
Montagne (Michel de)	2247
Montfleuri ,	849
Montmorenci ,	790. 1521
Monumens (Explication de divers)	538
<i>Musai Theopoli numismata ,</i>	935

N.

DES MATIERES.

N.

N Antéül ,	846
Naufrage d'Arlequin (le) Comédie ,	1425
Nevers ,	866
Nicéron (le P. Jean Pierre)	91
Nivodunum ,	242. 673
Noces de Vénus (les) Ballet ,	1819
Normandie ,	2858
Nouvelles Littéraires de Caen ,	2023

O.

O Des. La Chicane , 54. L'Amitié , 191. A Iris ;	
268. Le Triomphe de la Vertu , 403. A Julie ,	
512. A l'Evêque de Limoges , 831. L'Amour de	
la Patrie , 1045. L'Anatomie , 1111. Sur une	
Tempête , 1290. La Breveté de la vie , 1358.	
Le Tabac , 1687. L'Orgueil , 1704. La Gloire ,	
1742. Sur un Retour . 1979. A l'Académie Fran-	
çoise , 2221. De Destouches à sa Patrie , 2223.	
A M. de S. G. 2394. La Grandeur de Dieu , 2442.	
Les Tableaux indécens , 2468. Priere à l'Amour ,	
2553. La Pareffe , 2579, A la C. de S. E	
2809. Imitée d'Horace ,	2662
Oillets (des)	1138
Oiseaux de Passage ,	2663
Ombres parlantes (les) Comédie ,	996
Opera (Lettre sur l')	1429
Opération Césarienne ,	1774
Opus magnum , 2139. Plumarium ,	2140
Oracle (l') Comédie ,	568. 765. 1195
Oraison Funebre ,	1404
Oratio in adventu Etruria Ducis ,	1615
Orazione in morte de Eugenio ,	2422
Orgemont (d')	846
Origenis Opera ,	2238
Osservazioni Letterarie	327. 2489
Ozillon .	242

T A B L E

P.

P Anégyrique de S. Vincent de Paul ,	515
Parc (du)	845
Parallele du cœur, de l'esprit & du bon-sens,	932.
Des Romains & des François ,	2210
Paroisses voisines de Paris ,	249. 915.
Perfides , Tragédie ,	2082
Pêche du Bosphore ,	59
Petit de Beauchamp ,	845
Philipe de Macédoine ,	1392
Philosophiques de Ciceron ,	1617
Pirame & Thisbé , Opera ,	125
Pierre (Remede pour la) 224. 695. 892. 1124.	1395
Plaidoyers des Jésuites ,	265
Plan de Paris ,	1177
<i>Plantarum genera (nova)</i>	529
Plantes des Environs de Paris , 1414. Leur connois-	
sance nécessaire au Médecin ,	2893
Poèmes. L'Amour Médecin , 75. Le Libertin con-	
verti , 665. Descartes ,	1143
Poësies sur les Archevêques de Sens ,	1781
Pontnieu (Comte de)	2370
Portrait du Peintre (le) Comédie ,	1131
Précieuses ridicules (les) Comédie ,	838
Princesse d'Elide (la) Comédie ,	834

Q.

Q uestions ,	980. 1325
---------------------	-----------

R.

R egles pour former un Avocat ,	1172
Roy de Cocagne , (le) Comédie ;	569
Romainville ,	1148
Rondeau	2838
Rozeli ,	845
	5.

DES MATIERES.

S.

S ans-Terre, d'où vient cette qualification ,	2606
Satires imitées d'Horace ,	1713. 1983
Servandoni ,	573
Sirenes ,	2350
Solde Militaire des Romains ,	307
Sonnets ,	81. 325. 1091. 1943
Stances ,	1236
Superstitieux (le) Comédie ,	572

T.

T ableaux ,	2270
Talens inutiles (les) Comédie ,	1210
Testament de Jungfching ,	2814
Thevenin ,	1765
Timanthe ,	1092. 2444. 2771
Tombeaux ,	2794
Tragédie Grecque & Françoisse ,	4
Tremblemens de Terre ,	587. 950
Trissino (Giovan Girgio)	2493
Trois Freres (les) Comédie ,	2078

V.

V Aliote ,	844
Vaudevilles ;	2645
Vérole (la petite)	196 2420
Vers. La Vanité des choses de la vie , 13. Sur la Mort du D. de Bourbon , 184. 280. La Muse Suisse 207. Sur une Prédiction, 223. A M. Daquin, 379. Discours de Satan , 462. L'Amour caracté- risé , 480. Requête , 486. Allégorie , 497. Le grand Hyver , 596. A Mlle Huguenot, 601. Sur un Déjeuner , 632. A M. Tonnelier , 698. Au Cardinal de Fleury , 786. A M. Gresset , 875. L'Amour & le Poëte , 912. A Mlle le Maure , 993. 1209. 2724. A M. le F. . . . 997. La France heureuse ,	

TABLE DES MATIERES:

heureuse ,	1019.	Les Ecoliers d'Orleans ,	1069.
<i>Quercula in mensem Maium pluviosum</i> ,	6180.	A	
Mlle Gauffin ,	1209. 2089. 2523.	A Mlle Du-	
mescail ,	1202.	A M. Servandoni ,	1210. Mævius ,
	1296.	A l'Evêque de Sisteron ,	1452.
Les Jardins		de Sceaux ,	1460.
L'Amour désarmé ,	1834.	Pro-	
logue de Comédie ,	1835.	Adresse à M. . . .	1840.
Contre le Vin ,	2129.	Imitation de Juvenal ,	
	2217.	Priere d'Habacuc ,	2555.
Séjour Champê-		tre : 2669.	A M. Chardin ,
		2710.	Sur la Pluye
du mois de Mai ,			2769
Vieillesse extraordinaire ,	160. 175. 179. 361. 390.		
	396. 397. 596. 607. 608. 612. 820. 823. 826.		
	1032. 1251. 1356. 1661. 1670. 2118. 2322.		
	2323. 2549. 2752. 2851		
Vies des Hommes Illustres de France ,	704. 1597		
Villacoubley ,			621
Villiers ,			1141
Vincennes ,			2401

Z.

Z	Ulime , Tragedie ,	1202. 1203. 1418
---	--------------------	------------------



